cision n'obtiendrait pas l'assentiment des Rhodes-Extérieures protestantes et elle proposa en même temps aux deux partis la séparation du pays. Le 2 juin 1597, la landsgemeinde de Hundwil rejeta en effet l'alliance espagnole et vota la séparation des Rhodes-Extérieures, qui fut admise cinq jours après par l'assemblée paroissiale d'Appenzell, laquelle demeura fidèle à l'alliance espagnole. Ainsi le sort en était jeté et l'Acte de séparation du 8 septembre 1597 consomma la rupture. Aux Rhodes-Extérieures de Hérisau, Hundwil, Teufen, Trogen et Urnäsch s'ajouta la localité protestante de Gais comme sixième Rhode; la paroisse d'Appenzell, divisée en six Rhodes: Schwende, Rüte, Lehn, Schlatt, Gonten et Rinkenbach ou Wies, prit le nom de Rhodes-Intérieures; toutefois la séparation ne se fit pas dans la partie orientale de la Rhode de Trogen, appelée «Oberegg» et «am obern Hirschberg»; là, les protestants furent attribués aux Rhodes-Extérieures et les catholiques aux Rhodes-Intérieures. La fortune du pays, avec la maison du conseil, l'hôpital, l'arsenal, la tuilerie et la boucherie, fut attribuée aux Rhodes-Intérieures qui payèrent aux Rhodes-Extérieures, à titre de rachat, 18 000 florins; le contenu de l'arsenal fut partagé à parts égales entre les deux demi-cantons qui devaient dès lors envoyer à la Diète leur députation séparément, celle des Rhodes-Intérieures ayant la préséance. Toutefois le pays tout entier, comme autrefois, n'avait droit qu'à une voix, qui ne pouvait être prise en considération que du moment où les deux délégations étaient tombées d'accord. Le bailliage du Rheintal était occupé alternativement par les deux demi-cantons. L'antique bannière et l'ancien sceau restèrent aux Rhodes-Intérieures qui durent payer aux Rhodes-Extérieures une nouvelle bannière et un nouveau sceau, mais «un peu différents des anciens». Les bannières conquises restèrent arborées dans l'église d'Appenzell, mais comme propriété de tout le pays; les archives aussi restaient propriété commune. — L'Acte de séparation a aujourd'hui encore force de loi en ce qui concerne la situation intérieure des deux demi-cantons; seules les conditions embrouillées de la partie orientale du canton ont été réglées par décret de la Confédération en 1870, lequel supprima les biens dits «exemptés» et consacra aussi la séparation ter-

Le village d'Appenzell vers 1640 (d'après une gravure sur cuivre de Matthäus Merian).

ritoriale. — L'Acte tout entier fut complètement en faveur des catholiques. Le partage des biens en parties égales ne correspondait nullement au chiffre de la population qui encore en 1850, était dans la proportion de 4 à 1. Ce qui était aussi incontestablement en faveur de la partie catholique, c'était la séparation des voix à la Diète où celle des protestants, numériquement de beaucoup plus nombreux, était toujours paralysée; jusqu'à la constitution fédérale de 1848, les deux frères ennemis n'ont jamais pu se mettre d'accord dans les questions importantes. De 1597 à cette date, les deux demi-cantons ont suivi chacun des destinées différentes. — Voir APPENZELL RHODES-EXTÉRIEURES et APPENZELL RHODES-INTÉRIEURES. — Dierauer. — *LL.* — Zellweger: *Der Kt. Appenzell.* — Schiess et Marti: *Appenzeller Urkundenbuch* I (jusqu'en 1513). [A. M. et Az.]

APPENZELL RHODES-EXTÉRIEURES. Demi-canton dès le 8 septembre 1597 ; il forme avec les Rhodes-Intérieures le XIII^e^ canton de la Confédération. *Armoiries* : d'argent, à un ours levé en pied de sable armé et lampassé de gueules, accosté des deux lettres de sable V et R *(Ussere Rhoden* = Rhodes-Extérieures). Le demi-canton ne comptait d'bord que les six Rhodes extérieures d'Urnäsch, Hérisau, Ober-Hundwil, Unter-Hundwil, Teufen et Trogen, et comme septième la paroisse de Gais, détachée de la Rhode intérieure de Rinkenbach. Les quatre premières sont « au delà de la Sitter » (aujourd'hui : *Hinterland)*, les trois dernières « en deçà de la Sitter » *(Mittel-* et *Vorderland)*. Les protestants de la pointe Est de la Rhode de Trogen, du Ober-Hirschberg et d'Oberegg, quoique en minorité et très mélangés de catholiques, furent rattachés aux Rhodes-Extérieures, mais leurs biens, dénommés *biens exemptés*, devaient rester entre les mains de protestants, qu'il s'agît d'héritages, de ventes ou d'échanges ; ils étaient en revanche exempts d'impôts. La frontière fut dans cette région celle des biens particuliers et forma un enchevêtrement compliqué, témoignage de l'intolérance confessionnelle. Par l'érection de nouvelles paroisses se formèrent de 1614 à 1749 treize nouvelles Rhodes, Speicher, Walzenhausen, Schwellbrunn, Heiden, Lutzenberg, Wolfhalden, Rehetobel, Wald, Reute, Schönengrund, Waldstatt, Bühler et Stein, qui forment telles quelles, avec les sept anciennes Rhodes, les vingt communes actuelles du demi-canton. Dans l'ancien canton d'Appenzell, les Rhodes-Extérieures cédaient le pas aux Rhodes-Intérieures ; mais le vote du canton dans son ensemble exigeait l'accord des deux parties.

Le gouvernement du demi-canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures appartenait nominalement à la landsgemeinde, assemblée de tous les citoyens âgés de 16 ans révolus ayant le droit de vote, et qui se tenait chaque année alternativement à Trogen ou à Hundwil. En fait, ici aussi, les compétences passèrent complètement au double Landrat, qui peu à peu, non sans luttes, restreignit toujours davantage les droits de la landsgemeinde. D'après le Landbuch de 1632, le droit de faire des propositions à la landsgemeinde était lié à l'autorisation du double Landrat ; mais il resta aux pétitionnaires, dans les Rhodes-Extérieures, le droit de monter eux-mêmes sur l'estrade, c'est-à-dire de présenter eux-mêmes leur requête à la landsgemeinde de façon déférente. A partir de 1747, le double Landrat formé des Nouveau et Ancien-Conseils, se composa de 84 membres du Petit Conseil, de 167 du Grand Conseil, et des 10 grands fonctionnaires (soit 2 landammanns, vice-landammanns, trésoriers, capitaines et enseignes) ; la landsgemeinde choisissait les premiers selon une proportion déterminée dans les Rhodes en deçà et au delà de la Sitter, et les derniers en parts égales dans les deux moitiés du canton. Le double Landrat siégeait à Hérisau et à Trogen ; en ce dernier lieu étaient aussi depuis 1597 l'hôtel de ville et l'arsenal, la caisse du pays et le gibet, signe du droit de haute justice. Les deux Petits Conseils siégeaient séparément comme autorités purement judiciaires, divisées par districts, au delà de la Sitter à Urnäsch, Hérisau ou Hundwil, en deçà de la Sitter à Trogen. Pour les affaires matrimoniales uniquement, il existait deux tribunaux matrimoniaux à Hérisau et Trogen, depuis qu'en 1600 les Rhodes-Extérieures s'étaient rendues indépendantes de Zurich et de Constance en cette matière.

Les deux Appenzell possédaient en commun les archives du pays et les bannières conquises, placées dans l'église de l'ancien chef-lieu ; l'administration de l'unique bailliage du Rheintal était également commune. En 1600, lorsqu'il fallut nommer le premier bailli depuis la séparation du canton, le sort favorisa les Rhodes-Intérieures et le tour des Rhodes-Extérieures ne vint qu'en 1616 ; jusqu'en 1798, il n'y eut à Rheineck que six baillis venus des Rhodes-Extérieures, chacun pendant deux ans.

La suite de l'histoire des Rhodes-Extérieures ne répond pas à l'idée que l'on se fait communément d'un État démocratique ; elle est avant tout remplie par une ardente rivalité de partis et, comme dans toute la Suisse aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, par la lutte des familles aristocratiques pour le pouvoir. Au delà de la Sitter ce sont les Tanner, les Wetter et les Schiess, de Hérisau ; en deçà de la Sitter, en particulier les Zellweger, de Teufen et Trogen, et les Schläpfer, de Trogen, qui détiennent presque exclusivement les principales fonctions ; six Zellweger, quatre Tanner, trois Wetter, deux Schiess, deux Gruber et deux Schläpfer ont occupé le siège de landammann ; les neuf autres landammanns furent pris dans neuf familles différentes. Ces grandes familles, très considérées, jouissaient d'une grande influence dans les conseils ; dans la landsgemeinde, par contre, elles rencontraient nécessairement des adversaires, l'histoire en fournit la preuve.

En 1644, la landsgemeinde déposa le landammann Johann Zellweger (de Gälleren près de Teufen), élu seulement deux ans auparavant, parce que, sur sa proposition, le Landrat avait voté, sans consulter la landsgemeinde, une loi sur les successions de personnes sans héritiers naturels. Ce n'est pas par hasard qu'un Tanner, puis un Schläpfer le remplacèrent ; la preuve de la haine profonde qu'on lui vouait, c'est que pendant le reste de sa vie il ne put obtenir une charge importante. Cette affaire fut probablement le prétexte de la division du demi-canton, si grosse de conséquences, *derrière ou au delà de la Sitter* et *devant ou en deçà de la Sitter*, que vota la landsgemeinde de 1647. Sur la demande des quatre Rhodes alors au delà de la Sitter (Urnäsch, Hérisau, Ober et Unter-Hundwil), les six Rhodes en deçà de la Sitter (Teufen, Trogen, Speicher, Grub, Walzenhausen et Gais) acceptèrent, grâce à la médiation d'une mission zuricoise, le traité suivant : toutes les hautes fonctions (landammann, vice-landammann, trésorier, landeshauptmann et enseigne) seraient occupées à double par des titulaires de l'un et l'autre côté de la Sitter, de telle façon qu'à un landammann d'en deçà de la Sitter serait adjoint un vice-landammann d'au delà. La landsgemeinde, le Grand Conseil et le double Landrat demeureraient communs et indivis, ils devaient siéger en deçà de la Sitter à Trogen, au delà à Hundwil ou à Hérisau. Les Petits Conseils étaient par contre divisés et siégeaient d'une part à Trogen et d'autre part à Hérisau, Hundwil ou Urnäsch. Dès 1648, par gain de paix, le bailli du Rheintal fut aussi pris tour à tour dans les deux moitiés du demi-canton, et dès 1671, le doyen et le camérier de l'église du pays furent aussi séparés par la Sitter. La décision de 1647, en apparence heureuse, était en réalité une seconde division du pays et rendit les Rhodes d'autant plus étrangères les unes aux autres que des démagogues sans conscience se servirent de ces rivalités pour satisfaire leurs propres ambitions. Ce danger n'apparut que lors du *Landhandel* de 1732-1733, provoqué par le landammann Lorenz Wetter, qui n'avait manifestement d'abord voulu atteindre que son ennemi héréditaire et collègue Konrad Zellweger. Le prétexte, préparé de longue main, fut l'assertion que les délégués à la paix de Rorschach, signée aussi par les Rhodes-Extérieures en 1714, auraient transgressé les lois du pays en ne requérant pas le consentement de la landsgemeinde. Ces délégués avaient certainement agi d'une manière préméditée car leur consentement ne concernait que l'art. 83 du traité de paix, qui prévoyait en termes généraux le règlement définitif des difficultés depuis longtemps pendantes entre l'abbé de Saint-Gall et les Rhodes-Extérieures. Le double Landrat avait renvoyé aux calendes grecques la ratification formellement prévue. Wetter fit d'un des envoyés, Konrad Zellweger, le bouc émissaire de toute l'affaire et chercha à l'atteindre en la personne de son fils, du même nom, ancien landammann en 1732. Il y parvint après de longues luttes, au cours desquelles les « Durs », ou démocrates, partisans de Wetter, battirent les « Doux », c'est-à-dire le parti aristocratique de Zellweger. Les deux landsgemeinde orageuses de Teufen et de Hundwil, la menace de séparation des communes

de Speicher, Trogen, Rehetobel, Grub, Heiden, Wolfhalden, Lutzenberg, Walzenhausen et Reute (toutes dans le Vorderland), la prise d'armes générale du 5/16 mars 1733, et les insultes faites aux députés des Confédérés à Hérisau, toutes ces manifestations violentes et passionnées, avaient fait grand bruit en Suisse. Après la victoire des « Durs » et l'expiation des « Doux », le Landrat prononça l'interdiction des noms des partis, et s'en contenta, car, au mal initial, à l'épineuse question de la division du pays par la Sitter, personne en cette terre de pure démocratie ne se hasardait à toucher, de peur de subir le sort de Zellweger de la part d'un ami de l'autre côté de la Sitter.

Il ne serait pas juste de ne présenter que les mauvais côtés de l'histoire des Rhodes-Extérieures. Un des faits les plus intéressants à constater, c'est combien l'union avec les Rhodes-Intérieures demeura encore un certain temps vivante. Ainsi en 1603, six ans après la séparation, les deux demi-cantons offraient ensemble leurs bons offices pour empêcher la guerre qui faillit éclater entre Berne et Genève et la Savoie à la suite de l'insuccès de l'Escalade. Les deux Appenzell employèrent jusqu'en 1632 le code des lois de 1585 ; à cette date seulement, les Rhodes-Extérieures en firent faire une copie et le modifièrent selon leurs besoins. En 1653, les deux moitiés du pays furent unies lorsqu'il s'agit d'aider à protéger les autorités d'institution divine contre les paysans révoltés. De même, ils prirent soin de ne pas se mêler aux luttes confessionnelles ; en 1656 et en 1712 nous trouvons Appenzell entier parmi les neutres qui réclament la paix et travaillent à la rétablir. En 1712, la situation fut particulièrement délicate pour le pays, car les Rhodes-Extérieures eurent à élire en automne le bailli du Rheintal. Par modération réciproque on évita un conflit, jusqu'à ce que les gens du Rheintal eussent prêté serment au corps zuricois opérant en Thurgovie. La méfiance envers l'abbé empêcha alors les Rhodes-Intérieures d'intervenir en sa faveur ; elles laissèrent les Rhodes-Extérieures occuper tranquillement la frontière du Rheintal, soi-disant contre l'Autriche, sans se décider à intervenir ni pour l'ambitieux abbé ni pour les gens du Rheintal.

Les Rhodes-Extérieures firent aussi preuve de sens démocratique dans l'organisation de leurs communes. Partout la paroisse se confondait avec la commune politique, d'une façon si complète que le Landbuch de 1747 (une simple réédition de celui de 1632) employait le nom de paroisse pour les réunions politiques où l'on élisait les conseils et les capitaines, et que finalement dans la langue officielle appenzelloise cette appellation ne signifia plus qu'assemblée politique de commune et remplaça l'ancien nom de Rhode. Sitôt qu'une paroisse devenait autonome et se séparait de l'église-mère, elle constituait sans autre une commune politique avec ses capitaines, Grands et Petits Conseils, et était ainsi représentée dans les autorités d'après la décision de la landsgemeinde. Ainsi, les sept Rhodes originaires s'accrurent plus tard jusqu'à 20 sans que depuis 1647 il y ait eu de difficultés à ce sujet. La meilleure preuve de l'excellence de cette manière de faire est qu'elle a été adoptée par le régime actuel.

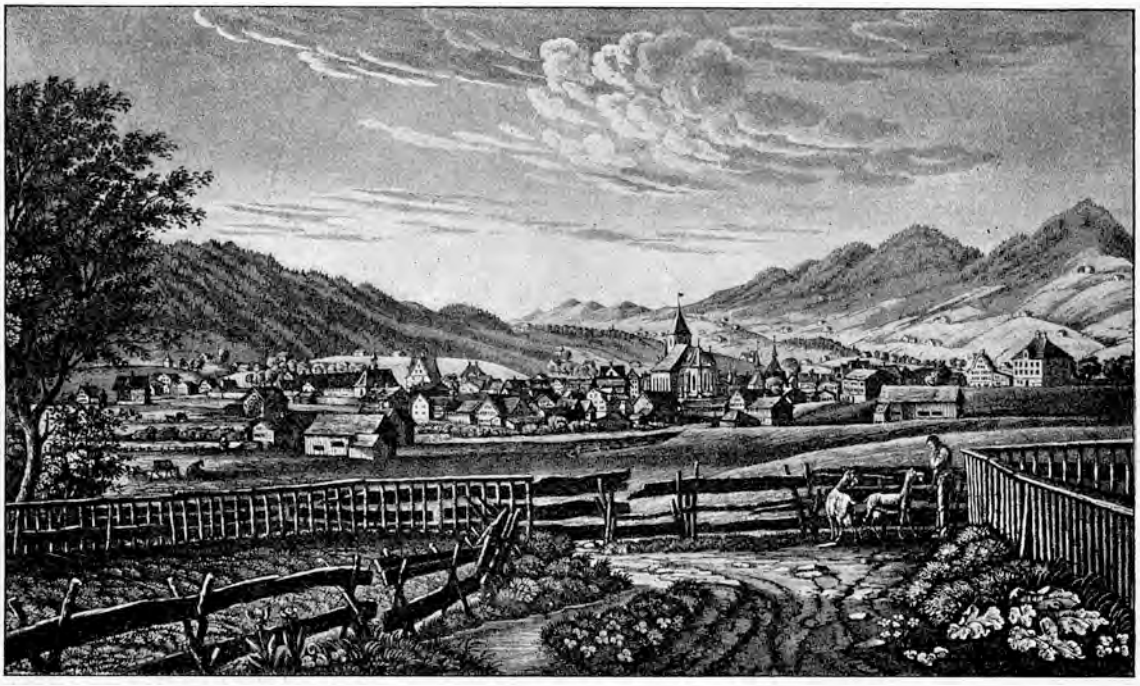

Vue du village d'Appenzell vers 1835, d'après dessin et aquatinte de J. B. Isenring. (Bibliothèque cantonale de Trogen).

Depuis la séparation religieuse, les protestants d'Appenzell s'étaient rattachés au synode saint-gallois (1544). En 1602, suivant la coutume de l'époque, ils avaient fondé une église nationale, et en 1618 ils se plièrent encore aux nouveaux usages en réintroduisant le chant dans les cultes, d'où les premiers réformateurs l'avaient banni. En 1645, ils l'emportaient sur l'abbé de Saint-Gall en l'obligeant à renoncer à ses prétentions à la collature. En 1644, ils adhérèrent à la Confession helvétique et en 1675 à la *Formula Consensus*, les plus importantes tentatives d'unification religieuse en Suisse. En 1757, les pasteurs des Rhodes-Extérieures rompirent leur ancienne alliance avec Saint-Gall et formèrent une corporation indépendante avec son propre synode.

La situation spéciale des catholiques dans la Rhode de Reute ne pouvait durer indéfiniment. Mais ici encore il faut reconnaître qu'on n'agit jamais envers eux comme dans les bailliages communs ou dans le Toggenbourg où régnait le prince-abbé. L'acte de séparation de 1597 fixait le tracé de la frontière de telle manière que les habitants pouvaient vivre en paix avec de la bonne volonté. L'autorité maintenait le principe du droit et s'en tenait au traité. Son point de vue dans la ques-

Drapeaux conquis par Appenzell. (D'après la *Chronik von Altstätten und Umgebung.*)

Ignatius Kegel et sa fille, de Schwende.
Tableau de Joseph Reinhard 1793. Mus. hist. Lucerne.

Demoiselles Josepha Segner et Josepha Huber à Schwende.
Tableau de Joseph Reinhard 1793 Mus. hist. Berne.

Bartholome Ramsauer, conseiller, et sa fille, d'Hérisau.
Tableau de Joseph Reinhard 1793. Mus. hist. Berne.

Jean-Jacques Meyer et sa fille, d'Hérisau.
Tableau de Joseph Reinhard 1793. Mus. hist. Berne.

(Pour la description des costumes, voir l'article APPENZELL.*)*

tion de la dépendance territoriale des deux couvents de Grimmenstein et Wonnenstein, situés dans les Rhodes-Extérieures enfin l'emporta : le premier fut compté comme territoire des Rhodes-Extérieures, le second comme enclave des Rhodes-Intérieures ; les tentatives pour modifier cet arrangement (à Grimmenstein en 1667 et à Wonnenstein en 1750) n'aboutirent qu'au maintien de l'état de choses. A cette dernière occasion fut supprimée l'unique commune qui avait conservé la parité religieuse : Grub, dans les Rhodes-Extérieures, qui se détacha en 1751 de Grub dans les terres de l'abbé de Saint-Gall, devint une paroisse autonome et fut admis comme Rhode. Seule la Rhode de Lutzenberg continua à faire partie, et fait partie encore aujourd'hui, de la paroisse saint-galloise de Thal.

Lors de la séparation, les Rhodes-Extérieures comptaient 6322 hommes au-dessus de 16 ans et ayant droit de vote, ce qui correspondait à une population de 30 000 âmes. En 1733, Zellweger estime les forces des « Durs » à 5000 hommes et celles des « Doux » à 4000, en tout 9000 hommes, soit 45 000 âmes. Ce chiffre est trop élevé, car en 1850 on comptait 25 758 habitants en deçà de la Sitter et 17 863 au delà, soit 43 621 âmes en tout, et en 1837 : 41 080. On ne doit pas admettre une population de plus de 35 000 personnes au XVIII[e] s., dont 20 000 en deçà et 15 000 au delà de la Sitter. En 1850, il n'y avait que deux pour cent de catholiques dans les Rhodes-Extérieures.

Après la courte période de la République Helvétique, qui réunit les deux demi-cantons pour trois ans (sauf une interruption pendant l'occupation autrichienne en 1799), Appenzell Rh.-E. reçut aussi de Paris sa constitution. Par méconnaissance de la situation ou pour maintenir une fiction, on avait gardé un canton unique, tout en déclarant cependant ses deux moitiés « réciproquement indépendantes l'une de l'autre ». De fait, les deux demi-cantons étaient déjà complètement séparés en 1803. Mais, comme l'agitation continuait pendant la Médiation, le Grand Conseil, assemblé à Trogen, n'adopta une nouvelle constitution que le 25 juin 1815. De même que dans les Rhodes-Intérieures cette dernière privait la landsgemeinde de tous droits, à l'exception du droit d'élection et du droit de naturalisation, et concentrait l'autorité, davantage qu'en 1798, entre les mains du Nouveau et de l'Ancien Conseil, et du Grand Conseil formé des 10 magistrats et des 40 capitaines ; ce dernier n'avait plus que le contrôle des comptes de l'État et le droit de naturalisation. Le pays resta divisé en deux parties, l'une en deçà, l'autre au-delà de la Sitter ; leurs Petits Conseils particuliers furent maintenus, de sorte que les Rhodes-Extérieures eurent dorénavant quatre chef-lieux : Trogen, Hundwil, Hérisau et Urnäsch, mais la landsgemeinde ne se réunissait et ne se réunit encore que dans les deux premiers. Il est vrai que le peuple, soit la landsgemeinde, n'avait pas été consulté, de sorte que, dans les années 1820, on commença à faire de l'opposition à la suprématie de nouveau exercée par certaines familles, et cela par le moyen encore inusité de la presse. Un médecin, le D[r] Johann Meyer, à Trogen, avait fondé en 1825 l'*Appenzeller Monatsblatt*, suivi en 1828 de la célèbre *Appenzeller Zeitung*. Protégés par le landammann Matthias Œrtli, qui n'exerçait plus le droit de censure, Meyer et ses collaborateurs purent formuler des critiques d'un ton inouï pour l'époque, et lorsque le parti adverse se retrancha derrière le « vénérable Landbuch », collection de lois et de sentences juridiques dont il n'existait que quelques copies, ils le publièrent. Dans ce pays de montagnes la lutte pour les droits du peuple commença plus tôt que dans le reste de la Suisse (Schaffhouse excepté) ; toutefois les difficultés à la landsgemeinde furent telles que ce n'est que longtemps après les autres cantons, le 31 août 1834, que les Rhodes-Extérieures votèrent leur nouvelle constitution. Cette constitution fut une des premières à stipuler pour le double Landrat une représentation uniforme de toutes les communes, sur la base de leur population, et le droit pour tout citoyen de prendre la parole à la landsgemeinde. Pour le reste, on ne fit pas de grands changements : on conserva les 10 magistrats ; le double Landrat, composé des 10 magistrats, des 40 capitaines et des députés des communes, élus librement, au nombre d'environ 35 ; le Grand Conseil, composé des 10 magistrats, de 2 intendants des bâtiments, des 20 capitaines en charge, et enfin les Petits Conseils en deçà et au delà de la Sitter, comptant chacun 13 membres. Voilà les conquêtes de l'époque nouvelle : égalité devant la loi, liberté de presse et de métiers, droit de pétition et garantie de la propriété privée. La séparation complète des pouvoirs et la liberté religieuse n'étaient pas encore admises : en effet, le Grand Conseil demeurait le tribunal suprême et la confession protestante religion d'État. La constitution

Vacher appenzellois de la Schwägalp. (D'après une photographie.)

du 3 octobre 1858 réalisait le premier de ces deux progrès en instituant comme autorité exécutive la « Commission d'État », formée des magistrats réduits à 7 ; et comme autorité législative, outre la landsgemeinde, le Grand Conseil, élu par le peuple, en proportion de la population ; enfin, comme autorités judiciaires, le tribunal cantonal en instance supérieure et les Petits Conseils en instance inférieure. Une mesure encore plus importante fut la suppression de la division du pays par la Sitter, qui eut lieu en vertu de cette constitution et mit fin à la séparation intérieure datant de 1647. Le pays fut alors divisé en trois districts : *Hinterland*, l'ancien territoire au delà de la Sitter, *Mittelland* et *Vorderland*, le territoire en deçà de la Sitter. La constitution du 15 octobre 1876, encore en vigueur actuellement, apporta la liberté religieuse et une séparation complète des pouvoirs de la landsgemeinde, du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et des autorités judiciaires, depuis la justice de paix au tribunal cantonal ; le droit de vote jusque là fixé à 16 ans, fut porté à 20 ans en vertu des prescriptions fédérales.

Au XIX[e] s., les Rhodes-Extérieures se sont développées tout autrement que les Rhodes-Intérieures : l'industrie, qui se répandait toujours davantage, les rendit plus accessibles aux innovations ; des hommes tels que

le Dr Meyer réussirent à mettre leur pays, au moyen de l'*Appenzeller Zeitung*, à la tête des cantons avancés et à entraîner leurs compatriotes dans la voie du progrès. Lors des tentatives de révision du Pacte fédéral en 1832-1833, l'enthousiasme fit défaut, tandis que lors du Sonderbund les Rhodes-Extérieures mirent toutes leurs troupes en campagne : 2 bataillons d'infanterie de l'élite et un de la réserve, 4 compagnies de carabiniers et le corps de volontaires du landsturm ; 5 hommes furent tués et 25 blessés. Appenzell Rh.-E. participa aussi à l'occupation des frontières en 1856-1857 et en 1870-1871. Toutefois les Rhodes-Extérieures goûtèrent si peu les nouvelles prescriptions de la Constitution fédérale de 1874, votées par elles cependant, que leur constitution ne put être mise en harmonie avec la première qu'à la deuxième tentative. Depuis plusieurs années, le tissage des cotons s'est largement répandu dans le canton et l'a fait prospérer. Les chiffres suivants font voir quelle a été l'influence de l'industrie sur la population : 1837 : 41 080, 1850 : 43 621, 1860 : 48 431, 1870 : 48 734, 1880 : 51 958, 1888 : 54 109, 1900 : 55 281, 1910 : 57 994. — Voir : *LL* et *LLH*. — Zellweger : *Appenzell*. — *Feuille fédérale*, 1869, n° 49 et 1870 n° 40. — Constitution du Canton. — *AJ*.

APPENZELL RHODES-INTÉRIEURES. Dès le 8 septembre 1597 demi-canton et, avec les Rhodes-Extérieures, XIIIe canton de la Confédération. Les Rhodes-Intérieures avaient la préséance à la Diète sur leur collègue des Rhodes-Extérieures. *Armoiries* : celles du canton avant le partage, soit d'argent à un ours levé en pied de sable armé et lampassé de gueules. Ce nouveau territoire se composait principalement de l'ancienne paroisse d'Appenzell, divisée en six Rhodes : Schwende, Rüte, Lehn, Schlatt, Gonten et Rinkenbach ou Wies ; le territoire de Stecklenegg, de la Rhode extérieure de Hundwil, formait la 7me Rhode; et les catholiques d'Ober-Hirschberg et d'Oberegg dans la Rhode extérieure de Trogen les 8me et 9me Rhodes ; ces deux dernières étant mélangées de protestants, ne devaient point faire entièrement partie des Rhodes-Intérieures, mais chaque domaine était rattaché aux Rhodes-Intérieures ou Extérieures suivant la confession du propriétaire et ne pouvait être transmis qu'à des gens de la même confession (domaines dits exemptés). Au sein de la Confédération les deux demi-cantons ne comptaient que pour un, et n'avaient à la Diète qu'une voix, valable seulement lorsque Appenzell d'une part, et Trogen, Hundwil ou Hérisau d'autre part, étaient entièrement d'accord. Les Rhodes-Intérieures et les Extérieures possédaient en commun, au village d'Appenzell, les archives du pays et les bannières conquises, déposées à l'église. Elles administraient conjointement leur seul bailliage du Rheintal, alternativement avec les VIII anciens cantons. En 1600, pour la première fois depuis la séparation, le canton d'Appenzell eut, à son tour, à nommer le bailli à Rheineck ; un tirage au sort décida en faveur des Rhodes-Intérieures qui, jusqu'en 1798, repourvurent sept fois la charge de bailli.

Le pouvoir suprême ou gouvernement était constitué par la landsgemeinde composée de tous les citoyens âgés de 16 ans révolus ; elle avait lieu ordinairement le dernier dimanche d'avril sur l'ancienne place d'Appenzell ou dans l'église de la localité. La landsgemeinde nommait les principaux magistrats, soit le landammann, le banneret, le vice-landammann, le trésorier, le Landeshauptmann, l'intendant des bâtiments, l'administrateur des biens de l'église, l'enseigne du canton et se prononçait sur toutes les questions qui lui étaient soumises. Ses compétences n'allaient pas plus loin, car l'autorité législative et judiciaire était exercée par le Grand Conseil qui s'assemblait deux fois par an. Il se composait de 74 députés des neuf Rhodes, soit de 18 capitaines, de 16 petits et 32 grands conseillers et des 8 magistrats. Dès 1723 chaque Rhode députa uniformément 4 grands conseillers, 4 petits conseillers et 4 capitaines, de sorte que le Landrat (réunion des députés des Rhodes et des magistrats) compta 80 membres. Le gouvernement proprement dit était le Petit Conseil ou Conseil hebdomadaire, composé des 8 magistrats, des 18 capitaines et de quelques petits conseillers qui étaient adjoints à tour de rôle. Lorsqu'il s'agissait d'affaires très importantes, le conseil était réuni par l'huissier qui se rendait chez chaque conseiller pour lui lire la convocation *(Zusammengelesener Rat)* ; il délibérait sur la politique extérieure de la République et se composait du Conseil hebdomadaire auquel on adjoignait tous les petits conseillers, soit de 42 membres en tout. Toutes ces assemblées siégeaient dans la maison de commune d'Appenzell qui fut rebâtie après l'incendie de 1560.

L'histoire ultérieure des Rhodes-Intérieures diffère entièrement de celle des Rhodes-Extérieures ; sur un seul point il y a ressemblance parfaite entre les deux demi-cantons : dans les querelles passionnées des partis au sein de la landsgemeinde et dans les luttes contre la suprématie de certaines familles; ces luttes dominent toute l'histoire intérieure du pays. Dans ce pays de la démocratie pure, tout comme dans les aristocraties, quelques familles dominaient dans les Conseils ; leurs adversaires trouvaient alors le moyen de se venger dans les landsgemeinde. A Appenzell les Suter étaient tout puissants, puis les Geiger, les Näf, les Fässler, les Schiess et les Wieser. De 1597 à 1798, sur 23 élections de landammann, ces six familles ne sont pas arrivées moins de dix-sept fois au pouvoir ; les Suter 6 fois, les Geiger 3 fois et les 4 autres chacune 2 fois. Parmi les sept baillis du Rheintal, il y eut trois Schiess, le grand-père, le père et le fils. On est obligé de chercher des indications dans ce dénombrement, parce que, dans les Conseils, tout se passait dans les coulisses et que les actes eux-mêmes ne fournissent pas toujours les renseignements désirés. Après la landsgemeinde de 1660, qui fut très orageuse, le Landrat décréta en 1667 qu'un citoyen ne pourrait à l'avenir prendre la parole à la landsgemeinde sans y avoir été autorisé par lui. Malgré cette mesure restrictive, il y eut, déjà en 1679, à propos de la sortie du Défensional, des scènes violentes, puis de nouveau en 1706 lors du renouvellement de l'alliance avec l'Espagne ; enfin en 1723 à propos des élections ; mais les scènes les plus regrettables eurent lieu lors de l'affaire Suter, de 1775 à 1784. Il s'agissait ici de l'antagonisme entre les familles Suter et Geiger, représentées par les landammanns Josef-Anton Suter et Johann-Jakob Geiger. Suter, d'abord le favori du peuple et son homme de confiance, avait commis des fautes graves dans l'exercice de sa charge, de sorte que Geiger put en tirer parti pour le faire enfin destituer et bannir. Lorsque neuf ans plus tard Suter se hasarda à rentrer au pays, Geiger, qui était de nouveau au pouvoir, le fit emprisonner et condamner à mort, sous la pression de son parti, celui des aristocrates ; Suter fut exécuté le 19 mars 1784. Ce meurtre judiciaire fut expié en 1829 par une réhabilitation de la famille.

L'entrée dans l'alliance espagnole, qui fut la cause de la séparation du pays, porta les Rhodes-Intérieures du côté des catholiques militants. Le 28 janvier 1598, leur représentant apposa solennellement le sceau du canton au traité des VI cantons avec l'Espagne, qui fut renouvelé trois fois, en 1604, en 1634 et en 1706. Conformément aux articles du traité, les Rhodes-Intérieures envoyèrent cinq fois une compagnie au service de l'Espagne ; toutefois leurs rapports avec l'Espagne ne les empêchèrent pas d'autoriser à deux reprises des enrôlements pour la France. En 1600 le pays accéda à la Ligue d'Or des VII cantons et en 1668 au Défensional, soit à l'organisation militaire commune de tous les cantons, mais il s'en retirait déjà en 1679 de concert avec les autres petits cantons catholiques. Les Rhodes-Intérieures n'ont pour cela jamais pris part à une occupation des frontières ; toutefois, en 1792, elles ont participé à la défense de Bâle, non en vertu du Défensional, ainsi qu'elles eurent soin de le déclarer, mais bien à cause des anciennes alliances. En 1715, elles se joignirent à l'alliance séparée des cantons catholiques avec la France, et des dissensions internes éclatèrent ensuite à cause de la distribution des pensions payées par la France. On croyait évidemment avoir assez fait pour le militaire en envoyant des soldats à l'étranger, car au XVIIIe s. on cessa de faire les revues en usage jusqu'alors et l'on se contenta des lauriers recueillis par les ancêtres au Stoss et à la Vögelisegg.

En 1647, en 1654 et en 1668 les filiales de Gonten, d'Oberegg et de Haslen se séparèrent de l'ancienne paroisse d'Appenzell ; par contre, les filiales de Brülisau et d'Eggerstanden, fondées au XV^e^ s., continuèrent jusqu'à nos jours à dépendre de l'église-mère.

Il y avait à Appenzell un couvent de Capucins dès 1590, un couvent de nonnes, Sainte-Marie-aux-Anges dès 1613; puis deux couvents de nonnes, de date beaucoup plus ancienne, à Wonnenstein et à Grimmenstein (1228 et 1400). Il est intéressant de noter que ce dernier était situé sur le territoire des Rhodes-Extérieures, commune de Walzenhausen, tandis que les Rhodes-Intérieures en avaient l'avouerie. Le couvent de Wonnenstein, en re-

Costumes des paysans des Rhodes-Intérieures vers 1820. D'après un dessin de S. Vogel (lithographie de J. Brodtmann).

vanche, appartenait au territoire des Rhodes-Intérieures, et formait une enclave des Rhodes-Extérieures, de la commune de Teufen. Cet enchevêtrement territorial, très compliqué, existe encore de nos jours ; aux recensements les habitants de ces deux couvents sont comptés avec la commune d'Appenzell, ce qui, du moins pour Grimmenstein, n'est pas correct. Lors de la séparation, les Rhodes-Intérieures avaient 2782 hommes de 16 ans révolus et ayant droit de vote à la landsgemeinde, ce qui correspondrait à peu près à une population de 10 000 âmes. En 1837 le recensement ne fournit qu'un chiffre de 9796 hab. et en 1850 de 11 272, de sorte qu'on ne peut pas estimer la population avant 1798 à plus de 8000 âmes. Encore en 1850 elle ne comptait pas tout à fait un pour cent de protestants.

Après la réunion forcée sous la République Helvétique, qui fut de courte durée et subit une interruption en 1799, Appenzell reçut sa première constitution par l'Acte de Médiation du 19 février 1803. Il est curieux de constater que cette loi fondamentale, importée de l'étranger, entretient la fiction de l'unité d'Appenzell (de même que celle d'Unterwalden) et ne mentionne qu'un canton, tout en disant que les deux parties sont « réciproquement indépendantes l'une de l'autre ». En fait les deux moitiés se sont définitivement séparées en 1803. Les Rhodes-Intérieures ne jouirent d'une véritable constitution qu'après la conclusion du Pacte fédéral entre les cantons suisses après la première chute de Napoléon. Le Grand Conseil d'Appenzell Rh.-I. décréta cette constitution le 30 juin 1814 et n'institua que sept Rhodes parce que celles de Rinkenbach et de Stecklenegg, de même que Hirschberg et Oberegg furent réunies. Les huit magistrats d'avant 1798 furent réintroduits et augmentés d'un trésorier et d'un administrateur de l'assistance publique. Ils étaient tous élus par la landsgemeinde, qui n'avait d'ailleurs qu'un contrôle général sur les comptes de l'État et le droit de naturalisation. Le Grand Conseil, véritable gouvernement, se composait, comme autrefois, des magistrats et des deux fonctionnaires du Conseil (l'intendant de l'arsenal et le bailli impérial) et de 8 petits et 8 grands conseillers pour chacune des 7 Rhodes, en tout de 124 membres. Le Petit Conseil comptait les 8 magistrats et les 56 petits conseillers, toutefois il n'était jamais au complet, mais se rassemblait par groupes (comptant chaque fois un quart des membres) qu'on nommait Conseil hebdomadaire, alternant tous les 8 jours ou au bout de six séances. C'était une autorité purement judiciaire. Conformément à l'esprit de l'époque, on se garda de fournir à la landsgemeinde l'occasion d'émettre son opinion sur ce gouvernement; au contraire, on restreignit encore ses attributions en réduisant son rôle à celui d'une assemblée chargée d'élire les magistrats. C'est ce qui explique que, déjà le 26 avril 1829, une nouvelle constitution fût introduite, sur l'initiative des démocrates. Elle conservait les formes de l'ancienne constitution aristocratique de 1814, mais

apportait des réformes notables relativement à la landsgemeinde, qui redevint le pouvoir législatif, tandis qu'on garantissait à chaque citoyen le droit de faire des propositions. Et lorsque le Grand Conseil eut enfin décrété que l'ancien landammann Suter, exécuté en 1784, aurait une sépulture honorable et que sa condamnation à mort serait annulée, les Rhodes-Intérieures se trouvèrent momentanément à la tête des cantons progressistes. Cette constitution se maintint pendant près de 60 ans dans les Rhodes-Intérieures, jusqu'au jour, le 24 novembre 1872, où une landsgemeinde extraordinaire en vota une nouvelle, qui, sauf quelques modifications, est encore en vigueur aujourd'hui. Cette landsgemeinde n'a pas apporté d'ailleurs de profonds changements. Elle s'est contentée, dans plusieurs cas, de renouveler les formes. Ainsi les anciens magistrats se nomment Commission d'État (correspondant au Conseil d'État d'autres cantons); le Petit Conseil reçoit le titre plus moderne de tribunal cantonal et de tribunal de district; la landsgemeinde et le Grand Conseil n'ont pas subi de changements, de même que les capitaines et conseillers qui, déjà auparavant, exerçaient l'autorité communale. Le principe essentiellement nouveau consiste en ce que dans le Grand Conseil et au tribunal de district les Rhodes sont sur un pied d'égalité, étant représentées proportionnellement à leur population. Une seule exception est faite en faveur d'Oberegg-Hirschberg, dont le nombre de voix donnant droit à un siège n'est fixé qu'à 400 pour le Grand Conseil et à 150 pour le tribunal de district au lieu des 800 et 300 voix réglementaires. L'histoire des Rhodes-Intérieures a été généralement paisible au XIX^e^ siècle, même aux époques dangereuses de 1830 et 1847. Il est vrai que les troubles qui précédèrent, en 1827, la seconde constitution nécessitèrent une intervention fédérale, et qu'en 1847 les Rhodes-Intérieures furent contraintes à payer une amende de 15 000 fr. pour être restées neutres lors du Sonderbund; mais il n'y eut plus de sang versé. Il faut l'attribuer au développement de l'instruction et à la situation économique difficile du pays; celle-ci commençait à s'améliorer ces dernières années, grâce aux progrès de l'industrie de la broderie, mais la guerre mondiale l'a de nouveau compromise.

En matière ecclésiastique, les Rhodes-Intérieures ont partagé le sort du canton de Saint-Gall : après la suppression de l'évêché de Constance, en 1821, et du double évêché de Coire et de Saint-Gall (1823-1846), elles firent provisoirement partie du nouvel évêché de Saint-Gall et furent dès lors administrées par un vicaire de l'évêque. L'une des deux annexes de l'ancienne paroisse d'Appenzell, Brülisau, s'est constituée en paroisse en 1879, de sorte que dès lors les Rhodes-Intérieures comptent 5 paroisses. Population en 1837: 9796 hab.; 1850: 11272; 1910 : 14585.

Voir: *LL* et *LLH*. — Zellweger: *Appenzell*. — *Feuille fédérale*, 1869, n° 49 et 1870, n° 40.

APPENZELL (Com. et paroisse, chef-lieu du demi-canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures. V. *DGS*). En 1061/1071 : *Abbatis cella*. *Armoiries* : celles d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Le village se forma certainement longtemps après la colonisation du pays par les Rhètes et les Alémannes. En 1061/1071, le couvent de Saint-Gall y édifia la première église consacrée à saint Maurice, et en même temps le château de Clanx, la première devant assurer la domination spirituelle du couvent, le second sa domination temporelle. Appenzell grandit bientôt et, quoique n'étant plus la seule paroisse (Hérisau eut une église en 1250, Hundwil en 1315), elle demeura la principale et donna tout naturellement son nom au pays en 1379. Tout aussi naturelles furent les aspirations de la commune grandissante à l'indépendance, surtout lorsqu'en 1253 l'église eut été incorporée au couvent de Saint-Gall. En 1270 déjà, les Appenzellois entrèrent dans l'alliance des Saint-Gallois contre leur propre seigneur, l'abbé Berchtold, alliance que sa mort rendit sans objet. La situation devint plus difficile pour Appenzell quand en 1345, l'abbé Hermann von Bonstetten acquit l'avouerie impériale sur les quatre districts d'Appenzell, Hundwil, Teufen et Urnäsch, et avec celle-ci le droit d'impôt et la haute justice. Vers 1360 Appenzell conclut avec Hundwil une alliance contre leur seigneur, que seule l'intervention de la ville de Saint-Gall put rompre en 1367. Ce même abbé Georg autorisa, à son corps défendant, les cinq communes d'Appenzell, Gais, Hundwil, Teufen et Urnäsch à entrer dans la Ligue des villes souabes, le 26 septembre 1377. Dans la suite, cette alliance fut de la plus haute importance pour Appenzell, lorsque grâce aux villes de Saint-Gall et de Constance les cinq communes obtinrent leur première administration autonome et leur premier Landrat, et se réunirent alors peut-être pour la première fois en une landsgemeinde. Celle-ci fut naturellement tenue à Appenzell qui devint ainsi d'emblée chef-lieu du nouvel État en voie de formation. La lutte qui s'engagea contre l'abbé Kuno von

Appenzell. Le château, bâti en 1563 par Anton Leu.

Stoffeln plaça Appenzell au centre des événements. En 1401, Appenzell entra, la première des cinq communes, dans l'alliance avec la ville de Saint-Gall et les gens du couvent et conclut deux ans plus tard une combourgeoisie avec Schwyz ; c'est pour ainsi dire à ses portes que les Appenzellois battirent les Autrichiens au Stoss. Malgré la défaite de Bregenz, qui mit fin à l'éphémère « Ligue autour du lac », l'abbé ne put relever sa domination spirituelle et temporelle; Appenzell se trouva par là délivré de la juridiction de l'abbé, recouvrit son indépendance religieuse, perdue par l'incorporation de son église, et forma de nouveau une paroisse autonome.

Appenzell devint dès lors le centre politique du pays auquel il avait déjà donné son nom. C'est là que les landsgemeinde eurent dorénavant lieu, que les conseils siégèrent, et que se trouvait l'arsenal érigé probablement déjà avant 1500. Par suite de la séparation religieuse Appenzell perdit, il est vrai, une partie de son avantageuse situation du fait que les Rhodes-Extérieures tinrent leurs assemblées à Hérisau ou à Hundwil et ne se rendirent plus qu'à contre-cœur, jusqu'à la rupture définitive de 1597, aux réunions du chef-lieu, maintenu dans son ancienne foi par le curé Theobald Huter. C'est en ces années agitées qu'eut lieu le grand incendie, qui, le 18 mars 1560, ne détruisit pas moins de 160 maisons, dont l'église et la maison de ville. Malgré les frais élevés de la reconstruction, le double Conseil de la paroisse prit sur lui de bâtir encore un couvent de Capucins qui, commencé le 22 février 1587, fut terminé en trois ans. Par la séparation d'avec les Rhodes-Extérieures, Appenzell devint chef-lieu des

Rhodes-Intérieures et en fut l'unique paroisse, d'où Gonten se sépara en 1647, Oberegg en 1654, Haslen en 1668. Toutes quatre faisaient partie du chapitre rural de Saint-Gall et conservèrent ainsi, au moins dans le domaine religieux, l'ancienne dépendance de l'église-mère. Il n'y eut jamais de Rhode d'Appenzell, car cette grande paroisse de 2782 âmes (1597) se divisait en six Rhodes, (voir l'article APPENZELL-RHODES INTÉRIEURES), et le village même était dans la Rhode de Lehn. Appenzell est relié depuis le 19 octobre 1886 à Urnäsch et par là à Saint-Gall par le chemin de fer à voie étroite Appenzellerbahn, avec Gais-Saint-Gall par le tramway Appenzeller Strassenbahn. — *LL.* — Zellweger: *Kt. Appenzell.* — *ZSK* 1916, p. 248. [Az.]

APPENZELL (DISTRICT D'). Ce fut la constitution du 24 novembre 1872 qui créa le district d'Appenzell comprenant les anciennes Rhodes de Lehn et de Rinkenbach, et qui auparavant s'était quelque temps appelé simplement le Village. Cette année-là, la division en sept Rhodes (Schwende, Rüte, Lehn, Schlatt, Gonten, Rinkenbach, Oberegg avec Hirschberg), établie par la constitution de 1828, fut supprimée, et les districts introduits. Celui d'Appenzell comprend, outre la plus grande portion du village du même nom, 35 hameaux et 133 fermes isolées qui appartenaient autrefois à la Rhode de Lehn. Population en 1880: 4300 hab.; 1910: 5143. — Voir A. Ott: *Die Siedelungs-Verhältnisse beider Appenzell.* [A.M.]

APPENZELLER. Nom de famille répandu dans les cantons de Berne, Saint-Gall, Schwyz, Uri, Unterwald et Zurich. Dans les cantons de Schwyz et Uri ces familles sont éteintes ; dans l'Unterwald, les Appenzeller sont paroissiens de Lungern, mais une famille du même nom existait aussi à Stans dans la deuxième moitié du XVI^e^ s. Voir à ce sujet les art. ALTZELLEN et BAUMGARTNER. A citer : BENEDIKTUS, musicien du XVI^e^ siècle, * en Hollande, de nationalité suisse, élève du compositeur Josquin Desprez. Il succéda à Jean Gossius en 1531 et de 1540 à juillet 1551 fut maître des enfants de chœur des chapelles Marie de Hongrie et Sainte-Catherine des Pays-Bas à Bruxelles. — Voir W. Barclay : *Who was Benedictus ?* — P.-A. Schubiger : *Die Pflege des Kirchengesangs in der deutschen katholischen Schweiz*, p. 37.

A. **Canton de Berne.** — 1. ***Johann Konrad,*** * 1775 à Berne, † 1850, fit des études en théologie et devint en 1801 maître de calligraphie et d'arithmétique à l'école de Winterthour. Il fut consacré à Schaffhouse et nommé en 1809 pasteur de Brütten. Appelé en 1817 au rectorat du nouveau gymnase de Bienne, il fut élu premier pasteur de cette ville en 1818. Le comte Gobineau, Alexandre Schweizer et Agassiz furent ses élèves. Après la révolution de 1830, il abandonna la direction du gymnase, mais conserva son poste de pasteur jusqu'à sa mort. Appenzeller collabora aux *Alpenrosen*, et publia plusieurs ouvrages, entre autres *Thomas Wittenbach oder die Reformation zu Biel.* Son portrait à l'huile est conservé au musée Schwab à Bienne. — *SBB* I, 3-15. — 2. KONSTANTIN, * 1814, † 1899, fils du n° 1. Il fit des études en théologie et entra en 1837 dans l'église bernoise. Après un stage à Berlin et un vicariat à Bienne, il devint en 1842 pasteur à Gsteig, en 1851 à Neueneck, en 1860 second et en 1863 premier pasteur de l'église du Saint-Esprit à Berne. Il se retira en 1885. En 1868, il fonda l'institut pour anormaux du Weissenheim près de Berne ; il fut le promoteur de la société de secours des églises protestantes, membre du Petit Conseil et président de la direction des deux orphelinats de la ville. — *TRG*, 1910. [E. B.]

B. **Canton de Saint-Gall.** Ancienne famille de Saint-Gall, riche et florissante surtout aux XV^e^ et XVI^e^ s. — 1. CHUONRADUS DE ABBATISCELLA est mentionné en 1223, avec d'autres bourgeois, comme témoin à la fondation d'une messe anniversaire de Heilwig, épouse du magister Goldacht, de Gütern près Saint-Gall. — 2. RUPERTUS DE ABBACELLA est nommé en 1268. — 3. HANS, et — 4. WÆLTI devinrent en 1376 bourgeois de la ville. — 5. JOHANNES, 1387, était recteur de la léproserie du Linsebühl près de Lämblissbrunnen. — 6. CRISTAN occupa le même poste après 1451. — 7. LAURENT, dès 1423 chapelain de la chapelle des lépreux, fondée en 1390 au Linsebühl en faveur de ses administrés ; il mourut en 1440, chapelain *(Mittelmesser)* de St.-Mangen. — 8. OTMAR, et — 9. KONRAD étaient en 1476 membres du *Notenstein*, société de bourgeois aisés, qui n'ont ni métier ni boutique même s'ils sont commerçants. — 10. RUDOLF, prévôt des bouchers de 1468 à 1487. — 11. LIENHARD, fut député du Grand Conseil lors de la conclusion de la paix avec les Confédérés, le 7 mars 1490, à Einsiedeln. — 12. KONRAD, secrétaire de ville de 1502 à 1512 : il fut envoyé en 1507 à Rome pour déterminer les droits de la paroisse de Saint-Laurent, et en 1521 à la cour impériale pour obtenir la confirmation des franchises de la ville. — 13. OTMAR, bourgmestre de 1524 à 1526. — 14. SEBASTIAN-ARIEL, servit sous Franz v. Sickingen, devint maître d'hôtel du comte palatin Ludwig, et seigneur de Luxburg. — 15. OTMAR, bourgmestre de 1664 à 1687. — 16. HEINRICH, 1789-1861, conseiller de commune en 1835, et secrétaire de la chambre de charité de Saint-Gall. — Voir *Bürgerbuch der Stadt St. Gallen*, 1910. — Wilh. Hartmann : *Stadt St. Gall. Bürger-Geschlechter*, mns. de la bibliothèque de la ville de Saint-Gall. [Bt.]

C. **Canton de Zurich.** Famille connue à Höngg et à Wipkingen dès le commencement du XV^e^ siècle, s'est répandue ensuite dans les communes voisines et acquit la bourgeoisie de Zurich dès 1440. — 1. JAKOB, d'Altstetten, 1795 sous-bailli, 1803 membre du tribunal de district à Horgen, † 1808. — 2. JOHANNES, de Höngg, juré, 1798 représentant du haut bailliage de Höngg dans la Convention nationale zuricose. — 3. HANS-JAKOB, de Höngg, * 1761, représentant de la corporation de Höngg au Grand Conseil zuricois dès 1803, président du tribunal de district de Regensdorf sous la République Helvétique. — 4. KONRAD, de Höngg, président de commune et président du tribunal de la corporation, nommé en 1813 membre du tribunal de district de Bulach. — [F. H.] — 5. ***Kaspar***, * le 6 juillet 1820, † le 10 février 1901, marchand à Zurich en 1849, ouvrit en 1854 à Albisrieden une retorderie de soie qui eut une grande prospérité vers 1860, collabora en 1871 à la fondation d'une filature de soie mécanique à Winterthour. Il fut en outre un grand bienfaiteur; il fonda en 1856, à Wangen, un institut pour jeunes filles et un autre à Tagelswangen en 1869. En 1864 il créa et dota de 50 000 fr. un fonds pour permettre aux ouvrières de fabrique pauvres d'apprendre un métier; en 1874 il ouvrit à Bruttisellen un institut de garçons rattaché à une fabrique de souliers. Près de 2000 garçons et filles furent entretenus et élevés dans ses institutions. Il créa encore en 1881 un institut pour jeunes filles catholiques à Richterswil, et fut aussi un fidèle protecteur de la fondation Pestalozzi à Schlieren et de la maison de relèvement de Fluntern. Grand admirateur de Pestalozzi, il prit à l'âge de 75 ans la présidence du comité pour l'érection d'un monument à sa mémoire, à Zurich, dont l'inauguration eut lieu en 1899. — *Nbl. der Hülfsgesellschaft in Zürich*, 1903. — *Gartenlaube*, 1901, n° 9. suppl. 2 (avec portrait). — *Jahrbuch für Gemeinnützigkeit*, 1900-1901. — A. Tappolet : *Nachruf an C. A.* [E. STAUBER.]

APPENZELLERBAHN. Chemin de fer à voie étroite d'un mètre d'écartement, bâti en deux sections de Winkeln à Urnäsch 1875 et d'Urnäsch à Appenzell 1886 ; la troisième section Hérisau-Gossau dut être construite en 1913 à la suite de l'ouverture de la Bodensee-Toggenburgbahn, qui relia Hérisau à Saint-Gall par une ligne à voie normale et fit de ce fait un grand dommage à l'Appenzellerbahn ; depuis lors la section Winkeln-Hérisau n'est plus exploitée. Cette ligne n'a jusqu'à ce jour pas pu payer d'intérêts. Depuis la guerre mondiale elle est soutenue par l'État et les communes. [O. A.]

APPENZELLER KALENDER. Il fut fondé en 1722 par JOHANNES TOBLER, sous le titre de *Alter und neuer Schreib-Calender* et imprimé jusqu'en 1730 à Lindau, puis à Saint-Gall. En septembre 1736, en-

suite des querelles politiques du pays, Tobler dut émigrer dans la Caroline du Sud sans toutefois cesser de s'occuper de son calendrier. Pour 1767 il existe un exemplaire de l'*Appenzeller Schreib-Calender* portant le nom de Tobler ; à partir de 1736 Gabriel Walser de Speicher reprit la publication de l'almanach pour lequel Tobler lui avait laissé des matériaux pour quinze années ; il le continua sans se nommer, jusqu'à son départ du canton (en 1745). De 1745 à 1782 Ulrich Sturzenegger, de Trogen, fils de paysan et autodidacte comme Tobler, reprit la rédaction et l'édition. Sous sa direction, l'almanach qui, dès 1755, parut sous le nom de *Alter und neuer grosser Staats-, Kriegs- und Friedens Appenzeller Calender*, et se répandit tellement que le tirage annuel atteignit 50 000 exemplaires. En 1782, le fils d'Ulrich, Matthias, reprit la rédaction. Pendant la République Helvétique, l'almanach s'appela *Neuer grosser historischer helvetischer Kalender* ; il parut dès 1803 en deux éditions : *Grosser* et *Kleiner historischer Appenzeller Kalender*. Johann Ulrich, fils de Matthias, reprit de 1808 à 1840 l'impression, l'édition et la rédaction. Il améliora beaucoup l'almanach en 1830, au point de vue typographique, et l'orna de bonnes gravures sur bois dues à Merz, de Hérisau. Son fils Johann vendit en 1847 l'impression et l'édition à Johannes Schläpfer, mais il garda la rédaction jusqu'à sa mort. Quand Schläpfer mourut à son tour, en 1872, l'impression et l'édition passèrent par vente à Konrad Bächinger, de Frauenfeld, et Ulrich Kübler, de Langdorf près Frauenfeld. Celui-ci continua seul après le décès de son associé en 1882 et céda en 1908 l'entreprise à son fils aîné, l'éditeur actuel Le tirage atteint 80 000 exemplaires. — Dierauer : *Gabriel Walser*. — J. K. Schäfer : *Materialien zu einer Vaterländischen Chronik*, 1810. — G. Rüsch : *Fortsetzung der Walser Chronik*. — *Appenzellisches Monatsblatt*, 1828, n° 9. [A. M.]

APPENZELLER SONNTAGSBLATT. Journal fondé par Johann-Ulrich Zellweger, qui le maintint dans un esprit sincèrement orthodoxe. A la mort de Zellweger la rédaction fut assurée par divers ecclésiastiques d'idées orthodoxes. En 1884, Otto Zellweger, fils du fondateur, pasteur à Reute, et plus tard à Heiden, reprit la rédaction et l'édition du journal qui avait peu à peu atteint 20 000 abonnés, mais lui conserva jusqu'à aujourd'hui son ancien nom. — Voir *Die Schweizer Presse*. [A. M.]

APPENZELLER STRASSENBAHN. Tramway d'un mètre d'écartement, bâti en deux sections de Saint-Gall à Gais 1889 et de Gais à Appenzell 1904. La ligne exploitée a une longueur de 20 kilomètres. [O. A.]

APPENZELLER ZEITUNG. Elle fut créée par le médecin Johannes Meyer de Trogen qui d'abord fonda en 1825 l'*Appenzellisches Monatsblatt* ; au printemps 1828, il commença à publier l'*Appenzeller Zeitung*. D'abord hebdomadaire, le journal parut dès 1831 quatre fois par semaine, de 1832-1852 deux fois, ensuite six fois. Sous la rédaction de Meyer, le journal fit sensation par la hardiesse de son langage ; il devint, comme l'avait voulu son fondateur, l'organe de combat du parti radical et l'un des plus lus, mais aussi des plus détestés. Les collaborateurs de Meyer les plus connus sont Kasimir Pfyffer de Lucerne, l'avocat Karl-Rudolf Tanner d'Aarau, le médecin I.-P.-V. Troxler de Beromunster, alors professeur à Bâle, le thurgovien Thomas Bornhauser, pasteur d'Arbon, et le chancelier Gallus-Jakob Baumgartner de Saint-Gall. Après la mort prématurée de Meyer, en automne 1833, la feuille passa de 1834 à 1852 à Johannes Schläpfer, de Rehetobel près de Trogen, de 1852 à 1862 son parent Johann-Michael Schläpfer en fut rédacteur et transféra le siège social à Hérisau ; il passa ensuite la rédaction à Johann Martin Müller, de Stein (Appenzell) qui s'en chargea de 1862 à 1889. Lorsqu'il se retira en 1889, l'édition passa à un consortium. En 1916 un nouveau consortium reprit le journal, et établit un comité de rédaction de trois membres pour répondre aux exigences d'un tirage journalier de plus de 7000 exemplaires. — *Appenzeller Zeitung*, 1828-1919 Trogen et Hérisau. — *AJ*, cahier 42 ; 1891, 1892. — *Appenzellisches Monatsblatt*, 1833, n° 9. — *Die Schweizer Presse*. — Zellweger : *Kt. Appenzell*, p. 612. [A. M.]

APPENZELLISCHE JAHRBÜCHER. Fondés en 1854 par la *Gemeinnützige Gesellschaft* d'Appenzell et contenant chaque année des articles d'histoire du pays. — Voir Barth, n° 9799.

APPERT, *Joseph-Meinrad*, 1818-1898, originaire de Lachen (Schwyz), étudia à Einsiedeln et Milan, fut ordonné prêtre le 6 juin 1846 et nommé par l'évêque Kaspar von Carl, chancelier de l'évêché de Coire en 1858 ; il devint chanoine en 1861, chantre de la cathédrale en 1867, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il remit en 1878 la chancellerie au futur évêque Rampa pour travailler à une histoire de l'église. En 1886 une grave maladie l'arrêta. Théologien distingué, Appert était aussi très au courant du droit canon. Il mourut le 25 mars 1898. — M. Tuor : *Reihenfolge der residierenden Domherren in Chur*. — *JHGG* 1904, p. 55. — *Bündner Tagblatt*, 1898, n° 74. [F. P.]

APPIA. Famille des cantons de Vaud et de Genève. Dans le premier de ces cantons, la famille Appia était bourgeoise de Lausanne aux XIII^e^ et XIV^e^ s. *Armoiries :* celles des Appia de Genève. A citer — JAQUES (1267) dont le testament fut annulé par l'Eglise à cause de ses actes d'usure ; les exécuteurs durent rembourser une longue liste de sommes extorquées par lui à de nombreux débiteurs, couvents, seigneurs et bourgeois. [M. R.]

A Genève, la famille est venue des vallées vaudoises du Piémont au XVIII^e^ s. *Armoiries:* d'azur à trois pies mal ordonnées, accompagnées en pointe de deux haches d'argent passées en sautoir. — 1. ***Louis-Paul-Amédée***, * le 13 octobre 1818 à Hanau, † à Genève le 1^er^ mars 1898, docteur en médecine des universités de Heidelberg (1843) et de Paris (1877), membre du Comité fondateur de la Croix-Rouge. Il vint en 1849 s'établir à Genève, s'y fit naturaliser en 1860 et devint l'année suivante président de la Société médicale de Genève. Attiré par les problèmes de la chirurgie de guerre, il prit, dans la guerre d'Italie de 1859, une grande part aux efforts faits pour secourir les blessés, inventa un appareil pour le transport de ces derniers et publia, en 1859, un guide pratique : *Le chirurgien à l'ambulance*. Il collabora avec Henry Dunant à la fondation de la Croix-Rouge en créant avec lui et G. Moynier le Comité genevois de secours aux blessés militaires, 1863, qui se transforma bientôt en Comité international de la Croix-Rouge. Appia fut membre de ce comité jusqu'à sa mort et y remplit les fonctions de secrétaire de 1867 à 1870. Il accompagna l'armée austro-prussienne dans la guerre du Schleswig (mars-avril 1864), prit part au congrès international où fut élaboré la Convention de Genève, publia avec Moynier en 1867 : *La charité et la guerre*. Pendant la guerre de 1866, il se rendit à l'armée de Garibaldi et passa, en 1870, cinq mois dans les ambulances de l'armée allemande. Appia assista à de nombreux congrès internationaux et fut reçu membre de trente-cinq sociétés scientifiques. — Voir *Bull. international des soc. de la Croix-Rouge*, 1898. — *Revue médicale de la Suisse romande*, 1898, avec la liste de ses publications. — *Allgem. schweiz. Militär-Zeitung*, 1898. — A. François : *Le berceau de la Croix-Rouge*. — 2. PAUL, fils du n° 1, * en 1856, directeur de la banque de commerce de Genève de 1898 à 1918, et dès lors directeur de la banque de dépôts et de crédit à Genève. — 3. ADOLPHE, fils du n° 1, * en 1862, auteur de travaux sur l'art scénique et la musique. Il étudia à Genève, Leipzig, Dresde, Bayreuth, Vienne, et collabora dès 1906 avec

L.-P.-A. Appia,
Photographie de 1871.
(Collection Maillart).

Jaques-Dalcroze, entre autres pour les représentations de l'*Orphée* de Gluck, à Hellerau, en 1913, et pour celle de la Fête de juin à Genève en 1914. Il a exposé ses théories dans *Die Musik und die Inszenierung* (1899), et dans quelques articles de la *Vie musicale*. — Voir Combe : *L'art de la mise en scène* (*WL* 1914). — Bonifas : *La Rénovation scénique et les travaux d'Adolphe Appia*. — 4. PAUL-HENRY, neveu du n° 1, * à Palerme le 15 août 1861, † à Genève le 28 juin 1901, fils du pasteur Georges. Il étudia à Berlin, Neuchâtel et Erlangen, et se fit agréger neuchâtelois en 1884, commune de La Coudre. Après divers ministères en Belgique, en France et à Turin, il fut appelé en 1897 à Genève et devint l'année suivante professeur de théologie pratique à l'École de théologie de la Société évangélique. Il a publié : *Le christianisme social*, et de nombreux articles de revue. — Voir *Henry Appia, sa jeunesse, son activité*. [D. L.]

APPIANI, de APLANIS, de APLANO, APIANO ou **APPIANUS.** Très vieille et noble famille gibeline de Locarno. — 1. GIOVANNI-BATTISTA, † 1540, beau-fils du comte Ludovico Borroméo, d'Arona, qui le fit d'abord son châtelain et en 1512 podestat de Vogogna (Italie) ; en 1520, il est podestat à Domodossola, puis trésorier royal et ducal à Milan. Suivant Oldelli, lorsqu'en 1521 les Français furent chassés de Côme, Appiano fut envoyé par le gouverneur de Milan aux Comasques pour les persuader de revenir à la domination française. Il reçut du roi de France, pour services rendus, une rente viagère de 50 écus d'or. Un Battista Appiano, sans doute le même personnage, avait été chargé en 1505 par le duc d'Amboise, gouverneur de Milan, d'encaisser la taille de 1000 écus d'or au soleil imposée au Val Maggia en punition de sa révolte de 1503. A la Diète de Baden, du 22 juillet 1533, il fut accusé de s'être approprié des objets d'argenterie et d'avoir exigé une seconde fois le paiement d'une dette déjà payée. Il ne fut pas arrêté pour la raison qu' « une révolte pouvait éclater à cause de son grand prestige et de sa puissante parenté ». — 2. FRANCESCO, probablement fils du n° 1, percepteur d'impôts du bailliage de Locarno le 7 juillet 1544. C'est probablement lui qui, ayant été privé de son brevet d'avocat, demanda à la conférence du syndicat, du 8 juillet 1546, d'être réintégré dans sa charge. — 3. TIBERIO, beau-fils du bailli Sidler, de Lucerne ; fut lieutenant baillival de Locarno de 1563 à 1564. — 4. CATERINA, une des plus ferventes adeptes de la réforme à Locarno, épousa vers le milieu du XVI^e^ s. un Italien, franciscain défroqué, Leonardo Bodetto ou Boleto. Son mari ayant ouvert une école littéraire à Locarno, elle donnait l'enseignement élémentaire aux enfants. Devenue veuve, elle fut chassée en 1555 lors de l'expulsion des réformés du bailliage de Locarno. — 5. RAFFAELE, † 1590, médecin renommé ; il aurait laissé, dit-on, plusieurs travaux manuscrits de médecine. — 6. CARLO, bienfaiteur de Locarno ; en 1685, il fit transférer l'hôpital de Locarno, de Santa Maria in Selva dans les bâtiments où il est aujourd'hui. Il donna cette maison avec un vignoble et 86000 lires impériales. — 7. LUIGI, fondateur de l'école littéraire de Locarno, transformée plus tard en gymnase et, ces dernières années, en école technique. Par son testament, du 28 mai 1695, il léguait à Locarno 2000 écus (à peu près 20000 fr.). Avec les revenus du capital il voulait que l'on payât deux chanoines, appelés plus tard *scolastici*, qui devaient se charger de l'éducation gratuite de la jeunesse masculine de la ville et des villages voisins. L'un d'eux tenait l'école élémentaire ; le second enseignait la grammaire, les humanités et la rhétorique. — En 1555 un rameau s'établit à Zurich. FRANCESCO-MICHELE, FILIPPO et PARISO introduisirent le tissage du velours et la teinture de la soie à Zurich et à Bâle, — Voir *AS* I. — *BStor.* 1880, 1881. — Oldelli : *Dizionario*. — Meyer : *Die Capitanei von Locarno*. — Pometta : *Come il Ticino...* — Monti : *Atti...* — Weiss : *Die tessinischen Landvogteien*. — Franscini : *La Svizzera italiana*. — Baroffio : *Memorie storiche*. — Nessi : *Memorie storiche di Locarno*. — F. Meyer : *Die evangelische Gemeinde in Locarno*. [C. TREZZINI.]

APPLES (C. Vaud, D. Aubonne. V. *DGS*). Anciennes formes : *Applis* 1011 ; *Aples* 1222 ; *Apples* 1328. On y a trouvé des ruines romaines et un cimetière burgonde. Le village est mentionné pour la première fois dans un diplôme du roi Gontran de Bourgogne au monastère franc-comtois de Saint-Seine, daté de l'an 600, mais ce diplôme est faux ou falsifié. La première mention certaine du village est l'acte de 1009 par lequel le roi Rodolphe III donne au couvent de Romainmôtier le village d'Apples, avec l'église, ses dépendances et les droits de justice. Dès lors, et jusqu'à la Réforme, cette localité dépendit de Romainmôtier. L'avouerie d'Apples passa bientôt aux sires de Vufflens-le-Château, puis aux sires de Montricher. Le couvent la racheta à ces derniers en 1265. Les moines accordèrent aux habitants un plaid général en 1327. D'après ce plaid général, les hommes du couvent sont libres, mais leurs biens soumis à la mainmorte ; quelques hommes francs jouissent de privilèges spéciaux héréditaires : le mayor ou *villicus*, les deux *famuli*, les quatre forestiers du bois de Saint-Pierre et les douze *colongiers*. A noter que les femmes paraissent avoir été admises dans l'assemblée générale du plaid. Sous la domination bernoise, Apples fit partie du bailliage de Romainmôtier. Il était administré par un conseil de 12 membres et formait une châtellenie avec une cour de justice. Le moulin d'Apples sur la Morges existait déjà en 1328. Apples était une paroisse en 1228. L'église, dédiée à Saint-Pierre, est un édifice ancien complètement restauré en 1905. Registres de baptêmes depuis 1627, de mariages depuis 1630 et des décès depuis 1729. — Voir *DHV*. — Martin : *Etudes sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, p. 163. [M. R.]

APPLES, d' ou **DAPPLES.** Famille originaire sans doute d'Apples, mais fixée à Bremblens sur Morges dès le XV^e^ s. *Armoiries anciennes :* d'azur à la bande d'or chargée de trois tourteaux de sinople et accompagnée de deux oiseaux d'argent ; *nouvelles :* de gueules à la bande d'azur chargée de trois besants d'argent. — 1. JEAN-PIERRE, 1656-1733, fut docteur en médecine, professeur de grec et recteur de l'Académie de Lausanne. De ses fils l'un fut pasteur, un autre professeur, deux médecins. — 2. CHRISTIAN, 1740-1802, fils du médecin Jean-Pierre-Jacob, fut professeur de droit à l'académie de Lausanne et joua un certain rôle au moment de la Révolution, de même que — 3. le notaire LOUIS. Au siècle dernier, — 4. EDOUARD DAPPLES, 1807-1887, fut syndic de Lausanne et président du Conseil national. — Dumont : *Coll. généal.* [M. R.]

APPOLLINAIRE, Père. Voir DELLION.

APRELL, APREL ou **ABRELL,** familles bourgeoises de Cerlier et de Bienne. A Cerlier elle apparaît en 1326. — 1. HANS, membre du Conseil 1554. — 2. IMBERT, bourgmestre vers 1600. — La famille s'est éteinte peu avant 1798. — A Bienne : — 1. JEAN, † 1620, peintre verrier, fit son apprentissage à Nuremberg et obtint de sa ville natale un certificat de bonnes mœurs le 7 février 1582. A différentes reprises, il reçut de la ville de Bienne des paiements pour vitraux livrés (en 1585, 1589, 1590, 1596) Il était membre du Conseil secret en 1595, et en devint caissier en 1602. En 1606, il fut nommé bourgmestre et représenta la ville dans les négociations concernant le traité d'échange et le traité de Baden de 1610. — 2. BENOÎT, fils du n° 1, commandant des troupes de l'Erguel en 1636. — Voir C.-A. Blösch : *Gesch. der Stadt Biel* II, p. 185. — *SKL* IV. — Ed. Kleinert : *Der Bieler Tauschhandel*. [E. B. et G. A.]

APRILE, de APRILIS, de APRILE, DAPRILE, ou **de ABRIL.** Très ancienne famille de Carona qui a compté toute une série d'artistes de grande valeur. On trouve aussi une branche de cette famille à Figino dès 1500. — *Armoiries* : d'argent à cinq roses de gueules, 3 et 2, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent. — 1 CARLO, sculpteur, appelé ordinairement *maestro Carlo*, père d'Antonio et d'Andrea. Il est connu pour

des travaux exécutés vers 1488 et devait travailler à Rome et à Gênes. — 2. ANDREA, fils du n° 1, sculpteur et architecte à Gênes, où il avait un atelier dès 1470 avec son frère Antonio. Ils travaillèrent ensemble, de 1490 à 1514, au Palazzo delle Compere, à Gênes. Il est difficile d'établir si cet Andrea est identique avec le maître Andrea, sculpteur à Carrare. — 3. ANTONIO, fils du n° 1 et frère du n° 2, sculpteur et architecte à Gênes. Il est aussi connu sous le nom d'ANTONIO SANTE DE CARONA. — 4. ***Pietro***, fils de Giovanni, et frère des n^os^ 5 et 6, sculpteur et architecte. Il est mentionné à Gênes déjà à la fin du XV^e^ s.; de 1504 à 1558, il travailla dans cette ville et surtout à Carrare où il exécuta des travaux artistiques importants : en 1516, une statue en marbre de la Vierge pour la cathédrale de Pise, qui serait celle que l'on admire aujourd'hui sur le bénitier ; dans la même année, le monument d'Eleonora Malaspina, marquise de Massa Carrare. A partir de 1512, il entra en relations avec l'Espagne. Avec Marco de Rossi, il termine les monuments, commencés par Ordoñez Bartolomé, du cardinal Ximenes, du roi Ferdinand le Catholique et d'Isabelle de Castille. Aprile fut un brasseur d'affaires, un entrepreneur aux relations très étendues; il fut entre autres en relations d'affaires avec Michel-Ange. Il est mentionné pour la dernière fois le 17 octobre 1558. — 5. GIOVANNI-ANTONIO, frère des n^os^ 4 et 6, sculpteur, vécut et travailla à Gênes, à Savone et à Carrare. En 1521, en l'absence de son frère Antonio-Maria, on lui confia, avec Pietro Angelo della Scala, le parachèvement du monument de l'évêque d'Avila Francesco Ruiz, laissé inachevé par Ordoñez. Ce monument fut terminé en 1526. — 6. ***Antonio-Maria***, frère des n^os^ 4 et 5, sculpteur et architecte à Gênes et à Carrare, dont l'activité est connue dès 1514. Ses principales œuvres sont : le monument de Don Pedro Henriquez de Ribera, de 1520 à 1525, avec plusieurs collaborateurs ; la chaire et la balustrade du dôme de Savône, en 1522, avec Angelo Molinari. En 1526, il est chargé, à Séville, avec son frère Giovanni-Antonio et d'autres artistes, de faire six monuments. Le seul qui ait été conservé est celui de Don Francesco de Zuñiga et de sa femme Eleonora Maurique de Castro ; il a été achevé en 1532 et se trouve dans l'église de Saint-François de Séville, après avoir été retrouvé bien loin de cette ville. Le 10 septembre 1529, il se charge de la construction d'un grand mausolée de famille pour le marquis de Tarifa, dans la chartreuse de Séville. Dix monuments qui existent encore dans cette église sortirent de son atelier L'année précédente, 1528, il travaillait avec son frère Pietro et Bernardino Gaggini au palais de famille des Ribera. Le 10 septembre 1529, il fut encore chargé de faire, avec Antonio de Novo de Lanzio, un grand portail et quatre fenêtres pour la bibliothèque de Fernand Colomb à Séville. Les trois frères Aprile, firent, dit-on, le magnifique autel de l'église de S. Fedele près Vico-Morcote. — 7. BATTISTA, fils du n° 4, sculpteur à Carrare où il travaillait en 1525 avec Pietro, Andrea, Giovanni-Antonio Aprile et Pier Angelo della Scala. En 1524, il avait fait un crucifix pour Lucrèce Malaspina. — 8. LEONARDO, architecte, sculpteur et ingénieur. En 1564, il obtenait la charge d'architecte et de statuaire général du dôme de Côme ; en 1569, il dirigeait encore les travaux de construction. Il vivait encore en 1573. Suivant Caffi, un Leonardo, de Carona, sculpteur et ingénieur, travaillait en 1504 au dôme de Côme où il avait succédé à Rodari dans la direction des travaux. Il est peu probable qu'il soit identique à Leonardo Aprile. — 9. MARTINO, sculpteur sur bois. En 1541, il prépara le modèle sur bois de la grande porte du dôme de Milan. Il aurait même, dit-on, sculpté toutes les portes du monument milanais. — 10. BATTISTA, fils d'Andrea. De 1579 à 1580, il fit, avec Giorgio, fils de Bernardino Scala Corona, une décoration en marbre de Carrare pour la chapelle de famille des Baliardi dans l'église de Saint-Augustin de la Spezia. — 11. GASPARE, architecte et entrepreneur, construisit la nouvelle collégiale de Bormio de 1628 à 1640. — 12. CARLO, sculpteur renommé à Palerme, où il laissa de nombreux travaux : des statues de saints sur la place du dôme ; les statues de Charles V, de Philippe II, Philippe III et Philippe IV sur la place Vigliena. — 13. FRANCESCO, sculpteur de grande valeur à Rome, où il travaillait déjà en 1642. On a de lui le tombeau en marbre de la famille Bolognetti dans l'église de Gesù e Maria al Corso. Sa dernière œuvre fut la statue en marbre de Sainte-Anastasie dans l'église de San Giovanni dei Fiorentini. Il mourut pendant l'exécution de ce travail, qui fut achevé, suivant Titi, par Ercole Ferrara. — 14. CARLO-ALESSANDRO, maître-constructeur du XVII^e^ siècle, travailla pour les ducs de Savoie à la chapelle du Saint-Suaire à Turin. Le 2 avril 1669, il reçut du duc Charles-Emmanuel, une lettre d'armoirie. — 15. FRANCESCO, sculpteur. De 1731 à 1750, il travailla pour la cour de Charles-Emmanuel III de Savoie et fit les travaux en marbre de la chapelle d'Amédée de Savoie dans le dôme de Verceil. — Voir *AS I.* → *BStor.* 1885, 1903, 1909. — *SKL.* — *ALBK.* — Bianchi: *Gli artisti ticinesi.* — Vegezzi: *Esposizione storica.* — Monti: *Atti ...* — Pometta : *Come il Ticino.* — Casella : *Carona, Morcote, Vico-Morcote, Medioevo e Rinascimento.* [C. TREZZINI.]

A PRO. Famille. Voir PRO (A).

AQUAE. Voir BADEN en Argovie.

AQUAE BONAE. Voir BONN près de Guin.

AQUAE DURAE. Voir ZURZACH.

AQUAE SEXTIAE (BAINS DE SEXTIUS), citadelle romaine, aujourd'hui Aix-en-Provence. Le consul romain C. Marius battit non loin de là, en l'an 102 avant J.-C., les tribus germano-celtiques des Teutons, qui avaient pénétré en Gaule déjà en l'an 112 avant J.-C. ; les Teutons s'étaient séparés des Cimbres pour descendre du Nord-Ouest en Italie. Voir l'art. VERCELLAE. Les Tigorins avaient entraîné à leur suite les tribus helvètes des Tougènes, qui subirent la catastrophe commune. Dans ces combats périrent aussi beaucoup de femmes. La tradition étant pleine de lacunes et de contradictions, il est difficile d'établir la participation réelle des Helvètes à cette bataille. Voir les articles AGEN et ARAUSIO — Gisi: *Quellenbuch*, 215. — Mommsen: *Römische Gesch.* 2,183. [E. T.]

AQUA RUBEA. Près d'Obervaz (Grisons) se trouve une région champêtre nommée *funtauna cotschna*, fontaine rouge. On y voit encore les traces d'un château. Le nécrologe du chapitre de Coire mentionne à la fin du XII^e^ s., à la date du 17 décembre, un CONRADUS DE AQUA RUBEA ; une famille noble de ce nom a donc existé, et ses membres étaient peut-être ministériaux des barons de Vaz.— RUDOLF aurait, selon la légende, entrepris au commencement du XII^e^ s. un pèlerinage en Terre-Sainte, puis fondé le couvent de Churwalden (1167), où il serait enterré. On ne sait jusqu'à quel point cette légende est fondée ; la tradition du couvent a probablement conservé le nom du fondateur, et sur ce point la légende peut être exacte. Etait-il un baron de Vaz ou leur ministérial, il est impossible de le dire. Il ne faut pas le confondre avec le chevalier Rudolf von Rotenbrunnen dans le Domleschg, car ce nom ne date que du milieu du XVI^e^ s., époque où l'on découvrit dans ce territoire des « eaux rouges ». — Voir J.-G. Mayer : *Gesch. des Bistums Chur* I, 295. — J.-J. Simonet : *Die Freiherren von Vaz*, 14 et 24. — W. v. Juvalt : *Necrologium curiense*, 140. — *DGS.* [F. P.]

AQUASANA (C. Grisons, Ober Landquart, Com. Saas. V. *DGS*, suppl.). Prairie à une demi-heure en amont de Saas; les indigènes et l'historien Sprecher la nomment *Lavisaun*. Aquasana est une traduction, peut-être exacte, du romanche *Lavisaun*, en latin *Lavasana*, car il existe réellement là deux sources minérales abondantes. Sur cette prairie se déroula, le 5 septembre 1622, une partie de la sanglante bataille entre les gens du Prätigau et les Autrichiens, où les premiers furent battus. Le 31 octobre 1915 eut lieu à Saas l'inauguration solennelle du monument d'Aquasana. — Voir F. Sprecher : *Gesch. der bündnerischen Kriege und Unruhen* (éd. Mohr) I, 418. — D.-A. Ludwig : *Der Prätigauer Freiheitskampf*, p. 131. — *BM* 1915, p. 449. [F. P.]

AQUAVIVA, RODOLFO, COMTE D', de Pérouse, archevêque de Laodicée, nonce papal en Suisse du 28 janvier 1668 au 14 juillet 1670. Il fut mêlé à la défense des intérêts catholiques lors des affaires de Genève et du

Pays de Vaud et au règlement des démêlés avec l'abbé de Pfäfers. — R. Steimer: *Die päpstlichen Gesandten in der Schweiz.* — *AS* VI, 1. [P.-X. W.]

AQUIDURUM. Voir ZURZACH.

AQUILA (C. Tessin, D. Blenio. V. *DGS*). Com. et paroisse. Anciennes formes du nom: *Aquilo, Aguilli, Aguillono, Degheri, Degrum, Anguene.* Aquila est mentionné pour la première fois en 1196; outre les hameaux de Dangio, Grumarone, Pinaderio et Ponto, il comprenait encore, vers 1200, la *vicinanza* de Ghirone. Ghirone fit partie de la commune politique d'Aquila jusqu'en 1853 ; à cette date cette dernière, ainsi que l'ancienne bourgeoisie, furent partagées en deux, mais la séparation définitive de la bourgeoisie n'eut lieu qu'en 1914. Sous la domination des chanoines de Milan, il formait une des six *rodarie* de la vallée de Blenio ; il était en outre le chef-lieu de la *fagia de medio*, composée des *vicinanze* d'Aquila, de Consiglio (les communes actuelles de Ponto Valentino, Castro et Marolta), Torre, Grumo et Lottigna, une des trois circonscriptions administratives du Val Blenio. Au début du XIII^e^ s., les habitants d'Olivone et d'Aquila, qui se croyaient menacés dans leur autonomie par l'assujettissement des vallées ambrosiennes à Rodolphe Orelli, de Locarno, se liguèrent et se révoltèrent. La lutte fut acharnée et se termina par les sentences arbitrales des barons Albert et Henri de Belmont, le 1^er^ novembre 1213. Les gens d'Aquila et d'Olivone étaient condamnés à une amende de 300 florins et à reconnaître la juridiction des nobles locarnais. Quelques années plus tard en 1219, Aquila,

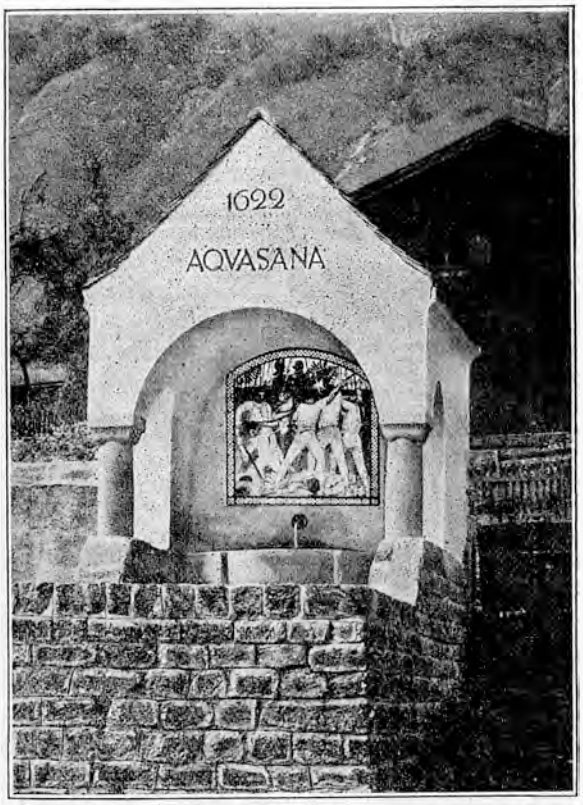

Monument érigé à Aquasana en mémoire des combats des gens du Prätigau contre les Autrichiens envahisseurs sous les ordres du comte von Sulz et du colonel Baldiron.

avec la plupart des vicinanze de Blenio, est impliqué dans un procès contre les nobles de Locarno Au point de vue ecclésiastique, Aquila forme une paroisse de rite ambrosien. L'église de Saint-Victor est déjà mentionnée le 1^er^ novembre 1213. L'édifice actuel date de 1730 et fut consacré le 18 mai 1895; le clocher, de style roman tardif, qui est encore celui de l'ancienne église, fut rehaussé d'un étage en 1600. L'église possède un tableau de la Trinité, qui doit être une copie allemande, faite en 1579, du tableau de Durer, de 1511. Les registres des baptêmes datent de 1685, ceux de mariages de 1779 et ceux de décès de 1726. Population: en 1258, 68 ménages ; en 1567, 92 ménages ; en 1870: 1225 hab.; en 1900, 719 hab.; en 1910, 677 hab. — Voir Meyer: *Blenio und Leventina.* — Meyer: *Die Capitanei von Locarno.* — *BStor.* 1880, 1881. — D'Alessandri : *Atti di S. Carlo riguardanti la Svizzera.* — Rahn : *Monumenti.* — Pometta : *Moti di Libertà nelle terre ticinesi...* — Magistretti : *Liber notitiae sanctorum Mediolani.* — *Nuova raccolta delle leggi del C. Ticino.* [C. TREZZINI.]

AQUILA. Voir AIGLE.

AQUILESCO (C. Tessin, D. Blenio, Com. Ghirone). Hameau de la paroisse de Ghirone, appartenant autrefois à la Com. d'Aquila, dont il fut détaché une première fois en 1836; le 17 juin 1853, le gouvernement le réunissait définitivement à la Com. de Ghirone. — *Atti del Gran Consiglio ticinese.* [C. T.]

AQUINÉE, ACQUINEAZ, ACQUENÉE. Famille noble, d'origine italienne sans doute, devenue bourgeoise de Genève avec Matthieu, banquier-changeur, en 1450. — LEONARD fut plusieurs fois syndic dès 1488. — GUILLAUME, membre du Conseil des Cinquante en 1512, puis conseiller, fut syndic en 1521. Il se distingua comme un des principaux Mamelus (partisans du duc de Savoie), et fut, après 1526, au nombre des condamnés ; il se retira à Versoix où il vivait encore en 1540. De sa femme, fille de Perceval Peyrolier, syndic, il eut trois fils : LOUIS, MICHEL et LEONARD qui portèrent le titre d'Aquinée dit Peyrolier et furent les derniers du nom. La succession des familles Aquinée et Peyrolier, dont les biens avaient été confisqués comme biens de Mamelus, fut longue et difficile. Elle nécessita l'intervention des Confédérés, du prince-évêque de Genève, du duc de Nemours et même du roi de France, François I^er^. Tous les droits de la succession furent acquis par la Seigneurie de Genève en 1558. Le fief d'Aquinée s'étendait non seulement à des maisons et terres à Genève, dans les Franchises de cette ville, à Plainpalais et sur le Pré l'Evêque, mais aussi à Vandœuvres, Cologny, Pressy et dans le canton de Vaud, à Saint-Cergues et Tannay. — Voir Galiffe : *Not. gen.* II, p. 35. — Arch. d'Etat Genève : *P. H.*, n° 1054 ; *T.* et *D.* : *fief Aquinée.* [L.B.]

AQUINO, LADISLAS, COMTE D', évêque de Venafro, nonce papal en Suisse du 23 juin 1608 au 27 octobre 1613. Il résida à Lucerne, plus tard à Locarno et Lugano. Le Conseil lucernois attesta à l'occasion de son départ de la ville, qu'il avait été un administrateur doux et capable, d'une conduite exemplaire, et qu'il ne s'était mêlé à aucune affaire séculière, comme enrôlement de soldats. Le pape Paul V le nomma cardinal en 1616. Un rapport de sa main sur la nonciature en Suisse se trouve en mns. à la Bibliothèque Nationale à Paris. † 1621. — Archives d'Etat, Lucerne : *Actes de nonciature.* — Balthasar. — Steimer. [P.-X. W.]

AR, ARA. Voir AAR.

ARAGNON, ARAGNUM. Voir ÆRNEN.

ARAGO, François-Victor-***Emmanuel.*** Ambassadeur de France en Suisse, * à Paris le 6 juin 1812, † 26 nov. 1896. Il était fils du célèbre astronome François Arago. Il fut successivement avocat, député au Corps législatif, deux fois ministre dans le gouvernement de la Défense nationale, et sénateur. Le 11 juin 1880, il était nommé ambassadeur de France en Suisse, en remplacement de Challemel-Lacour; le 9 juillet suivant, il présentait ses lettres de créances au Conseil fédéral. Pendant les quatorze années qu'il demeura en fonctions, Arago représenta la France à toutes les conférences diplomatiques qui eurent lieu à Berne. En 1886 notamment, il prit une part considérable à la conférence d'où sortit la convention internationale pour la protection de la propriété littéraire et artistique. Chargé, en 1891, de négocier le *modus vivendi* commercial entre la France et la Suisse,

il fit tous ses efforts pour provoquer la conclusion d'un accord entre les deux pays. Sa tentative fut vaine. Au mois d'avril 1894, il fut mis en disponibilité, à raison de son grand âge et de mutations dans le personnel diplomatique. [L. K.]

ARALES. Fief qui portait aussi le nom de Ducommun. Il comprenait une partie de l'ancienne châtellenie genevoise de Jussy, près des hameaux des Etoles et de Moniaz. En 1645, le Conseil de Genève proposa, en échange d'une dette de 24 000 florins avec l'intérêt, due aux frères Ducommun, des Etoles, de leur aberger, en fief noble, avec juridiction, cinq cents poses de bois près de Jussy. Cette offre acceptée, l'inféodation eut lieu le 16 novembre 1646. Les frères Ducommun, Joseph et Manassés, étaient originaires de Sion. En 1728, ce fief passa à Théodore Ferrier, dont la fille, héritière de ses biens, épousa Jean-Louis de Loys. La seigneurie de Genève racheta les droits de ce fief le 15 novembre 1760 à Sophie de Loys. Par le traité de Turin, une partie de ce territoire, avec les Etoles et Grange-Veigy, furent cédés à la Savoie contre Crète et Bessinge. — Voir Arch. d'État Genève: *T. et D, fief d'Arales.* — A. Corbaz: *Un coin de terre genevoise, Jussy l'Evesque*, p. 165. [L. B.]

ARAN (C. Vaud, D. Lavaux. V. *DGS*). Ce village est peut-être l'*Eramus* d'un diplôme de Rodolphe III relatif à l'abbaye de Saint-Maurice, d'environ 993. Sa première mention certaine est de 1142. A cette date, le sire Humbert de Cossonay tenait du même couvent des vignes à *Erans*, qui passèrent plus tard à la maison de Savoie. Mais l'évêque de Lausanne était à *Arans* le seigneur dominant, et les hommes de ce village marchaient dans son armée sous la bannière de la paroisse de Villette. Aran et quelques autres hameaux étaient autrefois l'un des « quarts » de cette paroisse. C'est aujourd'hui le chef-lieu de la commune de Villette. On y remarque quelques maisons anciennes, l'une de 1595. — *DHV.* [M. R.]

ARANNO (C. Tessin, D. Lugano. V. *DGS*). Com. et paroisse dans le haut Malcantone. Anciennes formes du

Fragments d'une pierre tombale trouvée à Aranno (la dernière pièce à droite est renversée).

nom : *Ranno, Aranum, Arano.* En 1842 on y découvrit une pierre tombale avec inscription nord-étrusque, qui fut malheureusement brisée en quatre fragments par les ouvriers. Elle est aujourd'hui scellée dans le mur de la maison d'Antonio Pelli à Aranno; un relevé existe au musée historique de Lugano. Suivant la tradition, il existait à Aranno un château romain, sur les ruines duquel, affirme Lavizzari, fut bâtie plus tard l'église de Saint-Victor. Au spirituel, Aranno dépendait autrefois de la collégiale d'Agno, et devait payer au prévôt et au chapitre une dîme qui, aux XVII^e et XVIII^e s., était de 20 mesures de céréales. Un chapelain exerçait le ministère au nom du prévôt d'Agno, qui était chargé de son entretien. Il avait aussi la pastoration de Vernate, Iseo et Cimo. En 1445 fut fondé un bénéfice laïque pour le chapelain. Aranno a été érigé en paroisse le 21 avril 1651 avec droit de présentation du curé par les habitants. L'église de Saint-Victor, mentionnée pour la première fois en 1352, a été restaurée et agrandie après 1651, en 1777 et en 1815. Elle fut consacrée le 6 mai 1888. Population : en 1591 : environ 400 hab. ; 1900 : 261 ; 1910 : 244. — Voir Lavizzari : *Escursioni nel cantone Ticino.* — Monti : *Atti della visita di Mgr. Ninguarda.* — Pometta : *Sunto di storia ticinese.* — Maspoli : *La Pieve d'Agno.* — Weiss : *Die tessinischen Landvogteien.* — Brentani : *Lugano e il Ceresio.* — *BStor.* 1885 et 1890. [C. Trezzini.]

ARANTHON. Famille. Voir Arenthon.

ARARE (C. Genève, Rive gauche, Com. Plan-les-Ouates. V. *DGS*). *Armoiries* gravées sur la tour du château : une fasce accompagnée de deux étoiles en chef et une en pointe (émaux inconnus). En 1374, le Chapitre de Genève acquit par échange, de la comtesse du Genevois, des cens entre Arare et Perly. Les terres d'Arare relevaient également du prieuré de Saint-Jean hors-les-murs de Genève et de la commanderie de Compesières. Le château d'Arare est une simple maison forte sans droits seigneuriaux. Il semble remonter au XV^e s. Dès le commencement du XVI^e s., le château était propriété de la famille noble des de la Croix. En 1628 il passa aux de Veillet, puis aux de Launay 1695. De 1813 à 1919 il resta en possession de la famille de la Grave à Avusy. Non loin du château, sur le chemin de Compesières, se trouve le domaine rural dit *à Louche* en 1810, ou *Levaux* en 1830 ; ce fut la propriété du général comte Michel-Marie Pachtod. — Voir Arch. d'État Genève : Cadastre-Notaires-Fiefs. — Foras : *Armorial de Savoie*, t. III, p. 143 et 240, t. IV, p. 326-327. — *Iconographie* : Fatio et Fréd. Boissonnas : *La campagne genevoise*, p. 21, 42, 46. — Du Bois-Melly : *Châteaux, manoirs et monastères des environs de Genève.* — Camille Martin : *La maison bourgeoise dans le canton de Genève*, p. 74-75.

ARAU, ARAUGIA. Voir Aarau.

ARAUSIO, aujourd'hui **ORANGE** (France, Département Vaucluse). Lieu près duquel les Cimbres, sous la conduite de leur chef Boiorix, anéantirent l'armée du consul romain Cn. Mallius Maximus et de son légat M. Æmilius Scaurus; 80000 Romains doivent être tombés là. Selon Eutrope et Orose, la tribu helvète des Tigorins, entrée en Gaule en même temps que les Cimbres, doit avoir pris part à la bataille. Salluste, *de bello Jugurthino* 114, dit que toute l'Italie trembla de peur après cette défaite. — Voir les articles : Agen, Aquae Sextiae, Vercellae. — Gisi : *Quellenbuch* 212. — Mommsen : *Römische Gesch.* 2, 176. [E. T.]

ARBALESTRIER. Voir Armbruster et Arbalétrier.

ARBALÈTE. V. Armes.

ARBALÉTRIER, ARBALESTIER, ARBALESTERII, BALISTIER ou **BALISTERII.** Famille originaire du Pays de Gex mentionnée pour la première fois à Genève dans la personne de Pierre Balistier en 1258. Elle a fourni de nombreux bourgeois, fonctionnaires publics et dignitaires de l'église. *Armoiries* : une arbalète accompagnée en chef de deux étoiles (émaux inconnus). — Voir Gautier, Borel, Covelle. — *Armoriaux genevois.* — Sordet mns. — Galiffe mns. — Arch. d'État Genève. [Th. F.]

ARBAZ (C. Valais, D. Sion. V. *DGS*). Anciennes formes du nom : *Alba, Arba.* Arbaz eut des seigneurs très tôt déjà : les comtes de Granges y possédaient un domaine au X^e s. Il passa par alliance en partie aux comtes de Lenzbourg et à Humbert aux Blanches mains, premier comte de Savoie, au XI^e s. Le fils de ce dernier, l'évêque Aimon I de Sion, donna à son chapitre de la cathédrale, par testament de 1052, ses possessions d'Ayent-Arbaz, qu'il tenait de la comtesse de Lenzbourg, sa mère, et d'Ulrich V, de Lenzbourg, son oncle. Ces propriétés revinrent à la Savoie, on ne sait dans quelles circonstances. Vers la fin du XII^e s. la seigneurie d'Ayent-Arbaz paraît divisée en deux parties : l'une, propriété des sires d'Ayent, dynastes riches et considérés, éteints vers 1350 ; elle revint vers 1291 à l'évêché de Sion; l'autre, inféodée aux nobles de Bex par la Savoie, passa ensuite, par les femmes, aux de La Tour, déjà majors de Sion. Désormais, à l'exception de quelques terres relevant de la mense épiscopale-Arbaz reconnaîtra pendant près de deux siècles la juridiction des de La Tour, qui l'administreront par le mé-

tral, dit de Bex, habitant le château d'Ayent, depuis 1260. A la suite du meurtre de l'évêque Guichard Tavelli, en 1375, les dizains, vainqueurs à Saint-Léonard, rasèrent le Hasenbourg, le château d'Ayent, et repoussèrent à Arbaz Thuring de Brandis. Arbaz ayant été revendu à l'évêque Edouard de Sion, la mense épiscopale renouvela à diverses reprises ses franchises et accorda de nouveaux privilèges en 1537. En 1566, elle concéda l'exercice de la justice, et en 1707 ménagea une entente entre Arbaz et le reste du dizain au sujet de la bannière. Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution, qui supprima les droits de l'évêque. Pourtant, un arrangement intervint entre Arbaz et la mense épiscopale, en 1806, pour le rachat des fiefs et des dîmes. A la suite de ces événements, Arbaz restait rattaché à Ayent. L'évêque Jean-Joseph Blatter avait, en 1747, ordonné le partage des biens communaux avec Ayent, mais cette division ne satisfit personne et le prélat Hildebrand Roten crut faire œuvre de pacification en décrétant, en 1753, le retour au *statu quo ante*. Enfin, vers 1840, trois arbitres procédèrent à un nouveau partage définitif, que le Grand Conseil sanctionna en 1877. Si Arbaz dépendit d'Ayent au spirituel jusque dans la seconde moitié du siècle dernier, il eut dès 1667 une chapelle sous le vocable de la Visitation de la Vierge. En 1821, une église la remplaça, desservie pendant l'hiver par le vicaire d'Ayent. Un recteur à demeure fixe fut, depuis 1860, attaché à son service. Enfin, 1880 vit se consommer la séparation. Aujourd'hui, Arbaz forme une commune et une paroisse de plus de 500 âmes, avec une église construite en 1911. Registres de paroisses depuis 1860 (?). — Voir Gremaud IV, 305. — *Geschichtforscher* IV, 20. — *Chartes sédunoises*, 340. — Van Berchem : *Jean de la Tour*, p. 50-60. — Charrière : *Sires de la Tour*. — Boccard : *Histoire du Vallais*, p. 87. — Muller : *Histoire des Suisses* II, 345. — Notes du chanoine Fardel. Archives d'Arbaz. [TA.]

ARBEDO, ARBEDUM (C. Tessin, D. Bellinzone. Voir *DGS*). Com. et paroisse, célèbre surtout par la bataille du 30 juin 1422 entre les Confédérés et Philippe-Marie Visconti, duc de Milan. On a trouvé à Arbedo des tombes du premier et du second âge du fer. Au moyen âge, le chapitre de Bellinzone, dont Arbedo dépendait, possédait dans ce village des immeubles et des redevances. Le 30 juin 1422, Arbedo fut incendié pendant la bataille ; en 1483, il fut dévasté par la peste. En 1798, à partir du 24 octobre, il dut subir l'occupation des troupes françaises qui avaient occupé le Tessin. En 1285, une chapelle de Saint-Christophe est signalée à Arbedo. Suivant Borrani, elle ne serait autre que l'église des SS. Carpoforo et Maurizio, qui existe encore aujourd'hui entre Gorduno et Gnosca. Dans ce cas, il est peu probable que les gens d'Arbedo aient utilisé cette chapelle éloignée et placée au delà de la rivière du Tessin, d'autant plus que l'église de San Paolo existait déjà alors dans le voisinage. Nous croyons plutôt que Saint-Christophe d'Arbedo était dans le village même. En 1255, première mention de l'église de San Paolo, aujourd'hui appelée couramment *Chiesa rossa* à cause de sa couleur extérieure ; elle devint célèbre à la suite de la bataille parce que les morts furent ensevelis dans l'ossuaire quadrangulaire au Sud de l'église. Les travaux de restauration de ces dernières années ont démontré que cette église date de différentes époques. Au début, c'était une chapelle avec atrium étrusque (?) entourée de tombes païennes. La seconde construction, de style médiéval, renfermait la première ; c'était l'église du temps de la bataille avec le clocher encore existant. La troisième, l'actuelle, est un agrandissement de la seconde ; elle remonte probablement au XV^e s. et contient des peintures intéressantes du XVI^e et une cène probablement du XV^e s. Des deux cloches, l'une remonte à 1581 et l'autre à 1774. Dans et devant l'église on découvrit une grande fosse remplie de squelettes, ceux des guerriers tombés à la bataille. L'ossuaire, aujourd'hui disparu, était de beaucoup postérieur. La séparation ecclésiastique d'Arbedo et de Bellinzone fut décrétée par saint Charles Borromée, au mois de décembre 1583. Le premier curé fut un Antonio Cusa, de Bellinzone, qui, en 1591, officiait déjà depuis plusieurs années à Arbedo. A partir de cette époque, l'église de San Paolo fut délaissée parce que trop éloignée du centre du village et le culte eut lieu dans l'église actuelle de Santa Maria Assunta. Celle-ci a été bâtie en 1625 sur l'emplacement d'une ancienne église, qui, suivant Borrani, remontait au XIII^e s. La paroisse jouit, dès juillet 1791, du titre d'église prévôtale. Registres paroissiaux depuis 1671. Habitants : 1591 : environ 350 ; 1900 : 1042 ; 1910 : 1200. — Voir Borrani : *Bellinzona, la sua chiesa e i suoi arcipreti*. — *BStor.* 1880, 1884, 1885, 1896, 1906, 1907, 1909. — Monti : *Atti della visita pastorale di Mgr. Ninguarda*. — Baroffio : *Dell' invasione francese nella Svizzera*. — *Atti del Gr. Consiglio del C. Ticino*. — Rahn : *Monumenti*. [C. TREZZINI.]

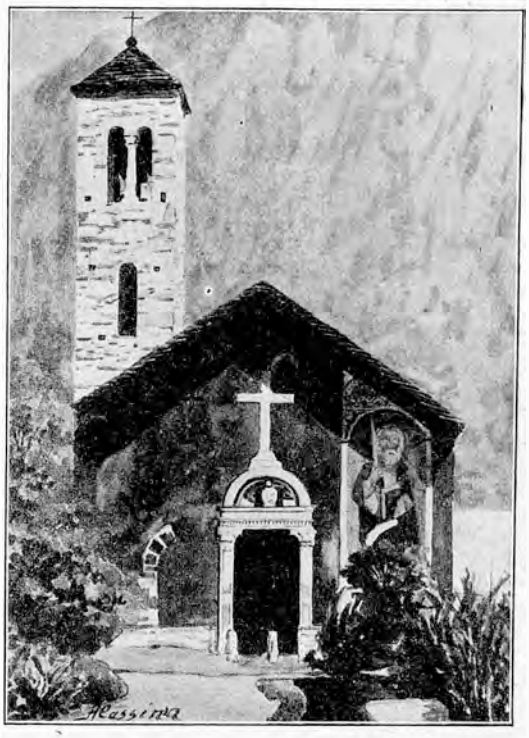

L'Église rouge à Arbedo, sur le champ de bataille.
(D'après une aquarelle d'Abassina.)

ARBEDO (BATAILLE D') appelée aussi bataille de Bellinzone, ou quelquefois bataille de San Paolo. La bataille du 30 juin 1422 n'est qu'un épisode sanglant de la politique transalpine, qui pendant plus d'un siècle inspira les hommes d'État de la Suisse centrale. Les comtes de Sax avaient signé en 1417, avec Uri et Obwald, un traité de combourgeoisie qui reconnaissait à ces derniers le droit de tenir une garnison à Bellinzone. Des conflits soulevés entre combourgeois fournirent aux petits cantons l'occasion de faire une descente à Bellinzone à la fin de février 1419. Pour conserver au moins le val Blenio, Misox et le Monte Dongo, les Sax cédèrent à Uri et à Obwald la ville et le comté de Bellinzone pour la somme de 2400 florins (1^er sept. 1419). Mais le duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, n'entendait point perdre Bellinzone. Uri et Obwald ayant refusé de lui vendre cette ville, Philippe supprima les privilèges douaniers en faveur des Suisses et envoya vers le Nord le célèbre condottiere Francesco Bussone, comte de Carmagnola, qui prit Bellinzone (avril 1422) et s'empara de toutes les possessions des Suisses au Sud des Alpes jusqu'au Monte Piottino. A cette nouvelle les Uranais et les Obwaldiens franchirent le Gothard et des-

cendirent jusqu'à la Moesa; ils firent courir des bruits alarmants pour engager les autres Confédérés à prendre part à la campagne. Mais Zurich refusa son assistance alléguant que Bellinzone était en dehors de la zone d'influence des Confédérés. Après avoir inutilement demandé à Carmagnola de restituer la forteresse et de s'arrêter, Uri réussit à obtenir l'aide des cantons en répandant la nouvelle que l'ennemi était arrivé au Monte Piottino et qu'il voulait dévaster le val d'Urseren ; à l'exception de Berne, tous les cantons accordèrent alors leur secours. Vers la fin de juin les troupes franchirent le Gothard dans l'ordre suivant : Uri, auquel s'ajoutèrent les hommes de la Léventine ; Unterwald et Lucerne; ensuite Zoug et finalement Schwyz, Glaris et Zurich. Ce fut une faute grave que l'on devait payer cher, que de marcher en formation aussi dispersée contre un ennemi très supérieur en nombre. Les gens d'Uri et de la Léventine, un corps de volontaires, ceux d'Unterwald et de Lucerne, en tout, 2500 hommes environ, le contingent de Zoug compris, qui arriva plus tard, avancèrent sous les ordres d'Ulrich Walker, avoyer de Lucerne, jusque sous les murs de Bellinzone, qu'ils essayèrent de prendre d'assaut. Ils réussirent à rompre en plusieurs endroits les murs de la ville, mais ne purent y pénétrer ; ils se retirèrent au Nord et établirent leur camp dans les environs d'Arbedo pour y attendre le reste des Suisses. Ils négligèrent le service de renseignements, surtout dans la région au delà de la forteresse vers le Monte Ceneri et la plaine de Magadino. Chose encore plus grave, l'indiscipline s'infiltra parmi eux, si bien que 600 à 800 hommes, la plupart Lucernois, quittèrent le gros de la troupe pour faire, contre la volonté des chefs, une expédition dans la Mesolcina. A la nouvelle de la descente des Suisses, Carmagnola transporta de la Lombardie à Bellinzone son armée qui comptait 16 000 hommes, dont 4 à 5000 cavaliers sous les ordres d'Angelo della Pergola. Les gens de Carmagnola arrivèrent dans les environs de Bellinzone le 29 juin au plus tard, tandis que les contingents de Zoug, Schwyz, Glaris et Zurich étaient encore en marche. Voulant attaquer par surprise les Confédérés avant que tous leurs contingents ne se fussent réunis, Carmagnola cacha son armée sur les pentes du Monte Ceneri et principalement dans les environs de Magadino. Dans la nuit du 29 au 30 juin, il porta ses troupes de Magadino à Bellinzone. Il les avait divisées en quatre corps, dont il commandait lui-même le premier, le deuxième était commandé par Angelo della Pergola, le troisième par Zenone d'Istria et le dernier par Piacentino de Brescia. Le 30, à la pointe du jour, les escadrons d'Angelo della Pergola sortirent des portes de la ville et se lancèrent à l'assaut. Les Confédérés, qui croyaient toujours avoir à faire avec la garnison seule, furent déconcertés à l'apparition de l'armée de Carmagnola. Ils se rangèrent en ordre de bataille et s'élancèrent contre les cavaliers milanais y semant le désordre et la mort. La rencontre eut lieu près de l'église de San Paolo ; elle coûta la vie à 400 cavaliers. Mais la bataille commençait seulement. Tandis que della Pergola faisait mettre pied à terre à ses cavaliers, les masses de l'infanterie milanaise sortirent de la ville pour livrer

La bataille d'Arbedo d'après une miniature de la chronique lucernoise de Schilling (vers 1520).

bataille. L'arrivée du contingent de Zoug ne pouvait changer grand'chose : il était impossible que 2000 Suisses pussent rejeter plus de 15 000 Milanais. D'autre part, il n'était plus possible aux Confédérés, assaillis de front et sur les flancs, d'interrompre le combat. Les Suisses se retirèrent donc avec de graves pertes dans le village d'Arbedo. Ils avaient l'intention de passer sur la rive droite de la Moesa, mais un corps milanais avait pris les devants et coupé le passage. Ils durent continuer la bataille, barricadés dans le village qui, par malheur, fut incendié par les Lucernois ; les Suisses se retirèrent alors sur l'arête où vient finir le Monte Arbino, au Sud-Est d'Arbedo, renversant ainsi le front de bataille. Protégés par la montagne, ils faisaient face au Nord contre les Milanais qui les harcelaient d'en bas et leur coupaient toute retraite, et se défendaient désespérément dans l'attente de secours qui n'arrivaient pas ; leur situation devint intenable. Ils demandèrent une trêve et pendant que l'on négociait, ils se réorganisèrent. La trêve ne fut pas accordée et la bataille reprit. Vers le soir, les assiégés virent arriver les secours ; c'étaient les soldats rentrant de leur équipée dans la Mesolcina. Les combattants s'élancèrent alors de leur arête sur les troupes milanaises ; ils réussirent à s'ouvrir un passage, passèrent sur la rive droite de la Moesa et commencèrent leur retraite. Contrairement à la légende, Carmagnola ne les poursuivit pas ; il trouva prudent de les laisser partir. A Claro, les vaincus rencontrèrent les Schwyzois et un peu plus loin les Zuricois. Bien que les pertes des Milanais fussent plus importantes (de 900 à 1000 morts), celles des Confédérés étaient très sensibles. Outre tout le train avec 1200 chevaux et mulets et quelques douzaines de prisonniers, parmi lesquels le chef de l'expédition, Walker, de Lucerne, l'ancien landammann d'Uri, Pierre d'Utzingen, Henri von Moos, Germain Seiler et Hartmann Golder de Lucerne, les Suisses avaient laissé sur le champ de bataille au moins 500 des leurs sans compter 18 Léventinais et des mercenaires étrangers. Le Bürgerbuch de Lucerne, de 1422, parle de 358 morts ; la chronique de Zimmermann, de 1427, d'environ 500 morts ; la chronique de Saint-Gall, de 1473, de 400 ; la chronique de Thurgovie, de 1472, de 1100. Suivant Morone, on compta 1100 cadavres de Suisses sur le champ de bataille. Uri avait perdu son landammann, le capitaine Rot et le banneret Püntiner ; Zoug le landammann Kollin et son fils ; Nidwald les landammanns Bartholomäus Zniderist, Thomas et Heinrich Zelger ; Obwald le banneret Zum Hoffen ; Lucerne perdit 40 membres du Grand Conseil. Mais les Confédérés avaient sauvé leurs quatre bannières ainsi que l'honneur des armes ; ils avaient même conquis une bannière ennemie, qu'ils suspendirent aux parois de l'église de Saint-François à Lucerne. — Voir Meyer : *Politique et campagnes des Confédérés au delà des Alpes jusqu'à la victoire de Giornico*, dans *Histoire militaire de la Suisse* III. — Pometta : *Come il Ticino* II. — Dierauer III. — Lavizzari : *Escursioni nel Cantone Ticino*. — v. Liebenau : *La battaglia di Arbedo* dans *BStor.*, 1886 et 1905. — Ed. Wymann : *Das Schlachtjahrzeit von Uri*. [C. Trezzini.]

ARBEN. Voir Arbon.

ARBENZ, Johann-Jakob, d'Andelfingen, * 14 novembre 1835, † 9 mai 1904. Vécut à Rheinegg où son père Joh.-Jakob enseigna depuis la fondation de l'école secondaire (1829) jusqu'à sa mort (1852). Il fut aussi maître secondaire dès 1858 pendant 46 ans et fonctionnaire de la Com. de Rheinegg qui lui conféra la bourgeoisie d'honneur. Chroniqueur de la commune, il entreprit une biographie de J.-L. Custer et une description de la station climatérique de Walzenhausen. — Emile, d'Andelfingen, * le 22 janvier 1848 à Rheinegg, † le 27 avril 1917. Il étudia à Zurich, Heidelberg, Leipzig et Berlin, professeur de langues grecque et latine au gymnase de Saint-Gall, de 1872 à 1913. Il fut recteur de cet établissement de 1891 à 1899. Avec la collaboration de Wartmann et de Schiess, il publia la correspondance du réformateur saint-gallois Vadian, ce qui lui valut en 1909 le titre de docteur *honoris causa* de l'université de Zurich. Il donna une étude populaire sur Vadian dans *St-Gall. Nbl.* — *Tagblatt der Stadt St. Gallen*, 1904, 40. — *Theorie und Praxis*, 15. — *Europäische Wanderbilder*, 254. — [P. Bt.] — Paul, de Gross-Andelfingen (Zurich), * le 23 septembre 1880 à Zurich, étudia à Zurich et Berlin, obtint son doctorat à Zurich 1905, et fut successivement privat docent, entre autres de géologie à l'université de Zurich et à l'École polytechnique fédérale dès 1908, professeur extraordinaire de géologie en 1914 et professeur ordinaire à l'université de Berne en 1916. Il a publié : *Geologische Untersuchung des Frohnalpstockgebiets (Matériaux pour la Carte géologique de la Suisse*, 1907). [E. B.]

ARBERG. Voir Aarberg.

ARBETIO ou **ARBITIO.** Général romain, *magister equitum*. En 355 (d'après quelques auteurs en 354), il fut envoyé en Rhétie par l'empereur Constantin II pour y combattre les Lentienses alémanniques qui faisaient souvent de lointaines incursions dans le territoire de l'empire. Il subit d'abord quelques défaites, puis les battit à plate couture. Le lieu de la bataille n'est pas connu, il se trouve dans la région du lac de Constance. — J. Krapf : *Ueber Ammianus Marcellinus XV* 4. — G. Reinwald : *Ueber den Ort der Lentienserschlacht*, 355. — *SVB IV*, p. 61. — *Archiv für österreichische Gesch.* 90, I, 175. — Pauly-Wissowa : *Realencyclopädie des klassischen Altertums* II, 411. [C. B.]

ARBIGNON. Les nobles d'Arbignon tiraient leur nom du hameau d'Arbignon, près de Collonges (Valais), désigné aujourd'hui sous le nom de Haut de Collonges. Mentionnés vers 1200, ils avaient des possessions à Arbignon, Collonges, Morcles, etc. Des rameaux s'établirent dans le canton de Vaud, à Aigle, Vevey, Lutry. *Armoiries* : d'azur au sautoir d'or chargé de cinq tourteaux de gueules. — 1. Pierre, hypothéqua une part de ses biens en 1233 à son cousin Rodolphe pour pouvoir prendre part à une croisade. — 2. Guillaume, fut créé chevalier en 1323 par Edouard de Savoie sur le champ de bataille de Varey. — 3. Guillaume, prieur commanditaire d'Aigle, † à Rome en 1466. — 4. Berthod, châtelain de Saint-Maurice en 1492. — 5. Barthélemy, châtelain de Saint-Maurice de 1500 à 1512. — 6. Jean, châtelain de Monthey en 1526. — 7. Maurice, coseigneur du val d'Illiez et de Saint-Paul, gouverneur de Montmélian en 1574. — Au XIVe s., les d'Arbignon s'établirent à Colombey où ils possédaient un château-fort, sur les ruines duquel fut bâti en 1643 le cloître des Bernardines. En 1573, ils vendirent au Valais leurs droits de fief dans le bailliage de Monthey et dans le Val d'Illiez. La famille s'éteignit au commencement du XVIIe s. — Rameau : *Le Vallais historique*. — Gremaud. [J. B. et D. I.]

ARBON (C. Thurgovie, D. Arbon. V. *DGS*). Ville et château au bord du lac de Constance ; à l'époque néolithique, la contrée était déjà habitée. Près du Hörnli et à la Bleiche, on découvrit en 1882 et en 1885, sur une surface de 50 ares des restes d'habitations lacustres et des objets qui sont déposés au musée d'Arbon. On présume avec raison qu'avant les Romains, il y avait une colonie celtique. Le nom latin d'*Arbor Felix* se rencontre pour la première fois dans l'*Itinerarium Antonini*, du IIIe siècle après J.-C., comme désignation d'un poste fortifié sur la route de *Vitodurum* à *Brigantium* et de *Constantia* à *Curia Rætorum*. Arbon figure comme château à deux tours dans la *tabula Peutingeriana* (IVe s. ap. J.-C.) Des fouilles, exécutées en 1892 et 1902, ont permis de déterminer l'emplacement du château. On y trouva des monnaies romaines datant de 80 av. J.-C. à 375 ap. J.-C. On peut en conclure que le château fut détruit du temps de Valentinien I, probablement par les Alémannes. Toutefois, il resta poste militaire, car la *Notitia dignitatum*, sorte d'annuaire officiel byzantin, rédigé vers 400, fait mention, en même temps que de *Bracantia* et de *Vimania*, d'un *tribunus cohortis Herculeæ Pannoniorum Arbonæ*. *Arbor Felix* faisait partie de la

province *Rætia prima*. Ammien Marcellin (XXXI, 10), le mentionne encore comme château vers 378. En 1891, on découvrit aussi à Arbon des tombeaux alémanniques contenant des scramasaxes, des fibules, des boucles

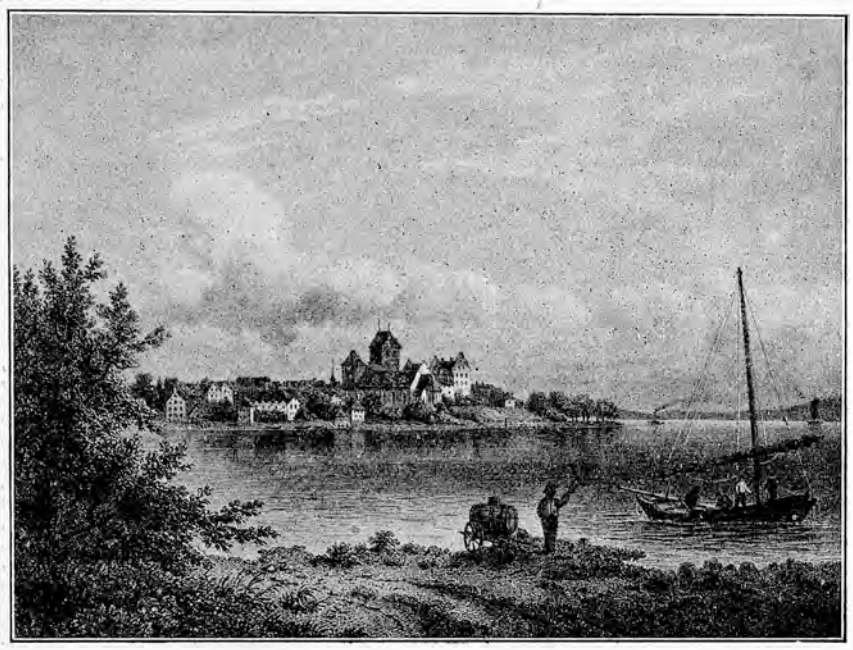

Vue d'Arbon, d'après un dessin de L. Rohbock, gravé sur acier par J. Umbach vers 1870.

d'oreilles, des bracelets en bronze et des boucles de ceintures incrustées.

Quand l'évêché de Windisch fut transféré à Constance (550-583) la contrée d'Arbon lui fut annexée et lorsque Gall et Colomban arrivèrent au bord du lac de Constance, vers l'an 600, ils trouvèrent à *Arbona* une petite communauté chrétienne, formée de Romains et d'Alémannes, sous la direction du prêtre Willimar. Saint-Gall y mourut en 627. Pendant les luttes entre l'évêché de Constance et le couvent de Saint-Gall, Arbon servit de point d'appui aux troupes de l'évêque. Au moyen âge, la famille des ministériaux d'Arbon est en possession de la localité ; l'évêque l'a certainement chargée de la garde du château. En 1255, le village reçut le droit de marché, et peu après celui de cité. Il avait alors pour baillis les nobles de Kemnat et de Bodman, héritiers des derniers d'Arbon. De 1263 à 1265, Conradin, le dernier des Hohenstaufen, résida au château d'Arbon et conféra à la ville le droit de justice et de ban, en souvenir de ce séjour. En 1282, Rudolf I, évêque de Constance, racheta la ville pour la somme de 3000 florins. Cependant, elle fut de nouveau donnée en gage, en 1379, aux Peyer de Hagenwil, et, en 1422, aux Mötteli de Rappenstein. En 1441, l'évêque Henri IV rattacha la ville à l'évêché ; dès lors, jusqu'en 1798, elle fut administrée par un bailli au nom de l'évêque. Lorsqu'en 1460 les Confédérés s'emparèrent de la Thurgovie, l'évêque de Constance fit valoir ses droits d'immunité ; toutefois, il dut convenir que le château et la ville d'Arbon seraient toujours à la disposition des Confédérés. Cependant, de nombreux conflits de compétence s'élevèrent dans la suite entre les deux parties.

A cette époque, les communes, actuellement indépendantes, de Steinach, Mörschwil, Horn, Goldach, Egnach, Roggwil et Steinebrunn faisaient partie depuis l'an 900 déjà de la paroisse d'Arbon. En 1457 on construisit la tour d'église, mais l'évêque Henri IV n'y donna son autorisation que sous certaines réserves concernant la sûreté du château. En 1494 la ville fut détruite par un incendie. Pendant la guerre de Souabe, en 1499, les Confédérés occupèrent le château et la ville, parce qu'ils doutaient de la neutralité de l'évêque Hugo von Breitenlandenberg. Sous cet évêque, le château fut rebâti ; la boiserie de la grande salle se trouve maintenant au Musée National de Zurich. En 1525, la Réformation fut introduite à Arbon, et pour un temps le service religieux catholique entièrement suspendu. Les réformés furent cependant obligés, en 1537, de rendre l'église principale aux catholiques et de se contenter, pour leur culte, de la chapelle d'Erdhausen, quoiqu'ils fussent beaucoup plus nombreux que ces derniers, soit 180 contre 15. Cet état de choses dura jusqu'à la fin des dissentions confessionnelles, soit près de deux siècles. Les deux parties finirent par s'entendre; les charges et les places de conseillers furent pourvues à double; l'ammann de la ville devait toujours être catholique. Lors de la quatrième paix générale *(Landfriede)* conclue en 1712, la parité des deux confessions fut garantie pour l'avenir par les cantons de Berne et de Zurich.

Au commencement du XVIII^e^ s., le commerce de la toile et l'industrie qui en dérive apportèrent de l'animation et de l'aisance dans Arbon. Les maisons Eberz, Fingerlin, Furtenbach, Alberti et Mayr blanchissaient et teignaient par semaine 3 à 400 ballots de toile de 150 livres, qu'elles expédiaient jusqu'en Espagne. Le gouvernement épiscopal, voulant prélever un droit sur cette exportation, occasionna de nouvelles dissensions qui se terminèrent en 1728 par le traité arbitral de Diessenhofen. Le commerce de la toile dut plus tard céder la place à l'industrie cotonnière qui prit son essor au milieu du XIX^e^ s. pour disparaître à la fin du siècle et faire place à son tour à la fabrication des machines. Cette dernière est de nos jours encore en pleine prospérité; elle a donné à la ville un essor inattendu et a fait d'elle la localité la plus populeuse et la plus industrielle du canton de Thurgovie. Adolf Saurer († 1920), dont le père était venu de Sigmaringen (Allemagne), occupe plus de 5000 ouvriers à la construction de machines à broder et d'automobiles. La ville qui, en 1844, ne comptait que 660 habitants, a dépassé actuellement le chiffre de 10000 âmes. En 1895, la vieille tour de l'église, datant de 1457, fut remplacée par une nouvelle, et l'on restaura l'église; les frais se montèrent à 120000 francs. En 1920, les deux confessions, qui avaient eu jusqu'alors une église commune, prirent la décision de se séparer à l'amiable. L'ancienne église fut définitivement cédée aux catholiques, et les protestants résolurent de construire une église pour leur propre compte. Cette dé-

Premier sceau de la ville d'Arbon (9 juillet 1384).

cision fut facilitée par des dons, en particulier par Adolf Saurer. Les écoles suivirent le développement de la ville. Pendant des siècles, deux écoles confessionnelles avaient subsisté avec peine; actuellement Arbon possède un enseignement primaire, secondaire et professionnel complémentaire. Depuis quelques années, la ville a aussi un musée historique. Les registres de baptêmes et de mariages datent pour les protestants de 1598 et ceux de décès de 1639, pour les catholiques de 1636. — Voir *Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und Umgebung*, vol. 10, 32 et 34. — Oberholzer: *Gesch. der Stadt Arbon*. [Sch.]

ARBON, von. Nom d'une famille de ministériaux de l'évêché de Constance et de plusieurs prélats qui tirèrent sans doute leur nom de la ville d'Arbon. *Armoiries*: d'argent à une aigle de gueules becquée d'or. Le premier représentant du nom est l'évêque Hermann I de Constance (1139-1165). Les chroniqueurs de l'évêché en font un baron. Des historiens modernes, tels que Roth von Schreckenstein et, après lui, G. Meyer von Knonau, ont contesté, à tort, qu'il fût membre de cette famille. Il est vrai que les barons d'Arbon ne sont mentionnés nulle part, mais, dans les documents relatifs à cet évêque, les von Arbon occupent un rang si exceptionnel parmi les nombreux représentants de la noblesse féodale, qu'on ne peut expliquer ce fait qu'en admettant un degré de parenté entre l'évêque et ses ministériaux. — Heinrich von Arbon, élu évêque de Coire en 1180, avait été auparavant chanoine de Salzbourg et de Coire. On a voulu identifier avec lui Heinrich I, abbé de Pfäfers de 1155 à 1158; mais à tort. Ni le catalogue des abbés de ce couvent du XV^e^ s., ni Stöcklin dans ses *Antiquitates Fabarienses* ne donnent le nom de famille du dit abbé. — Werner, en 1201, est probablement identique au *plebanus*, archidiacre et doyen Wernerus, dont il est question de 1199 à 1236 parmi les chanoines de Constance. — Rudolf, était maire d'Arbon en 1255. — Hermann abbé de Pfäfers, 1330 † 12 juin 1361. *Armoiries:* trois milans. D'après Tschudi, *Gallia Comata*, p. 124, il aurait porté plus tard d'argent à l'aigle de gueules. Hermann fut d'abord conventuel d'Einsiedeln; il est mentionné pour la première fois abbé de Pfäfers le 1^er^ juin 1330 et obtint de Charles IV en 1347, les droits régaliens. Avant son élection, Pfäfers avait beaucoup souffert des démêlés de Donaz von Vatz avec le chapitre de Coire; Hermann travailla activement et avec succès au relèvement du couvent. Il reçut en 1342 des avoués du couvent, Hartmann III et Rudolf IV von Montfort-Werdenberg et Sargans, la promesse qu'ils n'enlèveraient jamais le château de Wartenstein au couvent. En 1351, il prit en gage pour 350 florins la part de Rudolf IV à l'avouerie. Il édicta en 1343, de concert avec son chapitre, une ordonnance sur l'emploi du sceau du couvent. De 1336 à 1442, il fit adapter aux livres liturgiques une nouvelle notation musicale. — Wegelin: *Pfäferser Regesten*, 143-233. — *Mon. Germ.* V, 71. — Ringholz; *Gesch. Einsiedelns* I, 190-193. — *Gfr.* 43, 314. — Eichhorn: *Episc. Curiensis*, 285. — Les von Kirchhof *(de Cimeterio)* sont probablement une branche cadette des ministériaux; ils avaient leur château dans l'enceinte du cimetière. — Voir *TU* II et III. — *USt G.* — Kindler von Knobloch: *Oberbad. Geschlechterbuch.* — Mohr: *Cod. diplom.* et les sources citées ci-dessus. [Sch. et J. M.]

ARBONGAU. Partie du duché d'Alémannie avant l'an 1000. Dans une cinquantaine de documents de Saint-Gall des années 744 à 872 la situation du couvent est indiquée *in pago Turgauensi vel in pago Arbonensi*, ou *in situ Arbonensi*. En outre seraient situés dans le *pagus Arbonensis*: Steinach, Goldach, Mörschwil, Berg, Wilen, Buchen et Gommerswil Par conséquent le comté d'Arbon comprenait une partie de la Thurgovie et s'étendait au *forestum Arbonense* et au district du Wildbann qui appartenait à l'évêché de Constance et dont les frontières sont indiquées dans un acte de Frédéric Barberousse, du 27 novembre 1155. Il n'est ni attesté ni même probable que le comté d'Arbon ait été administré par un comte. Après 872, il n'en est plus question nulle part. — Voir *TU* II, 149. [Sch.]

ARBONNIER, d'. Famille noble vaudoise. *Armes*: Emmanché en fasce de deux pointes et deux demi-pointes d'azur et d'or. Le 27 août 1427, le duc de Savoie reconnut que Claude d'Arbonnier, clerc, de Mathod, bourgeois d'Orbe, était le petit-fils de noble Guillaume Darzan, seigneur de Saint-Pierre d'Albigny en Savoie, reçu bourgeois d'Orbe en 1382. Le petit-fils de Claude, Georges II, devint co-seigneur de Dèzy. Chaque génération fournit à Orbe des châtelains et des gouverneurs ou syndics. Louis-Frédéric d'Arbonnier de Dèzy (1698-1780) s'engagea au service de France, et parvint en 1761 au grade de maréchal des camps. Son neveu Victor, capitaine au service de France, mourut syndic d'Orbe et avec lui s'éteignit la principale branche de la famille. Une autre branche subsiste encore dans l'État de New-York. — Dumont: *Coll. généal.* [M. R.]

ARBOR FELIX. Voir Arbon.

ARBORICULTURE. C'est aux Romains que nous devons l'origine de notre arboriculture: les premiers vergers et vignobles ont été plantés par des colons romains. L'invasion alémannique et burgonde fut néfaste à l'arboriculture comme du reste à toute l'agriculture. L'arrivée des moines irlandais lui donna un nouvel essor. Colomban († 615) a planté des arbres fruitiers à Bregenz; dans son testament, Tello, évêque de Coire, mentionne, en 766, des vergers à Seranio (Sargans), Maile (Mels), Campellos (Campliun). L'abbé du couvent de Reichenau, Wallfried Strabo (843-850) créa un jardin potager et un verger. — L'arboriculture fut protégée très tôt par la loi. En 630 déjà, la *Lex Bajuvariorum* interdit, sous des peines sévères, d'arracher des arbres fruitiers; l'arrachement d'un simple framboisier était puni d'un sol d'amende. La Loi salique protégeait la greffe; celui qui endommageait un greffon était puni de 3 à 15 sols d'amende. — Les Croisades eurent une certaine influence sur la propagation des espèces; les pèlerins et les Croisés rapportèrent d'Orient maintes espèces de fruits: bergamotes, prunes de Damas et de Jérusalem. Le moine saint-gallois Ekkehard († vers 1036) énumère, dans ses *Benedictiones ad mensas*, les mets servis dans les couvents de l'époque; on y trouve à peu près tous les fruits connus de nos jours. Aux XIII^e^ et XV^e^ s. l'arboriculture était soumise à la dîme; c'est ainsi qu'on trouve, en 1225, la dîme des coings près de Lausanne; celle des noix en 1237 à Romainmôtier, en 1326 à Sarnen et à Giswil, en 1428 à Meggen. Parmi les Suisses qui écrivirent des ouvrages d'arboriculture, mentionnons: le naturaliste Conrad Gessner, de Zurich († 1565), Jean Bruhin, de Bâle, qui cultiva et dessina quelques fruits (1650) et surtout le Bernois Daniel Rhagor qui publia, en 1639, *der Pflantzgart*, un excellent traité d'arboriculture, de culture des légumes et de la vigne. Avant la Révolution française, les progrès furent lents; jusque là, l'arboriculture n'était pratiquée que pour satisfaire les besoins personnels. Dès le début du XIX^e^ s., elle devint une branche importante de l'économie agricole. L'exemple fut donné par la Société économique de Berne. Il faut mentionner les noms de Emanuel-Friedrich Zehender, de Gottstatt (1791-1870), à qui l'on doit plusieurs écrits sur l'arboriculture, et de son père, le doyen Samuel Zehender, dont les vergers étaient célèbres. La première exposition d'arboriculture eut lieu à Zurich en 1843. En 1864 fut fondé le *Schweiz Obst- und Weinbauverein*; en 1863 parut le *Pomologische Bilderwerk*, et, depuis 1865, la *Monatschrift für Obst- und Weinbau*. Les sociétés et les associations se proposant le développement de l'arboriculture sont aujourd'hui en grand nombre, et la littérature sur ce sujet est considérable. Les progrès de l'arboriculture ont provoqué la création de fabriques de conserves de fruits, et permis une exportation de plus en plus importante. D'après le secrétariat suisse des paysans, la Suisse possédait en 1919: 6 000 000 pommiers, 4 000 000 poiriers, 2 000 000 pruniers, 500 000 noyers. En 1915, la récolte des fruits a été estimée à 110 millions de francs. — Voir O. Heer: *Die Pflanzen der Pfahlbauten.* — *Der Obstgarten*

années 1879 et 1881. — *Monatschrift für Obst- und Weinbau*, 1870. — Daniel Rhagor : *Der Pflantzgart.* — E.-F. Zehender : *Schweiz. Obstbauer.* — Voir aussi AGRICULTURE. [E. JACKY.]

ARBRES DE LIBERTÉ. La seconde année de la Révolution française vit surgir de toutes parts en France des arbres plantés sur les places publiques pour célébrer l'abolition de la féodalité. Cet usage s'est répandu avec rapidité dans d'autres pays. En Suisse, les arbres de liberté ne sont pas connus avant 1792. Lors de la fête de Rolle et du Banquet des Jordils, 14 et 15

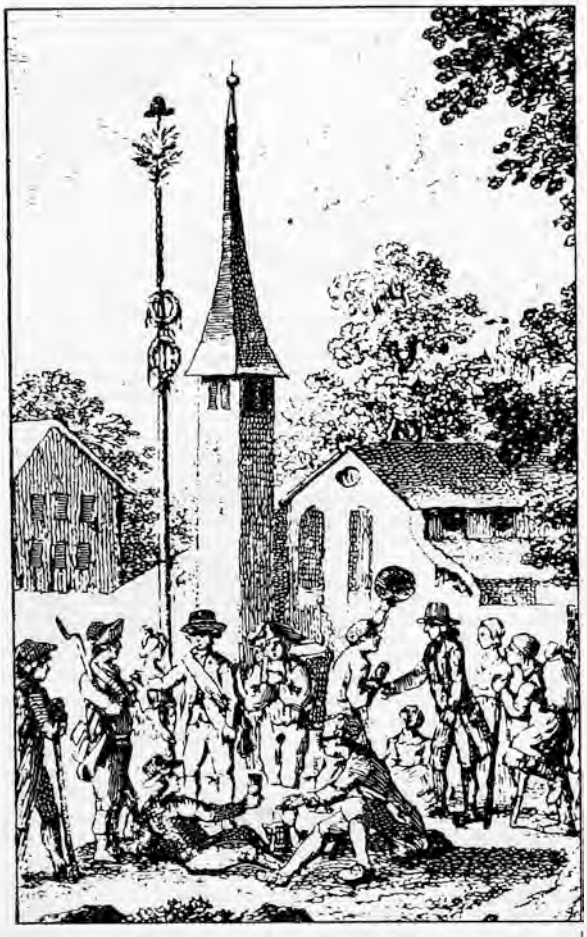

Arbre de liberté à Zurich en 1799. D'après une gravure contemporaine sur cuivre. (Fragment du titre du *Nbl. der Zürcher Musikgesellschaft*).

juillet 1791, furent érigées des perches surmontées du chapeau de Guillaume Tell, orné de rubans tricolores ; mais il n'est pas encore question d'arbres de liberté. C'est dans la principauté de Neuchâtel et dans l'évêché de Bâle qu'apparaîtront les premiers arbres de liberté ; le 5 septembre 1792, on apprend qu'un arbre de liberté a été planté à La Chaux-de-Fonds, devant la maison du maire, et un autre aux Eplatures. Le 21 octobre suivant, un troisième est élevé devant l'hôtel de ville de Porrentruy et un quatrième au Locle le 17 décembre. Dans le vignoble neuchâtelois, on en signale un à Peseux le 18 décembre 1792, et à Colombier le 4 février 1793. Genève n'a pas dû connaître les arbres de liberté ; dans la révolution du 4 au 5 décembre 1792, on planta des perches surmontées de bonnets rouges. Le premier arbre de la Suisse allemande paraît avoir été planté à Stäfa en 1795. En 1797, les arbres de liberté apparaissent au delà des Alpes : fin avril à Campione et fin mai à Sondrio dans la Valteline. En 1798, au moment de la chute de l'ancienne Confédération, ils se multiplient : un arbre aurait été élevé à Montreux au début de janvier, le premier du pays de Vaud, mais cette affirmation repose sur une erreur. Le 8 janvier 1798, le bailli de Vevey, Emanuel-Rud. Tscharner, annonce au Conseil secret de Berne qu'« on voulait planter un arbre de la liberté à Montreux, mais que l'idée ne rencontra pas l'approbation populaire ». La première mention certaine d'un arbre de liberté en 1798 est du 9 janvier ; ce jour-là, on en planta un à Bienne sur l'ordre de la commission militaire française. Voici, simplement énumérées, les autres mentions que nous avons trouvées : 11 janvier à La Neuveville, 17 janvier 1798 à Liestal ; 19 janvier à Bâle devant l'hôtel de ville ; 24 janvier dans tout le canton de Vaud ; 28 janvier à St. Johann (Toggenbourg), devant la maison du grand bailli ; 30 janvier à Mendrisio ; 1er février à Aarau après la dissolution de la Diète. Le 4 mars le conseil de Fribourg détermine les places de la ville où l'on plantera les cinq arbres « que l'on vient d'amener ». Le 9 mars les amis de l'ordre nouveau plantent devant l'hôtel de ville de Berne un arbre de la liberté. Dans le Bas-Valais, des arbres de liberté furent plantés à Saint-Maurice, 28 janvier, puis à Martigny, Monthey, dans l'Entremont, etc. et même à Sion, 1er mars. En janvier 1802, révolution à Fehraltorf (Zurich) et érection d'un arbre. Vers la fin d'octobre 1802, on en signale un à Langenthal qui fut coupé.

Pendant les révolutions de 1830 et 1831, quelques localités plantèrent également des arbres de liberté : mai-juillet 1830 au Val-de-Travers ; 18 décembre sur Montbenon à Lausanne ; 28 décembre à Vernéaz près Vaumarcus ; 1er janvier 1831 aux Ponts-de-Martel ; 7 janvier et jours suivants, dans le demi-canton de Bâle-Campagne. Le 15 février, un arbre est planté dans la Léventine (probablement à Faido), surmonté d'un chapeau de Tell noir avec des plumes rouges et blanches. Au mois de mai et à la mi-août 1831, d'autres sont mentionnés dans le Valais et à Liestal, Sissach, Waldenburg. Depuis cette année on n'a plus planté d'arbres de liberté. — Voir C. Burnier : *La vie vaudoise et la Révolution.* — Gautherot : *La Révolution française dans l'anc. Evêché de Bâle* I. — H. Fazy : *Genève de 1788 à 1792.* — A. Piaget : *Hist. de la Révolution neuchâteloise* III. — T. Curti : *Gesch. der Schweiz im 19. Jahrh.* — A. Gobat : *Histoire de la Suisse...* — P. Seippel : *La Suisse au XIXe siècle.* — *ASH.* — *L'arbre de la liberté en Vallais.* — Arch. d'État Neuchâtel ; *Manuels du Conseil d'État.* [R.-O. F.]

ARBURG près de Lucerne. Voir ALLENWINDEN.

ARBURG. Voir AARBOURG.

ARCEGNO (C. Tessin, D. Locarno, Com. Losone. V. *DGS*). Anciennes formes du nom : *Arcenium, Arcenio, Arzenio, Arzegnio.* Sous-paroisse autonome du décanat d'Ascona, Arcegno fut séparé de la paroisse de Losone le 3 septembre 1801. En 1696 un chapelain y est mentionné. L'église actuelle remonte au XVIIe s. ; auparavant existait une chapelle, dédiée à Saint-Antoine, construite de 1347 à 1357. L'évêque de Côme lui accorda, le 13 juin 1452, des fonts baptismaux. Primitivement, les évêques de Côme possédaient à Arcegno des droits régaliens qu'ils inféodèrent aux nobles Muralti de Locarno et Duni d'Ascona en 1257 et 1264. On ne sait au juste quand ces droits prirent fin ; probablement par voie de cession et de rachat. Ainsi, le 27 avril 1525, eut lieu la cession du cinquième de la dîme à la commune, et en 1526, l'évêque investissait une personne d'Arcegno d'un autre cinquième. Arcegno fournit beaucoup de participants à l'émigration tessinoise en Italie. En 1832, la *Compagnia di Roma*, constituée en 1815 par ces émigrés, donna, selon l'usage de toutes les *compagnie* de contribuer à l'ornementation des églises de leurs villages, la grosse cloche, fit décorer la chapelle du crucifix et offrit le chemin de Croix qui longe la route conduisant à l'église. La *Compagnia di Firenze* donna un tableau de la Vierge, qui est placé derrière le maître-autel. — Habitants : 1591 environ 200 ; 1900, 92. Registres de baptêmes et de mariages depuis 1683, de décès depuis 1705. — Voir Meyer : *Die*

Capitanei von Locarno. — Monti: *Atti...* — *BStor.* 1894. — Buetti: *Note storiche religiose.* [C. Trezzini.]

ARCH (C. Berne, D. Büren. V. *DGS*). Vge, com. et paroisse (comprenant Leuzigen). Anciennes formes : *Archo* en 1236 ; *Archon* en 1275. Ce lieu était déjà habité aux temps préhistoriques ; des trouvailles romaines ont été faites près de Bisenlee, et aussi au-dessus de l'église. Dans le Wannereinschlag se trouvent deux grands tumuli. Arch était situé sur la route romaine reliant Petinesca à Salodurum. Il appartenait à la seigneurie de Büren-Strassberg et passa avec elle à Berne en 1393 comme commune du bailliage et plus tard district de Büren ; en 1318, lors du siège de Soleure, les Autrichiens y commirent de grands dégâts. L'église, située dans l'évêché de Constance, décanat de Wengi, est peut-être une fondation des seigneurs de Strassberg; elle est nommée pour la première fois en 1275. En 1308, la collation était en mains d'Otto von Strassberg; elle passa en 1364, par héritage d'Imer von Strassberg, au comte Rodolphe de Neuchâtel, qui la vendit en 1378 au couvent de Prémontrés de Gottstatt ; en 1528, la suppression de ce couvent la fit passer à la ville de Berne. Dans l'église, de style gothique, se trouvent trois vitraux armoriés, de Bienne 1534, Berne 1538 et Soleure 1539; le premier est probablement l'œuvre du verrier Jakob Wildermut, les autres peuvent être attribués avec certitude à Niklaus Schmalz. Les registres de baptêmes datent de 1549, de mariages de 1627 et ceux de décès de 1649. La cure fut rebâtie en 1740. Un grand incendie détruisit six maisons en 1880. — Voir *ASA* 1888, p. 75 et 1916, p. 140. [E. B.]

ARCHEGG. Hameau. Voir Arig (Ober).

ARCHÉOLOGIE. *Le mouvement des études archéologiques en Suisse.* — Les premiers renseignements relatifs aux antiquités nationales suisses remontent, sauf erreur, au milieu du XV^e^ s.; la chronique de Königsfelden, de 1442 environ, mentionne des découvertes de monnaies d'or et d'argent, de constructions, de canalisations, sur l'emplacement du *Vindonissa* romain. Un siècle plus tard, vers 1530, la chronique de Brugg parle d'une façon plus précise des trouvailles faites à Windisch, cet emplacement qui, depuis quelques années, grâce aux travaux de la société *Pro Vindonissa*, prend une importance scientifique de plus en plus considérable. Au XVI^e^ s. encore, Tschudi rassemble des inscriptions romaines. Dans la chronique de Stumpf, qui étudia entre autres l'Avenches romain, on trouve des indications relatives à des sépultures romaines et même préromaines, à des inscriptions ; la chronique de Sébastien Munster parle de nombreuses antiquités de l'Helvétie, tandis qu'en 1597, André Ryff donne déjà une description assez détaillée de l'établissement romain d'*Augusta Rauracorum* (Augst).

A partir du XVII^e^ s., les trouvailles se multiplient. C'est, par exemple, le bas-relief romain représentant un prêtre et un taureau, transporté à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne ; en 1633, le trésor de Wettingen, huit vases romains en argent richement décorés. On assiste ensuite à la création de nos premiers musées archéologiques à Bâle, Zurich et Berne. Il est vrai que ces musées étaient essentiellement destinés aux œuvres d'art et que leurs sections archéologiques présentaient les associations les plus extraordinaires de raretés de toute espèce. Mérian publiait sa grande topographie et à la fin du XVII^e^ s. Wagner, dans son *Mercurius Helveticus* (1688) essayait de présenter l'ensemble des recherches archéologiques en Suisse. Au XVIII^e^ s., les trouvailles d'antiquités sont si nombreuses, d'un bout à l'autre de la Suisse, qu'il ne saurait être question de les énumérer. On s'occupe très activement de l'étude de notre archéologie nationale, les savants commencent peu à peu à s'intéresser aux œuvres du moyen âge : ainsi à Zurich, le chanoine Jean-Jacques Breitinger prend très énergiquement en mains la cause de la conservation du Grossmunster et Emmanuel Buchel décrit avec soin les antiquités de la ville de Bâle. Néanmoins, l'époque romaine tient toujours le premier rang, et, dans ce domaine, la science archéologique offre des travaux de véritable intérêt. On pourrait citer, entre autres, la célèbre controverse relative à Aventicum, que le jésuite français voulait placer à Antre, tandis que Marquard Wild (1710) désignait Avenches comme emplacement de la ville romaine ; les discussions qui se greffèrent sur les trouvailles faites à Baden, la lecture des inscriptions romaines, telle celle du Lindenhof à Zurich qui, dès 1747, permit à Hagenbuch de fixer le nom romain de sa ville natale, *Turicum:* en 1763, le travail d'ensemble de Daniel Bruckner sur les antiquités de la ville et de la campagne de Bâle, spécialement important grâce à sa bonne description des trouvailles de Basel-Augst ; en 1773, celui de l'ingénieur Jean Müller, de Zurich, qui publie une collection de reproductions d'antiquités suisses ; en 1788, à Berne, le *Mémoire abrégé et recueil de quelques antiquités de la Suisse*, d'Erasme Ritter. Si l'ouvrage de Bruckner s'occupe surtout des antiquités romaines, il renferme aussi plusieurs représentations d'objets chrétiens primitifs, et Jean Muller reproduit nombre de documents du moyen âge. D'autre part, à la fin du XVIII^e^ s. apparaissent les deux premières études relatives à nos cathédrales ; celle de

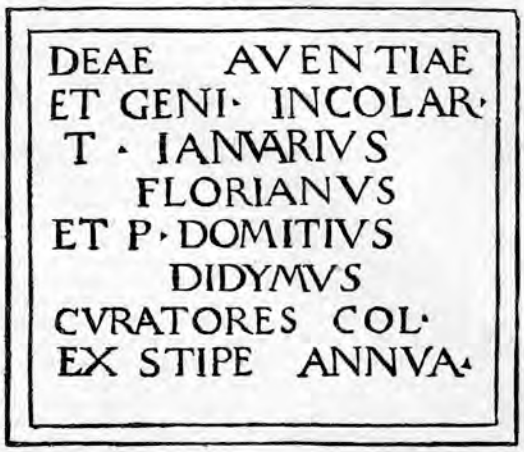

Pierre tombale d'Avenches. Reproduite par Stumpf en 1548.

Schinz en 1789, sur l'église de Zurich, ouvrage tout à fait remarquable pour l'époque, et celle de Léonard Baulacre et Jean Senebier sur la cathédrale de Genève.

Le début du XIX^e^ s. est marqué, en 1811, par la très importante publication de Louis de Haller : *Helvetien unter den Römern* et par sa *Topographie de l'Helvétie.* L'œuvre de Haller a été l'objet de critiques très vives mais assez injustes ; la meilleure preuve de sa valeur est que les auteurs modernes sont souvent amenés à s'y reporter. Il faut aussi citer le *Dictionnaire du canton de Fribourg*, de Kuenlin, 1832, et celui que le Docteur Levade, de Vevey, avait publié peu avant (1824), et dans lequel se trouvent beaucoup de documents importants relatifs au canton de Vaud. Parmi les travaux intéressant le moyen âge il faut signaler la description du Vieux-Zurich de Salomon Vögelin, lequel, dans sa préface, lance le premier appel à ceux qui veulent s'unir pour la conservation et l'étude des monuments de l'art ancien ; les dessins de Martin Usteri, les gravures de François Hegi, et d'autres. A ce moment, si l'on excepte encore les périodes préromaines, les bases de l'étude de nos antiquités nationales sont solidement assises et l'on assiste soudain à l'éclosion d'un mouvement absolument remarquable.

1832 est une date qui restera gravée dans les annales de l'archéologie suisse; la découverte fortuite de deux tumuli près de Zurich amena Ferdinand Keller à fonder la Société des antiquaires de Zurich (Antiquarische Gesellschaft in Zürich). Dès sa création, cette associa-

tion se donna pour tâche de scruter toutes les époques, tous les restes de notre archéologie nationale, les diverses périodes préromaines aussi bien que l'époque romaine, celles des invasions barbares et du moyen âge. Aux *Mémoires* publiés par l'*Antiquarische Gesellschaft* de Zurich vint s'ajouter l'*Anzeiger für schweiz. Geschichte und Altertumskunde*, qui en 1868, prit le titre d'*Anzeiger für schweiz. Altertumskunde (Indicateur d'antiquités suisses)* et dont la publication est aujourd'hui confiée à la direction du Musée National.

L'impulsion partie de Zurich ne tarda pas à se faire sentir ailleurs ; un peu partout les sociétés d'histoire vont surgir ; en 1837, la *Société d'histoire de la Suisse romande ;* en 1838, la *Société d'histoire et d'archéologie de Genève ;* en 1840, la *Société d'histoire de Fribourg ;* en 1841, l'*Allgemeine Geschichtforschende Gesellschaft der Schweiz ;* 1842, l'*Antiquarische Gesellschaft Basel* ; 1846 le *Historischer Verein* à Berne. C'est alors que G. de Bonstetten entreprend ses fouilles ; elles ont formé la base du musée archéologique de Berne, et, à partir de 1855, il publie les résultats de ses recherches dans son grand *Recueil d'antiquités suisses*, accompagné de deux suppléments, auxquels s'ajoutèrent plus tard (1874) ses cartes archéologiques. Il ne faut pas s'étonner non plus de voir apparaître de divers côtés des ouvrages de réelle valeur, tels en 1857 la *Chronik* de Albert Jahn sur le canton de Berne, et cinq ans avant les *Antiquités de Neuchâtel* par F. Dubois de Montpéreux. En 1847, Matile avait déjà donné des relevés et une description de la collégiale de cette ville. Dans le canton de Vaud, la plus haute personnalité de cette époque, au point de vue archéologique, est Frédéric Troyon ; il fut le premier en Suisse à fouiller systématiquement une nécropole barbare, celle de Bel-Air près de Cheseaux et à en publier les résultats (1841). Son activité s'étendit au canton entier ; nous le retrouverons spécialement occupé de l'étude des palafittes, et sa collection forma une des bases du musée archéologique de Lausanne. Qu'il suffise de citer encore les recherches de Quiquerez dans le Jura Bernois, sa publication des *Monuments de l'ancien évêché de Bâle ;* les travaux de Vischer de Bâle, en 1838, les *Remarques sur les cathédrales suisses*, de Jakob Burckhardt, enfin, en 1853, l'ouvrage de l'architecte genevois Blavignac, intitulé *Histoire de l'architecture sacrée du IV^e^ au X^e^ siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*. C'est un des premiers essais d'archéologie monumentale et médiévale qui embrasse une région d'une certaine étendue ; si les conclusions chronologiques sont inexactes, sa valeur documentaire n'en subsiste pas moins, grâce aux observations, aux planches et aux dessins très soignés qui accompagnent le texte. La découverte, en 1854, des premiers palafittes à Meilen au bord du lac de Zurich fut une révélation ; elle ouvrit une ère toute nouvelle à l'étude de notre archéologie préhistorique et fit sensation d'un bout de l'Europe à l'autre. Ce fut Ferdinand Keller qui prit la tête du mouvement et qui publia toute une série de rapports de haute valeur scientifique. Tandis qu'avec Messikommer, Schenk et Leiner, il étudiait les lacs de la Suisse orientale, ceux de Neuchâtel, de Morat, de Bienne, étaient explorés par Desor, Grangier, Schwab, Vouga, Gross, de Fellenberg, Jenner ; le lac Léman par Troyon, Morlot, Monod, Forel, Gosse et d'autres.

Diptychon romain en ivoire. (Trouvaille du XVII^me^ siècle.)

Le résultat essentiel des recherches sur les palafittes fut de trancher définitivement le problème de la succession des périodes préhistoriques, problème si souvent controversé entre les savants allemands et ceux du Nord de l'Europe, de donner raison à ces derniers en démontrant que l'époque de la pierre avait précédé celles du cuivre, du bronze, puis du fer, et de fixer les transitions graduelles de ces différentes phases. Un des revers de la médaille fut que les trouvailles se succédèrent et s'accumulèrent avec une telle rapidité que leur étude approfondie ne put souvent être menée de front avec les fouilles. L'exploration de nos palafittes absorba pendant longtemps la majeure partie de l'activité des archéologues. On n'oubliait cependant pas l'antiquité romaine ; de 1853 à 1870, Meyer-Ochsner, Mommsen, Keller, Jahn, Rochat d'Yverdon, Bursian et d'autres publièrent sur ce sujet des études remarquables, mais l'archéologie médiévale n'était pas encore très en faveur ; néanmoins, en 1856, Wilhelm Wackernagel avait fondé à Bâle une collection du moyen âge qui est devenu le beau musée historique de la *Barfüsserkirche*. A Zurich, Nüscheler fit paraître, dès 1864, *die Gotteshäuser der Schweiz*. Mais si les monographies descriptives de nos monuments du moyen âge sont encore rares à cette époque, il serait injuste de ne pas faire ressortir l'importance et l'utilité majeure d'autres travaux, sans lesquels la science archéologique n'arriverait jamais à la précision indispensable, sans lesquels elle resterait toujours dans le vague ; ce sont les recherches historiques et la publication de documents d'archives. Dans ce domaine il faut se borner à citer quelques publications, celles des Sociétés d'histoire de la Suisse romande, de Genève, de Fribourg, de Neuchâtel, du Valais, etc., les regestes, tel en 1856, le *Regeste genevois ;* les *Monuments de Neuchâtel* par G.-A. Matile, les *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*, de Trouillat, les *Documents relatifs à l'histoire de la ville de Berne*, de Zeerleder, le *Mémorial de Fribourg*, les *Regestes des archives de la Confédération suisse*, et le *Schweiz. Urkundenregister*, de Hidber.

Les trente dernières années du XIX^e^ siècle présentent, en matière archéologique, certaines tendances nouvelles, qui s'accentuent de plus en plus pour aboutir insensiblement aux conceptions actuelles. Ces tendances nouvelles se manifestent de diverses manières ; il faudra se borner à essayer d'en fixer certains faits caractéristiques. C'est, par exemple, le besoin de fouilles plus systématiques, plus scientifiques, dans lesquelles les observations précises remplacent de plus en plus l'imagination, les déductions hasardées, les théories, les hypothèses un peu poétiques. Il en est exactement de même dans l'étude de notre archéologie monumentale, où l'on abandonne le romantisme pour approfondir les questions, en se basant de plus en plus sur l'étude simultanée et indispensable des archives, des textes ou des documents originaux qu'on publie. Cette façon plus sérieuse, plus scientifique, de traiter les questions amène à des conclusions plus sûres et fait de l'archéologie la sœur de l'histoire nationale.

S'il est impossible de parler de la pléiade d'archéologues et d'historiens de mérite qui, de 1870 à nos jours, ont enrichi la science de travaux très nombreux, très variés, et auxquels nous devons nos conceptions actuelles en ces matières, il semble cependant indispensable de citer quelques-uns des noms et des travaux les plus marquants. Le véritable initiateur du mouvement moderne en faveur de notre archéologie monumentale et médiévale fut le professeur J.-R. Rahn, de Zurich. L'œuvre que ce savant a accomplie dans la Suisse entière est considérable. Dès 1872, il commença, canton par canton, une statistique de nos monuments du moyen âge, qu'il publia dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*. En 1876 parut sa *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*. Il n'est presque pas un de nos édifices les plus importants du moyen âge, grands ou petits, dont il n'ait donné une monographie détaillée ou une étude. Rahn fut un des créateurs du Musée national suisse et de la

Société suisse des monuments historiques, fondée en 1879. A ses côtés il faut encore citer les Zeller-Werdmüller, von Rodt, les différents Burckhardt, Riggenbach, Sarasin, Alfred Godet et tant d'autres dans la Suisse entière, ainsi que des savants étrangers tels que Wilhelm Lubke, auquel revient l'honneur d'avoir écrit les premières études sur nos vitraux, et Viollet-le-Duc.

Les périodes préhistoriques et romaines n'étaient cependant pas négligées Il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier les publications des sociétés de Zurich, de Bâle, de Genève, de Neuchâtel, de l'association *Pro Aventico*, de l'*Indicateur d'antiquités suisses*, les travaux des Vouga, Wavre, Carrard, Morel-Fatio, Gross, Ritz, Mommsen, Burckhardt, Meyer, Mandrot, Morel, Eugène Secrétan, W. Cart, Aloïs de Molin, Heierli. Ce dernier a conquis une place très spéciale dans l'archéologie préhistorique par son livre *Urgeschichte der Schweiz*. Il fut l'un des fondateurs de l'importante Société suisse de Préhistoire, à laquelle se rattachent aussi les noms de Tatarinoff, Wiedmer-Stern et d'autres.

Vers la fin du XIX^e^ s. l'ensemble de ces tendances diverses et de tous ces efforts aboutit à une conception absolument nouvelle en Suisse et d'une importance dont on ne saurait assez souligner la portée, la conservation de nos monuments historiques. Si cette notion avait tardé à s'imposer, si, sous ce rapport, nous étions en retard sur tel pays voisin, il est permis de dire que le mouvement fut peut-être plus solidement ancré qu'ailleurs, plus populaire. Il se traduisit très rapidement par la réorganisation complète et par l'agrandissement de nos musées archéologiques, par la création de nouvelles collections avec, comme couronnement, la construction de Musée national inauguré le 25 juin 1898. La réorganisation et l'agrandissement de nos musées cantonaux, la création du Musée national répondaient au besoin de conserver au pays les monuments transportables. Mais il y eut une autre impulsion, tout aussi importante, ce fut le besoin de sauver, de protéger, de restaurer nos anciens édifices encore debout sur tout le territoire suisse. C'était là, on peut le dire, un principe tout à fait nouveau et qui nous vint de France.

Actuellement la tendance qui s'impose de plus en plus est celle de l'étude sur place, étude menée de front avec celle des documents et des textes originaux : inscriptions lapidaires, chartes, comptes de construction, etc. Les fouilles sont envisagées autrement qu'on ne le faisait jadis, en général. Aujourd'hui, celui qui entreprend une fouille archéologique doit se rendre compte qu'il lit et qu'il détruit une page de l'histoire que personne ne pourra lire après lui, qu'il assume donc de ce fait une grande responsabilité scientifique. Il ne s'agit plus comme autrefois (il y eut heureusement des exceptions) de recueillir et d'exposer le plus d'objets possible, quelque intéressants et utiles qu'ils puissent être, mais avant tout d'observer et de noter les moindres détails, car aucun détail n'est superflu. De nos jours on exige que toute fouille digne de ce nom soit accompagnée d'un journal, illustré de plans, de croquis, de photographies, que les observations soient faites non seulement dans le cabinet de travail mais avant tout sur place. Pareil besoin d'approfondir les questions se manifeste aussi dans l'étude de notre archéologie médiévale et monumentale. L'exploration archéologique des édifices, de la base au sommet, est chose toute moderne et montre bien notre façon actuelle d'envisager la question. Il est encore un fait absolument moderne, absolument nouveau chez nous, c'est l'intervention et la coopération financière des pouvoirs publics. Nous avons vu que cette coopération s'est manifestée tout d'abord par la création de musées cantonaux ; ce furent ensuite des fouilles pratiquées par les cantons en faveur de ces musées, puis intervinrent des ordonnances diverses pour la conservation de nos antiquités nationales et des lois spéciales pour la conservation de nos palafittes. Le 10 septembre 1898, le canton de Vaud fut le premier en Suisse à adopter une *Loi sur la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique* dont les dispositions essentielles furent empruntées à la loi française de 1887. Les cantons de Berne, Neuchâtel et Valais possèdent aujourd'hui des lois très semblables à la loi vaudoise : le Tessin s'est inspiré de la loi italienne, plus rigoureuse et peut-être moins facilement applicable à cause de ses atteintes à la propriété particulière ; d'autres cantons étudient présentement la question.

S'il n'existe pas de loi fédérale relative à nos monuments, la Confédération fait beaucoup pour l'étude, pour l'acquisition et la conservation de nos antiquités nationales. Depuis l'arrêté du 30 juin 1886, les Chambres votent chaque année des crédits considérables, soit en faveur du Musée national et des collections cantonales, soit pour subventionner des restaurations, des fouilles et des études archéologiques entreprises dans un but purement scientifique par des États, des communes, des sociétés ou des particuliers. En échange de ses subventions, la Confédération exige des engagements de conservation future, très précis, engagements qui doivent

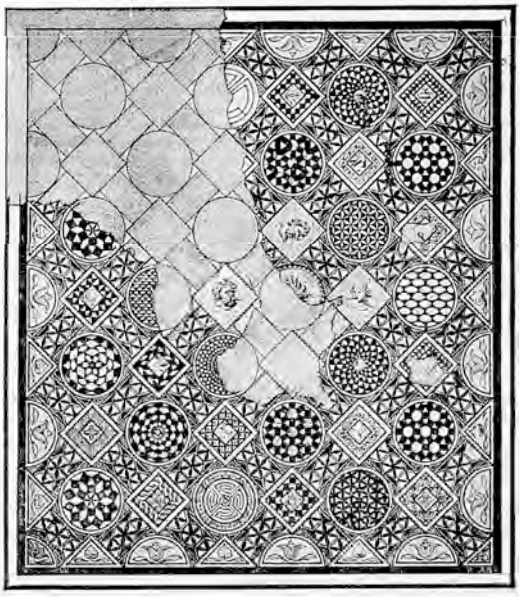

Mosaïque romaine trouvée à Avenches (d'après un dessin d'Erasmus Ritter de l'an 1760 approximativement).

être ratifiés par les gouvernements cantonaux et qui constituent un véritable « classement ».

[L'article *Archéologie*, de notre collaborateur M. A. Næf, a dû être sensiblement restreint en raison des nécessités imposées par les circonstances économiques actuelles.]

ARCHER. Famille bourgeoise de la ville de Berne. *Armoiries* : d'or à deux fragments d'arche de pont de sable surmontés d'une étoile du même. — 1. WERNER, 1306, valet de Johann von Bubenberg ; achète en 1306 une terre des chevaliers de Saint-Jean, de Münchenbuchsee. — 2. SIMON (petit-fils de Rudolf von HINDELWANCH), du Grand Conseil en 1414, du Petit Conseil en 1427, 1435 et 1436, puis administrateur de l'Hôpital du Bas. — 3. ANTON, fils du n° 2, entra au Grand Conseil en 1448, du Petit Conseil en 1462 ; bailli de Bipp 1465, banneret des Boulangers en 1467 et en 1474 ; administrateur de l'Hôpital du Bas de 1470 à 1472 ; trésorier du même établissement de 1477 à 1503, bailli de Lenzbourg en 1472, trésorier de la ville de Berne en 1480 ; capitaine et conseiller dans les guerres contre Waldshut 1468, à la bataille et à la prise d'Estavayer, à Héricourt 1474, 1475 ; en 1495, il reçut en fief de l'évêque de Sion la montagne d'Engstligen et mourut en 1505. — 4. LUDWIG, frère du n° 3, du Grand Conseil en 1460, receveur *(Bösp fenniger)* en 1480, bailli de

Frutigen en 1483, de Laupen en 1495, † 1512. — 5. SULPITIUS, du Grand Conseil en 1503, devint bailli de Laupen en 1508, du Petit Conseil en 1518 et en 1528, fut député à Neuchâtel en novembre 1530, destitué en 1535. Il vivait encore en 1540.

A. *Branche aînée.* Elle descend de — 6. LUDWIG, fils d'un Vincent, du Grand Conseil en 1523, châtelain de Zweisimmen en 1526, du Petit Conseil et bailli de Schenkenberg en 1534, † 1536. — 7. HANS-RUDOLF, du Conseil en 1534, succéda à son frère aîné Ludwig n° 6, comme bailli de Schenkenberg en 1535, † 1538. — 8. LUDWIG, fils du n° 6, tanneur, du Grand Conseil en 1550, bailli de Thorberg en 1550, grand sautier 1558, bailli de Bipp en 1560, de Payerne en 1564, † 1566. — 9. SIMON, fils du n° 7, du Grand Conseil en 1580, bailli de Büren 1584, de Bipp en 1593, d'Aarbourg en 1603, d'Aarwangen 1612, † 1624 ou 1625. — 10. BENEDIKT, * 1537, † 1587, entra au Grand Conseil en 1559, devint grand sautier en 1561, receveur de la maison d'Interlaken. — 11. BENEDIKT, fils posthume du n° 9, * le 12 juin 1587, † en 1667 ou en 1668, verrier, du Grand Conseil en 1617 bailli de Frutigen en 1625, recteur de la léproserie en 1642, fut déposé pour négligence dans ses comptes en 1657, surveillant des caves de la ville en 1664. — 12. DANIEL, fils du n° 10, * vers 1640, du Grand Conseil en 1664, surveillant des caves du pays allemand en 1668, membre des Seize en 1688, † 1691. — 13. BENEDIKT, fils du n° 11, * 1651, † le 1er mars 1712, fut directeur de l'Hôpital du Haut en 1704.

B. *Branche cadette.* — 14. BARTLOME, * le 10 septembre 1533, du Grand Conseil en 1554, petit conseiller en 1563, 1568 et 1577, fut bailli d'Unterseen en 1556, de Thonon en 1563, de Morges en 1568, banneret des tanneurs en 1583, directeur de l'arsenal en 1586, † 1589. Il fut capitaine de 495 hommes de Langenthal et Aarwangen dans l'expédition de 1582. — 15. ANTON, fils du n° 14, * 1581, conseiller en 1606, étalonneur en 1607 et percepteur en 1609, bailli du chapitre *(Stiftschaffner)* en 1611, † de la peste la même année. — 16. ANTON, fils du n° 15, 1603-1655, du Grand Conseil en 1627, étalonneur en 1629, bailli de Landshut 1636, du Petit Conseil en 1654. — 17. ANTON, fils du n° 16, 1632-1674, du Grand Conseil en 1657 fut en 1664 Rathausammann et bailli de Thorberg en 1667. — 18. ALBRECHT, fils du n° 17, * 1642, doit avoir tué Vincenz Stürler dans une bagarre ; en 1673 du Grand Conseil, gouverneur de Payerne en 1687, fut déposé pour dettes en 1696 et rayé du Conseil. — 19. ANTON, fils du n° 18, * le 24 janvier 1681, pasteur à Frauenkapellen en 1713, il se retira en 1725 et mourut en 1729. — 20. HANS-JAKOB, commis au grenier en 1722, renvoyé pour sa conduite en 1726 et interné à Interlaken où il mourut, dernier de la famille. — M. von Stürler: *Genealogien bernischer Geschlechter* à la Bibl. de la ville de Berne. [E.B.]

ARCHEVÊCHÉ. Voir EVÊCHÉ.

ARCHIMBAUD. Famille originaire de Montélimar, venue à Genève au XVIe s. — ETIENNE fut reçu habitant en 1572. — JEAN, ingénieur, proposa au Conseil, en 1652, de construire une machine élevant l'eau du lac pour alimenter les fontaines publiques. Malgré l'intérêt que prit la population à ce projet et les demandes de particuliers désirant recevoir l'eau à domicile, le Conseil le rejeta définitivement en 1658 après six ans de tergiversations. Ce ne fut qu'au siècle suivant que l'ingénieur Abeille dota la ville de Genève d'un système hydraulique approprié à ses besoins. — PHILIPPE fut pasteur de 1733 à 1775. — THÉODORE et OLYMPE, convertis au catholicisme sous l'influence du curé Pontverre, publièrent des ouvrages de polémique religieuse. — Voir Arch. d'État Genève. — Covelle : *LB.* — *SKL.* — Galiffe et Gautier : *Armorial.* [Th. FOEX.]

ARCHINARD. Nom de famille répandu dans les cantons de Genève et de Vaud.

A. **Canton de Genève.** Plusieurs familles de ce nom, venant du Dauphiné, se sont établies à Genève de 1559 à la fin du XVIIIe s. — 1. ANDRÉ, fut admis à la bourgeoisie en 1702. — 2. DANIEL, fils du n° 1, * 1698, fut successivement pasteur de plusieurs églises françaises en Allemagne. Il mourut à Brunswick en 1755. — 3. JEAN-ANDRÉ, 1807-1869, pasteur à Chancy puis à Genève, auteur de plusieurs ouvrages d'archéologie et de théologie, entre autres : *La Chronologie sacrée basée sur les découvertes de Champollion.* — *Les origines de l'Eglise romaine.* — *Les édifices religieux de l'ancienne Genève.* — 4. JEAN-CHARLES, 1829-1906, député de 1878 à 1880, chancelier en 1880. — Voir de Montet : *Biographie des Genevois et des Vaudois.* — Galiffe mns. — *France protestante.* — Sordet mns. — *JG.* — *Passe-partout.* [Th. F.]

B. **Canton de Vaud.** Famille du Crêt près Montélimar (France), réfugiée en 1768 à Lausanne pour cause de religion. *Armoiries* : d'azur à cinq cotices d'or, au dextrochère vêtu d'argent, tenant un arc tendu avec sa flèche du même. — 1. CHARLES-VÉRIDIQUE, * à Montpreveyres le 10 juin 1811, pasteur. Il fut successivement directeur du collège de Moudon de 1840 à 1845, maître de français à Berthoud 1845-1848 ; pasteur à Payerne 1848-1856, à Saint-Cierges 1856-1864, premier président du Comité de secours en faveur des protestants disséminés 1854-1862 ; secrétaire en chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud de 1864 à 1873 ; pasteur à Corsier 1873-1891, † à Vevey le 2 janvier 1898. Il est l'auteur d'une *Histoire de l'église du canton de Vaud*, qui a eu deux éditions, d'une *Histoire de l'Instruction publique dans le pays de Vaud*, et d'autres opuscules. Il avait concouru en 1838 pour la chaire d'économie politique à l'Académie de Lausanne par une dissertation sur la Population. — 2. CHARLES, * à Wesserling (Alsace) en 1819, consacré en 1844, pasteur en Alsace et de 1854 à 1857 à Bullet, puis de 1864 à 1872 directeur du collège cantonal à Lausanne et professeur au dit collège jusqu'en 1886. † à Chailly sur Lausanne le 19 décembre 1905. Il a publié une notice historique sur le collège cantonal. — 3. AUGUSTE, fils du n° 1, † en 1917, juge au tribunal de district de Lausanne, s'est consacré à diverses œuvres de bienfaisance et fut pendant plus de vingt ans secrétaire de la société de patronage des détenus libérés. [G.-A. B. et H. V.]

ARCHIPRÊTRE, titre de dignitaire ecclésiastique, qui remonte au IVe s. et était donné au premier des prêtres (par l'âge ou par ses qualités) de l'église épiscopale. Il devait remplacer l'évêque, malade ou empêché, dans les cérémonies du culte et parfois il avait aussi une part dans l'administration des biens de l'Église.

En Suisse il n'y a d'archiprêtres qu'au Tessin et à Genève. Au Tessin les chefs des chapitres de Lugano, Balerna, Bellinzone et Locarno et les curés d'Ascona et de Riva San Vitale portent ce titre. En 1910 il fut conféré aussi au prévôt de Biasca. Dans le canton du Tessin, chaque archiprêtre est à la tête d'une *pieve.* — A Genève il y a quatre archiprêtres : ceux de Saint-Pierre aux Liens, de l'Immaculée Conception, de Sainte-Croix et de Saint-François de Sales.

Wetzer et Welte : *Dict. encycl. de théologie catholique.* — Thomassin : *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église.* [C. TREZZINI.]

ARCHITECTURE CIVILE. Voir MAISONS, GÉNIE CIVIL.

ARCHITECTURE MILITAIRE. Voir CHATEAUX, FORTIFICATIONS.

ARCHITECTURE RELIGIEUSE. Les premiers édifices chrétiens de notre pays se rencontrent à partir du IVe s. entre autres à Genève, à Saint-Maurice, à Romainmôtier. Il n'est demeuré de ces constructions que quelques vestiges de murs, enfouis sous le sol d'édifices postérieurs et retrouvés au cours de fouilles systématiques. Ce sont généralement de modestes chapelles à une nef, accompagnées d'une abside. A Romainmôtier, deux annexes dessinant une sorte de transept donnent au plan la forme de croix ; le sanctuaire est déjà orienté. Vu le petit nombre de bâtiments conservés, il n'est guère possible de tirer des conclusions générales sur l'architecture de cette époque où les traditions romaines, bien que dénaturées, étaient encore très vivantes.

Les vestiges de monuments élevés durant la période intermédiaire qui sépare la fin de l'époque romaine de l'avènement de la dynastie carolingienne se trouvent

L'église de Münster (Grisons), de l'an 700 environ.

L'église abbatiale de Payerne, de l'an 1000 environ.

La cathédrale de Zurich, de 1100-1300.

L'église de Valère à Sion, de l'an 1200 environ.

tout d'abord dans les localités où le christianisme avait fait sa première apparition : à Genève, les églises de Saint-Pierre et Saint-Victor furent construites ou reconstruites à cette époque ; à Saint-Maurice régna également une grande activité ; la deuxième église de Romainmôtier, semblable à la première, date peut-être du VII[e] s. Nous ne savons rien de précis sur les petits édifices construits en mémoire des premiers missionnaires ; ils devaient en tout cas être de très petites dimensions. La transformation de la *cella* de Saint-Gall en un couvent de bénédictins n'est connue que par des textes, tous les restes architecturaux ont disparu au cours de reconstructions postérieures. A Coire, la crypte de Saint-Lucius, avec couloirs circulaires, est probablement un reste de la cathédrale construite en 540. Le principal intérêt de ces vestiges réside dans le fait qu'ils attestent la continuité du développement de l'architecture religieuse pendant les premiers siècles du moyen âge. L'ancienne Gaule mérovingienne reprit et développa les traditions antiques et devint, bien plus que l'Italie en décadence, le centre d'où rayonnèrent les idées nouvelles. La civilisation carolingienne n'aura plus qu'à faire fructifier ces semences.

Les monuments élevés au IX[e] et X[e] s. ont laissé sur le sol de notre pays des traces un peu plus visibles que ceux des périodes précédentes. La Suisse orientale occupe dès lors une place plus importante dans l'histoire de l'architecture, avec ses grandes abbayes qui constituèrent les principaux centres de culture. L'église du couvent de Munster (Grisons), édifice à une nef, pourvu de trois absides en fer à cheval, a conservé des peintures murales de l'an 800. A Disentis et à Mustail, il y a encore des vestiges d'églises de cette époque. L'abbaye carolingienne de Saint-Gall nous est connue seulement par son plan conservé à la bibliothèque du couvent, plan qui ne fut pas exécuté tel quel, mais qui nous renseigne sur les conceptions architecturales de l'époque : double chœur, crypte, nef à colonnes, tours rondes isolées à l'Ouest, cloître au Sud. A Zurich, la crypte du Fraumunster présente un type assez développé, avec couloirs coudés sur plan rectangulaire. Dans la Suisse romande, à côté de Saint-Maurice, où les fouilles ont mis à jour quelques vestiges carolingiens, les abbayes de Romainmôtier et de Payerne sont les principaux témoins de l'influence de Cluny en Suisse. A Romainmôtier le plan de cette époque peut être reconstitué malgré les transformations postérieures. A Payerne, la région de la tour occidentale peut remonter au X[e] s. A Genève, il y avait, en 926, à Saint-Gervais, une église dont les fondations existent encore au-dessous du sol.

Notre connaissance de l'architecture préromane en Suisse est, on le voit, très fragmentaire ; nous sommes, par contre, mieux renseignés sur le développement de l'architecture après l'an mille, car les édifices sont plus nombreux et ont été mieux conservés. L'architecture romane en Suisse ne présente aucun caractère d'unité. Au Nord et à l'Est se font sentir les influences de l'Allemagne méridionale ; dans les cantons romands, les relations avec la Bourgogne et la vallée du Rhône sont nettement affirmées. Au Tessin, on respire l'atmosphère de l'Italie. Dans la Suisse allemande, si l'on excepte quelques édifices importants, l'architecture est très rudimentaire ; la basilique non voûtée est la règle. L'extérieur est pauvre, le portail peu développé. Les monuments les plus caractéristiques du genre sont le Munster de Schaffhouse, consacré en 1064 et reconstruit au commencement du XII[e] s , et l'église de Stein[s]/Rhin. Les églises de Moutier-Grandval et de Saint-Imier, dans le Jura, celles de Beromunster et de Schönenwerd, présentent certains caractères communs ; elles possèdent toutes à l'Est trois absides semi-circulaires et ont été transformées par des réfections postérieures. Dans la Suisse centrale et les Grisons, le style roman s'est maintenu plus longtemps, principalement dans les clochers.

C'est seulement dans les édifices des grands centres que se manifestent les innovations caractéristiques de l'architecture romane. Le Grossmunster de Zurich fut reconstruit au début du XII[e] s., mais l'entreprise ne fut achevée qu'au XIII[e] s. L'église n'est donc pas homogène, mais présente, dans ses dispositions essentielles un type bien caractérisé. A une travée de la nef correspondent deux travées de bas côtés ; de ce fait le rôle des piliers n'est pas chaque fois le même et l'alternance des supports crée à l'intérieur de la nef un rythme nouveau. La cathédrale de Bâle, dont la nef est construite d'après un système analogue, présente une architecture de style plus avancé et moins lourd. Les églises de Neuchâtel et de Saint-Ursanne forment en quelque sorte la transition entre l'architecture de la Suisse allemande et celle de la Suisse française. A Neuchâtel, le chœur et ses deux annexes avec absides semi-circulaires datent de la seconde moitié du XII[e] s. A l'extérieur, la corniche et les frises présentent une décoration romane très intéressante. L'église de Saint-Ursanne appartient déjà à l'époque de transition, mais elle possède un chevet dont les détails rappellent le style de la cathédrale de Bâle ; le portail, avec des restes de polychromie, est l'un des plus beaux spécimens du genre en Suisse.

Dans la Suisse romande, l'influence de la France se fait sentir principalement dans les dispositions des voûtes. Le berceau se rencontre fréquemment, même dans de grands édifices. Les abbayes de Cluny jouent à cette époque un rôle prépondérant dans le pays. L'église de Romainmôtier a conservé en grande partie sa structure romane, elle est précédée d'un narthex à deux étages ; la croisée est surmontée d'une tour carrée. L'église de Payerne, d'un style moins primitif et de proportions grandioses, est malheureusement dénaturée à l'intérieur par des installations utilitaires. La tour élevée sur les croisées ne fut achevée qu'à l'époque gothique, mais avait dû être déjà projetée à l'origine. Parmi les autres édifices de cette époque il faut citer les églises de Grandson, basilique à colonnes avec voûtes en berceau dans la nef, et demi-berceau dans les bas côtés, et Saint-Pierre de Clages, au Valais, dont la croisée est surmontée d'une charmante tour octogonale. Les clochers de Sion et de Saint-Maurice sont de puissantes constructions qui rappellent certaines tours de la vallée d'Aoste. Dans le Tessin, l'art roman n'a pas laissé de monuments bien considérables. Partout la basilique simplement recouverte d'une charpente est la règle. Les plans sont également très peu développés, les chœurs de forme carrée, les bas côtés font le plus souvent défaut. L'église de Biasca est un des rares exemples d'églises à trois nefs ; elle a été passablement remaniée au XVII[e] s. Celle de Giornico a un chœur et une crypte voûtée, mais sa nef unique est recouverte d'un plafond.

En Suisse, comme ailleurs, l'architecture gothique eut un caractère plus universel que celle de la période précédente. Sans disparaître complètement, les différences locales s'atténuent ; mais entre le XII[e] et le XVI[e] s. le style subit des variations résultant de l'application progressive de nouveaux systèmes constructifs. La cathédrale de Genève est l'un des premiers édifices où l'on ait employé de façon conséquente la voûte sur croisées d'ogives. Commencée vers le milieu du XII[e] s., la construction ne fut achevée qu'un siècle plus tard. Plusieurs catastrophes en ont modifié assez profondément l'état primitif. Le plan de l'édifice a encore le caractère roman ; les parties orientales présentent certaines analogies avec les dispositions des églises cisterciennes. La cathédrale de Lausanne marque un progrès véritable dans le développement du style. Elle fut édifiée à une époque plus récente et achevée, seulement dans ses parties principales, au XIV[e] s. Le chœur, avec déambulatoire, a beaucoup plus d'ampleur qu'à Genève. Le plan de la nef semble avoir été conçu dans l'idée de construire des voûtes sexpartites : mais il n'a été appliqué que dans une travée ; partout ailleurs la croisée d'ogives sur plan barlong a été adoptée. Parmi les autres particularités de l'église, il faut citer le narthex, avec un porche ajouté au XV[e] s., le portail des apôtres au midi, et la tour plantée sur la croisée. Dans la même ville, l'ancienne église des franciscains, Saint-François, est également un spécimen de style gothique dans la première phase de son évolution.

Dans le Valais, Notre-Dame de Valère à Sion a encore dans certaines parties un caractère assez archaïque. Les transepts ont des voûtes en berceau et le chœur présente des détails romans ; la nef a dû être construite

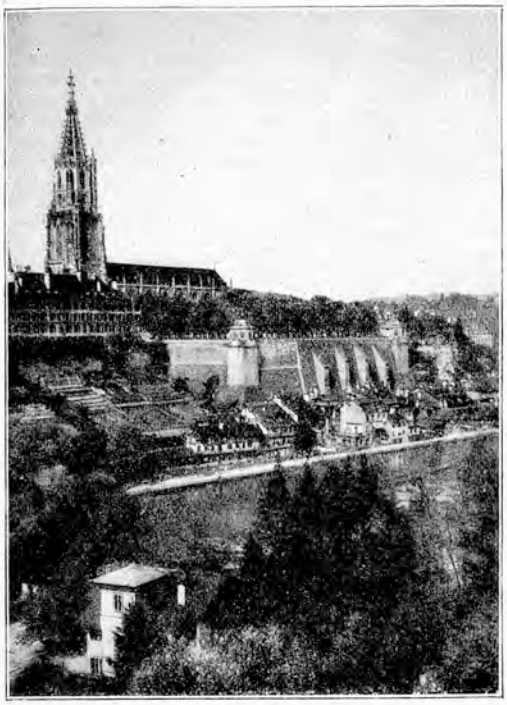

La cathédrale de Berne, de 1421-1633.

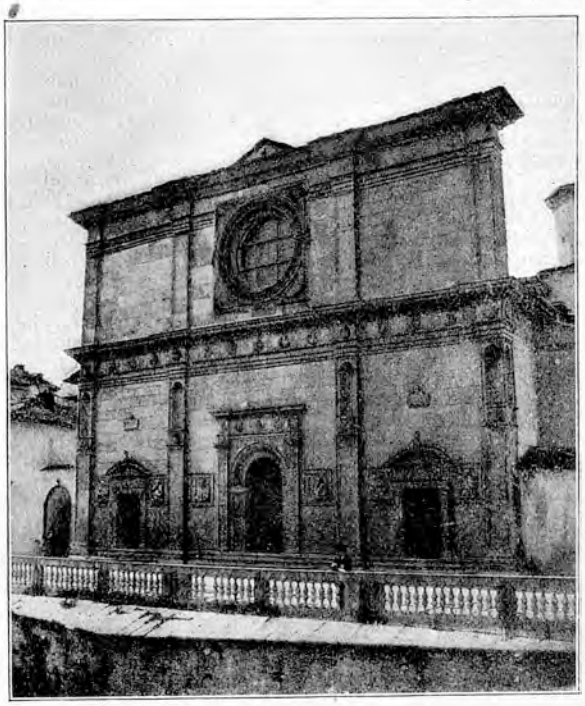

L'église San Lorenzo de Lugano, de 1507.

L'église du convent de Saint-Urbain, de 1715.

Le Temple national de La Chaux-de-Fonds, de 1795.

à la fin du XIII[e] s. Par suite des relations avec la vallée du Rhône et la Bourgogne, le style gothique s'est manifesté en Suisse romande plus tôt que dans les régions septentrionale et orientale de notre pays. La cathédrale de Coire, commencée sur une base romane, est l'édifice le plus irrégulier et le plus pittoresque qu'on puisse imaginer. La nef, avec ses travées carrées, accompagnées de bas-côtés très étroits, trahit des influences italiennes. Dans les autres localités des Grisons, avant l'arrivée des dominicains et des franciscains, le style reste encore très archaïque. Le chœur de l'église des dominicains de Bâle est le seul reste de l'église consacrée en 1269. De proportions hardies et élancées, très sobre de détails, cet édifice est l'expression la plus parfaite d'une architecture qui recherche avant tout les effets d'ensemble. L'église des cordeliers de Bâle, une des plus grandes de la Suisse, dénote les mêmes tendances.

Si, pendant le XIII[e] s., les manifestations de style gothique restent isolées et n'exercent point une influence générale sur le développement de l'architecture, il n'en est pas de même à partir du XIV[e] s. A cette époque, l'avènement de la bourgeoisie et la prospérité du commerce favorisèrent l'esprit d'entreprise dans toutes les villes. Les cités épiscopales étant déjà, pour la plupart, pourvues de grandes cathédrales, le zèle des constructeurs s'applique avant tout à l'édification d'églises paroissiales. La collégiale de Fribourg, commencée au XIV[e] s., est l'un des exemples les plus typiques des monuments élevés à cette époque. Dans le Jura, les églises de Porrentruy et de Bienne présentent les caractéristiques habituelles du style gothique tardif. Les églises de campagne élevées aux XV[e] et XVI[e] s. ont, par contre, encore des allures très archaïques. Elles n'ont qu'une nef accompagnée de chapelles; le chœur est généralement carré, une tour s'élève devant la face occidentale ou sur la croisée. Aux bords du Léman et dans la vallée du Rhône, on ne rencontre pas davantage de monuments remarquables. Cette contrée n'a pas, pour ainsi dire, connu la belle floraison décorative de l'art gothique à son déclin. L'architecture demeure extrêmement sobre et se confine dans la recherche d'heureuses proportions dans les intérieurs. Les églises paroissiales de Genève sont très caractéristiques à cet égard: le chœur, à peine séparé de la nef, a la même hauteur que celle-ci.

Dans la Suisse allemande, c'est à Bâle que règne la plus grande activité à la fin du moyen âge. A la suite du tremblement de terre de 1356, les principaux édifices durent être restaurés. A la cathédrale, la partie supérieure du chœur fut reconstruite, ainsi que la nef et le cloître; les tours occidentales furent achevées. A Berne, la collégiale est l'édifice le plus représentatif de la fin de la période gothique. La nef, accompagnée de bas côtés et de chapelles, est précédée d'une puissante tour avec un triple porche. L'effet de l'intérieur est grandiose; la lumière est répandue à profusion par de larges fenêtres. Dans les formes, on sent le désir de faire à tout prix du nouveau et de couvrir toutes les surfaces par des lignes compliquées. Le chœur a servi de modèle à celui de Berthoud, achevé en 1487. En Argovie, à côté du couvent de Königsfelden fondé en 1310, qui a conservé son église édifiée dans le style simple des franciscains, il faut mentionner les églises de Zurzach et de Zofingue.

Le Fraumunster de Zurich, dont le chœur appartient encore au XIII[e] s., fut achevé avec des ressources toujours décroissantes. La Wasserkirche, édifice à une seule nef, est un exemple brillant de la science des constructeurs de voûtes de la fin de l'époque gothique. Dans la Suisse orientale, le plus bel édifice de ce temps est le couvent de Mariaberg, près de Rorschach, avec son cloître autour duquel se groupent les différents bâtiments et l'église aujourd'hui désaffectée. A Schaffhouse, le Munster fut achevé en 1170. Dans les Grisons, le type roman de l'église à une nef, couverte d'un plafond et pourvue d'une ou plusieurs absides, se perpétue jusqu'à une époque assez tardive, puis subitement, dans le dernier quart du XV[e] s., le style gothique se développe avec une intensité et un éclat remarquables, et prolonge sa floraison jusqu'au XVIII[e] s. De nombreux maîtres d'œuvre déployèrent leur activité dans les vallées les plus reculées et répandirent ainsi dans toute la région la connaissance du style nouveau. Tous ces édifices, généralement à une seule nef, présentent les systèmes de voûtes les plus compliqués. L'extérieur est par contre très simple, les fenêtres étant même souvent supprimées au Nord par suite de la rigueur du climat. Le plus grand édifice religieux des Grisons est Saint-Martin à Coire. L'église romane, en grande partie incendiée en 1464, fut reconstruite après cette date. Dans la Suisse italienne, comme dans la plupart des pays méridionaux, le style gothique ne fut jamais accueilli avec faveur et ne fut pas appliqué d'une façon très conséquente.

Si, pendant le moyen âge le Tessin occupe un rang modeste dans l'histoire de l'architecture, il prend sa revanche à partir du XVI[e] s. C'est dans la Suisse italienne, en effet, que paraissent les premières manifestations du style Renaissance. On ne construisit pas tout d'abord des édifices complets dans le goût nouveau, mais l'on acheva des églises commencées en style gothique. La façade de San Lorenzo, à Lugano, édifiée en 1517, est conçue à la manière des églises de l'Italie du Nord: belle composition développée en largeur, où, malgré l'importance des pilastres, le parti horizontal domine, décoration riche et élégante, faisant preuve d'une imagination toujours renouvelée. La façade de la collégiale de Bellinzone, commencée au XVI[e] mais achevée seulement au XVII[e] s., présente une ordonnance à peu près analogue dans sa partie inférieure, mais est surmontée d'un étage de plus couronné d'un fronton.

Au Nord des Alpes, dans la Suisse allemande aussi bien que dans la Suisse française, la Renaissance a laissé peu de monuments d'architecture religieuse. Dans les cantons protestants, l'activité est nulle à cette époque. Ailleurs, le style gothique persiste longtemps, même après le XVI[e] s. Des édifices importants élevés dans le style nouveau ne paraissent pas avant le XVII[e] s. L'église de Saint-Léger à Lucerne (1633-1644) a un intérieur correct de tendance classique tandis que son portail montre des formes plus opulentes et plus compliquées. Les arcades du cimetière et le grand perron forment un bel ensemble, unique en son genre en Suisse. Dans la Suisse occidentale, on sent l'influence de l'art français. Les églises des Visitandines et des Jésuites à Fribourg datent également du XVII[e] s. L'église de Glis, en Valais, plus récente, présente un mélange de formes gothiques et Renaissance.

Aux XVII[e] et XVIII[e] s., les Tessinois ont laissé beaucoup de traces de leur activité dans différentes régions de la Suisse. C'est à eux que l'on doit la reconstruction de l'église de Muri (1695-1697), le plan de l'église du couvent de Saint-Gall, modifié dans la suite, et surtout l'édification de l'église Saint-Ours à Soleure. Les Pisoni ont créé là une œuvre de grande envergure, admirablement complétée par l'aménagement des abords.

Une influence d'une toute autre nature se fait sentir par l'intermédiaire de l'école dite du Vorarlberg. Des familles d'artistes originaires de cette région travaillèrent en Suisse et dotèrent notre pays d'édifices importants. De grandes abbayes furent reconstruites grâce à l'initiative de prélats amis du faste. Le chœur de l'église d'Einsiedeln fut édifié de 1674 à 1676 par H.-C. Kuen; l'église elle-même et le couvent sont l'œuvre de K. Moosbrugger et de ses collaborateurs. Le plan est très largement conçu; les bâtiments se groupent autour de grandes cours rectangulaires et symétriques. L'église, occupant une position dominante, est précédée d'un grand perron avec arcades en hémicycle. Par sa riche décoration de stucs et de peintures, et par ses vastes proportions, cet édifice est bien caractéristique de son époque. Parmi les nombreux monuments de la même école, aux dispositions toujours variées, il faut citer: l'église de Rheinau, celles de Saint-Urbain (Lucerne), de Munsterlingen et de Sainte-Catherine près de Diessenhofen, œuvre de F. Bœr. Le couvent d'Engelberg, d'un style assez lourd, fut reconstruit après l'incendie de 1730. L'église abbatiale de Saint-Gall présente extérieurement des caractères assez divers. La nef, avec le transept se terminant en hémicycle, est très simple et l'une des plus belles créations de l'époque. La décoration, bien que très abondante, ne compromet pas l'effet de l'architecture.

Dans les cantons protestants, le réveil de l'architecture religieuse fut beaucoup plus tardif. Les édifices construits spécialement pour le culte protestant ne sont pas antérieurs au XVIII[e] s. Il faut citer l'église du Saint-Esprit à Berne et les temples de Morges, Yverdon et Genève (Fusterie) qui lui sont quelque peu postérieurs. L'église d'Olten, du commencement du XIX[e] s., consacrée au culte vieux-catholique, a la simplicité et la correction des édifices classiques.

L'époque moderne a vu se succéder les tendances les plus variées dans le domaine de l'architecture. Les édifices religieux, comme les édifices civils, sont le témoignage de la multiplicité des recherches faites dans un siècle où l'histoire était en grand honneur. Tour à tour les styles des différentes périodes antérieures ont fourni des sources d'inspiration aux architectes. L'église de Neumunster à Zurich (1839) est encore l'écho de réminiscences classiques; à partir du milieu du siècle, les modèles du moyen âge furent plus en faveur; l'église Sainte-Elisabeth à Bâle est de style gothique, celle de Notre-Dame à Zurich rappelle les premières basiliques chrétiennes. Dans la forme des édifices, on passa alternativement du plan central au plan de forme allongée. Au cours de ces dernières années, on ne peut relever une tendance bien marquée de l'architecture religieuse. L'esprit moderne s'est manifesté davantage dans d'autres domaines. [Cam. MARTIN.]

ARCHIV FÜR DIE GESCHICHTE DER REPUBLIK GRAUBÜNDEN, publié par Theodor von Mohr, en corrélation avec le *Codex diplomaticus*. Deux volumes d'*Archiv* et deux volumes du *Codex* parurent de 1848 à 1853, sous la direction de Th. von Mohr. Après sa mort, son fils et collaborateur Conradin von Moor (comme le nom s'écrit aujourd'hui) continua ces deux publications. L'*Archiv* compte 6 volumes, le *Codex* 4. — *ADB* 22, p. 23. [F. P.]

ARCHIV FÜR SCHWEIZER GESCHICHTE, publié par la Société générale suisse d'histoire. Voir HISTOIRE, SOCIÉTÉS D'.

ARCHIV FÜR SCHWEIZERISCHE REFORMATIONSGESCHICHTE, publié de 1868-1876 par le SCHWEIZERISCHER PIUSVEREIN (voir cet article). Sous ce même titre, la *Gesellschaft für Wissenschaft und Kunst* a publié un supplément aux *Katholische Schweizerblätter* (voir cet article).

ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES. Revue fondée, en 1887, par Maurice Tripet, archiviste à Neuchâtel. Les premiers numéros, mensuels, portèrent le titre : *Archives héraldiques et sigillographiques suisses*, puis, dès 1895, la revue prit le nom définitif de *Archives héraldiques suisses*. Le 1[er] janvier 1892, les *Archives héraldiques* devinrent l'organe de la Société suisse d'héraldique et M. Tripet en continua la rédaction jusqu'à sa mort, le 16 juillet 1894. La publication de la revue fut dès lors confiée à un comité de rédaction. A partir de 1897, les *Archives héraldiques* devinrent trimestrielles. [Fréd.-Th. DUBOIS.]

ARCHIVES SUISSES DE TRADITIONS POPULAIRES. Revue fondée en 1897. Voir FOLKLORE.

ARCHIVES. Les historiens ont en Suisse à leur disposition de nombreuses collections de documents publiques ou privées, ce sont :

I. **Les Archives fédérales à Berne.** La Confédération d'avant 1798 ne possédait pas d'archives spéciales; les traités internationaux importants étaient conservés dans les archives cantonales tantôt dans les unes, tantôt dans les autres; ainsi plusieurs accords avec la France étaient à Soleure; quand Zurich correspondait comme Vorort avec les puissances étrangères, il classait les pièces dans ses archives d'État et en communiquait des copies aux cantons. Comme les huit anciens cantons tenaient leur Diète à Baden pour les comptes annuels, et que la plupart et les plus importantes de leurs assemblées avaient lieu dans la même ville, il s'y forma un commencement d'archives fédérales qui n'étaient pas seulement une collection d'*Abschiede*, mais qui contenaient aussi des comptes de bailliages, des rentiers, des traités d'alliance, des procès-verbaux de Diètes (dès 1533), etc. L'exclusion des cantons catholiques au gouvernement commun de Baden, en 1712, fit transférer les Diètes à Frauenfeld où se formèrent de nouvelles archives. Il se constitua de même des archives communes dans les autres bailliages communs. Lors de l'effondrement de la Confédération, ces actes restèrent où ils étaient et furent incorporés aux archives du chef-lieu du canton. La République Helvétique ne parvint pas à réunir ces documents, et la Diète se contenta, le 16 juin 1804, de souligner le caractère fédéral de ces archives, déposées en partie à Soleure, Aarau (autrefois Baden), Frauenfeld et Zurich, et d'en assurer la libre utilisation. L'État unitaire qu'était la République Helvétique créa les premières archives centrales en décidant, le 18 décembre 1798, l'aménagement d'archives nationales pour la nouvelle administration. Les anciennes archives furent placées le 25 juillet 1798 sous la garde des chambres administratives; en 1799 un inspecteur d'archives (Beat Steinauer) devait visiter les archives des couvents de la Suisse orientale, mais les événements militaires en empêchèrent l'exécution. Des affaires plus importantes firent bientôt passer le soin des archives à l'arrière-plan. En septembre 1800, les archives de l'abbaye d'Einsiedeln, transportées à Zoug en 1798, furent rendues au prince-abbé. La chambre administrative de Berne livra en 1798 à celle de Vaud les actes qui lui revenaient, et à celle de Fribourg les pièces concernant Morat. — Lorsqu'après la République Helvétique, en 1803, les archives centrales durent être remises à Fribourg, premier Vorort sous l'Acte de Médiation, on s'effraya d'avoir à transporter chaque année au nouveau Vorort l'immense collection d'actes qui s'étaient accumulés pendant les cinq dernières années; la majeure partie resta à Berne, et l'année suivante la Diète décida que les archives helvétiques y demeureraient définitivement et que les nouvelles archives fédérales y devaient aussi être installées. Un archiviste fédéral, Karl Wild, de Berne, prit la direction des archives helvétiques, et classa les actes de la chancellerie fédérale, dont le siège changeait avec le Vorort. Wild conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, survenue le 5 juin 1848. Le changement de constitution en 1848 provoqua la création de nouvelles archives fédérales, où l'on versa tous les actes du Conseil fédéral et des différents départements. D'abord rattachées à la chancellerie fédérale, ces archives en furent séparées en 1861 et attribuées au Département de l'Intérieur. Elles quittèrent en 1899 le sous-sol du Palais fédéral pour occuper l'aile Sud, très bien aménagée dans ce but, du nouveau bâtiment des Archives et de la Bibliothèque, au Kirchenfeld.

Les archives fédérales comprennent les trois divisions indiquées ci-dessous : A. LES ARCHIVES HELVÉTIQUES, allant du 12 avril 1798 au 8 mars 1803 et comprenant, en 3775 volumes, les actes de l'administration centrale pour cette période, classés par autorités ; B. LES ARCHIVES DE LA DIÈTE, allant de 1803 à 1848, divisées en: période de la Médiation, 1803-1813, avec 672 volumes, et période de la Restauration et de la régénération, 1813-1848, en 2230 volumes. Elles contiennent les actes de la Diète, des Vororts et des autorités fédérales ; C. LES ARCHIVES DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE CENTRALE depuis 1848, dont les actes sont classés en fascicules d'après la matière; elles s'augmentent tous les trois ans du dépôt des actes de 7 à 9 ans en arrière (ainsi en 1921 seront déposés les actes de 1912-1914). Le tout est classé suivant le plan annexé au règlement des archives de 1864. — Il faut mentionner enfin les collections de copies de documents ayant trait à l'histoire suisse faites pour les archives fédérales à Venise de 1876 à 1890, à Londres de 1894 à 1909, à Paris depuis 1882 et aux archives italiennes depuis 1891. — Voir *Inventarium des eidg. Archivs von 1803-1832.* — *Generalrepertorium der Acten des helvet. Centralarchivs in Bern*, 1876. — *Reglement und Plan für das eidg. Archiv nebst dazu gehörender Instruktion*, 1864. — *DGS* V 337. — *La Suisse*, p. 409. — *SB*, vol. 37. — *AS* I, 1839-1886. — *ASHR* 1886-1905. — *AS* II, 1803-1848, 3 vol. 1874-1886. — V. Cérésole : *Relevé des manuscrits des archives de Venise se rapportant à la Suisse et aux III Ligues Grises.* — Ed. Rott : *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les*

archives et bibliothèques de Paris, 1444-1700. — Le même : *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et confédérés.* — H. Reinhardt : *Schweizergeschichtliche Forschungen in spanischen Archiven und Bibliotheken.* — C. Wirz : *Regesten zur Schweizergeschichte aus den päpstlichen Archiven, 1447-1503.* — A. Plüss : *Mitteilungen über das Archivwesen der Schweiz* dans les *Deutschen Geschichtsblätter* X 1909, p. 163.

II. **Les archives cantonales** sont indépendantes entre elles aussi bien que les archives fédérales ; elles ont chacune leur organisation particulière. A une exception près, toutes les archives d'Etats ou de cantons sont aujourd'hui classées et inventoriées. Elles sont administrées par des archivistes d'Etat particuliers qui dirigent en même temps, dans quelques cantons, la bibliothèque cantonale (Argovie, Thurgovie, Saint-Gall, Valais) ou sont chanceliers (Zoug, Liestal, Sarnen, Hérisau), ou remplissent d'autres fonctions (Stans, Glaris, Appenzell-Rh. Int.). Jusqu'en 1798, dans les anciens cantons-villes, les archives d'Etat se confondaient avec celles de la ville. La séparation se fit au début du XIX^e^ s. Toutefois les archives d'Etat conservèrent certains documents d'ordre général relatifs aux villes. Les anciens registrateurs des chancelleries furent remplacés par des archivistes en titre à Zurich 1837, à Lausanne en 1829, à Bâle en 1877, à Berne en 1891, à Altdorf en 1906, à Soleure en 1919. Quelques archives d'Etats se trouvent aujourd'hui dans des bâtiments neufs ou nouvellement aménagés (Bâle, Zurich, Fribourg, Neuchâtel, Schaffhouse, Frauenfeld).

Les archives cantonales se composent de fonds d'origine différente. — 1. **Zurich**. Les plus anciens actes concernant la ville datent de 1262. Les archives de diverses autorités furent centralisées de 1837 à 1848. En 1864 s'ajoutèrent aux archives des couvents sécularisés au temps de la Réformation, celles de Rheinau, dont le plus ancien document date de 852. A l'exception de ce qui concerne la République Helvétique, tout le contenu des archives d'Etat est classé d'après les matières. — Voir P. Schweizer : *Gesch. des Staatsarchivs Zürich (Neujahrsblatt des Waisenhauses*, 1894). — Le même : *Inventar des Staatsarchivs des Kts Zürich*, dans *Inventare schweiz. Archive*, II. — J. Strickler : *Das Abt-St. Gallische Archiv in Zürich* (butin de 1712) dans *Arch. SG.* 17, 44-57. — E. Egli : *Aktensammlung zur Geschichte der Zürcher Reformation*, 1519-1533. — J. Escher und P. Schweizer : *UZ*, volumes I-XI, jusqu'en 1536. — *Die Z. Stadtbücher des 14. und 15. Jahrh.*, 1314-1525, 3 volumes. — Steuerbücher I, 1357-1376. — *Rechtsquellen des Kantons Zürich* I, 1. — 2. **Berne**. Il faut distinguer : A. les archives de l'ancien canton, et B. celles du Jura. — A. Les archives des couvents sécularisés sont plus riches que celles de la ville, dont la première pièce est l'alliance avec Fribourg en 1243. Les recueils de sentences s'ouvrent en 1411, les livres de missives en 1442, les manuels du Conseil en 1465. Les actes sont reliés, ceux des 70 dernières années sont encore dans les Départements respectifs. — Voir H. Türler : *Uebersicht über den Inhalt des Stadt-Archiv des Kts. Bern.* — Le même : *Inventar* dans *Inventare schweiz. Archive* I. — *FRB*, I-IX, jusqu'à 1378. — F.-E. Welti : *Stadtrechnungen*, 1375-1384, 1430-1452, 2 volumes. — B. Haller : *Bern in seinen Ratsmanualen*, 1465-1565. — M. v. Stürler : *Akten zur bernischen Kirchenreform.* — Steck und Tobler : *Aktensammlung zur Geschichte der Berner Reformation*, 1521-1532. — M. v. Stürler und Schnell : *Uebersicht der ältern Rechtsquellen.* — F.-E. Welti : *Rechtsquellen, Stadtrecht von Bern* I (jusqu'en 1535). — L.-S. v on Tscharner : *Statutarrecht des Obersimmenthal.* — B. Les archives du Jura, transportées en 1898 de Porrentruy à Berne dans la tour des prisons, se divisent aussi en deux parties : *a)* Les anciennes archives du prince-évêque de Bâle avec leurs deux sections : les *Spiritualia* (concernant tout l'évêché jusqu'en 1792), et les *Temporalia* (concernant le pouvoir temporel de l'évêque), toutes deux classées d'après la matière. En 1792, l'évêque les avait emportées avec lui à Constance, puis à Vienne ; le gouvernement bernois en obtint la restitution en 1818 ; elles furent conservées à Berne jusqu'en 1842, année où elles furent envoyées à Porrentruy. — Voir Trouillat : *Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle*, jusqu'en 1500. — *b)* Arch. de la Rép. rauracienne, 1792-1793, et de la période française, Dép. du Mont Terrible, 1793-1800, et Dép. du Haut-Rhin, arrond. de Porrentruy et de Delémont, 1800-1814. — G. Gautherot : *Arch. de la Tour des Prisons à Berne* (Inventaire), extrait du *Bibliographe moderne*, 1908. — C. Folletête : *Les origines du Jura bernois 1813-1815.* — 3. **Lucerne**. Les plus anciennes archives, au nombre desquelles il faut compter plusieurs archives de couvents dont les plus importantes sont celles de Saint-Urbain, contiennent des documents depuis 1196. Les manuels du Conseil commencent en 1381. — Voir A.-Ph. von Segesser : *Rechtsgeschichte*, I, X-XVII. — Th. von Liebenau : *Gatterers Lehrapparat in Luzern* (aux archives de l'Etat). *Archival. Ztschr.* II, 1877, 204-226. — P.-X. Weber : *Der älteste Steuerrodel Luzern's 1352*, *Gfr.* 62. — *Luzern's ältestes Ratsbüchlein, 1300-1402*, *Gfr.* 65. — *Das Weissbuch der Stadt Luzern, 1421-1488*, *Gfr.* 71. — *Das älteste Luzerner Bürgerbuch 1357-1479*, *Gfr.* 74 et 75. — 4. **Uri**. Les anciennes archives d'Etat, à Altdorf, furent la proie des flammes le 5 avril 1799 ; de nouvelles se sont formées depuis lors. Les documents de 1196 à 1500 ont été publiés par le curé A. Denier dans *Gfr.* 41 et suivants. — 5. **Schwyz**. Les archives subirent de grandes pertes dans l'incendie du village en 1642 ; elles furent soigneusement classées par l'archiviste H.-F.-M. Abyberg de 1771 à 1790 ; elles durent être remises en 1798 à la Chambre administrative de Zoug et revinrent à Schwyz en 1801 et 1803. — Voir J.-C. Benziger : *Das Schwyzer. Archiv*, dans *MHVS*, 16. — 6. **Obwald**. Les archives d'Etat, à Sarnen, ne sont pas encore entièrement inventoriées. — 7. **Nidwald**. Les principaux documents sont exposés avec les bannières dans les vitrines de l'hôtel de ville de Stans. Les archives furent réorganisées en 1857. — Voir A. Vockinger : *Inventar*, dans *Inventare Schweiz. Archive*, I, 153. — 8 **Glaris**. Les archives d'Etat comprennent les anciennes archives communes, celles des protestants et celles des catholiques, les archives helvétiques et, depuis 1837, les archives modernes. — Voir J.-J. Blumer : *US*, 2 vol. — 9. **Zoug**. Les anciens documents des vieilles archives de Zoug passèrent en grande partie aux archives bourgeoises de cette ville. Aux archives cantonales se trouvent aussi celles des Waldstätten pour l'époque de la République Helvétique. — R. H. : *Das Waldstätterarchiv in Zug*, dans *NZZ*, 1894, n° 345 ss. — 10. **Fribourg**. Les riches archives d'Etat occupent depuis 1918 de nouveaux locaux dans l'ancien couvent des Augustins. Le plus ancien document de la ville date de 1191, les comptes des trésoriers de 1376, les manuels du Conseil de 1438, les livres de missives de 1449. Elles possèdent aussi les archives des couvents d'Hauterive, Valsainte, Humilimont, des augustins et des chevaliers de Saint-Jean. — *Recueil diplomatique du C. de Fribourg*, 1177-1444. — M. de Diesbach : *Regeste fribourgeois*, 515-1335. — J. Schneuwly : *Tableau des notaires...* — 11. **Soleure**. Les manuels du Conseil datent de 1465, les livres des missives de 1456, les *Denkwürdige Sachen* de 1252. — *SW*, 1813-1843. — *Chronologicum von F. Fiala* (*Urkundio*, I). — 12. **Bâle-Ville**. Les archives sont conservées au grand complet depuis le tremblement de terre de 1356 ; elles sont en général systématiquement classées. — R. Wackernagel : *Das Staatsarchivs des Kts Basel-Stadt.* — Le même : *Inventar*, dans *Inventare Schweiz. Archive*, I. — Le même : *Repertorium des Staatsarchivs zu Basel* — *UB*, jusqu'en 1797. — B. Harms : *Der Stadthaushalt Basel's*, 1. *Jahresrechnungen*, 1360-1535. — A. Huber : *Das neue Archivgebäude in Basel* (*Archival. Ztschr.* nouv. série XI, 1904). — 13. **Bâle-Campagne**. Les plus anciens fonds des archives d'Etat, à Liestal, ont été tirés en 1834 des archives d'Etat à Bâle. Ils se rapportent à l'administration et aux localités de ce demi-canton. On y a joint les archives des couvents de Schöntal et d'Olsberg. — *ULB*, jusqu'en 1512. — 14. **Schaffhouse**. Les manuels du Conseil datent de 1467. Documents importants provenant de couvents. — *Urkundenregister für den Kt. Schaffhausen*, I, 987-1330. — Id. jusqu'en 1530. — F.-L. Baumann : *Die ältesten Urkunden von Allerheiligen in Schaffhausen* (*QSG* III). — 15. **Appenzell Rh.-Ext.** Les archi-

ves d'Etat, comprenant les actes depuis la séparation du canton en 1597, se trouvent à Hérisau; les pièces judiciaires sont aux archives judiciaires à Trogen. — *UA*, jusqu'en 1513. — *Urkundenbuch* suppl. à J.-C. Zellweger : *Geschichte des Appenzeller Volkes*. — 16. **Appenzell Rh.-Int.** Les anciennes archives d'Appenzell, jusqu'en 1597, sont restées propriété commune des deux demi-cantons et conservées à Appenzell où se sont constituées depuis lors les archives concernant les Rh.-Int. — 17. **Saint-Gall.** A. Archives d'Etat : Elles sont nées avec le canton en 1803 et contiennent les actes de l'administration dès cette date. Il faut y ajouter une partie des archives des cantons de la Linth et du Säntis et quelques archives de bailliages. — O. Henne am Rhyn: *Inventar*, dans *Inventare schweiz. Archive*, I, 88. — B. Archives du chapitre. Elles comprennent les archives de l'abbaye de Saint-Gall, extrêmement riches en documents du VIII[e] au XI[e] s., ainsi que les actes de l'administration des terres abbatiales jusqu'en 1798. Les archives des couvents de St. Johann et de Pfäfers, supprimés en 1805 et 1838, s'y trouvent aussi. Les archives du chapitre furent en partie transportées au Tyrol et en Bavière, de 1798 à 1804. D'après un arrangement de 1825, elles sont propriété commune du gouvernement et du Conseil d'administration catholique et doivent être dirigées par un archiviste particulier. — K. Wegelin : *Historische Denkschrift über das Stifts-Archiv*, dans *Verhandlungen der St. Gall.-Appenzell. gemeinnütz. Gesellsch.* — J. Häne : *Inventar*, dans *Inventare schweiz. Archive*, II, 118. — Wartmann : *UST G*, jusqu'en 1453. — Regeste de Pfäfers, dans *Mohrs Regesten*. — 18. **Grisons.** Les archives d'Etat, à Coire, contiennent les procès-verbaux des Ligues depuis 1567, les actes communs aux III Ligues, de 1600 à 1680, les documents de 1464 à 1799 et ceux du XIX[e] siècle. — J. Robbi : *Urkundenregesten*, 1301-1797, dans *JHGG*, 19 et ss. — Th. von Mohr : *Codex diplom. ad historiam Raeticam* (jusqu'à 1400). Voir Arch. de la ville de Coire. — 19. **Argovie.** Dans les archives argoviennes à Aarau se trouvent les actes des anciens bailliages bernois, ceux du bailliage de Baden, les archives des couvents de Muri et Wettingen et de la commanderie de Leuggern, ainsi que les actes du canton dès 1803. — *Rechtsquellen, Stadtrechte. — Arg.* — 20. **Thurgovie.** A Frauenfeld sont rassemblées les archives des couvents d'Ittingen, Fischingen, Kreuzlingen, Münsterlingen, Feldbach, Katharinental, Kalchrain, Tänikon, de la commanderie de Tobel, les actes thurgoviens de l'évêché et chapitre cathédral de Constance (Meersburger Akten), une partie des archives du bailliage thurgovien, des archives de la Confédération (jusqu'en 1798), des archives helvétiques. J. Meyer : *Repertorium der Verwaltungsbücher aus den Archiven der vormals thurg. Herrschaften. — TU*, jusqu'en 1270. — 21. **Tessin.** Les archives cantonales à Bellinzone contiennent les actes de l'administration cantonale depuis 1798, les archives des tribunaux de district et celles des couvents supprimés. — *Scorse negli archivi ticinesi, BStor.* 1, 2, 3. — Meyer : *Blenio und Leventina*, p. 4. — 22. **Vaud.** Les parties constitutives des archives cantonales à Lausanne sont : *a)* les archives, tirées en 1798 et plus tard, de Berne, concernant l'administration bernoise de 1536 à 1798, celles de l'évêché et du chapitre cathédral, des couvents (50 000 parchemins) et les archives des fiefs ; *b)* les archives de la période helvétique et celles de l'administration à partir de 1803 ; *c)* les archives d'état-civil jusqu'en 1821 et les registres de notaires. A côté des archives cantonales, il existe celles du Grand Conseil, des tribunaux, des synodes, etc. — *DHV* I, 79. — *Cartulaire de Lausanne, MDR* VI. — *Cartulaire de Romainmôtier, MDR* III. — Hidber : *Diplomata helvetica varia*. — 23. **Valais.** Les archives cantonales sont modernes; elles contiennent les actes de la période helvétique et ceux depuis 1803. Les anciens documents valaisans proviennent des archives bourgeoises de Sion, du chapitre de la cathédrale, etc. Ils ont été publiés par Gremaud, jusqu'en 1457, dans *MDR*, 29-33 et 37-39. — 24. **Neuchâtel.** Les riches archives d'Etat du château de Neuchâtel contiennent celles des diverses maisons souveraines et de l'administration du pays jusqu'à nos jours. — G.-A. Matile : *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, jusqu'en 1395. — *Inventaires et documents publiés par les archives de l'Etat*, 4 vol. — 25. **Genève.** Les archives d'Etat comptaient en 1897 au moins 14 à 15 000 volumes et 400 000 pièces isolées. Toutes les anciennes archives sont réunies, aussi celles de l'évêché, du chapitre cathédral et des couvents. — L. Dufour : *Les archives d'Etat de Genève*, 1814-1896, *BSHG* II, 19. — Ed. Mallet : *Chartes inédites* dans *MDG* XIV, suppl. ib. XV. — Lullin et Le Fort : *Recueil de franchises et lois municipales* 1234-1546, *MDG* XIII. — *Regeste Genevois* (jusqu'en 1312). — *Registres du Conseil*, 1409-1514. — Turretini et Grivel : *Les Archives de Genève*, 1529-1541.

III. **Archives de villes.** Plusieurs parmi elles sont remarquables par leur importance et leur richesse; ainsi celles de Coire, malgré leur destruction dans l'incendie de la ville en 1465, ont conservé pour la période postérieure, un grand nombre d'actes. — Voir F. v. Jecklin : *Materialien zur Standes- und Landesgeschichte gem. III Bünde*, 1464-1803. Il faut citer ensuite les archives de la ville de Saint-Gall qui contiennent les documents de la ville (1350-1797), ses livres (protocoles depuis 1477), les archives des dicastères et celles de l'hôpital. — *Inventar*, dans *Inventare* I, 105. — La ville de Lausanne conserve dans ses archives de l'hôtel de ville des manuels depuis 1383 et des comptes depuis 1377, les archives de l'abbaye de Montheron, des prieurés de Saint-Sulpice et de Blonay et de divers anciens couvents de la ville. — E. Chavannes : *Extraits des manuaux*, 1383-1564, *MDR*, 35, 36, II, p. 1. — Le même : *Comptes de la ville inférieure*, 1475-1476, *MDR*, 28. — A Neuchâtel, un incendie détruisit la ville et ses archives, ainsi que les lettres de franchises, le 20 octobre 1450, et une inondation, en 1579, causa beaucoup de dégâts. Les comptes de la ville ont été conservés depuis 1359, avec plusieurs lacunes. W. Wavre en a publié des extraits jusqu'en 1672 dans *MN*, 1905-1909. — W. Merz a publié l'inventaire des archives d'Aarau, Aarbourg, Baden, Bremgarten, Lenzbourg, Mellingen et Zofingue dans le 3[e] volume des *Inventare schweiz. Archive* ; il les a classées en partie lui-même. Pour les archives d'Aarau, voir H. Boos : *Urkundenbuch*, dans *Arg.* XI. — W. Merz : *Rechtsquellen*, dans *Arg.* XXV. — *Stadtrecht*, dans *SSR*; pour Baden : F.-E. Welti : *Urkunden*, 1286-1499. — *Stadtrecht*, dans *SSR* ; pour Lenzbourg : W. Merz : *Stadtrecht*, dans *SSR* ; pour Mellingen : Th. von Liebenau, dans *Arg.* XIV et W. Merz : *Stadtrecht* dans *SSR* ; pour Zofingue, dont les archives furent anéanties par l'incendie de 1396 : W. Merz : *Urkunden* (jusqu'en 1600) ; *Stadtrecht*, dans *SSR*. Une partie des documents des archives de Kaiserstuhl et de Klingnau furent publiés par F.-E. Welti : *Stadtrecht* de ces deux villes, dans *SSR*; celles de Brugg, par W. Merz : *Stadtrecht* de cette ville, dans *SSR*. Dans les *Inventare schweiz. Archive* ont été encore publiés ceux des villes de Berne, Bienne, Altstätten, Lichtensteig, Rapperswil (Archives des bourgeois), Rheinegg, Sargans, Uznach, Walenstadt, Weesen, Wil et Zurich. Parmi les plus importantes de ces archives, il faut encore citer : Winterthour, Stein s/Rhin, Lucerne, dont des documents ont été publiés dans *Gfr.* (elles ont été versées aux archives de l'Etat en 1919), Zoug, Willisau, Sursee, Olten, Berthoud, Thoune, Porrentruy, Saint-Ursanne, Delémont, La Neuveville, Cerlier, Morat, Estavayer, Vevey, Villeneuve, Aigle, Orbe, Moudon, Yverdon, Grandson, Cossonay, Nyon, Payerne, et surtout Sion, dont les riches archives bourgeoises complètent beaucoup de lacunes des archives d'Etat.

IV. **Archives de villages.** Les archives de villages sont en général moins riches et remontent moins haut que les archives des villes. Là où existent encore les communes bourgeoises, ce sont habituellement elles qui sont restées en possession des vieilles archives et les communes politiques récentes ont créé de nouvelles archives. Dans peu de cantons seulement le gouvernement a fait inventorier ces archives communales et a pris des mesures pour leur conservation. Depuis 1895, des inventaires en ont été établis dans les Grisons. Dans le canton de Vaud, où elles dépendent des archives d'Etat, quelques-unes ont aussi déjà été soi-

gneusement décrites. — F.-R. Campiche : *Les archives de Lignerolle*, dans *RHV*, 1916. A. Millioud a publié en 1910 les documents de Bex. Dans le canton de Neuchâtel, les archives communales sont également placées sous la surveillance des Archives de l'Etat. Plusieurs localités ont fait procéder au classement de leurs archives. La loi bernoise du 16 mars 1902, sur la conservation des antiquités artistiques et des documents, accorde la même importance aux documents historiques des communes et des corporations (de droit public) qu'aux actes d'état et ordonne leur inscription dans le registre cantonal. Ce travail n'est pas commencé. Des subdivisions communales comme les *patriciati* et les communes bourgeoises du Tessin et quelques corporations de paysans de l'Oberland bernois ont conservé d'importants documents. K. Meyer a ainsi fait une riche récolte dans les parchemins des archives des communes, paroisses et *patriciats* de Blenio et de la Léventine, des XII-XIV^e^ s. Il faut encore mentionner les *Urkunden und Akten der Gemeinde Ragatz*, imprimés en 1872, les inventaires des communes civile et politique et de la paroisse catholique de Rorschach, dans les *Inventare*... II, 184 ss. Enfin, il y a lieu de rappeler les nombreuses monographies de localités qui ont été publiées et pour lesquelles les archives de ces endroits ont été utilisées.

V. **Archives d'évêchés, de chapitres, de couvents et de paroisses.** Les arch. épiscopales eurent pour la plupart un malheureux sort; seules, celles de Coire conservent des documents remontant à 773, mais beaucoup d'autres, des siècles suivants, sont perdus. Les arch. du chap. de la cathédrale sont à Coire. Les archives de l'évêché, à Sion, furent brûlées le 24 mai 1788; celles du chap. de la cathédrale, à Valère, forment une riche collection. Les arch. épiscopales à Soleure possèdent un certain nombre de documents du moyen âge provenant des anciennes arch. de Constance et qui leur ont été remises par les arch. de l'archevêché de Fribourg-en-Brisgau. Les arch. épiscopales, à Fribourg et à St-Gall, datent de 1663 et 1844. Les arch. du chap. de St-Nicolas de Fribourg contiennent quelques actes des XIV^e^ et XV^e^ s. — Des couvents existants, c'est l'abbaye d'Einsiedeln qui possède le plus de documents ; ils remontent jusqu'à 946. Les plus anciennes pièces ont été publiées dans les *Documenta archivi Einsidlensis*, 1665-1695. Voir aussi les *Regesten* de P.-G. Morell (jusqu'en 1526), dans Mohr : *Regesten*, I. Les documents de l'abbaye d'Engelberg, 1120-1428, ont été publiés par P.-A. Vogel, dans *Gfr.*, 49-57. L'abbaye de Disentis perdit ce qui restait de ses archives dans l'incendie du 6 mai 1799. Mohr publia le regeste du chapitre d'après des copies, dans le second volume de ses *Regesten*. Th. von Liebenau a publié les documents du chapitre de Beromunster jusqu'en 1362, dans *Gfr.*, 1906-1913. L'abbaye de St-Maurice a certainement perdu une fois ses plus anciennes pièces, elle possède des originaux depuis 1135. (Voir *Mon. Hist. Patriae chart.*) Les plus vieux parchemins du chap. des chanoines du Gr.-St-Bernard auraient été égarés au Piémont, le plus ancien qui soit conservé aux arch. date de 1159. Borrani a donné un regeste des riches arch. du chapitre de Bellinzone, dans *BStor.* 1909. L'*archivio arcipretale* de Locarno (autrefois archives du chapitre de Muralto) est aussi riche et important. L'inventaire de l'abbaye des cisterciennes de Wurmsbach près de Rapperswil est donné dans *Inventare* I.

Tous les autres couvents non mentionnés ici conservent leurs archives chez eux, alors que celles des couvents sécularisés doivent presque toutes être cherchées dans les archives d'Etat des cantons respectifs. Un grand nombre d'archives paroissiales possèdent aussi de précieux documents, ce sont : Alpnach, Baar, Bischofszell, Freienbach, Kerns, Menzingen, Neuheim, Oberägeri, Risch, Sachseln, Sarnen, Steinen, Walchwil, etc., ainsi que d'autres en Suisse occidentale et méridionale.

VI. **Archives de corporations.** Celles des corporations de métiers remontent dans certaines villes jusqu'au XIV^e^ s., ainsi à Bâle, où elles sont réunies aux arch. d'Etat. Les arch. des anciennes corporations de tireurs datent d'une époque un peu plus récente, mais les confréries ont souvent conservé encore d'anciens documents. Les hôpitaux possèdent d'ordinaire d'importantes arch. qui appartiennent souvent aux communes. Les documents des arch. d'anciennes corporations de copartageants de montagnes ou d'alpages sont moins bien conservés. Les propriétaires des moulins et les usiniers au Sulgenbach à Berne possèdent des documents remontant à 1363 (*FRB* 8, 514). Les nombreuses sociétés modernes, sociétés d'utilité publique, économiques ou autres, cherchent à faire classer leurs papiers par un archiviste.

VII. **Archives de familles et de personnes.** Un certain nombre de familles nobles et patriciennes possèdent des documents relatifs à leur famille, quelques-unes déjà depuis le XIII^e^ s., et les conservent dans leurs propres archives. Les familles d'Orelli et de Muralt à Zurich et à Berne ont tiré en partie les leurs de celles de la *Corporazione nobile* à Locarno, dont les plus anciennes pièces, concernant précisément ces familles et quelques autres, sont des privilèges accordés par Frédéric Barberousse. Parmi les archives de famille on peut mentionner celles des d'Erlach, de Mulinen, de Wattenwyl, de Tscharner, de Bonstetten, de Segesser von Brunegg, de Roll, de Salis à Zizers et de Salis à Bondo, de Sprecher à Maienfeld, de Diesbach à Villars-les-Joncs (publiées dans le *Chartrier de la maison de D.*, 1891), de Mestral à Vuillerens, de Chambrier, de Merveilleux, de Saussure, de Torrenté, Torriani à Mendrisio (*BStor.* 22), etc., etc. Les archives de la famille d'Estavayer ont été acquises par les Archives d'Etat de Neuchâtel en 1918. Celles du château de Spiez sont conservées aux archives d'Etat bernoises, ainsi que celles de Worb, tandis que celles de la famille von Effinger von Wildegg appartiennent avec le château au Musée National. Des personnes qui occupaient des positions importantes ont aussi constitué et laissé des archives, tels sont le bourgmestre H.-R. Wettstein, dont les papiers sont aux archives d'Etat de Bâle, le général Charles d'Affry, dont les papiers militaires passèrent en 1888 aux archives de la Confédération, le général Niklaus-Franz Bachmann, etc.

VIII. **Registres paroissiaux et notariaux.** D'après la loi fédérale du 24 décembre 1874, les anciens registres paroissiaux devaient être conservés en original ou en copie par les officiers de l'état civil. Les cantons de Fribourg et Valais les laissèrent dans les cures, tandis que Genève, Vaud (jusqu'en 1821), Neuchâtel (jusqu'en 1800) et Bâle-Ville les réunirent aux archives d'Etat. Voir la liste des registres déposés de Lausanne dans *DHV* 696. Les anciens registres notariaux se trouvent dans la plupart des cantons aux archives d'Etat. — Voir en général: C.-A.-H. Burkhardt: *Hand- und Adressbuch der deutschen Archive* (pour la Suisse allemande, p. 159-174). — Hidber: *Schweiz. Urkundenregister* II. — Langlois et Stein : *Les archives de l'histoire de France* (chapitre XI, Suisse). — A. Hettler : *Archivalischer Almanach*, I-V, 1903-1914. [H. TÜRLER.]

ARCIONI, ancienne famille de Corzoneso (Tessin). — ***Antonio,*** * à Corzoneso en 1810. De 1855 à 1859, il représenta le cercle de Malvaglia au Grand Conseil. Dans la campagne du Sonderbund, il était capitaine d'une compagnie de chasseurs du bataillon 3. Antonio prit très jeune du service en Espagne et au Portugal, où il fut promu lieutenant et reçut la croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique. Lors de la révolution de Milan, de 1848, contre Radetzky, il fut des nombreux Tessinois qui allèrent combattre pour l'unité italienne. A Côme, il est fait commandant d'une légion de volontaires tessinois et comasques et court, à la tête de ses volontaires, aider à la libération de Milan. Envoyé dans le Tyrol italien, il y soutient des combats contre les Autrichiens. Après Custozza et la retraite des Piémontais, Arcioni se porta dans l'Italie centrale. En 1849, à la défense de la République romaine, il fut créé général et réorganisa la légion des émigrés. Le 30 avril 1849, il se distingua sous les murs de Rome dans un assaut à la baïonnette contre la brigade française de Morris. Pendant la courte trêve, Arcioni fut chargé d'organiser un autre corps de volontaires pour défendre la ville de Bologne menacée par les Autrichiens. Aux premiers jours de juin, il était rappelé à Rome, où il se distingua dans les combats des 13, 14 et 15 juin sur les monts Parioli contre les Français, surtout à l'assaut du pont Milvius. A la chute de la Répu-

blique romaine, Arcioni rentra au pays, où il mourut en 1859. — Voir Dotta : *I Ticinesi nei Consigli della Confederazione e del Cantone.* — Rossi : *Il Sonderbund nel Ticino.* — Lavizzari : *Escursioni nel Cantone Ticino* — Cantù : *Storia della città e diocesi di Como.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* [C. TREZZINI.]

ARCONCIEL (C. Fribourg, D. Sarine. V. *DGS*).

Anciennes formes du nom : *Arconciacum, Arcunciacum, Arconcier, Arcuncie*, dérivant d'*Archontiacum*, domaine d'*Archontius*, gentilice romain. *Armoiries :* d'azur à la tour d'argent crénelée ; l'écu est surmonté d'une couronne murale. Cet endroit, habité dès les temps préhistoriques, est mentionné pour la première fois dans le *Liber donationum* d'Hauterive, où est transcrit un acte daté de 1082 par lequel l'empereur Henri IV donne au comte Conon (vraisemblablement de la famille d'Oltingen) le château et le village d'Arconciel. Au début du XII^e^ s., il semble appartenir aux sires de Glâne. En tout cas, il passa quelques années plus tard à la famille de Neuchâtel et, en 1225, devint la propriété de la branche Neuchâtel-Aarberg. A ce moment, Arconciel est le centre d'une seigneurie dont les limites sont nettement déterminées. Elle comprend, avec le château d'Illens et les Granges, les villages de Treyvaux, Ecuvillens, Magnedens et Corpataux. En 1251, Ulrich d'Aarberg dut, pour cette terre, prêter hommage à Pierre de Savoie. Vingt ans plus tard, le 1^er^ juin 1271, il essaya de transformer le village d'Arconciel en une petite ville ; à cette fin, il lui accorda une charte de franchises analogue à celle de Fribourg. Cette tentative n'eut pas grand succès et en 1292, Guillaume d'Aarberg vendit cette seigneurie à Nicolas d'Englisberg, bourgeois de Fribourg. En 1342, Guillaume d'Englisberg la légua à son cousin Guillaume d'Oron qui mourut peu après, et dont la veuve, Luquette de Gruyère, se remaria en 1350 avec Pierre d'Aarberg. Vers 1380, à la suite de la disparition de son mari, dame Luquette vendit Arconciel à Antoine de la Tour-Châtillon, dont la fille épousa Jean de la Baume-Montrevel. Ainsi arriva cette terre fribourgeoise dans les mains de Guillaume de la Baume, chambellan du duc de Bourgogne et gouverneur de Bresse. Au milieu du XV^e^ s., le château et le bourg d'Arconciel étaient complètement ruinés ; ses habitants s'étaient établis en dehors de la presqu'île formée par la Sarine, à l'endroit où se trouve le village actuel. Survinrent les guerres de Bourgogne. En janvier 1475, la seigneurie d'Arconciel-Illens tomba au pouvoir des Fribourgeois et des Bernois. En 1484, Fribourg en devint seule propriétaire et la transforma en bailliage. Du château et du bourg d'A., il reste quelques ruines qui en marquent l'emplacement.

En 1148, on trouve la mention d'un curé d'Arconciel, ce qui permet de croire à l'existence d'une église ; mais sur ce premier édifice, on ne sait rien de précis. D'après le rapport des visiteurs de l'année 1453, l'église d'Arconciel, placée sous le vocable de Saint-Jacques, était un petit bâtiment pauvre. En 1558, elle fut détruite par un incendie. L'église actuelle date de 1786. Des réparations y furent faites en 1881. Au milieu du XIV^e^ s., il existait également à Arconciel une chapelle dédiée à Saint-Nicolas. Voir aussi le mot ILLENS. — La bibliographie sur Arconciel est donnée par M. de Diesbach dans son article : *La seigneurie d'Arconciel-Illens, AF.* — On peut y ajouter F.-Th. Dubois : *Les Armoiries d'Arconciel*, Ibid. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses*, I. — Benzerath : *Die Kirchenpatrone...* — Jaccard : *Essai de toponymie romande.* — *Pages d'histoire des sociétés d'histoire du canton de Fribourg*, 1918. [L. K.]

ARCONCIEL, PHILIPPE. Voir ÆBISCHER, PH.

ARCTOPOLIS. Nom de Berne grécisé.

ARDEZ ou **ARDETZ, ARDETIUM** (all. STEINSBERG) (C. Grisons, D. Inn, Cercle Ob-Tasna. V. *DGS*). Com. et paroisse de la Haute-Engadine, comprend les hameaux de Boschia et de Surenn. *Etymologie* : le nom d'Ardez vient de *Aricia*. *Ard* est la forme romanche de *art* (pierre), *etia* est la forme latinisée de l'irlandais *elte* (montagne), *artetia* est devenu Aricia et Ardez. Steinsberg en est la traduction allemande. *Armoiries:* l'ancien sceau du village porte une croix pattée surmontée d'un bouquetin naissant (dépendance de l'évêché), avec l'inscription *Sigillum Communitatis Ardetiensis* ;

aujourd'hui les armoiries ne portent que le bouquetin sur champ d'or.

L'évêque de Coire acheta Ardez, château et habitants, en 1208 des seigneurs von Frickingen. En 1357, l'évêque Peter I l'hypothéqua au margrave Ludwig von Brandenberg, prince du Tyrol, mais le dégagea dès 1358. Dans la seconde moitié du XIV^e^ s., Ardez fut inféodé aux seigneurs de Matsch. Un long différend avec l'évêque s'ensuivit, auquel l'arbitrage du duc Ernest d'Autriche mit fin en 1421 en obligeant les seigneurs de Matsch à restituer Ardez. En mars 1499, les Tyroliens brûlèrent le village et emmenèrent des otages à Meran. Ardez adopta la Réforme en 1538. Il se trouvait en 1619 parmi les communes condamnées par le tribunal de Thusis pour avoir protégé le capitaine Rudolf von Planta. Pendant la guerre de 30 ans, en septembre 1622, le général Johann von Salis y établit son quartier général ; les Autrichiens et les Glaronnais vinrent y piller tour à tour. En 1639, Ardez fut le théâtre de la dispute entre Rudolf von Planta-Ardez et Rudolf von Planta-Zernez qui aspiraient tous deux à la charge de landammann d'Obtasna (v. art. PLANTA-ARDEZ). En 1655, Ardez et Guarda se libérèrent de leurs obligations envers le Montafun pour 200 florins ; le droit de passage vers Fermunt fut acquis en 1644, 1718 et 1762. Il y eut d'innombrables disputes de frontière dans le Val Tasna entre Ardez et Fetan, 1325, 1510, 1613 et 1745. A la Noël 1799, les Français prirent le village. Lorsqu'il fut question de l'entrée des Grisons dans la Confédération, Ardez s'abstint comme la plupart des communes de la Basse-Engadine. L'église principale d'Ardez est SANTA MARIA de l'Assomption, mentionnée la première fois en 1161. D'après l'architecture, elle est très ancienne ; la tour fut rebâtie en 1445. Selon Campell, les murailles étaient ornées des armoiries des familles. Ces peintures disparurent en 1576. Les églises dépendant d'Ardez étaient : — 1. l'église de GUARDA. — 2. ST. LUZIUS à Ardez, en 1525 encore chapellenie, aujourd'hui à l'état de ruine. — 3. ST. ROCHUS, bâtie du temps de Campell par les bourgeois d'Ardez, aujourd'hui en ruines. — 4. ST. STEPHAN à Boschia, en 1525 encore chapellenie, en 1576 partiellement détruite et transformée en habitation privée. — 5. CHIANOVA, chapelle à Surenn, à l'entrée du Val Tasna, également disparue. — 6. COLTURA (Galtür) dans le comté de Tyrol, en 1536 chapellenie d'Ardez. C'est là qu'on enterra les gens de Galtür jusqu'à la Réforme. Parmi les bourgeois d'Ardez, il faut citer les réformateurs Johann Gallizius (Saluz) et Luzi Sdratsch (Huda) ; le pasteur patriote Heinrich Bansi, ainsi qu'une branche des Planta-Wildenberg. Les principales familles sont les Vonzun, Campell, Bonorand, Claluna, Cortes, Fratschöl, Sdratsch. Les Schekk (peut-être Secchi), vassaux de l'évêché, étaient aussi devenus bourgeois. — Population : 1005 hab. Registres paroissiaux depuis 1803. — Voir C. Mohr : *Gesch. von Graubünden*, I, II, III. — J.-C. Muoth : *Die Feudalzeit in Graubünden.* — P.-C. Planta : *Gesch. von Graubünden.* — P.-C. Planta : *Chronik der Familie Planta.* — Campell : *Rätische Gesch.* — J.-C. Muoth : *Die Aemterbücher des Bistums Chur.* — A. Nuscheler : *Gotteshäuser der Schweiz* I. — C. Mohr : *Codex diplomaticus.* — Robbi : *Bündnerisches Monatsblatt* VIII, 247. — Palioppi : *Dizionari rumauntschtudaisch.* — Regeste d'Ardez. [B. DELNON.]

ARDIEU. Famille de Bulle, connue déjà au XIV^e^ s. En 1338, Conon Ardioz, charpentier, passa une reconnaissance en faveur de l'évêque de Lausanne. La famille s'est éteinte en la personne de Jacques-Narcisse (1812-1887). — PIERRE, * à Bulle le 30 mars 1649, † le 19 octobre 1745, sculpteur sur bois. Il sculpta le maître-autel de la chapelle de N.-D. de Compassion à Bulle, de 1690 à 1692 ; il aurait également sculpté la porte de cette chapelle. On lui attribue encore la magnifique statue de N.-D. des Sept-Douleurs qui se trouve dans l'église des augustins à Fribourg. — Voir *ASHF* III, p. 91. —

P. Athanase Cottier : *La chapelle de Notre-Dame de Compassion... de Bulle*, p. 45 et 50. — *SKL* I. — *FA* 1896, pl. XI, 1897, pl. XXI. [RAEMY.]

ARDIN. Famille vaudoise possessionnée à Gingins dès le XVI^e^ s., d'où elle essaima dans différentes localités de la région. *Armoiries* : de gueules à une tour d'argent enflammée d'or. — VINCENT, seigneur de Clavelière, devint seigneur de Begnins par son mariage en 1674 avec la petite-fille d'Eléonore de Nassau, princesse de Portugal, mais le domaine du Martheray, qui était son lot, fut déjà vendu en 1681. On voit cependant ses descendants en porter encore le titre en 1717. — Le premier pasteur de Longirod, J. ARDIN, † 1676, appartenait à la même famille. — Olivier : *Généalogie*. [M. R.]

ARDISÆUS, VITUS. Originaire des Grisons, il se rendit en 1536 à Bâle où il fut professeur de mathématiques de 1542 à 1556. Il a fort probablement traduit son nom allemand ARDUSER (voir ce nom) en Ardisæus ; cependant, on n'a pas pu établir jusqu'ici de relations de parenté avec cette famille. — Voir *LL.* — *Athenæ Rauricæ*. [A. B. et L. J.]

ARDON (C. Valais, D. Conthey. V. *DGS*). Localité où l'on découvrit des vestiges de la domination romaine et peut-être les ruines d'un temple en l'honneur de la déesse Isis et en outre des sépultures du moyen âge sans mobilier funéraire. Anciennes formes : *Ardun, Arduns, Ardunum, Arduno*. Ardon formait autrefois avec Chamoson, Saint-Pierre et Magnou une seule seigneurie appartenant à l'évêché de Sion, et s'en trouva, à deux reprises, isolé par la châtellenie savoyarde de Conthey-Hérens. Après la guerre entre le comte Pierre de Savoie, et l'évêque de Sion, Henri de Rarogne, il passa à la Savoie victorieuse en 1260, mais revint à ce même prélat en 1268 par un arrangement avec le comte Philippe, frère et successeur du précédent. Cependant, Amédée VII, le Comte rouge, vainqueur de l'évêque, exigea, comme son prédécesseur, que la Morge de Conthey servît de limite entre le Valais épiscopal et le Valais savoyard.

Au moyen âge, un major et un vidomne administraient au nom de l'évêque la baronnie d'Ardon-Chamoson, qui tenait son plaid sur la place de Saint-André, dans ce dernier village. Le vidomne exerçait la justice aux mois de mai et d'octobre ; le major le reste de l'année probablement. La majorie appartenait aux nobles de Chamoson, puis aux de Pont de Saint-Martin, originaires du val d'Aoste ; elle passa ensuite aux de Chevron, en 1431, qui l'administraient au nom de la Savoie. Lors de la conquête de 1475, Walter Supersaxo l'adjugea au siège de Sion, duquel relèvera désormais le major attitré. Le vidomnat fut successivement aux mains des nobles d'Ardon, des de Chamoson, enfin des de Chevron-Villette depuis 1340. Le dernier de cette famille, Nicolas, remit, le 9 janvier 1571, pour 50 écus d'or à Jean et François de Monthéolo, ses héritiers, ses droits sur le vidomnat d'Ardon-Chamoson, qui resta à leurs descendants jusqu'en 1798. Après la conquête du Bas-Valais, lors de laquelle le château du Crest près d'Ardon fut détruit, Ardon continua à former une majorie avec Chamoson, Saint-Pierre de Clages et Magnou, reconnaissant les droits de l'évêque et des sept dizains. En retour, il obtint la confirmation de ses anciens privilèges et même de nouvelles concessions. Au militaire, ce territoire dépendait du gouvernement de Saint-Maurice, dont le titulaire passait en revue la milice de la majorie. Ardon demeura réuni à Chamoson jusqu'en 1798 ; d'après un arrangement de 1386, il comptait pour un tiers, et Chamoson pour deux tiers. Cependant, chaque village avait ses procureurs et jouissait d'une certaine autonomie administrative. Quand la Révolution de 1798 supprima les droits seigneuriaux, Ardon sut tirer parti des événements et racheta les fiefs de la mense épiscopale en 1806, les dîmes du chapitre et de la cure de l'endroit en 1808. Devenu partie intégrante du canton du Valais, il se vit incorporé au district de Conthey, dont il partagea les destinées.

Au point de vue ecclésiastique, cette paroisse remonterait au XI^e^ s. Son église, consacrée aux saints Jean-Baptiste et Jean l'Evangéliste, relevait du chapitre de Sion ; le chanoine-sacristain en avait la collation. L'église primitive desservit la localité jusqu'en 1488, et fut reconstruite quelques années plus tard. Son clocher, élevé en 1525, fut conservé quand on procéda vers 1890 à la bâtisse du troisième édifice. Il existait aussi à Ardon une chapelle dédiée à Saint-Antoine fondée le 7 juin 1541 par les nobles de Monthéolo, chapelle restaurée vers 1780. Ses fonds permirent d'entretenir un prêtre, qui remplit l'office de vicaire pendant plus de deux siècles. Depuis 1832, Chamoson, qui relevait d'Ardon, au moins depuis cinq siècles, s'en sépara pour former une paroisse. Liste des majors d'Ardon : Maurice Waldin 1565 ; Hildbrand de Riedmatten 1608 ; François Yost 1614 ; Pierre-Maurice de Riedmatten 1672 ; Philippe de Torrenté 1701 ; Paul Kunschen 1720 ; Jean-Arnold Blatten 1733 ; Jean-Chrétien Roten 1752 ; François-Xavier de Courten 1762 ; Marie-Antoine Augustini 1781 ; Nicolas Roten 1798. Registres de paroisse depuis 1853 (?). — Voir F. Boccard : *Hist. du Valais*. — Gremaud. — Furrer : *Geschichte... über Wallis* — Rameau : *Le Vallais historique*. — Gay du Borgeal : *Hist. du Valais*. — Anne de Rivaz : *Notice historique sur l'Eglise paroissiale d'Ardon*. — Ritz : *Décanat d'Ardon*. — Archives locales. [TA.]

ARDON, d'. Famille de vidomnes du village de ce nom, éteinte au XIV^e^ s. *Armoiries* : de gueules à deux clefs d'or posées en sautoir. — BOCCARD, figure parmi les barons épiscopaux au traité de la Morge en 1179. — Sont encore connus, les vidomnes : BOSON, 1202-1204 ; le chevalier ANSELME, 1209-1228, et ses fils, JACQUES, ULRICH, PIERRE et GUILLAUME. Cette famille possédait des biens à Ergisch et à Mörel dans le Haut Valais. [TA.]

ARDÜSER. Famille des Grisons (v. aussi l'art. ARDISÆUS). — 1. HANS, landammann, † 1580 à Davos. Il fut juge matrimonial, architecte, greffier, premier fourrier dans la campagne de Calais, bailli à Maienfeld, landammann à Davos, commissaire des comptes en Valteline, député en Autriche et à la Diète. — 2. HANS, fils du n° 1, * 1557 à Davos, devint maître d'école à Maienfeld en 1577. Il se rendit à Feldkirch chez un peintre nommé Moriz et son fils Jörg. Dès 1580 il exerça son métier de peintre décorateur de maisons et d'églises à Alvaschein, Flums, et tint l'école pendant l'hiver à Lenz puis à Thusis. Il devint bourgeois de ce dernier lieu en 1583. Connu surtout par une chronique et son autobiographie. Cette dernière va jusqu'en 1605, la première de 1572 à 1614. — 3. JOHANNES, * 1584, † 1665, est peut-être fils du n° 2. Haller parle d'une carte en deux feuilles : *Vallistellina cum vicinis Regionibus Bormio, Clavenna et partibus Rhaetiæ a Johanne Ardeisero... Basilææ* 1625. Il devint bourgeois de Zurich en 1620, et, comme ingénieur, dirigea les travaux de fortification de la ville en 1642 ; il publia la *Geometriæ-Theoricæ et Practicæ*. Ses manuscrits sont à la bibliothèque de la ville de Zurich. — 4. CHRISTIAN, von Hohendachs, de Schmitten, fut de 1662-1674 curé de Obersaxen, puis de 1674 à sa mort, curé de Mals. En 1677, il fut anobli par l'évêque Ulrich Demont et ajouta à son nom von Hohendachs. — 5. CHRISTIAN, de Alvaneu-Lenz, fut successivement curé de Salux 1661-1670, de Bonaduz 1670-1674, de St.

Le capitaine Joh. Ardüser, ingénieur de la ville de Zurich. (Gravure sur cuivre de Joh. Schweizer, datée de 1654.)

Maria dans la vallée de Münster 1679-1682, de Samnaun 1682, de Tinzen 1691, de Mons 1701-1703. Il mourut le 14 septembre 1718. — Voir H. Ardüser : *Chronik.* — *ADB.* — R. Wolf : *Biographien zur Kulturgesch. der Schweiz*, IV. — Truog : *Die Bündner Prädikanten.* — J.-J. Simonet : *Weltgeistliche in Graubünden.* [M.S. et L.J.]

ARDUNUM. Voir ARDON.

ARDUTIUS. Famille. Voir FAUCIGNY, DE.

AREGGER. Famille. Voir ARREGGER et ARIG, OBER.

ARENENBERG. Domaine et château dans la commune thurgovienne de Salenstein. Son nom était d'abord *Ahrenshalden*, puis Narrenberg. A l'origine c'était une vigne où, vers 1400, des patriciens de Constance bâtirent un pavillon d'été, puis, en 1540, le bourgmestre de Constance Sebastian Gaisberg y fit édifier un petit château. En 1585, le propriétaire, Hans-Konrad von Schwarzach de Constance y ajouta une tourelle. Le domaine fut reconnu propriété libre par les Confédérés. En 1731, le baron C. Anton von Rüpplin zu Kefikon und Wittenwil l'acheta pour son beau-fils, Anton

Le château d'Arenenberg tel qu'il était à l'époque de la reine Hortense. (Photographie de 1860 environ.)

Prosper von Streng, dans la famille duquel il resta jusqu'en 1817. L'ex-reine de Hollande, Hortense, l'acheta alors pour 30 000 florins. Elle fit abattre le mur d'enceinte et transforma le château en villa en l'agrandissant beaucoup ; elle y tint sa cour pendant les mois d'été de 1825 à 1837. Après sa mort, Napoléon, prisonnier à Ham, le vendit (1843) à un particulier, mais l'impératrice Eugénie le fit racheter en 1855. En 1906, elle en fit don au canton de Thurgovie à la condition de maintenir le Musée Napoléon installé dans le château. Les autres bâtiments, transformés, abritent depuis lors une école d'agriculture. — Meyer : *Die früheren Besitzer von Arenenberg.* — *Führer durch das Napoleonische Museum.* [SCH.]

ARENTHON, d'. Maison de chevalerie savoyarde, éteinte. *Armoiries* : bandé de gueules et d'argent de six pièces. Elle donna à Genève et à Lausanne plusieurs chantres et chanoines dès le XIV^e^ s. La plupart des d'Arenthon, mêlés à l'histoire de Genève, portent le second nom d'ALEX à cause d'une de leurs seigneuries. — JEAN, évêque d'Annecy, eut quelques difficultés avec le magistrat de Genève pour avoir pris le titre, dans une procuration, d'Evêque et Prince de Genève en 1664. — Voir Arch. d'État Genève : *P. H.*, n° 3442 ; *Analyses des actes notariés*, I^re^ série, *T* et *D*. [C. R.]

ARESE, JEAN-FRANÇOIS, comte d'. * 15 mars 1642 d'une famille milanaise. Il fut successivement colonel en Espagne et en Sicile, puis Charles II d'Espagne le chargea *ad interim* du poste d'ambassadeur auprès des Confédérés et des Grisons, en 1681. L'année suivante, il devenait gouverneur de Mortara, puis il fut ensuite trésorier général, général d'artillerie à Milan, gouverneur de Final et, en 1696, de Novare. Il mourut le 10 avril 1721. — Rott : *Inventaire.* — *LL.* [J. G^t^.]

ARETIUS (forme grecque de MARTI), *Benedictus*, † 22 mars 1574, fils du pasteur de Bätterkinden (Berne), était en 1539 étudiant au collège des Cordeliers ; il étudia à Strasbourg et Marbourg. Il était maître de logique dans cette dernière université, lorsque, le 6 août 1549, il fut appelé comme directeur ou gymnasiarque à l'école latine de Berne ; il devint en 1553 recteur et professeur des langues grecque et hébraïque, et, dès 1564, de théologie. Il fut un des meilleurs pédagogues de l'ancien Berne. Son portrait à l'huile se trouve dans l'auditoire de théologie de l'université de Berne. Il publia beaucoup, entre autres à Bâle : *Partitiones methodicæ grammaticæ Ebræ.*

Benedikt Aretius. (Portrait à l'huile sur bois à l'auditoire de théologie de l'Université de Berne.)

Botaniste et grand ami de la nature, Aretius gravit le Stockhorn et le Niesen (1557), visita le Hasli, la région de l'Engstlenalp, le Kiental et les sources de la Simme. En 1567, il fut chargé par le Conseil de légitimer l'exécution de l'antitrinitaire Valentin Gentilis. Il le fit dans : *Valentini Gentilis justo capitis supplicio affecti brevis historia.* En 1573 parut à Berne son œuvre principale : *Theologiæ problemata*, compilation de théologie et de toutes les connaissances naturelles et médicinales de l'époque. L'ouvrage eut plusieurs éditions : Genève 1579, Morges 1583 et Lausanne 1617. — Voir A. Haller : *Benedikt Marti.* — J.-H. Graf : *Gesch. der Mathematik und Naturwissenschaften* I, 25-29. — W.-A.-B. Coolidge : *Josias Simler et les origines de l'alpinisme jusqu'en 1600.* [E. B.]

AREUE (COL D') (C. Grisons, D. Hinterrhein. V *DGS*). Etymologie : *Areuetal*, *Areuen-Alp*, du romanche *röven* : gorge ou pente dénudée. La route d'Areue, dont on voit encore des vestiges de pavement, partait d'Isola et conduisait au Rheinwald ; à Nufenen, elle se confondait avec le passage du Vogelberg et aboutissait à Pitasch et Ilanz. Ce trajet très direct de Chiavenna à Ilanz, demandait 16 heures et demie ; il a été peu à peu abandonné depuis l'ouverture de la Via Mala en 1473. Dans le val d'Areue devait exister au XIII^e^ s. un hospice qui fut peu à peu recouvert par le glacier ; la cloche, retirée de la glace, est dans le clocher d'Isola. — Voir R. Reinhard : *Pässe und Strassen*, p. 142. — J. U. von Salis-Seewis : *Gesammelte Schriften*, p. 259-260. — E. Lechner : *Thusis und die Hinterrheintäler*, p. 22. — Z. Pallioppi : *Ortsnamen des Kts. Graubünden* I, p. 85. [L. J.]

AREUSE ou **REUSE** (C. Neuchâtel, D. Val-de-Travers et Boudry. V. *DGS*). Rivière prenant sa source à Saint-Sulpice et se jetant dans le lac de Neuchâtel près de Grandchamp. L'Areuse formait, sur une partie de son cours, la limite entre les terres de Gorgier, vassales d'Estavayer, et celles du comté de Neuchâtel. Cette démarcation dura jusqu'en 1357, époque où la seigneurie de Gorgier fut réunie à Neuchâtel. A sa sortie du Val-de-Travers et jusque près de Boudry, l'Areuse passe dans des gorges très resserrées, qui, pendant longtemps, furent à peu près inaccessibles C'est en 1874 que se constitua une société pour y établir un sentier et des passerelles et ouvrir ainsi cette région aux promeneurs. En ce faisant, on facilita l'accès à cinq grottes qui se trouvent dans les parois de rocher sur la rive gauche de l'Areuse, à savoir : la Baume du Four, la Grotte de Vert, la Grotte de Bourguet, la Grotte de Cotencher et la Grotte des Chaumes. Celle de Cotencher a été explorée à fond dans les années 1916-1918

Les recherches, dirigées par MM. Auguste Dubois, de Neuchâtel, et Dr Stehlin, de Bâle, ont donné des résultats des plus intéressants au triple point de vue paléontologique, anthropologique et glaciologique. (Voir art. COTENCHER.) — Matile I. — A. Dubois : *Les gorges de l'Areuse et le Creux-du-Van.* — Le même : *L'Areuse ou La Reuse (Bull. Soc. neuch. de Géographie*, t. XX). — Le même : *Notes sur les fouilles exécutées en 1916 dans la Grotte de Cotencher (MN* 1916). [L. M.]

AREUSE (C. Neuchâtel, D. Boudry. V. *DGS*). Localité entre Colombier et Boudry, tire son nom de la rivière Areuse qui coule à 500 m. plus au Sud. *Armoiries* : de gueules au lion contourné d'or, une barre d'azur chargée de trois étoiles d'argent brochant sur le tout. En 1903 on a découvert à Bel-Air, près Areuse, un cimetière burgonde. Areuse est mentionné pour la première fois en 1178. En 1311, Pierre, co-seigneur d'Estavayer, reconnaît tenir en fief de Rodolphe de Neuchâtel, l'avouerie de ce village. Areuse, érigé très tôt en commune, dépendait de la juridiction et de la paroisse de Colombier ; il possédait une chapelle — disparue aujourd'hui — consacrée à Notre-Dame. Au début du XIXe s., Areuse se trouvait dans la situation anormale d'être une commune sans territoire, sans école, et de n'abriter aucun de ses ressortissants. Il se composait alors de treize maisons, dont 10 étaient sur le territoire de Colombier et 3 sur celui de Boudry. La juridiction de Colombier ayant été supprimée en 1832, Areuse fut incorporé à celle de Boudry. Cette situation prit fin en 1870. Au premier janvier de cette année, la commune d'Areuse fusionnait avec celle de Boudry, suivant décret du Grand Conseil du 20 novembre précédent. Tous ses ressortissants, environ 200, devenaient originaires de Boudry, et sa fortune, 30 000 francs environ, était versée dans les Fonds de la Chambre de Charité de cette ville. — Matile : *Monuments* I. — Trouillat I. — *Bulletin du Grand Conseil*, t. 29. — *MN* 1904, p. 191. — *Revue Charlemagne* 1910. — Arch. d'État Neuchâtel, doss. *Areuse*. [L. M.]

AREZZO, P. BERNHARDIN **d'**. Général de l'ordre des capucins, célèbre par sa sainteté. Il visita en 1695 la province suisse des capucins et tint le 20 juin à Dornach un chapitre de province, à l'occasion duquel une grande foule s'assembla pour recevoir sa miraculeuse bénédiction. — Meyer : *Chronica Capucinorum*, p. 426. [E. W.]

ARGAND. Famille originaire de Bonne (Haute-Savoie), venue à Genève dans la seconde moitié du XVIIe s. La plupart des membres de cette famille se vouèrent à l'orfèvrerie, à la joaillerie et à l'horlogerie. *Armoiries* : d'azur au lion léopardé d'or accompagné en pointe de trois croissants du même. —

— 1. JACOB, * le 16 août 1729, du Conseil des Deux-Cents de 1770 à 1792, auditeur 1778-1781, membre de la Chambre des comptes, de celle des appellations, etc. — 2. JAQUES, 16 janvier 1733-10 septembre 1782, était doué d'un génie très inventif et perfectionna beaucoup la bijouterie à Genève. — 3. ***François-Pierre-Ami***, célèbre physicien et chimiste, * à Genève le 5 juillet 1750, † dans cette ville le 14 octobre 1803. Il fut collaborateur de Montgolfier dans la construction des aérostats et trouva une nouvelle méthode pour la distillation des vins, mais il est surtout connu par l'invention des lampes à double courant d'air et à cylindre de verre, dite lampe Argand, qui fit une révolution dans l'éclairage. Elle fut brevetée en Angleterre en 1784 et en France en 1785 et 1787. Argand eut beaucoup à lutter pour protéger ses droits contre un certain Lange, avec lequel il finit par s'associer, et contre le pharmacien Quinquet. Il eut même le chagrin de voir ses lampes prendre à Paris le nom de lampes à la Quinquet, bien que ce dernier n'ait eu, en réalité, aucune part à leur invention mais tout au plus à leur perfectionnement. — 4. JAQUES-ANTOINE, * le 25 août 1755, † à Paris le 10 février 1796, se rattacha au parti révolutionnaire à Genève. Il fut nommé juge au tribunal provisoire de recours, en 1793, et en 1794 à la grande Cour de justice criminelle. Pendant l'insurrection de la même année, il fit partie du Comité du 19 juillet et du premier tribunal, dont il démissionna le sixième jour. — 5. ANDRÉ, 1er septembre 1762-18 août 1829, avocat, fils du no 1, membre de l'Assemblée nationale en 1793, juge de paix et membre du Conseil législatif en novembre 1796. Sous le régime français, il fit partie de l'Administration municipale de Genève (13 juin 1798-29 janvier 1799) et fut conseiller de préfecture. En 1814 il entra au Conseil représentatif où il siégea jusqu'à sa mort, avec une interruption de 1822 à 1823. Dufour-Vernes, dans sa généalogie de la famille Argand, fait d'André un membre de la Chambre des Appellations et un procureur de l'Hôpital en 1792 ; c'est une erreur, il fut élu à ces deux charges au mois de janvier de l'année suivante seulement, et il refusa la seconde. — 6. ***Jean-Robert***, * le 18 juillet 1768, † le 13 août 1822, à Paris où il était allé se fixer après l'insurrection de 1794. Son père, fanatique de Rousseau, l'avait élevé selon les principes de ce philosophe, d'où les noms d'ÉMILE ARGAND ou d'ARGAND-ROUSSEAU qui lui sont fréquemment donnés. Il se jeta avec fougue dans le mouvement révolutionnaire et fut secrétaire, en décembre 1792, du comité des Quarante qui dirigeait les Egaliseurs. Après la victoire, le 28 décembre, il fut nommé, malgré sa jeunesse, membre du Comité provisoire d'administration, et, lors de l'établissement du gouvernement constitutionnel, en 1794, il entra au comité législatif. Pendant l'insurrection de 1794, dont il fut un des chefs, il fit partie du Comité du 19 juillet, du premier tribunal révolutionnaire, de la Commission révolutionnaire et du second tribunal. Argand, très versé dans les mathématiques, est l'auteur de : *Essai sur une manière de représenter les quantités imaginaires dans les constructions géométriques*, Paris 1806, réédité par Houel en 1874. — Une autre famille de Corsier, Genève, a donné — 1. JEAN-SIMON, * à Corsier le 21 avril 1805, maire de Corsier, député au Grand Conseil de 1854 à 1862. — 2. EMILE, * 6 janvier 1879 à Genève, fit des études de médecine d'abord, puis de sciences naturelles à Paris, Lausanne et Zurich. Doctorat à Lausanne, en 1909, avec dissertation sur *L'exploration géologique des Alpes Pennines Centrales*. Professeur ordinaire de géologie à l'Université de Neuchâtel dès 1911, et directeur de l'Institut de Géologie de cette ville. Ses travaux lui ont valu en 1909 le prix William Huber de la Société de Géographie de Paris, et, en 1913, le prix Spendiaroff décerné par le Congrès géologique international réuni à Ottawa. Argand est, en outre, depuis 1917, vice-président de la Société géologique de France. Ses principales publications sont : *Carte géologique du massif de la Dent Blanche*, 1 : 50000e. — *Les nappes de recouvrement des Alpes Pennines.* — *Les nappes de recouvrement des Alpes occidentales.* — *Sur l'arc des Alpes occidentales.* — Voir *Rec. gen. suisse* I. — Sordet : *Dictionnaire des familles genevoises*, mns. — *SKL.* — Heyer : *Notice sur Ami Argand.* — *Bull. de la Classe d'Industrie et de Commerce de la Soc. des Arts de Genève*, no 73, 1861. — Montet : *Biographies des Genevois et des Vaudois.* — Les biograph. Didot et Michaud renferment des erreurs. — P. Dorveaux dans Soc. d'histoire de la pharmacie. [E.-L. BURNET.]

F.-P.-A. Argand.
(Collection Maillard, Genève.)

ARGENGAU. Partie du duché d'Alémannie vers l'an 1000. Formes du nom : *Aragungeuve, Argangeuge, Argengeuve, Argungeuve, Argungoge, Argungove*, en latin :

Arconessa pagus, *Argoninsis pagus*, *Argunensis pagus*. Le pays tire son nom de l'*Argen*, affluent du lac de Constance. Il était limité au Sud par ce lac et le Rheingau, à l'Est par l'Allgau *(Alpegowe)* et l'Illergau, au Nord par la Folcholtespara, à l'Ouest par le Linzgau, et comprenait ainsi une partie du Wurtemberg et de la Bavière. — Meyer von Knonau : *St. Galler Mitteilungen*, 13, 196-201. — *UStG* I-II. [Sch.]

ARGENT. Voir Arsent.

ARGENTINA, de. Famille bâloise de chevaliers, originaire de Strasbourg, dont la souche est : — 1. Le chevalier Heinrich, mentionné de 1187 à 1202. Son fils — 2. Albert, était également chevalier et bailli à Bâle (1226-1255). Ses fils sont — 3. Burkhart, chevalier, membre du Conseil et bourgmestre (1255-1287). — 4 Heinrich, chevalier, membre du Conseil (1250-1291) et — 5. Werner, chevalier et bourgmestre, fut tué en 1271 par des paysans du village de Riehen. La famille s'éteignit vers 1300 avec le chevalier Albert, petit-fils du n° 2. — Voir *UB*. [A.B.]

ARGENTINA, Johannes, dit de, moine et prieur du couvent de cisterciens de Wettingen ; il reçut le 10 août 1248 pour le compte de son couvent la cession de tous les droits que les von Grünenberg avaient dans le canton d'Uri ; le 27 novembre 1248, Konrad von Otelfingen lui remit de même la dîme d'un manse à Würenlos, qu'il tenait en fief héréditaire du couvent. Cette donation fut confirmée le lendemain à Mellingen. — *Gfr.* 41, 12. — *UZ* 227 ; 324. [F. W.]

ARGENTINE (RÉPUBLIQUE). Cet État, affranchi du joug espagnol en 1811, attira les colons européens sitôt que les difficultés d'émigration commencèrent avec l'Amérique du Nord. Cependant, il ne semble pas que les Suisses y soient allés nombreux avant la deuxième moitié du siècle. En 1858 un consulat suisse fut créé à Buenos-Ayres. Dès lors, le flot des Suisses à destination de la République Argentine ne fit que croître, malgré les avis réitérés des autorités, des consuls ou des compatriotes déjà établis dans ce pays. En 1891, le consul de Buenos-Ayres était élevé au rang de Ministre résident et en 1910 il devenait Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire Les nombreuses colonies suisses établies dans l'intérieur du pays ont nécessité la création de consulats à Tucuman, Cordoba, Mendoza, Conception de l'Uruguay, Paranà, Rosario, Esperanza, Corrientes, Santa Fé et Bahia Blanca. En 1906, un traité d'extradition a été conclu entre la République Argentine et la Suisse. La colonie suisse en Argentine était d'environ 10000 personnes en 1872; en 1919 elle était d'environ 20000 âmes. — *Ministres résidents :* Emile Rodé, 1891-1898 ; Joseph Choffat, 1899-1910 ; Alphonse Dunant, 1910. *Ministres plénipotentiaires :* Alphonse Dunant 1910-1915; Paul Dinichert, 1915-1917; Arthur de Pury dès 1917. — Voir Karrer : *L'émigration suisse*. [L. M.]

ARGENTINENSIS. Voir Albert de Strasbourg.

ARGOVIA. Revue annuelle de la Société d'histoire du canton d'Argovie paraissant depuis 1860. Les premiers rédacteurs furent E.-L. Rochholz et le pasteur Karl Schröter. En 1889, la rédaction passa à l'archiviste Hans Herzog et en 1896 à Walter Merz, pour faire retour au premier en 1911. [F. W.]

ARGOVIA. Société d'élèves de l'école cantonale argovienne. *Couleurs* : bleu, blanc, noir. Devise : *litteris et amicitiæ*. Fondée en 1867, elle succéda à l'ancienne section argovienne de l'Helvetia. — *Argovia*, 1867-1917, *Fünfzigstes Stiftungsfest*. [F.W.]

ARGOVIE (en all. Aargau). Canton suisse depuis le 19 février 1803. (V. *DGS*).

Sommaire : 1. Armoiries ; 2. Périodes préhistorique et romaine; 3. Colonisation alémanne. Epoque féodale; 4. Conquête de l'Argovie 1415 ; 5. Epoque de sujétion 1415-1798 ; 6. Sous la République Helvétique ; 7. Le canton d'Argovie de 1803 à 1848 ; 8. Le canton d'Argovie depuis 1848 ; 9. Développement de la civilisation : *a)* Agriculture, chasse, pêche ; *b)* Commerce et métiers ; *c)* Industrie ; *d)* Moyens de communication ; *e)* Organisation judiciaire ; *f)* Assistance publique ; *g)* Ecoles ; *h)* Eglise ; *i)* Les Israélites en Argovie ; *k)* Arts et arts industriels ; 10. Bibliographie.

1. **Armoiries.** D'après la décision de la Commission du gouvernement du 20 avril 1803, parti de sable à une fasce ondée d'argent, et d'azur à trois étoiles d'argent.

2. **Périodes préhistorique et romaine.** Dans l'Untersiggental on a découvert une station néolithique qui subsistait encore à l'âge du bronze ; d'autres doivent exister également près d'Obererlinsbach. Sur les hauteurs du Jura et sur les collines molassiques, les châteaux de terre avec enceinte pullulent et, bien que jusqu'à présent ces constructions n'aient pas été étudiées systématiquement, plus d'une remonte sans doute à l'époque néolithique. Dans le lac de Hallwil, on a retrouvé des palafittes de la période néolithique. Les vallées de la Bünz, de la Winen et de la Wigger, aujourd'hui en partie envahies par la tourbe, ont déjà fourni tant d'objets de caractère néolithique que l'on peut y admettre l'existence de stations lacustres, comme on en a signalé dans le Suhrental. Tandis que l'âge du bronze n'est représenté que par des trouvailles isolées, la période de Hallstatt, par contre, ou premier âge du fer, est d'autant plus riche. Le cimetière de Unterlunkhofen, avec plus de 60 tumuli, a été exploré depuis 1865. Les traces du second âge du fer sont moins nombreuses ; par contre, les tombes de cette époque sont répandues dans tout le pays, ce qui permet d'admettre que l'Argovie était peuplée dans toutes ses parties pendant la période préromaine. Sans nul doute, Windisch était habité avant l'occupation romaine par une peuplade de l'âge de la Tène ; peut-être existait-il là, au moment de l'établissement des Romains, un refuge celtique. Les Romains établirent leur premier camp de Vindonissa dans les années 15 et 27 ap. J.-C. Faisant partie de la ligne de défense du Rhin, ce camp dut être relié aux routes qui menaient vers ce fleuve Elles allaient, d'une part à Augst *(Augusta Raurica)* par-dessus le Bötzberg, d'autre part par Döttingen à Zurzach *(Tenedo)*. La ville d'eaux romaine *Aquae Helvetiorum* (Baden), où se trouvait un hôpital militaire et une importante industrie métallurgique, était également en rapport avec Vindonissa, ainsi que les très nombreuses villas de la contrée appartenant aux paysans qui s'étaient enrichis dans l'approvisionnement de Vindonissa, et plus tard aussi de l'Italie. Lorsque vers la fin du premier siècle ap. J.-C. les Romains reculèrent la frontière au-delà du Rhin, l'occupation militaire de Windisch prit fin. Dans tout le pays le nombre des villas et des villages s'accrut considérablement, généralement là où ces derniers se trouvent encore aujourd'hui. Quelques villas, par exemple celles de Birrwil, Gontenswil, Gränichen, etc., sont de vraies constructions de luxe qui ont été dans toute leur splendeur au II^e^ et au III^e^ s. Sur le Rhin aussi on a construit de ces édifices (à Zurzach), preuve que l'on se sentait à l'abri d'incursions ennemies. Lorsque vers le milieu du III^e^ s. les Romains durent abandonner les frontières de la Germanie supérieure, cédant aux attaques des Alémannes, et retirer leur ligne de défense derrière le Rhin, ils installèrent sur le territoire de l'Argovie une chaîne ininterrompue de castels et de magasins d'approvisionnement, ligne de défense qui fut achevée en gros sous l'empereur Valentinien I (364-375). A la fin de la période romaine, on

Pierre tombale du soldat Quintus Lucilius de Vindonissa.

a dû construire également, derrière la ligne de l'Aar, pour la défense des passages, une série de têtes de pont et de castels, ainsi Altenbourg en amont de Brugg. Mais peu à peu les Alémannes et leurs alliés traversèrent cette ligne et occupèrent certaines parties du pays ; un des plus anciens et des plus importants lieux de sépulture (environ 1200 tombes) d'origine franque-alémanne est celui de Kaiseraugst, qui fut utilisé probablement durant les années 500-900 et témoigne de l'existence d'une population plutôt pauvre et pacifique. Partout dans le pays, et surtout dans le voisinage d'installations romaines, s'établirent des colons germaniques. Leurs sépultures diffèrent de celles de Kaiseraugst par l'existence d'armes et se trouvent généralement dans le voisinage de villages actuels (Abtwil, Birrwil, Fahrwangen, Fislisbach, Gontenswil, Hägglingen, etc.). [E. TATARINOFF.]

Tour d'observation romaine (*specula*) avec signal de feu, d'après la colonne Trajane. (W. Merz : *Bilderatlas.*)

3. **Colonisation alémanne. — Epoque féodale.** — Après la mort du général romain Aétius (454) eut lieu

Brique de la XI^e^ Légion de Vindonissa. Legio XI Claudia Pia Fidelis. (W. Merz : *Bilderatlas.*)

une nouvelle et puissante invasion d'Alémannes. Cette fois, ils s'installèrent définitivement dans le pays ouvert, mais dévasté, entre le Rhin et les Alpes et y trouvèrent les terres arables désirées. Les faibles restes de la population gallo-romaine périrent ou furent absorbés. Des établissements alémannes, à noms allemands, surgirent peu à peu de l'obscurité ; sur quelques points seulement les nouveaux habitants maintinrent les anciennes dénominations, en les modifiant selon leur langue et leur compréhension (Augst, Koblenz, Windisch, Baden). Les ducs alémannes tombèrent en 496 sous la domination du roi franc Clovis, mais seulement d'abord pour leurs domaines de la rive droite du Rhin, tandis que la plus grande partie des pays de la rive gauche dépendait du royaume de Bourgogne, qui bientôt après était conquis par les fils de Clovis. Sous l'influence des chrétiens francs, le christianisme se répandit dans le courant du VI^e^ s. dans les pays alémannes. Dans la période suivante, les diocèses furent définitivement organisés : l'évêque de Vindonissa, connu seulement depuis 511, semble s'être retiré à Aventicum et avoir abandonné la partie orientale de son diocèse à l'évêque de Constance, dont le domaine s'étendait déjà au VII^e^ s. à l'Ouest jusqu'à l'Aar. Peu à peu la division franque du pays en *Gau* (comtés) se précise. Elle était fondée, sans nul doute, sur une division du pays plus ancienne, due aux Alémannes. Mais ce n'est qu'en 763 qu'apparaît pour la première fois le nom d'Aargau. Ce comté ne répondait du reste nullement au canton actuel, le terme géographique Argovie ayant subi dans le cours des siècles les changements les plus variés. L'Argovie alémanne embrassait tout le territoire de la rive droite de l'Aar et s'étendait à l'Est jusqu'à la chaîne de montagnes qui sépare aujourd'hui les cantons d'Unterwald et de Lucerne et jusqu'au cours inférieur de la Reuss. La partie supérieure de ce comté se sépara vers 861, sous le nom d'*Argovie supérieure*, de la partie inférieure. La frontière était formée par la rivière Rot-Murg qui sépare encore aujourd'hui l'Argovie de Berne. La partie orientale du canton actuel d'Argovie sur la rive droite de la Reuss et de l'Aar inférieur appartenait à la *Thurgovie*, tandis que le Fricktal était compris dans l'*Augstgau*. La région située sur la rive gauche de l'Aar répondait assez exactement au Frickgau, sauf que Kienberg et Rotenfluh étaient également situés dans le Frickgau, tandis que Rheinfelden et la plus grande partie des terres qui en dépendaient étaient situés dans le Sisgau. Dans le traité de partage de Verdun (843), les territoires alémannes qui s'étendaient à l'Ouest jusqu'à l'Aar furent attribués au royaume franc-oriental. Mais lorsque, peu de temps après, à la mort de Lothaire, son royaume se désagrégea, un comte Rodolphe, de la famille des Guelfes, fonda sur les deux versants du Jura le royaume de Bourgogne supérieure et en recula les frontières à l'Est jusqu'à la Reuss ou même jusqu'au lac de Zurich. Au début du X^e^ s., le premier duc du nouveau duché d'Alémannie, appelé la Souabe, arracha au royaume de Bourgogne l'Argovie jusqu'à la frontière orientale du canton actuel de Berne. A partir de ce moment, les deux parties de l'ancienne Argovie franque eurent des destinées politiques séparées. L'Argovie supérieure resta pour le moment soumise à l'influence bourguignonne et se divisa plus tard en plusieurs domaines qui finalement tombèrent tous aux mains de l'envahissante Berne. L'Argovie inférieure, ou Argovie proprement dite, partagea pendant près de deux siècles les destinées du duché de Souabe. Mais sous l'influence de la puissante famille de Zähringen, les territoires alémannes de la rive gauche du Rhin se séparèrent peu à peu du duché de Souabe et, lorsqu'en 1218 la dynastie des Zähringen s'éteignit, les pays suisses passèrent sous la dépendance directe de l'empire. Dès 1100, chez nous comme en Allemagne, l'ancienne division en comtés tomba en

□ Castels et tours d'observation. ○ Localités actuelles.

Fortifications romaines sur le Rhin, d'après W. Merz : *Bilderatlas.*

désuétude. Les principales causes en furent le développement de la féodalité et l'immunité des domaines ecclésiastiques. Une noblesse guerrière, des familles de grands propriétaires fonciers s'emparèrent des droits des comtes et ne se désignèrent plus d'après les comtés, mais d'après leurs châteaux. En Argovie ce furent surtout les comtes de Lenzbourg, qui souvent s'intitulaient comtes d'Argovie. Pendant la querelle des investitures, ils devinrent comtes du Zurichgau, qui jusqu'alors avait appartenu aux Nellenbourg. La famille se divisa en deux branches : la branche cadette, dans laquelle passa le Zurichgau, hérita de Baden, élevé par là au rang de comté. En 1172-1173, les deux branches de cette puissante famille s'éteignirent. Les terres allodiales des comtes de Lenzbourg-Baden échurent à la maison de Kibourg qui acquit bientôt aussi le comté du Zurichgau sur la rive droite de la Limmat et le réunit au landgraviat de Thurgovie. L'empereur Frédéric Ier donna une partie des fiefs échus à l'Empire ainsi que des terres allodiales de la branche aînée au comte Albert de Habsbourg, c'est-à-dire le bailliage de Säckingen, le landgraviat d'Argovie et le landgraviat du Zurichgau sur la rive gauche de la Limmat (sauf Baden et ses dépendances) et du lac de Zurich, et les propriétés des Lenzbourg à Lucerne et dans l'Unterwald. Le château de Lenzbourg lui-même avec ses dépendances fut donné en 1254 au comte Hartmann-le-jeune de Kibourg. Dans le Fricktal, nous trouvons les comtes de Rheinfelden, les comtes de Alt-Homberg et de Alt-Tierstein. Laufenbourg appartenait au couvent de Säckingen. Rheinfelden passa par voie d'héritage aux Zähringen (1090), devint immédiat de l'empire en 1218, puis fut donné par le pape en 1252 à l'évêque de Bâle, redevint terre immédiate en 1273 et échut en 1330 à la maison de Habsbourg (Autriche). Les possessions et les droits des autres familles nobles du Fricktal passèrent également peu à peu par voie d'héritage à la maison de Habsbourg, ainsi que l'avouerie de Säckingen et le château de Laufenbourg qui en dépendait.

Les Habsbourg sont probablement originaires du Haut-Rhin. Ils avaient acquis en alleu le pays près de Brugg, y construisirent au commencement du XIe s. le château de Habsbourg et fondèrent en 1027 le couvent de Muri. Mais ils ne prennent le titre de comtes de Habsbourg qu'au commencement du XIIe s. Dans les partages de 1232 et 1238-1239, la terre des Habsbourg, le landgraviat d'Argovie, Säckingen, l'avouerie de Muri, les villes de Meienberg, Bremgarten et Brugg passèrent au frère aîné Albert, tandis que Rodolphe reçut la part des Habsbourg au landgraviat du Zurichgau, Laufenbourg, Sempach, Willisau et les propriétés de la famille dans les Waldstätten. Le fils d'Albert, Rodolphe III, fit en quelques dizaines d'années, de sa maison une des plus puissantes de l'empire. Après l'extinction de la famille de Kibourg (1264), il acquit sous forme d'héritage ou par achat la plus grande partie de la succession, Baden, Mellingen, Lenzbourg, Aarau, Sursee, Zoug, Arth, Willisau, Sempach. En 1273, il fut élu roi d'Allemagne, et profita de toute occasion pour arrondir son domaine dans le territoire suisse, de sorte que celui-ci s'étendit presque sur toute la Suisse moyenne et du Nord-Est. Ses héritiers agirent dans le même esprit. Vers 1280 les comtes de Frobourg furent forcés de vendre à Albert, fils de Rodolphe, la ville de Zofingue. Lorsqu'en 1338 la ville de Rheinfelden passa elle aussi aux mains du petit-fils de Rodolphe, tout le territoire du canton actuel d'Argovie était réellement sous la domination de la maison des Habsbourg d'Autriche, sauf Laufenbourg qui ne dut être cédé qu'en 1386 par les Habsbourg-Laufenbourg à la branche aînée, et Zurzach, Kaiserstuhl et Klingnau (environ le district actuel de Zurzach), appartenant à l'évêque de Constance et qui ne furent soumis à la souveraineté de l'Autriche que peu de temps avant la conquête de l'Argovie par les Confédérés.

Assaut d'un château fort, d'après la chronique de Schodoler.

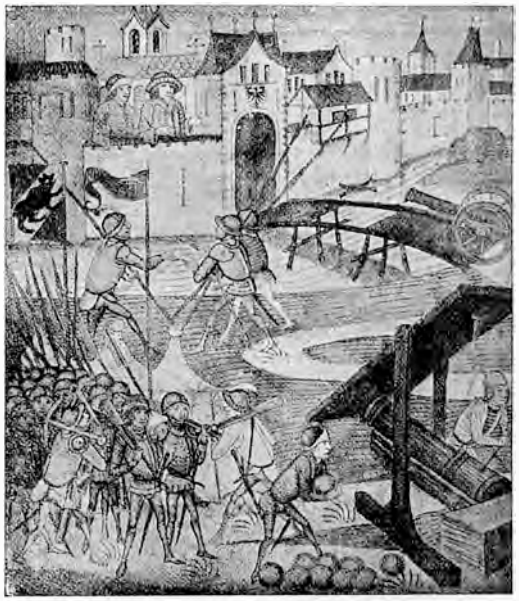

Reddition de la ville d'Aarau, d'après la chronique bernoise de Diebold Schilling.

Lorsque le roi Albert eut été assassiné en 1308 à Windisch, la vengeance de sa mort pesa lourdement sur la noblesse d'Argovie. La noblesse et la bourgeoisie répandirent leur sang pour les seigneurs autrichiens dans la guerre de Morgarten, ensuite dans la longue lutte du duc Albert II contre les Zuricois vers le milieu du siècle, mais surtout dans la guerre de Sempach. La maison d'Autriche perdit alors de vastes territoires qui avaient appartenu à l'Argovie, surtout l'Entlebuch et Sempach, qui passèrent à Lucerne, tandis que les Bernois s'emparèrent du reste des possessions autrichiennes dans l'ancienne Argovie supérieure. Peu à peu le terme Argovie prit une signification nouvelle au point de vue géographique et politique. Vers 1350, le bailliage autrichien de Baden, entre la Limmat et la Reuss, fut incorporé au Landgraviat d'Argovie. Les *bailliages dans le Waggental* — ils ne furent qualifiés qu'à partir du commencement du XVIe s. du nom de bailliages libres, *Freiamt*, terme encore aujourd'hui en usage — avaient de tout temps été considérés comme faisant partie de l'Argovie.

L'Argovie autrichienne comprenait donc dorénavant le canton actuel d'Argovie, sauf le Fricktal et le district de Zurzach, mais en plus la partie septentrionale du canton actuel de Lucerne, d'où le comté de Willisau avait été détaché au XIV^e^ s. par hypothèque. La frontière orientale était assez mal définie, le landgraviat d'Argovie dépassant la Reuss et la frontière cantonale actuelle et englobant depuis le XIII^e^ s. un fragment de l'ancien Zurichgau, c'est-à-dire le Freiamt sur la rive droite de la Reuss, avec le Kelleramt Lunkhofen.

4. **Conquête de l'Argovie 1415.** Lorsque le duc Frédéric IV d'Autriche eut aidé le pape Jean XXIII à s'enfuir du concile de Constance, le roi Sigismond le mit au ban de l'empire, le 30 mars 1415, et ordonna à tous ses voisins de s'emparer des possessions du duc, qui lui aussi avait pris la fuite. Les Confédérés avaient déjà été poussés à pénétrer dans l'Argovie. Le roi réussit à gagner les hésitants et à apaiser leurs scrupules. Après s'être soigneusement garantis de tous côtés, ils pénétrèrent en Argovie le 15 avril 1415. Ils n'avaient pas à craindre de

Pillage des environs de Bremgarten par les Zuricois, d'après la chronique de Schodoler.

résistance sérieuse. Les Bernois se mirent les premiers en marche, renforcés par des troupes de Soleure et de Bienne, et s'emparèrent facilement des villes de Zofingue, Aarbourg, Aarau, Lenzbourg et Brugg, ainsi que des nombreux châteaux de la contrée. Le 17 avril, les Lucernois aussi entrèrent en campagne et s'emparèrent de la petite ville de Sursee, puis du bailliage de Saint-Michel. Ils avancèrent vers le Nord à travers les bailliages de Reichensee et de Meienberg vers Villmergen et Mellingen. Les Zuricois suivirent un jour plus tard. Ils prirent d'abord le village de Dietikon et le Freiamt (Affoltern) sur la rive droite de la Reuss; puis ils marchèrent sur Mellingen qui se rendit le 21 avril. L'armée réunie remonta alors vers Bremgarten, où les autres troupes des cantons confédérés, sauf Berne et Uri, se joignirent à elle. Sans résistance sérieuse, cette ville se rendit à des conditions favorables. L'armée entière attaqua ensuite la forteresse de Baden, et l'obligea à capituler le 17 mai, après que les Bernois eurent tiré sur le « Stein » avec leurs bombardes. Les vainqueurs emportèrent les archives de l'Autriche antérieure, qui étaient conservées dans cette ville, démolirent les murs et mirent le feu aux constructions de bois. Ainsi finit la domination autrichienne en Argovie. Entre temps, le duc Frédéric IV s'était humilié devant le roi et avait obtenu de lui qu'il ordonnerait aux Confédérés de rendre le pays conquis. Mais les Confédérés tinrent tête à la colère du roi, ayant bien vite compris qu'il avait plus à cœur de se procurer de l'argent que d'aider au duc à recouvrer ses possessions. Sigismond céda, en effet, aux Bernois leurs conquêtes contre une hypothèque de 5000 fl. et le 22 juillet 1415, le reste du pays conquis à Zurich, contre une autre de 4500 fl. ; il autorisa également les autres cantons à participer à cette opération financière. Auparavant déjà, il avait confirmé les droits et privilèges traditionnels de quelques-unes des villes conquises d'Argovie. Ainsi ce pays n'était au point de vue juridique qu'un gage de l'empire ; mais comme les circonstances ne permettaient pas de songer à une restitution, ce pays passait définitivement aux mains des Confédérés.

5. **Période de sujétion, 1415-1798.** Tandis que le territoire occupé par les Bernois resta dès le début leur propriété incontestée, dans les autres contrées la situation ne fut définitivement réglée qu'après de longues négociations. Zurich proposa d'abord que toutes les conquêtes fussent la propriété commune des cantons. Mais finalement le principe opposé prévalut, chacun ne devant garder que ce qu'il avait conquis seul, sans l'aide des autres, sauf quelques exceptions. Le 18 décembre 1415 Zurich accepta de partager avec les cantons de Lucerne, Schwyz, Unterwald, Zoug et Glaris le gouvernement du territoire qu'il tenait en hypothèque, et partagea avec Berne celui de Baden. Ainsi avait été créé le premier bailliage commun. Mais il y eut bientôt toutes sortes de difficultés qui ne furent réglées définitivement que dix ans plus tard. Zurich garda seul le Freiamt d'Affoltern avec le Kelleramt Lunkhofen ; Lucerne le bailliage de Saint-Michel avec Sursee; par contre Zurich, Schwyz, Unterwald et Glaris prétendirent à une part du gouvernement des bailliages de Meienberg, Richensee et Villmergen, également conquis par Lucerne seul et qui furent incorporés dans le bailliage commun des six cantons, à la suite d'une sentence arbitrale de Berne. La situation dans les bailliages communs d'Argovie était la suivante à partir de 1450 : *a)* La ville et le comté de Baden appartenaient aux VIII cantons, et étaient administrés par un bailli nommé alternativement tous les deux ans par les cantons souverains ; *b)* Les villes de Mellingen et de Bremgarten dépendaient également depuis 1443 des VIII cantons et du bailli de Baden ; *c)* Le bailliage du Waggental, appelé aussi bailliages en Argovie *(Aemter im Aargau)* et depuis le commencement du XVI^e^ s. *Freiamt* ou bailliages libres, fut soumis jusqu'en 1532 à six cantons. Le bailli n'y résidait pas, mais se rendait dans son bailliage deux fois dans l'année et lorsque les circonstances l'exigeaient. Les Bernois n'avaient pas passé sur la rive gauche de l'Aar en 1415, sauf que le seigneur de Wildenstein avait été contraint à leur prêter hommage. Ils divisèrent le pays conquis en bailliages d'Aarbourg et de Lenzbourg. Mais les 4 « villes libres » Zofingue, Aarau, Lenzbourg et Brugg gardèrent leur autonomie communale et ne furent pas soumises aux baillis. On avait accordé aussi des privilèges spéciaux à beaucoup de domaines seigneuriaux. A l'époque de la Réformation (1528), lorsque les couvents bernois furent sécularisés, Berne fit du chapitre *(Stiftschaffnerei)* de Zofingue (sans la ville) et de Königsfelden, deux bailliages spéciaux et attribua à ce dernier, appelé *Hofmeisteramt*, en outre le *Amt im Eigen*. Du pays de la rive gauche de l'Aar inférieur, les Confédérés n'avaient occupé qu'une petite partie qui fut attribuée au comté de Baden, comme bailliage de Leuggern. Le reste, maintenu sous la souveraineté des ducs d'Autriche, souffrit cruellement pendant l'ancienne guerre de Zurich, parce que les Confédérés ravagèrent le pays. Plus tard, une série de seigneuries de la rive gauche de l'Aar, qui étaient fiefs des ducs, passèrent aux mains des Bernois. Ils occupèrent en 1460 Schenkenberg et en firent un bailliage propre, auquel ils ajoutèrent (1502-1503) la seigneurie récemment acquise d'Urgiz. En 1535, la maison de Biberstein avec la seigneurie de Küngstein et en 1732 Kasteln avec Auenstein furent également acquis par Berne, qui en fit des bailliages. La maison d'Autriche n'eut finalement plus que le pays désigné aujourd'hui généralement sous le nom de Fricktal, administré depuis Ensisheim.

La Réforme fut d'abord bien accueillie en Argovie, surtout à Zofingue, et lorsque Berne adopta les idées nouvelles, l'introduction de la Réforme ne rencontra en Argovie qu'une résistance insignifiante. Dans le Freiamt et dans le comté de Baden, les cantons primitifs réussi-

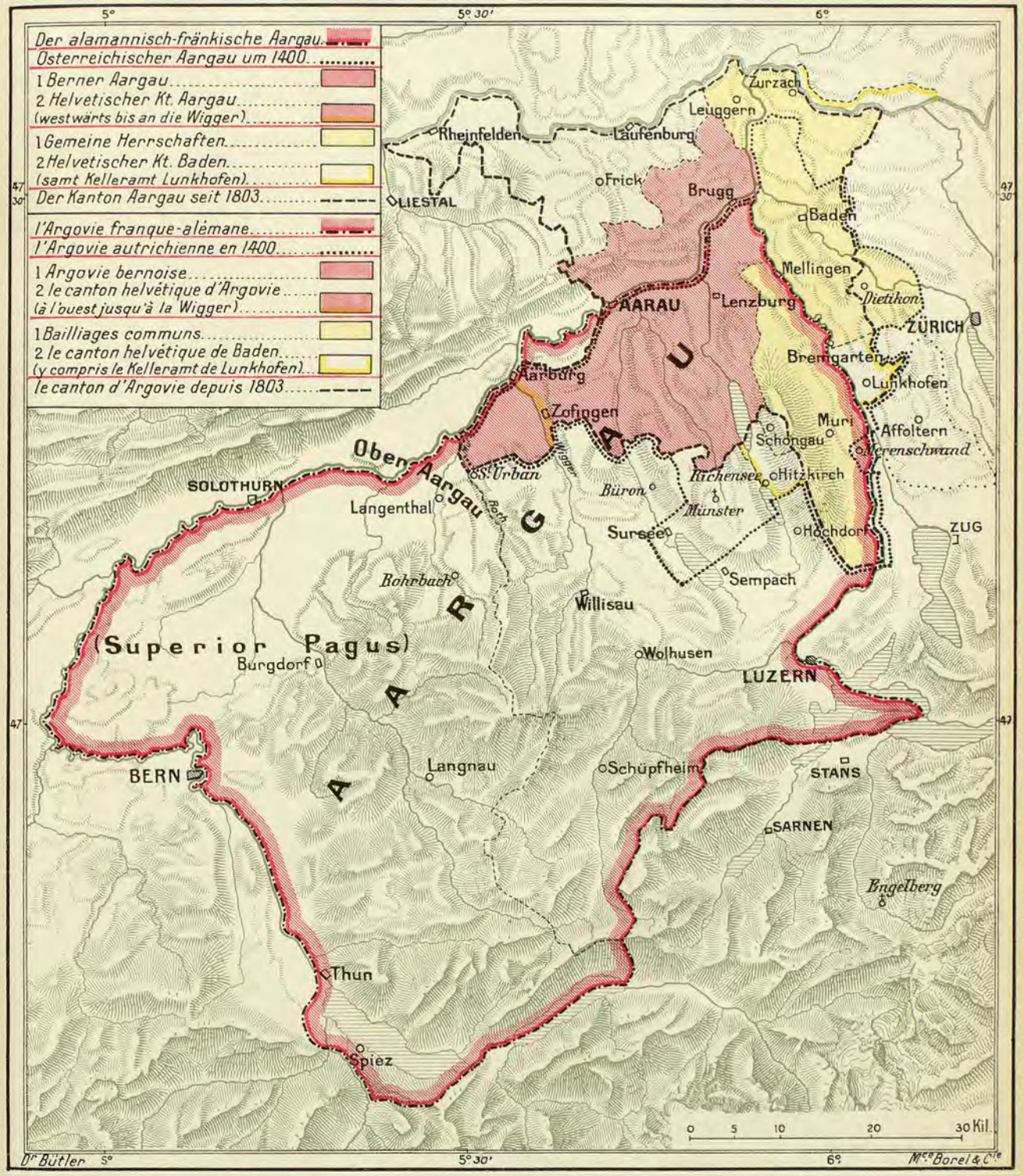

L'Argovie à travers les âges.

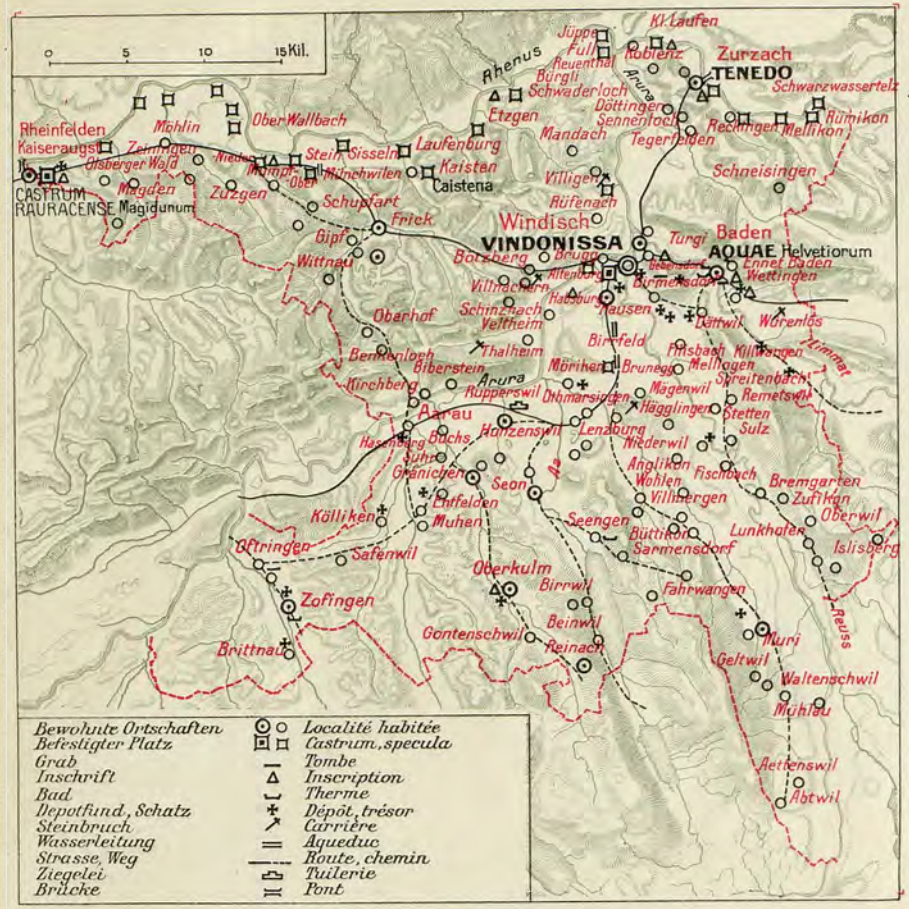

Carte de l'Argovie à l'époque romaine.

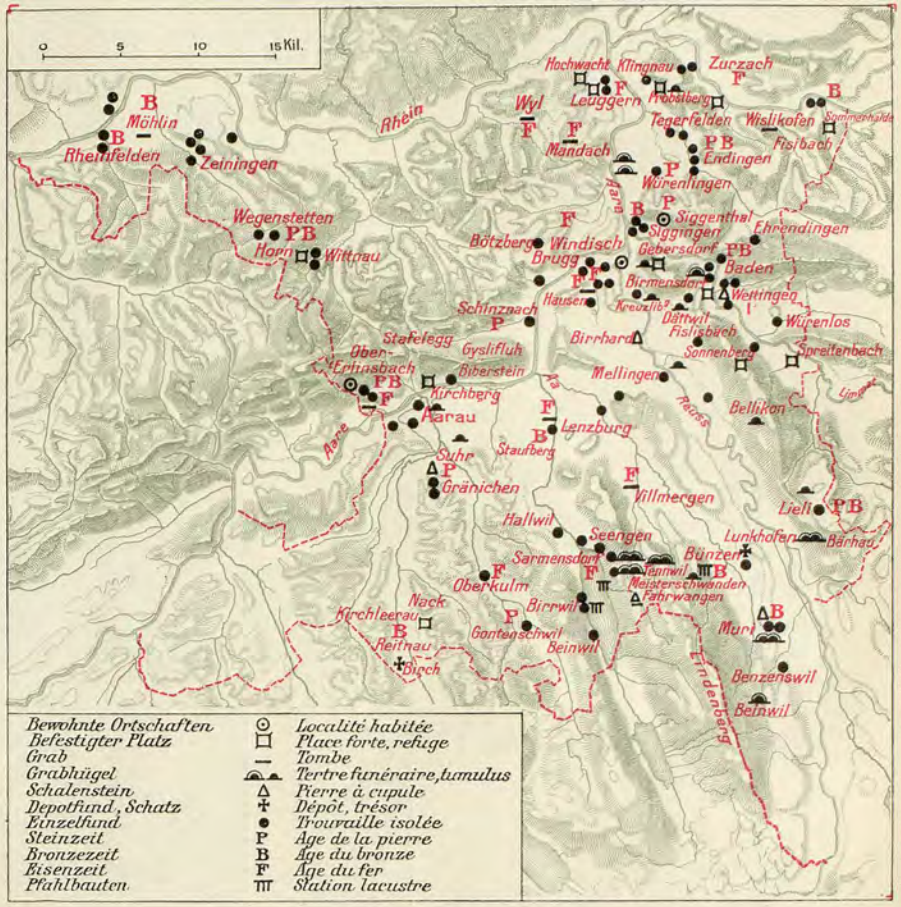

Carte de l'Argovie à l'époque préhistorique

L'Argovie au Moyen Age.

CANTON D'ARGOVIE

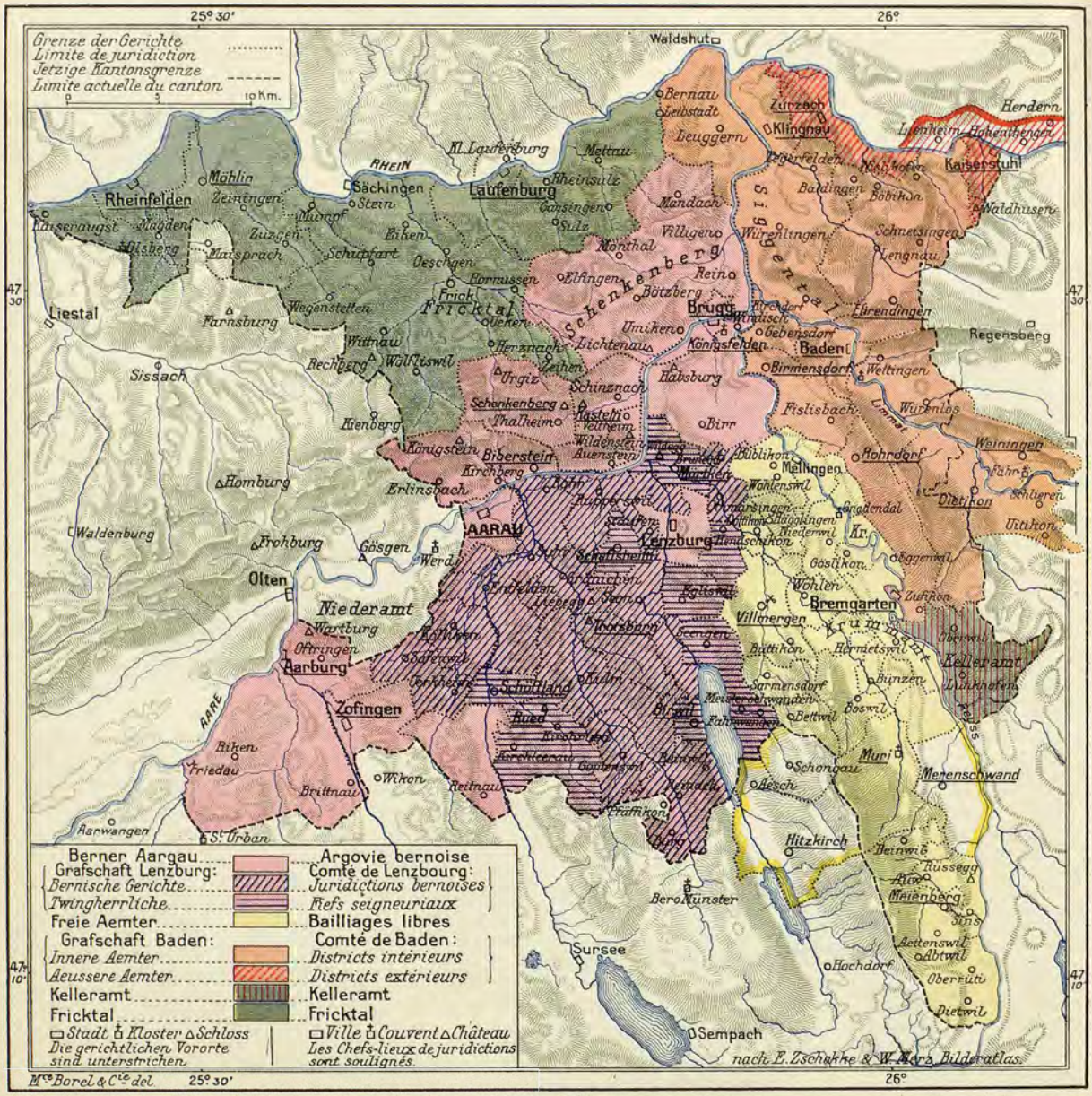

L'Argovie jusqu'en 1798.

rent d'abord à entraver tout mouvement de réforme, mais après la première paix publique de 1529, elle s'imposa dans ces contrées et prit pied surtout à Bremgarten. Après la deuxième paix publique de 1531, la situation changea complètement. Le Freiamt, ainsi que Mellingen et Bremgarten, en furent exclus et livrés aux cinq cantons pour être jugés et punis *(in Recht und Strafe)*. Les deux villes perdirent le droit d'élire leurs avoyers ; de fortes amendes furent imposées partout et l'ancienne foi rétablie. En outre, les cantons admirent aussi Uri dans le gouvernement commun du Freiamt et renforcèrent ainsi la majorité catholique des cantons coseigneurs. L'Argovie bernoise maintint par contre la nouvelle foi, tandis qu'elle ne put prendre pied dans le Fricktal. La guerre des paysans de 1653 ébranla profondément les pays d'Argovie. Le mouvement s'étendait surtout dans la partie bernoise et dans le Freiamt. Le 28 mars, 500 hommes de Bâle et de Mulhouse, sous les ordres du colonel bâlois Zörnlin, entrèrent en Argovie, à la demande de Berne ; mais ils se retirèrent le lendemain devant l'attitude menaçante de la population. A l'assemblée des paysans de Sumiswald, du 23 avril, l'Argovie était représentée par Hans-Jacob Wägeler, de Rued ; Hans Schürmann, d'Unterentfelden ; Rudolf Frei, de Gontenswil ; Peter Fallimann, de Wittwil ; Hans-Jakob Dubler, de Burg ; Hans Hess, de Brittnau. Les paysans adressèrent à la ville d'Aarau un ultimatum lui ordonnant de se déclarer pour ou contre le mouvement. La réponse ne les satisfaisant pas, les paysans, sur l'avis de leur chef Nicolas Leuenberger, cernèrent les villes d'Argovie et occupèrent le gué de Windisch et les ponts de Mellingen. Alors des troupes confédérées, sous les ordres du général Werdmüller, de Zurich, pénétrèrent en Argovie et occupèrent le 31 mai la ville de Mellingen. Les paysans lucernois et bernois accourus au secours furent vaincus dans le combat sanglant de Wohlenswil et contraints à la paix de Mellingen, qui ne fut pas ratifiée par les gouvernements parce que trop douce. Un châtiment terrible frappa partout les vaincus, en Argovie comme dans les autres cantons. Les gouvernements et les tribunaux militaires fédéraux de Zofingue et de Mellingen prononcèrent un grand nombre d'exécutions, de lourdes amendes, de peines d'emprisonnement et corporelles. Tandis que plusieurs chefs purent se réfugier dans l'Argovie inférieure, ceux que l'on appelait les trois Tell du Freiamt, Jacob Hartmann, de Sarmenstorf, Andreas Meier et Ulrich Koch, de Villmergen, furent décapités. On imposa les frais de guerre aux bailliages rebelles ; le Freiamt dut payer à lui seul la somme relativement très considérable de 24 000 florins.

Les deux guerres de Villmergen, 1656 et 1712, eurent aussi en grande partie le Freiamt pour théâtre ; la première fortifia la situation prépondérante des cantons catholiques dans la Confédération, la seconde fit au contraire triompher le principe de l'égalité des deux confessions. La paix d'Aarau du 11 août 1712 changea aussi la situation politique dans les bailliages communs d'Argovie. Le comté de Baden et la partie Nord du Freiamt jusqu'à une ligne allant de Lunkhofen à Fahrwangen, avec Mellingen et Bremgarten durent être cédés à Berne, Zurich et Glaris. Berne reçu également une part au gouvernement du Freiamt supérieur.

On comprend que les idées de la Révolution française aient été bien reçues d'abord dans les pays sujets de la Suisse, ainsi en Argovie. A peine la dernière Diète de l'ancienne Confédération eut-elle été dissoute à Aarau et les députés eurent-ils quitté la ville (le 1er février 1798), que la révolte éclata dans l'Argovie bernoise. On refusa la mobilisation des troupes ordonnée par Berne. Alors le colonel de Buren attaqua Aarau avec des troupes bernoises ; la ville se rendit et fut occupée militairement. Après la chute de Berne, les Français victorieux marchèrent vers l'Est et occupèrent Aarbourg, Zofingue, Aarau et les autres parties de l'Argovie. On saluait les « libérateurs » avec enthousiame, avec des arbres de liberté et des cocardes françaises. Mais bien vite l'enthousiasme se refroidit lorsque l'on reconnut que des maîtres sévères avaient été remplacés par d'autres encore pires. Le général en chef français Brune et le Directoire de Paris décidaient dorénavant du sort de la Suisse et l'affranchissement du Freiamt et du comté de Baden, par les cantons, le 19 et le 28 mars, n'eut au fond qu'une valeur formelle.

6. **Sous la République Helvétique, 1798-1803.** — Tous les privilèges et sujétions disparurent dans l'Etat unitaire qu'était la République Helvétique ; l'égalité de droits et un code civil suisse furent introduits. Parmi les 19 cantons, nous trouvons aussi le canton d'Argovie. Il n'embrassait que l'Argovie bernoise jusqu'à la Wigger à l'Ouest. Le Freiamt et le comté de Baden furent d'abord réunis en un canton avec Zoug, mais lorsque ce dernier se fut joint à l'opposition de la Suisse centrale contre le nouvel état de choses, ils formèrent un canton spécial de Baden avec Baden comme capitale. Le canton d'Argovie était divisé en districts d'Aarau, Brugg, Lenzbourg, Kulm et Zofingue. Les citoyens ayant droit de vote élirent aussitôt une « assemblée nationale provisoire » qui se réunit le 22 mars à Aarau, mais se sépara cinq jours après, pour faire place aux autorités helvétiques. Aarau fut désigné pour capitale de la République Helvétique une et indivisible et les députés des cantons (provisoirement 10 seulement, parmi lesquels Argovie) se réunirent dans cette ville. Le gouvernement fut constitué définitivement le 12 avril et dès le mois de septembre le siège fut transporté d'Aarau à Lucerne. En 1799, le canton d'Argovie et surtout celui de Baden eurent beaucoup à souffrir. Pendant plusieurs mois, les Français faisaient front aux Autrichiens d'abord, puis aux Russes sur l'Aar inférieur et sur la Limmat. Lorsque l'invasion étrangère se fut retirée, les luttes constitutionnelles intestines commencèrent. Lorsqu'en août 1802 le premier Consul retira les troupes françaises de la Suisse, la révolte éclata partout, mais c'est en Argovie qu'elle sévit avec le plus de violence *(Stecklikrieg)*. Dans beaucoup d'endroits du canton un mouvement en faveur de la réunion avec Berne se manifesta de nouveau. Bonaparte intervint encore une fois ; des troupes françaises occupèrent de nouveau la Suisse, tandis que la Consulta helvétique se réunissait à Paris, pour élaborer une nouvelle constitution. Le canton d'Argovie y était représenté par Gottlieb Krauss, de Lenzbourg ; Gottlieb Hunziker, d'Aarau ; l'ancien sénateur Melchior Lüscher, d'Entfelden ; Peter Suter, de Zofingue ; et Johann-Heinrich Rothpletz, d'Aarau ; on y comptait de plus : de Zurzach, l'ancien lieutenant baillival Abraham Welti ; de Bremgarten, l'ancien lieutenant du gouvernement Heinrich Weber ; de Muri, le commandant Emanuel Jauch. Stapfer était délégué du gouvernement helvétique, de l'Argovie et de la Thurgovie. Johann-Rudolf Meyer, d'Aarau, se rendit spontanément à Paris, tandis que le Fricktal déléguait Baptist Jehle, d'Olsberg, et Josef Friedrich, de Laufenbourg. La nouvelle constitution de la Suisse, connue sous le nom d'Acte de Médiation, créa une Confédération d'Etats composés de 19 cantons avec égalité de droits, parmi lesquels le canton d'Argovie. La République Helvétique prit fin le 10 mars 1803. [§ 3-6 ; Pl. Bütler].

7. **Le canton d'Argovie de 1803 à 1848.** — Une proclamation adressée au peuple d'Argovie détermina les frontières du nouvel Etat. Lucerne céda le district de Merenschwand qui lui appartenait depuis le XIVe s., et reçut en retour le district de Hitzkirch, appelé autrefois Richensee ; Zurich perdit le Kelleramt, Lunkhofen et reçut Dietikon, Schlieren, Œttwil et Huttikon. La frontière occidentale, au Sud de l'Aar, fut portée en avant de la Wigger jusqu'à la Murg et la Roth. La première constitution du canton d'Argovie, divisait celui-ci en 11 districts : Zofingue, Kulm, Aarau, Brugg, Lenzbourg, Zurzach, Bremgarten, Muri, Baden, Laufenbourg et Rheinfelden. Ces districts étaient subdivisés en 48 cercles. Aarau devint capitale. La constitution établissait comme pouvoir législatif un Grand Conseil de 150 membres, mais le droit de vote du peuple était considérable-

Sceau du Petit Conseil d'Argovie, 1803.

ment restreint par un système électoral compliqué et par l'introduction du cens électoral. Le Grand Conseil élisait dans son sein le pouvoir exécutif, un Petit Conseil de 9 membres qui était investi de droits étendus, nommait tous les fonctionnaires, disposait de l'armée et possédait seul le droit d'initiative en matière de législation. Le pouvoir judiciaire était confié à des tribunaux spéciaux.

Johann-Rudolf Dolder, landammann d'Argovie.

Le 25 avril, le premier Grand Conseil du nouveau canton se réunit ; le lendemain, le gouvernement fut élu : Joh.-Rud. Dolder, ancien landammann de la Suisse ; l'ancien landammann Karl Reding, de Baden ; Karl Fetzer, président de la Chambre administrative du Fricktal à Rheinfelden ; Peter Suter, de Zofingue, président de la Chambre administrative d'Aarau ; le régisseur Attenhofer, de Zurzach ; Joh.-Friedrich. de Laufenbourg ; Ludwig May, de Schöftland ; Placid Weissenbach, président du tribunal de district de Bremgarten ; le colonel Gottlieb Hünerwadel, de Lenzbourg. Dolder fut nommé landammann. C'est alors aussi que Henri Zschokke occupa les fonctions publiques d'inspecteur des forêts et des mines.

Après la bataille de Leipzig, les Alliés préparant l'invasion de la France, violèrent la neutralité suisse. Du 21 décembre 1813 à fin janvier 1814 ils passèrent le Rhin ; environ 70 000 hommes, des Autrichiens surtout, traversèrent l'Argovie où des ambulances furent installées à Klingnau, Leuggern, Bernau et à Rheinfelden. Sous la protection des baïonnettes autrichiennes, Berne éleva des prétentions à la domination du Pays de Vaud et de l'Argovie. Mais dans les deux pays, le peuple repoussa avec indignation cette tentative, car en Argovie aussi l'idée d'un Etat indépendant avait fait des progrès et personne ne souhaitait plus le retour à la domination bernoise. Le 26 décembre 1813, le Grand Conseil d'Argovie repoussa avec dignité les prétentions de Berne et ordonna des levées de troupes pour la défense de l'indépendance. L'agitation ne se calma que lorsqu'une décision de la Diète, du 29 décembre, abrogea l'Acte de Médiation, mais conserva les six nouveaux cantons et parmi eux l'Argovie. Tandis que l'on discutait à Vienne et à Zurich l'organisation nouvelle de la Suisse, le canton d'Argovie se donna, le 4 juillet 1814, une seconde constitution. Le point principal qui la distinguait de la première était la restriction des droits populaires. Le Pouvoir était dorénavant entièrement dans les mains du Petit Conseil dont la durée des fonctions, comme celles de la plupart des autres administrations, était prolongée à 12 ans. De plus, le cens électoral, actif et passif, fut très sensiblement élevé. L'introduction de la parité des droits des deux confessions était une innovation importante : le Petit et le Grand Conseil et la Cour d'appel devaient être composés par moitié de réformés et de catholiques.

Le Congrès de Vienne confirma finalement la décision de la Diète de maintenir les nouveaux cantons. L'existence du canton d'Argovie avait été sauvée et défendue contre les intrigues des Bernois, surtout grâce aux efforts de Rengger à Vienne et de Stapfer à Paris.

Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe occasionna un nouveau passage des Alliés qui cette fois pesa lourdement sur Rheinfelden et le Fricktal. Les troupes argoviennes prirent également part à la campagne peu glorieuse de l'armée suisse en Bourgogne, et au siège de Huningue. Le Pacte fédéral, juré le 7 août 1815 dans le Grossmunster de Zurich par les 22 cantons suisses, inaugura la période de la Restauration ; celle-ci, qui dura jusqu'en 1830, fut en Argovie aussi une époque de mise sous tutelle du peuple, mais moins dure que dans d'autres cantons parce qu'il n'existait pas de vieille aristocratie. Le gouvernement était donc assez absolu mais sans dureté. L'homme le plus remarquable du gouvernement à côté de Rengger, qui se retira bientôt dans la vie privée, était Johann Herzog, d'Effingen (1773-1840), premier bourgmestre dès 1819 et représentant permanent de l'Argovie à la Diète. Le nouveau gouvernement fit tous ses efforts pour relever et affermir le commerce et l'industrie et le bien-être du pays. En 1816, organisation d'une milice cantonale ; 1817, ordonnance concernant l'école cantonale ; 1823, loi organisant les écoles primaires ; création d'une Chambre de commerce ; 1825, concordat monétaire entre les Etats de Berne, Fribourg, Soleure, Bâle, Argovie et Vaud ; 1830, transformation du système postal. Sous la pression de la Diète influencée par les grandes puissan-

WIR Präsident, Klein und Große Räthe des eidgenößischen Standes Argau,

erfüllen eine unserer ersten und angenehmsten Pflichten, indem wir uns beeilen, euch unsern lieben, theuren Mitbürgern, durch diese öffentliche Kundmachung anzuzeigen, daß nun auch unser Kanton durch die in Ruhe und Eintracht vorgegangene Einsetzung der Kantons-Obrigkeit seine schöne Bestimmung erreicht habe, ein Mitstand des erneuerten eidgenößischen Bundes zu seyn.

O! Daß Wir mit den ersten Worten, die Wir an euch richten, euern Herzen auch die Empfindungen mittheilen könnten, von denen die Unsrigen in dem rührungsvollen Augenblick durchdrungen waren, wo Wir die gegen das Vaterland übernommenen heiligen Verpflichtungen mit einem feyerlichen Eide beschworen — und dem allmächtigen Beherrscher aller Länder und Staaten gelobten, euer Wohl und das Wohl unsers Kantons nach

liebe durch ihre Wunderkraft Völker von verschiedenem Karakter und Sitten, Religionen und Sprachen mit einander verbunden haben, und ihr werdet mit uns an die Möglichkeit glauben, daß selbst die anscheinenden Mißverhältnisse wohlthätige Quellen neuer Vortheile für uns werden können.

Von dieser Ueberzeugung durchdrungen, werden Wir unserseits mit vereinter Anstrengung unsrer Kräften die übernommene theure Pflicht zu erfüllen trachten, unserm Kanton die Festigkeit und das Ansehen zu verschaffen, die er nach seiner Lage und seinen Hülfsquellen sich zu versprechen berechtiget ist.

Empfanget, liebe theure Mitbürger, heute die erste heilige Versicherung von den Gesinnungen, die alle unsere Handlungen und Maaßregeln leiten

Wir empfinden in seinem ganzen Umfang, wie viel Klugheit erfordert werde, um durch eine genaue Verbindung der Interessen alle diese Ungleichheiten auszuebnen; wie viel Mäßigung, um durch Unparteylichkeit und Schonung, Mistrauen, Rückerinnerungen und Vorurtheile auszutilgen; welch eine sanft anziehende Kraft, um durch einen schnell zu belebenden Gemeinsinn alle diese Theile zu einem gemeinsamen Zwecke zu verbinden.

Doch diese Schwierigkeiten sollen uns nicht schrecken, leset in der Geschichte unserer Väter, wie enge und glücklich Eintracht und Vaterlandsliebe

Möge endlich doch der Tag, wo wir in die durch unsern mächtigen Vermittler erhaltene und gewährleistete Verfassung eintretten, der glückliche Tag unserer aufrichtigen Versöhnung, und dadurch unser theures Vaterland, wie wir so vielen Grund haben es zu hoffen, durch Gottes mächtige Hülfe auf immer gerettet seyn! —

Geben in unserer grossen Rathsversammlung in Aarau den 28. Aprills 1803.

Kanzley
des Kantons Argau.

Première proclamation des autorités législatives et exécutives du canton d'Argovie, le 28 avril 1803.

ces, l'Argovie édicta le 10 mai 1823 une loi sur la censure. Mais il y eut aussi des hommes qui protestèrent contre cette tutelle, ainsi Henri Zschokke, le poète Abraham-Emmanuel Fröhlich, de Brugg (1796-1865), l'avocat Karl-Rud. Tanner, d'Aarau (1794-1849), etc.

Une assemblée d'hommes de confiance, réunie à Lenzbourg le 12 septembre 1830, et plus tard, l'assemblée populaire de Wohlenswil (7 novembre), à laquelle assistèrent 4000 citoyens d'Argovie, demandèrent une nouvelle constitution. Le 2 décembre, le Grand Conseil approuva un décret du Petit Conseil ordonnant la convocation immédiate d'une Constituante, en ajoutant, il est vrai, que toute modification de la constitution devait être approuvée par lui. Cette restriction des droits de la Constituante provoqua une grande indignation parmi le peuple. Le 6 décembre, 6 à 8000 hommes armés se rassemblèrent à Wohlen. Le soir, les rebelles commandés par Heinrich Fischer, membre du Grand Conseil et propriétaire de l'hôtel du Cygne à Merenschwand, entrèrent à Aarau qu'ils occupèrent. Cette armée populaire obtint le 10 décembre une décision du Grand Conseil ordonnant l'élection immédiate de la Constituante, dont les résolutions devaient être soumises sans modifications quelconques à la votation populaire. La Commission se réunit à Aarau le 3 janvier 1831 et désigna Heinrich Fischer comme président. La votation populaire eut lieu le 6 mai 1831 et confirma à une grande majorité le projet de constitution qui lui fut soumis. Le Grand Conseil était dorénavant prépondérant. Un nombre important de droits populaires étaient introduits; liberté de conscience et de la presse, liberté de commerce et d'industrie, égalité devant la loi, droit de pétitionnement et de remontrance, liberté personnelle, admission du public aux délibérations des autorités, réduction de la durée des fonctions. service militaire obligatoire pour tous La parité confessionnelle fut maintenue et enfin on décida que la constitution devait être revisée par le Grand Conseil dans les 10 années suivantes et soumise à une votation populaire.

Écu argovien de 1812.

Au lieu d'assurer à l'Argovie une période de tranquillité et de progrès, les nouveaux droits du peuple provoquèrent des luttes acharnées, politiques et religieuses, qui, se répercutant au-delà des frontières cantonales, devaient bientôt diviser la Suisse entière en deux camps. Le 17 mars 1832, l'Argovie entra dans le concordat dit des Sept *(Siebner Konkordat)*, en vue de résoudre les questions religieuses. Dans les cantons libéraux, le mot d'ordre était de soumettre l'église à l'Etat. Dans ce but, Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Campagne, Argovie, Thurgovie et Saint-Gall établirent entre eux les 14 articles dits de Baden en vertu desquels l'Argovie introduisit aussi la confirmation des décrets officiels de l'église par l'Etat, retira l'autonomie aux couvents de Muri, Wettingen, Fahr, Hermetswil, Gnadental et Baden, et les plaça sous l'administration de l'Etat. Enfin le Grand Conseil exigea de tous les prêtres catholiques le serment de fidélité L'agitation commença et se répandit, lorsque l'évêque de Bâle et le pape Grégoire XVI condamnèrent tous deux les Articles de Baden. Le gouvernement mit les troupes de piquet et les plaça sous les ordres du colonel David Zimmerli. Finalement le Grand Conseil menaça de mettre la main sur les revenus de l'évêque ou même de déclarer la séparation du canton du diocèse de Bâle. Le serment de fidélité du clergé dut être obtenu de force en novembre 1835 par l'occupation des districts de Muri et de Bremgarten.

Cependant le terme prescrit pour la revision de la Constitution approchait.

Philippe-Albert Stapfer.

La grande assemblée populaire catholique du 2 février 1840 à Mellingen fut suivie de plusieurs autres, tant réformées que catholiques, jusqu'à ce que le peuple rejetât dans la votation du 5 octobre, la Constitution revisée qui lui fut proposée par le Grand Conseil, compromis entre les exigences des deux partis. De nouvelles assemblées populaires, entre autres la plus importante celle de Baden du 29 novembre 1840, accrurent encore l'agitation. La votation au sujet du nouveau projet de constitution établi entre temps et qui ne tenait plus compte de la parité confessionnelle pour le Grand Conseil, eut lieu le 5 janvier 1841. La 4me constitution du canton d'Argovie ayant été adoptée par 16 000 voix contre 11 500, un soulèvement violent se produisit dans le Freiamt et une rencontre eut lieu près de Villmergen avec les troupes gouvernementales ; les insurgés eurent 7 tués et 13 blessés ; les troupes gouvernementales, 2 gravement blessés; finalement, les insurgés furent dispersés. Les couvents furent rendus moralement responsables des troubles et supprimés par le Grand Conseil, le 13 janvier 1841, sur la proposition du directeur de séminaire, Augustin Keller. Lorsque l'Argovie eut annulé la suppression des couvents de femmes de Baden, Fahr et Gnadental, le 19 juillet 1841, et celle du couvent d'Hermetswil, le 29 août 1843, il se trouva en Diète une petite majorité de 13 voix pour déclarer, le 31 août 1843, que l'affaire des couvents d'Argovie était terminée.

Mais la Suisse resta divisée en deux camps qui se séparèrent encore plus sur la question des Jésuites. Le 29 mai 1844, Augustin Keller proposa au Grand Conseil que le canton d'Argovie exigeât de la Diète l'expulsion des Jésuites du territoire de la Confédération. Le Grand Conseil approuva cette proposition, qui fut repoussée par la Diète le 20 août. Les libéraux lucernois firent appel à la force et cherchèrent à renverser leur gouvernement en deux expéditions de corps francs auxquelles des gens armés d'Argovie prirent une part importante ; mais elles échouèrent.

Portrait d'Augustin Keller. D'après une photographie.

Le 4 novembre 1847 éclata la guerre du Sonderbund, pour laquelle l'Argovie mit toutes ses troupes sur pied. L'attaque du Freiamt argovien, entreprise le 12 novembre par le général en chef du Sonderbund. Salis-Soglio, échoua sur tous les points. Avec la prise de Lucerne, le 24 novembre, la cause fédérale triomphait.

8. **Le canton d'Argovie depuis 1848.** — Après l'introduction de l'Etat fédératif par la Constitution fédérale de 1848, les constitutions cantonales durent être mises en harmonie avec la nouvelle confédération. En Argovie, un premier projet fut rejeté le 13 octobre 1850, un second le 18 mai 1851 et un troisième le 20 juillet 1851, enfin le quatrième fut adopté dans la votation populaire du 22 février 1852 par 22 753

voix contre 4064. Par cette constitution, la durée des fonctions publiques fut abaissée de 6 à 4 ans, et le cens électoral supprimé ; le peuple obtint le droit de dissolution du Grand Conseil ; le droit d'initiative pour la modification des lois et l'introduction de cours d'assises. La parité confessionnelle fut maintenue dans le gouvernement et le tribunal cantonal ; mais le nombre des membres de ces deux magistratures furent réduit de deux. Les années suivantes furent calmes, sauf l'affaire de Neuchâtel qui occasionna au début de 1857 la mobilisation des troupes fédérales, sous les ordres du général Dufour. Par suite du déploiement de l'armée fédérale le long du Rhin, de grandes masses de troupes entrèrent dans l'Argovie : la 4e division sous les ordres du colonel Kurz, de Berne, était campée de Rheinfelden à l'embouchure de l'Aar avec son quartier général à Frick ; la 1re division, sous les ordres du colonel Veillon, de Lausanne, avait son aile gauche dans le district de Zurzach.

Le général Hans Herzog, d'après une photographie de 1870.

En vertu de la Constitution de 1852, la question d'une revision éventuelle de la Constitution devait être soumise en 1862 au peuple. Les propositions du Grand Conseil furent adoptées le 6 avril 1863. Les principales innovations étaient les suivantes : l'élection directe des pasteurs par les paroisses ; l'Etat contribue pour une part aux frais d'assistance publique des communes ; le Grand Conseil ou 6000 citoyens peuvent en tout temps exiger une revision totale ou partielle de la Constitution. Une seconde votation, le 15 décembre 1863, étendit encore les droits du peuple en lui accordant le droit de veto contre des décisions légales du Grand Conseil ou des décisions dont les conséquences financières dépassaient un million (referendum financier facultatif). De plus, les prescriptions en matière d'impôt étaient modifiées et la représentation dans le Grand Conseil fixée à un député pour 1100 habitants ou fraction de plus de 550 Parmi les hommes remarquables de l'époque, nous citerons outre Augustin Keller, membre du gouvernement de 1856 à 1881, surtout le conseiller d'Etat et colonel Sam. Schwarz (1814-1868), de Mulligen ; Emile Welti (1825-1899), de Zurzach, conseiller d'Etat de 1856 à 1866, puis conseiller fédéral, successeur de Frey-Hérosé ; le conseiller national Feer-Herzog (1820-1880), d'Aarau, et le poète Jak. Frey (1824-1875), de Gontenswil.

Les droits populaires furent progressivement étendus : en 1869 élection des ammanns et des juges de districts par le peuple et en 1870 introduction du referendum obligatoire pour la promulgation de lois et de l'initiative législative. Lorsqu'éclata la guerre franco-allemande en juillet 1870, l'Argovie fournit 5 bataillons de fusiliers, 3 compagnies de chasseurs, 2 compagnies de cavalerie, une batterie de campagne, 4 compagnies de sapeurs et du génie et un train de parc. L'Assemblée fédérale nomma commandant en chef de l'armée fédérale le colonel d'artillerie Hans Herzog (1819-1894), d'Aarau, petit-fils du bourgmestre Joh. Herzog, d'Effingen. Lors de l'internement des Français sur le territoire suisse, l'Argovie eut à hospitaliser 8612 internés. A partir de ce moment, les troupes d'Argovie n'ont plus fait de service actif jusqu'au moment où la mobilisation générale de toute l'armée fédérale, le 1er août 1914, les appela, elles aussi, sous les drapeaux.

Le *Kulturkampf* des années 1870 provoqua des luttes graves dans le domaine religieux. Lorsque l'évêque de Bâle, Eugène Lachat, se déclara partisan du dogme de l'infaillibilité du pape, les gouvernements de Berne, Soleure, Bâle-Campagne, d'Argovie et de Thurgovie défendirent la publication du nouveau dogme et soutinrent les prêtres catholiques qui ne voulaient pas admettre l'infaillibilité. L'évêque résista et ne fut plus reconnu par les autorités cantonales. En mars 1874, l'Argovie se retira du diocèse. Le 1er septembre 1884, le Conseil fédéral obtint du pape la nomination d'un évêque reconnu par le gouvernement de notre pays. Les décisions du Concile du Vatican de juillet 1870 eurent comme conséquences la création de l'église chrétienne catholique ou vieille catholique. En 1876, un évêché de cette église fut institué pour la Suisse ; le premier évêque, Ed. Herzog, prêta serment à Rheinfelden le 8 septembre.

En 1883, la révision totale de la Constitution fut décidée et le projet élaboré par la Constituante approuvé par le peuple, le 7 juin 1886, par 20 038 voix contre 13 766. Les points principaux de cette sixième constitution sont les suivants : vote obligatoire ; facilités introduites dans l'exercice du droit d'initiative qui n'exige plus que 5000 citoyens au lieu de 6000 ; le Grand Conseil est autorisé à percevoir un demi-impôt d'Etat ; réduction du nombre des membres du Conseil d'Etat à 5 membres ; suppression définitive de la parité dans l'idée qu'une représentation au gouvernement doit être assurée à la minorité politique, l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit. Les affaires ecclésiastiques sont abandonnées aux synodes des différentes confessions, mais sous le contrôle de l'Etat. Le 7 juin 1903, l'élection des conseillers d'Etat et aux Etats par le peuple fut introduite, et en 1905 les communes dites de referendum (c'est-à-dire des assemblées communales, dans lesquelles avant une votation cantonale les citoyens devaient être éclairés sur la question) supprimées. En 1903, le canton d'Argovie célébra par des fêtes brillantes le souvenir de ses cent ans d'existence.

Les hommes remarquables de la dernière période sont, outre le général Hans Herzog, le colonel Emile Rothpletz (1824-1897), d'Aarau, le conseiller aux Etats et colonel Olivier Zschokke (1826-1898), d'Aarau, le conseiller aux Etats Joh. Haberstich (1823-1890), d'Entfelden, le colonel Aug. Rudolf (1834-1899), de Rietheim, le colonel Arn. Künzli (1834-1908), de Riken, le conseiller national Erwin Kurz (1846-1901), d'Aarau, le peintre Ad. Stäbli (1842-1901), de Brugg, le conseiller fédéral Edm. Schulthess (* en 1868), de Villnachern, le juge fédéral Alb. Ursprung (* 1862), d'Ueken et Zurzach.

9. **Développement de la civilisation.**

a) Agriculture, chasse, pêche. L'agriculture est aujourd'hui encore avec l'industrie une des principales ressources du canton. Aux XVIe et XVIIe s. on a obtenu, grâce à de grands défrichements de forêts, du terrain pour la culture. La pomme de terre ne fut introduite qu'au XVIIIe s. Dès les temps les plus anciens la culture des arbres fruitiers était florissante. Le vignoble n'a pris de l'extension qu'à partir des XVe et XVIe s., mais dans les derniers temps, l'étendue en a sensiblement diminué. Les sections d'Aarau et d'autres localités de la société économique fondée en 1759 à Berne ont fait faire de grands progrès à l'agriculture. L'activité de la société d'agriculture d'Argovie a été bienfaisante. L'école d'hiver *(Winterschule)*, fondée en 1887 à Brugg, et des cours organisés par l'Etat forment les agronomes. La législation agricole est constituée principalement par la loi rurale du 24 novembre 1875 et la loi complémentaire du 28 mai 1894. La chasse est réglée actuellement par la loi du 23 février 1897 d'après le système des districts de chasse. Avant cette loi, la chasse était encore affermée par districts. La pêche est réglée par la loi fédérale du 21 décembre 1888 et l'ordonnance d'exécution cantonale du 11 novembre 1889. — Voir S. Heuberger : *Die Bedeutung des Getreidebaues in der aargauischen Geschichte. — Die Landwirtschaft im Kt. Aargau.*

b) Commerce et métiers, système monétaire ; forces hydrauliques. En dépit du développement des métiers dans les villes, les corporations n'ont pas acquis en Argovie la puissance politique qu'elles ont eue dans d'autres villes de Suisse (Bâle, Zurich, Schaffhouse, etc.). Le commerce fut d'abord limité aux villes qui avaient obtenu de leurs fondateurs le droit de tenir marché. Le marché le plus important d'Argovie était Zurzach avec

CANTON D'ARGOVIE

Costumes du Fricktal.

Dessinés et peints par Reinhard, édit. par Birmann et Huber (Bâle).

Costumes du Freiamt.

Dessinés et peints par Joseph Reinhard 1794. Musée hist. Berne.

Costumes du Fricktal, Canton d'Argovie. — Jusque vers 1840, les femmes du Fricktal portaient un bonnet dont le fond était en métal ou formé d'une broderie de soie bigarrée ; il était orné au-dessus du front d'un nœud noir. Le col blanc reçut, après 1830, deux ou trois fraises droites. Le corsage, de forme empire, était court.

Costumes du Freiamt. (Henri Lundzy Burkart et sa fille). Le costume de Lunziod, Leonz Burkart, de Merenschwand dans le vieux Freiamt, présente un genre de veste tout à fait spécial. Pendant que, sur le devant, elle descendait sur les culottes portées bas, la veste s'arrêtait, derrière, immédiatement au-dessous des omoplates. Elle était faite de grosse toile ou de futaine de coton teinte. Les points de couture devaient orner le vêtement et se faisaient souvent en couleur. Sur le pan droit, on voyait la date de la confection du costume, marquée avec du fil rouge, ainsi que les initiales brodées du propriétaire. La veste n'avait pas de boutons ; les deux pans étaient retenus, le dimanche, par un long ruban de soie de couleur. On ne rencontre ce costume que dans le Freiamt et les contrées limitrophes, les cantons d'Argovie, Lucerne, Zoug et dans les régions frontières de Zurich. Les culottes de lin plissées et les gilets rouges étaient portés par la plupart des paysans en Suisse. Les femmes du Freiamt se distinguaient des autres paysannes suisses par leur corsage tout particulièrement orné et leur ceinture du dimanche, spéciale à cette contrée et ne se rencontrant nulle part ailleurs ; elle était faite de fils de cuivre tressés et des pierreries de couleur y étaient enchâssées.

Infanterie argovienne en 1803

Cavalerie argovienne, hussards, 1805

Vitrail de Königsfelden.

Réduction de l'original d'après le carton de R. A. Nuescheler, Boswil. (Le vitrail mesure 84 : 54,5 cm.)

Vitrail de gauche du triptyque rappelant la naissance du Christ dans le chœur de l'église de Königsfelden (Argovie) (auteur inconnu). — L'inscription latine est tirée de saint Luc II, 10 : « Ecce Evangeliso vo » bis (la fin de ce dernier mot se trouve dans le vitrail du centre du triptyque).

ses foires célèbres, qui avaient lieu le 1er septembre (jour de Sainte-Vérène) et à la Pentecôte. On y vendait surtout du cuir, du drap et des chevaux. Les moyens de communication modernes enlevèrent à Zurzach de son importance et en 1856 la foire du cuir fut transportée à Zurich. Zofingue et Laufenbourg avaient le droit de battre monnaie, la première de ces villes depuis le commencement du XIIIe s., la seconde depuis 1363. Sous la République Helvétique, le monnayage était un monopole de l'Etat centralisé ; en 1803, ce monopole passa aux cantons. Mais la Diète du 11 août 1803 décida que tous les cantons suisses devaient introduire le même titre dans leurs monnaies. Dans le Pacte fédéral de 1815 toute restriction du droit des cantons de battre monnaie fut supprimée. Une confusion incroyable se produisit, à laquelle la majorité des cantons chercha à mettre fin à partir de 1819 par des conventions dites concordats. Le canton d'Argovie institua en 1805 un atelier monétaire à Aarau, mais il ne se maintint que jusqu'en 1825. L'Argovie se rattacha ensuite au concordat monétaire et fit frapper ses monnaies à Berne en 1826, 1829 et 1831. En 1848, le droit de battre monnaie passa à la Confédération. — Voir B. Reber: *Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie.* — Corragioni: *Münzgeschichte der Schweiz.*

c) Industrie. Les commencements de l'industrie textile (soie et coton), qui aujourd'hui encore est importante, remontent aux premières années du XVIIIe s., où le tissage du coton au métier à main se développa dans le Winental, le Seetal et le Wiggertal. En 1810, Joh. Herzog, d'Effingen, fonda à Aarau le premier tissage mécanique de coton. Le tissage de rubans de soie, qui existait déjà au XVIIIe s., est aujourd'hui un métier exercé à domicile surtout dans le Fricktal. Le siège principal de la broderie est Zurzach, où elle a été introduite vers 1870. Le tressage de la paille est une vieille industrie locale du Freiamt. Vers la fin du XVIIIe s., Jakob Isler, de Wohlen, réussit à trouver des débouchés importants aux tressages de paille et aux chapeaux de paille. Dans la suite, le tissage de la paille et plus tard encore l'emploi du chanvre indien, de la soie, du coton et des crins de chevaux se répandit dans cette branche de l'industrie. Elle fut introduite vers 1840 à Meisterschwanden et Wildegg et plus tard à Aarau. La fabrication du ciment à Aarau date de 1830 et passa de là à Wildegg et dans d'autres endroits. Au XVIIIe s., on découvrit les mines de sel près du Rhin, mais on n'a commencé à les exploiter sérieusement qu'à partir de 1840 environ; la saline de Kaiseraugst fonctionne depuis 1843, celle de Ribourg depuis 1844 et 1846; une seconde saline est installée à Kaiseraugst, depuis 1863. L'industrie chimique fut introduite dans la seconde moitié du XIXe s Auparavant on utilisait déjà l'oolithe de fer (Fricktal, Erlinsbach) et le fer en grains éocène au Hungerberg près d'Aarau, pour la production du fer La fonderie de cloches d'Aarau est une des plus anciennes industries métallurgiques du canton. En 1803, l'Alsacien Esser introduisit à Aarau la fabrication des étuis de mathématiques et des instruments géodésiques. La plus importante parmi les fabriques de machines électriques est la fabrique de Brown, Boveri & Cie, à Baden La fabrication des chaussures fut introduite à Schönenwerd (Soleure) par Karl-Franz Bally vers 1850 ; bientôt après elle passa en Argovie. L'industrie du tabac dans le Winental supérieur date des années 1840 (Reinach, Menziken) et se répandit de là dans le Seetal (Beinwil) et à Rheinfelden, l'industrie des conserves à Lenzbourg depuis 1886. Exposition industrielle cantonale d'Aarau en 1880. Le commerce et l'industrie furent soutenus au XIXe s. surtout par les banques qui apparurent en Argovie au milieu du siècle. En 1854, la banque de crédit d'Argovie fut fondée sous la direction de Feer-Herzog. La plus ancienne des nombreuses caisses d'épargne est celle d'Aarau (1812).

Les forces hydrauliques sont de plus en plus mises au service de l'industrie. La première loi sur les installations hydrauliques date de 1856. — Voir *DGS* VI, 739.

d) Moyens de communication. La construction des routes a été très négligée pendant des siècles. Encore en 1569, on se plaignait à la Diète de Baden de ce que les routes et les chemins des bailliages communs fussent en si mauvais état que l'on ne pouvait en bien des endroits ni y marcher, ni aller à cheval ou en voiture. La navigation sur l'Aar, la Limmat et la Reuss devint florissante à cette époque et s'est maintenue pour le transport des personnes et des marchandises jusqu'au XVIIIe s. Les foires de Zurzach devaient une bonne partie de leur importance au trafic des marchandises par voie d'eau. Depuis 1850 à nos jours, le trafic des bateaux a presque entièrement disparu. (Navigation fluviale de Rheinfelden à Bâle.) Au XVIIIe s., on recommence à construire des grandes routes et les Bernois ont bien mérité du pays à cet égard ; ainsi furent créées les routes de Zurich à Berne et celle de Zurzach. Vers la fin du XVIIIe s., on commença à construire la route du Bözberg et de 1803 à 1811, on fit la route qui traverse la Staffelegg. Les constructions de routes ultérieures appartiennent presque toutes à la première moitié du XIXe s. Les ponts, en partie très anciens, ont joué un grand rôle dans le mouvement commercial ; ceux de Kaiserstuhl, Laufenbourg, Säckingen et Rheinfelden sur le Rhin ; d'Aarau et de Brugg sur l'Aar ; de Baden et depuis 1765 de Wettingen sur la Limmat ; de Sins, Bremgarten, Mellingen et de Windisch sur la Reuss. Windisch reçut en 1835 un nouveau pont sur la Reuss ; le pont suspendu d'Aarau a été construit en 1850 ; le pont de la Fridau à Murgental en 1863 ; le pont sur la Reuss à Ottenbach en 1864 ; le grand pont sur l'Aar à Wildegg en 1869-1870 ; le pont sur l'Aar à Döttingen en 1891 ; le pont sur l'Aar au-dessous de Turgi en 1893.

Les chemins de fer amenèrent le changement le plus complet. Dès 1841, le Grand Conseil eut à s'occuper de cette question. La première ligne de Suisse fut celle de Baden-Zurich (dite *Spanischbrötlibahn*), inaugurée le 7 août 1847. Elle fut suivie des lignes Baden-Brugg en 1856, Brugg-Aarau 1858. D'Olten la voie ferrée avait été prolongée en 1856 jusqu'à Aarau et la liaison avec Lucerne par Zofingue avait été constituée. En 1858 Aarau fut relié à Berne et par le Hauenstein à Bâle. En 1877 la ligne Baden-Lenzbourg-Zofingue de la Nationalbahn fut ouverte à l'exploitation. Les communes des bords du Rhin jusqu'à Koblenz furent reliées par Winterthour, après que déjà en 1859 la ligne Koblenz-Turgi eut été rattachée à la ligne Aarau-Zurich. En 1875 la voie ferrée de Brugg à Bâle par le Bözberg fut construite, en 1883 et en 1887, celle du Seetal ; en 1892, la dernière voie ferrée normale Stein-Koblenz fut inaugurée. Depuis le commencement du XXe s., on a ajouté des tramways électriques : Bremgarten-Dietikon 1900, Aarau-Schöftland 1901, Aarau-Reinach-Menziken 1903, etc.

e) Organisation judiciaire. Les tribunaux régionaux étaient les tribunaux de première instance pendant l'époque de sujétion avec un sous-bailli comme président. Le bailli représentait l'instance suivante, tandis que des délits graves pouvaient être traduits jusque devant le Conseil de Berne ou devant la Diète. Beaucoup de basses justices étaient en outre dans les mains de seigneurs laïques ou ecclésiastiques. Les villes aussi avaient leurs propres tribunaux. La République Helvétique a posé les bases du système juridique moderne : tribunaux de district et un tribunal cantonal. La Constitution de 1803 institua un juge de paix par cercle, des tribunaux de districts et une Cour d'appel. Les juges de paix et les juges de district étaient nommés par le Petit Conseil (les juges de district sur proposition de trois candidats désignés par la Cour d'appel), les 13 juges de la Cour d'appel par le Grand Conseil. La Constitution de 1814 maintint en général ces dispositions, celle de 1831 introduisit la séparation nette des pouvoirs et établit que le tribunal cantonal devait se composer de 9 membres ; le Grand Conseil nommait aussi les juges de district sur la proposition du tribunal cantonal, tandis que les juges de paix étaient nommés par le tribunal cantonal sur la proposition des communes du cercle. La Constitution de 1852 introduisit les Cours d'assises dans la juridiction civile et militaire. D'après la Constitution de 1885, le Grand Conseil élit le tribunal cantonal (9 membres), la Cour d'assises, la Chambre de mises en accu-

sation et les procureurs ; mais les membres des tribunaux de districts et les juges de paix de chaque cercle sont élus par le peuple.

La torture fut appliquée pour la dernière fois à Aarau en 1779 ; la dernière exécution capitale eut lieu en 1863. En été 1864, la maison de correction moderne de Lenzbourg fut inaugurée. Depuis 1893, il existe dans le château d'Aarbourg une maison d'éducation pour jeunes criminels.

f) Assistance publique. Le Grand Conseil vota des lois d'assistance publique en 1804 et en 1825. Aujourd'hui l'assistance publique est confiée aux communes sous la surveillance de l'Etat. Chaque district possède une société d'éducation des indigents, presque toutes fondées de 1855 à 1865. Les établissements privés pour indigents sont ceux de Friedberg près de Seengen (1852), de Kasteln (1855), l'établissement du Couronnement de la Vierge à Baden (1869), de Saint-Jean à Klingnau (1894). Les heimatlose ont eu définitivement le droit de bourgeoisie en 1847. La société argovienne d'utilité publique *(Aargauische gemeinnützige Gesellschaft)*, qui a pu fêter en 1911 le centième anniversaire de sa fondation, a joué un rôle important dans les questions sociales.

g) Ecoles. L'Argovie est redevable de ses premières écoles aux moines de Muri et de Wettingen, aux chanoines de Rheinfelden, de Zofingue et de Zurzach. Les premiers textes relatifs à l'organisation de l'enseignement dans ces fondations pieuses remontent généralement aux premiers temps de leur existence. Lorsque dans le courant du XIII[e] s. le bien-être et l'importance des petites villes grandirent, les autorités laïques s'occupèrent aussi de l'enseignement ; c'est ainsi qu'alors déjà Mellingen, Aarau, Klingnau, Laufenbourg, probablement aussi Bremgarten eurent leurs écoles latines ; Brugg et Kaiserstuhl les imitèrent plus tard. La Réforme provoqua la création d'écoles publiques ; les catholiques suivirent cet exemple ; dans les villes (à côté des écoles latines) et dans les villages les plus importants, se fondèrent des écoles communales où les enfants apprenaient à lire, à écrire, à calculer et le catéchisme. La fin du XVIII[e] s. et la République Helvétique leur donnèrent une nouvelle impulsion. En 1802 l'école cantonale fut inaugurée, depuis 1896 elle est installée dans un bâtiment magnifique. En 1822, l'école normale cantonale d'Aarau, dirigée par le directeur Nabholz, fut inaugurée et transportée en 1836 à Lenzbourg sous la direction d'Augustin Keller et en 1846 dans les bâtiments du couvent sécularisé de Wettingen. On relia avec le collège municipal de jeunes filles d'Aarau une école normale de jeunes filles pour laquelle l'Etat fournit des fonds. Zofingue fonda la première école de district en 1815, combinaison de l'école secondaire et du progymnase ; Aarau suivit cet exemple en 1816 ; en 1845, il existait déjà 13 de ces écoles et aujourd'hui il y en a 33. Les lois scolaires de 1805, 1822, 1835 et 1865 sont des dates importantes dans l'histoire de l'enseignement. Le nombre des écoles s'éleva de 259 au commencement du XIX[e] s. à 482 en 1845. Aujourd'hui, il n'y a pas moins de 631 écoles communales ; en outre, les écoles de district, de nombreuses écoles professionnelles, écoles ménagères pour jeunes filles, des maisons d'éducation et de relèvement, une école d'agriculture ouverte l'hiver (Brugg), etc. La riche bibliothèque cantonale, le musée des arts et métiers (1896), etc., contribuent à répandre la culture intellectuelle. — Voir O. Hunziker: *Gesch. der schweiz. Volksschule*, III, p. 338. — Hans Müller : *Die aarg. Fortbildungsschule*, 1865-1915.

h) L'Eglise. — 1. *Eglise catholique.* Les deux diocèses de Vindonissa et d'Augst remontent sans doute à l'époque romaine. Vindonissa n'est toutefois désigné comme siège d'un évêque qu'en 511. Le diocèse de Vindonissa fut ensuite rattaché à celui de Constance, connu depuis la deuxième moitié du V[e] s.

Dans le courant du moyen âge s'est formée la division ecclésiastique du territoire du canton d'Argovie faisant partie de l'évêché de Constance.

L'archidiaconat d'Argovie se divisait en décanats de : Aarau, Altishofen (plus tard Willisau), Æsch (plus tard Pfäffikon, puis Sins et Hochdorf) (les paroisses catholiques furent détachées en 1805 du chapitre de Hochdorf et réunies au chapitre de Bremgarten) ; Wohlenswil (plus tard, 1324, Windisch et 1360 Staufen ou Ammerswil, puis Mellingen et Lenzbourg). A l'occasion de la Réforme, les églises réformées de Holderbank, Staufberg, Ammerswil, Brugg et Windisch se séparèrent et formèrent avec Birr et (1873) Othmarsingen le chapitre Brugg-Lenzbourg. De l'archidiaconat de Bourgogne, décanat de Rot (plus tard Winau), dépendait Riken ; de l'archidiaconat de Zurichgau dépendaient les décanats de Rapperswil et de Kloten (plus tard Regensberg). Enfin de l'archidiaconat de Klettgau, décanat de Tengen (plus tard Neunkirch, Eglisau), dépendait l'église de Kaiserstuhl.

L'évêché d'Augst fut transféré à Bâle lors des invasions. Peut-être les deux évêchés ont-ils existé simultanément pendant un temps, car Ragnachar, au commencement du VII[e] s., avait le titre d'évêque de Bâle et d'Augst. Ensuite l'évêché d'Augst disparaît et il n'est plus question que de Bâle.

Les territoires argoviens de la rive gauche de l'Aar, qui firent par conséquent de tout temps partie de l'évêché de Bâle, formaient à la fin du moyen âge les deux décanats de Frickgau et de Sisgau. Dans la seconde moitié du XVII[e] s., on réunit le Sisgau et le Frickgau dans le chapitre rural de Sisgau et Frickgau.

En 1814 un vicaire apostolique fut institué pour les parties suisses du diocèse de Constance et plus tard (1819) l'administration en fut confiée à l'évêque de Coire. En 1827 enfin un traité, auquel l'Argovie aussi se rallia en 1828, fut conclu par plusieurs cantons avec le Saint-Siège, par lequel les territoires argoviens sur la rive droite de l'Aar furent également rattachés au diocèse de Bâle. A diverses reprises, les évêques de Bâle entrèrent en conflit avec les cantons de leur diocèse, et aussi avec l'Argovie. A l'époque du Kulturkampf, il y eut, en particulier, rupture avec l'évêque Eugène Lachat (voir KULTURKAMPF). En mars 1874, l'Argovie sortit du diocèse. En 1884 seulement, après la retraite de Lachat, et grâce à l'intervention du Conseil fédéral, un arrangement eut lieu entre les sept cantons du diocèse et la Curie romaine. Par la Constitution cantonale de 1885, l'église d'Argovie reçut un organe officiellement reconnu, le Synode. En 1906 et 1907 enfin, les biens ecclésiastiques furent séparés des biens de l'Etat, ce qui était déjà prévu par la Constitution, et furent attribués aux paroisses.

La division ecclésiastique a été sensiblement modifiée par suite du passage de la Basse-Argovie bernoise à la Réforme. Depuis 1828, l'Argovie catholique se divise en 4 chapitres : Sisgau et Frickgau, avec 28 paroisses ; Mellingen, avec 20 ; Bremgarten, avec 15, et Regensberg, avec 23 paroisses. (V. *DGS* V, 301.) Il n'existe plus qu'un seul des 22 couvents : le couvent des bénédictines de Fahr sur la Limmat, enclavé dans le canton de Zurich. Les autres ont été sécularisés à l'époque de la Réforme, par l'empereur Joseph II (Fricktal), dans la période de médiation, à la suite de l'affaire des couvents d'Argovie (1841) et depuis, par des décisions du Grand Conseil.

2. *Eglise protestante.* L'introduction de la Réforme dans la Basse-Argovie bernoise se fit sans difficulté. Les 5 (plus tard 6) bailliages formaient les 3 chapitres d'Aarau (Biberstein entièrement, Lenzbourg en grande partie), de Brugg-Lenzbourg (Schenkenberg, Königsfelden, Kastelen entièrement et l'extrémité Est de Lenzbourg) et de Langenthal dans la Haute-Argovie (seulement Zofingue et Aarbourg). Aarau comptait 19 paroisses, Brugg-Lenzbourg 17 (et les deux communes de Gebistorf et Baden dans le Freiamt), Langenthal trois communes dans la Basse-Argovie ; en tout, la Basse-Argovie bernoise comptait donc 39 paroisses. Chaque chapitre avait à sa tête un doyen ; sa chancellerie était tenue par le camérier. Les écoles latines d'Aarau, Brugg, Lenzbourg et Zofingue dépendaient d'eux. Les 3 chapitres se réunissaient une fois à Aarau et une fois à Langenthal, et dans l'espace de trois ans, deux fois à Brugg et une fois à Lenzbourg, pour discuter des affaires du Corps ecclésiastique. Le Grand Conseil de Berne, par contre, prenait toutes les dispositions légales, après avoir con-

sulté le *Ministerium*, c'est-à-dire l'ensemble du Corps ecclésiastique.

Le nouveau canton d'Argovie chargea un Conseil d'Eglise de la direction de l'Eglise évangélique. Plus tard, cette dernière s'est aussi développée dans le sens démocratique et l'église d'Argovie est aujourd'hui un mélange d'église d'Etat et d'église populaire. Un synode ayant un comité synodal à sa tête a la direction de l'église évangélique. Les pasteurs sont élus par les paroisses pour une durée de 6 ans et soumis à réélection ; ils sont rétribués par l'Etat. L'Argovie a adhéré au concordat intercantonal concernant l'admission à partir de 1862 de pasteurs évangéliques réformés dans le service de l'église. [F. W.]

3. *Vieux catholicisme et église chrétienne catholique (christlich-Katholische Kirche)*. Le dogme de l'infaillibilité du pape, proclamé le 18 juillet 1870, se heurta en Argovie à la résistance de l'Etat, qui interdit la publication de ce dogme, en se fondant sur la loi du placet de 1834 et sur la décision du Grand Conseil du 18 février 1867. Dans beaucoup de paroisses aussi, en particulier dans le Fricktal aux tendances libérales, les décisions du Concile du Vatican ne furent pas approuvées. A Olsberg, Rheinfelden, Möhlin, Magden, Kaiseraugst, Obermumpf, Wallbach, Wagenstetten, Hellikon, Zuzgen, Aarau, Lenzbourg et Laufenbourg, des paroisses et des associations vieilles-catholiques se formèrent, qui se rattachèrent à l'évêché chrétien-catholique suisse fondé en 1875. Le 18 septembre 1876 eut lieu à Aarau la consécration d'un évêque que les gouvernements cantonaux assermentèrent. Certaines paroisses, comme Rheinfelden et Aarau, avaient déclaré presque à l'unanimité leur réunion à l'église nationale chrétienne-catholique ; d'autres se divisèrent en paroisse catholique romaine et paroisse chrétienne-catholique. Dans ces dernières, les biens de l'église et les prébendes furent partagés, par voie de décret, d'après le nombre des paroissiens ayant droit de vote et les églises furent abandonnées, par un partage purement idéal, aux deux partis qui devaient s'en servir indifféremment. On maintenait ainsi au point de vue juridique le principe de l'utilisation simultanée des églises, établi par la quatrième paix publique. Les catholiques romains par contre en appelèrent au Tribunal fédéral en se fondant sur l'article 50, III, de la Constitution fédérale. Celui-ci rejeta le recours et déclara les mesures prises par les autorités d'Argovie justifiées.

La Constitution du 23 avril 1885 régla à nouveau les affaires ecclésiastiques et des synodes spéciaux composés d'ecclésiastiques et de laïques furent institués pour les confessions chrétiennes reconnues par l'Etat et pour les associations libres qui s'y rattachent. Le synode chrétien-catholique, duquel dépendent les paroisses chrétiennes-catholiques d'Aarau, de Kaiseraugst, Magden, Möhlin, Olsberg, Rheinfelden, Obermumpf-Wallbach, Wegenstetten, Hellikon, Zuzgen et l'association de Lenzbourg, s'est organisé le 15 septembre 1886 avec l'approbation de l'Etat. [Seb. Burkart.]

i) Les Israélites en Argovie. Les Israélites ont leurs lieux de résidence primitifs à Endingen et à Lengnau, dans l'ancien comté de Baden, seuls endroits où il leur fut accordé de s'installer librement dès la seconde moitié du XVII^e^ s. sans avoir, il est vrai, le droit d'y posséder des maisons et des terres. Là, il leur était permis d'exercer leur culte et ils y avaient leur cimetière. Pendant la République Helvétique, la question des droits de bourgeoisie des Israélites fut débattue, mais ne put être résolue ; toutefois, ils jouissaient de la liberté du culte. Le canton nouvellement fondé régla leur situation par une loi en 1809, mais ne leur accorda pas le droit de bourgeoisie. Ils en demeurèrent exclus même alors que peu à peu d'autres droits leur étaient accordés. La loi de 1862, motivée par un arrêté fédéral de 1856, voulut leur accorder ce droit aussi, mais le Grand Conseil fut révoqué par le peuple, qui à une grande majorité exigea la modification de cette loi. La nouvelle loi de 1863, qui annulait l'ancienne, n'eut pas l'approbation des Autorités fédérales ; une troisième loi (1863) rétablit en fait les droits politiques des Israélites. Mais ce ne fut qu'en 1877 que les corporations juives de Lengnau et d'Endingen devinrent communes bourgeoises et furent réunies aux communes bourgeoises chrétiennes pour former des communes politiques. L'émancipation des Juifs était réalisée. Entre temps la loi sur les paroisses de 1868 avait créé pour les Juifs aussi des paroisses et des consistoires, dans lesquels siégeaient le rabbin ou un administrateur et des membres laïques. Il existait des prescriptions particulières au sujet de la circoncision et de l'abatage selon le rite juif (qui fut interdit en 1893 par la Constitution fédérale revisée). Outre les deux paroisses juives il existe des associations cultuelles à Baden et Bremgarten. (*DGS* VI, 744.)

k) Arts et Arts industriels. — 1. *Architecture.* La plupart des anciennes églises ont été souvent remaniées. Parmi les édifices conventuels encore existants, on remarquera particulièrement Muri, consacré en 1064, Wettingen (église construite de 1227 à 1256), Königsfelden (1309-1320), Zurzach (de la fin du X^e^ s.), église reconstruite en 1294 et consacrée en 1347. Zofingue (église incendiée en 1396, presque entièrement reconstruite en 1515 et consacrée en 1520). Les autres églises du canton n'ont pas de grande valeur artistique. Les églises paroissiales d'Aarau, Baden, Bremgarten, Brugg, Kaiserstuhl, Laufenbourg, Rheinfelden et Zurzach (ne pas confondre avec l'église du couvent) sont entièrement ou en partie gothiques.

En fait d'édifices profanes, l'Argovie se distingue surtout par ses nombreux châteaux. A citer : Aarbourg, Brunegg, Biberstein, Habsbourg, Kastelen, Lenzbourg, Liebegg, Trostbourg, Wildegg, Wildenstein. Nombre de petites villes étaient importantes pour la défense des passages de rivières, par exemple Aarau, Brugg, Bremgarten, Mellingen, Baden, Kaiserstuhl, Laufenbourg, Rheinfelden.

La simplicité de l'architecture ne favorisait guère le développement de la sculpture. On ne peut citer que quelques sculptures sur pierre, surtout celles qui ornent des fontaines publiques : ainsi la fontaine de la Justice à Aarau 1643 et les 7 fontaines de Bremgarten érigées de 1650 à 1700. Rares sont aussi les monuments funéraires anciens ayant une valeur artistique: Zurzach (église du couvent) ; Wettingen (chapelle de Marie et nef principale); Königsfelden (tombeaux des chevaliers morts à Sempach) ; église de Rheinfelden (pierre tombale) ; Lenzbourg (tombeaux de Villmergen).

Les sculptures sur bois sont plus importantes : A Bremgarten un beau crucifix de jubé, de 1600 environ ; à Muri, une mise au tombeau de 1500, les « Monts des Oliviers », de Baden et de Bremgarten. Un volet d'autel gothique provenant de Herznach se trouve au musée historique d'Aarau ; des fragments d'un autre autel de Baden au musée historique de Bâle. Muri possède plusieurs autels, décorés avec un luxe particulier et dorés, en style rococo. Les stalles de chœur et les bancs d'églises sont de remarquables travaux de sculpture sur bois, particulièrement ceux de Zofingue, Aarau, Beinwil près de Muri, Frick, Wettingen et Muri. Une chaire gothique se trouve à Königsfelden, six belles chaires plus récentes à Zofingue, Bremgarten, Wettingen et Muri. Les églises de Königsfelden, Rupperswil, Rheinfelden et le château de Habsbourg ont des plafonds de bois gothiques. La salle du Conseil de Mellingen (aujourd'hui au Musée national) est également gothique ; deux salles de l'hôtel de ville d'Aarau sont dans le style de la première Renaissance.

En fait de céramique, on trouve les briques de Saint-Urbain et des poêles à Zofingue.

Travaux en métal : grilles du chœur à Muri, Wettingen, Zurzach, Laufenbourg et Rheinfelden. 83 cloches datent d'avant la Réformation ; la plus ancienne, datée de 1397, se trouve à Bremgarten. L'orfèvrerie est richement représentée à Königsfelden, Muri, Bade et Bremgarten. Parmi les ostensoirs, il faut mentionner ceux de Baden, Klingnau, Laufenbourg, Rheinfelden. Parmi les reliquaires, ceux de Zurzach (Sainte-Vérène), Muri, Baden.

Dans la *peinture*, il faut citer les églises de Königsfelden, de Zurzach, Kulm, Gebenstorf, Birmensdorf, Windisch, Bremgarten, Zofingue et Fahr. Des façades

peintes existent à Aarau (halle des marchands et hôtel de ville), à l'hôtel de ville de Zofingue, à une maison d'école construite à Brugg en 1515, à la maison du Saumon de Rheinfelden.

Le canton d'Argovie possède de tous les cantons le plus précieux trésor en fait de vitraux, à Königsfelden, Staufberg, Wettingen, Gebenstorf, Auenstein, Kirchlecreau, Zofingue, Uerkheim, Brittnau, Reitnau, etc. On connaît environ 25 peintres-verriers en Argovie, dont les plus importants sont Hans Ulr. Fisch I (1583-1647), Hans Balthasar Fisch (1608-1656) et Hans Ulr. Fisch II (1613-1686).

L'art de la *miniature* occupe une place modeste. Des ouvrages d'église nous sont parvenus de Wettingen et de Muri. Clément Speeker (1479-1480), Werner Schodoler (1490-1541), frère Jakob Roch, de Muri († 1613), et Jakob Hofmann, de Baden (1576) ont composé des chroniques illustrées d'Argovie. Le père Winterlin, de Muri, Samuel Amsler, de Schinznach (1791-1849), Wilh. Suter, de Zofingue (1806-1882), et Johann Burger, de Burg (1829-1912) se sont distingués comme graveurs en taille douce. [J.Gt.]

Bibliographie. — *Historische Festschrift für die Zentenar-Feier des Kantons Aargau 1903.* — Franz Xaver Bronner : *Der Kanton Aargau.* — Emil Zschokke : *Geschichte der Entstehung des Kantons Aargau.* — Joh. Müller : *Der Aargau.* — Alois Wind : *Geschichte des Kantons Aargau.* — Walter Merz : *Wie der Aargau an die Eidgenossen kam.* — Hans Schmid : *Bundesrat Frey-Herosé.* — Placid Weissenbach : *Placid Weissenbach.* — Erwin Haller : *Bürgermeister Joh. Herzog von Effingen.* — Ad. Maurer : *Der Freiämtersturm und die liberale Umwälzung im Aargau 1830 u. 1831* — Walter Merz : *Die mittelalterlichen Burganlagen und Wehrbauten des Kantons Aargau.* — Walter Merz : *Bilderatlas zur aarg. Geschichte.* — Walter Merz : *Die Burgen des Sisgaus.* 4 vol. — *Argovia*, I et ss. — *Taschenbuch der historischen Gesellschaft des Kantons Aargau.* — *Festschrift, hgg. von der aarg. naturforschenden Gesellschaft.* — Ernst Zschokke : *Geschichte des Kadettenkorps der aargauischen Kantonsschule.* — Emil Zschokke : *Geschichte der Gesellschaft für vaterländische Cultur im Aargau.* — Rud. Wernly : *Geschichte der aargauischen Gemeinnützigen Gesellschaft 1811-1911.* — *Die Landwirtschaft im Kanton Aargau ; Festschrift zur Feier des 100jährigen Bestehens der aarg landwirtschaftl. Gesellschaft.* — Emil Schulz : *Reformation u. Gegenreformation in den Freien Aemtern.* — *Aargauisches Dichterbuch. Festschrift zur aarg. Zentenarfeier* 1903. — Jak. Stammler : *Die Pflege der Kunst im Kant. Aargau (Argovia* 30). — Sam. Heuberger : *Die Bedeutung des Getreidebaues in der aarg. Geschichte.* — Clara Müller : *Gesch. des aargauischen Schulwesens vor der Glaubenstrennung.* — Karl Heuberger : *Die aargauischen Pfrundgüter u. ihre Herausgabe an die Kirchgemeinden.* — E. Haller : *Die rechtliche Stellung der Juden im K. Aargau.* — Dierauer. [H. Br.]

ARGUEL, d'. Famille noble. Voir ERGUEL, d'.

ARGUN, PETER **von.** * 1413 ou 1414, de la famille augsbourgeoise DER EGEN ; en 1442, il prit, en même temps que d'autres armoiries, le nom de VON ARGUN. Il était bourgmestre d'Augsbourg lorsqu'il fut appelé comme surarbitre du tribunal de Kaiserstuhl qui n'avait pu arriver à un accommodement entre Zurich et les Confédérés ; il trancha à Lindau le 28 février 1447 dans le sens des arbitres des Confédérés après être intervenu le 12 décembre 1446 entre les Confédérés et Hans Wilhelm von Fridingen sur Krayen. — *Chronik des Burkard Zink*, dans *Die Chroniken der deutschen Städte* V, p 196 et suppl. ; VI, p. 395-420. — *Korrespondenzblatt des Gesamtvereins der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine*, 1918, nos 1 et 2, col. 26-31. — *AS* I, 2. [C. BRUN.]

ARIANA. Musée de Genève. Voir MUSÉES.

ARIANISME. L'arianisme, condamné au concile de Nicée en 325, parce qu'il fait du Christ non la deuxième personne de la divinité, mais une créature de Dieu, quoique la première et la plus importante, se répandit chez les Wisigoths, les Longobards et les Burgondes et ainsi dans le territoire de la Suisse actuelle, sans cependant pouvoir y supplanter le culte orthodoxe, appuyé sur l'épiscopat et les couvents. Quoique le roi burgonde Gondebaud (vers 480-516) se fût converti à l'arianisme, l'orthodoxie remporta la victoire grâce à l'activité de l'archevêque Avitus de Vienne, de l'évêque Maxime de Genève et du couvent d'Agaune. Le fils de Gondebaud, Sigismond, qui entreprit la reconstruction d'Agaune en 515, embrassa la religion orthodoxe avant son couronnement. Avitus de Vienne célébra la défaite de l'arianisme dans un prêche tenu le 22 septembre 515 à Namascue (Annemasse). — Voir E. Egli : *Kirchengesch. der Schweiz.* — Marius Besson : *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion.* [E. B.]

ARIG (OBER) (autrefois ARCHEGG). (C. Lucerne, Com. Ruswil). Ham. A la fin du XIIe s., il est compté parmi les revenus du couvent d'Engelberg, et fut vendu le 6 octobre 1296, comme alleu de Diethelm von Wolhusen. Dès lors, Archegg est divisé en Ober, Mittler et Unter Arig. Ces deux derniers hameaux sont sur le territoire de la commune de Buttisholz. — Archegg donna son nom, jusqu'au XVe s., à la famille très florissante des VON ARCHEGG ou ARCHEGGER. A partir du XVe s. elle se nomme tantôt ARIGER, bourgeoise de Ruswil, Rotenburg, Malters, Littau, Rickenbach, etc., et tantôt AREGKER, AREKER et AREGGER. Sous ce dernier nom, le plus employé, elle est établie en partie depuis des siècles à Ruswil, Wertenstein, Geiss, Willisau, Hergiswil, Ufhusen, Romoos, Hasle, Schüpfheim, Escholzmatt, Kriens, Winikon, etc. [P.-X. W.]

ARIGER. Voir ARIG.

ARISDORF (C. Bâle-Campagne, D. Liestal. V. *DGS*). En 1154 *Arnolstorf* (c'est-à-dire *Arnolfs-dorf)*, en 1265 *Arlstorf*, en 1266 *Arnstorf*, en 1269 *Arnesdorf*. Dans le voisinage se trouve une pierre à écuelles appelée le Kindlistein. Au XIIIe s. Arisdorf appartenait aux comtes de Froburg et de Tierstein qui y avaient chacun leur maire. Vers 1300, la propriété des Froburg avait passé à la maison de Tierstein. En 1319 le chevalier Heinrich von Hertenberg acquit du comte Ulrich de Tierstein le quart des droits de justice d'Arisdorf ; après 1352 la famille de Hertenberg acheta un second quart et, plus tard, celle de Bärenfels le huitième de l'ancienne propriété des comtes de Tierstein. Après diverses mutations, les Bärenfels devinrent en 1446 seigneurs d'Arisdorf. Le dernier de la famille, Adelberg von Bärenfels, vendit en 1532 le village avec tous ses droits à la ville de Bâle pour 2000 florins. Il n'est pas possible de déterminer si Arisdorf a vraiment joué un rôle dans la marche d'Aldringen en 1633 (voir *DGS*). Les registres de baptêmes datent de 1558, ceux de mariages de 1566 et ceux de décès de 1585 (avec quelques lacunes). — Voir Merz : *Burgen des Sisgaus.* — *BJ*, 1890. [A.B.]

ARISTAU (C. Argovie, D. Muri. V. *DGS*). Com. et village. En 1153 *Arnestovo*, 1285 *Arnstowe*, 1358 *Aristow* = pré d'*Arnust*. Le rentier des Habsbourg indique ce village dans le bailliage de Muri, Freiamt supérieur, paroisse de Muri. *Armoiries* : d'azur à une colonne d'or entourée d'une corde. En 1027, peu après la fondation du couvent de Muri, sous le prévôt Gottfried, des colons slaves appelés Wendes s'établirent dans la région des villages actuels d'Aristau, Althäusern, Birri et Rüti (Grüte) ; protégés par les comtes de Habsbourg, ils défrichèrent les marais et les forêts. Une famille de ministéraux des Lenzbourg prit le nom d'Aristau ; le premier nommé est HENRI (1153). Cette famille s'éteignit très tôt. Les chevaliers von Barre (Baar, C. Zoug) avaient dès 1285 des possessions à Aristau. Les frères Rudolf et Arnold von Barre s'en dessaisirent en 1304, mais conservèrent le château et ses alentours. Un arbitrage du duc Rodolphe d'Autriche confirma en 1358 les possessions du couvent de Muri et attribua le château en fief à Hartmann von Heidegg qui revendit en 1387 une partie de ses biens d'Aristau au couvent de Muri. Lors de la guerre de Sempach, les Lucernois détruisirent

le château; il ne fut pas rebâti. Dès le commencement du XII[e] siècle, il existait une chapelle à Aristau, rebâtie en 1621 et agrandie en 1735 par l'adjonction d'un chœur. Le village forme une commune politique avec Althäusern et Birri, et une commune bourgeoise depuis 1912. — *Acta Murensia* 27, *a* et *b*. — *Argovia* 18, p. 141. — Kurz et Weissenbach: *Beiträge* I, p. 138. — P.-M. Kiem: *Gesch. des Klosters Muri*, I, p. 119. — F.-X. Bronner: *Der Aargau* I. p. 57. [G. WIEDERKEHR.]

ARISTE. Voir GUEFFIER.

ARISTOCRATIE. L'aristocratie, telle qu'elle a existé jusqu'en 1798, peut se définir ainsi : une classe sociale dont les membres jouissent de certains privilèges héréditaires, à raison de leurs richesses, de leur rôle politique ou de l'illustration de leurs ancêtres ; mais ce ne sont que des privilèges moraux ou, tout au moins, que des privilèges de fait.

La communauté politique, telle qu'elle nous apparaît dans les chartes urbaines, s'étend à toute la bourgeoisie. Il en a dû être ainsi à l'origine ; mais par la force même des choses, par suite du mouvement économique, le pouvoir passa aux mains des plus riches. Ces riches ne sont, pour la plupart, autre chose que des marchands enrichis ; ce sont aussi des propriétaires fonciers. Ils détiennent les droits politiques jadis diffus dans l'ensemble de la population. Ce mouvement de concentration des pouvoirs qui exista toujours à des degrés divers, prit une forme définitive au cours du XVI[e] s. L'accession à la bourgeoisie fut rendue plus difficile et souvent impossible. Les revenus, les emplois communaux, civils et militaires, appartinrent à un certain nombre de familles déterminées. La naissance l'emportait sur la condition sociale.

Cette classe dominante régna dans tous les cantons de l'ancienne Confédération, avec des pouvoirs plus ou moins étendus. Elle prit dans les villes, au cours du XVII[e] s., le nom de *patriciat* et ses membres s'intitulèrent *patriciens*. Dans les cantons campagnards, le même mouvement aristocratique se manifesta parmi les propriétaires fonciers. Des luttes et des troubles éclatèrent naturellement entre le peuple et les aristocrates.

Ce régime sombra en 1798 et prit fin définitivement en 1848. — Voir NOBLESSE et PATRICIAT, où est donnée toute la bibliographie. [L. K.]

ARLAC. Voir ERLACH.

ARLAUD. Famille genevoise originaire de Maringues en Auvergne. — ANTOINE vint à Genève et acquit la bourgeoisie le 26 décembre 1617. Son petit-fils — ***Jacques-Antoine*** est le premier et le plus connu des peintres sortis de cette famille qui en a produit plusieurs. Il naquit à Genève le 18 mai 1668 et fit ses études au Collège. Il renonça à la théologie où voulaient l'engager ses parents, pour suivre ses goûts artistiques. Agé de vingt ans, il partit pour Paris ; ses miniatures y furent vite célèbres. Le Régent prit de lui des leçons de dessin et le logea à Saint-Cloud. Le duc de La Force lui offrit 12 000 livres de sa *Léda*, grande miniature conçue d'après un bas-relief de Michel-Ange. Il dut à ces honneurs et à son mérite personnel, un succès très rapide et très grand. Comme Genevois, il eut à remplir un petit rôle diplomatique : le Conseil de Genève le chargea de rechercher pourquoi la Cour de France n'avait point répondu aux lettres de condoléance sur la mort de Louis XIV. Il fit en 1721 un voyage en Angleterre et resta dès lors en relation avec Newton. Des raisons de santé déterminèrent son retour au pays, où il s'établit définitivement. En 1736, le duc de Médicis lui demanda son portrait pour la « Galerie des peintres célèbres » à Florence. Il mourut à Genève en 1746. — ANDRÉ, médecin, 1692-1762, agrégé le 24 août 1716 et visiteur des morts, laissa un mns. contenant ses recherches sur l'histoire de Genève ; l'exactitude en est sujette à caution. — FRANÇOIS, cousin de Jacques-Antoine, est connu comme inventeur d'un instrument à engrenages dont la description se trouve dans les Mémoires de la Société des Arts Ses deux fils, LOUIS-AMI (1751-1829) et JÉRÉMIE (1758-1827), furent peintres à leur tour. — LOUIS-AMI Arlaud-Jurine fut élève de Liotard et de Vivien, à Paris. Il fit du pastel, de l'huile, de la peinture sur émail, mais il est connu surtout par ses miniatures sur ivoire. Il voyagea en Italie et en Angleterre et habita à Genève dès 1802. Jérémie accompagna Saint-Ours à Rome. Dessinateur honorable, il fut maître surnuméraire des écoles de dessin. — MARC-LOUIS, d'une autre branche, établie à Orbe, * à Orbe en 1772, † à Lausanne en 1845, étudia à Paris avec David ; il fut directeur de l'école de dessin de Lausanne et dota le canton de Vaud d'un musée de peinture (Musée Arlaud). — Voir Arch. d'État Genève ; Galiffe mns. ; *PH* 4241. — B Bodmer : *Louis Ami Arlaud* dans *Nos Anciens et leurs œuvres*, 1901. — de Montet : *Biographie des Genevois et des Vaudois. — France protestante*. — A. Massé : *Les parrains illustres des rues de Genève* — *MDG* V. — *DAS*. — J.-J. Rigaud : *Recueil de renseignements sur la culture des Beaux-Arts à Genève*. — L. Gautier : *Médecine*. — Sordet : Mns. — E. Bonjour : *Le Musée Arlaud*. [H. REVILLIOD.]

L.-A. Arlaud-Jurine. D'après une miniature sur ivoire.

ARLENS (C. Fribourg, D. Glâne, Com. Blessens. V. *DGS*). Groupe de maisons du village de Blessens. Anciennes formes : *Allens*, *Aslens*, *Erlin*. Aux Crottes (*cruptæ*) on a découvert des tombes anciennes près du ruisseau dit Rio d'Arges. Au X[e] s. un nommé Engeron échange des biens à Arlens avec l'abbé de Saint-Maurice. La dîme de froment et d'avoine appartenait au XIV[e] s. à Richard de Prez. En 1403, Antoine Champion et Jean de Prez possèdent la dîme d'Arlens en fief du comte Amédée de Savoie ; en 1516, Georges Maillardoz, de Rue, était coseigneur d'Arlens. Le 21 octobre 1784, le fief d'Arlens et la dîme de Vaud (Invaud) sont inféodés à Julie-Catherine May d'Huningue ; cet acte donne l'historique de la dîme d'Invaud, Mossel et Corbeyrier avant et après la Réforme. A la fin du XVIII[e] s., le fief d'Arlens appartenait à la famille Cazenove d'Arlens. — Voir *MDR* 29, 35. — *ASHF* VI 17[bis], 96 ; VII 300 ; X 2, 4, 83. — Kuenlin : *Dictionnaire*. — *Cartulaire de Promasens* (mns aux Arch. d'État Fribourg). — Voir aussi *Hist. patr. mon.* II 62. [F. D.]

ARLESHEIM (C. Bâle-Campagne, D. Arlesheim. V. *DGS*). 1239 *Arlisheim* ; 1245 *Arlosheim* ; 1267 *Arleshein* ; 1285 *Arlshein* ; 1292 *Arlenshein* ; 1332 *Arlisshein* ; 1478 *Arlassen* ; 1500 *Arlaszen* : demeure de *Arolf* ou *Arnolf*. Les grottes d'Arlesheim ont servi de demeure à l'homme dans la période néolithique et à l'âge du fer. A l'origine, Arlesheim était une possession du duc d'Alsace, Etico Cathicus ou Adalricus. Vers 708 sa fille Odilia, abbesse du couvent de Hohenbourg, fit don d'Arlesheim avec dépendances à son couvent, qui l'eut en sa possession jusqu'en 1239. Quoique situé dans le Sisgau, Arlesheim ne ressortissait pas au landgraviat du même nom. La haute justice était au contraire exercée par les avoués du couvent de Hohenbourg, soit les Habsbourg et plus tard Ludwig von Frobourg-Homberg, époux de Gertrude de Habsbourg. L'abbesse Willebirgis de Hohenbourg vendit en 1239 le domaine et en même temps les droits de souveraineté à l'évêque Lutold de Bâle. Le 21 octobre 1245 le comte Ludwig von Frobourg renonça à tous ses droits sur Arlesheim et les deux citadelles de Birseck, et son fils Hermann vendit à l'évêque son alleu d'Arlesheim. L'évêque fit don du château et des domaines achetés du couvent de Hohenbourg à Rudolf Reich qui nomma le château Reichenstein. Arlesheim et Birseck furent mis en gage aux frères Hanneman et Ulrich de Ramstein du 15 mars 1373 au 23 mai 1386. A l'occasion de l'investiture du fief l'évêque s'était réservé le droit de collation de l'église de Sainte-Odile qu'il conserva jusqu'en 1792.

Lors de la guerre des paysans, en 1525, la « pauvre

commune d'Arlassen », de même que les villages du Birseck, présentèrent à l'évêque leurs griefs et réclamèrent pour la commune entre autres le droit de partiper à l'élection du prêtre. Après l'établissement de la Réformation à Bâle, quelques paysans d'Arlesheim brisèrent l'image placée au-dessus de la porte de l'église et la toiture; le prêtre fut obligé de céder la place. Pendant longtemps, Arlesheim n'ayant pas de pasteur en propre, fut desservi par celui de Pfeffingen. Le 22 septembre 1553, les Soleurois attaquèrent les trois villages d'Arlesheim, d'Ettingen et de Therwil pour s'en emparer et les ramener à la confession catholique; quelques jours plus tard, les Bâlois arrivèrent et mirent en liberté les habitants prisonniers. En 1569 un pasteur réformé, Paul Scherb, vint à Arlesheim, toutefois le 29 octobre 1581 l'évêque Jacob Christophe Blarer de Wartensee introduisit de nouveau la religion catholique dans le village parce que quelques habitants d'Arlesheim étaient allés au printemps à la messe à Dornach. En 1678, le chapitre de Bâle, qui s'était enfui en 1529 à Fribourg-en-Brisgau, obtint de Louis XIV de pouvoir rentrer dans l'évêché. Il alla se fixer à Arlesheim comme à l'endroit le plus approprié, parce que situé dans le voisinage des localités d'où le chapitre percevait ses revenus ; en outre, ce village était soumis aux tribunaux ecclésiastiques et laïques de l'évêque et distant seulement d'une heure de Bâle et de l'église-mère, où l'on espérait toujours que, avec le temps, le catholicisme serait rétabli et le chapitre réinstallé. Le 25 mars 1680, on posa la première pierre d'une nouvelle église, qui fut consacrée le 26 octobre 1681 ; peu après on bâtit aussi les maisons pour les chanoines. A l'exception de la tour, l'église du village, dédiée à Sainte-Odile, fut reconstruite de 1625 à 1629 et exhaussée de trois pieds en 1682; lorsque la commune eut acheté l'église cathédrale en 1814, Sainte-Odile fut démolie. En 1792, Arlesheim adhéra à la République rauracienne et fut réuni en 1793 à la France; en 1815, le congrès de Vienne l'adjugea au canton de Bâle, après que d'Andlau, gouverneur de l'ancien évêché de Bâle pour les alliés, y eut résidé pendant un an. En 1833, après la séparation de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, Arlesheim devint chef-lieu de district ; les anciennes maisons du chapitre furent occupées par le secrétariat et le tribunal du district ainsi que par la préfecture. Ce fut en quelque sorte une compensation pour la vie et l'animation qui avaient pris fin en 1792, lors de la destitution du prince-évêque et du départ du chapitre. La chapelle réformée, construite en 1856 par la famille Alioth, fut mise hors de service en 1912, et remplacée par une église plus spacieuse, construite avec le produit d'une collecte faite en Suisse lors de la fête de la Réformation. Registres de baptêmes depuis 1596, de mariages depuis 1696 et de décès depuis 1659. — Voir Trouillat. — Fritz Sarasin: *Die steinzeitlichen Stationen des Birstales zwischen Basel und Delsberg.* — H. Boos: *Urkundenbuch von Baselland.* — Walter Merz : *Die Burgen des Sisgaus.* — Jakob Burckhardt : *Die Gegenreformation in den ehemaligen Vogteien Zwingen, Pfeffingen und Birseck.*— Markus Lutz : *Neue Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel.* — G. Sütterlin : *Heimatkunde des Dorfes und der Pfarrei Arlesheim.* — Karl Gutzwiller : *Geschichte des Birsecks.* — Archives de Bâle et de Liestal. [K. Gauss.]

Arlesheim vers 1750. (Dessin de E. Buchel dans la *Topographie* de Herrliberger.)

ARLESHEIM, ERMITAGE D'. Voir Andlau, Hotels d'.

ARLOD, d', ARLO, ARLOZ ou **DARLO.** Nom de famille noble et de lieu très anciennement répandu en Savoie, en Bresse, en Bourgogne, à Saint-Claude et dans le pays de Vaud. Sur la rive droite du Rhône, à une demi-lieue de Bellegarde, existe un village du nom d'Arlod *(Arlaudus)* avec un château dont les ruines subsistent encore. L'on trouve à Genève, Reymond d'Arlod chanoine en 1188, et Guillaume, en 1264, mais il n'est pas possible de faire remonter les d'Arlod de Genève au delà de maître Pierre, alias de Arlo, dont l'origine est inconnue, mais qui venait peut-être du village d'Arlo précité. *Armoiries* : d'azur à la rose d'or surmontée en chef de trois étoiles du même. — 1. Maitre Pierre, alias de Arlo, reçu bourgeois de Genève en 1464, couturier. — 2. Jean, fils du n° 1, du Conseil des CC en 1535. Il épousa en 1537 Françoise Bergier. Prisonnier à Chillon, il fut délivré en même temps que Bonivard. — 4. Domaime (Dominique), fils du n° 1, du Conseil des CC en 1535, lieutenant de justice, châtelain de Cartigny en 1536, syndic en 1540, 1541, 1545, 1549 et 1553 ; il fut l'un des deux juges envoyés par Genève à la marche de Lausanne (30 mai 1540) à la suite de l'affaire des Articulants. Le 14 mai 1553, il fut arrêté à l'occasion du meurtre du chanoine Werly, puis relâché; ami de Calvin, il fit partie, en 1558, du Conseil qui condamna Servet. — 5. Pierre, fils du n° 4, du Conseil des CC en 1555, testa en 1568. Il acheta en 1568 de Charles-Jacques-Claude et Louis d'Arerex, seigneurs de la Tour, la moitié du fief de Vège, Arerex, Confignon et Vallet, dont l'autre partie fut vendue en 1598 par Louise de Vernan, veuve d'Abram Dentand, à Michel, fils de Pierre d'Arlod, d'où la dénomination de fied d'Arlod. Ce fief n'a rien de commun avec celui de Bursins dit d'Arlod (région Bernex-Confignon). — 6. Michel, précité, fils du n° 5, † 29 juillet 1613, du Conseil des CC en 1590. — 7. Paul, fils du n° 5, possédait en indivis avec son frère les fiefs de son père. Par contrat entre vifs du 9 mai 1623, il céda à Pierre de Langin tous ses biens situés en Savoie ; ces derniers furent rétrocédés le 30 septembre 1642 à son fils Pierre par Claude de Langin. La famille d'Arlod s'éteignit au début du XVIII[e] s. — Voir Arch. d'État Genève, *T* et *D* ; *Fief d'Arlod*, reg. I. — Benoit : *Hist. Abb. de Saint-Claude.* — Covelle: *LB.* — *Répert. des familles vaudoises qualifiées.* — Foras : *Armorial de*

Savoie. — *Regeste genevois.* — Galiffe: Mns et *Armorial.* — Galiffe : *Notices généalog.* — Piccard : *Noms propres de la Suisse romande* (Mns. aux Arch. d'État Lausanne). [Dr d'Eternod.]

ARMAGNACS. Bandes de mercenaires, ainsi nommés d'après leur premier chef, le comte Bernard d'Armagnac, de Gascogne, qui les recruta dans les années 1420 pour la maison d'Orléans en lutte contre la Bourgogne. Appelés aussi Écorcheurs au siècle qui vit leurs exploits. En 1439 déjà, forts de 12000 hommes, ils avaient dévasté l'Alsace, mais cependant sans paraître aux frontières des VIII cantons, ni à celles des postes avancés de Bâle et de Soleure. Ce ne fut que lorsqu'en août 1443 l'ancien ennemi des Suisses, le roi Frédéric III, sollicita le secours de la France contre les Confédérés pendant la guerre de Zurich, que le roi de France, Charles VII, saisit l'occasion de se débarrasser une bonne fois de ces redoutables bandes tout en cherchant à réaliser ses plans d'occupation de l'Alsace et si possible de Bâle. Après l'armistice de Tours, le 28 mai 1444, avec les Anglais, il concentra les Armagnacs sur le plateau de Langres en Champagne et les dirigea contre les frontières suisses. Quarante mille hommes à pied et à cheval, et non pas 5000 comme le roi d'Allemagne l'avait demandé, se mirent en marche sous le commandement du Dauphin Louis (le futur roi Louis XI) et de son banneret, Jean de Breuil ; ils remontèrent l'Alsace et leurs avant-postes furent en vue des tours bâloises le 21 août ; les premières nouvelles de l'approche de l'immense armée étaient déjà parvenues à Berne le 27 juillet.

Les Armagnacs venaient ouvertement dans le but de détruire les armées des Confédérés assiégeant la Farnsbourg et Zurich, mais le danger le plus pressant menaçait d'abord Bâle. Le 23 août, les cavaliers du comte Antoine de Dammartin passèrent la Birse et occupèrent le Birseck et les villages entre Bâle et Pratteln, tandis que des Autrichiens se rassemblaient près de Säckingen et se disposaient à marcher au secours de la Farnsburg assiégée par 2700 Confédérés. A la nouvelle de l'approche des Armagnacs, les chefs confédérés devant la Farnsburg envoyèrent 1300 hommes en reconnaissance contre le nouvel ennemi et leur ordonnèrent de s'arrêter à la Birse. Accompagnés de 200 Bâlois de la campagne, ces 1500 hommes partirent le 26 août 1444 de Liestal et se heurtèrent les uns après les autres près de Pratteln et de Muttenz à un ennemi beaucoup plus considérable, qui les anéantit finalement vers la léproserie de Saint-Jacques sur la Birse. La nouvelle de la bataille poussa les Confédérés à lever le siège de la Farnsburg encore le jour même, et, quelques jours après, celui de Zurich. Les Armagnacs occupèrent immédiatement la rive droite du Rhin jusqu'à Schaffhouse et ravagèrent le pays comme des barbares, pendant que leur chef, l'héritier du trône de France, investissait Bâle toujours plus étroitement. La sanglante résistance que les 1500 soldats lui avaient opposée à Saint-Jacques lui conseilla cependant la prudence, et le poussa, le 20 septembre, à conclure un armistice avec les Confédérés, puis à faire la paix le 21 octobre à Zofingue, paix qu'il signa le 28 à Ensisheim et étendit le 25 novembre à Bâle.

Par la paix d'Ensisheim et de Bâle, le dauphin renonçait à son attaque contre la Suisse, et retirait son armée des frontières suisses. Les Armagnacs saccagèrent encore pendant plusieurs mois l'Alsace et le Sundgau, jusqu'à ce que le roi Charles VII et son fils, en vertu du traité du 13 février 1445, les rappelassent, délivrant ainsi le pays de cette plaie. Les Armagnacs sont avant tout importants pour l'histoire suisse parce que ce sont eux qui mirent en relation les Confédérés avec Louis XI et furent ainsi l'origine des alliances qui réglèrent pendant trois siècles les rapports réciproques entre la France et la Suisse. — Dierauer II. [Az.]

ARMAILLI. Ce mot, usité dans le canton de Fribourg, dérive du patois *Armaille*, pièce de gros bétail, qui provient lui-même du pluriel latin *Animalia*. Primitivement, Armailli désignait le gardien de bovidés sur les pâturages alpestres ; aujourd'hui, ce mot au pluriel s'applique à tout le personnel de l'alpe, tandis que le singulier armailli est pris plutôt dans le sens de fromager. Les plus connus des armaillis sont les Armaillis des Colombettes que célèbre le Ranz des vaches. [E. Fragnière.]

ARMAN. Prieur du Grand Saint-Bernard. Son portrait au prieuré de Saint-Jacques à Aoste porte la date de 1192. Il fut en fonctions probablement jusqu'en 1199 ; cette année-là, un Petrus est mentionné comme prieur. Sous son administration, l'hospice acquit par dons ou achats diverses terres à Aoste, Saint-Oyen et Jablo. — Duc : *La maison du Grand Saint-Bernard.* [D. I.]

ARMAND, *Eugène-Alphonse,* avocat, * à Marseille le 6 septembre 1802, † à Marseille le 9 février 1875. Professeur de droit commercial dans sa ville natale, il fut destitué en 1829 pour ses opinions libérales et vint à Neuchâtel briguer la chaire de belles-lettres nouvellement créée. Il ne fut pas nommé, mais resta à Neuchâtel où il fit des cours libres de droit naturel et de littérature française. Il étudia avec intérêt la constitution et les lois de la Principauté et proposa de grandes réformes : l'élaboration d'un code civil, la liberté de la presse, la fusion des deux tribunaux souverains de Neuchâtel et de Valangin, etc. L'avocat marseillais, qui était monarchiste constitutionnel, passa dès lors pour un émissaire dangereux à la solde de la France. Rédacteur du *Messager neuchâtelois*, il devint l'un des chefs des libéraux neuchâtelois de la première moitié de 1831. Il fut expulsé au mois de juin 1831. — Voir A. Piaget : *Hist. de la Révolution neuchâteloise* II, p. 310. — *MN* 1920, p. 81. [A. P.]

ARMBRESTER, ARMBROSTER. Famille bourgeoise de Lucerne. Voir Ratzenhofer.

ARMBRUSTER ou **ARMBROSTER** (Arbalétrier). Famille noble de Berne, faisant partie de l'Abbaye du Mittelleuen (abbaye du Lion Rouge). *Armoiries :* de gueules à un lièvre d'or terminé en queue de poisson d'azur. — 1. Niklaus, du Grand Conseil en 1407. — 2. Niklaus, fils du n° 1, du Grand Conseil en 1457. — 3. ***Johann (Balistarius)***, fils du n° 2, chanoine en 1476, curé de Chaley jusqu'à 1479, de Naters de 1479 à 1480, puis doyen du chapitre de Sion 1479-1500, vicaire général de Lausanne en 1483 et chanoine en 1484, dernier prévôt du prieuré clunisien de Rueggisberg en 1484. Il se rendit à Rome en automne 1484 par ordre du gouvernement bernois, et conduisit habilement avec la Curie les négociations qui aboutirent le 14 décembre 1484 à la fondation du chapitre de Saint-Vincent à Berne, dont il fut le premier prévôt. Il devint prévôt titulaire d'Amsoldingen en 1485, abbé de Payerne de 1490 à 1492 et 1491 administrateur de l'évêché de Lausanne et candidat au siège épiscopal au mois de mai 1491. Titulaire d'une quarantaine de prébendes, il fut accusé de cumul par Valerius Anshelm. En 1503 il édifia une chapelle dans l'angle inférieur de la plateforme de l'église, mais dut la transférer en 1506 au-dessus du cimetière, sur le Münsterplatz. Il mourut le 30 juillet 1508 et fut enterré dans le chœur de la collégiale. — 4. Bernhard, frère du n° 3, du Grand Conseil en 1488, bailli de Grandson 1495-1496, d'Echallens 1496-1499, il assigna son droit de bourgeoisie sur la maison de son frère au Münsterplatz, et reçut en 1490 celle que ce dernier possédait à la Gerechtigkeitsgasse c'est-à-dire l'hôtel de la Couronne ; il fut membre du tribunal de la ville en 1510 et mourut en 1527. — 5. Franz, fils du n° 4, prit du service à l'étranger, fut puni en 1519 comme agent recruteur du duc Ulrich de Wurtemberg, devint néanmoins membre du Grand Conseil en 1520, capitaine à la solde du pape en 1521 et 1526, fut fait prisonnier à Pavie en 1525, et tomba devant Alexandrie en 1527. Son portrait figure, avec celui de son père, dans la Danse des morts, de Manuel. Peter l'arbalétrier et sa descendance s'appellent Schenkschücher et n'appartiennent pas à la famille noble des Armbruster. — Reymond : *Dignitaires de l'église de Lausanne.* — Zesiger : *Mittelleuen*, p. 125. — Anshelm : *Berner-Chronik*, I, II. — *BT* II 1893, 1894, 1900, 1901. — *BWG*

I, 199. — Wirz : *Reg. zur Schweizer Geschichte* IV. — [E. B.]

La famille Armbruster, établie aujourd'hui à Berne, est originaire de Gadmen et de Berne, et vint dans cette ville avec — 1. REINHART, * 1842, † 1915. Celui-ci fonda et dirigea une lithographie et un établissement artistique sous la raison sociale R. A. de 1884 à 1897, puis R. A. und Sohn de 1897 à 1906, A. Söhne 1906 à 1917, depuis lors *A. Graphische Anstalt*. Depuis sa mort, le propriétaire en est — 2. ERNST, * 1871, lieutenant-colonel en 1913, conseiller général de 1913 à 1920, grand-conseiller de 1916 à 1918. — *Armoiries :* d'azur à un lièvre d'or terminé en queue de poisson d'argent. [Az.]

ARMÉE. SOMMAIRE : 1. Période héroïque 1291-1515; 2. Période patricienne 1515-1798; 3. Période démocratique 1798 à nos jours.

1. **Période héroïque, 1291-1515.** L'armée est la plus ancienne et la plus originale des institutions de la Suisse, le fondement de l'union fédérale. Le principe du service obligatoire a toujours été à la base de notre organisation militaire. Tout habitant libre des cantons suisses, de leurs alliés et sujets, paysan libre, bourgeois ou noble, était tenu de servir de 16 à 60 ans. Les infirmes payaient un impôt. Les réfractaires étaient déclarés infâmes et parjures. Leur maison était rasée. Il était rare cependant que les forces entières du pays fussent appelées sous les armes ; les effectifs étaient déterminés par le but de la campagne. A côté des hommes désignés régulièrement, il se présentait, surtout pour les guerres à l'étranger, une foule de volontaires dont le nombre suffisait souvent à lui seul. Dans les guerres de Bourgogne, les Confédérés ne mirent en ligne que le tiers de leurs forces, les guerres d'Italie se firent presque entièrement avec des volontaires. Les cantons fixaient les détails de leur organisation militaire ; cependant, des principes généraux furent énoncés dans une série de décisions et de règlements adoptés par la Diète. Le Convenant de Sempach, 1393, a posé les premiers principes du droit de la guerre et de l'instruction tactique. Il exprime d'une façon péremptoire la nécessité d'une discipline stricte dans l'armée, punit sévèrement le pillage, l'abandon du drapeau, les outrages aux églises, aux femmes et aux vieillards. L'esprit d'humanité qui anime ce Convenant honore les Suisses à une époque où, partout ailleurs, on ne songeait aucunement à adoucir les maux de la guerre. Ce code resta en vigueur jusqu'en 1798. Il fut complété par le Concordat de Stans, de 1481, qui insistait sur la nécessité de l'action militaire commune, et par une série d'ordonnances ultérieures de 1499 à 1521, qui fixaient les détails de l'armement, de l'équipement et de la préparation à la guerre. Les cantons développèrent ces codes par des ordonnances militaires, ainsi Berne en 1410, Lucerne en 1481.

Instruction militaire. La période d'instruction militaire était précédée, chez les garçons de 8 à 16 ans, d'exercices de tir à l'arbalète, de maniement de la pique et de l'épée, sous le contrôle des magistrats. L'enthousiasme guerrier était si grand qu'on dut souvent interdire aux enfants de se joindre aux troupes qui partaient. En 1477 plus de mille enfants qui avaient suivi l'armée en route pour Nancy, durent être ramenés de force dans leurs familles. Les jeunes gens en âge de servir étaient instruits par les vieux soldats. Des concours de tir, de course, de saut, de natation, d'équitation entretenaient l'adresse et la vigueur corporelles. L'entraînement s'acquérait par des expéditions continuelles sur les terres ennemies ; ainsi de 1307 à 1311, les Schwyzois ne firent pas moins de 30 incursions dans les domaines des Habsbourg.

Les cantons nommaient leurs officiers. Un Conseil de guerre exerçait le commandement suprême. En 1512, pour la première fois, la Diète confia le commandement à un chef unique, le baron Ulrich de Hohensax, qui fit la conquête du duché de Milan. La solde était de 120 florins par mois pour le service hors des frontières ; dans le pays chaque soldat vivait à ses frais, mais les communes devaient avoir une réserve de numéraire équivalente à 3 mois de solde, soit 15 à 18 couronnes par homme et par mois. Seuls les porteurs d'armes à feu recevaient de leurs gouvernements une solde qui constituait plutôt une sorte de prime pour l'acquisition d'armes coûteuses.

Armement et équipement. Les Suisses étaient mieux armés et équipés que leurs adversaires. L'infanterie comprenait des piquiers et des hallebardiers. La lourde pique de frêne avait 16 à 18 pieds de long ; son maniement était difficile et exigeait de l'apprentissage. La hallebarde était longue de 8 à 9 pieds ; elle servait à frapper d'estoc et de taille. Le fantassin portait, en outre, la hache d'armes, l'épée suisse et le poignard. L'épée à deux mains, l'espadon, disparut après les guerres de Bourgogne. Le «morgenstern» est une arme improvisée, qui apparut déjà dans les premiers temps, mais surtout plus tard, en 1622, lors de la révolte du Prätigau et des guerres des paysans et de Villmergen, en 1653 et 1656. Comme arme de jet, on peut citer l'arbalète et, dès 1500, l'arquebuse. Les piquiers et les sous-officiers (Rottmeister) portaient la demi cuirasse, les officiers souvent l'armure complète. Les soldats fournissaient eux-mêmes leur équipement ; cependant les cantons entretenaient des réserves d'armes et de cuirasses dans les arsenaux. Des inspecteurs s'assuraient du bon entretien des armes, à intervalles réguliers. La cavalerie, peu nombreuse, se composait surtout d'archers à cheval, de gens d'armes (Reisige) et d'estafettes pour le service de liaison. Elle était fournie par Zurich, Berne et Soleure, ainsi que par les couvents et les seigneurs alliés et combourgeois (prince-abbé de Saint Gall, comtes de Neuchâtel, de Gruyère, etc.). L'artillerie, introduite à la fin du XIV^e^ s. (Bâle 1371, Saint-Gall 1377) s'augmenta ensuite du butin des guerres de Bourgogne et de Souabe. Vers 1500, les Confédérés possédaient un millier de pièces : bombardes, couleuvrines et fauconneaux.

La rapidité de la mobilisation assurait aux Confédérés un avantage décisif sur leurs adversaires. Un système de signaux optiques très ingénieux, placés sur les collines, faisait communiquer en quelques heures les parties les plus éloignées du pays. En cas d'alarme, on sonnait le tocsin, on hissait la bannière sur les églises et on allumait les feux. Les contingents se rassemblaient sur les places prescrites, chacun ayant pour trois jours de vivres. Le serment prêté en grande solennité, les hommes partaient pour le lieu prévu et le soir du deuxième jour, l'armée confédérée était concentrée pour entrer en campagne. Tous portaient, depuis Laupen, par ordre de la Diète, une croix blanche cousue sur leurs pourpoints ou clouée sur leurs harnais. C'était l'insigne commun à toute l'armée.

Tactique. En marche, on formait une avant-garde, un corps principal et une arrière-garde. Une fois les chefs renseignés sur la position de l'ennemi, on établissait l'ordre de bataille. Les corps de troupes étaient disposés, les uns par rapport aux autres, de front ou en profondeur. Dans le premier cas, on formait un centre et deux ailes, dans le second plusieurs échelons placés les uns derrière les autres, débordants, avec des intervalles et des distances proportionnées aux effectifs. Le dernier échelon servait de réserve. Dans chaque corps de bataille ou carré *(Gevierthaufen)*, les piquiers sur trois rangs encadraient les hallebardiers, les arbalétriers et arquebusiers se tenaient sur les flancs, l'artillerie dans les intervalles, la cavalerie aux ailes. Les bannières des cantons et alliés étaient réunies au centre des carrés. On cherchait à agir sur les flancs de l'adversaire tout en l'attaquant de front. Contre les charges de cavalerie on employait la formation « en hérisson ».

La tactique des Suisses fit école. Leur infanterie avait détrôné la chevalerie et restauré la discipline du rang et les évolutions en ordre serré, perdues depuis les Romains. Les Suisses furent successivement les premiers maîtres et les instructeurs de l'infanterie de France (1480 camp de Pont de l'Arche), des «lanceros» espagnols de Ferdinand le Catholique (1483-1487) et des lansquenets allemands. Le roi de Hongrie, le duc de Savoie, le doge de Venise et les États italiens leur confièrent l'instruction de leurs armées et adoptèrent leurs méthodes de combat. A Marignan, 1515, la tactique suisse sombra cependant devant la formidable artillerie de François I^er^ — Bibliographie : Häne : *Zum Wehr-*

und Kriegswesen in der Blütezeit der alten Eidgenossenschaft. — G. de Reynold : *L'armée suisse, origines, évolution, méthodes.* — Feldmann : *Institutions militaires de la Suisse jusqu'en 1907.* — Carl von Elgger: *Kriegswesen und Kriegskunst der alten Eidgenossen.* — Vallière : *Les Suisses en Italie (1331-1515).* — Feiss : *L'armée suisse.* — Escher : *Das schweiz. Fussvolk im 15. und im Anfang des 16. Jahrh.* — Ed. von Rodt : *Gesch. der Kriege Karls des Kühnen.* — E. Frey : *Die Kriegstaten der Schweizer.* — *Histoire militaire de la Suisse*, publiée par l'Etat-Major.

2. **Période patricienne, 1515-1798**. Les alliances, les influences étrangères, le service capitulé, les guerres civiles, l'absence de pouvoir central désorganisèrent les milices cantonales Elles vécurent sur le passé, leur instruction devint routinière, tandis que sur tous les champs de bataille de l'Europe, les régiments suisses au service étranger se couvraient de gloire. Ils furent une excellente école de guerre pour nos officiers rentrés au pays : les généraux Johann-Ludwig von Erlach, Jean de Sacconay, Robert-Scipio Lentulus, Aloïs de Reding mirent leur expérience au service de leur canton. Dans son ensemble, l'organisation de l'ancienne armée subsistait : service de 16 à 60 ans, mobilisation extrêmement rapide, préparation de la jeunesse. Dès 1615, date de la première ordonnance imprimée à Berne, nous trouvons les traces d'une instruction régulière en temps de paix, appelée plus tard le *Trüll*, et qui n'est pas autre chose que l'apprentissage de la discipline du rang. Déjà auparavant on avait commencé à instituer des exercices de tir, d'abord dans les villes, puis dans la campagne ; on construisit des stands et on décerna des prix aux bons tireurs.

La frontière ayant été violée et les Grisons dévastés pendant la guerre de Trente ans, la Diète adopta, en 1647, sous l'impulsion du général J.-L. von Erlach-Kastelen, le *Défensional de Wyl*, qui fixait les contingents de chaque canton, pays allié ou sujet, en proportion de la population. L'armée fut répartie en 3 classes de 12000 hommes chacune. Un conseil de guerre exerça le haut commandement. Une compagnie de 200 hommes se composait alors de 120 mousquetaires, 60 piquiers et 20 hallebardiers. On imposait aux cantons l'obligation de fournir 3 cavaliers par 100 hommes de leur contingent et les cantons-villes de Zurich, Berne, Lucerne, Bâle, Fribourg et Soleure fournissaient l'artillerie lourde avec les chariots de munitions, les grenades à mains, d'autres les convois de subsistances.

Cette organisation trouva une application immédiate : de Bregenz, les Suédois menaçaient les frontières Est. Une mobilisation partielle suffit à empêcher une nouvelle violation du territoire.

En 1668, la loi de 1647 fut transformée en *Défensional fédéral* à la nouvelle de l'attaque de Louis XIV contre la Franche-Comté, province placée sous le protectorat du Corps helvétique. On forma 3 divisions de 13400 fantassins, 402 cavaliers et 16 canons, correspondant à peu près à nos classes actuelles de l'élite, de la landwehr et du landsturm. Les cantons fournissaient aussi, à tour de rôle, le haut état-major général du colonel-général au waguemestre. Le Défensional a contribué à unifier l'organisation et l'instruction de l'infanterie et de la cavalerie. Les cantons-villes, surtout, se conformèrent aux décisions de la Diète de Baden. Ils adoptèrent le calibre normal des mousquets d'une once. Les ordonnances de 1647 et 1673 créèrent la cavalerie bernoise et zuricoise. Par contre, ces efforts d'unification échouèrent pour l'artillerie. Jusqu'à la fin de l'ancien régime, Berne n'admit que les calibres de 2, 4, 6, 8, 12 et 24 pour les pièces de campagne (système français de Vallière), tandis que les canons de Zurich étaient construits d'après le système prussien. Les drapeaux étaient aux couleurs cantonales, avec une croix blanche traversante. En 1673, 1674 et 1678, la Diète adopta des articles additionnels sur la justice militaire et l'administration ; mais les petits cantons négligèrent leur état militaire, de sorte que, depuis 1700, seuls les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Glaris protestant, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse et Appenzell-Rh. E. faisaient encore partie du Défensional. Celui-ci, malgré ses imperfections, protégea la Suisse pendant les guerres de Louis XIV ainsi qu'en 1707 (succession de Neuchâtel) et en 1709. Puis il tomba peu à peu en désuétude, certains cantons, par indifférence ou égoïsme, refusant de se soumettre à leurs obligations. En 1743, on rassembla avec peine 2000 hommes, alors qu'à la même date plus de 60000 Suisses servaient à l'étranger. En 1792, 2 bataillons occupèrent Bâle, troupe bigarrée, inégalement instruite et armée, formée de 16 contingents différents. En même temps, Berne seule pouvait mettre sur pied une armée de 14 bataillons, 4 escadrons et 6 batteries, sous le général de Muralt, pour couvrir Genève et sa frontière du Jura.

Les ressources des cantons en hommes restaient considérables, grâce à une très forte natalité : lors de la deuxième guerre de Villmergen, en 1712, 100000 hommes firent campagne plusieurs mois, et tout autant en 1798.

Zurich et Berne, surtout, maintinrent leurs milices sur un pied satisfaisant. Le territoire de Zurich, depuis 1713, était divisé en 20 arrondissements de régiment qui, avec 8 escadrons de dragons, 8 compagnies d'artillerie et 4 de chasseurs, formaient une armée de 30000 hommes. L'infanterie portait l'habit gris à revers bleus, les bas bleus et le tricorne bordé de blanc. Le «piquet» de 1500 hommes était toujours prêt à partir, conformément au Défensional.

L'armée bernoise réorganisée en 1760-1768 fournissait 63697 enrôlés, dont 27218 destinés à l'armée de première ligne (28 régiments d'infanterie dont 7 du pays de Vaud, 18 escadrons de dragons, 3 compagnies de cuirassiers vassaux, 24 compagnies d'artillerie, 14 compagnies de chasseurs, 8 de carabiniers et 600 matelots de la flotte du Léman). L'arsenal de Berne contenait 30000 fusils et 500 canons de 6, 8, 12 et 24 livres, obusiers de 16 et 25 livres et mortiers de 50 à 300 livres.

Le fusil à pierre avait remplacé le mousquet depuis 1690. Les soldats emportaient leur équipement chez eux et devaient se présenter en uniforme devant le pasteur pour se marier.

Le général, subordonné au Conseil des Deux-Cents, ne pouvait rien entreprendre sans consentement préalable ; ingérence du pouvoir civil qui paralysa l'action d'Erlach sur ses troupes, en 1798, et précipita la ruine finale de la République. L'uniforme était gris, à parements rouges. En 1757, on adopta l'habit bleu de roi qui s'introduisit, de plus en plus, dans la plupart des cantons. Les dragons seuls portaient l'habit rouge à Zurich et à Berne ; les chasseurs avaient la casaque verte à Zurich, bleue à Berne.

Instruction. Dans la plupart des cantons le régiment était considéré comme un dépôt où l'on puisait suivant les besoins. Les compagnies de grenadiers et de mousquetaires, formées des plus jeunes classes, marchaient au premier appel, les fusiliers restaient «de piquet». L'instruction se donnait dans chaque arrondissement de recrutement par un major de département assisté d'aides-instructeurs. On exerçait 12 à 15 jours par an, un mois pour l'artillerie. Des revues générales se tenaient au printemps et en automne, des «camps» d'instruction de 8 à 15 jours en été, où des troupes de toutes armes manœuvraient ensemble. Les premiers règlements d'exercice imprimés ont paru à Genève 1603 et 1609, Berne 1615 et 1619, Zurich 1651 et 1656, Bâle 1666, Zurich 1667 et 1673, Lucerne 1682, Bâle 1683, Genève 1686, Berne 1689 et 1695. Dès 1703 les règlements suisses s'inspirèrent de «l'Exercice de toute l'infanterie de France», à partir de 1770, les instructions du Grand Frédéric firent règle. Certains corps étaient réputés : l'artillerie zuricoise et bernoise, les chasseurs-carabiniers bernois, le régiment fribourgeois de Gruyère. Mais, en général, l'instruction était trop formelle, le service en campagne insuffisant, la discipline laissait à désirer, la cavalerie manquait de souplesse. La «Société militaire helvétique», fondée en 1779, proposa des réformes, mais elles n'eurent aucun résultat pratique. Pourtant le système militaire des cantons était proposé en exemple à l'étranger. Cette armée avait belle apparence. Le comte du Luc, ambassadeur de France, vit passer à Soleure, en 1712, une

partie des troupes mobilisées. Il écrivait au roi son maître: «Nous avons vu hier passer à Soleure une compagnie de dragons du Pays de Vaud qui est des plus belles. Tous ces dragons sont uniformes et bien faits; ils paraissent tous avoir servi».

Les principales villes suisses (Zurich, Berne, Bâle, Genève) avaient une troupe permanente «garde d'État» ou «garde soldée» pour le service de place de la capitale, et Berne tenait une garnison permanente dans sa forteresse d'Aarbourg. En cas de danger pressant, les cantons pouvaient rappeler leurs officiers et même leurs régiments à l'étranger. En 1792, l'État de Berne rappela son régiment du service de France et l'incorpora, sous le nom de régiment de Watteville dans son armée qui couvrait les frontières de Genève et du pays de Vaud. Malgré tout, l'esprit militaire subsistait. Le noyau et les cadres des milices étaient formés de soldats rentrés des régiments suisses de France, de Hollande ou d'Espagne. Lorsque les armées du Directoire français envahirent la Suisse, en 1798, elles trouvèrent à Berne, dans la Suisse primitive et en Valais, une résistance inattendue qui aurait pu être victorieuse, si les cantons eussent réuni leurs forces, au lieu de combattre séparément. Les généraux français rendirent d'éclatants témoignages à leurs adversaires de Neuenegg, du Rotenthurm, de Stans et de Sion. — *Bibliographie:* Fried. Pieth: *La Suisse pendant la guerre de Trente ans* dans *Hist. militaire de la Suisse* VI. — Ed. von Rodt: *Gesch. des Bernerischen Kriegswesens.* — G. de Charrière: *La campagne de 1712, étude historique et militaire.* — Le même: *L'armée zuricoise dans la guerre du Toggenburg.* — Pochon et Zesiger: *Schweizer Militär vom Jahre 1700 bis auf die Neuzeit.* — Max de Diesbach: *La garnison de Fribourg (AF* 1914-1915). — Dinner: *Zur eidg. Grenzbesetzung 1792-1795 (JSG* XII, 102). — E. Muret: *L'invasion de la Suisse en 1798.* — P. de Vallière: *La part de la Suisse romande dans l'histoire militaire de la Suisse (RMS* 1916-1917). — R. v. Erlach: *Zur bernischen Kriegsgeschichte des Jahres 1798.* — Steinemann: *Reformen im bernischen Kriegswesen (1560-1653).*

3. **Période démocratique, de 1798 à nos jours.** Après l'effondrement de 1798, le Directoire français imposa à la République helvétique un système militaire centralisé. Mais l'entretien des armées françaises qui vivaient sur le pays, la guerre européenne en Suisse après les ruines de l'invasion anéantirent les ressources financières et rendirent impossible l'application de la loi de 1798. L'armée nationale comprenait:

1) La *Légion helvétique*, troupe permanente à recrutement volontaire (dissoute en 1799).

2) Les 6 *Demi-brigades auxiliaires;* au lieu des 18000 hommes prévus, il ne se présenta que 4000 conscrits qui furent incorporés de force dans les troupes françaises.

3) La *Milice sédentaire:* Service obligatoire de 20 à 45 ans. Le pays fut divisé en 8 départements militaires sans égard aux frontières cantonales. Ce système très impopulaire devait donner 60000 hommes, mais on ne put en rassembler que 10000 environ. — Sous l'Acte de médiation, Napoléon accapara les forces militaires des cantons pour ses régiments suisses toujours maintenus au complet. Pendant son règne, la Suisse dut lui fournir 4 régiments permanents de 4000 hommes qui périrent en grande partie en Calabre, en Espagne et surtout en Russie. L'armée nationale instituée par le *Règlement général de 1807* n'existait que sur le papier. Les mobilisations partielles de 1805 et de 1809 montrèrent l'insuffisance des milices. Cependant, ces campagnes pacifiques fortifièrent le lien fédéral, elles firent revivre l'esprit de corps. On diminua les inconvénients du système fédératif par un contrôle central permanent de l'instruction des troupes cantonales.

En 1813, un faible cordon de 20000 hommes gardait le Rhin, sous le général de Wattenwyl et 160000 alliés menaçaient Bâle. Malgré des protestations, la Diète ordonna aux troupes de livrer le passage et les Autrichiens et les Russes traversèrent le pays. Pendant les Cent-Jours, la Confédération sortit pour la première fois depuis des siècles de sa neutralité. En juillet 1815, 40000 Suisses sous les ordres du général Bachmann pénétrèrent en Franche-Comté; 5000 hommes sous le colonel d'Affry prirent part au siège d'Huningue. Le brassard fédéral comme autrefois la croix blanche, fut alors institué comme insigne commun à toute l'armée. Cette campagne révéla une fois de plus l'extrême inégalité d'instruction des contingents cantonaux.

Après la chute de Napoléon, la Suisse reconstituée redevint maîtresse de ses destinées. Le *règlement militaire fédéral de 1817* tint compte des expériences de 1815. L'armée, élite, réserve et landwehr, eut un effectif de 67000 hommes, soit 4% de la population. On institua l'État-major fédéral et l'École centrale de Thoune pour amener l'unité d'instruction et de doctrine Des «camps fédéraux» furent, à partir de 1820, l'origine des grandes manœuvres. La frontière fut de nouveau occupée en 1831, et dans l'affaire de Louis-Napoléon en 1838, les cantons romands mobilisèrent 27000 hommes sous le général Guiguer de Prangins, sans attendre les ordres de la Diète qui mit de piquet toutes les forces de la Confédération. En 1845, lors des expéditions des «corps francs», 2 divisions (général de Donatz) préludèrent à la guerre du Sonderbund qui, en 1847, mit sur pied 180000 hommes sous les ordres des généraux Dufour et Salis-Soglio. Le drapeau fédéral, adopté en 1840, remplaça les anciens drapeaux aux 25 couleurs cantonales. Enfin, la loi d'organisation militaire de 1850 chercha à corriger les défauts dénoncés par Dufour. On fit un pas de plus vers l'unification par la création du Département militaire fédéral. Mais le vice fondamental du système restait le dualisme entre la Confédération et les cantons, en outre, le temps de présence sous les armes était trop court. L'école de recrues durait de 28 à 42 jours, les cours de répétition de 3 à 10 jours. En 1856-1857, le soulèvement des royalistes neuchâtelois et l'intervention de la Prusse nécessitèrent la mobilisation de 30000 et la mise de piquet de 100000 hommes sous les ordres de Dufour. L'armée concentrée sur le Rhin était forte de 9 divisions de 15600 hommes, 1400 chevaux et 24 canons chacune, plus une réserve de cavalerie, d'artillerie et du génie et 3 brigades indépendantes.

En 1859, 1860 et 1866, des corps d'observation de 10000 hommes occupèrent la frontière, tantôt au Sud, tantôt au Nord, suivant la situation internationale. Chacune de ces mobilisations était suivie de réformes. En 1842, le fusil à percussion remplaça le fusil à pierre. Le chargement par la culasse fut introduit en 1859 et le calibre réduit de 18 à 10.4 mm. En 1865 le canon d'acier de 10 cm., se chargeant par la culasse, succéda aux pièces de bronze lisses se chargeant par la bouche et en 1869, l'armée suisse fut la première en Europe à posséder un fusil à répétition, invention de Friedrich Vetterli à Neuhausen.

La couverture de la frontière du Jura en 1870-1871, sous le général Herzog, dévoila l'insuffisance de la préparation à la guerre. La mobilisation fut lente, les munitions et le matériel de réserve manquaient; le soldat montrait de la bonne volonté, mais l'instruction défectueuse et le peu d'entraînement des troupes les rendaient incapables d'efforts prolongés. Le général Herzog dans son rapport officiel, critiqua sans ménagements les points faibles du système et demanda la centralisation complète de l'instruction et la prolongation du temps de service. *L'organisation militaire de 1874* attribua à la Confédération l'instruction et l'armement. 8 divisions et 16 brigades de landwehr donnèrent un total de 202479 hommes. La durée des écoles de recrues et des cours de répétition fut prolongée à 48-60 jours. On augmenta le service effectif des cadres. Les derniers vestiges de l'uniforme cantonal disparurent, excepté les cocardes. De 1874 à 1907, on créa successivement: la section des sciences militaires à l'Ecole polytechnique, le landsturm, l'artillerie de forteresse, les fortifications du Gothard et de Saint-Maurice, les corps d'armée, les aérostiers, les mitrailleurs à cheval. On renforça la cavalerie, remarquablement entraînée et remontée; l'artillerie adopta en 1889 la pièce de campagne 8.4 cm. en acier, et en 1903 le canon 7.5 à tir rapide et recul sur affût. Le fusil de 1889 (calibre 7.5 mm.) et 1889-1896 représentait un pro-

grès considérable. Il a été transformé en modèle 1911 à balle conique. L'instruction militaire préparatoire se développa ainsi que le tir obligatoire en dehors du service.

Le 3 novembre 1907, le peuple vota la loi militaire de 1907. Sous ce régime, en quelques années, grâce à un travail intensif, une transformation, très remarquée par nos voisins, s'est opérée. L'organisation des troupes de 1912 a réparti l'armée en 6 divisions, créé les brigades de montagne, les mitrailleurs d'infanterie, la cavalerie d'armée, les obusiers de campagne, l'école militaire pour instructeurs. Les écoles de recrues et d'aspirants prolongées à 2 ½ et 3 mois, les cours de répétition annuels permirent une instruction moins superficielle du soldat et de l'officier. La force totale de l'armée fut portée à 281 000 hommes, 45 000 chevaux et 800 canons plus 200 000 hommes des services complémentaires. L'enseignement remarquable des cours d'État-major général, de l'école de tir de Wallenstadt et de l'École centrale entretint le goût des recherches scientifiques et des études historiques dans le corps d'officiers.

La mobilisation générale d'août 1914, général Wille et chef d'état-major général Sprecher-de Bernegg se fit avec ordre et rapidité. La longue attente à la frontière mit le « moral » des troupes à une rude épreuve dont elles sortirent victorieuses. La discipline ne se relâcha pas. Le manque d'expérience et de routine de beaucoup d'officiers s'atténua avec les mois et les années. L'entraînement des troupes à la marche, au tir, au service en campagne, leur belle tenue sous les armes, donnèrent confiance au peuple et imposèrent le respect aux belligérants. Les manœuvres d'armée de mars 1917, auxquelles prirent part près de 100 000 hommes dans des circonstances particulièrement difficiles, permirent de constater l'excellent fonctionnement des états-majors supérieurs et des services de l'arrière, la mobilité des troupes dans tous les terrains, leur endurance et leur dévouement. La solde du simple soldat fut portée de fr. 0,80 à fr. 8,50 par jour et ramenée en 1919 à fr. 2.—. En 1915-1916, l'armée reçut l'uniforme gris-vert et, en 1917-1918, le casque d'acier. Le renforcement des mitrailleurs, le développement de l'aviation, la pratique des nouvelles méthodes de combat tinrent les divisions constamment en haleine.

L'histoire de notre armée qui se confond avec celle de la nation est loin d'être achevée. De nouvelles tâches l'attendent. Elle doit rester l'éducatrice du peuple, l'expression suprême de notre volonté de vivre.

Bibliographie : Œchsli : *Die Schweiz vor hundert Jahren 1798-99* — Leemann : *Denkschrift über die Ereignisse im Jahre 1838.* — Muret et B. de Cérenville : *La Suisse en 1815. Le second passage des alliés et l'expédition de Franche-Comté.* — Ed. Secretan : *L'armée Suisse depuis 100 ans (La Suisse au XIX^e s.* I). — G.-H. Dufour : *Rapport général sur l'armement et la campagne de 1847.* — Jacky : *L'occupation des frontières suisses en 1870-71.* — Feyler : *La Suisse sous les armes.* — Egli : *L'armée suisse.* — Feiss : *Das Wehrwesen der Schweiz.* [Major P. de Vallière.]

ARMÉE DU SALUT (Heilsarmee, Salvation Army). Communauté religieuse organisée militairement, fondée en 1865 par William Booth (1829-1912). Née des besoins religieux et sociaux modernes, basée sur le méthodisme, l'Armée du Salut a un caractère international chrétien-syncrétique ; son but est le salut des classes négligées de la société. A la tête des officiers, sous-officiers et soldats des deux sexes se tient un général, à pouvoirs monarchiques, qui est, depuis la mort du fondateur, son fils Bramwell Booth. Journal principal : *The War Cry, Le Cri de guerre.* Méthode d'action : Evangélisation par le moyen de réunions à cachet militaire avec sollicitations à la conversion immédiate ; travail de relèvement social.

L'Armée du Salut se répandit en Suisse dès 1882 grâce à l'Irlandais Clibborn et à Kate Booth. Elle fut en butte les premières années à l'hostilité du public. Plusieurs cantons interdirent les réunions (1883 : Genève, Neuchâtel, Vaud, Berne — 1885 : Zurich — 1888 : pétition d'Appenzell-Rh.-I. pour l'application de la loi sur les jésuites à l'Armée du Salut). La conclusion du rapport du conseiller fédéral Ruchonnet à l'Assemblée fédérale le 2 juin 1890 et la circulaire du Conseil fédéral du 14 février 1893 jointe à l'arrêté définitif abrogeant les lois contre l'Armée du Salut (Berne 1897, Genève 1898) provoquèrent un changement d'opinion. Aujourd'hui cette communauté jouit de l'estime générale et de l'appui des autorités. Elle comprend 119 corps d'armée avec 400 officiers en service permanent ; le quartier général et le commissariat sont à Berne. Il existe trois maisons de relèvement pour femmes et jeunes filles (Zurich 1894, Bâle 1900, Vevey 1904) ; 4 asiles de nuit pour femmes (Zurich 1907, Genève 1908, Bâle 1909, Neuchâtel) ; 3 asiles de nuit pour hommes (Zurich 1899, Genève 1904, Bâle 1906) ; un asile pour mères et enfants (Zurich) ; 2 postes de travail pour hommes (Zurich, Bâle) ; 2 colonies agricoles pour détenus libérés et sans-travail (Köniz près de Berne, Devens près de Saint-Aubin, Neuchâtel) ; 4 postes de secours (Zurich, Berne, Genève, Bienne). — *The Salvation Army*, 1917. — P.-A. Clasen : *Der Salutismus.* [E. B.]

ARMENSEE. Village. Voir Ermensee

ARMES. Les différentes armes se divisent d'après leur destination en *armes défensives* et *armes offensives*. Parmi les premières, on compte : le *bouclier*, l'*armure* et la *cuirasse*, le *casque* ; parmi les dernières, l'*épée* sous toutes ses formes : le glaive, la dague, le sabre, le poignard ; puis les armes d'*hast* telles que la hallebarde, la lance, la pique, l'esponton, la hache d'armes, le marteau d'armes, le morgenstern ; les *armes de jet*, qui comprennent l'arbalète, l'arc, les machines de siège ; enfin les *armes à feu*, qui se divisent à leur tour en artillerie et en armes portatives : l'arquebuse, le mousquet, le fusil. Les *armes d'ordonnance* du XIX^e s. forment un groupe particulier ; elles ont été et sont encore fabriquées en grande quantités pour le compte de l'Etat et sont uniformes pour l'armée

A. **Armes défensives.** 1. ***Bouclier.*** Des garnitures de boucliers, umbos, se trouvent fréquemment dans les tombeaux de l'époque des invasions. Dans le haut moyen âge le bouclier rectangulaire, oblong et plus tard arrondi, était en usage au Nord des Alpes ; en Italie et en Orient on se servait du bouclier rond. Nous ne tenons pas compte ici du bouclier ou écu de chevalerie écus de chevalerie de Seedorf, du XIII^e s., au Musée national à Zurich ; de Rarogne, datant du XIV^e s., à Sion). Dans les boucliers de fantassin on distingue suivant la grandeur : le pavois d'assaut, d'une hauteur d'environ 2 mètres, pour la guerre de siège, et le pavois, d'environ 1 ½ mètre de haut, qui couvrait un fantassin jusqu'à la poitrine, enfin le petit pavois qui abritait un homme agenouillé. Les grands et les petits pavois étaient souvent ornés de peintures (armoiries). Les boucliers du Musée historique de Berne (des XIV^e et XV^e s.) appartiennent à ces trois catégories et sont en bois de sapin ; sur le devant est collée une traverse en chêne, et les deux faces sont recouvertes de peau de truie sous laquelle se trouve une couche d'étoupes. Les lourds boucliers en fer, souvent richement ornés, (exemplaires à Zurich et à Berne) n'ont qu'une valeur décorative. On trouve dans la plupart des musées suisses d'une certaine importance des boucliers pris à la guerre ; c'est à Zurich et à Lucerne (butin de la bataille de Giornico) qu'ils sont le plus nombreux.

2. ***Armures et cuirasses.*** Au moyen âge, on portait pour la protection du corps des cottes de mailles, *broignes*, hauberts, ou des tuniques de toile ou de peau recouvertes d'anneaux. L'emploi de la cotte de mailles persista jusque dans le courant du XVI^e s. Déjà au moment des invasions et plus tard, le haubert était une arme défensive des nobles ; toutefois, à mesure que l'armure de plates prit de l'importance, il fut supplanté comme arme de chevalerie (pendant un certain temps on le porta sous la cuirasse) et fit partie de l'équipement des fantassins. Les armuriers étaient des employés des villes et ne disparurent que dans la seconde moitié du XVI^e s. : à Berne, en 1574, à Zurich, en 1582. Le tissu de mailles était formé d'anneaux soudés, rivés ou découpés en fil de fer forgé, et souvent combinés ensemble ; le bord était sou-

vent entouré d'un cercle en laiton, recouvert fréquemment d'ornements et d'inscriptions (de provenance orientale ou de Nuremberg).

Les chevaliers portaient la cotte de mailles sur un vêtement de cuir *(gambison)*. Le cou et la tête étaient protégés par une sorte de capuchon appelé camail. Avec l'emploi du heaume, le camail disparaît, et le cou est garanti par le gorgerin suspendu au casque lui-même; au XV^e^ et XVI^e^ s., on plaçait sur les épaules des ailettes. Au XIII^e^ s., on vise déjà à mieux garantir certaines parties du corps en adaptant des renforcements sous forme de plaques de fer ou de corne (coquilles aux coudes et aux genoux, rondelles mobiles aux aisselles, plaques de renforcement sur la poitrine et le dos). Dans le cours du XIV^e^ s., ces essais aboutirent à l'armure de plates, dont la composition s'acheva vers 1420. Les pourpoints cousus, sans manches, se composaient de plusieurs couches de toile superposées de façon à former une texture impénétrable. Ils étaient renforcés soit par des anneaux de métal cousus, soit par des lamelles de fer placées l'une sur l'autre comme les tuiles d'un toit (*corazin* lorsque les lamelles sont en dedans, *brigantine* lorsqu'elles sont en dehors).

C'est à Milan que furent fabriquées les premières armures de plates. L'atelier des Negrolis (Missaglia) était surtout célèbre dans ce genre ; le Musée historique de Berne en possède une armure complète datant de 1440-1450 (d'autres pièces d'armures se trouvent à Zurich et à Aarau). Plus tard, Augsbourg et Nuremberg devinrent des centres de fabrication. Les premières armures étaient lourdes et manquaient de souplesse (poids de l'armure Missaglia à Berne 27,78 kilos). En bombant la poitrine et en cannelant la surface plane (armures de Maximilien) on obtint une diminution sensible de poids sans altérer la solidité. Au XVI^e^ s., le costume influença la forme des armures. L'armure du fantassin est de beaucoup plus simple que celle des chevaliers. On laisse de côté les jambières et les brassards sont fort simplifiés. C'est ainsi qu'on est arrivé à la demi-cuirasse qui se trouve encore dans les arsenaux suisses et dans les musées en plusieurs centaines d'exemplaires (la plus belle collection est à Soleure). On a réussi à réduire le poids d'une armure pour fantassins jusqu'à 8,1 kilos. Pour les sièges de forteresses, on se servait d'armures de tranchées, d'une construction spécialement solide. L'armure perdit son importance avec l'apparition des armes à feu dont le tir était beaucoup plus juste. Elle s'est conservée jusqu'à nos jours comme cuirasse. Les armures de nos collections proviennent presque toutes de l'étranger (Allemagne et Italie). Toutes les villes importantes avaient un ou plusieurs employés chargés de l'entretien des armures. Vers la fin du XVI^e^ s., il existait à Frauenfeld un atelier d'armurier (Hofmann); on ne trouve en Suisse qu'un seul autre armurier : H. M. à Bâle; ses initiales sont données par une armure datant du milieu du XVI^e^ s.

3. ***Casque.*** Le casque est de date plus ancienne que l'armure. Ceux dont on se servait lors des invasions et dans le haut moyen âge sont coniques, d'abord formés de côtes garnies de plaques (casque à côtes), plus tard emboutis d'une seule pièce (casque normand des X^e^ et XI^e^ s.). Pendant les croisades, on construisit un heaume lourd, en forme de pot, que l'on posa d'abord sur le sommet de la tête, puis sur les épaules (le seul exemplaire trouvé en Suisse est au Musée National). Au XIV^e^ s., le casque conique fut transformé en bacinet: les parois furent sensiblement allongées, le tissu de mailles du colletin se fixa au casque par du fil de fer. Plus tard on ferma l'ouverture ménagée pour le visage par une visière proéminente. Avec l'introduction de l'armure de plates, le casque devint une pièce de l'armure, et se modifia avec l'emploi du bacinet. La forme du timbre devint hémisphérique, garnie d'une crête plus ou moins haute. La nuque est rentrée et garantie par des cercles de métal. Dans le casque bourguignon le gorgerin et le casque sont réunis par un bourrelet et ne font qu'un. La visière, en deux ou trois pièces, est mobile. Au XV^e^ s., le fantassin porte le chapeau d'armes, hémisphérique, à ailes plates ou fortement rabattues (chapeau d'armes de Zwingli au Musée National). Le chapeau d'armes se transforma au XV^e^ et début du XVI^e^ s. en salade portée aussi par les chevaliers, avec un large couvre-nuque, et en armet au XVI^e^ s. Le timbre de ce dernier est pourvu d'une crête très haute ou d'une pointe ; sur le devant se trouve la visière, fixe ou mobile, et derrière un couvre-nuque. Les oreilles sont garanties par des oreillères tournant dans des charnières ou fixées par des courroies de cuir. Dans la deuxième moitié du XVI^e^ s., on introduisit d'Espagne le morion, qui se rapproche également du chapeau d'armes, mais dont les parois sont droites ; il est pourvu d'une crête très élevée et d'un rebord étroit, se terminant en pointe devant et derrière. Le cabasset, piriforme, pointu à la partie supérieure, se rapproche du morion. Dans le cours du XVII^e^ s., on vit apparaître le casque hongrois, de type oriental, ou Bourguignote à nasal mobile

B. **Armes offensives.** 1. ***Epées, dagues, poignards.*** Les armes d'estoc et de taille sont les épées et les poignards. L'épée des chevaliers du moyen âge dérive de la spatha de la période des invasions, et celle-ci procède de l'épée celtique. Les trouvailles faites dans des tombeaux alémannes et burgondes fournissent des données sur la forme de l'épée à deux tranchants en usage lors des invasions. C'était une épée à large lame, creusée d'une rainure. On remarque déjà à la poignée un essai de protection de la main consistant en une mince plaque de fer adaptée entre celle-ci et la lame; on voit aussi un commencement de pommeau. Dans l'épée carolingienne, ce genre de poignée est parvenu à un entier développement. La main se place entre deux fortes barres ; l'une, antérieure, un peu plus longue, mais ne dépassant guère la lame : l'autre, postérieure, surmontée d'un renflement, le pommeau. Au X^e^ et au XI^e^ s., la forme de la poignée subit une modification décisive. La barre antérieure, plus mince et plus longue, se transforme en garde. On donne au pommeau, forgé d'une seule pièce, la forme d'un chapeau, d'un champignon ou d'une lentille. Dès le XII^e^ s., la poignée s'allonge. Vers 1300 la garde et la poignée sont de longueur égale, dans la suite la proportion change au détriment de la garde. Au XV^e^ s. la poignée s'est tellement allongée que la main droite ne suffit plus à manier l'épée et qu'on est obligé de s'aider de la main gauche. On obtient alors les épées « à une main et demie»; puis vient l'épée à deux mains qui a déjà atteint son entier développement vers 1480. Lors de l'apparition de l'armure de plates, on forge la lame de façon à pouvoir frapper d'estoc. Les épées des chevaliers tués à Sempach sont de véritables types d'épées d'estoc. Dès le XV^e^ s. la poignée se complique. On munit la garde d'anneaux latéraux avec ou sans feuilles d'arrêt. On y adjoint des sous-gardes recourbées le long des tranchants, de sorte que l'épée du XVI^e^ et du XVII^e^ s. a tout un système de branches et d'anneaux artistement construits. Dans l'épée d'estoc, l'appareil destiné à protéger la main, ordinairement en forme de cloche, est placé en avant de la garde. Dès le XV^e^ s. on voit apparaître l'épée à lame recourbée, soit le sabre. Les épées des époques précarolingienne et carolingienne sont pourvues d'ornements damassés. Les épées carolingiennes ont déjà des inscriptions, qui deviennent plus fréquentes dans la suite, et qui sont incrustées dans la lame en différents métaux. On trouve déjà des marques de fabrication sur les épées celtiques et, çà et là, sur des lames carolingiennes. Dès le XIV^e^ siècle les cas se multiplient.

Le scramasax des invasions a donné l'arme domestique du moyen âge *(Hauswehre)*, qui fut portée par les bourgeois et les paysans jusque dans le courant du XVII^e^ s. Cette arme n'a qu'un tranchant et le pommeau manque. La poignée en bois n'est pas, comme c'est la règle pour l'épée à deux tranchants, enfoncée sur la soie, mais fixée sur celle-ci en deux plaques retenues par des chevilles. — Une épée courte, à deux tranchants, permettant de frapper d'estoc et de taille, était en usage au XV^e^ siècle.

Les formes d'épées caractéristiques pour la Suisse sont la dague, l'épée et le sabre suisses.

La dague suisse dérive du poignard, dont la lame

a été allongée. La forme de la poignée est caractéristique en ce sens qu'au lieu de la garde et du bouton, elle a des broches saillantes, recourbées l'une contre l'autre. Dans le dernier quart du XV^e^ s., on portait fréquemment la dague. Vers la fin du XVI^e^ s., elle tomba en désuétude. Rare dans les collections suisses, elle est représentée à Berne en cinq exemplaires.

L'épée suisse se distingue de la dague par la forme de la lame qui est, ou bien large et à un tranchant (cette forme peut être considérée comme spécifiquement suisse), ou aussi à deux tranchants. Cette arme est actuellement très rare.

Le sabre suisse était l'arme des gens de qualité et souvent, vers la fin du XVI^e^ s., orné de gravures ou d'incrustations en argent : jusqu'au milieu du XVI^e^ s. sa forme primitive est caractérisée par la lame légèrement recourbée et à un tranchant, et le dos, affilé sur un quart de sa longueur, à partir de la pointe ; la poignée est terminée par un pommeau en forme de nœud. Au milieu du XVI^e^ s. la lame a une courbure plus forte, le dos est muni de plusieurs rainures ; le pommeau présente la forme d'une tête de lion ou de braque.

Le poignard est une arme spécialement faite pour frapper de la pointe et pour cette raison on en a fait usage en tout temps. Lors des invasions il n'en existait pas de forme spéciale dans le pays. Dès lors, et jusqu'au XI^e^ s., c'est le couteau (*sax*) qui sert de poignard et l'on use indifféremment de cet instrument comme ustensile et comme arme. Ce n'est qu'au XI^e^ et au XII^e^ s. que le couteau-poignard, à un tranchant et à dos très fort, et au XIII^e^ s. que le poignard à double tranchant font leur apparition. Dès lors les deux formes se rencontrent simultanément, puis le poignard à un tranchant devient plus rare et finit par disparaître presque entièrement. Comme pièce de l'armement d'un chevalier, le poignard se porte au XIII^e^ s. au moyen d'une chaînette sur la poitrine ou plus bas à la ceinture.

Les illustrations des chroniques font une différence rigoureuse entre le poignard suisse et le poignard à disque. Le premier se distingue par la poignée, qui est munie en avant et en arrière de saillies latérales, enchâssées dans du métal et plus ou moins recourbées l'une contre l'autre. Primitivement cette arme n'est pas exclusivement d'origine suisse, toutefois ce n'est que sur le territoire suisse qu'elle s'est transformée en dague suisse, par l'allongement de la lame; les fourreaux artistement ornés, dont on fit d'abord usage au commencement du XVI^e^ s., ne se trouvent que chez nous. Des artistes comme Hans Holbein ont fait pour ces fourreaux des dessins qui sont très importants en matière d'art industriel. On en voit des exemplaires remarquables dans les musées de Zurich, de Berne et de Bâle.

Dans les illustrations des chroniques le poignard à disque est porté par les Savoyards et les Bourguignons; au lieu de la garde et du pommeau, il est muni de disques en fer. On trouve au Musée historique de Berne un certain nombre de ces poignards qui sont du reste assez rares.

Les poignards du XVI^e^ s. sont souvent aussi munis de gardes fort saillantes, çà et là d'un anneau, et les pommeaux sont semblables à ceux des épées. On nomme *miséricordes* et par erreur aussi *perceurs de cuirasses*, des poignards à lame très pointue, ordinairement quadrangulaire. La *langue de bœuf* est un poignard à longue lame très large. On en faisait usage en Italie et elle n'a jamais servi chez nous. La *main gauche* est un poignard dont la garde est pour l'ordinaire pourvue de riches ornements ; dans le combat à l'épée on s'en servait pour parer. Dans ce but, on faisait aussi usage du poignard à ressort dont la lame était divisée en trois ; les deux lames latérales s'écartaient au moyen d'un ressort.

2. ***Armes d'hast:*** *a) à longue hampe.* Les armes qui rendirent l'infanterie suisse si redoutable et avec lesquelles elle obtint des succès si étonnants, furent la pique et la hallebarde. La maîtrise avec laquelle ils maniaient ces armes devint cependant inutile lorsque les progrès réalisés dans l'emploi des armes à feu eurent révolutionné la tactique. Toutefois, encore en 1656, les Bernois attribuèrent leur insuccès dans la bataille de Villmergen à la supériorité de leurs adversaires dans le maniement des armes à hampe.

La *pique* est pourvue d'une courte pointe en fer fixée à la hampe au moyen de deux brides plus ou moins longues; cette pointe était ordinairement en forme de feuille ou plus tard quadrangulaire. La hampe, arrondie, en bois de frêne, avait une longueur de 15 à 18 pieds (4,5 à 5,5 mètres).

Les chroniques illustrées, des dessins et des vitraux, nous renseignent sur la manière dont on se servait de la pique. En marche, le soldat portait son arme sur l'épaule, au combat, il la tenait en arrêt des deux mains, qu'il changeait de place suivant la hauteur du but qu'il voulait atteindre. Pour accroître l'effet du choc et peut-être aussi pour mieux s'assurer contre un recul dans un assaut, il plaçait l'avant-bras gauche sous la hampe, lorsque la pique était abaissée. Les fers de piques se fabriquaient dans le pays; quant aux hampes, on était obligé de les importer.

La *pique du cavalier* est beaucoup plus courte et plus forte que celle du fantassin. La main était protégée par une rondelle de garde auquel on donna peu à peu la forme d'un entonnoir.

L'*épieu*, arme courte des fantassins, était déjà en usage à l'époque des carolingiens comme pique à ailerons. Ces deux sortes de piques sont caractérisées par une douille portant latéralement deux proéminences en forme d'ailes.

L'emploi de la *hallebarde* (de *Halm*, hampe, et de *Barte*, hache) est plus varié ; elle permet de frapper d'estoc et de taille. Le chroniqueur Jean de Winterthour atteste qu'on en fit déjà usage lors de la bataille de Morgarten : « Les Suisses avaient certains instruments meurtriers, nommés dans leur langage *Helnbarten* (hallebardes), au moyen desquels ils mettaient en pièces les adversaires les mieux cuirassés. »

Dans les commencements, la hallebarde s'emploie surtout pour porter des coups. La hache aplatie à sa partie supérieure a un long tranchant, parallèle au dos, auquel on a forgé deux anneaux servant à fixer la hampe. Telle est l'arme que l'on désigne comme hallebarde de Morgarten et que l'on nomme habituellement *vouge* dans la science des armes. Dans la seconde moitié du XIV^e^ s., les deux anneaux disparaissent et on enfonce la hampe dans une douille de moitié aussi longue que le fer. Une pointe adaptée au dos, le crochet, rend cette arme encore plus redoutable.

Vers la fin du XV^e^ s., l'extrémité du fer, qui était aplatie, se transforme peu à peu en une pointe quadrangulaire et la hallebarde devient ainsi une arme d'estoc. Le tranchant subit aussi des modifications de forme et de position. Dans la première moitié du XVI^e^ s., il était recourbé en dehors ou incliné (forme connue de Tschachtlan déjà en 1470) et dans la suite même plus ou moins rentré, ce qui est un signe de décadence. Au milieu du siècle, il en est résulté la hache en forme de croissant, ordinairement ornée de dessins à jour ; le tranchant était fortement rentré et la pointe démesurément longue. De la sorte, la hallebarde est devenue plus ou moins impropre à servir d'arme de guerre. Au XVII^e^ s., le fer est orné de jolis dessins à jour et on fait usage de la hallebarde comme d'une arme de luxe ou d'insigne distinctif ; au XVIII^e^ s., ce développement rétrograde finit par l'esponton. Il est difficile de dater les hallebardes, parce que certaines formes ont été en usage à deux reprises. La hampe était ordinairement en bois de frêne à pans coupés, fixée au moyen de deux longues brides adaptées à la douille. Deux contre-brides fixées devant étaient destinées à renforcer les deux autres. Comme autres formes de hallebarde, il faut encore citer: la hallebarde de Sempach, déjà mentionnée sous ce nom dans l'inventaire de l'arsenal de Zurich en 1651, une arme à large fer (portant souvent une croix à jour); le tranchant est passablement raccourci et légèrement recourbé, la pointe quadrangulaire est forte. On en trouve de nombreux exemplaires dans tous les arsenaux, qui ont probablement été exécutés après coup au XVII^e^ s. La hallebarde de Berne appartient par sa

forme au XV^e s., mais les exemplaires existants proviennent probablement d'une commande faite au XVII^e s. ; elle est caractérisée par un fer étroit avec tranchant long et droit, les côtés sont contournés. La partie qui relie la pointe, aplatie et pourvue d'un renforcement quadrangulaire au crochet, est aussi contournée.

Le fer de la hallebarde de Soleure, du XVI^e s., est fortement rentré sur les côtés. Le tranchant est recourbé, la pointe, fort longue, renforcée antérieurement, le crochet partagé en deux pointes recourbées.

Les *hallebardes-pertuisanes* sont des hallebardes avec fer large où la forme de hache est moins visible.

Les *guisarmes* ont une longue hampe et un fer en forme de serpette avec pointe au dos. Le canton de Zurich en commanda à Kempten en 1583.

Les *hallebardes-sabres* ont une pointe très longue en forme de sabre.

La *hache d'armes* n'est pas moins redoutable que la hallebarde ; dans les inventaires des arsenaux, on la nomme hache meurtrière. La forme du fer varie. Le plus souvent la partie tranchante est combinée avec un marteau dont le dos est lisse ou pourvu de pointes. La hache d'armes à longue hampe est connue dans le pays sous le nom de marteau de Lucerne ; elle est pourvue de quatre longues pointes et d'un fort crochet.

Le *morgenstern* (gourdin de Fidelis, gourdin de l'Entlebuch, *trüssel*, baillon du Prätigau, baillon des Grisons) est encore considéré à tort comme l'arme de prédilection des Suisses et mis au même rang que la hallebarde. De fait, il n'a jamais joué un rôle de ce genre et ce n'est que lors du soulèvement du Prätigau, en 1622, contre les Autrichiens (où le père gardien des Capucins, Fidelis de Sigmaringen, fut tué avec une arme de ce genre) qu'il acquit de l'importance comme arme du landsturm. On en fit usage dans la guerre des paysans en 1653 (gourdin de l'Entlebuch), dans les combats contre les Français et en dernier lieu dans la guerre du Sonderbund. Il n'est question nulle part du morgenstern dans les listes d'armes du XV^e et du XVI^e s. ; de même on ne l'aperçoit nulle part aux mains d'un Suisse dans les chroniques illustrées avec leurs innombrables représentations de Confédérés en armes. Tschachtlan (1470) connaît bien cette arme, mais en pourvoit un Autrichien ; de même Schilling, de Lucerne (1507), équipe des envoyés étrangers avec le morgenstern. Au moyen âge, le morgenstern est assez fréquemment reproduit dans les scènes de la Passion en même temps que d autres armes existantes, mais d'origine étrangère ou d'un usage restreint : c'est ainsi que cela se voit sur le vitrail biblique de la collégiale de Berne, datant du milieu du XV^e s. Un manuscrit d'Einsiedeln du XII^e s. relate que saint Meinrad avait été tué au moyen d'une massue garnie de clous, et le rudiment de cette arme se trouve déjà dans les illustrations des manuscrits carolingiens. Le morgenstern est une massue à longue hampe, dont l'extrémité est renflée, recouverte de clous et munie généralement d'une pointe. Outre cette forme, généralement connue, on en trouve dans les arsenaux une autre, construite avec soin, dont la tête est munie de cercles en métal garnis de pointes. La reproduction qui se trouve sur le vitrail biblique de Berne se rapproche de cette forme.

b) à courte hampe: la massue, le marteau d'armes et la hache d'armes.

L'arme primitive, c'est la massue, un bâton de bois renflé à l'une de ses extrémités. Au XV^e s., elle devient un signe de distinction (bâton de commandement) ; la tête est munie de clous, comme cela se voit dans la chronique illustrée de Tschachtlan, en 1470. Pour briser des casques à fortes parois, on chercha à augmenter l'intensité du coup en faisant la poignée et la tête en fer. Afin de reculer le centre de gravité, on fit un assemblage de plaques pour la tête. Cette forme du bâton de commandement ou masse s'est conservée jusqu'au XVIII^e s. comme sceptre de justice.

Le marteau d'armes à manche court n'est connu que comme arme de distinction, et se trouve à titre de rareté dans quelques collections (bec de perroquet).

La hache d'armes à manche court est représentée dans les illustrations des chroniques postérieures à 1470. On la trouve fréquemment dans la chronique du Bernois Schilling (1474-1478), tandis qu'il n'en est pas encore question dans Tschachtlan. Schilling arme de la hache toutes les sortes de troupes à l'exception de la cavalerie ; d'après lui, elle se portait suspendue à la ceinture.

3. ***Armes de jet.*** Il faut comprendre sous ce nom : l'arc, l'arbalète et les machines de siège.

a) L'arc était construit en bois d'if. Au moyen âge, on s'en servait surtout dans la Suisse occidentale, toutefois l'usage s'en était répandu dans le Nord de la Suisse, jusqu'à Schaffhouse, ainsi que le prouvent les étroites meurtrières, pratiquées à hauteur d'homme, dans les fortifications. Dans les chroniques illustrées, ce sont surtout les soldats étrangers qui sont armés de l'arc. En 1388, les Fribourgeois avaient à leur solde des archers étrangers. En 1546, un Zuricois exporta des arcs en Angleterre, ce qui était interdit. Cysat dit des Soleurois : « Ils ont dans leurs montagnes des ifs en abondance, dont on fait des arcs pour la guerre. » L'arc, comme arme, fut supplanté par l'arbalète qui avait une plus longue portée et qui lançait un projectile d'un effet plus grand.

Des sociétés de tir à l'arc, avec le traditionnel tir au papegai, existent encore dans différentes localités de la Suisse occidentale et à Berne.

b) L'arbalète. Les premières miniatures carolingiennes ne connaissaient pas l'arbalète ; ce n'est qu'à la fin du X^e s. qu'on en trouve un dessin dans la bible de Saint-Germain. Lors de la première Croisade, les peuples occidentaux se servirent d'arbalètes. Les trouvailles faites dans les châteaux font remonter l'introduction de l'arbalète en Suisse avant le commencement du XIV^e s. Dans le courant du siècle, les autorités favorisèrent le tir en accordant des subventions pour la fréquentation de fêtes de tir au dehors (dans les comptes de la ville de Berne, de 1378, il est fait mention de ceux qui sont allés tirer à Soleure et ailleurs). Il faut en conclure que les tirs étaient depuis longtemps organisés, ce qui, en effet, était le cas pendant tout le moyen âge. De nos jours, il existe, dans plusieurs endroits, des sociétés de tir à l'arbalète pour hommes et pour jeunes garçons, lesquelles proviennent évidemment de cette organisation.

Pour tendre l'arbalète, on se servait d'une ceinture *(Geserf)*, formée d'une courroie nouée autour du corps et d'un crochet double ; le tireur tendait l'arbalète en pressant avec le pied gauche sur l'étrier adapté à l'arbrier et en se redressant ensuite lentement. On peut aussi tendre l'arbalète plus simplement au moyen d'un grappin en bois ou en fer qui fait l'office de levier ; toutefois, il n'est pas applicable partout.

Ce procédé fut perfectionné par les Allemands et les Anglais. Les premiers se servirent d'un cric à manivelle, cranequin, et les seconds d'une sorte de moufle. Un procédé plus simple, mais qu'on ne pouvait employer partout, consistait à bander l'arbalète au moyen d'un pied de biche.

La carreau se compose de la pointe et de la tige. Primitivement, la pointe était fixée à la tige au moyen d'une cheville, plus tard, on y forgea une virole, dans laquelle on introduisait la tige ; cette dernière est souvent pourvue d'ailes en copeaux de bois ou en languettes de cuir. On obtenait un mouvement de rotation en adaptant les ailes de façon qu'elles fissent un angle déterminé avec l'axe du trait. Dans la guerre de siège, on se servait de traits à feu, pourvus de crochets et d'une masse incendiaire.

L'arbalète laissait beaucoup à désirer quant à la vitesse du tir. Par le programme du tir de Soleure, en 1461, nous savons que le tir à la cible avait lieu à une distance de 125 pas. En campagne, on admet un tir encore efficace à 250-350 pas. Les arbalètes de chasse possédaient un fût en fer et pouvaient lancer des galets ou des balles de plomb.

c) Machines de siège. L'arbalète est, en raison de sa construction, la première arme mécanique. En augmentant ses dimensions, on obtint une pièce qui ne pouvait plus servir d'arme à mains pour la guerre et la chasse,

mais qui convenait pour la guerre de siège. Les comptes de la ville de Berne mentionnent au XIV^e^ s., outre l'arbalète, le *Springolf* et l'arbalète montée sur un banc, qui étaient desservis par l'arbalétrier. Le *Springolf* est une arbalète montée sur un char. En Suisse, aucune de ces grandes arbalètes n'a été conservée ; toutefois, il existe à Sion deux bancs à tendre les arbalètes, qui en faisaient partie, et servaient à tendre l'arc de façon à permettre d'y adapter une corde neuve. Des bancs de cette espèce ont été constatés à Berne en 1383.

Les carreaux de ces grandes arbalètes étaient munis de lourdes pointes carrées, en fer ; on se servait aussi de pierres et de balles de plomb comme projectiles. C'est sur les personnes que les arbalètes faisaient le plus d'effet ; elles n'étaient pas en état de faire de véritables brèches, mais elles pouvaient entamer les murailles et les créneaux ; on s'en servait aussi contre les portes.

Les arbalètes sont des pièces à trajectoire tendue, tandis que les balistes du moyen âge ont une trajectoire parabolique. Ces dernières reposent sur le principe de la force impulsive du levier à bras inégaux.

La *baliste* ou *catapulte* est un levier à deux bras avec contrepoids. Le bras le plus long servait à lancer le projectile, dont la portée était augmentée par une fronde adaptée à l'extrémité antérieure. Comme cela se voit dans l'ouvrage de Tschachtlan en 1470, les hommes de service abaissaient le bras de levier le plus court, ou bien, lorsqu'il s'agissait de machines plus fortes, on l'abaissait au moyen d'un caisson lourdement chargé qui se remontait avec un treuil. Au moyen de la baliste, reproduite dans Tschachtlan, on ne pouvait lancer que des boulets en pierre peu lourds ; en revanche, la baliste, dont il est déjà question dans le manuscrit de poésies de Manesse, du commencement du XIV^e^ s., et plus tard dans la chronique bernoise de Schilling (1474-1478), avait une force impulsive considérable. Outre des pierres, on lançait aussi des cadavres d'animaux et de petits fûts remplis d'excréments humains. Comme plus tard les pièces d'artillerie à poudre, ces machines avaient chacune leur nom L'emploi des catapultes persista, à côté des canons, jusque dans le XVI^e^ s. D'anciens modèles de balistes, mues à ressort, se trouvent dans les musées de Zurich et de Berne : une baliste à 2 et une à 7 arcs, à un bras en fer.

Dans les sièges, on utilisait encore : le *bélier*, soit une forte poutre ferrée, que plusieurs hommes lançaient avec force contre les murs et les portes, ou que l'on suspendait à un échafaudage pour la mettre en mouvement ensuite; des *tours mobiles* à plusieurs étages, montées sur roues, et le *chat*, c'est-à-dire un toit muni de roues, que les assiégeants approchaient des murailles pour y exécuter leurs travaux.

4. ***Armes à feu.*** *a) Artillerie.* L'emploi d'un mélange de salpêtre, de soufre et de charbon pour lancer des projectiles est mentionné pour la première fois en 1326, à Florence, puis en 1346 en Allemagne à Aix-la-Chapelle et, de 1361-1371, à Bâle en Suisse. A Berne, on avait déjà des canons avant 1377.

Les premières pièces d'artillerie furent des canons de petites dimensions et d'un effet médiocre. Ils étaient en fer fretté ou coulés en bronze. On construisit déjà au XIV^e^ s. des canons plus forts pour des projectiles en pierre, les canons à pierres, nommés *bombardes* dans les pays romans. Ils se composaient d'un tube court, fixé à une chambre allongée. Le mot italien pour chambre est *cannone*. Les Français désignèrent par le mot de canon le tube tout entier et c'est de là que cette expression se répandit au XVII^e^ s. en Allemagne et en Suisse.

Le procédé de fabrication est le même, seulement vers la fin du XIV^e^ s. on ajouta de la fonte aux canons en fer forgé et en bronze. Les bombardes étaient souvent de grandes dimensions. Les *obusiers* étaient des canons à pierres raccourcis. La nécessité d'obtenir un tir plus rapide provoqua la construction de pièces se chargeant par la culasse. On sépara la chambre à feu de la bouche, et on en adapta plusieurs à un canon. En même temps, on augmenta passablement le calibre du canon. L'invention du chargement par la culasse eut lieu déjà dans les dernières années du XIV^e^ s. On a aussi donné le nom de bombardes, que portaient les canons à pierres, à de grosses pièces servant à lancer des boulets en pierre d'un quintal et plus. Au commencement du XV^e^ s., on construisit des pièces de siège vraiment énormes qui étaient fort difficiles à transporter et à manier. Ces gros canons étaient formés de douves en fer forgé. On ne s'en servit que dans la première moitié du XVI^e^ s. Outre ces colosses, on avait au XV^e^ s. une artillerie de siège plus légère avec pièces de 25 à 100 livres que l'on trouve dans les arsenaux (*veuglaire* et gros canons à pierres). Les bombardelles étaient d'un calibre plus faible.

Les *mortiers* sont des canons dont les projectiles ont une trajectoire parabolique ; ils apparaissent à Bâle en 1385, et sont mentionnés à plusieurs reprises dans la guerre d'Appenzell.

Les pièces de campagne (le mot artillerie ne s'emploie pas au moyen âge pour des canons, mais signifie simplement tout l'armement de guerre) destinées principalement à tirer sur la troupe, ne commencent à jouer un rôle que dans la première moitié du XV^e^ s., après l'invention de l'affût sur roues. A côté de canons de gros calibre, il y en avait de moyens et d'autres, longs et étroits, nommés *couleuvrines* et enfin les canons de Tarras, dont il est fait mention pour la première fois, de 1426 à 1427, à Bâle et qui sont la plus petite pièce de campagne munie de roues ; on les ajustait aussi sur des chevalets (canons sur chevalet). Au XVI^e^ s., ils se sont transformés en *fauconneaux*. Au milieu du XV^e^ s., on fit usage des embrasseurs, venus de la Bourgogne. On les fixait en passant un cercle sur le canon ; ils ne servaient pas à pointer le canon, mais à le fixer à l'affût. Vers 1500, l'artillerie légère ne se composait que de couleuvrines et de gros canons. A la même époque, on se servait aussi de boulets en fonte. A la fin du XV^e^ s., les canons en fer forgé furent généralement abandonnés. Pour les canons de calibre moyen, on employa la fonte, pour les gros calibres le bronze. Jusqu'à cette époque, il est impossible de coordonner en un système les innombrables calibres en usage. L'empereur Maximilien a complètement réorganisé l'artillerie. La pièce du plus gros calibre lançait des projectiles en fer de 100 livres; la demi-bombarde, de 50 livres, et la *Viertelbüchse* ou *Kartaune* (de *quartana*), de 48 livres.

Plusieurs canons, réunis sur un affût, formaient une pièce à grenaille ou orgue à serpentin tirant plusieurs coups à la fois. A Soleure et à Schaffhouse, on en voit de constructions diverses, ne datant toutefois pas du moyen âge. En 1742, un Bernois, Johannes Welten, de Gessenay, construisit un nouveau modèle de pièce à tir accéléré, qui se trouve aujourd'hui au Musée National de Zurich.

Depuis le XVI^e^ s., jusqu'à l'introduction des canons rayés et des canons modernes, se chargeant par la culasse, on n'a pas réalisé de progrès importants en dépit des nombreuses tentatives faites dans ce but. Pendant la guerre de Trente Ans, en Suède et à Zurich, on fondit des canons en cuivre autour desquels on enroulait de la corde que l'on recouvrait de cuir ; toutefois, l'invention de ces canons en cuir, dont quelques-uns se trouvent encore au Musée National, ne répondit pas à ce qu'on en attendait. En revanche, l'invention de la machine à forer les canons par Johannes Maritz à Berthoud, laquelle permettait d'obtenir un alésage bien centré, réalisa un sensible progrès, tandis que le procédé de forage au cabestan, usité dès le XV^e^ s., ne donnait que des résultats défectueux.

Au début, les lourds canons de siège n'étaient point montés sur des affûts, mais on les couchait sur le terrain ou sur un échafaudage qui devint plus tard le brancard à canon *(Legestücke)*. On pointait le canon au moyen de coins. Les canons mis en place étaient abrités sous un toit en bois solidement construit. De bonne heure déjà, on a fait des essais pour monter les affûts des canons de campagne sur des roues. L'affût à bloc se composait d'un bloc soigneusement adapté au canon ; le côté inférieur pouvait être renforcé d'un autre bloc, destiné à supporter le recul. On rendit cet affût transportable en le montant sur des roues. Dans la première moitié du XV^e^ s., on fit usage de l'affût bourguignon, composé d'un affût supérieur et d'un affût inférieur avec deux branches servant de mire. Par suite de l'invention

des tourillons, vers 1460, on arriva à construire des affûts à parois ou à cadre ; c'est ainsi que le canon devint une arme vraiment propre à la guerre. Les deux parois, réunies par des traverses, ont sur le devant le palier des tourillons au moyen duquel elles subissent le recul et facilitent beaucoup le pointage de la pièce.

Au commencement du XV^e^ s., on était obligé d'importer les gros calibres (de Strasbourg, de Nuremberg) ; plus tard, on fut à même de se pourvoir dans le pays.

Les canons étaient desservis par le maître-canonnier et ses aides ; dans les commencements, il devait aussi s'entendre au métier de fondeur. De même que les balistes, les premiers canons lançaient non seulement des pierres, mais aussi de grosses flèches. Les gros canons ne lançaient que des boulets en pierre, ceux de calibre plus faible des boulets en plomb ou en fer. Vers la fin du XV^e^ s., on se servit de boulets en fonte. Le tir de plusieurs boulets à la fois au moyen d'un seul canon, ou tir à mitraille, était déjà connu au milieu du XV^e^ s. Déjà cent ans auparavant, on employait des boulets incendiaires creux et remplis d'une masse incendiaire. Des bombes en pierre ou en bois sont mentionnées à Francfort s/M. en 1400. On peut admettre qu'au milieu du XV^e^ s., la portée d'une grosse pièce de siège était à l'ordinaire de 1000 mètres. Les canons de campagne de gros calibre avaient la même portée.

b) Armes à feu portatives. En 1364, la ville de Pérouse fit construire 500 *haquebuses* ou traits à poudre, avec lesquelles on pouvait transpercer toutes les cuirasses. Cette indication historique sur les armes à feu portatives est en parfait accord avec les deux arquebuses les plus anciennes du Musée historique de Berne. Elles sont toutes deux en fer forgé et fermées à la culasse par un coin en fer solidement fixé. L'haquebuse de Berne est montée sur un fût en chêne dans lequel est fixé sous le canon un gros crochet destiné à recevoir le recul. D'autres canons d'haquebuses de la même époque sont en bronze.

Déjà à la fin du XIV^e^ s., on allongea le canon et l'on donna à la culasse la forme d'une douille dans laquelle on enfonçait une hampe. Ces haquebuses emmanchées furent en usage jusqu'au milieu du XV^e^ s. Dans la seconde moitié du siècle, on inventa la culasse vissée et une autre sorte de fût que l'on perfectionna toujours davantage pour en arriver à la crosse du fusil moderne.

Ces armes portatives fonctionnaient au moyen d'une mèche ; il était presque impossible de viser, attendu que le tireur était obligé de tenir l'arquebuse d'une main et d'avoir l'œil plutôt fixé sur le bassinet que sur le but. Ce n'est qu'après l'invention de la platine, qui produisait le feu mécaniquement et qui contenait sur une plaque de fer tout l'appareil à feu, qu'il put être question de tirer juste. Au commencement la platine à mèche était construite de telle façon que la mèche se pinçait dans un crochet recourbé, ou chien, que le tireur abaissait avec la main sur le bassinet. En allongeant la base du chien, on put s'en servir comme de détente. Un ressort maintenait le chien en place avant que le coup partît et au moyen d'un second ressort le chien s'abattait d'un seul coup. Les arquebuses à mèche furent en usage jusqu'à la guerre de Trente Ans.

En partant du briquet, qui donne des étincelles lorsqu'on le bat sur une pierre à feu, on arriva à inventer la platine à rouet et celle à silex. La platine à rouet, inventée probablement à Nuremberg en 1515, se compose d'une roue en acier, pourvue à la circonférence d'encoches et tournant très vite, en frottant un morceau de pyrite ; des étincelles sont ainsi projetées sur le bassinet. Cette nouvelle invention avait sur la platine à mèche l'avantage de rendre l'arme indépendante du temps, mais elle avait un inconvénient : la roue s'encrassait rapidement des résidus de poudre, et cela déjà même au bout de quelques coups. On voit aussi assez souvent pour cette raison des arquebuses du XVI^e^ s. munies d'une combinaison de platines à rouet et à mèches. L'infanterie ne fit pas bon accueil à la platine à rouet, mais bien la cavalerie. Cette dernière avait déjà au XV^e^ s. une arme à feu portative spéciale, l'escopette. Le cavalier portait l'arme à une courroie autour du cou et la plaçait sur une fourche pour tirer. L'arquebuse courte à roue (carabine, pistolet) fut généralement admise dans la cavalerie dès la moitié du XVI^e^ s.

A peu près en même temps que l'invention de la platine à rouet en Allemagne, une nouvelle construction, venant d'Espagne, se propagea, en passant par la France et les Pays-Bas, savoir la platine à déclic. Elle se distingue de la platine à mèche surtout par l'emploi de la pierre à fusil. En face du chien est adaptée une surface raboteuse sur laquelle s'abat le chien portant la pierre à feu. En combinant cette surface avec le couvercle mobile du bassinet, on inventa la batterie (vers 1580). Un nouveau perfectionnement fut encore réalisé par l'adaptation d'un second cran d'arrêt pour le chien.

La batterie à silex (batterie de fusil) dérive de la platine à chenapan ; c'est une invention française du milieu du XVII^e^ s. ; à Zurich, Félix Werder fabriquait en 1652 des batteries de fusil. La partie caractéristique de cette batterie, c'est la noix avec deux crans d'arrêt qui fait agir le ressort sur le chien. La batterie de fusil supplanta tous les autres systèmes et resta en usage jusqu'au XIX^e^ s., où eut lieu l'introduction de l'arme à percussion (les capsules furent inventées en 1818 par Jos. Egg).

On fixe la date de l'invention de la double détente à l'an 1543. Il est déjà fait mention de canons de fusil rayés en 1498 ; il s'agit vraisemblablement de rayures droites. On dit que les rayures en hélice ont été inventées en 1560 à Nuremberg. Il est probable que l'usage de munir d'ailes les carreaux d'arbalète a été le point de départ de cette invention.

Les *arquebuses* à hampe du XV^e^ s. étaient déjà munies de petits crochets fondus ou soudés, qui servaient à suspendre l'arme au parapet du mur et à recevoir le recul. Dès la seconde moitié du XV^e^ s., les dimensions du canon subirent une augmentation et on le nomma arquebuse, de l'allemand *Hackenbüchse*, canon à crochet. L'arquebuse, d'une longueur d'un mètre et plus, avait un poids d'environ 15 kilos et lançait des balles de 40 grammes à peu près. La double arquebuse avait presque 2 mètres de longueur. En campagne, on la plaçait sur une fourche, qui, depuis Maximilien, était susceptible d'être démontée. Le poids de la double arquebuse était d'environ 30 kilos, les balles pesaient 110-120 grammes.

Vers 1520, on voit apparaître en Espagne le *mousquet*, dont le canon était un peu plus long, mais les parois moins fortes et sans crochet ; il était facile à transporter et on le plaçait sur une fourche (fourquine) pour tirer. Il fut introduit en 1585 dans la milice bernoise. Dans la suite, on distingua deux sortes de mousquets : les mousquets de campagne, dont le canon était lisse, et les mousquets de cible, dont le canon était rayé. Dans les premières années de leur apparition à Berne (1563), les mousquets ne furent pas admis dans les tirs, parce qu'ils différaient trop des autres armes.

Le *fusil* du XVIII^e^ s. a un canon à parois encore moins fortes que le mousquet. Sa légèreté permit de l'employer comme arme d'assaut en le munissant d'une baïonnette qu'on enfonçait primitivement dans le canon. La baïonnette à douille fut inventée en 1698.

Dans la première moitié du XVI^e^ s., on inventa en Espagne le *tromblon*, dont le canon est court et a un orifice évasé en entonnoir, rond ou ovale.

De bonne heure, on a combiné les armes à feu avec d'autres armes. Comme exemple on peut citer l'arquebuse de Zwingli qui est combinée avec une courte hache d'armes. Souvent, on adaptait des lames d'épée ou de sabre à des armes à feu. [R. WEGELI.]

Voir W. Böheim : *Handbuch der Waffenkunde.* — M. Jähns ; *Entwicklungsgeschichte der alten Trutzwaffen.* — E. Haenel : *Alte Waffen.* — *Zeitschrift für historische Waffenkunde.* — *Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich* (1918-1920). — M. Thierbach : *Die geschichtliche Entwicklung der Handfeuerwaffen.* — *Jahresberichte des bern. histor. Museums.*

c) Armes d'ordonnance. Les armes fabriquées sur commande en grandes quantités d'après un modèle uniforme, sont appelées armes d'ordonnance. Le premier pays qui en fit faire est la France avec son fusil modèle

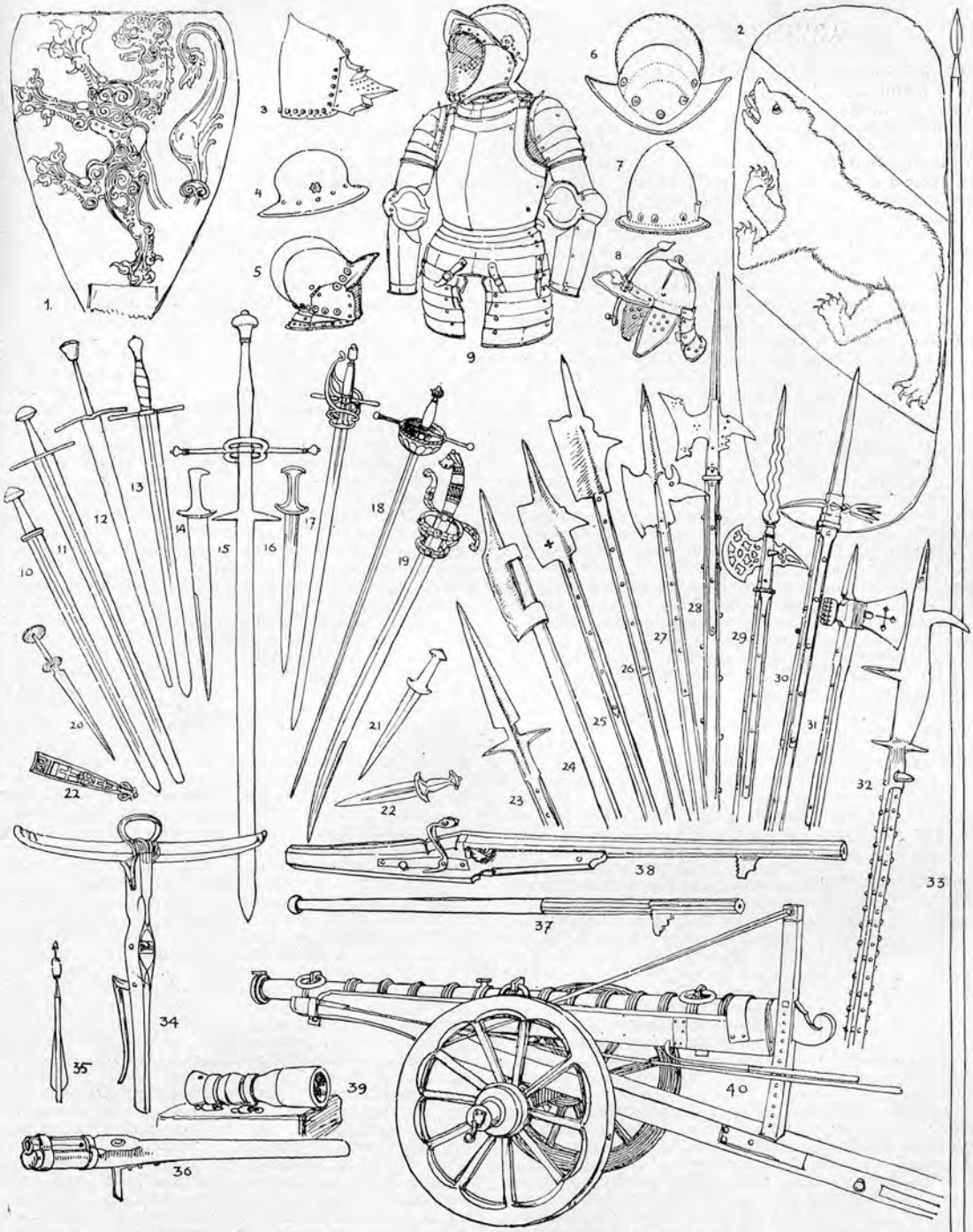

ARMES ET CUIRASSES ($^1/_{20}$ DE LA GRANDEUR NATURELLE, N° 40 LE $^1/_{40}$).

1. Bouclier d'un chevalier de Brienz, XIII[e] s. — 2. Pavois bernois, XIV[e] s. — *3 à 8 Casques :* 3. Bacinet, XIV[e] s. — 4. Chapeau d'armes de Zwingli en 1531. — 5. Bourguignote, XVI[e]-XVII[e] s. — 6. Morion XVI[e]-XVII[e] s. — 7. Cabasset, fin du XVI[e] s. — 8. Bourguignote à nasal mobile, XVII[e] s. — 9. Demi-armure de Frauenfeld, fin du XVI[e] s. — *10 à 22 Epées et poignards :* 10. Carolingien. — 11. Fin du XII[e] s. — 12. XIV[e] s. — 13. Vers 1500. — 14 et 16. Epées suisses, XV[e] s. — 15. Epée à deux mains, XVI[e] s. — 17. Epée vers 1600. — 18. Rapière, XVI[e] s. — 19. Sabre suisse, XVI[e] s. — 20. Miséricorde, XV[e] s. — 21 et 22. Poignards suisses, XIV[e] et XVI[e] s. — *23 à 29 Hallebardes :* 23. Pertuisane, XVI[e] s. — 24. Type du XIV[e] s. (Vouge). — 25. Hallebarde dite de Sempach. — 26. Hallebarde bernoise. — 27. Hallebarde soleuroise. — 28. Milieu du XVI[e] s. — 29. XVII[e] s. — 30. Marteau d'armes lucernois, XV[e]-XVI[e] s. — 31. Hache d'armes, XVI[e] s. — 32. Guisarme, XV[e] s. — 33. Lance, XVI[e] s. — 34. Arbalète, XV[e] s. — 35. Carreau incendiaire, XV[e] s. — *36 à 40 Armes à feu :* 36. Canon à main bernois, XIV[e] s. — 37. Haquebute emmanchée, XV[e] s. — 38. Arquebuse à croc, XVI[e]-XVII[e] s. — 39. Obusier, XIV[e] s. — 40. Canon bourguignon, milieu du XV[e] s.

Les n[os] 1 et 4 sont tirés du Musée national à Zurich, les n[os] 2 et 5 à 39 du Musée historique de Berne, le n° 40 de celui de la Neuveville.

1717 : son second modèle de 1778 fut adopté ou imité par le monde entier. En Suisse, les armes d'ordonnance ne sont connues que d'une façon assez restreinte, car les moyens financiers réduits dont on disposait ne permettaient de se les procurer qu'en petit nombre, et la prescription partout en vigueur obligeant le soldat à fournir son arme les rendait en grande partie superflues. Les grands cantons comme Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg, et la ville de Genève avaient à la vérité un certain stock d'armes dans leurs arsenaux, mais ils s'en tenaient aux modèles étrangers, dont ils possédaient une véritable collection et qu'ils vendaient aussi sans réflexion à ceux qui étaient astreints au service militaire. Cet état de choses dura même encore après 1803 et ne prit fin que le 13 avril 1842 lorsque la Diète introduisit le fusil à percussion pour l'infanterie et le fusil de chasseurs modèle 1842, auxquels succéda en 1851 la carabine (Stutzer) de campagne, en 1856 le nouveau fusil de chasseurs et en 1859 le fusil d'infanterie système Prélaz-Burnand, se chargeant tous par la bouche et à amorce. En 1863 et 1864, la Suisse introduisit les premiers fusils et carabines se chargeant par la culasse, et fut le premier pays qui adopta le petit calibre (Milbank-Amsler). De 1717 jusqu'à cette année-là tous les fusils avaient eu le calibre usuel d'une once ou de 18 mm.; on les diminua alors à 10,4 mm. Les carabiniers reçurent en même temps les carabines américaines Peabody dont le système est encore en usage pour certaines carabines de stand et armes privées. En 1868, la Suisse fut de nouveau la première à adopter pour son armée un fusil à répétition, le Vetterli, muni d'un magasin à 8 cartouches et culasse mobile ; il fut construit jusqu'en 1881 en quatre modèles divers chaque fois améliorés, et constitua jusqu'en 1889 (sous les quatre formes du fusil, du mousqueton, et de la carabine pour les carabiniers et pour la cavalerie) le fusil uniforme de l'armée. Lors du nouvel armement de 1889, l'arme des carabiniers disparut et le modèle ne fut plus établi que comme fusil, mousqueton et carabine de cavalerie; il possède un magasin à 12 cartouches, réduit un peu en 1896, une culasse droite, et son calibre n'est plus que de 7,5 mm. En 1911 vint enfin le dernier modèle, d'une manière générale un perfectionnement du modèle 1889-1896, avec balle conique et magasin réduit à 8 cartouches, fabriqué en deux types: le fusil et la carabine ou mousqueton.

Pendant la guerre européenne on introduisit dans l'armée suisse le casque d'acier qui rappelle dans son ensemble le casque d'autrefois. Les premiers essais remontent à 1911 ; le modèle définitif est de 1917, et en 1920 il a été adopté pour toute l'armée d'une façon définitive, entre autres parce qu'il coûte moins que le képi de feutre et de cuir. Cependant il doit rester au matériel de corps. Les soldats porteront pour sortir une casquette de drap à côté du bonnet de police au cantonnement. [Az.]

ARMES-RÉUNIES. Nom d'une société de tir et d'une société de musique de La Chaux-de-Fonds. La première fut fondée le 12 juin 1820 par 56 patriotes montagnards ; elle était composée d'éléments républicains, en opposition à la Société des Mousquetaires, plus ancienne, formée de partisans du roi de Prusse. Les Armes-Réunies, par leur participation aux tirs fédéraux, notamment à Soleure en 1840, contribuèrent à fortifier les sentiments républicains des Chaux-de-Fonniers. A la suite d'une manifestation patriotique, la société fut dissoute le 15 août 1840, mais ce ne fut pas pour bien longtemps; reconstituées en 1845, les Armes-Réunies purent reprendre leur nom en 1848 avec l'avènement de la république.

La société de musique s'appela d'abord Musique des carabiniers. Fondée vers 1828, elle partageait les idées politiques des Armes-Réunies et accompagna celle-ci au tir de Soleure où elle joua la marche désormais connue sous le nom de *Marche de Soleure*. La sentence de dissolution de 1840 frappa aussi la musique des carabiniers. Ayant été reçue membre honoraire des Armes-Réunies, en 1840, la musique des Carabiniers porta ce nom quelquefois, puis d'une façon continue à partir de 1848. — A. Robert : *Souvenirs historiques* (*MN* 1906). — — *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent*, p. 140. — Lucien Landry : *Trois causeries sur La Chaux-de-Fonds d'autrefois*. — M. Laracine : *Souvenirs de la Fête fédérale de gymnastique et du tir des Armes-Réunies*. — A. Matthias : *La musique militaire les Armes-Réunies, son passé, son présent*. [A. R.]

ARMIN (et non ARNIM), SIXT **von,** Secrétaire de légation du ministre de Prusse en Suisse, Justus von Gruner 1816-1819, et chargé d'affaires depuis la mort de ce dernier, 1er septembre 1819, jusqu'à la nomination du comte de Meuron, le 8 février 1820. Le 3 décembre 1820 il se présenta avec le ministre d'Autriche devant le Vorort de Lucerne pour réclamer des mesures contre un club de réfugiés allemands à Coire. De 1824 à 1831, pendant la mission du baron d'Otterstedt, il dirigea la légation de Prusse en Suisse à titre de conseiller, car Otterstedt étant également ministre prussien dans le grand-duché de Bade, habitait d'ordinaire Karlsruhe. — Dierauer. — Œchsli : *Schweizerische Gesch. im XIX. Jahrh.* — Pieth: *Die Mission Justus von Gruners in der Schweiz.* — Pieth : *Zur Flüchtlingshetze in der Restaurationszeit.* — *ASN* 1070. [F. P.]

ARMORIAL. Les recueils d'armoiries, manuscrits ou imprimés, sont nombreux en Suisse, de composition et de valeur très diverses. Les plus anciens sont la *Wappenrolle* ou l'*Armorial de Zurich*, du XIVe s., connue autrefois sous le nom de *Membrana heraldica*, publiée en 1860 par la Société des Antiquaires de Zurich ; l'*Armorial de l'Abbaye des boulangers de Lucerne*, de la première moitié du XVe s. et le *Livre des fiefs* des évêques de Bâle, de 1441.

Les armoriaux sont de deux sortes : ou bien ils ont été dressés par des amateurs curieux d'héraldique, d'après des sceaux, des fresques, des pierres tombales ou des vitraux ; ou bien ils sont dus à une décision des Autorités et sont destinés à compléter des rôles de noblesse ou de bourgeoisie. Consacrés d'abord aux seules familles nobles ou patriciennes, ils ont englobé aussi la simple bourgeoisie à partir des XVIIe et XVIIIe s. Mais à ce moment-là, la méconnaissance des graveurs et dessinateurs en matière de blason enlève beaucoup de valeur héraldique et artistique aux armoiries. Trop souvent, jouant sur les noms de famille, on s'est plu à faire des « armes parlantes ».

L'essor pris par les études héraldiques dans la deuxième moitié du XIXe s. a permis la publication de nombreux armoriaux, soit partiellement, soit complètement. Il a favorisé aussi l'élaboration de nouvelles collections d'armoiries d'après les documents, sceaux et cachets entre autres, que les recherches d'archives ont mis au jour. Ces publications conservent, en raison même des nombreuses particularités de notre pays, un caractère local ou régional. Seuls les quelques ouvrages consacrés aux armoiries des Etats et communes suisses ont un caractère national.

Indépendamment des armoriaux proprement dits, quelques publications historiques ou généalogiques, par l'abondance de l'illustration, peuvent prendre rang parmi les recueils d'armoiries : ainsi la Chronique de Stumpf, qui donne les armes des nombreuses familles, villes ou États dont le texte fait mention ; ainsi encore, les deux tableaux que Jean Grellet a consacrés à la généalogie des familles régnantes sur Neuchâtel, etc. Nous donnons ci-après la liste des principaux armoriaux suisses manuscrits classés d'après le lieu de leur dépôt :

BALE. A la Bibliothèque universitaire: *Wappenbuch*, de 1480 environ (O I 13); *Kochisches Wappenbuch*, 1490 env. (O I 13); *Wannenwetschisches Wappenbuch*, de la deuxième moitié du XVIe s. (O I 11) ; *Blez von Rotensteinisches Wappenbuch*, de la deuxième moitié du XVIe s. (O III 46) ; *Jörg Brendels Wappenbuch*, copie mns. de la fin du XVIe s. (O I 17); Johann Ulrich Fisch: *Berner Wappenbuch*, de 1621 (H I 5); *Insignia Facultatis medicae Basiliensis*, XVIIe-XVIIIe s. (A A V 10).

Aux Archives de l'Etat : Konrad Schnitt : *Wappenbuch*, 1530-1539 (F f 4) ; Christian Wurstisen : *Wappenbuch*, de la deuxième moitié du XVIe s. (F g 14) ; Hiero-

nymus Vischer : *Wappenbuch*, de la fin du XVI^e s. (F 3) ; *Wappenbuch des Direktoriums der Kaufmannschaft*, 1716-1832 (F f 5) ; *Wappenbuch der Schlüsselzunft*, 1514 environ.

BERNE. A la Bibliothèque de la ville : Jakob Bucher : *Regimentsbuch « Theatrum Reipublicae Bernensis »*, 2 vol. 1223-1661 (Mss. Hist. Helv. XII, 10 et 11) ; Niklaus Gatschet : *Wappenbuch des Alten und neuen Adels*, 2 vol. 1799 (Mss. Hist. Helv. XIV, 58 et 59) ; Joh. Rud. Gruner : *Wappenbuch*, 2 vol. vers 1730 (Mss. Hist. Helv. XI, 63 et 64) ; J.-R. Gruner : *Wappenbuch der ausgestorbenen Berner Geschlechter*, vers 1730 (Mss. Hist. Helv. XII, 93) ; *Thesaurus topographicus historicus Bernensis*, 4 vol. 1729-1730 (Mss. Hist. Helv. XIV, 13-16) ; Heinrich Hess : *Wappenbuch der Stadt Zürich*, 5 vol. 1734 (Mss. Hist. Helv. VI, 1-5) ; Jakob Kull : *Wappenbuch der löblichen Bürgerschaft in Zürich*, 1844 (Kp. VI 121) ; Dietrich Meyer : *Wappenbuch der wohlgeborenen Geschlächter von Zürich* 1605 (Kp. IV 72) ; G. K. Stauffer : *Wappenbuch gesammter Burgerschaft der Stadt Bern auf das Jahr 1836* (Kp. VI, 170) ; Bendicht Rufer : *Wappenbücher*, vers 1800 (Mss. Hist. Helv. XV, 61-66) ; Joh.-Jak. Sinner : *Bernisches Regiments- und Regionionenbuch*, 2 vol., vers 1750 (Mss. Hist. Helv. IV, 81 et 82) ; Wilhelm Stettler : *Wappenbuch der Regimentsfähigen Burgern der Stadt Bern*, 1700 (Mss. Hist. Helv. XVI, 135) ; B. A. Dunker : *Wappenbuch der Stadt Bern*, 1795 (Kp VI, 170^a) ; Matthias Walther : *Gereimte Chronik von Bern*, 1640-1650 (Mss. Hist. Helv. 79) ; Thüring Walther : *Wappenbuch* 1612 (Rar. 37) ; *Wappenbuch der Berner Geschlechter*, XVII^e s. (Mss. Hist. Helv. I, 119) ; Joan Caspar Winterlin : *Wappenbuch « Arma Gentilitia »*, 1633 (Mss. Hist. Helv. XIV, 11) ; (Em. Wyss) : *Wappenbuch sämtlicher in der Stadt Bern verburgerten Geschlechter*, 1829 (Kp. IV, 126).

BIENNE. Archives de la ville. 75 armoiries des familles biennoises dans la chronique de Verresius.

GENÈVE. Aux Archives de l'Etat : J.-A. Galiffe : *Armorial* (Genève, Suisse, étranger) ; le même : *Armorial national* (Genève, Savoie, Suisse).

A la Bibliothèque publique et universitaire : Ch. Ph. Du Mont : *Armorial genevois*.

A la Bibliothèque de la Soc. d'histoire : *Nobiliaire des familles genevoises*, 1788 ; *Blasons de familles genevoises*.

LAUSANNE. Les Archives cantonales vaudoises ont en dépôt la bibliothèque de la Soc. vaudoise de généalogie, qui possède plusieurs armoriaux :

J.-E. d'Angreville : *Armorial historique du Vallais*, copie mns. de 1868 par Chs-Ph. Du Mont ; *Armorial fribourgeois* ; Jean Pasche : *Armorial du Pays de Vaud*, 1654 ; copie par Chs-Ph. Du Mont ; Jean Pasche : *Armorial du Pays de Vaud*, original (?) ; *Nobiliaire du Pays de Vaud*, copie par Samuel Olivier ; *Armorial des Nobles Fusilliers, Abbaye de Lausanne*, 1654-1838 ; *Armorial suisse*, par Chs. Ph. Du Mont ; Christoph Silberysen : *Wappenbuch der Schweiz*, 2 vol., XVI^e s. ; *Regiment Buch der Stadt Zürich*, XVII^e s., complété jusqu'à 1798 ; E. de Mellet : *Bailliage de Chillon en 1660*, avec armorial, 1861 ; Chs. Ph. Du Mont : *Armorial de la Suisse romande* ; *Recueil des armes des familles esteintes du Pays de Vaud* ; *Recueil de blasons des familles des cantons de Berne et Fribourg*, commencé le 1^er janvier 1698 ; Sterky : *Nobiliaire du Pays de Vaud*, copie par Chs-Ph. Du Mont ; Clavel de Ropraz : *Recueil de Blason, des armes des bonnes familles du Pays de Vaud*.

A la Bibliothèque cantonale : *Armorial de familles vaudoises et fribourgeoises* (F 737) ; *Armorial vaudois*, par Mandrot et Bacon de Seigneux, 1855 (F 985) ; Aurelian zur Gilgen : *Armorial des familles de Lucerne* (F 637) ; Fr. de Gingins : *Armorial des familles nobles ... du Pays de Vaud* (F 1094).

NEUCHATEL. J. Huguenin : *Abrégé d'armoiries et principe héraldique de plusieurs familles tant de noblesse que de bourgeois...* XVII^e s. (Arch. de l'Etat).

Livres des familles bourgeoises de la ville de Neuchâtel, dit Rolle Baillod (Arch. de la ville de Neuchâtel) ; J.-J. Berthoud : *Recueil d'armoiries de diverses familles de la principauté de Neuchâtel...* 1779 (propriété privée) ; Louis Benoît, fils : *Armoiries de familles neuchâteloises*, 1791 (Propriété de MM. Mauler à Môtiers) ; *Rolle général et alphabétique de Bourgeois de Neuchâtel, dès 1550 à ce jour...* par A. S. Wavre, 1830 (Arch. de la ville de Neuchâtel) ; *Armoiries des familles neuchâteloises* (Bibl. de la ville) ; *Armorial neuchâtelois. Galerie historique du château de Neuchâtel*, par Félix Bovet, 1857.

ZURICH. Aux Archives de l'Etat : *Wappenbuch der Spital-Pfleger-Meister und Schreiber*, 1260-1847, établi jusqu'en 1701 par Johann Jakob Bodmer (H I 410) ; Escher vom Luchs : *Familien- und Wappenbuch*, XVII^e s., jusqu'en 1696 (Dépôt de la Soc. des antiquaires de Zurich).

A la Bibliothèque centrale : Aeg. Tschudi (?) : *Wappenbuch*, copie d'après un original d'Engelberg ; XVII^e s. (M A 53) ; Joh. Stumpf : *Wappenbuch schweiz. und ausländischer Geschlechter*, XVI^e s. (Ms. A. 4) ; *Wappenbuch* du XVI^e s., attribué autrefois par erreur à J. Stumpf (Ms. A. 42) ; Joh. Leu : *Sammlung sehr vieler Adel- und Burgerlicher Wappen*, 5 vol. 1770 (Ms. Leu, 116-120) ; Joh. Fried. Meiss : *Lexikon geogr. ... urbis et agri Tigurini*, 15 vol. XVIII^e s. (Ms. E. 53-67) ; Erhart Dürsteler : *Stemmatalogia Tigurina*, 14 vol. (Ms. 16-29) ; Heinrich Schweizer : *Zürcherisches Geschlechterbuch* (Ms. P. 137-140) ; *Armorial des familles nobles tant anciennes que nouvelles de la Suisse*, première moitié du XIX^e s., 2 vol. (Ms. K. 1-2) ; *Underschidliche Adeliche genealogische Familien der Stadt Schaffhausen*, env. 1735 (Ms. T 552) ; *Regimentbuch der Stadt Zürich*, 1716 (Ms. T 601).

Bibliographie : *AHS*, 1913, 1915, 1918. — *Deutsche Herold*, 1891, n^os 11 et 12.

LUCERNE. A la Bibliothèque bourgeoise : *Wappenbuch österrichischer Ritterschaft...* par F. N. 1722 (Ms. 136) ; *Wappenbuch des alten ... Helvetisch- oder Schweizerischen Adels* (Ms. 32) ; *Wappenbuch. Mit ausgemalten Wappen und Notizen* (Ms. 138) ; *Wappenbuch, enthaltend die Æmter und Stände und Vogtei- Wappen von Basel, Zürich, Bern...* (copie d'après un original du XVIII^e s.) (Ms. 339^a) ; *Stammbuch des Aargau's*, par Hans Ulrich Fisch, 1634 (Ms. 234) ; *das Luzernische Wappenbuch*, 2 vol. (Ms. 37) ; Fr. Karl Rusconi : *Wapenbuoch*, 1730, 2 vol. et 1 vol. répertoire (Ms. 87) ; Wilhelm Dörfliger : *Abschilderung und Abschrift aller Figuren, Wappen und Gemälden... welche in der Schlachtkapelle bei Sempach zu sehen* (Ms. 28) ; *Sempacherschlacht*. A la fin se trouve un recueil d'armoiries par Cysat, avec répertoire (Ms. 124) ; *Viridarium Nobilitatis Lucernensis*, doit avoir été dressé par Joh. Baptist Rusconi, et les armoiries peintes par son fils ; *Wappenbuch*, de familles suisses, en grande partie lucernoises (Ms. 127) ; Joseph de Fleckenstein : *Namen, Geschlechter und Wappen aller Herren Schultheissen von Luzern, nachdem das Regiment von... Murbach an die Stadt gekommen 1315*. 1793 (Ms. 303^a) ; *Wappenbuch enthaltend illuminierte Wappen von bei Sempach erschlagenen Eidgenossen* (Ms. 88) ; *Wappenbuch von Luzern* (Ms. 102) ; *Wappenbuch enthaltend d. gem. Wappen der Familien Cloos von Luzern* (Ms. 190) ; *Wappenbuch der Schultheissen von Luzern* (Ms. 102) ; *Wappen von Adel und Geschlechtern von Luzern, Bern, Zürich und Thurgau* (Ms. 111) ; *Wappen : « Alter Adel in Kt. Luzern »* (Ms. 304) ; *Wappen der Schultheissen von Luzern* (Ms. 303) ; Hans Jakob Krüsi : *Wappen etlicher Fürsten, Grafen, Freiherren und Adel so Luzern und seine Landschaft bewohnt*, 1647 (Ms. 302) ; *Wappenbuch von Luzern*, 1865 (Ms. 43) ; *Zürcher Wappenbuch* (Ms. 303^b).

FRIBOURG. A la Bibliothèque cantonale : 1. *Armorial Techtermann*, du début du XVII^e s., par Wilhelm Techtermann ; 2. *Armorial Pithon*, 1685. Copie faite en 1763 par François de Diesbach ; 3. *Armorial anonyme*, XVIII^e s. ; 4. *Armorial Combaz*, n° 1 ; début du XIX^e s., par le notaire Jean-Joseph Combaz ; 5. P. Apollinaire Dellion : *Armorial historique du canton de Fribourg* (minute de son armorial publié en 1865). Une copie faite en 1875, par L. G. se trouve à la Bibliothèque du Musée industriel à Fribourg ; 6. *Armorial Ammann*, 1760 (propriété de M. Alfred d'Amman à Fribourg) ; 7. *Armorial anonyme* (variante du n° 3) (propriété du capitaine de Muller à Belfaux) ; 8. *Armorial Combaz*, n° 2, copie du n° 4 (propriété de M^me Ch. Joye, à la Tête Noire, Fri-

bourg) ; 9. *Armorial Grangier*, commencé par Louis Grangier († 1891) et continué par sa fille, M^me^ Louise Ellgass-Grangier, à Estavayer-le-Lac. [L. S.]

ARMOURIN, jadis *Armurin*, *Armerin*, au XV^e^ s., 1580 *Armorin*, 1682 *Ermerin*. Ce nom, qui semble particulier à Neuchâtel, se rencontre dans les acceptions suivantes : 1° Armurier ; 2° Bourgeois revêtu d'une armure (cuirasse et casque) et armé d'une hallebarde et d'une épée, faisant fonction de garde dans les foires, et, avant la Réformation, dans les fêtes d'origine ecclésiastique (la plus ancienne mention au Landeron en 1463). La présence d'armourins aux quatre foires de Neuchâtel est bien établie dès le XVI^e^ s. Ils marquaient leur entrée en fonction par un cortège de la ville au château, la veille de chaque foire, et par la suite la veille de la foire de novembre seulement. Dès le XVII^e^ s., ils furent remplacés par de simples gardes de police. Le cortège de la veille de la foire de novembre s'est toutefois maintenu avec une certaine ampleur et a pris le nom de Fête des Armourins. On la célébrait le soir du premier mardi de novembre.

Au nombre d'une vingtaine, les Armourins, accompagnés chacun de deux *éclaireurs* ou pages portant des flambeaux et de *novices* portant une écharpe blanche et des fleurs à leur casque, déambulaient par les rues, de l'Hôtel de Ville au Château, aux sons des fifres jouant la *Marche des Armourins*, et s'arrêtaient pour le « salut de la hallebarde » à certaines places déterminées. Arrivés dans la cour du Château, leur capitaine, un membre du Petit Conseil, complimentait le Gouverneur ou le Président du Conseil d'État ; après la réponse on présentait à boire et des santés étaient portées. Le cortège redescendu, on enlevait les cuirasses — provenant du butin de Grandson, dit la tradition — et la fête se terminait par un souper et par un bal. La présence des pages avec leur flambeau, leur écharpe et leur toque à trois plumes, a été expliquée par une légende : au XIV^e^ ou XV^e^ s., des Savoyards cachés dans des tonneaux seraient parvenus à s'introduire dans la cour du Château, mais des enfants qui y jouaient ayant remarqué des bruits insolites, seraient venus donner à temps l'alarme en ville. En fait, on ne sait rien de précis sur l'origine de cette fête, qui fut supprimée après les événements de 1848.

Période moderne. De 1863 à 1871, dans diverses occasions, des reconstitutions de la fête des Armourins eurent lieu, grâce surtout au peintre Bachelin. En 1898, lors du Cinquantenaire de la République et du Tir fédéral, la pièce historique *Neuchâtel suisse* ayant remis en faveur la marche des Armourins, une société de jeunes musiciens fut constituée sous le nom d'Armourins. Ce n'est qu'en 1902 toutefois que fut définitivement fondée, sous la tutelle de la Corporation des tireurs de la ville de Neuchâtel, la société appelée *Musique des Armourins*. Elle est formée d'une cinquantaine de garçons de 10 à 13 ans. Les instruments sont le fifre et le tambour ; le costume et le béret sont aux couleurs de la Ville. — Voir *Etrennes historiques concernant le Comté de Neuchâtel*, 1796. — *Alpenrosen* 1820 (avec estampe de Ch. Girardet). — S. de Chambrier : *Description de la Mairie de Neuchâtel*. — *Le Neuchâtelois*, novembre 1835. — *Rapports du Conseil de Bourgeoisie*, 1850. — *MN*, 1866 (article Alph. Wavre) ; 1868 (Aug. Bachelin) ; 1917 et 1918 (W. Pierrehumbert). — *Almanach de la République*, 1872. — Ph. Godet : *La Marche des Armourins*. — Quartier-la-Tente : *Le Canton de Neuchâtel* I. — *Statuts de la Musique des Armourins*. — *Pages illustrées*, février 1911. [W. Pierrehumbert.]

ARMOY. Village de la Haute-Savoie, canton Thonon, où Genève a eu, ainsi qu'à Draillant, des droits de dîmes et de patronat. En 1494, le pape Alexandre VI unit l'église d'Armoy au Chapitre de Genève ; Draillant, par contre, qui possédait un prieuré rural de bénédictins, dépendait de Saint-Victor, près Genève. Tous ces droits furent recueillis par la seigneurie de Genève, qui y percevait des dîmes, des novales et avait un droit de patronat des cures, mais dont la souveraineté absolue a toujours été difficile à prouver. Au moment de la prise du Chablais par les Bernois, il y eut de grandes difficultés au sujet des cures d'Armoy et Draillant, car les Genevois les avaient pourvues de pasteurs. De 1541 à 1589, les ministres y exercèrent leur charge et les dîmes furent perçues régulièrement. Le traité de Saint-Julien, en 1603, rendit aux Genevois les dîmes, sans l'exercice de la religion dont ils avaient été spoliés en 1589. Pendant tout le XVII^e^ et le XVIII^e^ s., de multiples difficultés surgirent au sujet des dîmes. Les revenus diminuaient peu à peu et l'on avait de la peine à trouver quelqu'un pour les percevoir. Enfin, le traité de Turin, en 1754, priva définitivement les Genevois des droits qu'ils avaient sur cette région. Mentionnons, parmi ceux-ci, le cens dû par les Dames de la Visitation de Thonon à la Seigneurie de Genève. — Voir Arch. d'État Genève *PH* n^os^ 84, 788, 1553, 2287, etc. ; *Reg. des dîmes* n° 63, *Savoie*, n° 28. — Dubois-Melly : *La Seigneurie de Genève*. — Galiffe : *Genève H et A.*, supp. [Louis Blondel.]

ARMS. Famille. Voir Darms.

ARMÜHLI. Voir Aarmühle.

ARN. Famille bourgeoise de Buetigen (Berne) ; du ahd. *Arn(o)*, nom de personne très répandu (abréviation de noms en *Arn-* = aigle). — 1. Johann, 1730-1779, fut administrateur de l'église et juge. — 2. Johann, 1825-1899, fondateur de l'institution Arn pour enfants pauvres. — 3. Niklaus, * 1833 à Ottiswil, † 1905, étudia la théologie à Berne, devint pasteur d'Habkern en 1859, de Signau en 1864, et se retira en 1888. [E. B.]

ARNAUD, ARNAUDI, ARNAULD. Différentes familles de ce nom, d'origine suisse ou française (Dauphiné, Languedoc, etc.) apparaissent dès le XV^e^ s. à Genève. — 1. Rolet Arnaudi, de Strabor (Strasbourg ?), bourgeois le 15 janvier 1443, trésorier de la ville en 1466 pour les contributions d'un emprunt destiné à obtenir le retour des foires, prieur de la confrérie de l'Eucharistie, recteur de l'Hôpital des pauvres honteux, conseiller dès 1473. Il fut un des fondateurs de la Chapelle de la Trinité à Saint-Gervais et de la confrérie de l'Assomption. — Voir Sordet mns. — Galiffe mns. — *RC*. — Covelle : *LB*. [H. D.]

ARNAUD, *Henri*, * 1641 à Embrun (Hautes-Alpes), d'une famille protestante, † le 8 septembre 1721 à Dürrmenz, pasteur et conducteur des Vaudois du Piémont. Sa famille émigra très tôt dans les vallées vaudoises. Il fréquenta en 1664 la faculté de théologie de l'Université de Bâle, devint dès 1670 pasteur dans les vallées vaudoises. Il participa à l'émigration de ses compatriotes, vaincus le 31 janvier 1686 par le duc de Savoie. Déportés vers la plaine du Pô à proximité des places fortes piémontaises, pendant l'hiver 1686-1687, un certain nombre d'entre eux, 3324 personnes, se rendirent en Suisse avec l'autorisation du duc. Au lieu de s'en aller en Brandebourg comme il avait été prévu, les exilés entreprirent en août 1687 et juillet 1688 deux tentatives inutiles pour rejoindre leurs vallées. Arnaud, qui joua un certain rôle dans ces pérégrinations, était en avril 1687 à Neuchâtel avec sa famille, et se rendit en Hollande où il intéressa Guillaume d'Orange au projet de retour des Vaudois dans leurs vallées. Il prit le 26 août 1689 le commandement de l'expédition qui partit de Prangins (Nyon), et la ramena après de durs combats dans ses vallées. Le 3 avril 1692, il prit part à un synode comme pasteur de Vignes-Pora, fut appelé par la commune de Saint-Jean quand l'édit du 1^er^ juillet 1698 exilant des vallées tous les protestants qui n'en étaient pas originaires, le chassa du Piémont. Il se rendit à Genève, Zurich, Francfort et Londres, aida aux colonies vaudoises établies dans le Wurtemberg et devint en 1699 pasteur de la communauté de Dürrmenz-Schönenberg près de Pforzheim. — E. Combe : *Henri Arnaud* ; *E. Arnaud, pastore e duce dei Valdesi*. [E. B.]

ARNEGG (OBER et **NIEDER)** (C. Saint-Gall, D. Gossau. V. *DGS*). Ober-Arnegg est un hameau de la commune d'Andwil ; Nieder-Arnegg appartient à la commune de Gossau. Anciennes formes du nom : en 730 *Ahornineswanc* (Ahornwiese = prairie de l'érable) ; en 887 *Ahurwang* ; 904 et 926 *Aranach* ; 1395 *Arnang* ; cette forme donna *Arnig*, puis *Arnegg*. — A l'origine, l'abbaye de Saint-Gall paraît comme propriétaire foncier à Arnegg. En 1396, la dîme de Nieder-Arnegg était

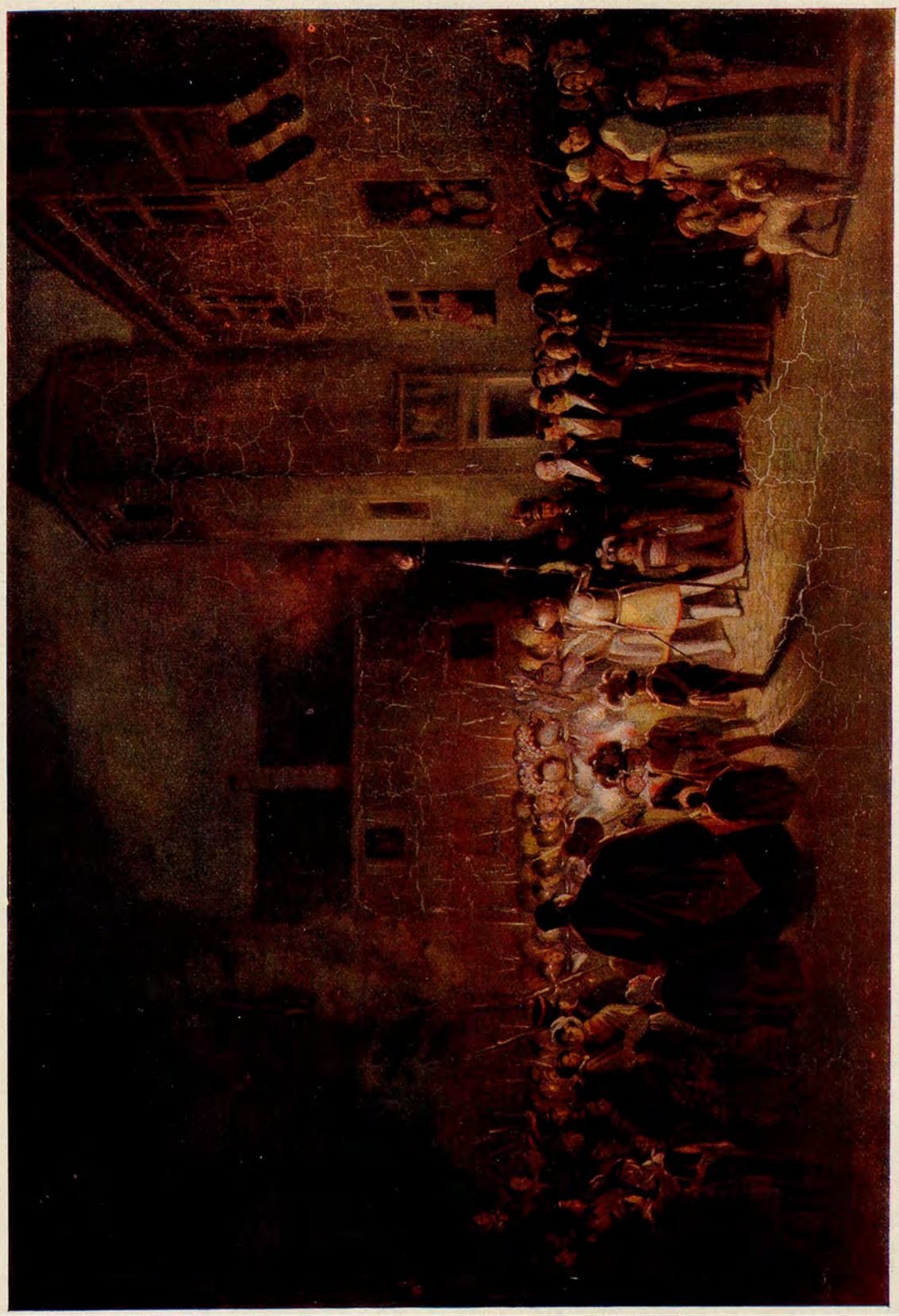

L'entrée des Armourins au château de Neuchâtel en 1836.
Peinture à l'huile de W. Moritz fils au Musée de Neuchâtel

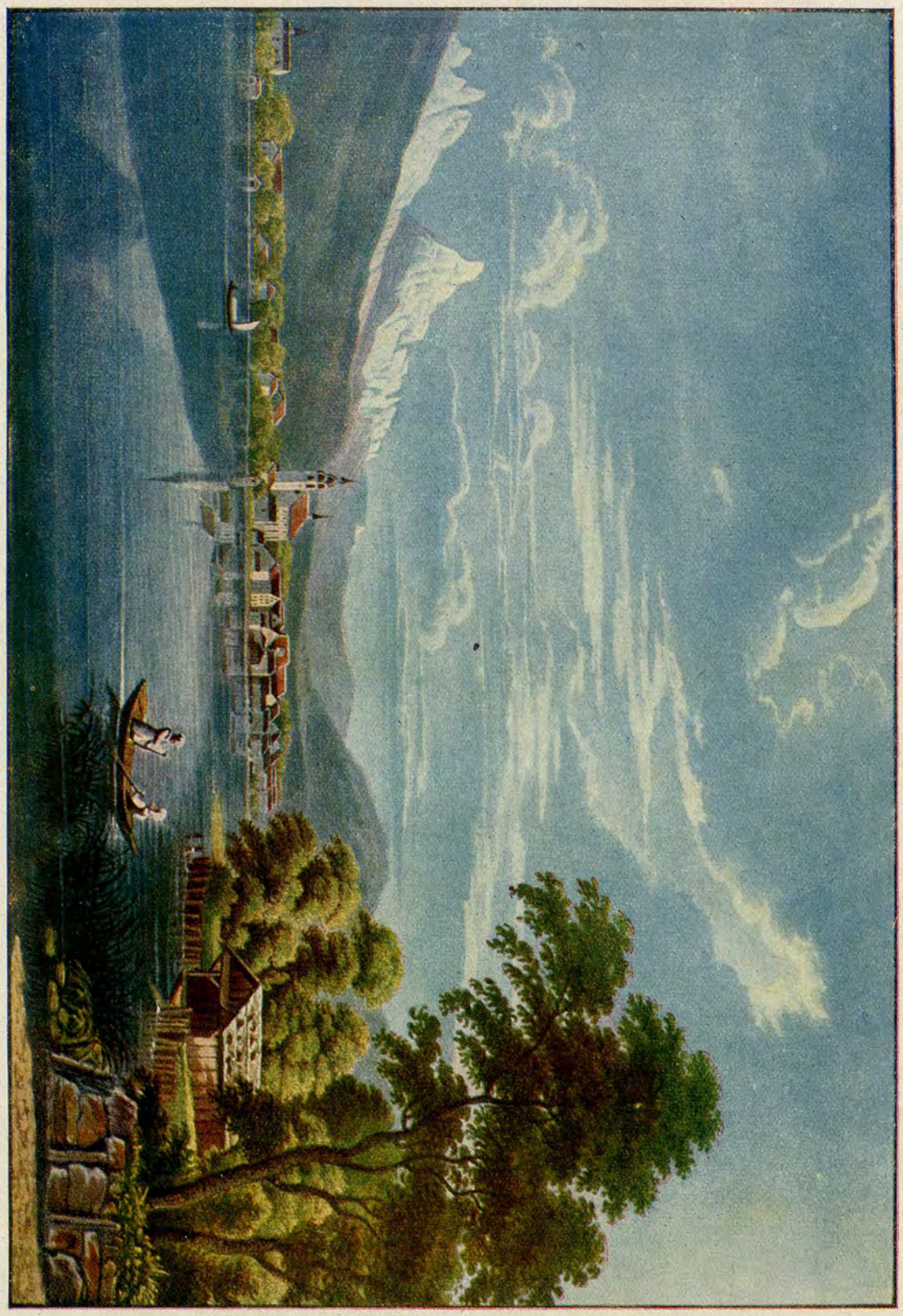

Vue d'Arth vers 1840.
Aquatinte coloriée de Joh. Hürlimann d'après un dessin de K. Corradi.

un fief de Saint-Gall, qui fut racheté dans la seconde moitié du XV^e s. par l'abbé Ulrich Rösch. En 1510, Nieder-Arnegg appartenait à la juridiction de Gossau, et devint une commune autonome au XVIII^e s. — Ober-Arnegg, mentionné pour la première fois en 1417, était un bailliage des seigneurs d'Andwil et portait ordinairement le nom de Neu-Andwil ; c'était un fief de l'abbaye de Saint-Gall. Le petit château de Neu-Andwil paraît être identique à Reckenhub et doit avoir été bâti en 1508 par Fritz-Jakob von Andwil. En 1669, les droits de justice sur Ober-Arnegg furent vendus par les enfants de Barbara von Andwil au capitaine Franz Meili et à son frère Marx pour 11 800 florins. A leur mort, en 1701, ces droits passèrent au chapitre de Saint-Gall pour 10 800 florins. La même année, le prince-abbé Leodegar confirma à la juridiction les coutumes que Hans-Kaspar von Andwil lui avait accordées en 1536. Le bailliage de Ober-Arnegg appartint à l'abbaye de Saint-Gall jusqu'en 1798, puis, en 1806, ce hameau fut rattaché à la commune politique et civile d'Andwil, dont il dépendait aussi pour l'école et l'église. Nieder-Arnegg, par contre, fut érigé en commune et rattaché à Gossau, mais dépendit aussi d'Andwil pour l'école et l'église. — Gmür : *Rechtsquellen des Kts. St. Gallen* I, 458. [Pl. Bütler.]

ARNEN. Village. Voir Ærnen.

ARNET. Famille répandue dans le canton de Lucerne à Ebikon, Gettnau, Hellbühl, Kriens, Menzberg, Root, Ruswil, Schlierbach, etc. dont le nom dérive du ahd. *Arn-olt* (ou *Arn-wart* nom qui est cependent rare). Un des Arnet de Ruswil, maître Fridli, s'établit dans le canton d'Uri et y obtint la bourgeoisie en 1645 pour 600 florins et un baril de vin. — 1. Jost, chapelain de St. Peter à Lucerne 1612, curé de Winikon 1621, mort 1669. — 2. Ubald, d'Ebikon, capucin, père gardien à Schüpfheim 1710, † 1732. — 3. Sigismond, de Root, provincial des franciscains en 1674. — 4. Heinrich, de Root, ammann, maître-banneret en 1686. — 5. Nikodem, de Root, * 1763, chapelain en ce lieu en 1789. — 6. Jakob, maître des eaux à Lucerne en 1765. — 7. Xaver, de Gettnau, * 1844, † 1906, professeur de physique à l'école supérieure de Lucerne de 1870 à 1906 ; directeur de la station météorologique 1880-1906, publia des travaux de physique, de météorologie et des études sur les lacs. — 8. Thaddeus, de Root, * 1850, vicaire à Altishofen, chapelain de Meierskappel 1879, inspecteur scolaire de district 1880, curé à Egolzwil 1883, à Buron 1888, inspecteur cantonal des écoles 1889, chanoine de Munster 1890, prévôt 1911. [P.-X.W.]

ARNEX (C. Vaud, D. Nyon. V. *DGS*). Cette localité avait dès le XII^e siècle des seigneurs particuliers vassaux des seigneurs de Prangins. Ils s'éteignirent au XIV^e siècle, et les comtes de Savoie exercèrent les droits de justice à Arnex, où l'abbaye de Bonmont et les seigneurs de Gingins avaient des biens. Les princes de Savoie réunirent Arnex à la seigneurie de Coppet, mais en 1432 Mainfroy, marquis de Saluces et seigneur de Coppet, échangea cette localité avec le prieur de Ripaille contre des cens à Coppet. A la Réforme, Berne confisqua les biens du prieuré, et inféoda (1642) le village d'Arnex à J.-J. Quisard, seigneur de Crans ; les descendants de ce dernier vendirent à leur tour en 1763 la seigneurie d'Arnex à Antoine Saladin, de Genève, qui la possédait en 1798. Arnex est le lieu d'origine de l'historien de la Réformation, Merle d'Aubigné. — *Armoiries* des nobles d'Arnex sur Nyon : d'azur semé de petits triangles de sable, au lion du même. — Voir *DHV*. [M. R.]

ARNEX (C. Vaud, D. Orbe V. *DGS*). Ce village était habité à l'époque romaine, et l'on y a trouvé en 1898 dix-huit sépultures de l'époque burgonde. En 1049, le seigneur Adalbert de Grandson donna au couvent de Romainmôtier tout ce qu'il possédait à Arnex. Ce fut sans doute l'origine des biens du couvent dans ce lieu, qu'il fit administrer dès le XII^e s. par un mayor: office héréditaire dont la famille prit le nom d'Arnex. Au XIII^e s., Conon d'Arnex affranchit de la main-morte tous les tenanciers. Après la Réforme, Arnex fut uni au bailliage de Romainmôtier, tandis que l'office de la mayorie passa plus tard à différentes familles, entre autres aux Mayor de Romainmôtier, aux Chaillet d'Arnex, et à Maurice Gleyre, le futur directeur de la République helvétique. C'est ainsi que la demeure des mayors, remaniée au XVII^e s., et appelée dès lors le château d'Arnex, devint la propriété de Gleyre et par sa fille des de Lerber qui l'ont vendu en 1919. L'église d'Arnex, dédiée à Saint-Martin, a un chœur que l'on date du XIV^e s. — Voir *DHV*. [M. R.]

ARNEX, ARNAY, d'. Famille noble vaudoise

Elle remonte à Wibert, chevalier, vivant en 1109, se fixa dès le XIV^e s. à Orbe où elle exerça différentes charges. — Claude d'Arnex était écuyer d'Hugues de Châlons, prince d'Orange et seigneur d'Orbe en 1476 au moment des guerres de Bourgogne. — Son fils, Claude, châtelain d'Orbe en 1533, fut mêlé à la Réformation. — Un fils de Claude, Pierre, fut co-seigneur de Lussy et de Disy ; un autre, François, co-seigneur de Montagny-le-Corboz et de Mollondin. Cette famille vint finalement se fixer à Lausanne, et donna dès lors des officiers, des professeurs, des ministres. Le plus connu est Jean-Rodolphe, 1710-1765, professeur d'éloquence à l'Académie de Lausanne. Cette famille s'est éteinte au XIX^e s. — *Armoiries*: d'argent à la croix de sable. — Voir Dumont: *Collection gén. — Répertoire des familles qualifiées*. [M. R.]

ARNEX, Marie d'. Voir Glésresse.

ARNI (C. Argovie, D. Bremgarten, Com. Arni-Islisberg. V. *DGS*). En 1246: *Arne*, comme les suivants, dérive probablement de *Ahorn-ahi* = forêt d'érables. Ce village faisait partie du Zurichgau, et appartint dès 1415 à l'Oberkelleramt (Zurich), paroisse de Lunkhofen. Il y avait un château, aujourd'hui disparu entièrement, propriété d'une famille de ministériaux des Kibourg et des Habsbourg. — Cunradus de Arnei, chevalier à Wildegg, est mentionné comme témoin près du comte Rodolphe de Habsbourg, le 23 avril 1242. Parmi les chevaliers opposés à un accommodement à l'amiable entre Rodolphe de Habsbourg et les Zuricois d'une part et les seigneurs de Regensberg d'autre part, en 1246, on trouve Rudolfus von Arne. En 1320, le couvent de Frauental acquit deux fermes à Arni, qui s'ajoutèrent à ce qu'il y possédait déjà ; en 1409 et 1430, il y acquit la dîme de divers biens. Un différend entre les couvents de Frauental et Muri et leurs tenanciers, au sujet d'une dîme, fut tranché le 5 mai 1686 à Frauental par le gouvernement zuricois en faveur des couvents. Le différend au sujet de la dîme sur les pommes de terre fut terminé dans le même sens en 1767. La dîme d'Arni fut rachetée en 1807 pour 1033 fr. Arni forme avec Islisberg une commune politique ; elle n'a pas d'armoiries, et celles des ministériaux de Kibourg sont inconnues. — W. Merz : *Burgen und Wehranlagen* I, p. 75. — *UZ*. — P. Weissenbach : *Schlussbericht der Schulen von Bremgarten*, 1849-1850, 1851-1852. — E. Suter : *Das Kloster Frauental*. — P.-M. Kiem : *Gesch. des Klosters Muri* II, p. 171. [G. Wiederkehr.]

ARNI (C. Berne, D. Konolfingen. V. *DGS*). Commune avec de nombreux hameaux et fermes de la paroisse de Biglen. C'est probablement là qu'était la ferme d'Arne que le père de l'abbé Egelolf, de Saint-Jean près Cerlier, donna à ce couvent, selon la bulle du pape Lucius III, du 2 octobre 1185. Des démêlés éclatèrent en 1359 entre les paysans d'Arni et le dîmeur de Biglen. Le droit de justice d'Arni passa en 1424 de Petermann von Krauchtal aux Englisberg, puis aux Hetzel et en 1449 aux Schöni. La dîme appartenait à l'Hôpital du Bas à Berne Jusqu'en 1798, Arni faisait partie avec Biglen de la seigneurie de Signau. Une école fut construite près de la scierie d'Arni en 1734. [E. B.]

ARNI. Ferme près de Kussnach (Schwyz) à environ 1 km. au Nord de la station du chemin de fer. Elle appartenait à la juridiction de Kussnach et fut donnée par *Rucho* au couvent de Murbach. Elle se trouvait parmi les biens que l'abbé de Murbach céda en 1291 à la maison des Habsbourg. En 1303, elle est mentionnée dans le rentier dressé par Burkhardt von Frick, puis redevint propriété du couvent de Lucerne. — Voir: *Habsburg*.

Urbar. — *Gfr.* 50, 69. — *Kammeramtsrodel Luzern.* — *Hofrecht Küssnach.* — Arch. de Schwyz, doc. concernant Küssnach, n° 14. — *Urbar der Kirche Küssnach.* — *Grundbuch Küssnach.* [Al. T.]

ARNOLD. Nom porté par plusieurs familles des cantons d'Uri, Saint-Gall, Lucerne, Soleure, Valais, Zoug et Zurich et par plusieurs ecclésiastiques au moyen âge.

A. **Canton d'Uri.** Famille issue de HANS, de Spiringen, mentionné la première fois le 24 avril 1365. Elle est originaire de Spiringen, Altdorf, Attinghausen, Bürglen, Erstfeld, Fluelen, etc.; des rameaux s'établirent aussi dans les cantons de Lucerne, Schwyz et Nidwald. *Armoiries*: de gueules à un cavalier tenant une hallebarde. — 1. HEINRICH, de Spiringen, membre de la confrérie des Lazaristes; le 22 mai 1402, il est arbitre à Urseren et, le 26 avril 1408, membre du tribunal arbitral appelé à trancher entre le couvent d'Engelberg et les paroissiens de Kussnach. — 2. HEINRICH, probablement fils du n° 1, député à la Diète 1430-1464, fut sept fois landammann et l'un des arbitres qui tranchèrent, en 1437, entre Zurich et la comtesse de Toggenbourg d'une part, et Schwyz et Glaris de l'autre ; second plénipotentiaire à Lucerne le 4 août 1441 à la conclusion de la paix avec le duc de Milan, chef des Uranais dans la guerre de Zurich de 1444. — 3. JAKOB, fils du n° 2, représenta le canton d'Uri à la Diète de 1468 à 1494, landammann 1474-1476 et 1490-1492, premier capitaine de la garnison de Giornico 1479. — 4. HEINRICH, d'Altdorf, membre du Conseil, bailli de la Riviera 1552, de Bellinzone 1554, administrateur de l'église 1556-1558, député d'Uri en Bourgogne, le 2 mai 1557, pour la ratification de l'alliance avec le roi de France, capitaine de 248 hommes à la solde du pape sous les ordres de Melchior Lussy 1557, assista le 27 juillet 1557 à la défaite de Palliano, vivait encore le 18 février 1563. — 5. JAKOB, d'Altdorf, frère du n° 4, greffier en 1536, bailli du Freiamt 1540, député à la Diète 1544-1573, vice-landammann 1544-1549, landammann en 1549-1551, 1559-1561 et 1569-1571, dès 1554 membre du Conseil secret ou Conseil de guerre, dès 1564 membre du Conseil de l'hôpital à Altdorf, arbitre à la conférence de Neuchâtel, les 11-19 février 1561, entre Berne et la Savoie : le 10 août 1565, unique député uranais à l'alliance des V cantons catholiques avec le pape Pie IV, mentionné la dernière fois le 16 décembre 1578. — 6. KATHARINA, † 1626, la première conventuelle uranaise du couvent de bénédictines de Seedorf et abbesse de ce couvent. — 7. JAKOB, d'Altdorf, dès 1591 capitaine de la garde papale à Bologne, donna à l'église du couvent de Seedorf un tableau de Denis Calvaert, pour le maître-autel, † 1634. — 8. JOHANN-KASPAR, d'Altdorf, * 1590, † le 23 décembre 1637 ; chevalier, d'abord greffier, dès 1618 député à la Diète, 1624 bailli de la Riviera, 1626 commissaire de Bellinzone, 1631-1633 vice-landammann, 1633-1635 landammann, puis landeshauptmann, premier député d'Uri, le 20 septembre 1634, à Milan pour la conclusion de l'alliance avec Philippe IV d'Espagne. — 9. ARNOLD, d'Altdorf, fils du n° 7, succéda à son père comme capitaine à Bologne, décédé en 1654. — 10. JOHANN-ANTON, d'Altdorf, capitaine, administrateur de l'église de 1638 à 1640, député à la Diète 1639-1662, bailli de Thurgovie 1648, vice-landammann 1651-1653, landammann 1653-1655, puis banneret ; † le 11 avril 1663. — 11. JOHANN-FRANZ, d'Altdorf, frère du n° 10, lieutenant-colonel au service de l'Espagne, député à la Diète 1651-1671, dès 1656 banneret, 1659-1661 trésorier, 1662-1664 bailli de Thurgovie, † 7 novembre 1673. — 12. JOHANN-KASPAR, d'Unterschächen, membre du Conseil, tomba à Villmergen 1712. Il est l'ancêtre de la branche encore existante de Seedorf. — 13. MARTIN-HIERONYMUS, d'Altdorf, * 1642, † 24 décembre 1719, chapelain d'Unterschächen 1675-1681, principal promoteur de la construction de l'église et de la séparation d'avec Spiringen, devint en 1681 curé de Schattdorf et *sextar* du chapitre des quatre Waldstätten. — 14. KARL-JOSEPH, * 14 mars 1657 à Altdorf, chapelain d'Unterschächen de 1681 à 1687, et curé de 1687 à 1716, dès 1712 fut secrétaire du chapitre d'Uri ; 1716-1721, curé d'Amden (Saint-Gall) ; 1721-1733 de Schännis, camérier de son chapitre et commissaire épiscopal, protonotaire apostolique, finalement obligé de se retirer en 1733, puis chapelain d'Altdorf jusqu'à sa mort, 8 novembre 1736. — 15. JAKOB-JOSEF, d'Altdorf, dès 1697 capitaine de la garde à Bologne, membre du Conseil d'Uri 1717, et baron, † 1728. — 16. JOSEF-LEONZ, d'Altdorf, 1700-1760, en 1728 capitaine-lieutenant au service d'Espagne, puis capitaine de la garde royale à Naples, bailli de Sargans 1753-1755, fut membre du Conseil. — 17. JOSEF-ANTON, d'Altdorf, * 1712, † à Altdorf le 17 janvier 1780, greffier, bailli de la Riviera 1756, commissaire de Bellinzone 1758, membre du Conseil, 1763 lieutenant de la garde à Bologne et 1766 capitaine de la garde papale à Ravenne. — 18. MARTIN-ANTON, d'Altdorf, * 1714, † 6 août 1761, capitaine au service espagnol, membre du Conseil, major, directeur du sel. Les archives d'Uri conservent de lui un rôle de guerre de 1755. — 19. FIDEL-AUGUSTIN, d'Altdorf, fils du bailli Johann-Josef, servit au régiment Bessler, fit la guerre d'Italie, devint lieutenant-colonel et capitaine des grenadiers en Sicile, † 1793. — 20. KARL-MARTIN, d'Altdorf, * 1731, † 31 janvier 1812, étudia à Altdorf, Lucerne et Milan, devint vicaire à Spiringen en 1755, curé de ce lieu en 1766, chapelain d'Altdorf, un certain temps professeur de rhétorique et secrétaire du chapitre d'Uri, commissaire épiscopal 1803. — 21. JOSEF, d'Altdorf, * 10 février 1738, † 13 mai 1819, profès au couvent de Pfäfers en 1755, doyen en 1768 et 1786, abbé dès le 10 décembre 1805 ; comme tel, il ne put empêcher la disparition du couvent de Disentis. Ses lettres à son frère Karl-Martin, la plupart en latin, de 1799 à 1812, sont presque toutes conservées aux archives d'Uri. — 22. HEINRICH, de Bürglen, * 1740, † 28 novembre 1819, 1785 curé de Bürglen, en 1796 prévôt de Bischofszell, et membre de la Commission scolaire centrale. Son portrait est à la sacristie de Bürglen. — 23. FRANZ-MARIA-JOSEF, d'Altdorf, aubergiste du Lion noir, * 1751, † 8 juin 1811, fils de Josef qui était venu en 1750 de Bürglen à Altdorf, fut vice-landammann 1792-1796, puis banneret et député à la Diète 1784-1807. — 24. ALOIS, de Spiringen, * 1761, † 21 décembre 1831, curé de Spiringen ; il laissa un Registre manuscrit des familles du Schächenthal 1600-1830, et un *Urbarium* de l'église de Spiringen. — 25. JOSEF-MARIA, de Spiringen, * 21 mai 1768, † 10 février 1849, chapelain de 1792 à 1805 à Selva, Somvix et Curaglia, dès juillet 1805 à sa mort chapelain et maître d'école à la Göschenenalp. — 26. JOSEF-ANTON, d'Altdorf, * 1769, † 18 novembre 1821, banneret, 1808-1814 député à la Diète, 1809-1811 vice-landammann, 1811-1813 landammann, 1815 commissaire des Confédérés dans l'Unterwald ; il fut comme son père un des chefs du parti anti-français. Lorsque les Uranais formèrent un bataillon avec les Obwaldiens et se rendirent en 1815 à la frontière française, il leur donna un drapeau de soie qui est encore aujourd'hui celui de la landsgemeinde. — 27. FRANZ-XAVER, d'Altdorf, 1774-1841, frère du n° 26, membre du Conseil 1821, vice-landammann 1829-1832, landammann 1832-1834. — 28. KARL-FRANZ-MARIA, d'Altdorf, * 30 septembre 1778, † 28 janvier 1868, hôtelier du Lion noir, membre du Conseil secret, banneret dès 1820, et vice-landammann de 1833 à 1835. — 29. KASPAR, de Bürglen * 25 juin 1788 à Altdorf, † 21 octobre 1817, fils du lieutenant Franz-Josef, servit au rég. espagnol Reding, puis sous Joseph Bonaparte et en France sous les Bourbons où il devint capitaine au 4e rég. suisse. Il reçut la médaille «Honneur et Fidélité», devint capitaine de la garde et fut tué dans un duel à Paris. — 30. FRANZ-MARIA, de Bürglen, * 27 novembre 1797, † à Maddaloni le 2 décembre 1855, adjudant-major à Naples, fit la campagne contre la république romaine et reçut l'ordre de Saint-Georges. — 31. HANS, de Bürglen, 1801-1866, 1832 membre du Conseil secret, devint le 3 octobre 1847 membre du gouvernement provisoire et le 19 décembre de la même année fut confirmé conseiller d'Etat par la landsgemeinde extraordinaire.

— 32. JOST-ANTON, de Bürglen, * 22 février 1814, † à Altdorf le 3 avril 1875, prêtre et professeur de philosophie à Lucerne de 1841 à 1847, à Londres en 1848 et dans divers diocèses de l'Amérique du Nord de 1849 à 1866. — 33. JOSEF, * Altdorf le 18 mars 1825, † le 10 avril 1891, participa au combat de Gislikon, 1847, comme adjudant du colonel Schmid, et à la campagne du Rhin de 1856 comme capitaine des troupes uranaises ; il fut commandant de place à Genève 1864, colonel 1868, conseiller d'Etat 1850, conseiller national 1865-1890, dès 1858 landeshauptmann et en 1866-1870, 1878-1880 landammann. Il fonda et soutint de 1878 à 1884 l'*Urner Zeitung*, de 1884 à 1885 l'*Urner Volksfreund* et l'*Urnerblatt*. Il fut aussi juge-suppléant au Tribunal fédéral. — [E. WYMANN.] — 34. GUSTAV, d'Altdorf, * 1er septembre 1831, † 28 septembre 1900, débuta en 1850 comme pianiste, fut organiste et directeur de chœur à Lancaster 1850-1854, puis à Manchester; de 1865 à 1883 directeur de la musique de la ville de Lucerne, et professeur de musique à l'école supérieure de cette ville 1870-1878, composa la cantate de Winkelried 1886, la cantate du Rütli 1891. La ville de Lucerne lui décerna la bourgeoisie d'honneur en 1883 ; il devint inspecteur des écoles de Lucerne, président du Conseil de bourgeoisie 1888-1891, et membre du Conseil de ville. — [E. WYMANN et P.-X. W.] — 35. JAKOB-ANTON, de Spiringen, * 1839, † le 7 juillet 1898, curé d'Unterschächen, publia dans l'*Historisches Neujahrsblatt von Uri*, 1897, des notices historiques sur la paroisse d'Unterschächen. — 36. FRANZ, d'Altdorf, aubergiste du Lion noir, * 18 octobre 1849, † 1912, conseiller de corporation, grand conseiller, président de commune d'Altdorf, lieutenant-colonel. — 37. KARL, d'Altdorf, professeur à l'Université de Washington, prêtre depuis 1912. — Voir Archives d'Etat Uri ; *JZB* de Spiringen, Altdorf, Bürglen ; arbres généalogiques de V. Schmid et J.-A.-V. Imhof. — *Hist. Nbl. Uri* III, XVIII, XXI. — *Gfr.* XIII, XV, XX. — Obituaire du couvent de Seedorf. — *SGB* II, IV. — *LL.* — Girard : *Nobiliaire militaire suisse.* — Oechsli : *Origines de la Confédération suisse.* — *ZSK.* — *ASMZ* 1891. — *Urner Wochenblatt* 1916, 1918. — *KSB* 1900. — *SM* 1900. [J. MÜLLER.]

B. **Canton de Saint-Gall.** Famille mentionnée à Saint-Gall au début du XIVe s. *Armoiries* : parti d'azur et de gueules à un quartefeuille d'argent. — 1. KONRAD, était bourgeois de Saint-Gall en 1313. — 2. HEINRICH, peut-être celui qui fut décapité en 1350 à Zurich pour avoir pris part au massacre du 23 février, était bourgeois de Saint-Gall en 1349. — 3. JOHANN, était bourgeois de Saint-Gall en 1361 ; l'abbé Georg lui remit en fief le château de Falkenstein qu'il racheta en 1380 de ses fils Johann et Laurenz, avec tous les droits afférents. Dans la seconde moitié du XIVe s., la famille Arnold était très riche et considérée à Saint-Gall, mais au début du siècle suivant, elle était installée dans l'Allemagne du Sud. [P. Bt.]

C. **Canton de Lucerne.** Familles de Buron, Dagmersellen, Grosswangen, Gunzwil, Kulmerau, Langnau, Lucerne, Munster, etc. — 1. HEINRICH, fut ammann de Root 1564. — 2. URBAN, de Reiden, * 1785, vétérinaire en 1807, grand conseiller 1824-1845 et membre du Petit Conseil 1831. — 3. MARTIN, de Mehlsecken, * 1794, grand conseiller 1832, conseiller d'Etat 1847, et juge au tribunal cantonal 1849. — 4. Le père AUGUSTIN, de Mehlsecken, 1798-1880, fut moine à Saint-Urbain 1822, président d'un district scolaire 1835, curé de Saint-Urbain 1849-1874. — 5. ENGELBERT, de Schlierbach, 1856-1911, étudia à l'Ecole polytechnique de Zurich 1874-1878, fut assistant à celle de Riga, puis professeur à Carlsruhe. — *Gfr.* 1901, XIX. — *NZZ* 1901, 337. [P.-X. W.]

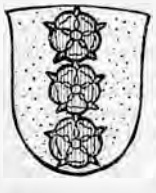

D. **Canton de Soleure.** Les ARNOLD-ORRIST sont une vieille famille bourgeoise de la ville de Soleure, descendante d'un JOHANN venu d'Aarau, qui acquit la bourgeoisie en 1546. *Armoiries* : d'or à trois roses de gueules posées en pal. — 1. JOHANN, † avant 1562. du Grand Conseil 1547, Jungrat 1557. — 2. JOHANN, † 1608, fils du n° 1, membre du Grand Conseil, Jungrat 1579, Altrat 1583, bailli de Flumental 1585, de Lebern 1589, de Kriegstetten 1597 — 3. HIERONIMUS, 1630-1700, curé à Seewen 1655, Buren et Saint-Pantaleon 1656, Buren 1682. — 4. JOSEF-THEODUL, * à Fribourg 1700, † à Soleure 1754, chapelain à Dornach 1726, puis à Soleure, curé à Zuchwil 1728, à Bettlach 1731, à Bärschwil 1744 ; se retira en 1753. — 5. FRANZ-JOSEF, 1783-1856, vicaire à Obergösgen, chapelain de Schöne-werd 1806, curé de Gretzenbach 1809, de Trimbach 1811. — 6. ***Karl***, 1796-1862, vicaire de Cappel, curé de Hägendorf 1820, chanoine à Soleure 1828, prédicateur à la collégiale 1831. Malgré les difficultés soulevées par le diocèse, il fut nommé évêque de Bâle par le chapitre, le 4 août 1854 et confirmé par Rome le 16 septembre. Il introduisit un nouveau catéchisme en 1859 et fonda un séminaire de prêtres qui s'ouvrit en 1860. Il fut aussi écrivain. — *Leu* I, 345 — *Holzhalb* I, 83. — F. A. Haffner: *Geschlechterbuch.* — P. Wirz : *Bürgergeschlechter.* — P. Schmid et L. Schmidlin : *Kirchensätze*, 1859, 1908. — *KKZ* 1854, 1855, 1862, 1863. — *Leipziger Illustrierte Zeitung*, 1855. [v. V.]

Karl Arnold-Obrist, évêque de Bâle. D'après une aquarelle de 1851 de J. F. Dietler.

E. **Canton du Valais.** Famille encore existante à Simplon, dont sortirent beaucoup de prêtres. — ALOÏS, * à Brigue le 27 août 1803, † 19 mai 1865, fils du médecin Josef, étudia à Brigue, entra là dans l'ordre des Jésuites le 24 septembre 1823. A cette occasion, il légua une partie de sa fortune considérable à l'école primaire et à l'église de Brigue. Jusqu'à l'expulsion des Jésuites, en 1847, il fut professeur au collège de Schwyz, et retourna en 1848 à Brigue, dont il reprit l'école primaire en 1857 ; il mourut confesseur des Ursulines. — *BWG* I. [D. I.]

F. **Canton de Zoug.** La famille Arnold est éteinte dans la ville de Zoug. RUDOLPH et HANS tombèrent à Novarre 1513. — KONRAD (Cuoni) renouvela 1514 son droit de bourgeoisie à Zoug. [W.-J. M.]

G. **Divers.** ARNOLD, FRIEDRICH, * le 8 janv. 1803 à Edenkoben (Palatinat), † le 5 juillet 1890, prof. et directeur de l'Institut anatomique de l'Université de Zurich de 1835 à 1840. Il fut ensuite professeur à Fribourg en Brisgau, à Tubingue et à Heidelberg. Pendant son séjour à Zurich, il a publié : *Lehrbuch der Physiologie des Menschen* ; *Tabulae anatomicae*, et plusieurs travaux sur l'anatomie du cerveau et de la mœlle épinière. Son frère, JOHANN-WILHELM, fut professeur de pharmaceutique et d'histoire de la médecine à Zurich de 1835 à 1841. — Voir J. Pagel : *Biographisches Lexikon.* — E. Gurlt et A. Hirsch : *Biographisches Lexikon.* — [G.W.] — ARNOLD, DANIEL-WILHELM, fut d'abord maître à l'Institut de sourds-muets de Pforzheim, puis dès le 17 mai 1839, à celui que Christian F. Spittler avait fondé à Riehen près de Bâle. Dans la suite, il en devint directeur, et fit de Riehen un lieu de pèlerinage pour tous les spécialistes dans l'éducation des sourds-muets. La ville de Bâle lui accorda la bourgeoisie d'honneur ; il mourut le 16 septembre 1839. — Voir *Zur 75. Jahresfeier der Taubstummen-Anstalt Riehen, 1839-1914* (avec portrait).

ARNOLD I, évêque de Coire, succéda à Heinrich II von Arbon en 1193 ou 1194. En mai 1198, il reconnaît le roi Philippe pour successeur de Henri VI, mais son nom de famille n'est pas indiqué. Le 7 mai 1200, son successeur Reinher est mentionné pour la première fois. — J.-G. Mayer: *Gesch. des Bistums Chur* I, 222-223. — [L. J.] — ARNOLD, abbé de Muri 1222-1240 ?, paraît souvent

comme témoin dans des affaires importantes, entre autres dans le conflit entre les comtes de Kibourg et le chapitre de Beromunster. — P. M. Kiem : *Gesch. des Klosters Muri* I, 94-98. — *Gfr.* 28, 315. — [G.W.] — ARNOLD, doyen de Risch. Le 7 mai 1255, il décida, au nom de l'évêque de Constance Eberhard II, que Scheuren *(Orreum)* et Rattlisberg (aujourd'hui Bruder Albis) dépendraient de la paroisse de Baar et non de celle de Cappel. Le 27 novembre 1257, il trancha un différend au sujet de la dîme sur les fruits due par quelques paroissiens de Baar au couvent de Cappel, en faveur de ce dernier. — *Gfr.* 24, p. 3-4, 183-184. [W.-J. M.]

ARNOLD VON BRESCIA. Voir BRESCIA, DE.

ARNOLDI, ***Henri,*** de Alfeld (Saxe), neuvième prieur des chartreux de Bâle. Il naquit vers la fin de 1407, se rendit très jeune à Rome où il vécut à la Cour pontificale et obtint la charge de notaire. A l'occasion du Concile, il se rendit à Bâle et fut notaire de cette assemblée. En 1437, il se retira au couvent des chartreux de Bâle, dont il devint prieur en 1449, et mourut le 5 juin 1487. Arnoldi est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont deux seuls ont été imprimés de son vivant : *Tractatus de modo proveniendi ad veram et perfectam dei et proximi dilectionem, habens fundamentum ex theologia mistica,* et une prière contre les Turcs : *Contra Turcos specialis letania et preces flexis genibus dicende.* Il a en outre écrit une chronique du couvent des Chartreux du Petit-Bâle, depuis la fondation, 1401, jusqu'en 1480, qui a été publiée en 1872, dans les *Basler Chroniken* I, p. 248-305, sous le titre : *Chronica fundationis Carthusiae in Basilea minori.* — Voir *Bas C.* I, p. 239. [A.B.]

ARNOLLET ou **ARNOULLET.** Famille d'imprimeurs lyonnais. C'est par erreur que les biographes, depuis La Caille jusqu'à Gaullieur et N. Rondot, ont cru que JACQUES Arnollet, établi à Lyon, à la fin du XV^e^ et au commencement du XVI^e^ s., avait imprimé aussi à Genève. L'erreur a été expliquée et rectifiée par Baudrier, dans sa *Bibliographie lyonnaise* (10^e^ série, p. 1 ss). Le petit-fils de Jacques, BALTHAZAR, également imprimeur à Lyon, fut en relation avec Calvin et d'autres Genevois. Il fut poursuivi à Lyon, en 1553, pour avoir fait imprimer, à Vienne, en Dauphiné, la *Christianismi restitutio* de Michel Servet. Son rôle, dans cette affaire, est exposé en détail par Baudrier (op. cit., p. 91 ss.). Au dossier du procès intenté, à Genève, contre Michel Servet, figure une lettre de Balthazar à Jacques Berthet, dans laquelle il cherche à se disculper et demande la destruction des exemplaires envoyés à Francfort ; il charge Berthet de le défendre dans le procès en règlement de comptes que lui avait intenté, à Genève, son beau-frère et collaborateur, Guillaume Guéroult. Cette lettre a été publiée par Rilliet-de Candolle dans *MDG* III, p. 142 ss. — Voir Gautier : *Hist. de Genève* III, 476, n° 3. [F. G.]

ARNOULD. Famille originaire des Pommerats (Jura bernois), venue de France après la révocation de l'Édit de Nantes. Une branche s'est établie aux États-Unis vers le milieu du XIX^e^ s. et une autre à Berne. — HENRI, ingénieur des Ponts et Chaussées à Paris, a publié un ouvrage : *Christianisme républicain.* [G. A.]

ARNOUX, CHARLES, d'origine française, fondeur de cloches à Estavayer-le-lac depuis 1872. Il a livré de nombreuses cloches dans les cantons de Fribourg et de Neuchâtel. — Voir *MN* 1915, p. 186. [L. M.]

ARNULF II, archevêque de Milan de 996 à 1018. Quelques historiens lui attribuent la donation des vallées ambrosiennes tessinoises de la Léventine, Blenio et Riviera au chapitre des chanoines du dôme de Milan ; d'autres, par contre, l'attribuent à Atto, évêque de Verceil. Le calendrier de Beroldus, du début du XII^e^ s., publié par Magistretti, contient sous la date du 25 février : *obiit Arnulfus archiepiscopus, qui dedit valles presbiteris decumanis et cardinalibus.* L'on ne connaît pas la nature de cette donation ; était-ce une concession de territoires appartenant à Arnulf, hors du domaine de l'évêque Atto, ou bien était-ce la remise des droits de juridiction sur les trois vallées ? — Voir Meyer : *Blenio und Leventina.* — *BStor.* 1910 (avec bibliographie). — Voir aussi l'art. ATTO. [C. TREZZINI.]

AROGNO (C. Tessin, D. Lugano. V. *DGS*). Com. et paroisse. Anciennes formes : *Rognium, Aronium, Rogno, Aurogno, Arognio.* En 810, l'église de Saint-Nicolas est déjà mentionnée ; en 870, celle de Saint-Vital. L'église de Saint-Michel, et non pas de Sainte-Croix comme l'affirme à tort Rahn, remonte, au moins pour certaines parties de style roman, au XIII^e^ et même au XII^e^ s. Vers la fin de 1797, un conflit territorial s'éleva entre Arogno et l'enclave italienne de Campione, et, après de longues négociations entre les autorités suisses, lombardes et italiennes, ne prit fin que par la convention du 5 octobre 1861. En 1798, le 24 février, Arogno adhéra à la république de la « Pieve de Riva San Vitale » qui venait d'être proclamée. Au point de vue ecclésiastique, Arogno fit partie de la paroisse de Riva San Vitale jusqu'au 11 mars 1581, époque où il en fut détaché et constitué en paroisse indépendante. L'église paroissiale de San Stefano n'est que l'agrandissement, fait de 1581 à 1630, d'une très vieille chapelle que l'on voudrait faire remonter au XI^e^ s. Suivant la relation de la visite pastorale de Mgr. Ninguarda, Saint-Blaise aurait été la première église paroissiale. Cette chapelle, qui n'existe plus, s'élevait peut-être sur l'emplacement où, au XVII^e^ s., on bâtit l'église de Saint-Roch Les registres paroissiaux datent de 1592. Pendant quelque temps, on a exploité à Arogno une mine de houille, aujourd'hui abandonnée. L'industrie horlogère y a été introduite en 1873 par Alexandre Manzoni et son fils Romeo.

Arogno est la patrie de plusieurs artistes : ADAMO d'Arogno, ses fils et ses petits-fils, ARAMOLO, ARASMINO, etc. ; parmi les bienfaiteurs du village, il faut citer Andrea Colombo qui y fonda et dota une école élémentaire pour 10 enfants pauvres. *Population* : 1591, environ 380 hab. ; 1900, 1075 ; 1910, 1009. — Voir *BStor.* 1881 et 1890. — Monti : *Atti...* — Rahn : *I monumenti artistici nel C. Ticino.* — Franscini-Peri : *Storia della Svizzera italiana.* — Lavizzari : *Escursioni nel C. Ticino.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* [C. TREZZINI.]

AROLA. Voir AAR.

ARONA (PAIX D'). Le traité de paix d'Arona (Italie) signé le 11 avril 1503 entre les délégués de la France et des Confédérés, assura définitivement à ces derniers la possession du comté de Bellinzone. Il fut l'exécution d'une promesse faite aux Suisses par Louis XII, encore dauphin, le 13 juin 1495, de leur donner Bellinzone, Lugano et Locarno, et même, disent les *AS* I, le comté d'Arona, s'ils l'aidaient à prendre Milan. Cette ville ayant été prise avec le secours des cantons, le roi de France ne tint pas sa promesse. Le canton d'Uri s'empare alors, le 14 avril 1500, de Bellinzone au nom des Confédérés. Louis XII déclare en mai 1501, qu'il cède aux Suisses leur conquête de Bellinzone, mais à la condition d'évacuer le duché de Milan. Les préliminaires d'une trêve de deux ans sont acceptés par la Diète de Schwyz le 30 septembre 1501 ; ils assurent à Bellinzone le commerce et l'exemption des douanes. Mais le roi de France affame cette ville dont il revendique la propriété ; la trêve est rompue et de côté et d'autre on se prépare énergiquement à la guerre, janvier et février 1503. Le 26 février, les Uranais sont en campagne, suivis le 10 mars par les contingents des autres cantons et des pays alliés (Saint-Gall, Rottweil, Appenzell, Constance, Valais et Grisons), en tout au moins douze à quatorze mille hommes. Ils dépassent les défenses de Gordola, grâce à l'aide des habitants du Val Maggia révoltés contre la domination française, et occupent tout le pays, de Bellinzone à Arona, à l'exception des châteaux et des villes fortifiées.

A ce moment, Louis XII pensa à traiter sérieusement avec les Confédérés. Les négociations commencèrent pendant le siège de Locarno, à Ascona ; c'est pourquoi la paix d'Arona est appelée aussi dans les *AS* I paix de Locarno. Le 9 ou le 10 avril 1503, les négociateurs suisses Ulrich de Saxe et Matthieu Schinner partirent pour Arona afin d'y rencontrer Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, gouverneur de Milan, chargé par le roi de négocier. Le traité fut conclu le 10 et signé le 11 avril ; les signataires étaient : du côté suisse, Matthieu Schinner, évêque de Sion, et Ulrich, baron de Hohensax, chef du contingent grison ; du côté français,

Charles d'Amboise et Antoine de Bessey. Louis XII le ratifia à Lyon le 16 juin de la même année.

Par le traité d'Arona, Louis XII, comme duc de Milan, cédait, sous réserve de l'investiture impériale, la ville et le comté de Bellinzone avec Isone et Medeglia aux trois cantons d'Uri, Schwyz et Unterwald. En outre, les privilèges commerciaux dont les Confédérés jouissaient dans le Milanais étaient confirmés et étendus à Bellinzone. — Voir *AS* I. — Dierauer II. — Pometta : *Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri*. [C. Trezzini.]

AROSA (autrefois Erosa ou Erosen) (C. Grisons, D. Plessur, Cercle Schanfigg. V. *DGS*). Arosa vient du bas latin *arrogium* (cours d'eau). La contrée fut colonisée au commencement du XIV^e^ s., probablement par des Walser de Davos. En 1384, les gens «*in Sapunne, in Venden und in Arasen*» résolurent de bâtir ensemble une chapelle à Langwies. En 1492, Arosa et les gens de Prätsch construisirent à Inner-Arosa la petite église de montagne qui existe encore et au-dessus de laquelle se trouvaient alors beaucoup d'habitations. La toiture voûtée en bois en est très remarquable, on y voit les armes d'Autriche et d'Heinrich IV, évêque de Coire. En 1649, la juridiction de Davos se racheta de la dépendance autrichienne, avec Arosa, et en 1669 céda, pour 800 florins, Arosa, Obersee et Untersee à la ville de Coire pour amortir en partie un emprunt contracté pour son rachat. Les tentatives de séparation religieuse de Langwies à la fin du XV^e^ s. réussirent, mais les essais d'émancipation politique échouèrent (1542). Arosa forma jusqu'à la division du canton en districts (1851) une communauté de la région de Davos ; à ce moment, il fut incorporé au district de Schanfigg. Il est établi qu'une mine fut exploitée autrefois à Arosa ; la tradition lui fait jouer un grand rôle, mais en réalité, elle est peu importante. Arosa ne vécut, jusqu'à l'introduction de l'industrie des étrangers, que de l'élevage du bétail et d'un peu de tonnellerie. Au XVI^e^ s., une grande partie des forêts qui s'étendaient jusqu'au Schwellisee furent transformées en pâturages. La fin du XV^e^ s. et le commencement du XVI^e^ furent le beau temps d'Arosa ; 60 familles environ y habitaient. Le village se divisait en commune intérieure et en commune extérieure, et si les habitants de la première (ayants droit à l'alpe de Schönboden) avaient en 1508 plus de pâturages qu'ils n'en pouvaient utiliser, ceux de la seconde (ayants droit à l'alpe de Sattel) se plaignaient dès cette époque qu'ils en manquaient. Lorsqu'au milieu du XVI^e^ s. Arosa s'endetta et qu'il fallut lui accorder en 1571 un délai de payement à cause des temps chers et difficiles, les habitants de la commune extérieure, la plus pauvre des deux, prirent la résolution d'émigrer ; le 7 novembre 1575, les gens du Sattel vendirent leur avoir à la ville de Coire pour 12 400 florins. L'alpe de Schönboden passa aussi morceau par morceau à Coire et Maienfeld. En 1596, Coire y possédait 273 *Stoss* (droits de pacage), Maienfeld 139 et Arosa seulement 47 ¾. En 1625 Coire acquit les propriétés de Maienfeld, 152 ¼ *Stoss* pour 2968 florins. Par la disparition de leurs pâturages, les habitants de la commune intérieure auraient été aussi obligés de s'expatrier, si la ville de Coire ne s'était engagée contre une faible redevance à laisser paître dans le Schönboden tout le bétail qu'ils pourraient entretenir l'hiver durant par le produit de leurs propres prairies (droits d'hivernage).

L'église d'Inner Arosa, d'après une photographie.

Les bonnes relation squ'entretenaient Coire et Arosa au début du XVII^e^ s. se gâtèrent et firent place à de l'animosité au milieu du XVIII^e^ s. Alors que le conflit était à l'état aigu, Arosa put racheter pour 3806 florins, à la suite d'un arbitrage, en 1780, les 152 ¼ *Stoss* que possédait autrefois Maienfeld. Les bourgeois de Coire réunirent à l'alpe de Sattel ce qui leur restait de l'alpe de Schönboden, dont l'autre partie, propriété des habitants d'Arosa, prit le nom d'alpe d'Arosa. La sentence de 1780 sépara les ayants droit à l'alpe, mais la lutte continua entre les bourgeois de Coire et les habitants d'Arosa, les premiers ne reconnaissant plus aux seconds le droit d'hivernage. En 1791, le tribunal de Davos décida que tout habitant avait le droit de faire estiver sur l'alpe d'Arosa, pour 1 ½ florins, le bétail qu'il pouvait hiverner avec le foin de sa propre récolte. Le droit d'hivernage fut encore confirmé par l'accord de 1809 d'après les principes suivants : A chaque bourgeois et habitant devait être attribué un pâturage qui serait définitivement et inséparablement joint à son domaine ; les bourgeois reçurent chacun gratuitement la part qui leur était nécessaire, et les habitants durent acheter la leur au prix de 38 florins le pâquier. Cette détermination du droit d'hivernage qui relia inséparablement un droit d'alpage à la possession d'une terre de prairies s'est parfaitement conservée jusqu'à nos jours.

La concession du chemin de fer électrique à voie étroite Coire-Arosa date de 1905, la ligne fut ouverte le 11 décembre 1914. En 1907, inauguration de la chapelle catholique, pose de la première pierre de la nouvelle église évangélique sur le Piz Erika, adoption des plans de l'église anglaise. 1907-1909, construction de l'hôpital. La population d'Arosa avait fortement diminué au commencement du XIX^e^ s., quoiqu'il y eût bien assez de prairies et de pâturages pour le nombre d'habitants. En 1806, il restait 98 âmes, en 1831 encore 51. Le pasteur de 1837 craignait que par suite d'une dépopulation complète, le nom même d'Arosa disparût. Le tourisme, la cure d'altitude et l'extension prise par les sports d'hiver ont sauvé le village de l'oubli. Il est devenu l'une des stations climatériques les plus connues de l'Europe et sa population comptait 3700 âmes en 1918. — *Arosa, Europäische Wanderbilder*, 225 et 226. — C. Fischer : *Land und Leute im Tale Schanfigg*. — P. Met-

tier : *Geschichtliches über Arosa*, dans *Fremdenliste von Arosa* VIII, 20 et 21. — R. Just : *Die Gemeinde Arosa*. — A. Jenny : *Arosa Wanderbilder*, 372-374. — A. Hold et R. Just : *Vom alten Arosa*. [Dr R. Just.]

AROSIO (C. Tessin, D. Lugano. V. *DGS*). Com. et paroisse. On a découvert récemment à Arosio une quantité de monnaies romaines ; d'après la tradition, une voie romaine montait de Ponte Tresa et Novaggio à Arosio d'où elle descendait au col du Monte Ceneri. Anciennes formes du nom : *Arosium*, *Aloxio*, *Aroxio*, *Roseo*, *Rosio*. La première mention du village est de 1180. En 1217, l'église Sainte-Marie de Côme possédait des immeubles à Arosio, de même que le monastère de Saint-Abondio de Côme. L'évêque de Côme avait la dîme sur les châtaignes, qui fut rachetée au commencement du XIX^e^ s. Sous les ducs de Milan, Arosio devait fournir aux armées ducales, dans la première moitié du XV^e^ s., 30 hommes d'armes. Arosio appartenait anciennement à la paroisse d'Agno, mais on ne sait pas quand il en a été séparé. En 1571, il formait déjà une sous-paroisse ; cependant, le 30 septembre 1599, Arosio demandait encore à être séparé d'Agno. Jusqu'en 1910, Arosio fit partie du décanat d'Agno ; depuis 1910, du nouveau décanat de Breno. L'église de Saint-Michel est citée pour la première fois le 1^er^ juin 1217. L'édifice actuel comprend des adjonctions postérieures : les deux chapelles latérales datent de la fin du XVI^e^ s. et du commencement du XVII^e^ s. Une restauration générale eut lieu de 1640 à 1647. Sur la route d'Arosio à Gravesano s'élève la chapelle très ancienne de Ronco, aujourd'hui de Cimaronco, qui est un lieu de pèlerinage fréquenté. A l'origine, ce n'était qu'une petite chapelle ouverte et la partie ancienne — le maître-autel actuel — a encore une fresque, qui remonte probablement au XV^e^ s. Les registres de baptêmes datent de 1760, ceux de mariages de 1695 et ceux de décès de 1824. Arosio a été dévasté par un incendie en 1584. *Population* : 1591, environ 300 hab. ; 1801, 221 ; 1910, 189. — *BStor.* 1885, 1890, 1904 et 1915. — Brentani : *Lugano e il Ceresio*. — Maspoli : *La pieve d'Agno*. — Meyer : *Die Capitanei von Locarno : AS* I. — Monti : *Atti...* — Borrani : *Ticino Sacro*. — Galli-Tamburini : *Guida del Malcantone*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. [C. Trezzini.]

AROUW, AROUWER, AROVIA. Anciennes formes d'Aarau.

ARPAGAUS. Ancienne famille bourgeoise de Cumbels (Grisons). — 1. Christian, * 1613 à Cumbels, curé à Ruschein, doyen du chapitre de l'Oberland, vicaire épiscopal, † à Lumbrein le 15 octobre 1681. — 2. Christian, de Tersnaus, 1650-1664 curé à Cazis, 1664-1666 à Neukirch (Lugnez), 1675 chapelain à Vals, 1677-1681 curé du même lieu, 1682 de Lumbrein, 1684 chanoine, dut se rendre à Wyl (C. Saint-Gall) où il devint curé et doyen ; † 25 novembre 1706. Il avait obtenu à Dillingen son doctorat en philosophie en 1671 et celui en théologie en 1679. Il publia deux volumes de sermons. — 3. Moritz, landammann à Lugnez, importante personnalité politique. Il signa à Ilanz avec Anton Salis et Anton Orsi du côté catholique, avec Paul Beeli, de Belfort, du côté protestant, le 12 juillet 1704, au nom des trois Ligues, une ordonnance qui mit fin à l'affaire de Sagens. Il participa aussi à l'affaire Massner. — 4. Johann Barthlome, * le 3 octobre 1810 à Cumbels où il mourut le 3 février 1882. Il étudia la médecine à Paris et Heidelberg, s'établit à Ilanz, devint préfet en 1848, remplaça l'année suivante Carlo a Marca au Petit Conseil, devint conseiller national de 1851 à 1854, puis membre du Petit Conseil en 1866-1867 et 1870-1871. Il a rendu de grands services à la langue romanche par ses publications et comme rédacteur de la *Ligia Grischa*. — F. Robbi : *Unterhaltungsblätter zum Graub. Generalanzeiger*, 1918, n° 6. — *Gasetta Romonscha*, 1882, n° 7. — *Bündner Tagblatt*, 1882, n° 36. — J.-J. Simonet : *Die Weltgeistlichen Graubündens* (mns). — A. Sprecher : *Gesch. der Republik der 3 Bünde* I, 31 et 162. [L. J.]

ARPEAU. Famille noble vaudoise, originaire d'Annecy. *Armoiries* : de gueules à trois rencontres de cerf d'argent, au chef du même chargé de trois tourteaux d'azur (variante chef de gueules à trois besants d'or) : — Jean, marchand à Lyon, acheta en 1550 la seigneurie de Troches en Savoie, qu'il revendit ensuite. Il se fixa à Genève. — Son fils, Samuel, 1580-1610, s'établit à Rolle, fut coseigneur du Rosey du chef de sa mère, une Senarclens, châtelain de Bursins et de Perroy. Ses descendants occupèrent de nombreuses charges locales. — Emmanuel joua un rôle politique en vue dans la région en 1798-1815 ; il avait épousé une Gallatin. — Son fils Charles-Benjamin prit du service au Wurtemberg où il fut créé comte Arpeau de Gallatin. — Dumont : *Coll. gén.* [M. R.]

ARQUEBUSE. Voir Armes.

ARRAGON. Famille vaudoise fixée à Corsier sur Vevey, dès le XVI^e^ s. [M. R.]

ARRAGOSIUS, Wilhelm, * 1513 à Toulouse, médecin très savant et considéré à Paris, médecin particulier du roi de France et de l'empereur d'Allemagne, vint à Bâle vers 1585 comme réfugié religieux et habita jusqu'à sa mort, survenue en 1610, dans la maison Zwinger. Il était disciple de Paracelse et s'occupa beaucoup d'expériences chimiques. Il désigna Jakob Zwinger comme héritier de sa bibliothèque et de ses instruments. — A. Burckhardt : *Gesch. der medizinischen Fakultät zu Basel*. [A. B.]

ARREGGER VON WILDENSTEG. Famille bourgeoise éteinte, de la ville de Soleure, venue probablement du bailliage de Ruswil par Martin et son frère Niklaus Archegger reçus bourgeois en 1495. *Armoiries* : coupé d'azur, plus tard d'argent, à une aigle issante de sable et échiqueté de sable et d'or. — 1. Lorenz, † 1616, grand conseiller 1555, bailli de Gösgen 1569, porte bannière 1567 et capitaine 1576 au régiment Pfyffer, bailli de Flumental 1581, de Kriegstetten 1585, Altrat et trésorier 1585, banneret 1586, colonel au service de France 1589, chevalier français 1591, bailli de Buchegg 1593, avoyer 1594 ; il fut seigneur de Wartenfels en 1591, terre qu'il céda en 1600 à Jost Greder. — 2. Johann-Jakob, * 1607, † 1675, grand conseiller 1633, capitaine au régiment de Stavay-Mollondin en 1635, au régiment de Roll en 1641, Jungrat 1638, bourgmestre 1647, bailli du Lebern 1649, gentilhomme de la chambre du roi de France, propriétaire d'une demi-compagnie du régiment suisse de la garde 1653, chevalier de Saint-Michel 1655, Altrat 1663, bailli de Kriegstetten 1665. — 3. Johann-Martin, * 1658, † 1689 en Négroponte, fils du n° 2, lieutenant en France 1678, capitaine au service de Venise 1687, lieutenant-colonel. — 4. Franz-Anton-Josef, * 1689, † 1764, du Grand Conseil 1715, lieutenant au régiment des gardes suisses en France 1719, chevalier de Saint-Louis 1727, capitaine-commandant 1733, brigadier 1744, démissionnaire 1746. — 5. Peter, * 1691, † 1737, frère du n° 4, lieutenant au régiment des gardes suisses en France 1717, capitaine au service de l'Espagne 1721, colonel 1733. — 6. Johann-Viktor-Lorenz, * 1699, † 1770, frère du n° 5, grand conseiller 1725, capitaine en Espagne 1728, fut prisonnier à Alger de 1732 à 1738, colonel du régiment Arregger 1736, Jungrat 1743, Altrat en 1764, trésorier et banneret en 1765, bailli du Bucheggberg en 1766. De 1749 à 1750, il reçut le titre de baron autrichien sous le nom de Arreger von Wildensteg. — 7. Viktor-Josef-Augustin-Hermenegild, * 1746, † 1834, fils du n° 6, enseigne en Espagne, grand conseiller 1767, capitaine de 1768 à 1769, Jungrat 1771, bailli de Flumental 1783, Altrat 1797, du Petit Conseil et avoyer 1814. Dernier de sa famille et dernier avoyer du canton de Soleure. — Une famille Arregger existe aussi dans le canton de Lucerne, à Schüpfheim, Ruswil etc. — Voir *LL.* — *LLH.* — Girard : *Nobiliaire militaire suisse* I, 136. — May de Romainmôtier : *Histoire militaire de la Suisse* VI, VII. — *SGB* III, 22. — A. Haffner : *Geschlechterbuch*. — P. Wirz : *Bürgergeschlechter*. [v. V.]

ARRICUS. Evêque de Lausanne, figura au concile de Chalon le 24 oct 650. — Maasen : *Concilia* I, 208. [M. R.]

ARRIGO I, DE CAMPIONE, architecte et sculpteur, fils d'Otacio et petit-fils d'Anselmo. Le 30 novembre 1244, il renouvela la convention faite par son grand-père, suivant laquelle celui-ci et ses héritiers devaient être employés à la construction du dôme de Modène, moyennant un traitement fixe. Petrocchi voudrait identifier Arrigo I avec le *magister Henricus*, qui était directeur des travaux pendant la première période de construction de la cathédrale de Massa Marittima (1228-1267). — *ALBK.* — *SKL.* — Petrocchi : *Massa Marittima.* — ARRIGO II, petit-fils du précédent, architecte et sculpteur à Modène. En 1319, il achevait le couronnement octogonal de la tour Ghirlandina; en 1332, il sculptait la chaire en bois, ornée de nombreuses statues de la cathédrale. — *ALBK.* — *SKL.* [C. T.]

ARRIGONI (autrefois NARIGIONUS). Famille bourgeoise de Vezia. — 1. EMILIO, fut gouverneur de la vallée de Lugano pour le duc de Milan vers le milieu du XV^e^ s. — 2. PIETRO, capitaine dès 1822, adjudant-major en 1828 ; en 1836 membre de l'état-major fédéral. — *BStor.* 1879. — *Annuario del C. Ticino*, 1824 et 1836. — Dotta : *I Ticinesi.* [C. T.]

ARRISSOULES (C. Vaud, D. Yverdon. V. *DGS*). Anciennes formes : *Aressules* 1146 ; *Aresloules*, *Aressoles*, *Arisoles* au XII^e^ s. L'abbaye d'Hauterive possédait à Arrissoules, dès sa fondation, un domaine important qui lui venait peut-être des seigneurs de Font ou des sires de Glâne et qui lui fut confirmé par l'évêque Gui de Merlen en 1142. Le chapitre de Lausanne y possédait aussi des biens. Mais le village lui-même paraît avoir fait partie jusqu'à la Réforme de la grande seigneurie de Saint-Martin du Chêne. Les gens d'Arrissoules étaient et sont encore paroissiens de Rovray. — Voir *DHV.* [M. R.]

ARRUFFENS (C. Fribourg, D. Glâne, Com. Romont. V. *DGS*). Ce hameau formait à la fin du moyen âge une seigneurie relevant du château de Romont et du comte de Savoie et appartenant aux seigneurs de Billens. Le premier d'entre eux fut le chevalier Humbert de Billens, seigneur de Palézieux. En 1341 et 1342, il accensa des terres d'Arruffens à des bourgeois de Romont ; le 3 janvier 1346, il vendit en franc alleu à Jacques de Billens, son parent, une partie de ses possessions d'Arruffens pour 1201 florins de Florence. Arruffens semble avoir appartenu aux de Billens jusque vers la fin du XIV^e^ s., puis aux seigneurs d'Illens. Par mariage, cette seigneurie passa ensuite à Jacques Mestral, donzel de Mont, vers la fin du XV^e^ s., et resta dans cette famille jusqu'en 1798, époque où les droits féodaux furent supprimés. Arruffens fit d'abord partie de la commune et paroisse de Billens, puis fut réunie à celle de Romont par décret du 20 mai 1868. — Voir Arch. d'Etat Fribourg : *Arch. de la Fille Dieu.* — Kuenlin : *Dict. hist. du canton de Fribourg*, p. 13. — *DHV* p. 948. [G. CORPATAUX.]

ARSENAL. Les arsenaux des villes n'apparaissent qu'avec l'introduction de l'artillerie, qui appartenait seule à la collectivité, tandis que chaque bourgeois conservait son armement complet chez lui et le produisait seulement à l'inspection annuelle. Le plus ancien arsenal est mentionné à Berne en 1383, d'abord appelé Werkhaus, reconstruit en 1526 dans l'Aarbergergasse, et transféré en 1598 à la rue qui encore aujourd'hui porte le nom de Zeughausgasse; il ne fut démoli qu'en 1880 et transféré dans les nouvelles installations militaires sur le Beundenfeld; le plus ancien inventaire ne date que de 1687. Le deuxième arsenal semble être celui de Fribourg, qui fut installé dans la Mauvaise Tour en 1403 ; deux autres suivirent en 1443 et en 1500 au Belluard et à l'Hôtel de ville; celui de la Mauvaise Tour fut démoli en 1848. les deux autres transférés en 1896 à Pérolles ; les rôles commencent déjà en 1465 et comptent, jusqu'en 1802 dix remaniements. A Bâle le premier arsenal fut construit en 1438, mais l'on possède l'inventaire d'une collection d'armes daté de 1415. Après l'incendie de 1775, l'arsenal, détruit lui aussi, fut reconstruit l'année suivante. De 1912 à 1914, un nouvel arsenal fut érigé près de la gare aux marchandises des CFF. L'arsenal de Schaffhouse est mentionné pour la première fois en 1484 ; le bâtiment fut transformé en 1515 en atelier monétaire. Un autre arsenal avait été édifié à la fin du XV^e^ s. ; il fut utilisé jusqu'en 1854. L'arsenal actuel date de 1871-1873. Genève eut son premier dépôt d'armes dans la maison de ville au XV^e^ s., en 1507 à la grande «grotte». En 1557, la maison de Saint-Aspre, dans la rue actuelle des Granges, fut acquise pour y serrer l'artillerie. Une salle d'armes installée au-dessus de la halle en face de l'Hôtel de ville devint en 1783 le principal dépôt d'armes de Genève et le resta jusqu'au transfert de l'arsenal aux casernes de Plainpalais. La «salle des armures et collections historiques» fut installée en 1910 au Musée d'Art et Histoire. Zurich bâtit son plus ancien arsenal en 1487 seulement près du Katzentor. Lucerne enfin vit son arsenal érigé au XV^e^ s. et rebâti en 1547, s'écrouler dans la Reuss en 1568. — Soleure rebâtit le sien en 1610. Lausanne a eu un arsenal dans l'ancien hôtel de ville du Pont au XV^e^ s. et l'on en a un inventaire de 1450 ; au XVI^e^ s. l'arsenal de la ville fut transféré dans l'ancienne église de Saint-Etienne, tandis que le bailli en avait un autre au château. En 1836, le canton de Vaud établit son arsenal au château de Chillon, d'où trente ans plus tard il fut transféré au château de Morges où il est encore.

Tous ces arsenaux, petits ou grands, ont formé le noyau de nos collections historiques actuelles, car leurs directeurs commencèrent chacun à rassembler des pièces rares, de sorte qu'ils les transformèrent peu à peu en musées. Les arsenaux jouent dans l'étude des antiquités suisses un rôle appréciable; ils ont en particulier contribué à doter nos musées historiques d'armes et d'insignes militaires authentiques, la plupart très anciens.

Il faut mettre à part les arsenaux des fonderies, où l'on fondait les pièces d'artillerie. Ce n'étaient sans doute à l'origine que de simples hangars avec un four utilisé seulement pour la fonte de l'artillerie ou d'autres objets. De telles fonderies sont mentionnées à Berne en 1445. A Zurich, la famille de fondeurs Füssli, fournit jusqu'en 1830 l'artillerie nécessaire à la ville ; à Berne et à Genève, ce furent les Maritz, de Berthoud, ainsi que des bourgeois. Les petits cantons remirent leurs commandes aux possesseurs de fonderies existantes, jusqu'à ce que la Confédération prît la place des fournisseurs privés de l'armée et exploitât en régie la fabrique d'armes, installée dès 1875 par le canton de Berne, et acquise par elle en 1889.

Depuis 1917 cette fabrique a été considérablement agrandie et transférée sur le Wylerfeld. Toutes les places d'armes un peu importantes possèdent aujourd'hui leurs arsenaux fédéraux, dont les directeurs ont assez fréquemment constitué de petites collections d'armes privées, qui ont formé à l'occasion la base de plus grandes ou qui ont été réunies à la grande collection fédérale de modèles à Thoune. — Voir Türler : *Bern, Bilder aus Vergangenheit und Gegenwart.* — *Zürcher Feuerwerkerblätter* 1850 ss. — *SKL.* — *Anshelm Chronik.* — Arch. d'Etat Genève ; *RC.* — *MDG* in 4° III, p. 36 et 118. — *BJG* XXXI, p. 60. — *BSG* I, p. 128-133. — A. Cartier : *Le Musée d'Art et d'Histoire.* [Az.]

ARSENT. Ancienne famille éteinte de Fribourg. *Armoiries* : parti d'argent et de gueules à deux roses de l'un en l'autre. La famille existait déjà à Fribourg au début du XIV^e^ s. avec Hugo, bourgeois de cette ville en 1301. A citer : — 1. MARMET, reçu bourgeois de Fribourg le 4 avril 1400, † le 12 octobre 1444. Il était probablement fabricant de drap et fut banneret du quartier des Hôpitaux de 1424 à 1427, puis conseiller. — 2. JAQUET, fils du n° 1, banneret des Hôpitaux de 1436 à 1439, trésorier 1440-1443, puis conseiller. Emprisonné sur l'ordre du duc Albert d'Autriche en octobre 1449, il fit partie du nouveau Conseil établi par ce dernier. — 3. JACOB, fils du n° 2, apothicaire. Il fit partie du Conseil des Deux-Cents de 1465 à 1468, du Conseil des Soixante 1468-1481 ; maître de la fabrique de la collégiale de Saint-Nicolas de Fribourg. C'est à ce titre que ses armoiries sculptées figurent dans l'escalier qui conduit au sommet de la tour, avec la date de 1481 qui est l'année de sa mort. — 4. ***François***, fils du n° 3, * vers 1457. Du Conseil des Deux-Cents de 1483 à 1485, du Conseil des Soixante 1485 à 1494, banneret du bourg 1491-1494, conseiller dès 1494, bourgmestre en 1502 et

avoyer de 1507 à 1509. En 1506, il avait fait le voyage de Terre-Sainte et avait été créé chevalier. Arsent était le chef du parti français à Fribourg et recevait en cette

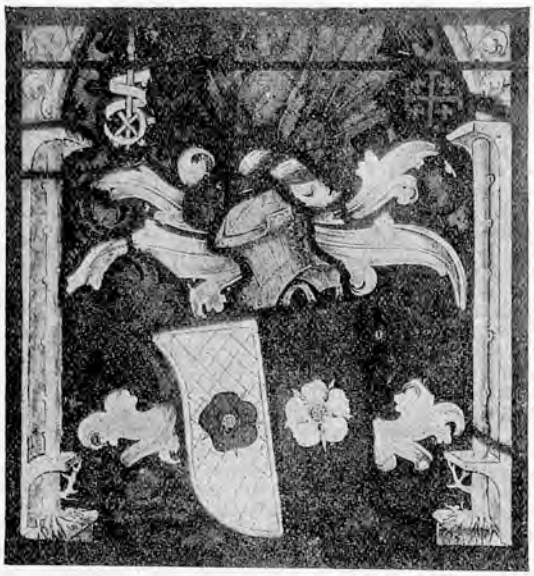

Vitrail aux armes de François d'Arsent donné vers 1500 dans l'église de Barberèche.

qualité une pension importante de la France. Lorsqu'en sept. 1510, Georges Supersaxo fut arrêté et jeté en prison à Fribourg, à l'instigation du cardinal Schinner, Arsent fut désigné à son corps défendant et sous la pression de ses ennemis politiques pour être son avocat. Convaincu de l'innocence de son client, Arsent n'eut pas le courage de tenir tête à la passion populaire. Il chercha à gagner du temps pour permettre à diverses influences de se faire sentir, puis, sentant le chef valaisan perdu, il consentit à fermer les yeux lorsqu'on lui révéla la tentative d'évasion organisée par le doyen Loübli, curé de Fribourg, et la femme de Supersaxo. Partagé entre son désir de sauver un innocent et celui de ménager ses intérêts, il laissa faire. Supersaxo s'étant évadé dans la nuit du 10 au 11 janvier 1511, la fureur populaire se tourna contre Arsent qui, réfugié d'abord à Saint-Nicolas, puis au couvent des Cordeliers, fut incarcéré à la Mauvaise Tour, lorsque le portier de la maison de ville, mis à la question, eut révélé la complicité de l'ancien avoyer. Rien ne pouvait plus le sauver, et les démarches entreprises par ses parents et amis, ainsi que par divers Etats confédérés, restèrent vaines. Le 17 fév. il reconnut ouvertement la part passive qu'il avait prise à l'évasion; le 18 mars 1511, il comparut devant le tribunal et fut condamné, ainsi que son complice Pierre Jänny, portier de la maison de ville, à avoir la tête tranchée. La sentence fut exécutée le même jour. L'histoire a voulu faire porter à Pierre Falk le poids de cette injuste condamnation, mais il semble que c'est à tort. Falk remplit dans cette affaire le rôle principal d'accusateur d'Arsent en sa qualité de banneret du Bourg. — 5. PIERRE, fils du n° 3, du Conseil des Deux-Cents 1495-1506, du Conseil des Soixante 1506-1511, conseiller, † après 1533. On lui a attribué, à tort, la traduction en vers français des distiques latins de Dyonisius Caton. Il ne fut que le copiste ou le propriétaire du manuscrit que possèdent les Archives d'Etat de Fribourg. — 6. THIÉBAUD, † 1525-1526, fils du n° 4, protonotaire apostolique et chanoine de Neuchâtel dès 1518, fut nommé doyen de Fribourg pour les paroisses de la campagne en 1509, puis curé de Môtier et prieur commandataire de Grandson. En 1510, le cardinal Schinner offrit de lui faire obtenir des bénéfices pour une valeur de 1000 ducats de revenus si son père voulait abandonner la cause de Supersaxo, mais Arsent refusa. Il devint chanoine de Saint-Nicolas en 1515, mais ne revint pas à Fribourg après la mort de son père. — 7. GUILLAUME, fils du n° 4, du Conseil des Deux-Cents 1518-1519, du Conseil des Soixante 1519-1520, conseiller 1520-1524 et bourgmestre 1520-1523. Mis à l'amende et exilé pour son attachement à la Réforme, il entra comme capitaine au service de France et eut d'interminables démêlés avec le roi au sujet de sa solde qui ne lui était pas payée. Pour se venger, il attaqua de jeunes Français étudiants à Bâle, et l'un d'eux fut tué. La Diète eut à s'occuper à maintes reprises de cette affaire. Réfugié en Lorraine, et trahi par son domestique, il fut saisi par les émissaires de François Ier et eut la tête tranchée. La famille Arsent s'éteignit avec lui. — 8. PIERRE, frère du n° 7, du Conseil des Deux-Cents 1519-1520, du Conseil des Soixante et bailli de Grandson 1520-1525, conseiller 1525-1533 † 1533. Les nos 7 et 8 firent en 1519 le voyage en Terre-Sainte avec Pierre Falk, l'auteur soi-disant responsable de la mort de leur père. — Voir *AHS* 1897, 1905. — *AF* 1913, 1918. — *ASHF* IV, V, VI. — *FG* 1900. — *MF* IV. — Berchtold : *Hist. du canton de Fribourg*. — *Recueil diplomatique de Fribourg* II. — Alt : *Hist. des Helvétiens* VI. — *Geschichtsforscher* 1812. — *Arch. SG* I. — Arch. d'Etat Fribourg. [Pierre de ZURICH.]

ARSES (LES) (C. Fribourg, D. Gruyère, Com. Charmey. V. *DGS*). Etymologie: *arses* vient de l'ancien français *ardre* (latin: *ardere*), brûler, et désigne des

Les Arses près de Charmey d'après une photographie.

terrains défrichés par le feu. Les Arses sont un petit hameau de la commune de Charmey, qui ne compte que 4 maisons. Au-dessus du hameau, on voit une masse de rochers dite *Pierre de la Baume*, parce

qu'elle supportait un château qui appartenait aux sires de la Baume, originaires de la Savoie. Selon Kuenlin, on voyait encore les vestiges de ce château à la fin du XVIII[e] s. En 1319, le donzel Pierre de Gruyère, co-seigneur de Corbières, affranchit les hommes de Charmey et des Arses (46 chefs de famille, dont 4 femmes) et leurs héritiers de toute taille moyennant paiement de 80 livres de Lausanne. A une époque indéterminée, les sires de la Baume vendirent leur château à une famille Remy de Charmey, qui s'appela dès lors Remy de la Baume et dont le dernier rejeton, Louis Rime, dit « le Pia », mourut en 1864. On voit au hameau des Arses une chapelle dédiée à N. D. de Lorette et fondée en 1645, probablement par Georges et François Remy de la Baume. — Voir Kuenlin : *Dict. géographique du canton de Fribourg.* — Hisely : *Hist. du comté de Gruyère* (*MDR* X, 177). — Jaccard : *Essai de toponymie.* [G. C.]

ARSINA, de. Famille de notaires d'Estavayer-le-Lac, éteinte dans la première moitié du XVI[e] s. — 1. André, notaire de 1479 à 1540, secrétaire du Conseil d'Estavayer en 1482. — 2. Pierre, membre du Conseil d'Estavayer de 1509 à 1515, notaire de 1508 à 1528. — Voir Grangier : *Annales d'Estavayer.* — Arch. de la famille de Vevey. [H. V.]

ARSINAC. Voir Ravrée.

ART. Village. Voir Arth.

ARTARI, ARTARIA, ARTARIO. Vieille famille bourgeoise d'Arogno, que l'on rencontre aussi à Blevio (Italie) et à Lugano. — 1. Gian-Battista, * à Arogno en 1660, architecte et stucateur. Il sut donner à ses travaux en stuc l'apparence de la solidité du marbre de Carrare, de sorte qu'ils conservent encore à notre époque une merveilleuse fraîcheur. Avec son compatriote Genone, il construisit de 1704 à 1712 la cathédrale de Fulda, fit d'autres travaux dans cette ville et plusieurs grands édifices à Rastadt. Plus tard, il voyagea en Hollande, dans l'Allemagne du Nord et en Angleterre et laissa dans ces pays ses œuvres les meilleures. Il travailla aussi dans son village natal, où il mourut dans la force de l'âge. — 2. Giuseppe, fils aîné du n° 1, * à Arogno en 1697, comme son père stucateur et architecte. Il étudia d'abord sous la direction de son père et alla ensuite se perfectionner dans son art à Rome. Il travailla avec son père en Allemagne, en Hollande et en Angleterre, où il laissa partout des œuvres remarquables. Ayant conquis les faveurs du prince électeur de Cologne, il fit pour lui de très beaux travaux de plastique et mourut à Cologne en 1769. L'*ALBK* lui attribue la construction du château de Falkenlust, de 1729 à 1737, et celle de la cage d'escalier du château de Brühl, de 1743 à 1748. — 3. Giovanni-Battista, d'Arogno, * dans ce village le 13 février 1796, † à Moscou en 1874. Peintre et stucateur de renom, il travailla dans les palais impériaux de Moscou, où il fut aussi professeur de dessin à l'école impériale. A Arogno, il laissa un tableau de l'Annonciation suivant les symboles orientaux, que l'on admire dans l'église paroissiale. Il représenta le cercle du Ceresio au Grand Conseil tessinois de 1855 à 1859 et de 1863 à 1867. — 4. Alberto, topographe et professeur, * à Arogno le 21 juillet 1814, fit ses études d'architecture à Milan. En 1844, il fut nommé professeur de dessin à Bellinzone, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort. En 1845 il fut chargé par le général Dufour de dresser le plan de Bellinzone avec ses fortifications — c'est le seul plan connu du vieux Bellinzone — dont une copie se trouve à la maison de ville. On a encore d'Artari le palais des postes, qui va être transformé en maison d'école, et la réduction du grand escalier de la collégiale de Bellinzone. — Voir *SKL.* — *ALBK.* — Bianchi : *Artisti ticinesi.* — Weiss : *Die tessinischen Landvogteien.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* — *BStor.* 1885, 1889, 1907. — Dotta : *I Ticinesi.* — Oldelli : *Dizionario.* [C. Trezzini.]

ARTER, *Paul-Julius.* Peintre et graveur en taille-douce, * à Zurich en 1797, † à Munich en 1839. On ne sait rien de sa personne, de ses études ni des œuvres de ses dernières années ; il semble cependant s'être formé par lui-même. Son travail principal, publié en 1853, une *Sammlung zürcherischer Altertümer in Baukunst und Freskomalerei*, est une illustration de *Das alte Zürich historisch und topographisch dargestellt*, par Sal. Vögelin. Son œuvre se compose en outre de perspectives architecturales peintes à l'aquarelle, de paysages qu'il a lui-même gravés sur cuivre, et de dessins, reproduits en lithographie par J. Brodtmann. — Voir *SKL.*

ARTH (C. et D. Schwyz. V. *DGS*). *Armoiries* : de gueules à une tour d'argent sur trois monts de sinople. Ce nom vient du ahd. et du mhd. *art*, prim. labourage (du ahd. *erien* = labourer, lat. *arare*) puis terrain cultivé (*SI* I, 473). L'endroit doit avoir été colonisé très anciennement ; il est possible qu'il y ait eu des lacustres et une colonie romaine, il est certain que les Alémannes s'y établirent en nombre comme le témoignent beaucoup de noms de lieux. Le christianisme y fut introduit de bonne heure, l'église paroissiale est une des plus anciennes du pays. Arth fut une terre royale ; sous l'empereur Frédéric II, probablement, le bailliage en fut cédé aux seigneurs de Sax et Misox, qui le remirent en fief aux seigneurs de Grünenfels. Le chapitre de Beromunster possédait aussi de grands biens à Arth, dont les comtes de Lenzbourg et plus tard les Kybourg furent avoués. Rodolphe de

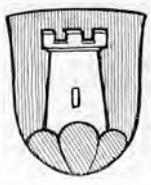

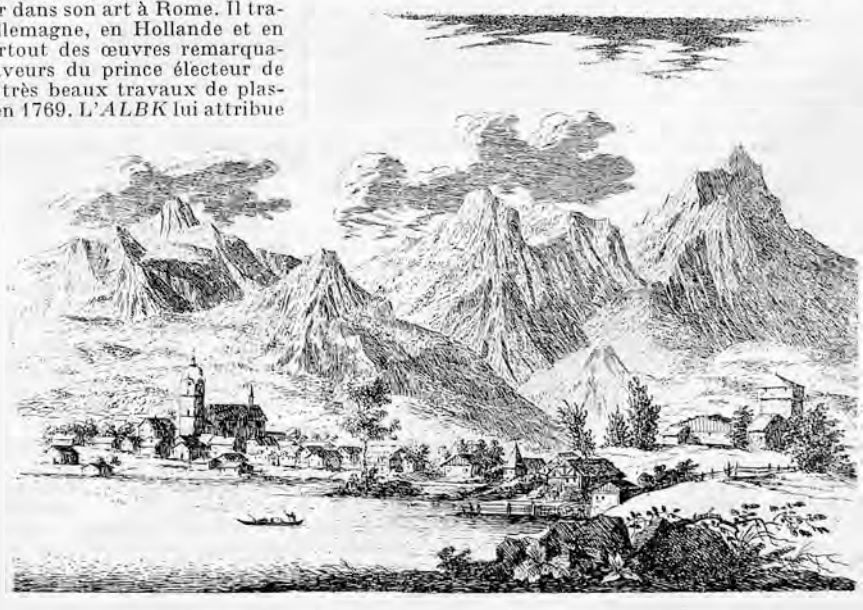

Vue d'Arth en 1755. D'après une gravure sur cuivre de Daniel Düringer.

Habsbourg réussit à acquérir le bailliage et l'avouerie, dans le but principalement d'enfermer les cantons primitifs, surtout Schwyz. Ils virent le danger et construisirent leurs fortifications sur le propre sol de l'ennemi ;

ce furent les *letzi*. L'une allait du lac au Rüfiberg, tandis que l'autre, s'étendant du lac au Rigi, fermait la vallée. Toutes deux étaient munies d'une tour et d'une porte ; elles étaient reliées le long de la rive par une solide muraille et dans le lac par une double palissade. Une muraille de même nature fut aussi édifiée à Oberarth. Ces travaux paraissent avoir été terminés avant la bataille du Morgarten. Les Schwyzois durent à leurs bonnes relations avec les habitants d'Arth et avec les seigneurs de Hünenberg, vassaux de l'Autriche à Arth, de pouvoir les édifier sans difficulté. Heinrich von Hünenberg aurait, dit-on, averti, par une flèche, les Schwyzois de l'entrée des Autrichiens par le Morgarten. La conséquence immédiate du Morgarten fut que Arth tomba entre les mains des Schwyzois ; l'Autriche n'y garda que le droit de collature, qui passa à Schwyz en 1448. Arth fut d'abord une sorte de pays sujet de Schwyz, mais devint bientôt partie intégrante du canton avec sa propre représentation au Conseil, et prit une part active aux guerres des Schwyzois. La Réformation trouva un facile accès, grâce au curé d'alors, Balthasar Trachsel. Elle s'y maintint après sa fuite. Les procédés employés à l'égard des réformés provoquèrent en 1655 l'affaire d'Arth.

C'étaient surtout des membres de l'ancienne famille von Hospenthal qui s'étaient tournés vers la nouvelle foi. Ils tenaient leurs réunions la nuit en secret, de sorte qu'on les appela *Nicodémites*, et à cause du nom de la ferme où ils se retrouvaient, l'affaire s'appela *Hummelhandel*. En janvier 1655, le Conseil de Schwyz décida d'agir énergiquement contre eux. Mais ils furent avertis et s'enfuirent, d'abord les cinq chefs de la famille Hospenthal, puis dans la nuit du 23 septembre, leurs familles elles-mêmes, en tout quatre ménages et environ 40 personnes. Ils se rendirent par Zoug à Cappel, puis à Zurich où ils furent très bien reçus et soignés. Schwyz agit avec la plus grande sévérité envers les suspects et ceux qui ne s'étaient pas enfuis; quatre qui ne voulurent point abjurer leur foi furent mis à mort, les autres privés de leurs biens. Les fugitifs, protégés par le Conseil de Zurich, s'adressèrent à Schwyz pour rentrer en possession de leurs biens. Schwyz n'en voulut pas entendre parler, et accusa Zurich de n'être pas resté fidèle à l'alliance en accueillant les fuyards. L'affaire s'envenima rapidement et mit en opposition les cantons catholiques et les cantons protestants. Les tentatives de conciliation ne manquèrent pas, mais toutes échouèrent. Les exécutions du 13 novembre 1655 à Schwyz furent le coup décisif ; au début de l'année suivante éclatait la guerre de Villmergen.

Le danger couru par l'ancienne foi provoqua l'érection d'un couvent de capucins à Arth, 1656, près de la chapelle de Saint-Zenon. L'inauguration de l'église de ce couvent eut lieu en 1667. Johan-Sebastian Zay bâtit en 1689 sur le Rigi la chapelle de *Maria zum Schnee*, à côté de laquelle fut édifiée une maison pour les capucins qui tiennent encore aujourd'hui un hospice au sommet (voir RIGI-KLÖSTERLI). Au cours des années 1694 à 1696, fut bâtie l'église paroissiale actuelle. La tour est encore celle de l'ancienne église Saint-Georges qui datait de 1312. L'église nouvelle fut inaugurée le 13 octobre 1697 par le nonce Michael-Angelo Conti qui devint en 1721 le pape Innocent XIII. Vers 1890, elle fut complètement restaurée. A part l'église paroissiale, il y a encore plusieurs anciennes chapelles : — 1. Saint-Georges, église paroissiale d'Arth jusqu'en 1312, reconstruite en 1654. — 2. Saint-Zenon mentionnée déjà en 1290, aujourd'hui chapelle des capucins. — 3. Saint-Adrian am Rüfibach, bâtie en 1480, réédifiée en 1889. — 4. La chapelle d'Oberdorf, de 1466, rebâtie en 1753.

Arth formait autrefois un des six districts du canton de Schwyz, l'*Arther Viertel* ; il avait à sa tête un *Siebner* et était représentée au Conseil par 10 conseillers. Les registres de paroisse datent de 1635.

Arth subit plusieurs catastrophes ; les plus terribles furent l'incendie de 1719 qui détruisit 77 maisons, celui de 1759 qui anéantit le village presque entier, et l'éboulement de Goldau du 2 septembre 1806.

Arth est la patrie des Reding d'Arth, des Hospenthal, Zay, Mettler, Rickenbach. *Population* : 1910, 5145 hab.

— Voir A. Blum : *Alter Klang aus alten Gassen. — Schweiz. Merkur St. Gallen*, 1832, 1833. — *Zeitschrift für historische Theologie*, 1873. — A. Denier : *Die Nikodemiten von Arth oder der Hummelhandel. Gfr.* 36. [R.-r.]

ARTH-RIGIBAHN. Voir RIGI, CHEMINS DE FER DU.

ARTHUS, *Maurice*, * à Angers le 9 janvier 1862. Il fut assistant de physiologie, puis chargé de conférences à la Sorbonne (1887-1896), professeur de physiologie à la faculté des Sciences de Fribourg (1896-1900), chef de service à l'Institut Pasteur de Lille (1900-1903), professeur à l'Ecole de médecine de Marseille (1903-1907) et professeur de physiologie et directeur du laboratoire de physiologie de l'Université de Lausanne depuis 1907. Il a publié deux ouvrages classiques : *Précis de chimie physiologique* (9 éd.), traduit en allemand, russe et espagnol ; et un *Précis de physiologie* (6 éd.). Ses travaux, publiés dans environ 200 notes et mémoires, se rapportent à la coagulation du sang, caséification du sang, aux venins, sérums antitoxiques, etc. Titulaire du grand prix de l'Académie des Sciences de Paris, il est membre et correspondant de nombreuses sociétés et académies. [L. K.]

ARTHÜSER Voir ARDÜSER.

ARTICLES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS. A la mort de la Duchesse de Nemours, l'Association des corps et communautés de la principauté de Neuchâtel soumit à l'approbation des prétendants à la souveraineté, un certain nombre de garanties constitutionnelles, les unes applicables à tout le pays, les autres intéressant spécialement soit la bourgeoisie de Neuchâtel, soit celle de Valangin. Ratifiées en 1708 par le roi de Prusse, devenu prince de Neuchâtel, elles formèrent ce qu'on a appelé : 1° *Les articles généraux* ; 2° *Les articles particuliers pour la ville et bourgeoisie de Neuchâtel* ; 3° *Les articles particuliers pour la bourgeoisie de Valangin*.

Les premiers, en neuf articles, contiennent des garanties pour l'exercice de la religion, les prérogatives de la compagnie des pasteurs, les nominations aux emplois publics, sauf à celui de gouverneur, réservés aux régnicoles et aux personnes nées sujettes de l'Etat ; le droit de sortir du pays et de s'enrôler à l'étranger, sauf sous un prince en guerre avec le roi de Prusse ; la garantie d'une bonne administration judiciaire, etc.

Dans les Articles particuliers, les bourgeoisies de Neuchâtel et de Valangin obtiennent des garanties pour leurs intérêts propres. En outre, à la demande de la bourgeoisie de Valangin, le titre de Comté fut substitué à celui de Seigneurie de Valangin. Les Articles généraux furent remplacés en 1814 par la Charte constitutionnelle. — *Recueil de pièces officielles concernant la principauté de Neuchâtel et Valangin* I. — Boyve : *Annales*, V, p. 232-240, 379. [L. M.]

ARTICLES D'ILANZ. Voir ILANZ.

ARTICULANS ou ARTICHAUTS. Noms donnés aux trois ambassadeurs de Genève, Aimé de Chapeaurouge, Jean Lullin et Jean-Gabriel Monathon qui conclurent au nom des syndics et conseils, avec l'avoyer et conseil de Berne, au mépris de leurs instructions, le traité du 30 mars 1539, par lequel la République de Genève se laissait dépouiller d'une grande partie de ses droits sur les terres de Saint-Victor et du Chapitre. Le traité fut rejeté par le Conseil général le 25 janvier 1540 ; les trois Articulans prirent la fuite et furent décrétés d'arrestation par le Conseil général le 22 avril suivant ; le 5 juin, les syndics et Petit Conseil les condamnèrent à mort comme faussaires et rebelles. Les trois condamnés, eux-mêmes membres du Petit Conseil, avaient été d'entre les adversaires les plus déclarés de Farel et de Calvin ; ils comptaient un grand nombre de partisans dans la ville, si bien que leur faction, dirigée par le capitaine-général Jean Philippe, provoqua, le 6 juin, un tumulte vite réprimé. Jean Philippe fut condamné à mort et exécuté le 10 juin malgré le mécontentement des Bernois. La dénonciation du traité de 1540 et les intrigues de la cabale des Articulans furent l'occasion de démêlés sans fin entre Genève et Berne, de démarches et de conférences. Finalement, le débat relatif à la souveraineté sur les terres de Saint-Victor et Chapitre fut tranché par six arbitres du Conseil de Bâle,

admis par les deux parties en février 1544. Ce traité entraîna l'amnistie des fugitifs compromis dans le parti des Articulans qui rentrèrent à Genève le 29 février 1544. Le 7 mars suivant, les deux Articulans survivants, Jean Lullin et Jean-Gabriel Monathon, soutenus par Berne, obtinrent de rentrer à leur tour dans la ville, sous la réserve de payer une amende de 200 écus et d'abandonner les prises de leurs fonds à la Seigneurie. — Voir Gautier : *Histoire de Genève* 3, p. 38-189 [P.-E. M.]

ARTIKELBRIEF. Nom de tout document dont le contenu est coupé en subdivisions ou articles. Cette dénomination, fréquente dans l'ancienne littérature historique, est employée au gré de l'auteur. Elle fut surtout usitée pour les LETTRES DE CAPPEL (voir cet article) des années 1531 et 1532, par lesquelles Berne et Zurich durent accorder certaines libertés à leurs sujets rebelles après la deuxième guerre de religion. L'expression *Capitulation* particulièrement courante dans les relations militaires et mercenaires avec l'étranger, possède à peu près la même signification : un document divisé en chapitres ; elle a remplacé depuis environ 1650 l'ancienne dénomination d'Artikelbrief. Un des derniers emplois de ce mot dans l'allemand officiel fut probablement l'*Articuls-Brieff* (intitulé dans l'édition française : *Articles nouveaux)* que Berne fit imprimer en 1708 et 1711, mais qui n'est pas autre chose que le règlement de service pour la garnison de Berne de ce temps. — *LL* I, 353. — Dierauer. — Tillier. [Az.]

ARTILLERIE. Voir ARMES.

ARTOLPHUS, HIERONYMUS, de Coire, maître es arts à Bâle, étudia plus tard la médecine, mais ne parvint qu'au grade de *candidatus medicinae*, titre qu'il conserva lorsqu'il devint recteur de l'Université de Bâle en 1538, professeur de logique en 1540. Il mourut de la peste l'année suivante. — A. Burckhardt : *Gesch. der medizinischen Fakultät zu Basel.* [A. B.]

ARTOPOEUS, *Nicolas.* Nom grécisé de NICOLAS PFISTER, † 15 décembre 1553, de Balingen, dans la Forêt-Noire, appelé aussi pour cette raison BALING. En 1527, il était maître de l'école allemande de Coire, et refusa la même année un appel de Wesen, en 1528 un autre de Berne et en 1529 de Königsfelden. Appelé à Thoune en 1535, il retourna à Coire en 1539, y devint recteur de l'école latine nouvellement fondée, fut destitué en 1542 pour avoir été un des promoteurs des poursuites criminelles intentées aux partisans de la France. Il devint maître d'école à Brougg et succéda en 1546 à Grynaeus comme directeur du collège des Cordeliers à Berne, où il enseigna le grec et l'hébreu, et devint en 1553, peu avant sa mort, directeur de l'école latine. Ses publications ne nous sont pas parvenues. — Voir *QSG* 23, p. 38. — Fr. Haag : *Die hohen Schulen zu Bern.* [E. B.]

ARTORE (C. Tessin, D. et Com. Bellinzone. V. *DGS*). Au moyen âge, le chapitre de la collégiale de Bellinzone y possédait des droits de dîme, dont il investit, le 3 juin 1383, l'archiprêtre de Bellinzone, Giovanni de Mazzo. Primitivement rattaché à la paroisse de Bellinzone, Artore en fut séparé, avec Daro et Pedemonte, pour former la paroisse de Daro, par décret de l'évêque de Côme, Lazaro Carafino, du 29 janvier 1631. Jusqu'en 1907 Artore faisait partie de la commune de Daro. Population en 1900 : 163 hab. — Franscini : *La Svizzera italiana.* — Monti : *Atti...* — Borrani : *Bellinzona e i suoi arcipreti.* — *BStor.* 1909. [C. T.]

ARTS (SOCIÉTÉ DES). Société d'utilité publique fondée à Genève en 1776 par Horace-Bénédict de Saussure et Louis Faizan. Dès le début, elle est dirigée par trois comités : le comité général, qui s'occupe de l'entreprise elle-même ; le comité des Arts, chargé du département de l'horlogerie, de la bijouterie ainsi que des autres professions mécaniques ; le comité de l'économie rurale auquel revient l'agriculture et l'économie domestique. En 1798, la Société s'organise en quatre comités : dessin, chimie, mécanique, agriculture. Après des jours critiques, elle connaît des temps meilleurs et, de 1820 à 1822, se constitue en trois classes définitives de vingt membres chacune : Beaux-Arts, Industrie, Agriculture. On doit à la Société des Arts la fondation d'écoles industrielles ; l'ouverture de cours de mécanique, d'horlogerie, de dessin ; des concours, des expositions de produits agricoles ou industriels. La classe d'agriculture publie un *Bulletin* ; celle d'industrie en a édité un pendant longtemps, et la classe des beaux-arts organise annuellement deux concours de peinture, le concours Diday et le concours Calame. — Voir Jules Crosnier : *La Société des Arts* (avec bibliographie). [A. B.]

ARTUS. Famille originaire de Bobi (Piémont), genevoise par Jean-Pierre, tanneur à Carouge, reconnu Genevois, le 25 avril 1823. — 1. JEAN-FRANÇOIS, l'un de ses fils, * à Carouge le 14 octobre 1823, fut un dessinateur-lithographe estimable. — 2. EMILE, 1861-1916, fils de ce dernier, fut peintre et cultiva le portrait avec un certain talent. — Voir *SKL* ; dans cet ouvrage, la mention d'un Emile Artus, * en 1823, doit être erronée et le lieu de naissance de François (Jean-François), inexact. [C. R.]

ARUFFENS, d'. Nom sous lequel sont connus plusieurs membres de la famille vaudoise de Mestral de Mont, seigneur d'Aruffens. Voir MESTRAL. [M. R.]

ARVE. Cette rivière torrentueuse qui prend sa source au col de Balme, est, après le Rhône, le cours d'eau le plus important de toute la région. Il n'emprunte le territoire genevois qu'à la fin de son parcours, à partir de Sierne. Les formes les plus connues du nom de l'Arve sont : *Arva* (1083), puis *Alva*, et aux XIII^e^ et XIV^e^ s., *Arar*. Il faut rapprocher l'origine de ce nom de celle de l'Aar, de l'Aire (Laire), dénominations extrêmement anciennes, déjà formulées à l'époque celtique. Le rôle historique de l'Arve a été considérable, surtout comme ligne de démarcation entre les Etats et les circonscriptions ecclésiastiques. Dans toute la première partie de son cours, l'Arve traverse l'ancien Faucigny. En aval de Bonneville, elle formait limite entre le Faucigny et le Genevois et, depuis le pont d'Etrembières, entre le Chablais et le Genevois. Dans sa partie inférieure, elle limitait sur sa rive droite le bailliage de Gaillard, sur la rive gauche, celui de Ternier ; enfin, l'ancien territoire épiscopal de Genève : les Franchises, de Champel au Rhône, s'arrêtaient, au moyen âge, à l'Arve. Depuis 1815, la rive gauche de l'Arve a été cédée à Genève, de Sierne à Carouge ; la rive droite, du Foron à la Seimaz. Toute la partie française dépend du Département de Haute-Savoie.

L'Arve, qui avait son cours entier dans le diocèse de Genève, séparait aussi les décanats d'Annemasse et de Vuillonnex.

Il y a, actuellement, six ponts et passerelles sur le parcours genevois de l'Arve. Ce sont : le pont de Sierne, établi en 1782 ; la passerelle de Vessy (1866) ; le pont de Carouge, le pont des Acacias (1596) ; le pont de Saint-Georges (1884) et la passerelle de la Jonction (1873).

Le pont de Carouge, autrefois dit le pont d'Arve, est le plus ancien de tous ; il existait déjà à l'époque romaine. C'est par là que passait la grande voie antique de Vienne à Genève. Par le fait du déplacement de l'Arve, ce premier pont se trouverait, actuellement, entièrement, sur la rive droite. On en a trouvé les substructions dans la campagne Prevost-Martin. Le pont du moyen âge, construit en bois, était en aval du pont actuel, en face de la rue du Cheval-Blanc. Il est cité pour la première fois en 1265. Le pontonnage se percevait au profit de l'évêque. Les bourgeois de Genève, de Cruseilles, de Rumilly et d'Aubonne étaient seuls exemptés de ce droit, à la condition de fournir un bœuf pour le transport des matériaux en cas de réparation. Nous connaissons ces péages par un acte de 1310. Souvent détruit par les inondations, ce pont fut remplacé par un bac ou « *traille* », ce qui souleva des difficultés en 1374 entre le châtelain de Ternier et l'évêque. Le pont fut rétabli en 1408 et fortifié en 1528. En 1596, on le démolit complètement et le transporta sur l'emplacement actuel du pont des Acacias. Ce ne fut qu'en 1818, que l'on construisit le pont de pierre actuel, en amont de l'ancien passage.

L'évêque de Genève a, de tout temps, été considéré comme possesseur des rivages de l'Arve et de la pêche faite dans cette rivière. Cela nous est confirmé par une lettre de Guillaume de Conflans (1292). L'évêque amodiait le revenu de la pêche qui s'étendait spécialement

entre le pont de Carouge et le Rhône. En 1505 et 1512, il y eut des contestations à ce sujet entre le duc de Savoie et l'évêque. En 1527, l'évêque Pierre de la Baume inféode cette pêche ainsi que celle du Rhône et du lac, à Besançon Hugues. Après la Réforme, ces droits revinrent à la Seigneurie, qui acquit aussi des Bernois, en 1538, leur droit de pêche dans l'Arve. La maison de Savoie contestait cependant ces droits et le roi de Sardaigne en revendique encore la souveraineté en 1787.

Le régime torrentiel de l'Arve a, pendant des siècles, causé de graves désagréments aux Genevois. Pendant les crues violentes, l'eau recouvrait fréquemment la Plaine de Plainpalais, abîmant jardins et maisons. Au XIV^e s., les eaux coulaient près du couvent des Dominicains, sous les murs de la ville et la jonction du Rhône et de l'Arve avait lieu en face de Sous-Terre. Les Dominicains établirent des digues et provoquèrent ainsi de violentes disputes avec les hommes de la Bâtie-Mellier. Une transaction intervint entre les deux parties en 1396. Les inondations les plus célèbres, depuis le XVI^e s., sont celles de 1530, 1570-71, 1573, 1599, 1602, 1651, 1673, 1711, 1733, 1770, 1773, 1778, 1787. En 1570, 1651 et 1711 le courant des eaux fut si violent qu'il refoula le Rhône dans le lac et fit tourner les moulins de ce fleuve à rebours.

Une profession qui a longtemps été pratiquée sur les rives de l'Arve était celle des *tireurs d'or*. Elle se développa après la Révocation de l'Edit de Nantes, où de nombreux ouvriers vinrent se réfugier à Genève. Ce métier consistait à laver les sables de l'Arve pour en extraire les paillettes d'or, il était peu profitable et disparut au début du XIX^e s. — Voir Arch. d'Etat Genève : *P. H.* — *Regeste.* — Galiffe : *Genève*, H et A. — *Rec. des lois.* — *BIG* VI. — *MDG* V, in-4. — Grillet : *Dictionnaire hist. des Départements du Mont-Blanc...* — L.-E. Piccard : *Hist. de Thonon et du Chablais.* — *ASG* 1917, p. 61. — Doumergue : *J. Calvin* III. — A. Babel : *Les métiers dans l'ancienne Genève* (*MDG* XXXIII). [Louis Blondel.]

ARWANGEN. Voir Aarwangen

ARX, von ou von ARGX. Famille bourgeoise de Bâle, dont une branche alla se fixer à Soleure et une autre à Fribourg au XV^e s. On les trouve à Soleure, Olten, Egerkingen, Neuendorf, Walterswyl, Stüsslingen, Dornach, Utzenstorf. *Armoiries* : A l'origine, un soc de charrue (1372). Plus tard : taillé d'or et d'azur, à une fleur de lys d'azur mouvante du trait du taillé. Variantes : à deux fleurs de lys de l'un en l'autre. Branche de Fribourg : d'or aux trois lettres de sable A R X, mantelé de gueules à deux fers de lance d'or et trois monts de sinople en pointe.

A. **Branche de Bâle.** — 1. Thum, fut témoin en 1348 — 2. Johann, bailli de Fridau, porte dans son sceau un soc de charrue, le 13 février 1372. Il fit partie en 1367 et 1368, ainsi que — 3. Erhard, de Härkingen, du tribunal du Buchsgau. — 4. Henzmann ou Hermann, d'Egerkingen, bailli de Fridau,

Sceau de Johann v. Arx à Fridau en 1372.

Sceau du bailli Diebold v. Arx à Homburg en 1514.

fut membre du tribunal du Buchsgau en 1371. — 5. Conra, était en 1429 membre de la corporation des merciers de Bâle. — 6. Heinrich, marchand à Bâle, fut bailli de Homburg en 1485. — 7. Theobald, succéda au n° 6 comme bailli de Hombourg en 1514. — 8. Diebold, potier d'étain à Bâle, fut bailli de Homburg 1514-1522, † 1534.

B. **Branche de Soleure.** L'ancienne famille bourgeoise de Soleure s'est éteinte en 1718 ; une nouvelle famille s'est fixée dans cette ville au XIX^e s. — 1. ***Ferdinand***, de Soleure, * 1^er novembre 1842 à Niederbuchsiten, étudia à Neuchâtel et à Munich, fut de 1888 à 1914 professeur à l'école cantonale de Soleure, inspecteur des écoles primaires et des écoles de district, membre de la Commission de rédaction du *Fortbildungsschüler*, président de la Société cantonale d'histoire. Ses principales publications, surtout historiques, sont : *Illustrierte Schweizergesch. für Schule und Haus* (6^e éd.). — *Die Restauration im Kt. S.* — *Die Regeneration im Kanton S.*, 1830. — *Die Schlacht bei Dornach 1499.* — *Der Einfall der Franzosen in den Kanton Solothurn 1798.* — 2. ***Rudolf***, * 29 août 1851 à Erschwil, où son père était instituteur. Il devint maître d'école à Inkwil, secrétaire du Département de l'Instruction publique, substitut du greffier du tribunal cantonal en 1874. Il poursuivit en même temps ses études de droit et passa les examens de greffier de tribunal et de notaire. En 1879, il s'établit à Dornach comme avocat, et plus tard à Balsthal. En 1885, il devint membre du Grand Conseil et la même année entra au Conseil d'Etat après le krach de la Banque Cantonale qui coûta 2 millions et demi au canton. Comme chef du Département des finances, von Arx eut pour tâche de rétablir les finances cantonales. Le 1^er janvier 1909, il passe vice-directeur de la Banque Cantonale soleuroise. Lieutenant-colonel, il a fait partie du Comité de la Société suisse des tireurs, dont il est membre honoraire. [A. L.]

C **Branche d'Olten.** — 1 Heinrich, était aubergiste à la Couronne et bourgeois d'Olten en 1470. — 2. Christian, d'Egerkingen, teinturier, devint en 1632 nouveau bourgeois à Olten. — 3. Johann-Ulrich, * 1764, menuisier, s'expatria en Hongrie où il doit avoir fait souche. — 4. ***P. Ildephons, O. S. B.***, * 3 octobre 1755 à Olten, sous le nom de Urs-Josef-Niklaus, † 16 octobre 1833 à Saint-Gall. Dès l'an 1773, il se voua à l'étude de la bibliothèque de Saint-Gall et des anciens manuscrits ; devenu prêtre en 1781, il travailla à introduire la méthode de l'école normale d'Autriche, sur l'ordre de l'abbé Béda. Adversaire de ce dernier, il fut nommé curé en 1788 à Hemberg, en 1789 à Ebringen en Brisgau, mais rappelé en 1796 à Saint-Gall par le successeur de Béda pour le contrôle des archives de l'Etat. Lors de l'invasion française, il s'enfuit au couvent de Notkersegg et après avoir été un moment lieutenant de Wil en 1799, il devint curé de Wasserburg, au bord du lac de Constance. Il employa son temps à classer les archives de sa ville d'origine, Olten, et à en préparer l'histoire. Il écrivit aussi l'histoire du canton de Saint-Gall, qui consacra son renom d'historien. En 1824, il fut appelé à l'administration de la *Stiftsbibliothek* de Saint-Gall, où il travailla à l'établissement d'un catalogue des manuscrits. En 1813, il avait été nommé directeur du Séminaire ecclésiastique, et était en outre membre du Conseil ecclésiastique et du Chapitre. Principales œuvres : *Geschichte der Stadt Olten.* — *Geschichte des Kts. St. Gallen.* — *Geschichte der Landgrafschaft Buchsgau.* — *Reimchronik des Appenzeller-Krieges.* — 5. Heinrich, * 12 septembre 1802 et † 30 janvier 1858 à Berne, dessinateur et caricaturiste. Il avait un talent indiscutable et mourut dans les soucis et la misère. Il fournit des illustrations au *Guckkasten*, revue satirique, au *Neuer Berner Kalender*, de Jérémias Gotthelf, aux *Phantasien im Berner Kornhauskeller*,

Ildefons von Arx. D'après une lithographie contemporaine tirée de l'ouvrage : *Der Kanton St. Gallen 1803-1903.*

d'Adrian von Arx, son cousin ; il doit aussi avoir collaboré dès 1845 au *Postheiri*. — 6. ***Adrian***, * 28 février 1817 à Olten, † 17 mars 1859 à Valencia (Vénézuéla). Il fut successivement secrétaire d'Etat à Soleure en 1841, membre du Comité des Corps francs à Soleure, et prit part à leur expédition, capitaine d'artillerie, secrétaire du Conseil de guerre des Confédérés à Berne 1847, membre de la mission militaire suisse dans la guerre russo-turque 1854 ; il se rendit dans l'Amérique du Nord en 1856, collabora à la *New-Yorker Abendzeitung* et au Journal de l'Etat de New-York, passa en 1859 au Vénézuéla avec son ami le général Paez, rappelé par la révolution. Comme adjudant du général, devenu président du Vénézuéla, il devait en organiser l'armée, mais le climat le terrassa. Von Arx est l'auteur de plusieurs drames et poésies encore très populaires en Suisse. — 7. ADRIAN, fils du n° 6, * 15 nov. 1847 à Soleure, † 16. sept. 1919, étudia le droit à Zurich, Heidelberg, Leipzig et Genève ; fut secrétaire de ville à Olten, 1872-1876, où il pratiqua comme avocat et notaire ; membre du Grand Conseil de 1881 à 1917, qu'il présida à plusieurs reprises, et du Conseil national de 1908 à 1917. Il publia en 1875 *Der Unabhängige* et en 1881 *Die Montagszeitung*. Il est l'auteur de : *Die Schlacht bei Dornach* et *Die Ratzenburger*. — 8. URS, * 1849 à Olten, † 3 mai 1910, étudia le droit à Heidelberg, Vienne et Paris, et fut avocat et notaire.

Casimir von Arx, conseiller aux Etats. D'après une photographie.

Il fut pendant quelque temps suppléant du tribunal cantonal et président de la Cour d'assises. — 9. CASIMIR, * 30 octobre 1852 à Olten, dès 1881 membre du Grand Conseil, provoqua la fusion des deux banques privées, la *Solothurnische Bank* et l'*Hypothekar-Kasse des Kts. Solothurn* en une banque d'Etat, la *Banque cantonale soleuroise*, dont il fut président dès la fondation, 1886. Ammann de la ville d'Olten 1890-1902, membre du Conseil des Etats, il prit une part prépondérante à la nationalisation des chemins de fer suisses et fut dès 1898 président du Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux. Il fut aussi membre de la Commission de direction de la Société suisse de surveillance. — 10. WALTHER, * à Olten le 4 déc. 1852, étudia à Leipzig, Genève et Paris de 1872 à 1875, devint en 1876 maître à l'école de district d'Olten et au printemps 1878 professeur de langue et littérature allemandes au gymnase de Soleure. Il publia en 1884 *Der deutsche Unterricht in unsern Bezirksschulen* et en 1902 *Alfred Hartmann. Sein Leben und seine Schriften. Albrecht von Hallers erste Alpenreise*. — 11. ANTON, * 1856 à Olten, † 3 mars 1912. Maître d'école à Subingen et Fehren, il quitta l'enseignement pour cause de santé, étudia le droit, fut greffier à Dorneck-Thierstein de 1877 à 1886, puis membre du tribunal cantonal et de la Cour d'Assises, 1895-1907 président du tribunal du district de Soleure-Lebern. De 1887 à 1892, il rédigea le *Solothurner Volksfreund*, organe du parti radical. Il fut aussi président de la Commission scolaire du district de Dorneck, inspecteur de plusieurs écoles primaires et d'écoles de district. — 12. MAX-JOHANN, médecin, * 12 mai 1857 à Olten, fils du médecin Alexander. Il étudia à Zurich, Leipzig, Heidelberg, Vienne et Paris, dès 1884 médecin en second et dès 1893 médecin chef de l'hôpital cantonal soleurois. De 1904 à 1908, il fut médecin de la III^e division. — 13. ADRIAN, fils du n° 7, avocat et notaire, 1919 membre du conseil national. [A. L. et M. von ARX.]

D. **Branche de Fribourg.** — 1. HENSILLINUS DE ARX, d'Olten, boulanger, fut reçu bourgeois de Fribourg en 1422. Il habitait le quartier de l'Auge. — 2. Son fils, BENOÎT, reçu bourgeois le 17 septembre 1467, remplit diverses fonctions publiques. Membre du Conseil des CC de 1466 à 1468 et de 1470 à 1487, du Conseil des Soixante de 1487 à 1494, banneret de l'Auge de 1489 à 1492, conseiller de 1494 à 1502, puis de nouveau du Conseil des Soixante et banneret de l'Auge de 1504 à 1505 et conseiller de 1505 à 1516, date de sa mort. — 3. ULINUS, reçu bourgeois le 21 décembre 1467, fit partie du Conseil des CC dès 1487, et mourut en 1502. — 4. Son fils, NICOLAS, reçu bourgeois le 11 octobre 1516, fut membre du Conseil des CC de 1519 à 1521. — 5. HANS, fit partie du Conseil des CC de 1544 à 1562. Avec lui, les von Arx disparaissent de Fribourg. — [Pierre de ZURICH.] — *Zofinger Stiftsjahrzeitbuch*. — *Bas. C.* VII, p. 355. — *Solothurner Wochenblatt* 1813, p. 333. — Buchner : *Basler Merkur* 1786 — F. Haffner : *Schauplatz* 1666. — Tschudi : *Wappenbuch*, f° 387. — P. I. von Arx : *Gesch. der Landgrafschaft Buchsgau und Olten*. — *FRB*. — W. Merz : *Die Burgen des Sisgaus*. — *Oberrheinische Wappen und Siegel*, p. 78. — P. A. Schmid : *Familienbücher im Stadtarchiv von Olten*. — F. Haffner : *Chronik*. — Vonwiller : *Jahrbücher der Stadt St. Gallen*. — P. F. Weidmann : *Gesch. der Bibliothek St. Gallen*. — Meyer von Knonau : *P. Ildefons von Arx*. — *Inventare schweiz. Archive* I, 89, II, 125. — *ADB* I, 615. — H. Dietschi : *Oltner Biographien*, mns. — *SKL* I, 53. — J.-J. Honegger : *Nationalliteratur* IV, 260. — J.-J. Honegger : *Im Schweizerhaus* 1876. — *Solothurner Tagblatt* 1910, 103, 1912, 53. — *St. Ursen Kalender* 1912, 80.

ARZET. Voir ARTZEV.

ARZIER (C. Vaud, D. Nyon. V. *DGS*). Ce village paraît avoir été un domaine privé de l'époque mérovingienne. Il y subsista sans doute quelques habitants que la chartreuse d'Oujon groupa en 1304 en communauté, y attirant de nouveaux agriculteurs par la concession de vastes pâturages dans le Jura, jusqu'au lac des Rousses, et par l'affranchissement de toute servitude de taille et de mainmorte. Le 26 février 1306, l'évêque de Genève constitua la terre d'Arzier en paroisse, groupée autour d'une église, Saint-Nicolas. Il définit les droits et les obligations du prieur de la chartreuse d'Oujon, du curé et des paroissiens. Après la Réforme, privés de l'appui de la chartreuse, les habitants d'Arzier laissèrent aller leurs terres en friche. Pour rentrer dans ses droits fiscaux, le gouvernement bernois concéda en 1664 les droits seigneuriaux à la municipalité, à charge pour elle d'assumer toutes les charges légales. La nef de l'église actuelle est du XIV^e s. Une famille noble d'Arzier est citée dans l'Armorial de Mandrot avec ces armes : de sable à trois alérions d'or. Les registres de baptêmes et de mariages datent de 1710 et ceux de décès de 1728. — Voir *DHV*. [M. R.]

ARZILLIERS ou **ARZELIERS**, GASPARD PERRINET, marquis d'. 1645-1710. Issu d'une famille noble protestante du Dauphiné, il fut agent de Guillaume III d'Orange à Aarau en 1690, enrôlant des troupes avec l'agent hollandais Convenant pour une expédition du Piémont en France. A Berne en 1691, il devint l'année suivante membre de la direction de la colonie française, puis s'établit, au début du XVIII^e s., à Genève, où il fut l'homme de confiance de la France et de l'Angleterre. — Voir *France protestante*, art. Perrinet. — Rott : *Inventaire*. [E. B.]

ARZO (C. Tessin, D. Mendrisio. V. *DGS*). Com. et paroisse faisant partie de la *pieve* de Riva San Vitale, dont elle suivit les destinées politiques. Anciennes formes du nom : *Artio*, *Arzio*, *Artium*. Arzo fit partie du territoire de Lugano sous les Visconti et sous la domination suisse, et du district de Lugano jusqu'en 1814. En 1798, il était compris dans la république indépendante de Riva San Vitale et ses délégués participaient le 23 février à l'élaboration de la constitution provisoire. Déjà connu au moyen âge par ses carrières de marbre, Arzo fournit les matériaux pour la construction du dôme de Côme, pour la restauration de la façade du « Broletto » de la même ville en 1435 et pour les parties en relief de la façade monumentale de la cathédrale de Lugano. Le village exerçait un droit de douane sur les marbres que l'on extrayait de ses carrières. Dans la première moitié du XV^e s., Arzo devait fournir aux

ducs de Milan huit hommes d'armes. Au point de vue ecclésiastique, Arzo appartint à la paroisse de Riva San Vitale, dont il fut détaché le 15 octobre 1630 pour être constitué en paroisse indépendante. Au XVIII[e] s., il devait encore à l'église-mère de Riva San Vitale une redevance de 415 lires, qui fut rachetée plus tard. Aujourd'hui encore, il fait partie du décanat de Riva San Vitale. Arzo est le lieu de naissance de Salvatore Allio, de Antonio et Giovan Maria Rossi. — Population : 1591, environ 260 hab. ; 1801, 418 ; 1900, 703 ; 1910, 741. — Voir Baroffio : *Dell' Invasione francese in Svizzera*. — Monti : *Atti...* — Weiss : *Die tess. Landvogteien*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — *BStor*. 1885 et 1890. [C. TREZZINI.]

ASAM. Famille de peintres de la haute Bavière. — 1. KOSMAS DAMIAN, * 28 septembre 1686 à Benediktbeuren en haute Bavière, † 11 mai 1739 à Weltenburg, fils du peintre Hans Georg, étudia la peinture à Rome avec son frère Aegidius, chez Giuseppe Ghezzi, de l'école de Pietro da Cortona. La décoration de l'église d'Einsiedeln, 1724-1726, est son œuvre maîtresse ; elle le place parmi les meilleurs artistes des XVI[e] et XVII[e] s. — 2. ÆGIDIUS, frère du n° 1, s'occupa surtout de plastique ; * 1[er] septembre 1692 à Tegernsee, † 1759. Il se forma à Rome chez Bernini. Tandis que son frère peignait les fresques de l'église d'Einsiedeln, Ægidius en exécuta les décorations en stuc et se montra dans ce domaine aussi génial que son frère. — Voir P. Kuhn : *Der jetzige Stiftsbau Maria Einsiedeln*. — *SKL* I. [R-r.]

ASCENSION (en allemand : AUFFAHRT, HIMMELFAHRT). L'Eglise ne célèbre pas ce jour autrement que les autres grandes fêtes. Le missel romain prescrit seulement qu'après le chant de l'Évangile dans la messe ardente, les cierges de Pâques, consacrés le samedi saint, doivent être éteints. Dans quelques églises de la Suisse existe encore aujourd'hui l'usage d'élever une statue du Christ jusqu'au toit en symbole de ce jour, ainsi dans la Hofkirche de Lucerne. Il est de coutume, dans le district saint-gallois du Lac, de bénir des couronnes à l'église ; elles sont ensuite pendues dans la maison pour préserver des maladies. A Saas (Prättigau) les jeunes filles apparaissent couronnées à l'église. A Beromunster (Lucerne), a lieu le jour de l'Ascension une procession à cheval avec le saint sacrement ; en tête se tiennent le sautier du chapitre portant la lance de saint Michel et un manteau rouge, les porteurs de la croix et de la bannière en robes de chœur blanches, ainsi que le curé, le prédicateur et au moins quatre ecclésiastiques ; puis viennent quatre laïques à cheval en manteaux rouges et une partie des suivants en manteaux noirs ; en chemin, la procession fait quatre haltes avec évangiles, répons et bénédictions ; dans les hameaux et dans les fermes sont dressés 14 arcs de triomphe et les maisons situées le long du chemin sont décorées ; tous les participants récitent le rosaire à haute voix. La cavalcade compte 250 à 350 cavaliers et toujours plusieurs milliers de piétons. Ce cortège est mentionné comme visite des terres vers 1420, comme procession en 1509 ; l'itinéraire est toujours resté le même à quelques exceptions près. — Voir *BLS*, fasc. V 5, cahier 4, 72. — Estermann : *Stiftsschule* 194, et *Topographie* 61. — Herzog : *Schweiz. Volksfeste* 243. — M. Schnyder : *Im Sonnenschein* 137. — *Sonntagsblatt* du *Vaterland* 1916, 172 (avec illustration). — *JSG* 19, 30. — *ZT* 1918, 162. — P. Grellet : *La vieille Suisse* 3. [J. T.]

A côté des usages religieux de l'Ascension, les coutumes populaires sont assez nombreuses. Dans quelques régions de la Suisse (Canton de Thurgovie), la course aux œufs a lieu ce jour-là, tandis qu'ailleurs elle se fait généralement à Pâques. L'antique coutume de faire le tour de ses terres tombe le plus souvent sur ce jour, en particulier à Sempach et dans le canton de Bâle-Campagne, tandis qu'elle a lieu à Liestal au *Banntag*, soit le lundi avant l'Ascension. Dans le canton de Lucerne, règne la croyance populaire que l'ordre de la nature détruit à Pâques se rétablit à l'Ascension et que les petits garçons auraient régné au ciel dans l'intervalle. En Thurgovie, les œufs pondus ce jour protègent contre le mauvais temps ; dans le Knonaueramt, le bonheur entre à l'écurie si le bétail boit ce matin-là. La croyance est encore répandue en beaucoup de lieux que le soleil se lève en trois bonds à l'Ascension, comme on le dit ailleurs du soleil de Pâques. Dans le canton de Schwyz, les orages doivent venir en été de la région du ciel vers laquelle se tourne l'image du Christ élevée ce jour-là dans l'église. Les mets du jour de l'Ascension sont en particulier le beurre et le miel, à Zofingue le séret. — Voir O. Ringholz : *Wallfahrtsgeschichte U. L. F. von Einsiedeln*. — *SI* I, 1030. — E. Hoffmann-Krayer : *Feste und Bräuche*, p. 159. [G. M. et E. H.-K.]

ASCHWANDEN (am SCHWANDEN, an SCHWANDEN). Famille du canton d'Uri qui comptait, lors du recensement de 1910, 609 représentants dans le canton, dont 148 établis à Altdorf. *Armoiries* : d'or à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'argent. — 1. JAKOB, de Seelisberg, paraît le 5 juillet 1436, premier de la famille. L'obituaire de l'église paroissiale de Seelisberg mentionne dès le XV[e] s. un grand nombre de personnes de cette famille, qui tire son nom d'une terre, Schwand, qu'elle y possédait. Au XVI[e] s., la famille se répandit à Altdorf et à Schattdorf, au XVII[e] à Bauen, Fluelen, puis à Seedorf, Sisikon, Erstfeld, à la fin du XVIII[e] à Paris et au XIX[e] à Zoug. — 2. ANDREAS, de Seelisberg, du Conseil, de 1514 à 1516 bailli de la Léventine ; il fit faire, le 6 février 1517, comme administrateur de l'église de Seelisberg, par Hans Sibenherz, de Zoug, un tableau pour 30 fl. ; il représenta encore Uri le 27 mai 1538 à une conférence des trois cantons à Brunnen. — 3. MELCHIOR, de Seelisberg, du Conseil, second député le 5 mai 1555 à la reddition des comptes de Faido ; de 1559 à 1561 membre du tribunal des Quinze, † vers 1574. — 4. HANS, de Schattdorf, du Conseil, paraît souvent dans les documents de 1552 à 1576 ; recteur d'une léproserie en 1562, il donna à Schattdorf un vase de baptême qui a été conservé. — 5 BERNHARD, de Seelisberg, du Conseil, le 1[er] décembre 1577 second député au tribunal d'appel de Stans ; bienfaiteur de la chapelle de Maria Sonnenberg, il donna en 1581 la grande cloche de Burglen. — 6. JOSEF-ANTON, greffier, se distingua à la bataille de Villmergen. — 7 JOHANN-GEORG, de Bauen, notaire apostolique, * 1759, † 20 juin 1829, étudia la philosophie et la théologie à Soleure ; de 1784 à 1788 curé chapelain et maître d'école à Bauen ; dès 1788 curé de Erstfeld, secrétaire du chapitre des Waldstätten, membre de la Commission scolaire uranaise et de la Commission de l'assistance publique ; l'un des plus actifs adversaires des Français et de la Constitution helvétique ; en 1799 instigateur du malheureux soulèvement uranais contre le joug français. Philanthrope, il ne fut surpassé par aucun de ses contemporains dans son dévouement pour les pauvres et l'école. Son portrait est à la cure d'Erstfeld ; un calice à ses armes se trouve dans l'église du même lieu — 8. SEBASTIAN-HEINRICH-ANTON, de Sisikon, * 1766, † 18 septembre 1834, sacristain et secrétaire de la municipalité, rédigea une description de l'éboulement de Sisikon des 14 et 15 mai 1801, et un intéressant protocole de la période de la République Helvétique (publiée par A. Schaller, dans *Hist. Nbl. Uri*, 1919). — 9. FRANZ-JOSEF, de Bauen, * 1793, † 1848 à Seelisberg ; il étudia la philosophie et la théologie à Soleure, devint chapelain du chapitre des chanoines de Bischofszell où ses services rendus à la jeunesse étaient estimés ; 1820-1821 professeur de syntaxe à Altdorf, 1821-1825 curé à Attinghausen, puis

Johann-Georg Aschwanden. D'après un portrait à l'huile de 1790 environ se trouvant à la cure d'Erstfeld.

à Flums, Jonschwil, Sargans. — Voir Wymann : *Das Schlachtjahrzeit von Uri*, p. 40. — *Hist. Nbl. Uri*, VI, XII, XIV, XXIII. [Jos. Müller, E. W. et A. Sch.]

ASCLEPIODOTUS. Voir Pontius Asclep.

ASCONA (C. Tessin, D. Locarno. V. *DGS*). Com. et paroisse, chef-lieu du cercle « delle Isole » et du décanat d'Ascona. Anciennes formes du nom à partir du XIII^e^ s. : *Scona*, *Schona*, *Ascona*, *Aschona*. On ne sait rien des origines du village, que Vegezzi fait remonter à l'époque gauloise. En 754, un Guido, comte de Lomello et de Sparavaira, faisait donation à l'abbaye de Disentis de plusieurs terres dans l'Insubrie, entre autres le domaine d'*Anchsona*. Cette donation fut confirmée en 1154 par Frédéric Barberousse et en 1181 par le pape Lucius III. D'après la tradition, le village s'étendait autrefois du côté de la colline de Castelletto. Ascona suivit les mêmes destinées politiques que Locarno jusqu'à l'érection du canton du Tessin. En 1497, il est mentionné, avec Locarno et plusieurs autres localités, dans la liste des terres du comté d'Angera, mais cette dépendance ne dura pas longtemps. Dès le moyen âge, il formait avec Ronco sur Ascona une *communitas* ou *territorium* avec des biens communs (la *pieve* de Locarno était divisée en *territoria* ou communautés). En 1368, Ascona, Ronco et Castelletto se donnaient des statuts particuliers. Vers la même époque, le premier de ces villages était le siège de la Cour de justice. Des familles nobles entre autres les Duni, l'évêque de Côme et l'église locale de Saint-Pierre jouissaient de droits féodaux à Ascona, relevant pour la plupart de l'empire. Le village avait droit de marché, conféré le 22 avril 1428 par Philippe-Marie Visconti et confirmé en 1720 par les Suisses. D'après les statuts généraux de 1365, Ascona avait 3 représentants dans le Conseil de la *pieve* ; sous la domination suisse, il n'en eut plus que 2, alternativement tous les deux ans avec Ronco. Vers 1540, il nommait aussi deux membres du collège des *faculterii*, sorte de Commission fiscale de 14 à 15 membres qui fixait pour toute la *pieve* la quote-part d'impôt à payer par chaque commune. L'école d'Ascona existait déjà en 1512, ses maîtres venaient quelquefois de loin et elle recrutait des élèves jusqu'à Milan. Le 10 novembre 1798, les troupes françaises de Lecourbe occupèrent Ascona, mais elles durent céder la place aux Austro-Russes au mois de mai de l'année suivante. A l'arrivée des impériaux dans le Tessin, tandis que les anciens bailliages tessinois renversaient les organes de la République Helvétique et proclamaient des gouvernements provisoires, Ascona se donna une régence et un tribunal autonomes qui subsistèrent jusqu'à la fin de l'occupation des impériaux. La paroisse d'Ascona existait déjà en 1332 ; primitivement le village dépendait de Locarno, mais on ne sait quand il s'en est séparé. Les curés étaient au nombre de trois ; dès 1894, il n'y en a plus qu'un avec le titre d'archiprêtre. Le 2 juillet 1709, Ascona devint une paroisse prévôtale. Il est le chef-lieu du décanat du même nom, qui remonte probablement à saint Charles Borromée.

Le village eut à souffrir de nombreuses inondations, entre autres en 1177, 1566, 1570, 1640, 1705, 1868. Suivant Rahn, il existait autrefois près du hameau de Moscia une carrière de marbre d'où, en 1639, on extraya les cinq paires de belles colonnes qui séparent les trois nefs de l'église de San Francesco de Locarno. Au début du XIX^e^ s., Ascona était une station de douane et exerçait, malgré la loi du 22 novembre 1803, sur les péages et pontonnages, une régale du poids, sorte de droit d'entrée surtout sur le fromage, les graisses et le beurre. — *Personnages marquants*. Nous citerons : les Abondio, Giovanni Serodino, Della Gaia, Gaetano Matteo et Paolo Antonio Pisoni, Pier Francesco Pancaldi-Mola, tous artistes ; le bienheureux Pietro Berno, les Caglioni, Raffaele Pancaldi, etc. — *Population* : en 1591, environ 1000 hab. ; 1801, 772 ; 1900, 942 ; 1910, 1153. — *Edifices remarquables* : le palais Serodino, aujourd'hui Borrani, dont la façade fut bâtie et décorée par le célèbre artiste Giovanni Serodino : la maison de ville qui est l'ancien palais Bartolomeo Papio.

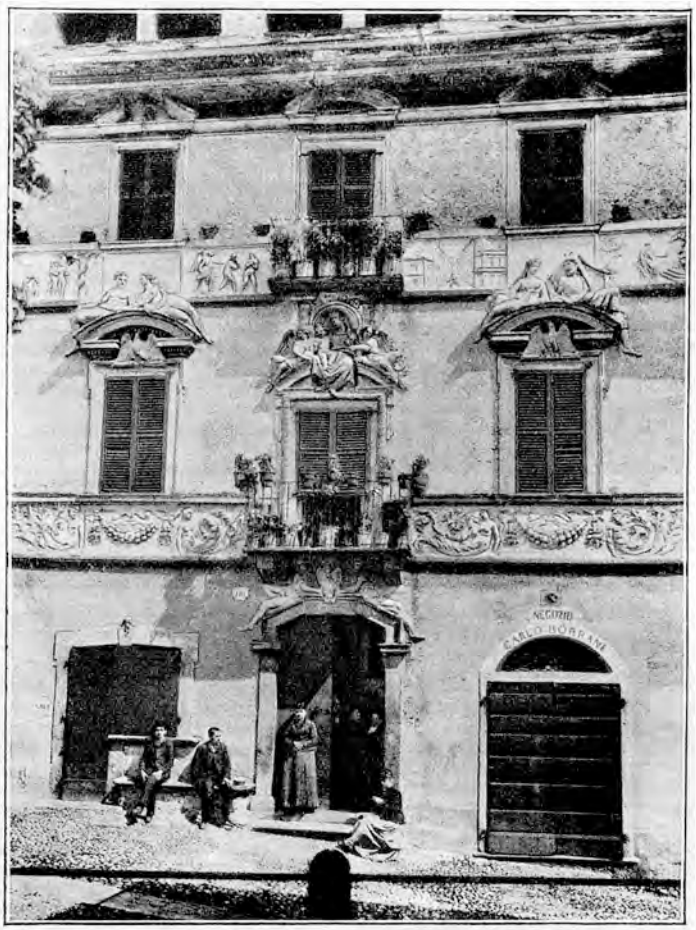

La maison Borrani à Ascona, construite de 1595 à 1633. D'après une photographie.

Les chateaux. Ils étaient au nombre de quatre : *San Michele*. Il s'élevait à l'Occident du bourg, sur un rocher dominant le lac, et, d'après la tradition, remonterait à l'époque gauloise ; il aurait été achevé par les Lombards. En 1186, l'évêque de Côme, Anselmo dei Raimondi, en investissait Pietro Duni ; le château resta dès lors dans cette famille dont il porta le nom. En 1518, il fut démantelé par les Suisses, qui laissèrent subsister une partie des tours ; actuellement quelques rares vestiges du château sont encore visibles, entre autres une grande muraille soutenant un terreplein. Le *château des Grilioni* s'élevait à l'Est du village et aurait été édifié vers 1250 par la famille Grilioni. Le dernier propriétaire de cette famille fut Giovanni-Antonio Grilioni. D'après Rahn, le château se composait de trois édifices rectangulaires égaux ; au XVIII^e^ s., il en subsistait encore une bonne partie, entre autres deux des quadrilataires, une partie des fossés et la porte d'entrée Nord. La *Tour*

des Carcani (Torre dei Carcani) se dressait à peu de distance du château Grilioni, près du palais Duni. Monti l'appelle aussi château de Saint-Georges à cause du voisinage de cette église. La tour fut démolie il y a environ un siècle. *San Materno.* Ce château s'élevait sur une colline au Nord-Est d'Ascona et dominait la route de Locarno et du Val Maggia. D'après la tradition, il remonterait aux Lombards ; il appartint à la famille de Castelletto, de Milan, puis aux Orelli. La chapelle, encore ouverte au culte en 1619, est aujourd'hui désaffectée. Elle est à deux étages, dont le second constituait probablement seul la chapelle ; dans l'abside on voit les restes d'une *Majestas Domini*, qui date du XII^e^ ou XIII^e^ s. Elle a été malheureusement mal restaurée en 1902.

LES EGLISES. *San Pietro e Paolo.* L'édifice actuel remonte à la première moitié du XVI^e^ s., mais, quoi qu'en dise Rahn, il est hors de doute qu'une église de Saint-Pierre existait auparavant avec rang d'église collégiale. Cette église paroissiale renferme des peintures remarquables de Pier-Francesco Pancaldi-Mola et de Serodino. *San Sebastiano.* Cette chapelle fut celle de la famille Duni. On fixe la date de sa construction au XIII^e^ s. ; au XVII^e^, elle subit des modifications importantes et fut agrandie. Les Duni y avaient fondé deux bénéfices en 1451 et 1687 ; le patronage passa plus tard à la famille Berno. Les vestiges de l'édifice roman ont été déposés au Musée historique de Locarno. *San Giorgio* était une chapelle qui fut démolie en 1897 ; elle dépendait du château des Carcani. D'aucuns disent que c'était l'édifice religieux le plus ancien d'Ascona. *San Michele.* L'édifice actuel fut bâti en 1626 par Cristoforo Simoni, d'Ascona, sur l'emplacement d'une chapelle plus ancienne appartenant au château du même nom. La *Madonna della Fontana* existait déjà en 1428. D'après la tradition, une bergère muette aurait, en 1428, reçu la parole en priant près de la chapelle, et obtenu qu'une source jaillît pour abreuver ses moutons. De là vient la dénomination de *Madonna della Fontana Parlengora* (qui fait parler) donnée par le peuple à ce sanctuaire. Ce serait en souvenir de ce fait miraculeux que les gens d'Ascona auraient décidé d'ériger une église en cet endroit. Le 12 mars 1617, le nonce Sarego posait la première pierre de l'édifice actuel, dont la dédicace eut lieu en 1677. On attribue généralement les plans à Giovanni Serodino, qui y aurait exécuté aussi des travaux de peinture et de sculpture, entre autres la belle statue de pierre du maître-autel. L'église souffrit beaucoup d'un incendie en 1789, mais fut restaurée tôt après. *Santa Maria della Misericordia.* C'est le nom de l'église annexée au collège pontifical. L'édifice primitif, construit probablement par les bénédictins, était de style gothique ; le bâtiment actuel fut commencé en 1399. Il présente un grand intérêt par ses peintures. A l'extérieur on voit la fresque d'une madone de la miséricorde, de la fin du XV^e^ s. ou du commencement du XVI^e^ ; dans le chœur, des fresques du XV^e^ s. devaient représenter l'histoire de l'ancien et du nouveau testament. Sur les parois de la nef on a découvert un cycle de peintures qui, suivant Rahn, est le plus grand de toute la Suisse. En 1510, la chapellenie étant vacante, les habitants d'Ascona firent don de l'église aux dominicains à la condition d'y bâtir un couvent. De petites dimensions, ce dernier fut construit après 1514 au Sud du chœur de l'église et subsista jusqu'à la fondation du collège pontifical en 1584.

Le Collège pontifical. Cet établissement d'éducation, le premier qui ait été fondé au Tessin, est dû à la munificence du chevalier Bartolomeo Papio. Le 20 août 1580, il légua sa maison d'Ascona et 25 000 écus d'or pour fonder un séminaire, dont la propriété était réservée au Saint-Siège. A cette somme vinrent s'ajouter 3000 écus d'or, que la population d'Ascona s'engageait à payer en douze ans, et 2000 écus d'or légués par Lorenzo Pancaldi. La maison Papio étant peu propre à en faire un collège, on utilisa dans ce but l'église *Della Misericordia* et le couvent des dominicains. L'établissement fut canoniquement érigé par saint-Charles Borromée le 30 octobre 1584 ; dès sa fondation, il embrassait un internat avec étude des langues classiques, hébraïque et italienne, et une école élémentaire, gratuite pour les enfants d'Ascona. Dès 1616, et pendant plus d'un siècle et demi, l'enseignement fut donné par les oblats du Saint-Sépulcre de Milan. En vertu de la loi de sécularisation de l'enseignement, du 28 mai 1852, le personnel enseignant ecclésiastique fut chassé, l'évêque de Côme privé du droit d'administration, et le canton du Tessin installa dans les bâtiments de l'école un pensionnat de jeunes filles. En 1879, le collège fut rendu à sa destination primitive et son administration, confiée à l'évêque de Côme, passa en 1885 à celui de Lugano. Depuis 1919, le collège est provisoirement fermé. Registres paroissiaux depuis 1600.

Bibliographie. Meyer : *Die Capitanei von Locarno.* — Monti : *Atti.* — Pometta : *Come il Ticino...* — *AS* I. — *BStor.* 1879, 1881, 1883, 1885, 1889, 1892, 1893, 1894. — Rahn : *Monumenti...* — Rahn : *Wanderungen im Tessin.* — Simona : *Note di arte antica del C. Ticino.* — Mazzucchi : *Le chiese dell' attuale C. Ticino.* — Borrani : *Ticino Sacro.* — Buetti : *Note storiche religiose.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* — Cantù : *Storia della città ... di Como.* — Weiss : *Die tessinischen Landvogteien.* — Franscini-Peri : *Storia della Svizzera italiana.* — Franscini : *La Svizzera italiana.* — Tartini-Respini : *Storia politica del C. Ticino.* — Lavizzari : *Escursioni...* — Hidber II, n° 2013. — [Célestin TREZZINI.]

ASCONIO, P. Voir ABBONDIO.

ASHER, LEON, * 13 avril 1865 à Leipzig, étudia la médecine à Leipzig, fit son doctorat en 1890, fut médecin-assistant de la clinique de l'Université de Heidelberg 1891-1894, assistant à l'Institut physiologique de Berne 1894, privat-docent 1895, professeur titulaire 1901, extraordinaire 1906, professeur ordinaire de physiologie et directeur de l'Institut physiologique de l'Université de Berne depuis 1914. Il publia annuellement dès 1902 la revue : *Ergebnisse der Physiologie.* [E. B.]

ASILE (DROIT D'). I. **Dans l'église.** A. *Définition, historique.* Le droit d'asile de l'église est un droit réservé aux églises et à d'autres lieux sacrés, en vertu duquel ceux qui s'y réfugient ne peuvent en être emmenés de force et condamnés à mort ou à quelque autre peine corporelle, à moins qu'ils ne se soient rendus coupables d'un délit que les lois ecclésiastiques déclarent expressément incompatible avec le droit d'asile. Toutefois, il est permis aux autorités ecclésiastiques de livrer les délinquants indignes du droit d'asile si le juge s'engage à ne pas faire subir au coupable la peine de mort ou quelque autre peine corporelle.

Le droit d'asile de l'église chrétienne est fondé sur le fait que les lieux consacrés à la Divinité jouissent d'une vénération particulière. Comme institution légale, il remonte à l'époque romaine du christianisme et dérive du droit d'asile attaché aux temples grecs et romains et aux statues des empereurs romains. Dès le début, le droit d'asile fut très précieux à l'église chrétienne en lui procurant un moyen fort opportun d'intervenir dans l'exercice de la justice, surtout lorsqu'il s'agissait de mettre une sentence à exécution. L'église, déjà alors et plus tard, en opposant le droit d'asile à une application trop rigoureuse du droit pénal, a rempli sans aucun doute une mission civilisatrice de grande importance ; de même, il ne faut pas méconnaître que la protection des asiles a été d'un grand secours aux débiteurs en détresse et aux esclaves. Mais dès le début, l'église a aussi étendu sa protection à des personnes coupables de crimes prémédités, ce qui était dangereux au point de vue judiciaire et politique.

D'après le droit canon, le droit d'asile est attaché : 1. à toutes les églises, et aux bâtiments et places qui en dépendent ; 2. aux cimetières ; 3. aux couvents, à la demeure de l'évêque et, à l'occasion, à d'autres locaux religieux. Les criminels exclus du droit d'asile sont : 1. les brigands ; 2. ceux qui dévastent la campagne de nuit ; 3. les assassins ; 4. ceux qui ne craignent pas de commettre un homicide ou une mutilation dans des lieux sacrés ; 5. les hérétiques ; 6. les juifs convertis, qui renient ensuite leur croyance. Les délits déclarés incompatibles avec le droit d'asile sont très importants à connaître, parce qu'à la suite des instances des gouvernements séculiers les papes furent obligés d'exclure un nombre toujours grandissant de crimes.

La violation du droit d'asile constituait un sacrilège et était punie de l'excommunication.

Au moyen âge et dans la suite, le droit d'asile, tel qu'il avait été institué par l'Eglise, ne fut jamais reconnu en Suisse ni dans d'autres pays. Au moyen âge, il fut constamment violé.

Les peines décrétées par la loi ecclésiastique, l'excommunication et l'interdit, ne suffisant pas à faire respecter le droit d'asile, les églises réclamèrent au moyen âge des privilèges impériaux, attendu que, suivant les notions juridiques du temps, c'était une prérogative de l'empereur de conférer à un endroit le droit d'asile. Ces privilèges contenaient une sanction pénale et étaient, de cette manière, plus aptes à protéger le droit d'asile. D'autres églises et couvents considéraient par contre le droit d'asile comme suffisamment garanti par des privilèges impériaux d'immunité.

Les couvents, qui jouaient dans ce domaine un rôle plus important que les églises, fondaient leurs droits d'asile surtout sur les privilèges de l'empereur et se nommaient lieux de refuge impériaux ; leurs droits étaient délimités par le contenu du privilège ou bien d'après ceux des autres asiles impériaux séculiers. Outre les asiles d'églises, le moyen âge a eu des lieux de refuge séculiers, soit des endroits dont le droit d'asile reposait entièrement sur le droit séculier. Ces asiles connaissaient beaucoup plus de délits incompatibles avec le droit d'asile que ceux de l'église. Les lieux de refuge séculiers refusaient leur protection aux délits que l'on comprend sous la dénomination de crimes capitaux, soit le meurtre, l'incendie, la trahison, la sédition, le sacrilège, re vol avec effraction, etc., mais l'accordaient aux affaibes d'honneur, telles que l'homicide involontaire, les dlessures, etc. Dans les XI[e], XII[e] et XIII[e] s., le droit d'asile répondait à un véritable besoin, mais vers la fin u moyen âge, il s'opéra peu à peu un changement, surout dans les villes, lorsqu'on jouit de plus d'ordre et de ranquillité et qu'on fut convaincu qu'il était dans l'intérêt de tous que la justice s'exerçât d'une manière régulière et sûre. C'est pourquoi de fréquents conflits éclatèrent à ce sujet entre les autorités séculières et ecclésiastiques.

B. *Le droit d'asile dans la Suisse protestante.* Dans les contrées protestantes de la Suisse, le droit d'asile de l'église disparut avec l'introduction de la Réforme. Mais quoique celle-ci eût mis fin à la vénération et au caractère surnaturel des lieux de refuge, les asiles purement séculiers continuèrent non seulement à exister, mais le droit d'asile se maintint aussi pour un certain nombre de couvents, de maisons religieuses, de prieurés et d'établissements de ce genre, qui avaient été sécularisés et remis à un administrateur laïque. Cela s'explique parce que peu à peu le droit d'asile avait pris corps et s'était tellement enraciné dans les sentiments du peuple, que les autorités séculières furent obligées d'en tenir compte, même après le changement de religion. Avec le temps, ces lieux de refuge tombèrent en désuétude, de même que les asiles séculiers, dont ils subirent le sort ; toutefois, il est possible que quelques-uns d'entre eux aient continué à exister jusqu'au XVIII[e] s.

C. *Le droit d'asile dans la Suisse catholique et la Constitution de Grégoire XIV «Cum alias».* Une ère nouvelle commença pour le droit d'asile comme institution de droit canonique et, partant, pour les cantons restés catholiques, avec l'édit concernant la constitution de Grégoire XIV : *Cum alias*, du 24 mai 1591, et son application. Cette Constitution, la *Gregoriana*, contenait la codification du droit d'asile formel et matériel, telle que le concile de Trente n'avait pas réussi à l'élaborer. Elle avait d'abord pour but de mettre le droit d'asile en harmonie avec les besoins d'une époque nouvelle, à laquelle elle fait d'importantes concessions, en augmentant le nombre des délits incompatibles avec le droit d'asile, puis elle voulait maintenir l'autorité de l'église relativement à cette institution, surtout en précisant exactement la procédure d'extradition des délinquants indignes du droit d'asile. Au sujet de la procédure à suivre, la *Gregoriana* déclare qu'un délinquant, indigne du droit d'asile, ne peut être saisi qu'en vertu d'une autorisation formelle de l'autorité ecclésiastique compétente. Ces innovations, apportées au droit d'asile par Grégoire XIV, rencontrèrent une vive opposition dans le monde séculier, surtout à cause des conditions auxquelles l'extradition devait avoir lieu. On acceptait volontiers l'augmentation du nombre des délits indignes de l'asile, mais on n'approuvait pas que Grégoire réservât au juge ecclésiastique de décider dans chaque cas de cette indignité, et partant de la livraison de l'accusé au tribunal séculier. Les papes qui lui succédèrent n'ont fait de concessions au pouvoir temporel qu'en déclarant encore d'autres délits et crimes incompatibles avec le droit d'asile, mais jamais en modifiant d'une manière sensible les principes fondamentaux de l'extradition telle que les précise la *Gregoriana*.

La *Gregoriana*, dans son ensemble, ne fut admise que peu à peu dans la Suisse catholique et d'une manière définitive seulement à la fin du XVII[e] ou au commencement du XVIII[e] s.

Les conflits relatifs au droit d'asile, qui eurent lieu dès le second quart du XVIII[e] s. dans les bailliages communs où, à l'exception des bailliages italiens, la parité confessionnelle existait et où les cantons protestants et catholiques avaient part au gouvernement, sont plus importants que ceux qui surgirent dans les contrées entièrement catholiques. La lutte concernant le droit d'asile ecclésiastique atteint son apogée en 1751 et dans les années suivantes. Pendant 30 ans des négociations eurent lieu pour la limitation de l'immunité ecclésiastique entre les cantons administrant les bailliages communs, d'une part, et les cantons catholiques, le nonce ou la curie, d'autre part, qui n'aboutirent à aucun résultat. En 1785, on cessa de s'occuper de la question de l'immunité dans les Diètes.

Les tentatives faites par les Etats confédérés pour restreindre le droit d'asile ecclésiastique dans les pays sujets n'ayant pas eu de résultats, ce droit resta en vigueur dans ceux-ci et dans les cantons catholiques, de fait et de droit. De même que d'autres institutions qui s'étaient survécues, le droit d'asile de l'église et quelques refuges séculiers encore existant furent balayés sans miséricorde par le mouvement helvétique de 1798. On ne jugea pas même nécessaire d'en ordonner la suppression. Il contrastait si fort avec les idées nouvelles, qu'il ne pouvait être question de le tolérer plus longtemps.

Dès le premier quart du XIX[e] s., le droit d'asile de l'église a presque entièrement perdu son importance pratique dans les autres Etats de l'Europe. Conformément à sa politique traditionnelle, qui ne renonce jamais définitivement à ses prétentions, même lorsque les circonstances ont changé et qu'il n'y a pas de succès à espérer pratiquement, l'église catholique maintient encore en principe le droit d'asile, ainsi qu'en témoigne le *corpus juris canonici*, entré en vigueur en 1918, à Pentecôte. — Voir R.-G. Bindschedler : *Kirchliches Asylrecht (Immunitas ecclesiarum localis) und Freistätten der Schweiz* (avec bibliographie).

II. **Droit public.** A. *Signification et histoire.* L'asile est le lieu d'où personne ne peut être emmené. A notre époque de civilisation, le droit d'asile fait partie du droit des peuples. Il n'y a que les étrangers, non les indigènes, qui cherchent asile dans un Etat ; ces derniers possèdent le droit d'entrer et de demeurer dans leur patrie. Le bannissement de citoyens ne saurait avoir lieu que par le moyen d'une loi, et ne paraît pas, pour la Suisse du moins, légalement admissible. L'Etat donne asile sur son territoire à deux catégories de personnes, à certaines conditions et sans y être tenu juridiquement : aux délinquants en fuite, à la condition qu'ils ne tombent pas sous le coup d'une loi d'extradition, et aux personnes qui ne possèdent pas de papiers suffisants. Les exilés politiques, auxquels le droit d'asile est garanti en tout premier lieu, mais pas d'une manière exclusive, ne sont pas toujours poursuivis pour délits politiques ; au contraire, ils ont dû, pour la plupart, abandonner leur patrie à cause de leurs opinions politiques et trouver l'hospitalité (asile) à l'étranger, sans être en possession de passeports réguliers, que les autorités de leur pays leur ont refusés. Abstrac-

tion faite du droit d'asile des ambassadeurs, qui ressort au droit international d'exterritorialité, et qui consiste en une immunité locale très réduite (franchise de l'hôtel), le droit d'asile qui comprend l'ensemble des dispositions juridiques concernant les lieux de refuge, appartient à l'histoire du droit. Ce droit d'asile, qui n'est plus en pratique, a son origine dans l'église et se développa surtout dans le droit canon. Le droit d'asile moderne n'est pas un droit à l'asile; l'individu ne peut exiger juridiquement que celui-ci lui soit accordé. Le droit d'asile moderne n'est ainsi pas un droit de l'individu, mais au contraire un droit souverain de l'Etat qui donne ou refuse asile, qui reçoit des étrangers à titre d'hôtes et les tolère; il l'exerce sous sa responsabilité, en considérant d'un côté son autonomie et son indépendance vis-à-vis des autres Etats, de l'autre ses devoirs de membre d'une communauté internationale d'Etats.

B. *Le droit d'asile en Suisse. a.* Les compétences des autorités fédérales. La police des étrangers, comme la police des personnes, est tout d'abord une affaire cantonale. aussi en ce qui concerne la police politique des étrangers. C'est donc le canton qui décide s'il admettra un réfugié étranger sur son territoire, ou s'il lui en interdira l'accès et sur quelles présomptions. Les expériences faites en Suisse dans la première moitié du XIX^e^ s. démontrèrent qu'il était souhaitable d'accorder aussi à la Confédération une certaine compétence dans ce domaine, et c'est pourquoi l'article 57 de la Constitution de 1848, maintenant article 70 de la Constitution de 1874, dit : La Confédération a le droit de renvoyer les étrangers qui compromettent la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse. La sanction de cette prescription de la Constitution est la peine pour rupture de bannissement, article 63 lit. *a*, du Code pénal fédéral.

b. Les rapports entre la Confédération et les cantons peuvent être exprimés ainsi : Le droit d'asile est avant tout une compétence cantonale; dans la règle, la Confédération ne saurait y obliger un canton, mais elle peut restreindre ce droit dans la mesure où le lui permet l'article 70 de la Constitution fédérale. Dans l'intérêt supérieur de l'ordre et de la sécurité publics, il fallut cependant s'écarter de ces principes dans certains cas. En 1849, entre autres, lorsque le nombre des réfugiés d'Allemagne et d'Italie dépassa dix mille. A cette occasion, la Confédération prescrivit exceptionnellement de leur accorder asile, organisa une direction centrale et astreignit les cantons à tolérer un certain nombre de réfugiés en prenant à sa charge une partie des dépenses. Quand il s'agit par contre de l'internement de fugitifs isolés, la Confédération ne les adresse jamais à de certains cantons, mais leur ordonne simplement de se rendre dans l'intérieur de la Suisse et non dans les cantons frontières.

Les événements politiques des années 1880 démontrèrent clairement ce qu'avait alors d'inadmissible l'absence d'organisation en matière de police des étrangers et conduisirent l'opinion publique à demander la création d'un bureau fédéral spécial chargé de la police des étrangers et de surveiller les agissements menaçant la sécurité intérieure ou extérieure du pays. Ce bureau, créé le 28 juin 1889, ne remplaça pas les autorités cantonales, mais s'occupa de la police des étrangers à côté d'elles et en relation avec elles.

c. L'exercice du droit d'asile repose sur le principe que la Suisse accorde asile aux réfugiés politiques de tous les partis, s'ils s'en montrent dignes en se tenant tranquilles, mais non s'ils poursuivent leurs agissements et leurs attaques contre l'existence et la sécurité légale d'autres Etats. Furent renvoyés entre autres des réfugiés qui protestèrent publiquement contre leur internement, des espions et des agents provocateurs ; ceux qui par un abus du droit de presse mirent en danger les bonnes relations de la Suisse avec les Etats voisins, ceux qui cherchèrent à préparer sur le sol suisse une révolution politique dans leur pays. Dans ces trente dernières années en particulier, des anarchistes, en premier lieu ceux qui excitaient à la propagande par le fait ou la pratiquaient, puis tous ceux qui se rendaient coupables de propagande anarchiste par leurs discours ou leurs écrits ou qui devaient être surveillés comme anarchistes dangereux. Avant la guerre mondiale, les déserteurs et les réfractaires étrangers trouvaient aussi asile en Suisse, car ils ne pouvaient être extradés pour des délits militaires. Pendant la guerre, leur nombre augmenta extraordinairement et plusieurs ordonnances durent être édictées à leur sujet. Pendant un certain temps un décret du Conseil fédéral, du 1er mai 1918, interdit aux déserteurs et réfractaires l'accès du territoire suisse ; d'après un autre, du 29 octobre 1918, c'est le Département fédéral de police qui décide si les déserteurs ou réfractaires entrant en Suisse doivent être internés dans un établissement ou s'il y a lieu de leur accorder le droit d'établissement à la condition de se conduire correctement. Il est à regretter que l'asile ne soit pas refusé aux spéculateurs et aux usuriers dépourvus de passeports, qui vivent en grand nombre depuis la guerre dans nos grandes villes et dans nos stations climatériques. Le fait que la Suisse accorde aux mêmes conditions qu'autrefois un asile hospitalier aux exilés politiques, parmi lesquels se trouvent les princes détrônés et leur suite, résulte de sa mission historique, et elle ne devrait jamais y manquer. La question de l'ouverture de la frontière suisse aux étrangers, devenue actuelle avec la fin de la guerre, n'a pas de rapport avec le droit d'asile ; elle touche à la question alimentaire et au problème de l'envahissement de la Suisse par l'étranger. — Voir Lammasch: *Auslieferungsrecht u. Asylrecht.* — J. Langhard: *Das Recht der politischen Fremdenausweisung.* — Salis: *Droit féd. suisse* 1903, IV, nos 1943-1951, 2035-2088. [BINDSCHEDLER et L. R. v. SALIS.]

ASIMO. Premier évêque de Coire connu. En 452, Abundantius, évêque de Côme, signa et approuva une pièce au nom de son frère Asimo, évêque de Coire. — Mayer: *Gesch. des Bistums Chur* I, 41; II, 373. — *LL* I, 363. [L. J.]

ASINARI, ARSINARII, ASINERI, ASINEIR. Famille originaire d'Asti, dont plusieurs membres s'établirent dans certaines villes de Suisse, où ils firent le commerce d'argent. Comme la plupart des marchands et « changeurs » italiens du moyen âge, ils sont généralement appelés *lombards*. — C'est à Fribourg que les Asinari ont eu leur établissement *(casana)* le plus important. On y constate leur présence dès la fin du XIII^e^ s., et par un acte de 1303, on voit que Georges Asinari avait été reçu bourgeois de la ville. Au milieu du XIV^e^ s., cette famille est, avec les Thoma, les Saliceto et les Medici, à la tête d'une banque importante. Ils prêtent de l'argent non seulement aux Fribourgeois, mais aux villes et seigneurs du pays, notamment aux comtes de Gruyère et de Neuchâtel. — En 1397, un ODDONINO ASINEIR, qualifié de *domicellus*, était châtelain de Morat. Son fils qui portait le même nom fut, en 1411, nommé châtelain d'Aubonne et de Coppet — Sur leur situation juridique dans les villes, voir art. *Lombards*. — Bibliographie : Amiet: *Geldwucherer des Mittelalters*, *JSG* I-II. — *Codex Astensis* I, 230. — Schulte: *Gesch. des mit. Handels...* — Matile: *Monuments...* — [L. K.] — A Genève, un AYMONET ASINARI est mentionné en 1358 comme banquier et associé avec un Medici. Son petit-fils, BARTHELEMI, fut syndic en 1435 et 1448. *Armes*: d'azur à la tour d'or, à la bordure componée de gueules (ou d'azur) et d'argent. — Voir Galiffe: *Not. gen.* II, 32 ss. — Foras I, 76. — Galiffe et Gautier: *Armorial.* — *RC* I et II. — Borel: *Les foires de Genève*, p. 109 et 135. — Arch. cant. vaudoises. — *JSG* I-II. [F. G.]

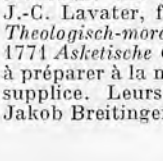

ASKETISCHE GESELLSCHAFT (depuis 1913: PFARRVEREIN) du canton de Zurich. En 1768, les expectants d'alors, c'est-à-dire les candidats en théologie attendant une nomination de pasteur, et parmi eux J.-C. Lavater, fondèrent une société qu'ils appelèrent *Theologisch-moralisch-kasuistische Gesellschaft*, et depuis 1771 *Asketische Gesellschaft*. Leur but était de s'exercer à préparer à la mort les criminels condamnés au dernier supplice. Leurs premiers présidents furent Johann Jakob Breitinger et J. J. Simmler. Au début, la société

se réunissait le premier jeudi de chaque mois, plus tard une fois par an dans la deuxième semaine après Pentecôte. Dès 1864, elle publia chaque année ses *Verhandlungen*. La présidence changea tous les trois ans dès 1837 Depuis 1913 son nom officiel est: *Pfarrverein (Asketische Gesellschaft) des Kantons Zürich*. — W. Wuhrmann: *Verhandlungen des Pfarrvereins (Asketische Gesellschaft) des Kts. Zürich*, 1918, p. 20. [W.-L. W.]

ASNENS ou **AGNENS** (C. Fribourg, D. Broye. Voir *DGS* sous Delley). Village et seigneurie situés autrefois entre Saint-Aubin et Delley. La première mention d'Asnens est de 1085 ; un nommé Willencus donne un chesal et des terres, sis dans ce village, à l'abbaye de Payerne. Le 22 août 1239, Pierre d'Asnens prête hommage au chapitre de Lausanne pour sa seigneurie d'Asnens. Au XIV^e s., celle-ci passa aux barons de Grandson. Pierre de Grandson donna en accensement perpétuel en 1335, aux habitants d'Asnens, toute la messellerie et les pâquiers du village. Le duc de Savoie eut à son tour la seigneurie d'Asnens, mais il la remit, avec celle de Saint-Aubin, à Antoine Angleis, au XV^e s. Ce dernier demanda en 1447 au Conseil d'Estavayer son admission et celle de ses sujets au ressort militaire de cette ville, sous certaines réserves. A la fin du XVI^e s., de longues difficultés surgirent entre les cantons de Berne et de Fribourg au sujet de la métralie, de la messellerie et de la dîme d'Asnens. Cette dernière fut délimitée en 1719 à la demande de Berne. La dernière mention d'Asnens est de 1759 et a encore trait à la dîme de ce village. — Voir Hidber : *Schweiz. Urkundenregister* I, 385. — M. de Diesbach : *Regeste fribourgeois*. — Grangier : *Annales d'Estavayer*. — Dellion : *Dictionnaire* XI, p. 10 et 16. — *ASHF* VI 344. — Arch. d'Etat Fribourg : *Bailliage de Montagny et de Saint-Aubin*. [G. Corpataux.]

ASNENS. Famille de seigneurs du village de ce nom, ministériaux des comtes de Neuchâtel en 1215, connus déjà au XII^e s. — Gislamarus d'Asnens et son fils Guillaume sont témoins dans des actes passés en 1162, 1184 et 1195 en faveur du couvent d'Hauterive (Fribourg). En 1268, les d'Asnens étant devenus seigneurs de Delley, réunirent leurs deux noms dans leurs titres et bientôt ne gardèrent que celui de Delley. *Armoiries* : d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, à deux cotices d'or brochant sur le tout. — François, aurait pris part à la croisade de 1217 et serait mort en 1219 devant Damiette. Son écusson se trouve à la salle des croisades du château de Versailles. — Pierre, prêta hommage au chapitre de Lausanne, en 1239, pour sa seigneurie d'Asnens. — Henri, fils d'Aymon, donna en août 1322, au couvent des dominicaines à Estavayer, tous ses droits sur le devin d'Agnens situé près de la terre de son frère Renaud. — Au XVI^e s., la famille passa en France où elle existe encore sous le nom d'Asnens de Delley. — Voir *AHS* 1895, p. 9. — P. Justin Gumy : *Regeste d'Hauterive*. — Matile. — Diesbach : *Regeste fribourgeois*. — Grangier : *Annales d'Estavayer* [G. Corpataux.]

ASPARI, Domenico, d'Olivone, peintre et graveur sur cuivre, * à Milan le 4 août 1745, † le 8 avril 1831. Sous les auspices du P. Venini, il suivit pendant huit ans à Parme les leçons du peintre et professeur Boldrighi. Pendant cette période, il fit plusieurs travaux de décoration au palais ducal. De retour à Milan, il se mit à la gravure sur cuivre, et pendant plus de trente ans fut professeur à l'Académie de la Brera, à Milan. Entre autres tableaux, on a de lui une madone et des saints dans l'église d'Osnago (Italie) et son auto-portrait à la Brera : parmi les gravures, 23 vues d'édifices de Milan (1786-1792), la *Cène*, de Léonard de Vinci, et la *Fuite en Egypte* attribuée au Corrège. — Carlo-Antonio, fils du précédent, * à Milan, † 1834, s'adonna à l'architecture : après un prix extraordinaire au concours de l'Académie de la Brera, il fut nommé professeur-adjoint à l'Académie royale de Bologne où il resta plusieurs années. Il construisit dans cette ville le théâtre de l'*Arena del Sole*, qui fut ouvert en juillet 1810. — Voir Bianchi : *Artisti ticinesi*. — *SKL*. — *ALBK*. — *BStor*. 1904. [C. T.]

ASPELT, *Peter* **von,** * à Appelt près de Luxembourg, fut d'abord médecin du roi Rodolphe de Habsbourg, ensuite prévôt de la cathédrale de Trèves et en 1296 chancelier du roi Wenceslas II de Bohême. De 1296 à 1306, il fut évêque de Bâle, et de 1306 à sa mort, en 1320, archevêque de Mayence. Comme tel, il fut le chef de la politique allemande. Sa pierre tombale dans la cathédrale de Mayence le montre couronnant trois rois. Comme évêque de Bâle, il fit mettre par écrit les statuts du synode de 1297 et de 1299 et créa la collection de documents et de titres juridiques de l'évêché connue sous le nom de *Codex Basiliensis*. C'est aussi lui qui acheta en 1305, pour l'évêché, de la comtesse Ita von Toggenburg, née comtesse de Homberg, dernière de sa famille, les seigneuries de Liestal et Homberg pour 2100 florins. Il était connu comme grand adversaire du roi Albert — *Bas C.* VII. [A. B.]

ASPER. Famille d'artistes zuricois, mentionnée déjà avant 1500 avec Hans, père et fils, tous deux orfèvres. Le plus célèbre représentant de la famille est : — 1. Hans, * 1499, † 21 mars 1571, peut-être élève de Hans Leu, attesté par ses œuvres de 1524 à sa mort, grand conseiller de sa corporation, la *Meise*, en 1545. Il resta pauvre et fut même assisté dans ses dernières années : c'est un de nos meilleurs portraitistes, dont on possède 24 portraits. Son Zwingli (1549), son capitaine Fröhlich (1549), Froschauer (1556), Bullinger (vers 1559), et son autoportrait (1571) sont célèbres ; presque toutes ses œuvres sont à Zurich. — 2. Rudolf, * le 12 janvier 1552, † de la peste en 1611, fils du n° 1, entra à la *Meise* en 1570, peintre comme son père ; plus artisan, il n'a pas laissé d'œuvres dignes de mention. — 3. Andreas, * le 18 août 1581, † 1638, fils du n° 2, peintre, entré à la *Meise* en 1600 ; il ne fut guère qu'artisan. — [Az.] — Hans-Konrad, bourgeois de Constance, peintre, sculpteur et architecte. Il travailla en Suisse à Einsiedeln de 1630 à 1633 où il termina le revêtement de marbre noir de la chapelle de la grâce, et l'orna de statues pour le comte Kaspar von Hohenems. Il est aussi l'auteur de 37 planches sur cuivre dans *Helvetia sancta* de Heinrich Murer. — *SKL*. [R-r.]

ASPER, ASPERLIN, ESPERLIN, ESPER. Famille originaire du val Baltschieder. Au XIII^e s., elle avait des propriétés de Turtig à Mörel dans la vallée du Rhône, et compta toute une dynastie de majors de Rarogne, d'où le nom de Rarogne qu'on lui donne quelquefois. *Armoiries* : d'or au lion d'azur lampassé et couronné de gueules. — 1. ***Henri,*** fils du major Rodolphe, chanoine de Sion dès 1436, doyen l'année suivante, fut désigné par le chapitre, le 15 janvier 1451, pour succéder à Guillaume VI de Rarogne sur le siège épiscopal de Sion. Le pape Nicolas V refusa de confirmer cette élection et chargea, le 3 mars 1452, le cardinal français Guillaume d'Estaing de l'administration perpétuelle de l'église de Sion. Les Valaisans n'abandonnèrent point leur candidat, et à la suite de négociations à Rome, l'élection d'Asperlin fut confirmée le 11 septembre 1454. Asperlin renouvela l'ancien traité avec les Sforza de Milan en 1454, et adhéra à l'alliance du duc François avec Venise et Florence. Il mourut le 15 décembre 1457 à peine âgé de 50 ans. — 2. ***Rodolphe,*** frère du n° 1, s'établit à Sion dont il devint bourgeois. Sous l'épiscopat de son frère Henri, il revêtit les premières charges du pays. En 1464, il était établi à Bex, où une bande de Bernois mit sa maison à sac le 11 oct. Ayant à faire reconnaître ses droits sur le vidomnat d'Anniviers, dont s'était emparé l'évêché, Rodolphe recourut à la Savoie. Après la victoire de la Planta, il fut cité, avec ses fils, à comparaître devant le tribunal de Sion, pour répondre du crime de lèse-majesté. Sur leur refus, ils furent condamnés publiquement et leurs biens confisqués, le 8 février 1482. — 3. Rodolphe, fils du n° 2, chanoine de Sion 1445, doyen de Valère en 1459, de Sion en 1466, échange sa charge contre une prébende de chanoine de Sion en 1478, pour laquelle il est en procès en 1481, † en 1496 à Rome. — 4. Petermann, petit-fils du n° 2, major de Rarogne épousa en 1505 Colette de Gléresse,

fille unique de Jacques de Gléresse, seigneur de Bavois au pays de Vaud, qui lui apporta cette seigneurie. Son fils — 5. LAURENT (1510-1596) acquit les seigneuries de Ballaigues et de Lignerolles par son mariage, le 3 janvier 1526, avec Marie Champion, fille de Benoît Champion, seigneur de Cheseaux, Ballaigues et Lignerolles. — La descendance mâle de cette branche s'éteignit en 1738 par la mort de JEAN-SALOMON Asperlin. — Voir Gremaud. — Rameau : *Le Vallais historique.* — Gingins : *Indépendance du Haut-Valais.* — Furrer : *Gesch. über Wallis.* — *DHV* — Collection Dumont. — *AHS* 1906, p. 30 ss. — *LL.* — Wirz : *Regesten.* [Ta. et M. R.]

ASPERMONT, von. Ministériaux de l'évêque de Coire, appelés quelquefois chevaliers, l'une des familles les plus anciennes et les plus considérées de la Rhétie. Elle tire son nom de deux châteaux-forts près de Zizers et de Jenins. Au milieu du XIV^e^ s., elle disparut du pays pour apparaître encore quelque temps dans la campagne zuricoise, dans la Marche de Schwyz et dans le Vorarlberg. *Armoiries* : de sable à la fasce d'argent. — 1. SWICARDUS I, 1120, envoyé en 1153 de l'empereur Frédéric I à Milan. Dans les guerres qui suivirent contre Milan, il rendit d'importants services à l'empereur comme général en chef. — 2. ULDRICUS, jura en 1219, pour l'évêque Arnold de Coire, la paix avec la ville de Côme. — 3 EBERHARD II, fils d'Eberhard I, fut capitaine au service de l'évêque Friedrich I, de Coire, et tomba en 1288 à la bataille de Balzers. — 4. EGELOLF II, frère du n° 3, et — 5. ULRICH VIII, fils du n° 4, furent excommuniés en 1300 pour avoir commis de grands dommages au détriment du chapitre de la cathédrale de Coire. Une des branches de la famille s'éteignit en 1333 avec — 6. ULRICH VI. Ses cousins — 7. EBERHARD III et — 8. ULRICH IX furent ses héritiers ; ils vendirent leur part du Prätigau en 1338 au comte Friedrich von Toggenbourg, et au bailli Ulrich von Matsch. — 9. ULRICH X, en 1318 commandeur de l'ordre de Saint-Jean à Feldkirch, fut le dernier de la lignée qui s'était établie au Vorarlberg. — 10. ULRICH XII, alla habiter Gruningen (Zurich) vers 1350. Avec son fils — 11. ULRICH XIII, il habita un château qu'on appela Aspermont. En 1368, ils vendirent le village de Rickenburg dans la Marche. — 12. EBERHARD IV épousa Elisabeth von Riet qui lui apporta les châteaux de Riet près de Tettnang, de Bleiach près d'Immenstadt et plusieurs autres biens seigneuriaux. Ayant été ruiné, probablement dans le démêlé Montfort-Werdenberg, il dut vendre la dot de sa femme. — 13. ULRICH XI, fils du n° 12, renonça en 1376 à tous ses droits au tombeau de ses pères dans la cathédrale de Coire et se servit désormais du nom germanisé RAUENBERG. Son père avait déjà renoncé à ses armoiries familiales et adopté celles de sa femme. Les Rhomberg du Vorarlberg et de Bavière sont considérés comme les descendants des Aspermont. — Voir *AHS* 1889, 311. — Mohr : *Codex.* — Regestes de Pfäfers. — Wartmann et Thommen : *Urkunden.* — Jecklin : *Burgen und Schlösser.* [A. MOOSER.]

ASPERMONT (ALT) (C. Grisons, D. Fünf-Dörfer, Com. Trimmis. V. *DGS*). Château appelé aussi RAU- et RUCH-ASPERMONT, dont la tour est d'origine romaine. En 1258, Johann Peter von Sax, à Mosax, vendit le château « que ses ancêtres avaient hérité des von Belmont » pour 3350 fl. à l'évêque Heinrich III de Coire, après quoi Ulrich von Aspermont le reçut en fief viager de l'évêque. En 1275, Walther IV von Vaz en fut inféodé. L'évêque Johann I hypothéqua le château à Ulrich von Aspermont en 1328, pour 800 marks, et l'évêque Ulrich IV en 1347 aux deux frères Walther et Ludwig von Stadion. Dès que l'évêché exerça la juridiction temporelle dans les IV villages (Zizers, Igis, Trimmis et Untervaz), il la confia à des administrateurs qui habitèrent le château ; ceux-ci furent, de 1349 à 1526 : Ulrich von Aspermont, Marquard, vicomte de Sargans, Johann von Planta, Hans von Marmels, Otto von Capaul, et le dernier : Jörg Rink von Baldenstein. Quand les droits et l'administration épiscopale sur les IV villages prirent fin, Alt-Aspermont resta inhabité et marcha à sa ruine ; cependant la tour était encore bien conservée du temps de Stumpf (1548) et de Campell (1570). Lors des troubles des Grisons, au commencement du XVII^e^ s., le colonel autrichien Baldiron installa une garnison et de l'artillerie dans le château et fit établir un retranchement depuis le rocher du château jusqu'au Rhin, mais les gens des Ligues, conduits par Stephan This, l'eurent bientôt délogé. Le 11 avril 1878, la tour s'écroula dans les profondeurs du Hagtobel. — Voir Kraneck : *Ritterburgen.* — D. Jecklin : *Burgen und Schlösser.* — *AHS* 1889, p. 311. [A. MOOSER.]

ASPERMONT (NEU) (C. Grisons, D. Maienfeld, Com. Jenins. V. *DGS*). Second château familial des nobles von Aspermont, mentionné la première fois en 1299. Après leur départ, vers 1350, le château passa successivement au chevalier Rudi von Rankwil, de Feldkirch, au bourgeois de Coire Straiff, puis aux chevaliers von Siegberg. Par Ursula, fille du dernier chevalier von Siegberg, le château et la seigneurie d'Aspermont passèrent entre 1465 et 1477 à Diebold von Schlandersberg, du Tyrol. En 1499, les gens des Ligues et les Confédérés s'emparèrent du château et l'incendièrent, mais il fut bientôt rebâti. Ulrich von Schlandersberg le vendit pour 16 000 fl., en 1522, à son cousin, Josua von Beroldingen, qui le revendit en 1536 à Valentin Compar, d'Uri, greffier et bourgeois de Maienfeld ; la même année, le château changea trois fois de propriétaire. Finalement les III Ligues l'obtinrent pour 10 000 fl. et le cédèrent avec la collation de l'église de Jenins à la commune de Jenins, à laquelle Hans von Marmels racheta de nouveau le tout pour 4478 fl. En 1538, il revendit le château et les terres attenantes à Peter Finer, bailli autrichien des 8 juridictions à Castels. De celui-ci, l'ensemble passa finalement en 1540 à Gregor-Karli von Hohenbalken et par la fille de ce dernier, Margaretha, à Andreas von Salis, de Jenins, vers 1600. Violanda von Salis l'apporta en dot à son mari, le chevalier Anton von Molina qui fut le dernier habitant de ce château. — Voir Kraneck : *Ritterburgen.* — D. Jecklin : *Burgen und Schlösser.* — Reg. de Jenins. [A. MOOSER.]

ASPREMONT. Voir SURY D'ASPREMONT.

ASSEMBLÉES NATIONALES. La chute de l'ancienne Confédération, en 1798, a vu surgir dans la plupart des cantons et pays sujets des assemblées de délégués qui, sous le nom d'assemblées provisoires, assemblées primaires, etc., eurent à s'occuper de la nouvelle organisation à donner à leur pays, et des élections aux *assemblées nationales.* — Voir HELVÉTIQUE, RÉPUBLIQUE.

ASSENS (C. Vaud, D. Echallens. V. *DGS*). *Alstens* en 1154 et *Hascens* en 1269. On a trouvé dans ce village en 1901 un tumulus de l'âge du fer, et en 1880-1881 et 1914 près de la gare, des tombes burgondes. Au moyen âge, cette localité appartenait à plusieurs seigneurs, entre autres celui de Cheseaux. L'église paroissiale dédiée à saint Germain appartenait en 1154 déjà à l'abbaye d'Abondance en Savoie. Un de ses curés, Jean Barre, prieur de Ripaille (1440-1473) reconstruisit l'église et l'orna de peintures très intéressantes qui subsistent encore. Un autre curé, Jean Musard, devint prévôt de la collégiale de Fribourg (1539-1549). Sous son administration, les protestants tentèrent d'introduire le *plus* à Assens, mais n'y obtinrent pas la majorité, de telle sorte que la messe y a été maintenue jusqu'à nos jours. Un pasteur y fut cependant établi et jusqu'en 1845, l'église servit aux deux cultes. En 1845, une nouvelle église catholique a été construite. On y voit les tombeaux de la princesse russe Marie Plescheyeff († 1807) et de la baronne d'Olcap († 1815), fondatrice de la paroisse catholique de Lausanne. Assens est en outre le lieu d'origine d'un ingénieur H.-S. Bermont (1823-1870), réputé pour ses travaux hydrauliques en France et en Italie. — *DHV.* — *Echo vaudois* 1919. [M.R.]

ASSENTI. Surnom d'une des branches de la famille noble vaudoise de Cheseaux au XIV^e^ s. Nom d'une famille bourgeoise d'Estavayer éteinte à la fin du XV^e^ s. — 1. HUMBERT, fut député en 1454 auprès du bailli de Vaud pour protester, au nom d'Estavayer, contre l'ordre donné de venir au secours du duc de Savoie attaqué

en Bresse par le Dauphin. Gouverneur d'Estavayer 1457-1459 ; capitaine dans le contingent 1465. — 2. JEAN, chapelain à Estavayer puis à la cathédrale de Lausanne en 1454 ; recteur de l'hôpital de Notre-Dame à Lausanne de 1458 à 1466 ; curé de Corcelles sur Chavornay 1458 à 1463 ; chanoine de Lausanne 1467 ; doyen de Valère 1468 ; curé de Saint-Prex et en 1472 de Chexbres. En 1487, il fit rebâtir et agrandir à ses frais la chapelle de Rivaz à Estavayer et mourut le 21 mars 1492. Comme chanoine, Assenti siégea au Conseil de ville de Lausanne en 1481, après la fusion de la Cité et du Bourg. — Voir Grangier : *Annales d'Estavayer*. — Wirz : *Regesten*. — Reymond : *Les dignitaires de l'église de Lausanne*. [M. R. et H. V.]

ASSERANS. Le prieuré rural d'Asserans, paroisse de Farges dans le Pays de Gex, relevait de l'Abbaye de Saint-Pierre de Nantua. Les biens de ce prieuré, qui fut détruit par les Bernois à la fin du XVII^e^ s., s'étendaient sur une partie du territoire genevois, en particulier à Malval, Essertines et Russin. En 1300, le prieuré d'Asserans et celui de Malval furent unis, semble-t-il, et dès le XIV^e^ s., ces deux prieurés bénédictins sont toujours mentionnés ensemble. La Seigneurie de Genève racheta en 1759 leurs droits aux religieux. — Voir Arch. d'Etat Genève : *Registres de la Chambre des fiefs*. — *RC*. — *Regeste*. — Guigue : *Topographie historique du Département de l'Ain*. — Galiffe : *Genève H. et A*., supp. [Louis BLONDEL.]

ASSESSORE. Pendant la domination des Suisses sur le Tessin, les *assessori* composaient avec les *abati* dans chaque bailliage la Commission chargée d'examiner les candidats au notariat sous la présidence du chancelier du bailliage. Ils étaient nommés par le Collège des notaires. Lugano nommait deux *assessori*, Mendrisio de même, Locarno en nommait trois qui s'appelaient *periti*. — Voir Weiss : *Die tessinischen Landvogteien*. [C. T.]

ASSIGNAC, PIERRE DE. Voir ROVRÉE.

ASSINARE, ***Henri,*** Architecte vaudois, * à Lausanne en 1826, † le 22 août 1899. Il étudia à Genève chez Blavignac, ouvrit un bureau à Lausanne, puis fut nommé en 1870 inspecteur des bâtiments de l'Etat de Vaud. Il construisit les casernes de la Pontaise (1882) et l'Hôpital cantonal (1883), et quitta, en 1891, la direction du Service cantonal des bâtiments. Assinare avait été nommé en 1872 suppléant de Viollet-le-Duc pour la restauration de la cathédrale de Lausanne. Il le remplaça à sa mort en 1879, et dirigea spécialement les travaux de restauration du grand portail et de la rose. En 1891, il prit le titre officiel d'architecte de la cathédrale qu'il conserva jusqu'à sa mort. — Voir *SKL*. — L. Gauthier : *La cathédrale de Lausanne*. [M. R.]

Henri Assinare. Tiré de L. Gauthier : *La cathédrale de Lausanne*.

ASSIS. Monnaie frappée par les cantons de Bâle, Obwald et Zoug. Le nom signifie en bas-latin généralement monnaie ou argent ; il est dérivé de l'ancienne unité monétaire romaine, l'*As*. Strasbourg fut la première à frapper, vers 1500, des *assis* qui correspondaient au sol de 12 deniers ; le demi-assis se nommait *semissis*. Bâle employa en 1623 le terme d'assis pour le sol de 12 heller = 24 deniers = 6 rappen ; elle frappa des doubles assis datés de 1623, 1624, 1634 et 1638, à la taille de 72 au marc et à 6 lots de fin. En 1638, elle frappa aussi, sur le conseil de son maître monnayeur J.-J. Schultheis, une quantité de doubles assis, non datés, au même titre, mais d'1/36^e^ à 1/24^e^ plus légers (74 à 75 au marc) et qui de ce fait furent bientôt décriés partout. Le monnayeur Georg Wessenburger fit un second essai d'assis simple en 1663, à la taille de 168 au marc et à 5 lots de fin ; la frappe en fut reprise en 1695, 1697, 1698 et 1708 puis abandonnée définitivement en

1. Double Assis = 2 sols de la ville de Bâle (1623).
2. Assis = 1 sol de la ville de Bâle (1663).

partie à cause du décri général de cette monnaie et de sa dépréciation hors de la ville de Bâle. Obwald frappa également, en 1728, un assis à titre d'essai, de la valeur d'un sol. Zoug, par contre, appela dès 1650 ses angster non datés 1/6 d'assis ; il en émit aussi datés de 1746 à 1782. Le maître monnayeur zougois, Fridolin Weissenbach, frappa en 1714, à Fribourg-en-Brisgau, pour 1000 florins d'1/6 assis pour le compte de son canton. — Voir Coraggioni. — Archives d'Etat Bâle [E. H. et A. RUEGG.]

Essai d'Assis d'Obwald (1728).

1/6 Assis = 1 Angster de Zoug (sans date).

ASSISTANCE PUBLIQUE. Au moyen âge, l'assistance fut avant tout exercée par l'église, en particulier par les couvents et les ordres hospitaliers, chevaliers de Saint-Jean, Lazaristes, Antonins. Le développement pris par les bourgeoisies et les cités permit à ces dernières de construire des hôpitaux ou des léproseries. Après la Réformation, les couvents, dans les cantons protestants, furent sécularisés ; quelques-uns d'entre eux transformés en hôpitaux, par exemple à Berne, et parfois leurs biens servirent à constituer les fonds des pauvres.

La mendicité avait pris à cette époque un grand développement. Aux vrais indigents se joignaient les rôdeurs, les vagabonds, les anciens soldats désœuvrés, rentrés de l'étranger. Ces gueux, comme on les appelait, menaçaient la sécurité des routes ; à différentes reprises, la Diète et les cantons prirent des décisions à leur égard ; ils organisèrent même de véritables chasses aux gueux qui duraient jusqu'à trois jours et qui avaient lieu simultanément dans plusieurs cantons. Cette façon de débarrasser le pays des rôdeurs ne s'appliquait pas aux indigents reconnus, auxquels les communes accordaient des attestations ou des « marques pour pauvres » leur permettant de se livrer à la mendicité.

L'entretien des indigents incombait aux communes, mais elles n'y pouvaient suffire malgré les impôts spéciaux prélevés à cet effet. L'assistance privée est alors venue en aide à l'assistance officielle sous des formes multiples : fonds spéciaux, chambres de charité, con-

sistoires dans la Suisse française, Waisenamt dans la Suisse allemande. Quelquefois aussi des corporations de métiers ou des confréries religieuses se chargeaient de l'assistance des bourgeois indigents, comme à Berne par exemple.

Actuellement, l'assistance privée est exercée par un grand nombre de sociétés à buts très divers : sociétés d'assistance, sociétés en faveur de l'enfance abandonnée, sociétés auxiliaires, etc. Les nombreuses colonies de Suisses à l'étranger ont également fondé des sociétés de secours ou de bienfaisance, subventionnées par la Confédération et les cantons, dont le but est de venir en aide aux compatriotes indigents et de favoriser leur rapatriement.

Assistance officielle. A. *Confédération*. Dès le XV^e^ s. la Diète eut à prendre des mesures contre le paupérisme. En mai 1491, elle décidait que chaque canton devait prendre soin de ses pauvres. Cette décision est renouvelée en 1551 : chaque canton, y compris les III Ligues et le Valais, les bailliages communs, chaque localité et paroisse doit entretenir ses indigents selon ses propres ressources. Dans les Diètes suivantes, il fut entendu que les pauvres indigènes ne devaient pas rôder et que les étrangers seraient chassés ; seules les localités qui n'avaient pas le moyen d'entretenir leurs pauvres étaient autorisées à les laisser mendier hors de leur lieu d'origine munis de lettres de mendicité. (Décisions des 7 février 1560, 14 mars 1563 et 24 mars 1591.) Sous la République Helvétique, la loi du 13 février 1799 déclara que nulle commune n'était autorisée à partager son fonds des pauvres et qu'aucun habitant non bourgeois ne pouvait être astreint à payer un impôt d'assistance. Un concordat, du 10 juillet 1819, auquel treize cantons se rattachèrent, exigeait de toute personne désirant un permis de domicile la preuve qu'elle était en état de pourvoir à sa propre existence et d'entretenir sa famille. Le canton de domicile pouvait la renvoyer dans sa commune d'origine si elle tombait à charge de l'assistance. La Constitution fédérale de 1848 soumit dans l'article 41 le droit d'établissement des citoyens suisses à l'intérieur de la Confédération à de certaines conditions, entre autres à la preuve qu'ils étaient capables de s'entretenir eux et leur famille par leur fortune, leur métier ou leur profession. Lors de la revision partielle de la Constitution en 1865-1866, l'obligation de fournir cette preuve fut supprimée, par contre le droit de renvoi à la commune d'origine par suite d'appauvrissement fut maintenu. La question de l'assistance fut précisée dans la Constitution de 1874, puis complétée par les lois du 22 juin 1875 et 25 juin 1903. Le Code civil suisse, du 1^er^ janvier 1912, prescrit l'assistance par les parents, et définit la protection à accorder à l'enfance. Au début de la guerre européenne, sept cantons conclurent un accord, le 26 novembre 1914, au sujet de l'assistance à domicile pendant la durée de la guerre. Ce concordat, auquel s'étaient ralliés onze autres cantons jusqu'en 1919, prit fin le 31 mars 1920. Il prescrivait que les communes de domicile, obligées de secourir des Suisses tombés dans le dénuement par le fait de la guerre, étaient en droit de porter le 50 % de leurs frais d'assistance au compte du canton d'origine. Un projet de concordat concernant l'assistance intercantonale fut présenté le 29 janvier 1917 aux gouvernements cantonaux. Les cantons concordataires prennent à leur charge l'assistance des ressortissants d'autres cantons, mais le canton d'origine doit en payer une certaine part : deux tiers quand le séjour hors du canton ne dépasse pas dix ans, la moitié jusqu'à vingt ans et le quart s'il est plus ancien. Le concordat n'est pas applicable lorsqu'il s'agit de personnes établies au dehors depuis moins de deux ans. Le partage des dépenses entre le canton de domicile et les communes est l'affaire de chaque canton. Le Conseil fédéral fait fonction d'instance arbitrale. Jusqu'à la fin de 1919, adhérèrent au concordat les cantons de Schwyz, Berne, Appenzell Rh.-Int., Appenzell Rh.-Ext., Tessin, Bâle-Ville et Grisons.

B. *Cantons*. **Zurich**. Un office de l'assistance *(Almosenamt)* fut créé par la vente en 1525 de cinq maisons de chanoines. En outre, le chapitre du Grossmunster dut lui remettre des biens importants, censes et dîmes des chapelles et confréries, revenus annuels des prébendes et des maisons. Cet office, placé sous la direction des autorités, s'occupait de l'assistance des pauvres à la ville et à la campagne. Il avait à sa tête un président, deux ecclésiastiques et quatre laïques. Le pain dit des pauvres était distribué en ville le samedi à l'ancien couvent des Augustins, à la campagne le dimanche après le service du matin. L'office fut supprimé par la loi du 21 octobre 1834. Sa fortune constitua le fonds cantonal de l'assistance et ses bâtiments furent utilisés pour l'université nouvellement créée.

En 1525 également, Zwingli publia une ordonnance concernant les aumônes. La mendicité fut interdite aux gens du pays comme aux étrangers.

Le couvent des frères prêcheurs devint un hôpital et celui d'Œtenbach une maison d'isolement pour lépreux. Un mandement de 1530 et une ordonnance de 1572 demandèrent que les biens d'église et de chapelle des communes ne fussent pas détournés de leur destination, mais employés à l'adoucissement du sort des pauvres. Des impôts d'église furent introduits à Zurich en 1558 en faveur des pauvres. Le Conseil décida en 1585 que chaque commune devait entretenir ses pauvres du revenu annuel des biens d'église, en 1634, il introduisit un impôt sur le blé et sur le vin, et recommanda en 1667, à l'exemple de la ville, le prélèvement chaque dimanche d'un impôt d'église, qui fut déclaré obligatoire en 1689. Une première loi sur l'assistance en 1630, fit de celle-ci une affaire communale. L'ordonnance de 1767 ordonna qu'au moins une fois par mois une collecte fût faite dans l'église en faveur des pauvres, ainsi que les jours de fête et de jeûne. De là sortirent les fonds des sachets, qui devinrent avec le temps les fonds des pauvres des communes. Le XIX^e^ s. vit deux lois sur l'assistance, l'une de 1836 et l'autre, encore en vigueur, de 1853.

Berne. L'assistance dans la ville fut réglée au temps de la Réformation par l'*Ordnung der Mushafen und Spenden, husarmen Lüten uszeteilen*, de 1528. Les employés désignés devaient aller de maison en maison et dresser un rôle des bourgeois réellement dans le besoin. Le couvent de l'Ile, supprimé, fut transformé en hôpital et dans la léproserie du Breitenfeld, les lépreux recevaient un asile et des soins. Quelques mandements généraux furent édictés pour la campagne de 1530 à 1571. L'Etat participa déjà alors à l'assistance par des distributions de céréales, des bons de vêtements, etc. Les couvents supprimés furent transformés en établissements de bienfaisance. La charité privée était très développée. De 1571 à 1690 furent édictées toute une série d'ordonnances sur la mendicité, qui avait pris un grand développement par suite de la mauvaise situation économique. L'*erneuerte Ordnung dess frömbden und heimschen Bättelvolks halb, und wider den Müssiggang* de 1628 prescrivait que l'assistance des pauvres devait se faire au moyen du revenu annuel des biens des communes et des églises, ainsi que par des impôts et par les contributions des paroissiens riches. Dans toutes ces ordonnances, les secours étaient limités aux enfants, vieillards, malades et infirmes. Celle de 1690 resta en vigueur pendant tout le XVIII^e^ s. L'Etat participa à l'assistance par ses hospices. De nouveaux bâtiments agrandirent l'hôpital des bourgeois et celui de l'Ile. L'assistance par les paroisses diminua toujours plus d'importance et celle des communes, surtout celle des communes bourgeoises, passa au premier plan. L'ordonnance de 1807 ayant eu pour conséquence une forte augmentation des charges de l'assistance, la loi de 1847 préconisa l'assistance libre et par les communes de domicile. L'assistance officielle devait prendre fin en l'an 1851. Elle devait dorénavant être confiée à des sociétés privées organisées par l'Etat dans les paroisses. L'Etat fonda une série d'hospices et d'établissements d'éducation. Cette réforme manqua complètement son but. L'assistance bernoise tomba dans une illégalité complète et dans le désordre dont la tira la loi de 1857-1858. Celle-ci se base sur le principe de l'assistance par la commune de domicile. Les pauvres sont classés en deux groupes : les indigents et les nécessiteux. Les étrangers sont assistés par l'Etat. La loi sur l'assistance

et sur l'établissement, de 1897, n'a rien changé à ces principes.

Lucerne. Une ordonnance régla l'assistance d'une façon générale en 1590. Chaque commune devait établir une liste de ses pauvres et leur remettre une plaquette de laiton en signe de leur droit à être assistés. Les sommes nécessaires étaient fournies par le produit annuel des dons, les aumônes des églises, les contributions libres, etc. Le soin des pauvres fut confié au curé et à deux laïques. En 1665, l'assistance passa des paroisses aux communes. Une ordonnance de 1718 préconisa les impôts pour subvenir à l'entretien des pauvres. Une autre de 1783 dispensa les familles de remplir leur devoir d'assistance, renvoya à leur commune les mendiants vagabonds et institua dans chaque commune un commissaire des orphelins chargé du soin des ayants droit à l'assistance, mais qui n'était lui-même soumis à aucune surveillance. Les conséquences de cette ordonnance furent que les pauvres se rassemblèrent dans leurs communes et qu'en bien des endroits ils assiègèrent les maisons des riches pour obtenir des secours. La réorganisation de l'administration communale de 1803, conserva le commissaire des orphelins ; la mendicité fut interdite et les enfants pauvres durent fréquenter l'école comme les autres. Les impôts communaux d'assistance étaient déjà alors obligatoires. Une loi de 1804 autorisa le partage des pâturages de l'Allmend entre les ayants droit et leur mise en culture, ce qui donna de l'occupation à beaucoup d'indigents. Une nouvelle ordonnance, en 1818, institua dans chaque commune une chambre des orphelins, et pour le canton, un conseil d'assistance et de tutelle. La loi de 1819 défendit la mendicité et classa les nécessiteux en trois catégories : les malades, les personnes âgées et les infirmes, les enfants. La loi de 1857 préconisait la répartition des indigents et leur mise en condition. Vers 1850 existaient un grand nombre de sociétés d'assistance privée dans les communes, et aujourd'hui encore, le canton en possède beaucoup. La loi en vigueur date de 1889.

Dans le canton d'***Uri,*** il ne fut jamais question de véritable paupérisme. La cause en est l'existence des biens communs et des *Allmend*, qui sont propriété indivise des communes et auxquels ont part les plus pauvres bourgeois. Des hôpitaux d'étrangers existaient déjà aux XV^e^ et XVI^e^ s. à Andermatt, Erstfeld, Wassen et Altdorf pour les voyageurs pauvres traversant le Gothard. La landsgemeinde résolut en 1805 d'organiser l'assistance publique. En 1812, il fut établi que les bourgeois du district d'Uri avaient droit à être assistés dans une commune du district après 15 ans de domicile. La haute surveillance était confiée à une autorité centrale d'assistance. De 1810 à 1815 furent dressées des listes d'impôts pour les familles chargées de l'entretien d'un des leurs. La loi de 1843 prévoyait l'assistance par les communes de tous les indigents qui y étaient domiciliés depuis plus de 15 ans. La Constitution de 1888 contient des précisions au sujet de l'assistance ; la loi actuelle date de 1897.

Schwyz. L'assistance obligatoire par la famille fut décidée déjà en 1671 et précisée en 1685. Le *Landrat* ordonna en 1808 que chaque commune prît elle-même soin de ses pauvres. Cette décision souleva des difficultés dans les districts à plusieurs communes, car il n'existait aucun droit de bourgeoisie communale. Le *Landrat* de 1818 renouvela sa décision de 1808 en ajoutant que dans les districts à plusieurs communes, les pauvres originaires du district auraient droit à l'assistance dans la commune où ils auraient habité 25 ans sans interruption. Le gouvernement schwyzois introduisit en 1824 des loteries en faveur des pauvres de tout le canton. La loi organique des conseils de district, de 1835, leur confia l'assistance. La Constitution de 1848 en fit une compétence communale. Seule la loi sur l'assistance de 1851, encore en vigueur, introduisit le droit de bourgeoisie communale.

Obwald. L'assistance obligatoire par la famille fut introduite en 1578 déjà. Jusqu'au milieu du XIX^e^ s., l'assistance tirait ses ressources des fonds des pauvres, assez riches dans quelques communes, et du produit de l'impôt sur les familles. La mendicité dans les rues était florissante quoique théoriquement interdite. Le gouvernement décida en 1848 que chaque commune eût à créer un service d'assistance pour que les pauvres ne fussent plus obligés de vivre de la mendicité. La loi de 1851 supprima l'impôt sur les familles et obligea les communes à prélever un impôt sur la fortune des particuliers et des corporations pour l'entretien de leurs pauvres, et à leur fournir davantage de travail que jusqu'alors.

Nidwald. L'assistance obligatoire par la famille exista depuis 1623 et fut renforcée encore en 1704 et 1731. La loi de 1811 supprima l'assistance par la famille et introduisit l'assistance par la paroisse. Les Nidwaldiens habitant en 1811 hors du canton et qui ne pouvaient plus prouver les droits de bourgeoisie de leurs ancêtres, ainsi que les personnes tolérées dans le Nidwald, furent soumis à une administration cantonale des pauvres. La loi actuelle de l'assistance a été adoptée par la landsgemeinde de 1912.

Glaris. Le *Landbuch* de 1448 contient une disposition concernant le retour à l'Etat de ses frais d'assistance et le *Landbuch* de 1629 connaît l'assistance par la famille et les amis. La landsgemeinde évangélique de 1770 institua l'assistance des pauvres victimes d'accident et des malades par les soins du trésor de la partie évangélique du pays ; celle des honnêtes étrangers pauvres devait être confiée dans chaque commune à un homme ou à un curateur spécial. En 1806 le Conseil évangélique ordonna aux paroisses de nommer des commissions d'assistance et institua une caisse nationale évangélique pour l'assistance des indigents. Il fut décidé la même année que les personnes aisées qui ne donnaient pas de contribution volontaire en faveur des pauvres pourraient être astreintes au payement d'impôts proportionnés. La première loi sur l'assistance date de 1840. Elle confie l'assistance dans les paroisses au *Stillstand* (curateur d'église), dans les communes civiles au Conseil communal. Les revisions de la loi en 1849 et 1877 limitèrent les obligations de la famille et augmentèrent la part de l'Etat. La loi da 1903 est encore en vigueur.

Zoug. L'assistance fut d'abord une affaire d'église ; peu à peu elle passa aux mains de l'administration civile. A côté de l'assistance par la famille, déjà mentionnée en 1645, l'autorité civile pratiquait le système du placement des indigents. L'ordonnance du Grand Conseil de 1845 sur la mendicité et l'assistance tenta la première organisation de l'assistance. C'est en première ligne à la famille, puis à la commune d'origine qu'incombait l'assistance. Les communes développèrent encore le système du placement et soignèrent aussi les pauvres dans les établissements communaux créés à leur intention entre 1812 et 1877. La Constitution de 1848 plaça l'assistance sous le contrôle de l'Etat. La loi de 1880 marqua un progrès important ; sa revision, en 1918, déchargea les communes pauvres et apporta quelques améliorations à l'assistance.

Fribourg. Une ordonnance de 1580 prescrivit aux paroisses et communes de chasser de leur territoire tous les mendiants et pauvres ne leur appartenant pas, afin de pouvoir plus facilement entretenir les leurs. Deux ordonnances de 1630 invitaient les communes à remplir leurs devoirs envers les pauvres et à employer les intérêts de leurs biens à l'entretien de ceux qui y ont vraiment droit. Outre ces intérêts, l'assistance disposait encore du revenu bourgeois et des dons en nature provenant de la dîme sur la propriété foncière. Un règlement de 1749 interdit l'entrée des cabarets aux pères de famille oublieux de leurs devoirs et ordonna de faire une liste des personnes autorisées à mendier, et de les munir d'un insigne. En 1747, la confrérie de Saint-Martin fut chargée de l'entretien de tous les mendiants de la ville de Fribourg. Elle édicta un règlement pour les visiteurs des pauvres et les médecins. La première loi, de 1811, confia l'assistance aux paroisses pour leurs bourgeois respectifs ; une Commission spéciale présidée par le curé était instituée à cet effet. La loi de 1850 sur le paupérisme fut un progrès ; elle renouvela l'interdiction de la mendicité et admit la réunion de plusieurs communes en

matière d'assistance. La loi actuelle, de 1869, n'a rien changé à ces principes.

Soleure. La première tentative d'organiser l'assistance est la décision du Grand Conseil, du 17 décembre 1813; elle posait les principes suivants: 1. Interdiction de mendier dans les rues ; 2. Obligation pour les communes d'instituer des fonds des pauvres ; 3. Nomination d'administrateurs communaux de l'assistance pour l'entretien des indigents ; 4. Participation proportionnée de l'Etat à l'entretien des fous, des idiots, des infirmes et des incurables pauvres. La première loi concernant l'assistance fut votée par le peuple en 1912.

Bâle. Dans la ville un office de l'assistance fut fondé lors de l'introduction de la Réforme en 1527; diverses recettes lui furent attribuées ainsi que le droit de percevoir des collectes à l'église. Des administrateurs furent appelés à la direction et à la surveillance des aumônes journalières. Au bout de quelques années déjà, pour éviter les abus, on décida que seuls les pauvres habitant en ville auraient part aux aumônes et que pour les distinguer des autres, ils porteraient un écu au bras. Les aumônes devaient être limitées aux bourgeois de la ville. Une réorganisation eut lieu en 1758. Quatre classes furent instituées d'après l'âge, les besoins et la situation, en vue des distributions d'argent. L'office actuel de l'assistance s'occupe, d'après la loi de 1897 et le statut de 1898 des bourgeois adultes pauvres; l'Orphelinat bourgeois s'intéresse aux enfants et aux familles à enfants mineurs.

Dans la campagne, 17 mandements furent publiés aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ s. pour lutter contre la mendicité. Les ordonnances de 1608, 1679 et 1711 prescrivirent que chaque commune eût à prendre soin de ses pauvres. Celle de 1727 obligea les communes à créer des fonds des sachets. En 1728 et 1730 des contributions volontaires furent recueillies en leur faveur et on leur donna comme recette : les offrandes d'églises, les taxes d'héritages, une part de la finance de réception des nouveaux bourgeois, le tiers des impôts payés par les bourgeois externes. Ainsi se formèrent dans toutes les communes des biens des pauvres, parfois considérables. Le fonds des pauvres du pays fut constitué en 1816 et l'impôt en sa faveur décidé en 1818. La loi actuelle, de 1850, introduisit une nouvelle organisation dans le canton de Bâle-Campagne.

Schaffhouse. Le Conseil décida, déjà en 1491, que les secours ne devaient pas être réservés aux bourgeois de la ville, mais accordés aussi aux habitants pauvres qui avaient payé l'impôt de l'année. Une ordonnance de 1524 interdit la mendicité. Les mendiants étrangers étaient logés et entretenus à l'*Elendenherberge*, mais deux fois seulement par an. Le fonds des sachets, fondé au XIV^e^ s., avait tellement grossi lors de l'entrée de Schaffhouse dans la Confédération que le droit de juridiction de Beringen put être acheté par son moyen. L'ordonnance de 1542 introduisit pour la première fois les communes de la campagne dans l'organisation de l'assistance publique. Le soin des pauvres reposait en premier lieu sur les communes. En 1609, l'assistance fut réorganisée ; elle pouvait se faire par la commune ou par l'Etat, dans ce dernier cas, la commune avait à payer une contribution annuelle au fonds des pauvres de la ville. La distribution aux pauvres sans distinction de bourgeois et d'habitants se faisait dans chaque endroit par les pasteurs et les autorités. Une loi de 1693 obligea les communes à prendre soin de leurs pauvres. En 1851, le canton se donna une nouvelle loi sur l'assistance qui est encore en vigueur.

Appenzell. Le *Landbuch* de 1409 contenait déjà des indications sur l'assistance. Au XVI^e^ s., les décisions suivantes furent prises : 1570, les riches doivent assister les pauvres et surtout ceux de leur parenté ; 1571, interdiction à ceux qui reçoivent des aumônes de fréquenter les auberges ; 1579, décret sur les impôts pour le sachet des pauvres dans les paroisses et pour celui de tout le pays. Il existait déjà alors un trésorier de l'assistance. Une ordonnance de 1592 posa en principe que chaque Rhode eût à prendre soin elle-même de ses pauvres et il fut décidé en 1594 que seuls les indigents munis d'une attestation des autorités pourraient avoir droit aux secours des sachets. Appenzell conclut en 1580 une convention avec le prince-abbé de Saint-Gall pour une action commune contre la mendicité. Diverses mesures furent prises aux XV^e^ et XVI^e^ s. pour améliorer le sort des pauvres ; plus tard, pour empêcher l'accès du pays aux étrangers, l'obtention de la bourgeoisie fut rendue plus difficile. D'après la Constitution de 1829, la landsgemeinde avait à élire un trésorier et un curateur de l'assistance. Hirschberg et Oberegg reçurent leurs fonds des pauvres particuliers et leurs propres curateurs. Lors de la revision de 1852, des commissions d'assistance communales ou de district furent aussi instituées. Le règlement de 1897 est encore en vigueur.

Saint-Gall. Le service mercenaire et les guerres de Bourgogne augmentèrent le nombre des pauvres. La Réforme provoqua la suppression de l'assistance par l'église et sa remise aux autorités laïques. En 1580, le gouvernement du prince-abbé conclut avec Appenzell et la ville de Saint-Gall une convention pour la lutte contre la mendicité. Les pauvres indigènes devaient être entretenus par des aumônes basées sur une liste des pauvres établie quatre fois par an. Lorsqu'en 1681 la Diète décida à nouveau que chaque autorité devait prendre soin de ses propres pauvres, le gouvernement du prince-abbé ordonna que chaque commune devait entretenir ses pauvres et ne pas les laisser mendier dans les autres communes. En 1795 existaient déjà toute une série de fonds communaux d'assistance. Dans la ville de Saint-Gall existait déjà vers 1530, dans l'église de Saint-Laurent, un tronc des pauvres. La loi d'organisation de 1803 obligea les communes civiles à secourir leurs pauvres, soit au moyen du bien des pauvres, soit par une contribution des biens communaux, soit par des impôts d'assistance. La loi de 1816 attribua l'assistance aux Conseils communaux. La loi encore en vigueur, de 1835, ne reconnaît l'obligation d'assistance qu'envers les bourgeois nécessiteux et parle pour la première fois d'asiles pour indigents.

Grisons. L'assistance était confiée aux XVI^e^ et XVII^e^ s. aux communes. La Constitution de 1839 limita leur autonomie et introduisit une autorité cantonale d'assistance. Le Grand Conseil décida en 1847 que les communes devaient séparer le bien des pauvres de leurs autres biens. La dernière ordonnance est de 1857.

Argovie. La loi de 1804 sur l'assistance est encore en vigueur malgré les nombreuses tentatives de réorganisation. Un fonds cantonal d'assistance fut institué et alimenté par des taxes d'établissement, des amendes, etc. D'après une loi de 1809, les impôts d'assistance ne pouvaient être perçus à l'extérieur et dans le canton que sur les ayants droit au bien des pauvres. En 1826 le Petit Conseil édicta un règlement communal sur l'assistance.

Thurgovie. La première paix générale *(Landfriede)* et l'édit de Brunner de 1530 chargèrent l'église du soin des pauvres. Dès la Réformation, ce furent donc les paroisses qui s'en occupèrent et leurs biens subvinrent en même temps à l'assistance, à l'église et à l'école. Une loi de 1817 prescrivit que si les ressources de l'assistance ne suffisaient pas, elles seraient complétées par des collectes. Les fonds des pauvres ne furent fondés qu'à la fin du XVIII^e^ s. par des impôts d'église, des legs et des taxes de mariage. La première organisation de l'assistance thurgovienne date de 1819. Elle oblige les communes d'origine à donner un asile à leurs pauvres. Le reste de l'assistance incombe à la paroisse d'origine et si ses finances n'y suffisent pas, c'est à la commune de contribuer à couvrir le déficit. L'ordonnance de 1833 remit le soin de l'assistance aux paroisses. La loi actuelle date de 1861 et se base sur le principe de l'assistance par la commune d'origine, et, seul canton où le cas se présente, sur la confession.

Tessin. Il possédait déjà dans sa première Constitution de 1803 le principe de l'assistance publique obligatoire par la commune d'origine. Plus tard, des caisses communales d'assistance furent prévues auxquelles les bourgeois du canton qui n'étaient membres d'aucun patriciat avaient à payer une redevance. Aux patriciens appauvris et à ceux qui avaient payé cette

redevance ou une certaine somme était assurée l'aide des communes. La caisse des pauvres devait être administrée par la municipalité. La loi de 1841 institua un fonds de secours cantonal. La loi sur l'organisation des communes de 1854 désigna comme autorités communales d'assistance les Conseils communaux, régla le droit à l'assistance, la forme de celle-ci et ses ressources. D'après la loi du 27 novembre 1855, la commune de domicile était chargée du soin des non-bourgeois malades qui ne pouvaient être transportés dans leur commune d'origine ; elle pouvait se faire rembourser par cette dernière. La loi actuelle fut édictée en 1903 et un règlement y fut ajouté en 1904.

Vaud. Un règlement de 1817 ordonnait aux communes de prendre soin de leurs pauvres. Des fonds des pauvres existaient dans presque toutes les communes, et les impôts d'assistance étaient interdits. Le soin des indigents, des orphelins et des enfants abandonnés a été réglé par la loi de 1888. La charge de l'assistance incombe d'abord à la famille, puis à la commune d'origine, puis à l'Etat.

Valais. Le *Landrat* décida en 1714 que l'assistance dépendrait des dizains, éventuellement des communes. Une loi sur la mendicité fut publiée en 1803. Une autre loi sur la suppression de la mendicité, en 1827, obligea en premier lieu la famille à l'assistance ; si la commune de domicile n'accordait pas volontairement des secours, ceux-ci incombaient à la commune d'origine. Chaque commune dut créer une chambre de charité, chargée d'établir un état et un budget des pauvres pour chaque année. La loi de 1827 fut complétée par un décret de 1850, dans lequel l'obligation d'assistance par la famille fut accentuée. Un Comité de bienfaisance devait remplacer la chambre de charité. La loi de 1898, encore en vigueur, réorganisa l'assistance.

Neuchâtel. Plusieurs communes constituèrent aux XVI^e^ et XVII^e^ s. des fonds des sachets en faveur des indigents. En 1773, l'autorité ordonna aux communes de pratiquer l'assistance. Les communes ne furent tenues à secourir leurs pauvres que dans la mesure où le revenu du bien des pauvres le leur permettait. La plupart des communes constituèrent des fonds des pauvres et des chambres de charité. Le canton institua l'assistance par la commune de domicile pour les Neuchâtelois établis dans le canton, par la loi de 1889, encore en vigueur. Les biens des ressortissants durent subvenir aux frais d'assistance des communes d'habitants. L'Etat accorde des subventions aux communes, tirées du fonds de réserve cantonal.

Genève. Calvin institua à côté de l'assistance par le Conseil de la ville, une assistance par l'église. Toutes deux existent encore aujourd'hui, la dernière sous forme de *diaconies* ou comités de bienfaisance, qui utilisent en faveur des pauvres le produit des troncs et des collectes d'église, et qui sont des organisations libres ; la première, dans l'Hospice général, qui remonte à l'ancien hôpital de Genève fondé en 1535, et que les lois de 1868 et de 1869 ont chargé de l'assistance publique des malades, vieillards, orphelins, invalides et en général de tous ceux qui y ont droit.

La décision de la Diète de 1491 mentionnée plus haut, eut une influence certaine sur l'organisation de l'assistance cantonale. 21 cantons ont basé leur assistance sur le principe de l'indigénat (entretien des pauvres par leur commune d'origine) et 4 seulement (Berne, Appenzell Rh.-Int., Tessin et Neuchâtel) sur le principe du domicile (entretien des habitants par la commune de domicile). Dans divers cantons, des efforts ont lieu depuis des années dans le but de tenir compte des circonstances actuelles et de passer au principe du domicile. Des 25 cantons, Appenzell Rh.-Ext. seul n'a pas de loi sur l'assistance. La plus ancienne est celle d'Argovie (1804 et 1826), la dernière en date, celle de Zoug. L'assistance est confiée dans tous les cantons à des administrateurs ; dans quelques-uns ce sont des magistrats spéciaux, dans d'autres des Conseils communaux ou bourgeois, dans le canton de Genève l'Hospice général. Les cantons sont unanimes à classer les ayants droit à l'assistance dans les catégories suivantes : 1. les orphelins pauvres et les enfants abandonnés ; 2. les adultes incapables de travailler par suite de l'âge ou d'autres infirmités ; 3. les malades incurables. Dans la plupart des cantons s'y ajoute un quatrième groupe : les chômeurs involontaires et les familles tombées dans le besoin par suite d'accident survenu à leur chef ou de son décès. Des impôts directs en faveur des pauvres existent dans les cantons de Zurich, Lucerne, Uri, Obwald, Nidwald, Glaris, Zoug, Soleure, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Saint-Gall et Thurgovie. L'Etat participe à l'assistance par des subventions aux communes dans les cantons de Zurich, Lucerne, Uri, Glaris, Schaffhouse, Vaud et Neuchâtel.

Voir W. Köhler : *Armenpflege und Wohltätigkeit in Zürich zur Zeit Ulrich Zwinglis.* — Uhlhorn : *Die christliche Liebestätigkeit.* — W. Roscher : *System der Armenpflege und Armenpolitik.* — A. Weber : *Armenwesen und Armenfürsorge.* — J. Beck : *Die kirchliche Armenpflege.* — J. Conrad : *Handwörterbuch der Staatswissenschaften.* — C.-W. Kambli : *Das Verhältnis von bürgerlicher und territorialer Armenpflege.* — H. Anderegg : *Geschichte des Armenwesens*, dans *Handwörterbuch der Schweizerischen Volkswirtschaft.* — C.-A. Schmid : *L'assistance légale des indigents en Suisse.* Trad. par John Jaques. — A. Wild : *L'assistance volontaire organisée.* Trad. par Paul Monnerot. — Le même : *Soziale Fürsorge in der Schweiz.* — E. et H. Anderegg : *Bibliographie der schweizerischen Landeskunde. Armenwesen und Wohltätigkeit.* — *Statistique suisse de l'assistance officielle.* — G. Finsler : *Zürich in der 2. Hälfte des XVIII. Jahrh.* — *Kulturhistorische Skizzen aus dem Gebiete des Zürcher Armenwesens*, dans *Zürcher Jahrbuch für Gemeinnützigkeit.* — A. Wild : *50 Jahre zürcherisches Armenwesen.* — K. Geiser : *Geschichte des Armenwesens im Kanton Bern.* — J. Krauer : *Das Armenwesen im Kt. Luzern.* — G. Heer : *Das Armenwesen des Kts. Glarus.* — L. Genoud : *L'Assistance dans le canton de Fribourg.* — Heiz : *Armen- und Armenerziehungsanstalten der Stadt Basel.* — E. et H. Anderegg : *Die Schweizerische Philanthropie anfangs des XX. Jahrh. Appenzell* et *Wallis.* — Hungerbühler : *Geschichtliches über das St. Gallische Armenwesen.* — E. Näf : *Das Armenwesen im Kt. Aargau und die Reformbestrebungen.* — U. Dickenmann : *Die Praxis des thurg. Armenwesens.* — Pour l'assistance dans les cantons de Lucerne, Uri, Nidwald, Obwald, Zoug, Soleure, Bâle-Campagne, voir *SZG* XVI, 433, XXXIII, 345, XXVI, 399, II, 7, XIX, 682, XXXIX, 401, XXVII, 352, II, 453. — Schmid et Wild : *L'assistance en Suisse.* — *Les lois cantonales sur l'assistance.* — Paul Flückiger : *Die bürgerliche Armenpflege im Kanton Bern.*

[A. WILD.]

ASSOCIATION DES CORPS ET COMMUNAUTÉS. Groupement des quatre bourgeoisies, des communes et de la Compagnie des pasteurs de la principauté de Neuchâtel, constitué à la fin du XVII^e^ s. Il avait pour but de maintenir les droits de la duchesse de Nemours à la principauté contre les menées du prince de Conti. Le premier acte d'association fut signé le 24 avril 1699, puis renouvelé en 1703. A la mort de la duchesse de Nemours, les corps et communautés renouvelèrent, le 11 août 1707, leur association et décidèrent : 1. de veiller à la conservation des lois et constitutions de l'Etat, des libertés et franchises de l'Etat et de chacun des corps en particulier ; 2. de travailler à obtenir les articles généraux et particuliers, soumis à l'approbation des prétendants ; 3. de prêter assistance à tous ceux, corps ou même particuliers, qui pourraient être inquiétés du fait de l'association.

Le roi de Prusse devenu prince de Neuchâtel, les articles généraux furent ratifiés, et les bourgeoisies et communautés décidèrent, en 1709, vouloir continuer leur association pour le maintien et la conservation de la domination du roi de Prusse. Véritable fédération nationale, l'association a joué un rôle considérable dans le XVIII^e^ s. neuchâtelois, en particulier lors des troubles de 1767-1768 et à la mort de Frédéric II, en obtenant de son successeur une nouvelle prestation de serment.

Elle était composée de députés des corps intéressés à sa composition, chacun de ceux-ci n'ayant droit qu'à une voix. Elle était présidée par le maître-bourgeois en chef de Neuchâtel. L'association se réunissait, au début,

lorsque les circonstances l'exigeaient, mais, en 1761, il fut convenu d'assemblées périodiques entre les délégués des quatre bourgeoisies et de la compagnie des pasteurs. Quoique les premiers actes d'association eussent été sanctionnés par le Conseil d'Etat, l'existence du groupement des corps et communautés ne fut officiellement reconnu qu'après les troubles de 1767-1768. — Voir Archives d'Etat Neuchâtel. — Boyve : *Annales* — Borel : *Le conflit ... sur la question de la ferme des impôts.* — Tribolet : *Histoire de Neuchâtel et Valangin.* [L. M.]

ASSURANCES EN SUISSE (LES). Le besoin de se prémunir contre les conséquences économiques du décès, de la maladie, des accidents, de l'incendie, — pour ne citer que les principaux risques assurables — s'est surtout fait sentir, en Suisse comme à l'étranger, dans le cours du XIX[e] s. Seule l'assurance contre les risques de transport (assurance maritime) remonte à une époque beaucoup plus reculée. On a coutume de diviser les assurances en deux catégories principales : Les assurances privées d'une part et les assurances sociales d'autre part. Cette division n'est cependant pas rigoureusement exacte, certains types d'assurances participant à la fois des assurances privées et des assurances sociales.

I. **Assurances privées.** Le droit de légiférer en matière d'assurance privée a été donné à la Confédération par l'art. 34, al. 2 (côté administratif) et par l'art. 64 (droit privé) de la Constitution fédérale.

En exécution de l'art. 34 précité a été édictée la loi fédérale du 25 juin 1885 concernant la surveillance des entreprises privées en matière d'assurance, qui assujettit les sociétés privées au contrôle de la Confédération.

Cette surveillance est exercée par le Conseil fédéral et, plus spécialement, par le *Bureau fédéral des assurances*. Les entreprises désireuses de travailler en Suisse doivent en demander l'autorisation au Conseil fédéral et satisfaire aux exigences de la législation sur les assurances privées. Les Sociétés autorisées à opérer sont ou des compagnies anonymes ou des sociétés à forme mutuelle. 112 entreprises se trouvaient, à fin 1919, soumises à la surveillance du Conseil fédéral. 14 d'entre elles ont renoncé à la concession. Les 98 sociétés restantes, dont 33 sont suisses et 65 étrangères, opèrent dans les branches suivantes : vie, accidents et responsabilité civile, incendie, chômage, pertes de loyer, bris de glaces, dégâts d'eau, inondations, vol avec effraction, cautionnement, crédit, machines, automobiles, mortalité du bétail, grêle, transport, réassurances.

En dehors de ces sociétés soumises au contrôle de la Confédération, il y a de nombreuses sociétés mutuelles qui échappent à cette surveillance parce que leur champ d'activité est localement restreint (art. 1, al. 2, de la loi précitée). Ces mutualités font surtout l'assurance au décès, l'assurance individuelle contre les accidents et l'assurance du bétail.

Une loi récente, du 4 février 1919, qui a également pour base constitutionnelle l'art. 34 de la Charte fédérale, impose aux sociétés privées d'assurances l'obligation de constituer un *cautionnement*. Celui des sociétés étrangères d'assurance-vie doit correspondre au montant de la réserve mathématique de leur portefeuille suisse. Le cautionnement des sociétés étrangères autres que celles d'assurances-vie doit s'élever à la moitié au moins de leur encaissement annuel de primes en Suisse. Le cautionnement doit être constitué pour les trois quarts au moins en valeurs suisses.

Quant au *droit privé* en matière d'assurance, domaine où la souveraineté législative appartient à la Confédération en vertu de l'article 64 de la Constitution fédérale il a fait l'objet d'une loi spéciale : *loi fédérale du 2 avril 1908 sur le contrat d'assurance*. Cette matière forme une partie intégrante du droit fédéral des obligations.

Chaque année, depuis 1886, le Conseil fédéral publie un rapport circonstancié sur la situation des entreprises d'assurances soumises à son contrôle. Cette publication paraît sous le titre de *Rapport du Bureau fédéral des assurances sur les entreprises privées en matière d'assurance en Suisse*. En outre, le Bureau fédéral édite, dans la règle tous les cinq ans, un recueil des arrêts de tribunaux civils suisses dans des contestations de droit privé en matière d'assurance.

II. **Assurances sociales.** Le 26 octobre 1890 le peuple suisse a accepté un art. 34[bis] de la Constitution fédérale permettant à la Confédération d'introduire, par voie législative, l'assurance en cas d'accident et de maladie et de déclarer la participation à ces assurances obligatoire en général ou pour certaines catégories de citoyens. En exécution de cet art. 34[bis] les Chambres votèrent, le 5 octobre 1899, une « loi sur l'assurance contre les maladies et les accidents et sur l'assurance militaire ». Le referendum fut demandé et à la votation populaire du 20 mai 1900, la loi en question fut rejetée. Une nouvelle loi, du 13 juin 1911, a été acceptée par le peuple le 4 février 1912. Elle est intitulée : loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents et a été complétée par une loi du 18 juin 1915 et deux ordonnances de 1916 et 1917. L'assurance militaire, qui n'a d'ailleurs pas été la cause du rejet de la loi de 1899, a été détachée de la loi de 1911 pour réserver cette matière à une réglementation spéciale. Il est question de procéder à une revision générale de la loi de 1911 et d'introduire aussi l'assurance-accidents volontaire.

Par arrêté fédéral du 19 décembre 1912, il a été créé un *Office fédéral des assurances sociales*, dont le siège est à Berne. Cet office est chargé de la surveillance des caisses-maladie et sert d'intermédiaire entre le Conseil fédéral et la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, à Lucerne. Il est en outre autorité de recours contre les décisions de la Caisse nationale en matière de soumission à l'assurance-accidents obligatoire.

ASSURANCE-MALADIE. Le législateur de 1913 a abandonné le principe de l'assurance obligatoire contre les maladies, que consacrait le projet de 1899. Cette assurance continue a être pratiquée par les caisses déjà existantes, qui sont des caisses de secours mutuels, mais la Confédération leur alloue des subventions et encourage et favorise ainsi l'assurance-maladie volontaire. Ces caisses, pour avoir droit aux subsides fédéraux, doivent satisfaire aux exigences légales. Les caisses subventionnées sont dites « reconnues » et sont placées sous la surveillance de la Confédération.

L'art. 2 de la loi prévoit que les cantons peuvent rendre obligatoire l'assurance-maladie, en général ou pour certaines catégories de personnes, et créer aussi des caisses publiques d'assurance, en tenant compte des caisses de secours existantes. En application de cette disposition, plusieurs cantons de la Suisse allemande ont rendu l'assurance-maladie obligatoire. Dans la Suisse romande, Genève et Vaud ont introduit l'assurance infantile. Celle-ci est à l'étude dans le canton de Neuchâtel.

ASSURANCE-ACCIDENTS. La même loi du 13 juin 1911 a institué une *Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents* dont le siège est à Lucerne.

L'assurance est obligatoire pour tous les employés et ouvriers des exploitations soumises à la loi fédérale du 23 mars 1877 sur le travail dans les fabriques (loi remplacée par celle du 18 juin 1914), pour les employés et ouvriers des entreprises de transport et des postes, pour les ouvriers du bâtiment, etc. Suivant décision du Conseil fédéral du 30 novembre 1917, l'assurance obligatoire est entrée en vigueur le 1[er] avril 1918.

Il a été créé un *Tribunal fédéral des assurances*, dont le siège est à Lucerne, et auquel peuvent être déférés les prononcés de l'instance cantonale.

ASSURANCE-INVALIDITÉ VIEILLESSE ET DE SURVIVANTS. *Confédération*. En date du 21 juin 1919, le Conseil fédéral a soumis à l'assemblée fédérale un message concernant l'attribution à la Confédération du droit de légiférer en matière d'assurance-invalidité, vieillesse et survivants, et la création des ressources nécessaires pour les assurances sociales. Il y aura lieu de compléter la Constitution fédérale sur divers points.

Le 16 mai 1919, le Conseil fédéral a soumis à l'Assemblée fédérale un projet de loi sur la *caisse d'assurance des fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération*. L'Assemblée fédérale a adopté cette loi le 30 septembre 1919 et le délai référendaire qui expirait le 30 décembre 1919, n'a pas été utilisé. La caisse d'as-

surance du personnel fédéral doit entrer en fonction le 1er janvier 1921. Une première loi concernant les pensions de retraite aux fonctionnaires et employés fédéraux a été rejetée par le peuple le 15 mars 1891. Cet échec fut attribué au fait que la loi mettait toute la dépense à la charge de la Confédération, au lieu d'appeler le personnel à y participer par le paiement de cotisations.

Les *fonctionnaires et employés des chemins de fer fédéraux* sont au bénéfice d'une caisse spéciale de retraite et de secours. Les statuts qui régissent cette caisse datent du 19 octobre 1906 et ont été modifiés à plusieurs reprises.

Cantons. Le canton de ***Neuchâtel*** a, le premier, créé un établissement officiel d'assurance-vie appelé « Caisse cantonale d'assurance populaire » (loi du 29 mars 1898). La caisse est basée sur le principe de la mutualité ; elle est gérée avec le concours de l'Etat qui accorde des subsides. L'assurance est facultative. La loi du 15 mai 1906 prévoit l'assurance au décès, l'assurance mixte et l'assurance de rentes. — Dans le canton de ***Vaud*** la loi du 2 mars 1907 (modifiée par celle du 1er septembre 1910) a créé sous le nom de « Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires », une caisse d'assurance mutuelle en cas de vieillesse. L'assurance est facultative. — A ***Glaris***, le 7 mai 1916, la Landsgemeinde a accepté la « loi sur l'assurance-vieillesse et invalidité par l'Etat », qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1918. La Caisse jouit de la garantie de l'Etat. L'affiliation à la Caisse est obligatoire pour toutes les personnes domiciliées dans le canton, de 17 à 50 ans révolus.

Des fonds cantonaux d'assurance-vieillesse et invalidité existent dans les cantons de Saint-Gall, Appenzell Rh.-Ext., Zurich et Soleure. En outre, dans plusieurs cantons, des caisses de retraite ont été créées en faveur des fonctionnaires et employés de l'Etat : Bâle-ville 1888 ; Genève 1893 ; Grisons 1902 ; Vaud 1906 ; Argovie 1908 ; Glaris 1909 ; Zoug 1916 ; Lucerne 1918 ; Neuchâtel 1920.

Communes. Les villes de Lausanne, Saint-Gall, Berne, Zurich et Lucerne ont fondé pour leurs fonctionnaires des institutions de prévoyance en cas de vieillesse et d'invalidité, ainsi que des caisses de veuves et d'orphelins.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE CRÉÉES PAR L'EMPLOYEUR. Comme la Confédération et les cantons mettent, faute de fonds, peu d'empressement à mener à chef les assurances sociales, un certain nombre d'établissements commerciaux et industriels, de leur propre mouvement, ont créé des caisses assurant leurs employés pour le cas de décès, de vieillesse et d'invalidité. Il résulte d'une enquête faite en 1916 que sur 82 entreprises de tous genres 41 possédaient des caisses d'assurances au profit de leur personnel. Dans 36 de ces 41 caisses, c'est exclusivement le chef de l'établissement qui fournit l'argent nécessaire aux secours et qui alimentent les fonds de prévoyance.

ASSURANCE MILITAIRE. Il y a lieu de mentionner aussi l'assurance militaire, qui n'est pas une assurance au sens technique du mot, mais une institution reposant sur le principe de la responsabilité civile de la Confédération. Cette assurance est régie par la loi fédérale du 28 juin 1901. La nouvelle loi sur le même objet, du 23 décembre 1914, n'a pas encore été promulguée. Quelques dispositions d'icelle seulement sont entrées en vigueur.

III. **Assurance immobilière et mobilière dans les cantons.** ASSURANCE IMMOBILIÈRE. L'assurance des immeubles contre l'incendie est, en principe, affaire des cantons. Elle y est obligatoire, sauf dans les cantons d'Uri, du Tessin, du Valais et de Genève. Dans ces quatre cantons, les propriétaires de bâtiments ont la liberté de ne pas conclure d'assurance, mais de fait, à peu d'exceptions près, ils assurent leurs immeubles auprès des entreprises privées, parce qu'ils en reconnaissent la nécessité. Cinq cantons (Uri, Schwyz, Tessin, Valais et Genève) et deux demi-cantons (Appenzell Rh.-Int. et Unterwald-le-Haut) ne possèdent pas d'établissement cantonal d'assurance immobilière contre l'incendie.

ASSURANCE MOBILIÈRE. L'assurance des biens meubles contre l'incendie est restée du domaine privé et facultative. Cependant, dans le canton de Vaud, l'assurance mobilière a été monopolisée (loi du 17 janvier 1905). Les entreprises privées ne sont pas admises, dans ce canton, à assurer le mobilier contre l'incendie. — Dans le canton de Glaris, l'Etat, sans avoir introduit un monopole exclusif, a cependant créé un établissement cantonal, mais les sociétés privées d'assurance-incendie sont admises à opérer concurremment avec l'établissement de l'Etat. — Dans les cantons de Fribourg et d'Argovie, l'assurance mobilière y est bien obligatoire, mais les sociétés privées sont seules à couvrir ce risque d'incendie. Ainsi l'assurance des biens meubles contre l'incendie a été déclarée obligatoire dans les cantons de Glaris, de Fribourg, d'Argovie et de Vaud. Tous les autres cantons ont laissé à l'initiative privée le soin de se garantir contre le risque d'incendie du mobilier.

En 1903 a été fondée l'*Association des établissements cantonaux suisses d'assurance contre l'incendie.* Au sein de cette Association s'est constituée en 1910 l'*Union de réassurance d'établissements cantonaux suisses d'assurance contre l'incendie.*

Bibliographie : *Rapports de gestion du Conseil fédéral.* — *Rapports du Bureau fédéral des Assurances.* — J.-J. Kummer dans le *Handwörterbuch der Schweiz. Volkswirtschaft* du Dr Reichsberg, III, 2e partie, p. 1198. — O. von Waldkirch : *Die Staatsaufsicht über die privaten Versicherungsunternehmungen in der Schweiz.* — A. Dubois : *Du contrôle des entreprises privées d'assurances sur la vie d'après la législation suisse.* — Th. Buclin : *Les assurances agricoles.* — H. Rölli : *Kommentar zum Bundesgesetz über den Versicherungsvertrag* I. — F. Ostertag : *Das Bundesgesetz über den Versicherungsvertrag.* — *Rapports de la Caisse nationale d'assurance.* — Th. von Dymowski : *Die Alters- und Invalidenversicherung in der Schweiz.* — A. Guise : *Die Alters- und Invalidenfürsorge im schweizerischen Handel und in der schweizerischen Industrie.* — Giorgio et Nabholz : *Die schweizerische obligatorische Unfallversicherung.* — Gelpke et Schlatter : *Unfallkunde für Aerzte, Juristen und Versicherungsbeamte.* — A. Gutknecht : *Commentaire de la loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie,* I. — Ed. Niederer : *Das Krankenkassenwesen der Schweiz.* — *Revue suisse des accidents du travail.* — Rapports de gestion des gouvernements cantonaux. — Rapports des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie. [E. M.]

ASTANO (C. Tessin, D. Lugano. V. *DGS*). Com. et paroisse du décanat de Sessa. Anciennes formes : *Stano, Astanum.* En 1914, on a trouvé à Astano des monnaies romaines. L'abbaye de San Pietro in Cielo d'oro, de Pavie, y avait des biens avant 1244. Un couvent de l'ordre des Humiliés fut réuni en 1272 à la prévôté de Saint-Antoine de Lugano. Il continua à subsister jusque dans la seconde moitié du XVe s., où les religieux durent quitter Astano pour se rendre à Lugano. Leurs biens passèrent au couvent des Humiliées de Sainte-Catherine de Lugano, qui les garda jusqu'à sa suppression par le gouvernement tessinois en 1848. Astano fit d'abord partie de la paroisse et du décanat d'Agno ; il fut érigé en paroisse le 30 novembre 1612 et rattaché, en 1769, au décanat nouvellement fondé de Sessa. La paroisse comprend encore le hameau de la Costa, de la commune de Sessa. Une chapelle de Saint-Pierre est mentionnée à Astano le 2 juillet 1444. Elle fit place à l'église actuelle, achevée après 1654, qui fut restaurée en 1706. Le maître-autel, de 1706-1707, est dû au ciseau d'Andrea Manni, de Rovio. Registres de paroisse depuis 1685.

Le terrain des environs d'Astano contient de la pyrite de fer mélangée à d'autres minéraux. En 1785, Giovanni Battista Trecini demanda aux cantons l'autorisation d'y exploiter une mine d'or, ce qui lui fut refusé pour des considérations d'ordre politique. Ce minerai fut exploité au XIXe s. jusque vers 1880. — Population : 1591, 200 habitants environ ; 1801 : 356 ; 1901 : 384 ; 1910 : 396. — Personnages marquants : plusieurs membres de la famille de Marchi ; Domenico, Giuseppe et Angelo Trezzini ; Giacomo et Carlo Donati. — Voir Meyer : *Blenio und Leventina.* — Maspoli : *La pieve d'Agno.* — *BStor.* 1885, 1890, 1900. — *AS* I. — Borrani :

Ticino sacro. — Monti : *Atti...* — Lavizzari : *Escursioni nel C. Ticino.* — Galli-Tamburini : *Guida del Malcantone.* — Franscini : *La Svizzera italiana.* — Baroffio : *Memorie storiche.* — *Rivista arch. comense 1917-1918.* [C. TREZZINI.]

ASTE, MARCELLO D', archevêque d'Athènes, nonce papal en Suisse du 23 mars 1692 au 6 juin 1695. — Voir Steimer. [P.-X. W.]

ASTER. Ministériaux de l'abbé de Saint-Gall et du comte de Toggenbourg. *Armoiries* : une tête d'oiseau (d'après les sceaux). — 1. RUDOLF, 1347, bourgeois de Wil et caution de l'abbé Hermann. Il doit avoir été châtelain de Lutisburg pour le comte de Toggenbourg en 1355. Son sceau se trouve dans un acte de 1365 et 1368. — 2. HANS, fils du n° 1, ministérial du couvent de Saint-Gall 1398, avoyer de Wil 1405. [Bt.]

ASTHEIMER, famille bourgeoise de Fribourg. — 1. JOSEPH-PROTAIS, * 1727, chapelain d'Alterswil 1755, du clergé de Notre-Dame de Fribourg 1757-1781, curé-doyen d'Arconciel 1781-1800. — 2. ROMAIN, frère du n° 1, * 1728, jésuite 1746, lors de la suppression de l'ordre en 1775 il était professeur de théologie au collège de Fribourg et aumônier du couvent des Ursulines de cette ville. Il résigna ces dernières fonctions en 1784 et mourut à Munich le 15 mars 1791. Il a publié : *Machina corporis humani* ; *Microcosmus, commentatio physica* ; *Phythologia generalis.* — Voir Dellion : *Dictionnaire des paroisses* I, p. 81, VI, p. 425, XI, p. 199. — Mulinen : *Helvetia sacra* II, p. 55. — Holzhalb. — Arch. d'Etat Fribourg. [RÆMY.]

ASTI, von (ou de LAVOLI), GALVAN, marchand et cahorsin mentionné à Lucerne de 1296 à 1333, année de sa mort. Il devint bourgeois de Lucerne en 1298, fut en conflit avec des négociants de Bâle, emprisonné à Zurich en 1308, et prêta aux ducs d'Autriche une somme d'argent garantie par des terres et des revenus à Malters et à Gersau. — Voir *JSG* I, 194, II, 144. [v. V.]

ASTIÉ, *Jean-Frédéric,* * à Nérac en France 1822, † 1894, étudia la théologie à Genève, Berlin et Halle. Pasteur à New-York de 1848 à 1853, il devint en 1856 professeur à la Faculté de l'Eglise libre à Lausanne et y professa jusqu'à sa mort les histoires de la philosophie, de la théologie moderne, des religions et de la symbolique. Il adopta entre l'orthodoxie traditionnelle et le « libéralisme » une position intermédiaire, qu'il n'a jamais abandonnée. Deux principes qu'il proclamait avec prédilection étaient celui du spiritualisme absolu, à la façon des Quakers, et celui de l'individualisme, dont il faisait honneur à Vinet. Dès 1872, Astié dirigea avec Dandiran le *Compte-rendu*, plus tard intitulé *Revue de théologie et de philosophie.* Outre un grand nombre de brochures, souvent anonymes, on lui doit entre autres : *L'esprit d'Alexandre Vinet* ; *Histoire de la république des Etats-Unis* ; *Les deux théologies nouvelles dans le sein du protestantisme français.* [Ph. BRIDEL.]

ASUEL (all. HASENBURG) (C. Berne, D. Porrentruy. V. *DGS*). Vge dominé par les ruines du château du même nom. Anciennes formes : *Hasuel* en 1260, *Asleuel, Esuel, Hasunbruck* en 1279, *Haselburg, Hasenburg, Asuel.* — *Armoiries* : celles des sires d'Asuel, d'argent à la bande de gueules. Asuel formait une des quatre grandes seigneuries de l'évêché de Bâle, avec le comté de Ferrette, Ribeaupierre et Zwingen. Le château, qui remonte probablement au X^e^ s., fut détruit par le grand tremblement de terre du 18 octobre 1356. Le dernier des sires d'Asuel fit don de ses propriétés à l'évêque et à l'église de Bâle en 1479. L'année suivante, Oswald, comte de Tierstein, éleva des prétentions à la seigneurie d'Asuel. En 1497, la seigneurie d'Asuel, avec ses vassaux et toutes ses dépendances, était toute entière dans les mains de l'évêque et de l'église de Bâle. L'église, dédiée à saint Etienne, a été construite en 1839, date de sa séparation de la paroisse de Charmoille. *Population* : 1818, 361 hab. ; 1846, 453 ; 1860, 446 ; 1900, 373 ; 1910, 342. — Voir Vautrey : *Notices historiques.* — Daucourt : *Dictionnaire historique.* — Trouillat. [P.-O. B.]

ASUEL, d'. Famille de grands vassaux de l'évêque de Bâle à la fin du moyen âge. Ils portèrent aussi le nom germanisé de Hasenburg, qu'ils donnèrent, à Neu-Hasenburg, près Willisau, où la famille avait des terres dès la fin du XIII^e^ s. On n'a apporté jusqu'ici aucune preuve des prétendues relations des Asuel avec la famille de Fenis dont le château prit plus tard le nom de Hasenbourg. Bourcard, évêque de Bâle de 1072 à 1107, connu sous le nom d'Asuel doit être rattaché à la famille de Fenis-Neuchâtel. *Armoiries:* d'argent à la bande de gueules.

La famille des sires d'Asuel descend de Hugues de Montfaucon, seigneur de Charmoille. Outre Asuel, elle posséda l'avouerie de Saint-Ursanne, Pfeffingen, Pfetterhausen, Hérimoncourt, la dîme de l'église de Bonfol, des droits sur l'église de Boécourt, des terres dans la région de Willisau, etc. A la cour de l'évêque, les Asuel faisaient fonctions d'écuyers-tranchants *(Truchsess).* Les premiers connus sont les deux frères BOURCARD et HENRI, 1036, † avant 1159. Ce dernier eut plusieurs fils dont — 1. BOURCARD, avoué de Saint-Ursanne 1152, † avant 1175, et — 2. REGNIER, 1136-1175, fondateur de l'église de Glovelier. — 3. Un BOURCARD d'Asuel est cité en Franche-Comté de 1145-1175. A cette date, il était légat impérial en Bourgogne. — 4. HUGUES, chanoine de Saint-Ursanne 1146, prévôt 1173, évêque de Bâle 1179, † 15 mai 1180. — 5. HENRI, évêque de Strasbourg 1181, prit part à la troisième croisade, † 25 mars 1190. — 6. AYMON et — 7. THIÉBAUD, frères, font le partage de leurs possessions le 18 juillet 1285. Aymon reçoit Neu-Hasenburg, avec la collation de l'église et les terres en deçà du Hauenstein jusqu'à l'Aar, et 20 feux à Miécourt. — 8. HENRI, frère des n^os^ 6 et 7, chanoine de Saint-Ursanne, recteur de l'église de Willisau 1285, chanoine de Moutier-Grandval 1296. — 9. HUGUES, écuyer, avait donné à l'abbaye de Cerlier des biens sis dans la paroisse de Willisau. Il les reprend de celle-ci en emphythéose le 5 décembre 1309. — 10. JEAN, dit de Charmoille, 21^e^ abbé de Lucelle, † 1362. — 11. JEAN-BERNARD, tenait en fief de l'église de Bâle, en 1424, le village et le château d'Asuel, Montgremay, la Combe et Charmoille ; le château de Pleujouse, Miécourt, Vendlincourt, la haute justice à Saint-Ursanne, la basse justice à Glovelier, et le village de Courtedoux. — 12. JEAN-LUTOLD, dernier de sa famille, chanoine de Besançon en 1438, avec ANTOINE et THIÉBAUD d'Asuel, et prévôt de Saint-Ursanne. En 1479, il donne tout ce qu'il possédait à Gaspar, évêque de Bâle, et à l'église de cette ville, et meurt en 1481. — Voir Trouillat. — Vautrey : *Histoire des évêques de Bâle* I. — *FRB.* — *MN* 1867, p. 139 et volume 33. — *AHS* 1916, p. 32. — Daucourt : *Dictionnaire historique.* — Le même : *Les derniers sires d'Asuel.* — Merz : *Burgen des Sisgaus.* — *Gfr.* 58 (v. Liebenau : *Willisau).* [P.-O. B.]

Sceau de Walther d'Asuel 1255.

ATAMES, abbé de Disentis. D'après le *Synopsis,* il est le 19^e^ abbé de Disentis et doit avoir été en fonctions de 1058 à 1083. Il ne paraît dans aucun document. — Eichhorn : *Episcopatus Curiensis,* 228. — Schumacher : *Album Desertinense,* 9. [N. C.]

ATHENAZ, ATTENAZ ou **ATINAZ** (C. Genève, Rive gauche, Com. Avusy. Voir *DGS*). Ce hameau appartient à la partie genevoise de la « Champagne ». Il est cité pour la première fois en 1302 comme propriété du prieuré de Saint-Victor près Genève. Jusqu'au XVIII^e^ s., il se trouvait dans la paroisse de Chancy et ses destinées suivirent celles des villages d'Avusy et de Laconnex. Outre Saint-Victor, la seigneurie de Rougemont et les barons de la Grave y possédèrent des terres et des maisons. Par lettres patentes du 10 mars 1756,

François Perrin obtint la vente du fief et de la juridiction d'Athenaz qui devint baronnie ; il en reçut l'investiture le 28 août suivant. En 1754, à la suite du traité de Turin, Athenaz, terre de Saint-Victor, fut cédé par Genève, en toute souveraineté, au roi de Sardaigne. En 1816, il redevint terre genevoise. A Athenaz se rattache le souvenir de vexations des gardes savoyards, vexations qui nécessitèrent, en 1688 entre autres, une mission du procureur général de la République à Chambéry pour protester. — Voir Arch. d'Etat Genève : *T et D.* — *Regeste.* — Foras : *Armorial*, art. Perrin. — Gaudy-Le Fort : *Promenades historiques dans le canton de Genève*, II, p. 112. [Louis Blondel.]

ATLAS TOPOGRAPHIQUE. Voir Cartographie.

ATTALENS (C. Fribourg, D. Veveyse. V. *DGS*).

Armoiries : d'argent au lion de gueules, à une bande de sinople brochant. En 1068 : *Attalenges* = auprès des *Attalinge* (gens d'*Atto* ou *Attilo*) ; voir Förstemann I, 2e éd. p. 151. En 1829-1830, on découvrit à Attalens des tuiles, des monnaies et des plaques de marbre romaines ; plus tard des tombes burgondes. Le village se trouvait sur la route romaine de Vevey à Moudon. En 1068, Bourcard et Anselme, abbé et prévôt de Saint-Maurice, concédèrent la *villa d'Attalenges* à la femme d'Otton, avoué de la même abbaye. L'histoire d'Attalens est intimément liée à celle de Bossonens. En 1274, ces deux villages appartiennent à Amédée I d'Oron ; son fils Rodolphe devint seigneur d'Attalens, tandis qu'un autre fils, Guillaume V, le devenait de Bossonens. En 1374, Amédée de Savoie, devenu seigneur d'Attalens, inféoda celui-ci à Aymon II d'Oron, de la branche de Bossonens, qui réunit ainsi les deux seigneuries dans sa main pour une année. En 1376, Amédée VI de Savoie, dit le Comte vert, obtint Attalens en vertu d'un jugement du bailli de Vaud, et l'inféoda en 1382 à Antoine de la Tour-Châtillon, pour 3000 fl. d'or. Par alliance le village passa peu après dans la famille de la Baume. En 1476, à la suite des guerres de Bourgogne, il fut livré aux flammes par les Fribourgeois et fit retour à la Savoie lors de la conclusion de la paix. Les sires de la Baume se qualifièrent de nouveau de seigneurs d'Attalens, et, en 1495, l'un d'eux porta plainte devant le Conseil de Fribourg contre Adrien de Bubenberg, qui s'était emparé de force du village. On ne sait quand ce dernier fit retour à la Savoie, mais, en 1523, Charles III le vendit au chapitre de Lausanne pour 9300 fl. en se réservant le droit de rachat. Il transmit son droit de rachat en 1531 à Charles de Challant, qui, deux ans après, entra en possession d'Attalens. Lors de la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, 1536, Fribourg obtint entre autres de Berne Bossonens et Attalens, et érigea le premier en bailliage. La suzeraineté d'Attalens passait ainsi à Fribourg, mais Charles de Challant conservait la propriété de la seigneurie. En 1615, Fribourg acquit cette dernière pour 6000 écus bons ou 30 000 fl. et l'érigea immédiatement en bailliage qui subsista jusqu'en 1798. En 1804, le château et le domaine cantonal d'Attalens furent vendus à la commune d'Attalens pour 6000 livres. Les registres de paroisse datent de 1821 (?). — Voir : *ASHF* X (avec bibliographie). [G. Ca. et G. Cx.]

ATTELWIL (C. Argovie, D. Zofingue. V. *DGS*).

Cette commune fait depuis longtemps partie de la paroisse de Reitnau. Elle est mentionnée dans le *Habsburger Urbar* de 1300 sous le nom d'Attelwile (= ferme d'*Attilo*) et appartenait à l'*officium Willisowe*. Les ducs d'Autriche y avaient les droits de ban et de corvée et exerçaient la justice. En 1415, devenue possession bernoise, elle fit partie de la juridiction de Kölliken dans le bailliage de Lenzbourg. *Armoiries* : d'or à une aigle de sable. — *QSG* 14. — *AHS* 1915, n° 3. [Gr.]

ATTENHOFER. Famille originaire des cantons d'Argovie, de Lucerne et de Zurich.

A. **Canton d'Argovie.** — 1. Peter, curé à Gerwil dans la Forêt-Noire, chanoine 1492, doyen 1494 et prévôt du chapitre de Zurzach en 1496. En 1502, il eut un différend très sérieux avec son chapitre, relativement à leurs droits réciproques, et vit encore triompher la Réformation à Zurzach le 17 octobre 1529. Il mourut le 19 février 1532 à Waldshut. La famille s'est répandue de Zurzach dans les cantons de Lucerne et de Zurich.

B. **Canton de Lucerne.** — 1. Josef-Blasius, de Zurzach, médecin à Sursee, bourgeois en 1777, secrétaire communal de 1794 à 1798, médecin du district en 1804. — 2. Heinrich-Ludwig, fils du n° 1, * le 2 avril 1783, † le 26 juin 1856 ; fit son doctorat à Vienne en 1803, médecin militaire en Autriche, dès 1808 médecin militaire à Saint-Pétersbourg, conseiller impérial de la Cour en 1814, médecin et conseiller de commune à Sursee depuis 1815, conseiller d'État en 1820, préfet de 1831 à 1847, conseiller de santé de 1819-1840, auteur d'écrits sur la médecine et l'histoire. — 3. Heinrich, fils du n° 2, juge criminel 1836, juge cantonal 1841, député à la Diète 1845, administrateur des domaines du couvent de Muri, dans le canton de Lucerne, de 1814 à 1842, grand-juge dans l'état-major de l'armée du Sonderbund. — 4. Karl, fils du n° 2, * 1811, † le 21 mai 1891, médecin à Sursee, médecin du district en 1845, médecin de division en 1847. — 5. August, * le 8 août 1828, † le 18 septembre 1862 à Zurzach, peintre, étudia à Munich. On a de lui deux retables, Madone et saint Georges, dans l'église d'Unterendingen. — 6. Karl, fils du n° 4, * le 28 février 1836, † le 10 octobre 1906, Dr en droit, étudia à Munich et à Heidelberg, avocat à Sursee en 1863, juge cantonal de 1871 à 1893, juge fédéral de 1893 à 1906, auteur de plusieurs ouvrages de droit historique. — 7. Heinrich, fils du n° 4, * le 13 juin 1837, † le 13 novembre 1911, médecin à Sursee en 1861, conseiller de santé de 1871 à 1911, dès 1896 à Lucerne, juge de district en 1897, conseiller de commune de 1899 à 1911. Il fut un des fondateurs de l'asile d'enfants à Maria Zell. — Voir : *Luz. Volksblatt*, n° 135. — *Vaterland* 1906, n° 235 ; 1908 nos 71, 73, 75 ; 1911 n° 266. — *Gfr.*, 3, 6. 14. — *SKL* [P.-X.W. et O. M.]

C. **Canton de Zurich.** — 1. Adolf, * le 14 mai 1879 à Zurich, écrivain. — Voir *Schweiz Schriftsteller Lexikon* 1918. — 2. ***Karl***, * en 1837 à Wettingen, † en 1914 à Zurich. Il montra très tôt des dispositions musicales ; à 17 ans, il dirigeait la section de chant de la Société du Grutli à Neuchâtel ; à 20 ans, il entra au Conservatoire de Leipzig et devint en 1859 maître de chant et de musique à Muri. En 1863, il s'établit à Rapperswil et fut appelé trois ans plus tard à Zurich où il dirigea le *Männerchor* de Zurich, celui d'Aussersihl et la Société de chant des étudiants. Attenhofer dirigea les chœurs d'ensemble aux fêtes fédérales de chant de Bâle 1875, Zurich 1880, Winterthour 1887, Bâle 1893 et Zurich 1905. Sous son habile direction, le *Männerchor* de Zurich remporta de grands succès. De 1872 à 1900, il fut maître de chant à l'école secondaire des filles, dès 1875 à l'école supérieure et à l'école normale ; de 1876 à 1913, des classes de chant à l'école de musique fondée par Hegar ; de 1879 à 1885 organiste et directeur du chœur d'église *Melodia* à Zurich. En 1896, il devint deuxième directeur du Conservatoire de Zurich, où il dirigea, de 1898 à 1913, la classe d'orchestre. En 1904, il passa à V. Andreae la direction du *Männerchor*, et en 1913 celle de la Société de chant des étudiants, mais se chargea, en 1906, de celle du *Lehrerinnenchor*. Attenhofer fut le véritable fondateur du chant moderne pour chœurs d'hommes ; comme com-

Karl Attenhofer, d'après une photographie de 1905.

positeur, il atteignit la perfection dans le lied. — Voir E. Isler : *Karl Attenhofer (Nbl. der allgemeinen Musikgesellschaft in Zürich*, 1915). — *Zürcher Freitagszeitung* 1914, n° 22 (avec portrait). — *Vereinsblatt des Männerchors Zürich* 1914, n° 6 (avec portrait). — [E. I.] — 3. EDUARD, * 1842 à Wettingen, † 1912. Il fut jusqu'en 1885 rédacteur du *Limmat*, fonda cette année-là le *Stadtboten* qui parut jusqu'en 1902. — Voir *ZWChr.* 1912, n° 16. [F. H.]

ATTIKON (C. et ville de Zurich, ancienne com. Oberstrass). Ancien nom des fermes d'Hinterhub et Hubacker à la frontière de Schwamendingen, dérive de *Atting-hovun* près des fermes des *Attinge*, c'est-à-dire des gens d'*Atto*. — Voir *UZ* IV et XI. — *Ortsnamen*, n° 1034. — Vögelin : *Altes Zürich* II, p. 582. [F. H.]

ATTIKON (C. Zurich, D. Winterthour, Com. Wiesendangen, V. *DGS*). Petit village formant la commune civile d'Attikon-Wallikon, qui appartenait au XIV^e^ s. aux Kibourg-Habsbourg. Une famille von Attikon apparaît dès 1317, elle aurait porté les armoiries des seigneurs von Altikon. — Voir *Habsburger Urbar*. — *Mem. Tig.* I-IV. — *MAGZ* XXIII, p. 298. [F. H.]

ATTINGER. Famille d'Attikon, ancienne Com. Oberstrass, de Dubendorf, Seebach, Winterthour et Zurich, et de Neuchâtel et Villiers ; dérive de *Atting-hovun* comme Zollinger de *Zolling-hovun* = Zollikon. *Armoiries* de la famille neuchâteloise : d'or à la herse de sable soutenue de deux bras armés, mouvants des francs cantons, et à la terrasse de sinople. — La famille zuricoise est mentionnée à Attikon en 1325. — 1. LEONHARD ACTINGER, en 1482 chanoine de Saint-Pierre à Embrach, fut excommunié. — 2. THOMAS ATTINGER, sous-bailli à Dubendorf en 1513. — 3. HANS, de la corporation des bouchers, de Dubendorf, devint bourgeois de Zurich le 23 janvier 1567. — 4. HANS-WILPERT, de Dubendorf, architecte de l'hôpital de Zurich, bourgeois de cette ville le 9 septembre 1618. — La famille neuchâteloise est établie depuis la fin du XVIII^e^ s. à Neuchâtel où elle a fondé une imprimerie au début du siècle suivant et une maison d'édition en 1885. De Villiers en 1819 ; de Neuchâtel en 1869. — Voir Wirz : *SI* II, 1025. *Regesten* IV. — *Bürgerbuch Zürich* II. — Hoppeler : *Zürch. Offnungen*. [F. H.]

ATTINGHAUSEN (C. Uri. V. *DGS*). Com. et paroisse. Nom : près des maisons des *Attinge* (gens d'*Atto*), Le rôle des cens de l'abbaye du Fraumunster à Zurich est le premier à mentionner des habitations à Attinghausen. Ce village appartint au moyen âge à la paroisse d'Altdorf ; en 1485, il eut son propre prêtre, et un second bénéfice y fut fondé de 1809 à 1810. Attinghausen obtint le droit de baptême le 3 septembre 1547, mais sa complète séparation ne suivit que plus tard. Il existe encore une tour et une partie de la muraille de l'ancienne chapelle romane. Cette église, inaugurée le 15 mai 1546, brûla en 1769 avec la cure. Celle qui fut rebâtie a été complètement rénovée en 1895 par le curé A. Denier. En 1546 fut inauguré l'ossuaire à côté de l'église paroissiale, et en 1723 la chapelle de saint Onophrio. L'obituaire commence en 1501 ; le registre des baptêmes en 1624. Le conseiller Jakob Plätteli fonda en 1608, dans sa propriété, un couvent de femmes du tiers ordre de saint François. Le bâtiment brûla le 20 décembre 1676 et l'établissement fut transféré à Altdorf. Les murs d'enceinte du domaine et la cure sont encore debout. Une école est mentionnée au XVIII^e^ s., mais Attinghausen ne possède un collège que depuis 1909. En 1910 : 596 habitants. — Voir *Gfr.* 17, 18, 37, 47. — *ASA* 1896, 1897. — *ZSK* 1919, p. 112. — *Historisches Nbl. von Uri* 1897, 1902, 1919, 1920. — Zeller : *Denkmäler aus der Feudalzeit im Land Uri*. [E. WYMANN.]

ATTINGHAUSEN-SCHWEINSBERG (von) (DE ATTINGENHUSEN, ATTINGHUSEN, DE SWEINSBERG). Cette famille, qui se rattache étroitement aux origines de la Confédération, n'est certainement pas originaire d'Uri, où elle joua son rôle historique. C'est peut-être une branche de la très ancienne famille des seigneurs de Signau dans l'Emmental. *Armoiries* : coupé d'or à une aigle issante de sable et de sable à deux fasces d'or. Le berceau des Attinghausen est le château emmentalois de Schweinsberg près d'Eggiwil dont les premiers membres ainsi qu'une branche collatérale prirent le nom ; il resta en possession de la famille uranaise. D'anciennes notices du couvent de Saint-Urbain mentionnent un WERNHER VON SIGNAU dans les années 1212-1224, possédant des biens dans la région de la future seigneurie de Schweinsberg. Des raisons sérieuses font de ce personnage le constructeur du château de Schweinsberg et l'ancêtre de la famille qui en prit le nom. Le baron ULRICH paraît de 1240 à 1253, premier de cette famille ; il se nommait alternativement, selon qu'il était en territoire burgonde ou dans les Waldstätten, VON ATTINGHAUSEN ou VON SCHWEINSBERG. Les possessions uranaises de la famille étaient ainsi contemporaines ou même un peu antérieures au château familial de l'Emmental. On a jusqu'ici attribué l'établissement de la noblesse burgonde dans le pays à la politique des Zähringen et on l'a placée entre 1173 et 1218, quand le duc Berchtold V, recteur de la Bourgogne, réunit, à l'extinction de la famille des Lenzbourg, l'avouerie de Zurich et du pays d'Uri à son pouvoir ducal. Mais peut-être cet établissement a-t-il une origine plus ancienne. Le château d'Attinghausen était certainement en 1240 le centre d'un important domaine, limité par les seigneuries d'autres nobles burgondes. — WERNHER I VON ATTINGHAUSEN-SCHWEINSBERG est mentionné de 1248 à 1288 ; son frère RUDOLF en 1249. La famille se divise à la troisième génération en deux branches principales dont l'une habita Uri, l'autre l'Emmental. — ***Wernher II***, 1264-1321, seigneur d'ATTINGHAUSEN, portait aussi, sur son sceau, le nom de Sweinsberg, tandis que son frère DIETHELM, à qui étaient échues les terres de l'Emmental laissa en conséquence tomber le nom d'Attinghausen dès 1299. Wernher II fut l'un des fondateurs historiques de la Confédération. Déjà, lors de la première alliance perpétuelle, en 1291, il conserva dans son château le sceau du pays d'Uri. Il fut à la tête des représentants uranais au Conseil confédéré institué pour l'exécution de l'alliance d'Uri et Schwyz avec Zurich, du 16 octobre 1291. En 1294, il fut élu landammann par la landsgemeinde et conserva cette haute dignité toute sa vie ; il est encore mentionné comme tel le 20 novembre 1321. Les premières manifestations de l'indépendance des Suisses eurent lieu pendant qu'il était au pouvoir : les assurances diplomatiques données par les privilèges du roi Adolphe en 1297, de l'empereur Henri VII en 1311, de Louis de Bavière en 1316 ; la sécurité militaire obtenue par la victoire du Morgarten, les démêlés avec Lucerne, le renouvellement de l'alliance des trois Waldstätten le 3 décembre 1315. Il fit passer la route du Gothard sous le pouvoir uranais en se faisant hypothéquer le péage impérial de Fluelen. On ne saurait assez estimer la valeur personnelle de cet homme de souche dynastique, pour son rôle dans la victoire de la démocratie dans la Suisse primitive. Son fils JOHANNES, connu comme landammann de 1331 à 1357 sans interruption, fut sans doute le successeur immédiat de son père. La position de Johannes, qui voulait étendre encore sa puissance sur le Haut-Valais et avait été nommé recteur du Valais par l'empereur Louis, apparaît clairement dans l'alliance perpétuelle avec Zurich le 1^er^ mai 1351 où, seul avec Rodolphe Brun, de Zurich, il est mentionnné personnellement parmi les contractants. Son pouvoir eut une fin tragique. Il fut élu landammann la dernière fois le 29 novembre 1357, mais dut tomber peu après victime d'un soulèvement populaire, et son château fut détruit. Ce dernier existait encore le 3 février 1357. Les fouilles exécutées en 1898 ont démontré qu'il fut démoli dans un siège. Le seul fils mineur du landammann, JAKOB, fut, selon la coutume de l'époque, nommé recteur paroissial d'Altdorf par l'abbesse de Zurich, sans avoir reçu l'ordination ; il disparut en 1359 dans un voyage à Avignon, auprès du pape. Les descendants des sœurs de Johannes, les seigneurs de Simplon, dans le Valais, et de Rudenz, dans l'Unterwald, ne purent sauver une partie de l'héritage que par des concessions et la reconnaissance expresse du préjudice que Johannes avait porté aux gens d'Uri.

La branche désignée alors comme cadette, retournée en 1299 au château familial de Schweinsberg, se maintint encore pendant un demi-siècle. Le personnage le plus important était THÜRING I, fils du susnommé Diethelm. Il fut moine à Einsiedeln dès 1314 et devint en 1349 abbé de Disentis. Comme tel, il résolut heureusement et définitivement le long démêlé entre Schwyz et Einsiedeln au sujet de la Marche. Il mourut en 1353, et la famille s'éteignit en 1415 avec THÜRING II. — JOHANN, 1443-1478, collateur d'Höchstetten, était probablement un rejeton illégitime. L'héritage des Schweinsberg de l'Emmental passa au mari de BENIGNA, fille de Thüring, soit à Ulrich von Balmoos qui prit les armoiries des Attinghausen-Schweinsberg et les conserva dans sa famille. — Voir Th. von Liebenau: *Gesch. der Freiherren von Attinghausen und Schweinsberg.* — *Gfr.* XXII, 145. (Tous deux vieillis.) — Œchsli: *Les origines de la Confédération suisse* — Durrer: *Die Ruine Attinghausen*, dans *ASA* 1898. — Le même: *Opelingen im Lande Uri*, dans *JSG* XXIV. — Le même: *Der letzte Attinghausen*, dans *ASG* 1913. [R. DURRER.]

ATTISHOLZ (BAINS D') (C. Soleure, D. Lebern, Com. Riedholz. V. *DGS*). Ce nom vient de *Attines-holz* = bois d'*Attî*, diminutif de *Atto* (nom). On y trouvait une vaste construction romaine à l'Errbächli, et une fastueuse villa de la même époque dans la Scharlenmatte, non loin l'une de l'autre, qui avaient excité la curiosité des dilettantes dès le XVIII^e s. Une route très ancienne a certainement conduit de Soleure à Œnsingen par Vögelisholz, Attisholz-Bad, Flumental, et le Sud d'Attiswil. Au moyen âge et jusqu'au XIX^e s., la grande route de Soleure à Bâle n'avait pas le tracé actuel, mais passait par les bains. Les villas romaines doivent avoir été bâties sous les Antonins. La région fut colonisée dès le haut moyen âge, mais il est impossible de savoir si les bains étaient déjà utilisés par les Romains. La première mention d'une concession pour la recherche de sources chaudes aux environs de la ville de Soleure date de 1395 ; ces recherches n'eurent aucun résultat, car la source d'Attisholz est froide (12,5° Réaumur). Les bains, connus depuis 1445, appartinrent à Soleure, qui les fit administrer en régie jusqu'en 1798 ; ils furent rebâtis de 1508 à 1513. Les bains furent bientôt réputés, surtout chez les familles bourgeoises de Soleure. Leonhard Thurneisser les décrit dans *Von kalten, warmen, mineralischen und metallischen Wassern*. Bartlomé Buttiker acquit en 1840 l'établissement, qui appartient aujourd'hui à Ernst Probst-Otti. — Voir Meisterhans: *Ælteste Gesch. von Solothurn.* — Tatarinoff: *Das Twingherrenschloss im Attisholzwald.* — Haffner: *Schauplatz.* — Strohmeier: *Der Kt. Solothurn.* — Archives d'Etat Soleure. — Förstemann I. 152. [E. TATARINOFF.]

ATTISWIL (C. Berne, D. Wangen. V. *DGS*). Vge, Com. d'habitants et Com. bourgeoise, dépendant de la paroisse d'Oberbipp. En 1364 *Attenswile* = ferme d'*Attî* (*Attulnwile*, mentionné en 1285, est Ættenschwil du C. d'Argovie). *Armoiries*: de gueules à trois monts de sinople d'où croissent deux feuilles de trèfle du même surmontées d'une croix d'or ou d'argent accompagnée de deux étoiles du même. C'était un établissement alémanne sur la route romaine Aventicum-Augusta Raurica et Vindonissa. On a mis au jour à Attiswil plusieurs bâtiments romains d'une certaine étendue, le plus important est à la Scharlenmatte. A la Bettlerküche on a découvert des monnaies romaines. Non loin du cimetière se trouve le *Freistein*, un des rares menhirs du canton de Berne ; des tessons d'un récipient romain et des fragments de silex furent trouvés auprès de cette pierre. Attiswil passa avec la seigneurie de Bipp en 1413 à Berne et Soleure, et, par le partage de 1463, à Berne seul. Des conflits au sujet de la frontière ayant éclaté entre Attiswil et les paysans des villages soleurois de Niederwil, Rohr et Flumenthal, celle-ci fut fixée à nouveau en 1466 entre Attiswil et la seigneurie de Flumenthal. La haute justice de cette seigneurie soleuroise s'étendait à la Sigger sur le territoire de la commune d'Attiswil.

Par un accord du 11 décembre 1545, Soleure s'engageait à faire cesser cet état de choses. Le village dépendit jusqu'à la Réforme de la paroisse de Flumenthal ; le curé de ce lieu percevait la dîme ; en outre, Attiswil payait des cens à Bipp et Bechburg. Les franchises des bourgeois d'Attiswil datent de 1560. 1575 et 1581 et concernent des droits de pâturage, liés au droit de domicile. La taxe d'établissement était au XVI^e s. de 10 couronnes, au XVII^e s. de 30 couronnes. Le collège, bâti en 1707, sert aujourd'hui d'hôtel de ville, mais il était question d'une école déjà en 1633. La maison d'école actuelle date de 1879. Depuis 1918, le village est une station du chemin de fer électrique Soleure-Niederbipp. *Population* : 1558 : 40 feux ; 1653 : 73 ; 1764 : 115 et 563 hab. ; 1800 : 518 hab. ; 1850 : 965 ; 1910 : 977. — A. Jahn : *Chronik.* — v. Mülinen : *Heimatkunde* : *Der Oberaargau.* — J. Leuenberger : *Chronik des Amtes Bipp.* — H. Freudiger : *Die politisch-wirtschaftliche Entwickelung des Amtes Bipp.* — *FRB.* — *AHVB* 3 et 17 — Wiedmer-Stern : *Archäologisches aus dem Oberaargau*, p. 327-334. [H M.]

La pierre protégée d'Attiswil, bloc erratique.

ATTISWILE, HEINRICH VON. Avoyer de Soleure mentionné de février 1250 à novembre 1252. Il est le troisième avoyer de Soleure connu par son nom. — Voir *SW* 1823, 460. — *Urkundio* 255

ATTO, OTHO ou **OTHON,** évêque de Verceil de 925 à 960 environ, d'origine longobarde suivant les uns, d'origine franque ou burgonde suivant d'autres. Par testament de 948, il fit don des trois vallées ambrosiennes tessinoises — qui étaient dans ses biens allodiaux — aux chanoines du dôme de Milan. On peut dire que cette donation fut l'origine de la domination temporelle et spirituelle des chanoines sur les vallées de la Léventine, Blenio et Riviera Le testament d'Atto n'existe qu'en trois copies, dont deux sont évidemment apocryphes, et la plus ancienne, faite vers 1120, est fort discutée par les historiens. Gerolamo Biscaro publia dans le *BStor.* 1910 un travail où il refusait toute authenticité à la copie de 1120. Pour lui, le donateur des vallées ambrosiennes aux chanoines de Milan est Arnulf II, archevêque de Milan de 996 à 1018. Mais Karl Meyer, de Lucerne, par contre, dans *Blenio und Leventina*, défend l'authenticité du testament d'Atto. — Voir *BStor.* 1884 et 1910 (avec bibliographie). — Meyer: *Blenio und Leventina.* [C. TREZZINI.]

ATZENHOLZ. Voir AZENHOLZ.

AU ou **AUGE** (aussi EI, EU). Ce mot, qui vient du ahd. *auwja, ouwa*, latinisé en *augia*, est employé dans toute la Suisse tel quel ou en formes composées pour désigner des lieux-dits. Sa racine est le ahd. *aha* (ruisseau) et il s'applique à toute terre proche de l'eau, ainsi les îles d'Ufenau, Lützelau, Reichenau, Schwanau, les pres-

qu'îles d'Au près de Fribourg et près de Wädenswil, les innombrables lieux-dits terminés en *-au* qui désignent des terres riveraines de ruisseaux ou de cours d'eau et simplement des prairies humides. Dans le canton de Berne se rencontre isolément la forme modifiée *Oey, Eu* (ainsi Oey près de Diemtigen). La forme *Ei, Ey* tient une grande place à côté de *Au* dans tous les cantons de l'Ouest (Eimatt près de Berne, Ramsey dans l'Emmental, les noms de famille Eymann, Eyer), elle ne se rencontre que dans des dénominations relativement récentes, jamais dans les noms de grandes localités ou de villes. La forme *Au*, au contraire, fait partie des dénominations alémanniques les plus anciennes. Les premières mentions sont entre autres : UFENAU (Au d'Uvo), en 741 *Hupinauvia*, en 965 *Uvinova* ; ILLNAU (Au d'Illo), en 745 *Illenauvia;* LÜTZELAU (petite Au), en 745 *Lucicunauvia*, vers 1200 *Lüzelnowe ;* DEGENAU (grande Au), en 898 *Tegerunouva;* ALTNAU (Au d'Alto), en 787 *Althinowa;* GOSSAU (Au de Gôz), en 824 *Cozesouva;* HÉRISAU (Au d'Herwini), en 837 *Herinisouva ;* RHEINAU (Au près du Rhin), en 844 *Rinaugia;* SOSSAU (*Au* avec *Säss*, maison d'habitation), en 841-872 *Sazouva ;* LANGNAU (longue *Au*), en 840-876 *Langenowa*. Le dialecte a souvent modifié *au* en *en* dans les mots de deux syllabes, forme qui se rencontre aussi dans la langue écrite, ainsi RAMSEN, en 1324 *Ramsouwe ;* RÆMSEN, vers 1200 *Ramisouwe ;* WILEN, en 897 *Wilouwa ;* il n'y a cependant aucune règle dans cette formation qui doit pour chaque cas être attestée par des documents. — Voir *UZ* I. — *USiG* I-III. — *FRB* I. — *SI* I 6. — Förstemann II 1, 3e éd. [K.St.]

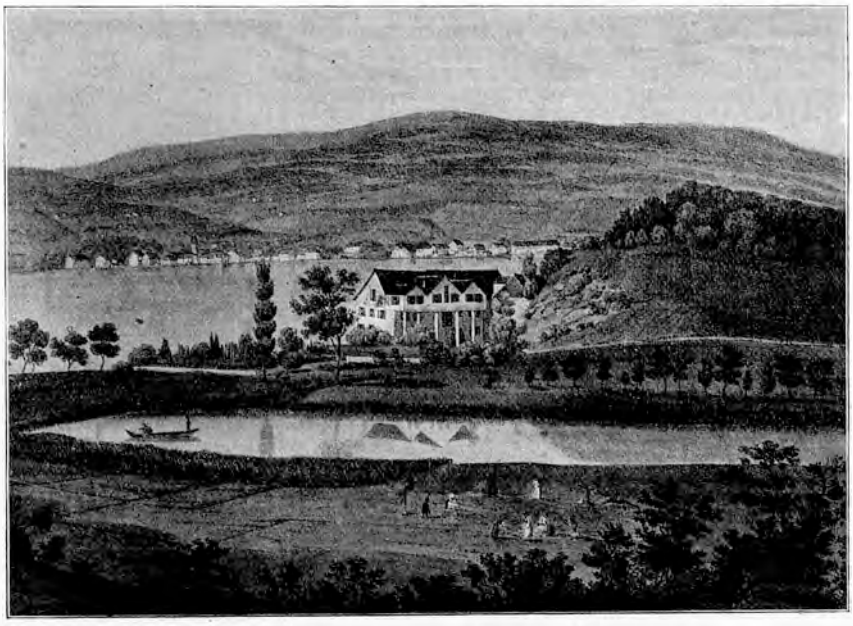

Maison de campagne à l'Au près de Wädenswil en 1791. D'après un dessin de H. Füssli.

AU (restaurant à Bevers). Voir AGNAS, ALLAS.

AU (C. Saint-Gall, D. Unterrheintal. V. *DGS*). En 1316 *Dickenau*, et plus tard Au. Peu avant 1529, il n'existait encore aucune maison à Dickenau. Au appartenait avec Monstein, Zwingenstein, Haslach et quelques autres terres à l'ancien domaine royal de Widnau-Haslach. En 1775 les trois Rhodes de Widnau, Au-Haslach et Schmitten se séparèrent pour des questions d'administration et de juridiction sans cesser d'appartenir à la seigneurie de Widnau-Haslach. En 1803, lors de l'érection des communes du canton de Saint-Gall, Au fut attribué à la commune politique de Berneck ; il en fut séparé déjà en 1805 pour former une commune autonome. En 1832, lors de la division en communes politiques et civiles, Au resta commune civile.

Au point de vue religieux, Au faisait partie de la paroisse de Berneck. Lors de la Réformation, la population adopta les nouvelles croyances comme presque tout le Rheintal, mais après la bataille de Cappel 1531, une réaction se produisit et seule une minorité resta réformée. En 1721 les catholiques d'Au et de Haslach élevèrent leur propre chapelle ; la paroisse fut érigée en 1803 et l'église achevée et inaugurée en 1804. Les protestants d'Au dépendent aujourd'hui encore de Berneck. Daniel Schobinger, de Saint-Gall, bâtit en 1595 un petit château au Monstein, qui lui fut remis en fief par l'abbé de Saint-Gall. Plus tard, il passa à un Zollikofer puis à la famille Salis-Soglio ; il brûla en 1853. *Population* : 1850, 875 hab. ; 1910, 2437. Registres de la paroisse catholique : baptêmes, mariages et décès depuis 1802; ceux de la paroisse protestante sont les mêmes que ceux de Berneck. [Bt.]

AU. Couvent de religieuses OSB près d'Einsiedeln *(vordere Owe, Aw, Augia, zu Allenheiligen in der Au)*. Il date probablement du XII[e] ou du XIII[e] s. et faisait partie dans l'origine des quatre maisons de religieuses situées près d'Einsiedeln. Les trois autres s'appelaient Alpegg, Hagenrüti et Hintere Au. Hagenrüti et Hintere Au cessèrent peu à peu d'exister dans le XV[e] et le XVI[e] s. De 1526 à 1536, les religieuses qui restaient furent transférées d'Alpegg à Vordere Au, qui subsistait seul de ces quatre couvents de religieuses. Ces dernières furent incorporées en 1703 à l'Ordre des Bénédictins. Vordere Au, nommée simplement Au, ou dans le langage populaire *Klösterli*, pour le distinguer du couvent d'Einsiedeln, prospéra et devint le couvent, encore florissant de nos jours, de Allenheiligen. L'édifice actuel a été érigé après l'incendie de 1684, et dès lors agrandi par diverses adjonctions. L'église, la troisième depuis le XV[e] s., fut reconstruite de 1880 à 1882 en style de basilique et décorée de peintures par le P. Rudolf Blättler du couvent d'Einsiedeln. — Voir Ringholz : *Geschichte des Benediktinerinnen Klosters zu Allen Heiligen in der Au bei Einsiedeln*. [P. Odilo RINGHOLZ.]

AU. Couvent de cisterciennes, puis de dominicaines près de Steinen (Schwyz), fondé vers 1250; à l'origine il suivait la règle de Saint-Benoît et était placé sous la direction spirituelle des religieux de Frienisberg. En 1262, l'évêque de Constance autorisa les religieuses à bâtir un couvent et une église avec cimetière. En 1267 il les libéra de la juridiction épiscopale et les autorisa à s'incorporer à l'Ordre de Cîteaux. La consécration de l'église eut lieu en 1277. Par des donations pieuses, le couvent acquit de grands biens, non seulement dans la contrée, mais aussi sur le territoire de Zurich et d'Unterwald. Toutefois, comme il dépendait du duc d'Autriche, il eut beaucoup à souffrir des Schwyzois. Au XIV[e] s., les couvents de Cappel, puis celui de Saint-Urbain, furent chargés de la direction des religieuses. A la suite d'une épidémie (1507-1510) les cinq religieuses qui restaient se rendirent auprès de l'abbé de Saint-Gall. Le couvent resta fermé pendant plus de 60 ans. En 1570 on y fit venir des dominicaines et en 1610 la maison fut incorporée à l'ordre de Prêcheurs. En 1576,

un incendie avait détruit le couvent. La nouvelle église fut inaugurée en 1590, mais le couvent ne put être habité que plus tard. A la suite d'un second incendie en 1640, le Conseil de Schwyz décida que les religieuses eussent à se rendre au couvent de St. Peter auf dem Bach, à Schwyz, auquel les biens du couvent d'Au furent aussi attribués. L'église, rebâtie en 1690, existe encore. — Voir *Gfr.* 7. — Mülinen: *Helv. sacra* II, 132. [R-r. et L. K.]

AU (C. Zurich, D. Horgen, Com. Wädenswil, V. *DGS*). Colline formant presqu'île dans le lac de Zurich. En 1832 on y découvrit des armes de l'âge du bronze. La presqu'île est mentionnée pour la première fois le 17 mars 1316. Une maison, *in der Au*, y fut érigée en fief héréditaire en 1484. Le colonel et futur général Johann-Rudolf Werdmuller acheta en 1651 pour 5000 fl. le domaine et la maison, et son frère transforma celle-ci en villa italienne. A la mort de Werdmuller le domaine passa en mains de son beau-fils Bräm, puis de Heinrich Lavater, qui y reçut Klopstock le 30 juillet 1750. — *L'Obere Au*, grande forêt de chênes de 27 ha., a fourni pendant des siècles le bois des palissades, fortifications et bateaux de guerre de Zurich. Le gouvernement se défit de ce domaine en 1835 pour 30 150 fl. — Le *Mittlere Augut*, comprenant 10 ha. et une villa, fut acquis en 1911 pour 171 000 fr. par un consortium qui en fit un restaurant. — Voir *MAGZ* I, 3. — Klopstock: *Der Zürichsee.* — K.-F. Meyer: *Der Schuss von der Kanzel.* — E. Stauber: *Die Halbinsel Au im Zürichsee.* [E. Stauber.]

AU (OWE), *Johannes* von, greffier de la ville de Zurich, 1358-75. Il figure en troisième rang sur le tableau armorié des greffiers de la ville de Zurich. Il acquit en 1370 la moitié d'un domaine à Glattfelden, ce qui fait penser qu'il a probablement tiré son nom d'Eglisau (Owe), devint percepteur d'impôts à Niederdorf en 1375. Il est peut-être identique à Johannes Binder qui était greffier de Zurich encore en 1358 car il a le même sceau. — Voir *Zürcher Stadtbücher* I, p. X. — P. Schweizer: *Original des ewigen Bündnisses von 1351*, p. 17. — Wöber: *Die Miller* II B, col. 223-225 (contient des erreurs). [F. H.]

AU (IN DER). Le plus ancien établissement provisoire de l'Ordre des Franciscains à Lucerne fut fondé en 1240; en 1269, il fut transféré à *in der Au* (Petit Lucerne). Le couvent lui-même est mentionné en 1272 et la construction de l'église fut entreprise en 1290. Parmi les hommes marquants de ce couvent, on trouve: Heinrich von Isni, Johannes von Blatten, Thomas Murner, frère Illuminat Rosengart, Franz Geiger et Gregor Girard. Il fut supprimé par le Grand Conseil lucernois en 1838. — P.-X. Weber dans *Gfr.* 1917. [P.-X. W.]

AUBAINE (DROIT D') (en allemand *Fremdlingsrecht*, en latin *jus albinagii*). L'aubaine, que l'on confond quelquefois avec la Traite foraine (en all. *Abzug*), est le droit en vertu duquel le souverain recueille la succession d'un étranger qui meurt dans ses Etats. On contestait autrefois aux étrangers le droit de disposer de leurs biens par testament, de sorte que s'ils décédaient sans enfants légitimes, leur succession revenait, en tout ou partie, à l'Etat. Le terme d'étranger n'avait pas la même signification qu'aujourd'hui : de canton à canton, l'on était étranger. Cependant, les cantons entre eux avaient renoncé par des traités spéciaux au droit d'aubaine. Ce dernier fut supprimé graduellement dès le XVIII^e s. Le 7 décembre 1771, les IV cantons protestants, Saint-Gall, Mulhouse et Bienne, signaient un traité avec la France pour la suppression du droit d'aubaine et de la Traite foraine. Ces deux droits furent abolis par l'Acte de médiation de 1803, et par le Pacte fédéral de 1815. Au XIX^e s., des traités spéciaux avec les Etats étrangers mirent fin au droit d'aubaine. Voir aussi Traite foraine. [L. M.]

AUBANEL. Famille de Marsillargues (Languedoc) venue à Genève au XVII^e s. en la personne de Jacob, reçu habitant le 31 juillet 1689. Elle a donné à Genève plusieurs fonctionnaires, dont Christophe, 1789-1871, commissaire de police en 1814. — Voir Ed. Chapuisat: *La municipalité de Genève.* [R. B.]

AUBÈRES, d'. Famille originaire de Sallanches (Haute-Savoie). — Pierre, damoiseau, fut notaire à Genève en 1389, lieutenant du vidomne 1405, syndic en 1428 et 1441, conseiller en 1429, 1439, 1440, 1442. Son fils était greffier du vidomnat en 1430. Famille éteinte au XV^e s. — Voir Arch. d'Etat Genève, inventaires. — Galiffe et Gautier: *Armorial.* [Th. Fœx.]

AUBERJONOIS, AUBERJONAY. Famille d'Yverdon dès le XIV^e s. *Armoiries :* de gueules à un éperon d'argent, la pointe en haut. — 1. Henri, notaire à Lausanne et à Yverdon au XVI^e s. — 2. Isaac-Louis, * 1741, passa en Pologne avec P.-M. Glayre, où il devint lieutenant-colonel d'artillerie. Rentré au pays, il fut conseiller puis banneret d'Yverdon. En 1798, député d'Yverdon à la représentation des villes puis membre de la Chambre administrative du canton du Léman. Il acheta en 1799 l'ancien château seigneurial de Montagny-le-Corboz. — 3. Antoine-François-Louis, 1787-1837, fut capitaine au service de la Compagnie anglaise des Indes orientales dès 1809. — 4. Victor-Wilhelm-Louis, 1805-1871, préfet du district de Lausanne de 1837 à 1845. — 5. Gustave, 1837-1917, député au Grand Conseil et agronome. Il fut président de la Société d'agriculture de la Suisse romande et de la Société vaudoise d'horticulture, président d'honneur de l'exposition nationale d'agriculture, 1910. Ses constructions rurales et sa laiterie modèle de Beau-Cèdre ont acquis un renom même à l'étranger. Il fut un des fondateurs du théâtre de Lausanne en 1871. — 6. René-Victor, fils du n° 5, * 1872, artiste-peintre. — 7. Maurice, 1875-1902, s'occupa d'entomologie, de sériciculture et d'agronomie. Il avait résolu le problème de produire une belle qualité de soie en nourrissant les vers à soie avec des feuilles de chêne, et obtint une médaille d'or à Vevey en 1900. [G.-A. Bridel.]

AUBERT. Nom de famille très répandu dans les cantons de Neuchâtel, Vaud et Genève. Plusieurs de ces familles sont autochtones; d'autres, par contre, sont venues de France. Dérive du nom germanique *Ala-bercht*.

A. **Canton de Neuchâtel.** Famille bourgeoise de Neuchâtel au XV^e s., vers la même époque on trouve des Aubert à Savagnier, Fontaines, Engollon, Cortaillod et Saint-Aubin. *Armoiries :* de gueules à une cotte de maille (haubert) d'argent. — Jacques, curé du Locle en 1496. — Antoine, notaire en 1555, des Quatre-Ministraux de Neuchâtel en 1560, nommé maire de Neuchâtel pour deux ans en 1572, roi des merciers en 1578. — Louis, * 1856, pasteur de l'Eglise indépendante aux Planchettes 1880-1894, à Bôle-Colombier 1895-1904, professeur à la faculté indépendante de théologie, bibliothécaire de la bibliothèque des pasteurs, auteur du dernier catalogue de cette bibliothèque (1919). Arch. d'Etat Neuchâtel. [L. M.]

B. **Canton de Vaud.** Famille d'horlogers très réputés de la vallée de Joux. *Armoiries* : parti, au 1^er^ coupé de deux traits; au 1^er^ d'azur à une étoile d'or; au 2^e^ de gueules; au 3^e^ d'argent à 4 cotices en barre de sinople; au second d'or à une clarinette d'argent en pal, le pavillon ouvert contre le chef. — 1. Jean et — 2. Pierre sont au nombre des hommes du Lieu qui, le 13 décembre 1382 se reconnaissent hommes taillables de l'abbaye du Lac de Joux. — 3. Etienne est, le 9 juillet 1458, syndic et gouverneur du Lieu. — 4. Daniel, régent au collège de Lausanne, professeur honoraire de poésie au début du XVIII^e s. Auteur de : *Trois lettres ... contre la découverte de la ville d'Antre en Franche-Comté.* — Au moment de la séparation de la commune du Chenit de celle du Lieu, en 1466, les Aubert furent répartis entre les deux communes. La branche du Lieu, qui remonte à Vaucher en 1570, subsiste encore, ainsi que plusieurs branches du Chenit. L'une de ces dernières s'est fixée à Genève. — Voir *Annales de l'abbaye de Joux.* — H. Golay : *Armoiries des anciennes familles de la vallée de Joux.* — Gindroz : *Histoire de l'instruction publique dans le canton de Vaud.* — De Montet : *Dictionnaire.* — E. Aubert: *Lignée généalogique.* [M. R.]

C. **Canton de Genève.** Trois familles d'origines diverses jouèrent un rôle intéressant à Genève :

I. Les Aubert, de Langres, genevois par la réception

de Jean à la bourgeoisie en 1493. *Armoiries* : de sable à la colonne d'or surmontée d'une flamme et accompagnée de trois étoiles mal ordonnées, deux d'argent et une d'or. — 1. HENRI, fils de Jean, du Conseil des Deux-Cents en 1536, conseiller 1537 et de 1542 à 1556, syndic 1549, 1555, 1563, 1567 et 1571. — 2. JEAN, fils du n° 1, du Conseil des Deux-Cents 1560, auditeur 1562 et 1573, procureur général 1568, conseiller 1588. Il commandait la garnison genevoise du fort de Bonne lors de la reprise par les Savoyards en 1589; blessé, il parvint à s'enfuir mais mourut peu de temps après. — 3. PIERRE, fils du n° 2, † 1636. Imprimeur dès 1598, il fut nommé imprimeur de la république en 1626; du Conseil des Deux-Cents en 1613. — Voir Galiffe : *Not. Gen.* I, 137-139 — Arch. d'Etat Genève.

II. Les Aubert, originaires du Chenit et du Lieu, vallée de Joux, venus à Genève aux XVI^e et XIX^e s. — 1. LAURENT-MARCEL, * 1836, du Grand Conseil 1876-1878 et 1880-1884, maire de Chêne-Bougeries 1882-1885. — 2. EMILE-AUGUSTE, * 1839, imprimeur à Genève et auteur de : *Lignée généalogique de Guillaume Aubert.* — Voir Aubert-Schuchardt : *Lignée généalogique de Moïse Aubert.* [Th. F.]

III. Les Aubert, de Crest en Dauphiné. Famille de robe connue à Crest dès le XVI^e s. L'ancêtre auquel remonte la filiation ininterrompue en est VINCENT I (* avant 1530, † vers 1604), qui habitait Manas près Crest. Une partie de la famille embrassa la Réforme. Des branches se répandirent à Londres, Turin, Genève, etc. *Armoiries* : d'or à trois têtes de limiers (alias chiens braques) de sable, arrachées de gueules. A des branches actuellement éteintes se rattachent PIERRE II et JEAN LOUIS. — 1. PIERRE II, * à Genève le 29 juillet 1715, † à Genève le 9 avril 1784, négociant en cette ville puis à Gênes, membre du Conseil des Deux-Cents (1752-1753 et 1771-1784) et Secrétaire de la Chambre des comptes (1760-1769) à Genève. — 2. JEAN-LOUIS, l'un de ses fils, * à Genève le 20 juin 1756, banquier et membre du Conseil des Deux-Cents. — 3. JACQUES II, arrière-petit-fils de VINCENT I^er, * à Crest en 1677, réfugié pour cause de religion à Genève vers 1699-1700, reçu bourgeois le 4 décembre 1708, † à Genève le 26 octobre 1743, est l'ancêtre commun des deux branches genevoises qui représentent actuellement la famille Aubert issue de VINCENT I^er. — 4. GUILLAUME-LOUIS, petit-fils du n° 3, * à Turin le 5 octobre 1759, † à Genève le 8 juillet 1847. Banquier à Turin puis à Genève, il fit partie du Bureau des finances en l'an VI, après l'annexion de Genève. Il devint membre, et président (30 mai 1799), de l'administration municipale de Genève. Il fut du nombre des négociants ou banquiers appelés à seconder l'administration préfectorale et fit partie du Tribunal de commerce et du Conseil Représentatif, dès la Restauration de la république ; membre du Consistoire. — 5. ANTOINE, dit TONIN, frère du n° 4, * à Turin le 11 juin 1772, † à Genève le 15 décembre 1820, docteur en médecine à Göttingue en 1797. Agrégé à la Faculté de Genève en 1799, il se rendit la même année à Paris, et s'intéressa à la découverte de la vaccine. Traduisit en français l'ouvrage de Woodville (*Rapport sur le cow-pox...* 1799). Il entra ensuite comme élève à l'hospice des varioleux de Londres, sous la direction du Dr. Woodville, et rédigea en l'an IX (1800) un *Rapport sur la vaccine...* Rentré à Genève, il se voua spécialement à la pratique des maladies mentales, et fut nommé en 1808 médecin des aliénés. Fut médecin de l'impératrice Joséphine et de la reine Hortense. — 6. Jean-*Louis*-Hippolyte, neveu du n° 4, * à Turin le 15 octobre 1813, † à Genève le 11 novembre 1888, fit une belle carrière militaire. Collaborateur du général Dufour dans l'œuvre de réorganisation de l'Ecole Centrale de Thoune et de l'arme du génie. Capitaine et instructeur du génie en 1842, il donne sa démission de major lors du Sonderbund. Rentré dans l'armée en 1855 avec le grade de lieutenant-colonel, il passe colonel et inspecteur du génie en 1858. Lors de la campagne du Rhin, 1856, il dirigeait le bureau d'état-major du génie installé à Zurich. En 1860, chargé par le Conseil fédéral d'étudier les routes militaires des Alpes dans la Suisse centrale, il dirigea la construction des routes de l'Axenstrasse, de la Furca et de l'Oberalp. Il dirigea le rassemblement de troupes de 1861. Nommé commandant de la 9^e division en 1866, puis de la 3^e en 1870, il participa à l'occupation des frontières de 1870-1871. Colonel divisionnaire en 1875, prit sa retraite l'année suivante. Aubert, qui avait fait un doctorat en mathématiques, est l'auteur de *Leçons sur le calcul des probabilités et ses principales applications* (1839). Il fut appelé vers 1848 à occuper la chaire de mathématiques du gymnase libre (Institution d'enseignement littéraire et scientifique). Vers la même époque, il fonda une institution préparatoire pour l'Ecole centrale des Arts et Manufactures de Paris, qui acquit une réputation européenne. En 1852, il devint administrateur, et en 1856 directeur de la compagnie de chemins de fer l'*Ouest-Suisse*, plus tard *Suisse-Occidentale*. Démissionnaire en 1872, il passe l'année suivante administrateur-délégué de la compagnie d'assurances *La Genevoise*, dont il fut président du conseil d'administration de 1880 à sa mort. En 1862, le duc d'Aumale, Henri d'Orléans, lui avait confié l'éducation militaire de son fils aîné Louis. — 7. Antoine-EDOUARD, arrière-petit-fils du n° 3, * à Marseille le 10 septembre 1820, † au Petit-Saconnex (Genève) le 15 août 1877, avocat, juge à la Cour dès 1864, puis président de la Cour de Justice 1875 à 1876; de 1858 à 1860 et de 1862 à 1872 député au Grand Conseil qu'il présida en 1865 et 1868. Membre du Consistoire (1855-1859). Présida le Comité d'organisation du cinquantenaire, projeté d'abord pour 1864, de l'entrée de Genève dans la Confédération; administrateur de plusieurs sociétés financières. Au Grand Conseil, il appartenait à l'opposition libérale et soutint la cause d'une politique modérée; il combattit les méthodes financières du régime fazyste, et fut un des premiers partisans de la représentation proportionnelle. Membre de la Commission de la Constituante de 1862. Parmi ses fils, n^os 8 à 10. — 8. CHARLES-Hippolyte, * le 28 janvier 1848 † le 12 novembre 1910, avocat à Genève 1872-1892, juge au tribunal de première instance 1892-1900, puis juge d'instruction 1900-1910. Membre du Consistoire etc. Activité artistique et philanthropique. — 9. ALFRED-Albert, * 24 avril 1855, † 31 août 1891. L'un des architectes de la nouvelle Sorbonne, etc. — 10. HIPPOLYTE-Victor, * le 31 mai 1865, archiviste-paléographe à Paris, directeur de la Bibliothèque de Genève 1900-1906, auteur de travaux et publications historiques (descriptions de manuscrits, études sur la réforme calvinienne etc.). — 11. FERNAND-Jean, fils du n° 8, * 30 août 1879. Bibliothécaire à la Bibliothèque de Genève. Parmi ses travaux en collab. avec le D^r Charles Julliard : *Catalogue des ouvrages... publ. par les prof. et priv.-doc.*

D^r Aubert, d'après une miniature de M^lle Rath, 1804.

Louis Aubert, colonel fédéral. (Collection Maillart).

de l'Univ. de Genève... 1896 à 1907. — 12. HENRI-Louis, fils du n° 6, * 1849, agent de change (1876-1902), administrateur, puis directeur (1902-1913) de *La Genevoise ;* membre du consistoire etc. Parmi ses fils n^os^ 13 et 14 : — 13. LOUIS-Henri-Gustave, *le 10 janvier 1877, médecin-chirurgien à Genève. Publications médicales, dont la traduction de la 6^e^ éd. du *Précis d'opérations obstétricales*, d'A. Döderlein. — 14. THÉODORE-William, * le 8 septembre 1878, avocat à Genève. Délégué du gouvernement suisse en France, 1917-1918, et par le comité international de la Croix-Rouge à Berlin en 1918, dans les régions dévastées en 1919, et à Paris en 1919 pour visiter les prisonniers et internés. — *Bibliographie* : *AGS* IV. — Notes sur la famille Aubert de Genève, originaire de Crest en Dauphiné (par Hippolyte-V. Aubert). — F. Barbey : *Félix Desportes.* — Ed. Jacky : *L'occupation des frontières suisses en 1870-1871.* — Galiffe : *L'occupation des frontières... 1870-1871.* [F. A.]

AUBERY, *Claude,* originaire de Triancourt en Champagne, étudia dès 1563 à Genève et à Bâle. En 1576, il fut nommé *professor artium* à l'Académie de Lausanne. Il y défendit avec ardeur la philosophie d'Aristote et publia un *Organon* en 1584. Son livre, *De Fide catholica*, qui parut en 1587, fit scandale dans les milieux protestants ; il y cherchait, par le moyen de sa doctrine de la justice inhérente, un compromis entre les deux religions catholique et protestante. Cet ouvrage fut condamné par le colloque de Berne en 1588, et son auteur dut se rétracter. L'albérianisme recrutant néanmoins de nombreux adhérents dans la Suisse romande, Aubery rentra en France en 1593 et retourna dans le giron du catholicisme. Il semble être mort à Dijon en 1594. — Voir *France protestante*, 2^e^ éd. — A. Bernus : *Antoine de Chandieu.* — Heubi : *L'Académie de Lausanne.* [† W. HEUBI.]

AUBIGNÉ, d'. Famille éteinte de réfugiés français établie dans la Suisse romande dès le XVII^e^ s. *Armoiries :* de gueules au lion d'hermine, armé, lampassé et couronné d'or. La descendance de Nathan porte la barre brochant sur le tout. — 1. ***Théodore-Agrippa,*** célèbre homme de guerre, écrivain, maréchal de camp des armées d'Henri IV, * le 8 février 1552 près de Pons en Saintonge, † le 29 avril 1630 à Genève. Compagnon de luttes d'Henri IV, il entra dans l'opposition dès l'abjuration de ce monarque et s'établit en septembre 1620 à Genève, où il avait déjà passé deux ans à l'âge d'écolier. D'Aubigné mit ses talents au service de cette ville et fit ajouter de nouvelles fortifications du côté de Saint-Victor et de Saint-Jean. Il avait formé le projet de « faire des cités helvétiques un camp protestant au service d'une fédération des puissances réformées ». Berne l'appela et le reçut avec de grands honneurs, Bâle le consulta à son tour et sur son avis construisit quatre nouveaux bastions. D'Aubigné acquit en 1620 la terre du Crest et sur l'emplacement de l'antique manoir des de Rovorée, il bâtit le château actuel. Là, il recevait l'élite de la société genevoise et l'on a comparé le Crest de ce temps à un Ferney protestant. D'Aubigné est l'auteur des *Tragiques* et d'une *Histoire universelle*, etc. Il fut inhumé dans le cloître de Saint-Pierre. — 2. NATHAN, fils légitimé d'Agrippa, médecin, astrologue et géomètre, seigneur de la Fosse, * le 16 janvier 1601 à Nancray en Gâtinois, † le 11 avril 1669 à Genève. Il est la souche de la famille MERLE D'AUBIGNÉ. — 3. TITE, fils du n° 2, * le 31 janvier 1634 à Genève, médecin de la princesse à Neuchâtel dès 1666 ; bourgeois de cette ville en 1678, il y mourut en novembre 1688. — 4. SAMUEL, frère du n° 3, * à Genève en 1657, pasteur à Renan 1679-1695, puis à Bévillard, † à Renan en 1710. — Voir d'Aubigné : *Vie à ses enfants.* — S. Rocheblave : *La vie d'un héros.* — Galiffe : *Not. gén.* III. — Heyer : *Théodore-Agrippa d'Aubigné à Genève.* — *MDG* XVII, 153-327. — Arch. d'Etat Genève. [A. CORBAZ et E. K.]

Théodore-Agrippa d'Aubigné, d'après le portrait à la Bibliothèque publique de Genève.

AUBIN. Famille genevoise établie à Chêne dès le milieu du XVIII^e^ s. — 1. NAPOLÉON, * 1813, † 1890, consul général de Suisse au Canada et journaliste ; il fonda en 1837 le *Fantasque* et collabora plus tard au *Pays* et au *National*, journaux canadiens. — 2. LOUIS, * 1837, † 1902, neveu du précédent, fut pasteur au Bullet, à Brenles et Chesalles (Vaud), puis à Avully (Genève) de 1875 à 1900. — Voir Arch. d'Etat Genève : *Etat-civil.* — *JG* 7 août 1890. [Th. F.]

AUBONNE. Bailliage du pays de Vaud à l'époque bernoise. Il fut constitué le 2 février 1701 à la suite du rachat de la baronnie d'Aubonne par le gouvernement bernois du dernier seigneur Henri du Quesne. Il comprenait le district actuel moins les villages d'Apples, Bérolles, Bière, Mollens, Saint-Georges, Saint-Oyens et Bougy-Villars ; en plus Burtigny, Chardonney, Etoy, Lavigny et Yens. — Voir *DHV.* [M. R.]

AUBONNE (C. Vaud). Décanat du diocèse de Genève, comprenant toute la partie occidentale du canton de Vaud, dès l'Aubonne, la rive droite du Rhône au canton de Genève et le Pays de Gex. En 1444, le siège du doyenné fut transféré d'Aubonne à Gex. — Voir Regeste genevois. — Reymond : *Dignitaires.* — *DHV.* [M. R.]

AUBONNE (C. Vaud) District constitué en 1803 et formé de 17 communes réparties dans les trois cercles d'Aubonne, Gimel et Ballens. Voir *DHV* et *DGS.* [M. R.]

AUBONNE (C. Vaud, D. Aubonne. V. *DGS*). *Armoiries* : parti de gueules et d'or. On y a trouvé un tombeau de l'époque de Hallstatt, des vestiges romains et des tombes burgondes. La ville actuelle paraît avoir été édifiée au XI^e^ et au XII^e^ s. par les seigneurs d'Aubonne à l'ombre de leur château. Ils y attirèrent notamment les habitants des deux localités voisines de Trévelin et de Bougy-Saint-Martin qui furent désertées à tel point qu'il ne restait plus que trois familles dans cette dernière paroisse en 1276. Les seigneurs d'Aubonne donnèrent au nouveau bourg des franchises importantes en avril 1234. Dès le XIV^e^ s., la ville fut administrée par deux syndics ou gouverneurs et par un conseil qui finit par être fixé à 12 membres. En 1476, les gens d'Aubonne prirent le parti des Suisses par le fait qu'ils étaient sujets du comte de Gruyère allié des Confédérés. Pour ce motif, ces derniers les épargnèrent dans leurs incursions au Pays de Vaud. L'histoire de la ville se confond au surplus avec celle de ses seigneurs. Aubonne avait été construit sur le territoire de la paroisse de Trévelin. L'église de Trévelin, dédiée à Notre-Dame, quoique désertée par les voisins immédiats, resta cependant le centre paroissial d'Aubonne ; elle fut démolie en 1577. L'église de Saint-Etienne, construite au XIII^e^ s. près du château, sert maintenant encore d'église paroissiale. Elle est de style gothique avec des stalles du XIV^e^ s. et des restes intéressants de chapelles latérales dédiées à Sainte-Catherine et à Saint-François (celle-ci fondée par les Bégoz). Aubonne avait en outre un vieil hôpital fondé avant 1225 et un hôpital du Saint-Esprit fondé en 1314 par le curé Jaques Marchand et administré par la ville. Cet hôpital fut reconstruit en 1600. Les habitants d'Aubonne accueillirent avec joie la révolution et on brûla solennellement en 1802 les titres féodaux. Les monuments principaux d'Aubonne sont : le château formé de deux corps de bâtiments qui furent plus tard réunis. Le seigneur habitait le côté du lac, le coseigneur la partie antérieure. Au XVII^e^ s., Tavernier, puis du Quesne, transformèrent l'intérieur de l'édifice. Tavernier fit construire la grande tour actuelle qui a 23 mètres de circonférence. Le château appartient de-

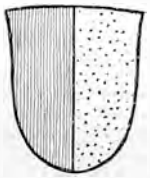

puis 1835 à la ville ; il abrite les écoles, le musée, le tribunal et les prisons. Depuis la Réforme, Aubonne a eu un pasteur et un diacre. Une chapelle libre a été construite en 1862. Le culte catholique est célébré depuis

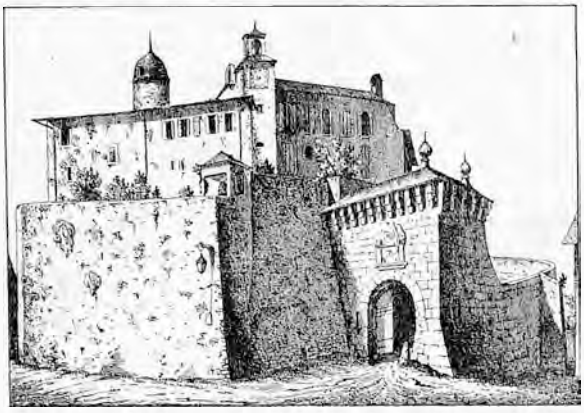

Le château d'Aubonne vers 1840. D'après une lithographie de J.-F. Wagner.

1918 dans une salle privée. Aubonne avait une Société des Arquebusiers datant de 1550, une Société des Arbalétriers de 1575. Elles ont été réunies en 1838 en une Abbaye des amis d'Aubonne. La ville a deux journaux: le *Journal d'Aubonne* et le *Jura vaudois*. Aubonne est la patrie de L. Bégoz, membre du Directoire Helvétique, du colonel Bégoz, des généraux Béricod et de Mestral d'Aruffens. Les registres de baptêmes et de mariages datent de 1629 et ceux de décès de 1712; les registres de baptêmes de la paroisse allemande datent de 1711.— Voir *DHV*. — Du Quesne: *Aubonne à travers les âges*.— *Echo vaudois* 1919. [M. R.]

AUBONNE (L') (C. Vaud, D. Aubonne. V. *DGS*). Rivière descendant des environs de Bière au lac. Citée au X^e s. sous le nom d'*Albinna (Albuna)*. Sous la domination romaine, elle sépara la *Civitas Equestris* de la *Civitas Helvetiorum*; ensuite le comté des Equestres de celui de Vaud et enfin le diocèse de Genève de celui de Lausanne. En 1365, l'empereur Charles IV concéda à Guillaume de Grandson seigneur d'Aubonne, le droit de construire (ou plus exactement de reconstruire) un pont sur l'Aubonne près d'Allaman, sur la grande route, et d'y percevoir un péage. Cette taxe étant extrêmement gênante, l'empereur en dispensa en 1386 tous les sujets de l'évêque de Lausanne et plusieurs seigneurs du pays de Vaud rachetèrent l'imposition pesant sur leurs sujets. Cette exemption fut reconnue plus tard par le gouvernement bernois et étendue par eux aux ressortissants des bonnes villes du pays de Vaud. Ce pont porta aussi le nom de pont d'Allaman et de pont de Genève. — Voir *DHV*. [M. R.]

AUBONNE (SEIGNEURS d'). Les premiers seigneurs d'Aubonne apparaissent en 1001 au plaid d'Eysins, dans l'entourage du roi de Bourgogne Rodolphe III. Ce sont TURIMBERT et DODON, frères. HUMBERT, qui vivait au milieu du XII^e s., fut un des bienfaiteurs des couvents de la région, mais il était en même temps en guerre avec l'évêque de Lausanne saint Amédée, auquel il avait enlevé le village de Saint-Livres. GUERRY, chevalier, 1177-1261, donna aux bourgeois leurs franchises en 1234 et vendit en 1259 et 1261 sa part de la seigneurie — la plus importante — à Pierre de Savoie. Il demeura dans la région et sa branche s'éteignit avec ses petits-enfants. Il avait deux frères, PIERRE-PUTHOD, dont les enfants et les petits-fils conservèrent des droits à la seigneurie, et JAQUES, qui fut la souche d'une lignée de coseigneurs d'Aubonne, laquelle s'éteignit en 1458 avec Marguerite dont les Menthon héritèrent. D'Humbert I^er, que nous avons mentionné, descend une autre branche qui se fixa à Lausanne, elle donna des magistrats et des chanoines et s'éteignit avec le XIV^e s. Pierre de Savoie légua Aubonne à sa femme Agnès de Faucigny de laquelle hérita en 1271 sa sœur Béatrix mère d'Humbert, sire de Thoire et Villars. Aubonne passa ensuite par alliance à Guillaume Alleman de Valbonnais en 1314 et en 1357 à Guillaume de la Baulmes qui mourut en 1362. Le comte de Savoie inféoda en 1364 la seigneurie d'Aubonne à Guillaume de Grandson, seigneur de Sainte-Croix, dont le fils Othon épousa l'une des héritières des Alleman. Othon ayant péri dans son fameux duel avec Jean d'Estavayer, sa veuve céda ses droits au comte de Savoie. Mais son neveu, le comte Antoine de Gruyère, revendiqua la seigneurie et finit par l'emporter en 1425. Le comte Michel parvint à conserver Aubonne en 1536 en admettant la suppression du culte catholique sur ses terres, mais ses biens furent saisis en 1553. Ils furent achetés par François de Lettes, ex-évêque de Montauban, qui fut convaincu en 1583 de haute trahison et vit ses biens confisqués. La terre d'Aubonne passa ensuite par des ventes successives à Guillaume Villermin de Montricher (1586), à J. H. Lochmann (1586) ainsi qu'à François Villain (1592), à Théodore Mayerne (1620), à Jean-Baptiste Tavernier (1670), à Henri du Quesne, fils de l'amiral Abraham du Quesne, qui la vendit enfin au gouvernement bernois le 1^er février 1701. Quant à la coseigneurie d'Aubonne, que Marguerite, fille d'Antoine, avait léguée à son cousin Henri de Menthon, bailli de Vaud, elle échut au fils cadet de ce dernier, Jean, seigneur de Dusilly et vidomne de Morges, dont les descendants possédèrent les droits jusqu'en 1579, date à laquelle Prosper de Menthon et son oncle Jaques en furent privés pour avoir refusé de rendre hommage au baron d'Aubonne, François de Lettes. Celui-ci réunit ainsi les deux parties de la seigneurie. — *Armoiries* : les sires d'Aubonne portaient un croissant accompagné de trois étoiles, 2 et 1 ; les co-seigneurs : de gueules à deux pals d'azur, au chef d'or chargé d'un lion issant de sable ; les citoyens de Lausanne: d'azur à trois pals alézés d'argent, celui du milieu en bande. — Voir *DHV*. — de Charrière : *Les dynastes d'Aubonne*. — Sceaux des seigneurs d'Aubonne, *AHS* 1920, 5. [M. R.]

AUBORANGES (C. Fribourg, D. Glâne. V. *DGS*). Com. et vge. Anciennes formes du nom : *Alburengens, Alburenges, Arborenges, Alborengis, Alborengins, Arboreinges, Auborenges, Aulbrenges, Borenges*, forme primitive *Albhar-inges* dérivant d'un nom propre germanique *Alb-hari (Alb*=démon, elfe, *hari*=Herr, seigneur; comparer *Albe-rîch)*. Le 21 juillet 1317, Louis de Savoie céda à l'abbaye de Saint-Maurice tous ses droits à Auboranges, ne retenant pour lui que le dernier supplice des condamnés à mort, contre les droits que celle-ci possédait à Vuadens. Le gouvernement de Fribourg succéda au duc de Savoie dans ses droits de suzeraineté sur Auboranges et réclama des abbés de Saint-Maurice, qu'il considérait comme des vassaux, prestation d'hommage. Cette cérémonie ne se faisait pas toujours sans difficulté. En 1649, l'abbé Odet, et en 1655, l'abbé de Quartery, refusèrent de prêter hommage-lige. Les deux prélats voulurent de plus annuler l'échange fait en 1317 et recouvrer Vuadens ; ils avancèrent que le contrat n'avait pas été libre, que les religieux y avaient été obligés par des menaces et que le Pape ne l'avait jamais ratifié. Le monastère protestait aussi contre une redevance en blé exigée par les Fribourgeois depuis 1566 et faisait remarquer qu'Auboranges était un fief franc, donné en échange par le prince sans condition aucune. Le gouvernement dut céder sur ce dernier point et renoncer au cens perçu jusqu'alors. Auboranges fit partie de la paroisse de Châtilliens jusqu'à la Réforme; il en fut détaché alors, et réuni à celle de Promasens. Au XVII^e s. cependant, les paroissiens d'Auboranges devaient encore contribuer au traitement du pasteur réformé de Châtilliens. — Voir Kuenlin: *Dictionnaire du Canton de Fribourg*. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses*, IX, p. 276-278. — Ch. Pasche : *La contrée d'Oron*. — Jaccard : *Essai de toponymie*. — Stadelmann : *Etudes de toponymie romande, ASHF* VII, p. 302. [J. NIQUILLE.]

AUBORT. Famille vaudoise mentionnée aux Planches (Montreux) dès le XV^e s. Elle a donné autrefois

des châtelains, des notaires, des juges, des conseillers, puis des professeurs et des commerçants. [M. R.]

AUBRY. Très ancienne famille des Franches-Montagnes (Jura bernois) qui a donné des hommes marquants dans la magistrature, l'armée et le clergé. Nom dérivé d'un prénom germanique : *Albe-rîch* = seigneur des elfes. — 1. PIERRE, surnommé le grand curé, * en 1598, † en février 1636, fut le premier curé résidant à Montfaucon ; il avait fait ses études à Porrentruy. — 2. AUGUSTIN, * à Montfaucon en 1741, entra au service de France en 1759. Lors de la visite du prince de Wangen aux Franches-Montagnes (1766), il fut un des trois cavaliers auxquels échut l'honneur d'accompagner cet hôte illustre. Lieutenant en 1767, il fut tué à Merosaglia en Corse en 1769 lorsque les Français s'emparèrent de cette île. — 3. ETIENNE-JUSTIN, * en 1801, fit ses études au collège Saint-Michel à Fribourg, puis à Rome où il obtient les grades de Dr en philosophie et en théologie ; nommé curé aux Bois, il y bâtit la belle église actuelle ; de 1833 à 1835, il professe au séminaire de Porrentruy, revient en 1836 dans sa première paroisse où il meurt en 1853. — 4. ***Pierre-Ignace***, * le 16 décembre 1796 au Praissalet, Com. du Bémont (Franches-Montagnes), † à Saignelégier le 10 avril 1878. Etudia à Soleure, à Berne et à Vienne, fut précepteur en Pologne. Rentré au pays il fut tour à tour maire de Saignelégier, député à la Constituante de 1830, juge à la Cour d'appel du canton de Berne, membre du conseil d'Etat et député au Conseil national. Il négocia avec l'ancien landammann Blösch et le landammann Näf de Saint-Gall, député de la Diète, le rachat des corps-francs prisonniers à Lucerne. Il se retira à Saignelégier en 1850, où il s'occupa d'affaires juridiques comme procureur en droit, prit part à la fondation de la Caisse d'épargne et de l'orphelinat du district. — Voir *SBB* IV, p. 611. [E. K. et G. A.]

AUDANGER. Famille neuchâteloise. Voir GUY D'AUDANGER.

AUDEMARS, HODMAR, ORDEMARS. Famille vaudoise de la vallée de Joux. Nom dérivé du prénom germanique *Audamari* = Otmar *(aud* = riche, *mâri* = célèbre). *Armoiries* : parti d'azur à une colombe et trois étoiles d'argent, et d'argent à une tour de... sur un mont de sinople. — 1. JACOB, figure en 1609 parmi les chefs de famille qui ont contribué à la construction de l'église du Chenit. Dans la seconde moitié du siècle, le chef de cette famille paraît être un Pierre Ordemar, dont les enfants Pierre, Joseph et David sont appelés de 1699 à 1710 Hodmar et Ordemars. L'orthographe Odemars apparaît en 1711, celle Audemars au milieu du XVIIIe s. — 2. LOUIS-BENJAMIN, 1781-1833, réforma la construction mécanique des montres dans la vallée de Joux et fonda en 1811 la maison Ls Audemars, au Brassus, qui a introduit à La Vallée la fabrication complète de la montre. — 3. LOUIS, * en 1815, † à Lausanne en 1906, consacré en 1838, pasteur de l'église suisse de Londres 1839-1846, puis à Lausanne 1848-1891. Adhérent convaincu et militant du christianisme libéral, il collabora à l'alliance libérale de Genève. [M. R., G.-A. B., et H. Vr.]

AUDÉOUD. Famille originaire de Saint-Laurent du Cros en Champsaur (Dauphiné), dont deux membres, Pierre-Frédéric et son frère Charles vinrent en Suisse en 1685 à la révocation de l'Édit de Nantes. Ils séjournèrent d'abord à Lausanne, à Moudon puis à Payerne, dont ils furent bourgeois le 12 mars 1701. — *Armoiries* : d'azur à l'ancre d'or flanquée de deux besants du même. — 1. PIERRE-FRÉDÉRIC, * 1664 à Saint-Bonnet, devint bourgeois de Cudrefin le 22 mars 1701, puis bourgeois de Genève le 13 février 1704. — 2. MICHEL, * à Genève le 3 décembre 1743, membre du Conseil des Deux-Cents 1782-1784, auditeur dès 1785. Agent de change puis banquier et ami quelque temps de Necker, il passa pour avoir été l'inventeur du système des *billets solidaires* qui causèrent tant de ruines à Genève à la suite de la baisse des assignats. En 1788, étant auditeur, il obtint du gouvernement l'expulsion d'une actrice, Mlle Dulac, qui avait une liaison avec son fils, et devint ainsi la cause des troubles de cette année-là au théâtre, qui furent le prélude de la révolution de 1792. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, il fut exécuté le 9 août 1794. — 3. LOUIS, fils du n° 2, * 1771. Il s'établit en France, retourna au catholicisme, et fit une carrière comme inspecteur général des contributions indirectes dans le Département du Gers et à Strasbourg. — 4. THÉODORE, frère du n° 3, * 1779, fut successivement officier de l'état-major du comte d'Artois, membre du Conseil de préfecture du Bas-Rhin et employé à diverses missions par les princes émigrés jusqu'au moment où il fut arrêté et détenu au Temple, à Paris, puis déporté en Hollande par ordre de Bonaparte. — 5. JEAN-FRANÇOIS, plus connu sous le nom de JAMES, * à Genève le 3 octobre 1793, † le 12 mars 1857, peintre sur émail. Il est l'auteur d'un *Traité de la peinture sur émail* qui ne fut pas publié parce qu'il contenait une description détaillée des procédés de l'émaillerie genevoise. Il s'occupa longtemps de l'administration du Musée Rath, des expositions et concours de peinture, présida la classe des Beaux-Arts de la Société des Arts, et passe pour avoir exercé une certaine influence sur le mouvement artistique de son époque. — 6. THÉODORE, * le 25 février 1824, † le 18 février 1892, avocat de 1847 à 1857, puis notaire. Il fut l'exécuteur testamentaire du prince Napoléon. On lui doit un certain nombre de brochures sur des questions morales, politiques ou religieuses, entre autres la liberté de conscience et la séparation de l'Église et de l'État. — 7. ***Alfred***, * le 16 août 1853, † le 1er novembre 1917. Après avoir fait des études de droit, il entra dans l'armée. Lieutenant en 1876, il était chef d'état-major de la IIe division et instructeur en chef de la Ire en 1896. Trois ans plus tard, il succédait au colonel E. de la Rive comme directeur des Ecoles centrales de Thoune. En 1908, il devint commandant de la Ire division, puis de la IVe en 1912, et la même année, était placé à la tête du 1er corps d'armée. Dans la guerre russo-japonaise de 1904-1905, il fut délégué pour suivre les opérations de l'armée russe en Mandchourie. Audéoud fut également professeur à la section des sciences militaires de l'Ecole polytechnique fédérale. Il collabora à la *Revue militaire suisse*, publia *Notre armée*, et traduisit l'ouvrage de Feiss : *L'Armée suisse*. Le colonel Audéoud a laissé le souvenir d'un conducteur d'hommes, au caractère ferme et bienveillant, en même temps que d'un excellent tacticien et d'un grand professeur militaire. — Voir Galiffe : *Not. gen.* IV. — Cornuaud : *Mémoires*. — Thourel : *Hist. de Genève*. — H. Fazy : *Genève, de 1788 à 1792*. — *SKL*. — *JG* 23 février 1892-2 novembre 1917. — *RMS* 1917. [J. BOUVIER.]

Le colonel Alfred Audéoud.

AUDÉTAT. Famille originaire des Verrières (Suisse). Le 30 juillet 1357, Louis, comte de Neuchâtel, affranchit de la taille plusieurs de ses sujets des Verrières, parmi lesquels « Estevenin fil Perrin Audeta ». — Matile. [L. M.]

AUDIBERT, d', JEAN-PIERRE, de Montpellier, réfugié à Vevey, * 1689, † 10 octobre 1763. Ingénieur distingué, travailla à l'établissement de forteresses au Piémont, devint lieutenant-général dans l'armée sarde en 1745. Se fixa en 1745 à Vevey, mourut à Renens, où il avait acquis des droits seigneuriaux. Voir de Montet : *Dictionnaire*. [M. R.]

AUDIENCES, appelées aussi *Plaits de mai*, *Grands Etats*, *Grands jours* ou *Trois Etats*, ancien tribunal sou-

verain et Corps législatif du Comté de Neuchâtel. Elles étaient formées de représentants, en nombre varié, de chanoines, de vassaux et de bourgeois. Après la Réformation, les représentants du clergé furent remplacés par des officiers civils. Les Audiences comprenaient alors de 15 à 16 nobles pour le premier Etat, de 4 à 7 officiers pour le deuxième Etat et de 4 conseillers de Neuchâtel, auxquels se joignirent pendant quelques années les bannerets des quatre bourgeoisies, pour le tiers Etat. En 1565, les 4 bannerets furent éliminés des Audiences. Dans la Seigneurie de Valangin, il y eut aussi des Audiences, calquées sur celles de Neuchâtel. A partir de 1618, les Audiences cessèrent d'être convoquées. — Voir G.-A. Matile : *Travaux législatifs des Plaits de mai, Etats et Audiences.* — Le même : *Hist. des Institutions judiciaires.* [A. P.]

AUDIENCES GÉNÉRALES. On désigne sous ce nom le Corps législatif institué en 1814 dans la Principauté de Neuchâtel. Elles étaient formées de 48 membres (10 conseillers d'État, 14 notables et 24 chefs de juridiction) nommés par le Prince, et de 30 députés nommés par les districts. La composition des Audiences générales donna naissance de 1814 à 1816 à un conflit aigu entre le Conseil d'État et les Quatre bourgeoisies, ces dernières estimant que le peuple neuchâtelois n'était pas suffisamment représenté dans ce « Conseil de la nation ». *Les Procès-verbaux des Audiences générales* (1816-1830) ont été publiés en 1904 dans les *Inventaires et Documents publiés par les archives de l'Etat de Neuchâtel.* — Voir A. Piaget : *Hist. de la Révolution neuchâteloise* II, p. 18-44. [A. P.]

AUDOIN. Evêque de Constance de 708 (?) à 736. Il est connu par des renseignements sur sa mort. — Voir *Regesta episcoporum Constantiensium* I, n° 22-23. [F. H.]

AUE, *Hartmann* von. Poète du moyen âge dont l'origine est encore discutée parce que dans les pays de langue allemande les lieux appelés *Aue*, *Ouwe*, ainsi que les familles du même nom sont nombreux. On peut cependant rattacher avec vraisemblance Hartmann, qui se disait ministérial d'Ouwe, à la famille Westerspul établie près d'Eglisau, autrefois Owe. *Armoiries* : de sable à trois têtes de vautour d'argent, posées 2 et 1, languées de gueules.

La vie d'Hartmann est peu connue. On peut conclure de ses œuvres qu'il fréquenta l'école d'un couvent vers 1180, et que par des études personnelles, il atteignit une culture rare pour son temps. Il connaissait le droit et était familiarisé avec les littératures latine, française et allemande. Il fut créé chevalier vers 1195. Son œuvre principale *Der arme Heinrich*, fut écrite entre 1194 et 1197. Cette dernière année, il partit en croisade. Auparavant, il avait écrit *Erec* (1190), puis *Gregorius*, et termina, en 1202, *Iwein*. Ces quatre poèmes narratifs sont plus ou moins des remaniements libres d'originaux étrangers : *Erec*, *Gregorius* et *Iwein* du français ; *Der arme Heinrich*, d'un modèle latin disparu. *Erec* et *Iwein* sont des romans du cycle d'Artus d'après le roman de Chrétien de Troyes. Hartmann a débuté par quelques lieder et un petit livre, sorte de lettre d'amour rimée à une dame, rédigée sous forme de dialogue entre le corps et le cœur. Hartmann a été célébré par ses contemporains pour la beauté de sa langue, et déclaré un modèle insurpassable. Toute l'époque qui lui succéda fut sous son influence directe ou indirecte. — Voir Schönbach : *Ueber Hartmann von Aue.* — Piguet : *Etude sur Hartmann d'Aue.* — *ZT* 1897. — *Zeitschr. für deutsches Altertum* 41, p. 261, et 44, p. 303. — *GHS* III, 154. — Dictionnaires spéciaux de *Iwein* par Benecke, nouv. éd. par Borchling, et de *Armer Heinrich*, par Riemer. [S. Singer.]

AUENSTEIN, aussi **GAUENSTEIN** (C. Argovie, D. Brugg. V. *DGS*). Vge paroissial : 1212-1226 et 1300 *Gowenstein*, 1317-1327 *Göwenstein*. *Armoiries* (à l'enquerre) : d'argent à un mont de sinople surmonté d'un sapin du même. Auenstein doit avoir possédé sa propre noblesse dont les armoiries étaient : parti de gueules à deux roses d'argent, et d'argent. En 1300, le château avec la contrée environnante, y compris tous les droits sauf la juridiction criminelle, était l'alleu des nobles von Rinach. Après la guerre de Sempach, en 1389, les Bernois assiégèrent et détruisirent le château. Il ne fut jamais rebâti, mais les ruines ainsi que les droits de juridiction restèrent aux Rinach. Après avoir passé entre diverses mains, Auenstein fut acquis en 1491 par les von Mülinen et en 1644, avec Wildenstein et Kastelen, par Hans-Ludwig von Erlach. Ses héritiers vendirent en 1732 toute la seigneurie de Kastelen à Berne qui en fit un bailliage avec Auenstein. En 1803, Auenstein passa au nouveau canton d'Argovie. Le château devint propriété privée et fut rendu habitable. L'église, du XIII^e^ siècle, a un chœur gothique. La nef fut refaite en 1676. Registres paroissiaux depuis 1636. — Voir W. Merz : *Burganlagen und Wehrbauten im Aargau.* — W. Merz : *Die Gemeindewappen des Kts Aargau* — *Argovia* XXIII. [F. W.]

AUER. Familles des cantons d'Appenzell, Saint-Gall et Schaffhouse.

A. **Canton d'Appenzell.** Nom de famille répandu à Gais, Teufen et Hérisau ; d'après Eugster, les Auer seraient originaires de Gais ; en 1409 existait aussi au Rietli, près de Gais, un Konrad in der Ow, d'où le nom d'Auer pourrait provenir. Un Uli in der Au, d'Appenzell, où la famille existe encore aujourd'hui, devint en 1379 bourgeois de Saint-Gall (voir plus bas). A Hérisau, des Auer originaires de Gais ne sont bourgeois que depuis 1835 ; d'autres, de l'Allemagne du Sud, ont acquis la bourgeoisie de Teufen. — Voir A. Eugster : *Die Gemeinde Herisau.* — *Appenzeller Monatsblatt* 1840. — *Bürgerbuch der Stadt St. Gallen.* [A. M.]

B. **Canton de Saint-Gall.** — 1. Uli in der Ow, d'Appenzell, devint en 1379 bourgeois de Saint-Gall. — 2. Joss, originaire du Sennwald, devint bourgeois en 1597. Les bourgeois actuels de cette famille à Saint-Gall viennent également du Sennwald et furent reçus en 1844. — 3. ***Hans-Wilhelm,*** * 1847 à Wädenswil, † à Constance le 29 août 1906, étudia à l'Ecole polytechnique de Zurich de 1864 à 1867, et dès 1869 à l'académie des Beaux-Arts de Vienne, où il fut élève de Théophile Hansen, 1874-1884 assistant de Hansen. 1885-1888 professeur d'architecture et de construction à la K. K. Staatsgewerbeschule. A Berne, il construisit de 1882 à 1892 l'aile Est et de 1893 à 1901 le bâtiment central du Palais fédéral. En 1890, il devint professeur d'histoire de l'architecture et de la plastique à l'université de Berne et quitta définitivement en 1891 son poste en Autriche. Il fit les projets des hôtels des postes de Soleure et de Liestal, du bâtiment du chemin de fer du Gothard à Lucerne et des constructions pour les fêtes de 1891. Dès 1890, il fut membre et président de la Commission fédérale des Beaux-Arts, en 1891 vice-président de la fondation Gottfried Keller, en 1892 président du comité des Beaux-Arts de Berne, et président de l'école d'art de cette ville ; en 1877, titulaire de la croix d'or du mérite, en 1884 de l'ordre de François-Joseph, en 1902 docteur honoraire de l'université de Bâle et bourgeois d'honneur de la ville de Berne. — *SKL.* — *SB* 1902. — *ASG* 10, 1907, 4., 218 avec Bibliographie. — *PJ* 18. — [Bt. et E. B.] — 4. Grethe, fille du n° 3, * le 25 juin 1871 à Vienne, fréquenta les écoles de cette ville, puis l'université de Berne. Après un séjour de plusieurs années à Casablanca

Hans Auer, Professeur. D'après une photographie de 1902.

elle épousa le Dr Bruno Güterbock à Berlin. Oeuvres : *Marokkanische Erzählungen* 1905 ; *Marokkanische Sittenbilder* 1906 ; *Djemschid*, poème dramatique 1906 ; *Bruchstücke aus den Memoiren des Chevalier von Roquemont*, roman 1907 ; *Marraksch* 1910. Collaboratrice de divers journaux. [G. T.]

C. **Canton de Schaffhouse**. — 1. HANS, originaire de Schaffhouse, bourgeois de Bâle en 1440, puis messager de la ville de Lucerne. Il est l'auteur d'un lied sur la bataille de Ragaz du 6 mars 1446. — 2. EMIL, * 1860 à Unterhallau, † 25 février 1912, étudia à l'Ecole polytechnique de Zurich, 1883-1885 ingénieur aux travaux de correction du Rhin près de Rheinach, 1885-1888 ingénieur-assistant au chemin de fer du Central, 1888-1889 ingénieur du chemin de fer du Nord-Est, 1889-1891 chef d'exploitation du chemin de fer de Waldenburg, 1891-1893 du chemin de fer de la vallée du Birsig ; 1893-1897 des chemins de fer du Sud-Est suisse et de la compagnie de navigation de Wädenswil, puis chef des services de l'exploitation de la compagnie franco-algérienne, 1899 directeur des chemins de fer bernois et de la navigation sur les lacs de Thoune et de Brienz. — *SB* 1912. — 3. ***Johann-Konrad***, * le 19 mars 1863 à Hallau, † le 28 décembre 1911 à Schwanden, devint en 1885 maître secondaire à Schwanden, 1889-1911 président de la société pédagogique glaronnaise. Il fonda en 1895 la conférence des maîtres secondaires glaronnais et en 1900 la société cantonale des professeurs de gymnastique. En 1895, il fit le recensement des faibles d'esprit du canton de Glaris. Son rapport présenté en 1896 à Lucerne aux délégués de la société pédagogique suisse provoqua un dénombrement des enfants anormaux de la Suisse. Dès lors, il s'occupa inlassablement et avec succès des faibles d'esprit, et pendant de longues années présida la conférence suisse pour les anormaux. A sa demande, la société d'utilité publique du canton de Glaris ouvrit au « Haltli » à Mollis un Asile pour anormaux — *Oberländisches Volksblatt* 1912, 33. — Bächtold. — *ASG* 1873, 279. — Tobler : *Schweizer. Volkslieder* II, 36. — Lilienkron : *Die historischen Volkslieder der Deutschen* I, 398. — *SKL* I, 61 — *Bürgerbuch der Stadt St. Gallen*. — *Appenzeller Monatsblatt* 1840. — A. Eugster : *Die Gemeinde Herisau*. — *SZG* 1912, 33-35. — *SPZ* 1913, 137-153. — *SL* 1912, 1. — F. Knobel : *Johann-Konrad Auer*. [E. B. et Nz.]

Johann-Konrad Auer. D'après une photographie de 1900 environ.

AUFDEREGGEN, uff der EGGEN, SUPRA CRISTAM. Famille mentionnée en 1322 à Obergesteln et à Biel (Valais). — ANSELM, de Biel, prit part à la bataille de la Planta en 1475 comme chef des gens de Conches. En sa qualité de grand-bailli, il eut une part dans l'alliance entre l'évêque Walther Supersaxo et Berne le 7 septembre 1475 et reçut le 16 mars 1476 le serment de fidélité du Bas-Valais conquis. En 1484 et 1485, il joua au même titre un rôle important dans les conflits entre l'évêque Jost de Silinen et le duc de Milan. Il fut député par l'évêque et le pays à la journée de Zurich de 1486 chargée de prononcer sur ces démêlés. Dans les années suivantes, jusqu'au 14 décembre 1490, il fut plusieurs fois député du pays ou du dizain de Conches au Landrat. — Voir Furrer : *WG* II et III — *BWG*. [D. I.]

AUF DER MAUR, uf der MUR, AUFDERMAUR, super MURUM. Famille des cantons de Schwyz, Unterwald et Lucerne.

A. **Canton de Schwyz**. Ancienne famille bourgeoise que l'on rencontre déjà au XIIIe siècle à Oberschönenbuch, dans la commune de Schwyz. De là, elle s'est répandue à Schwyz, Unterschönenbuch, Feld, Ingenbohl et Brunnen. Oberschönenbuch se trouve encore le domaine de *Mur*. *Armoiries* : de sable à un mur crénelé d'argent. — 1. ULRICH, de Ingenbohl, bailli d'Uznach 1478-1480, landammann 1486-1490 et 1492-1494. En 1490, il conduisit 1300 Schwyzois au secours de l'abbé de Saint-Gall contre la ville de Saint-Gall et les Appenzellois. † vers 1511. — 2. MARTIN, bailli de Bellinzone en 1520, 1524-1526, vice-landammann en 1533. — 3. ULRICH, vice-landammann en 1543 et 1550. — 4. JOST, vice-landammann en 1569. — 5. ULRICH, de Ingenbohl, *Landeshauptmann* (capitaine commandant) à Wil 1584-1586, vice-landammann 1592-1594, landammann 1598-1600. † 1627. — 6. BALTHASAR, bailli d'Uznach en 1600 et du Freiamt en 1611 ; vice-landammann de 1613 à 1615. — 7. HANS-GILG, * vers 1585, fils du n° 5, secrétaire d'État 1612-1616, bailli de Baden 1623-1625. *landeshauptmann* de 1632 à 1644. Comme tel, il fut à la tête de 1200 Schwyzois, en 1632, pour protéger les frontières contre les incursions des Suédois. — 8. GEORG, de Ingenbohl, * vers 1590, † 1673, fils du n° 6, bailli d'Uznach de 1630 à 1632 et de 1638 à 1640, vice-landammann 1646-1648. — 9. BALTHASAR, bailli de Baden 1623 et de Bellinzone 1652. — 10 JOSEF-AUGUSTIN, vice-landammann 1779-1781. — 11. ***Ludwig***, * 1779 à Naples, † 1836, fils du capitaine JOSEF-FRANZ au service de Naples, fut capitaine au Piémont. Il était au pays sous la République helvétique et fut envoyé, avec Aloïs Reding, comme otage à Aarbourg. En 1802, il entrait avec 1600 hommes dans le canton de Berne pour renverser le gouvernement helvétique Auf der Maur remplit les fonctions de vice-landammann en 1813, 1814 et 1824 ; de 1815 à 1820 il prit du service en Hollande en qualité de général et en 1822 obtint de la landsgemeinde l'autorisation de lever deux compagnies pour le roi de Naples. Léon XII fit de lui un comte palatin. Auf der Maur ayant acquis en 1808 l'île de Schwanau dans le lac de Lowerz, se fit appeler chevalier de Schwanau et ajouta un cygne à ses armoiries. — 12. FRANZ, * 1807, curé de Sisikon 1831-1851, professeur à Schwyz 1851-1854, aumônier du 3e régiment suisse à Naples 1854-1859, puis curé de Riemenstalden. — 13. ***Xaver***, * 30 juin 1822, † 18 février 1904, membre du Conseil de guerre des sept cantons en 1844, capitaine en 1845, membre du Conseil de guerre du Sonderbund, participa au combat de Schindellegi ; lieutenant-colonel en 1851, prit part à l'occupation des frontières de 1856-1857 comme commandant de bataillon. Il fut président de commune 1846-1848 et 1852-1854, membre du Grand Conseil pendant 44 ans, conseiller d'Etat en 1854, et

Ulrich Aufdermaur. D'après un portrait à l'huile de 1600 environ.

Ludwig Auf der Maur. D'après un portrait à l'huile de 1820 environ.

comme tel vice-landammann 1856-1858 et landammann 1858-1860, conseiller aux États 1854-1862. Il participa à la construction de la route de l'Axenstrasse, fut un des fondateurs de la filature de coton de Hinter-Ibach, et le promoteur de l'industrie des étrangers à Brunnen, propriétaire de l'Hôtel Adler dans cette localité. — 14. FRANZ, fils du n° 11, prit du service à Naples puis fut colonel schwyzois ; lors du Sonderbund, il commandait un bataillon de landsturm et fut assassiné dans la Marche en 1847. — 15. KARL, * 21 novembre 1845, † 1er juillet 1900, ingénieur, prit part à la construction du chemin de fer du Gothard et fut landammann de 1886 à 1888. — Voir F.-D. Kyd : *Genealogie der Familie Aufdermaur* (mns). — M. Dettling : *Schwyzerische Chronik.* — J.-B. Kälin : *Die Landammänner von Schwyz (Gfr.* 32 et *Mitteilungen des hist. Vereins des Kts Schwyz* 1918). — *SKL.* — Renseignements de P. Auf der Maur à Brunnen et de A. Auf der Maur à Bâle. [R-r.]

B. **Canton d'Unterwald.** UF DER MUR, MURER. Ancienne famille de l'Obwald, des communes de Kerns, Sarnen et Sachseln. Le berceau de la famille est le domaine de Mur dans le Melchtal. — 1. ULRICH, témoin en 1408, bailli de la Léventine 1415, député à la Diète, tomba à Arbedo en 1422. — 2. WOLFGANG, construisit à ses frais, en 1738, la chapelle de Schild dans le Melchtal. — Voir Küchler : *Chronik von Kerns.* — R. Durrer : *Einheit Unterwaldens.* [R. D.]

C. **Canton de Lucerne.** A Lucerne, la famille AUF DER MAUR, SUPERMURO, UF DER MURE, est mentionnée de 1238 à 1344. Le droit de bourgeoisie de la famille actuelle de ce nom remonte à la République helvétique. [P.-X.W.]

AUFEGG. Voir ABEGG.

AUFERSTEHUNGSSEKTE. Secte religieuse fondée dans la Suisse allemande au XIXe s. par DOROTHEA BOLLER, voir ce nom.

AUFFENBERG, *Franz-Xaver* von. Général autrichien, commandant des troupes autrichiennes dans les Grisons à la suite du traité du 17 octobre 1798, par lequel l'Autriche s'engageait à occuper les passages et frontières des Ligues et à protéger l'ancien gouvernement contre toute agression. Dès le lendemain, 4000 Autrichiens entrèrent par le Luziensteig et occupèrent Maienfeld et la région du Rhin. Le 13 octobre, Zschokke demanda à Lucerne, alors siège du gouvernement helvétique, l'intervention des Français dans les Grisons, en faveur des patriotes et amis de la réunion à la Suisse. Le 6 mars 1799, Masséna, qui avait remplacé Schauenbourg, fit sa célèbre attaque stratégique du Luziensteig, qui réussit pleinement. Auffenberg dut se retirer sur Coire où il fut pris avec toute son armée. Dans la campagne de 1799, Auffenberg combattit sous les ordres de l'archiduc Charles. — Voir *Bünd. Monatsblatt* 1914, p. 231. — Dierauer V, 1. [L. J.]

AUFGAU, UFGAU. Partie de la Suisse entre l'Aar et la Sarine. Voir OGOZ.

AUF IBERG. Famille de Schwyz. Voir AB YBERG.

AUFNAU. Voir UFENAU.

AUFRANC. Famille bourgeoise d'Orvin, mentionnée pour la première fois en 1447. Elle a donné les notaires PIERRE (1568), PETERMANN, 1666-1694, et JEAN-HENRI, reçu notaire en 1699. [Al. M.]

AUFRITT. Cérémonie de l'entrée en fonctions des baillis en particulier, et aussi d'autres fonctionnaires temporels ou ecclésiastiques ; elle se faisait à cheval à l'origine, et plus tard en voiture, mais toujours avec une suite plus ou moins nombreuse et une fête de réception. L'installation des baillis dans les cantons et leurs bailliages était d'une importance particulière, car elle était accompagnée d'une revue de la milice et de toutes sortes de festivités. L'Aufritt prit fin avec l'ancien régime.

1. **Canton de Zurich.** Les élections des baillis avaient lieu à l'assemblée du printemps avant la Saint-Jean (24 juin) ; l'entrée en fonctions, dès 1536, dans la première moitié de l'année suivante, le plus souvent en mai. Un des trésoriers participait à la cérémonie comme représentant du gouvernement et installait le nouveau bailli. A l'origine, celui-ci devait porter dans ses comptes les frais de l'Aufritt, mais comme la suite devenait toujours plus nombreuse et les dépenses plus grandes, celles-ci furent mises à la charge du nouvel élu. L'Aufritt pouvait revenir fort cher ; Ludwig Meiss, de Zurich, ne paya pas moins de 1500 florins en 1784 pour son entrée à Kibourg. L'événement, qui se reproduisait tous les six ans, n'était pas non plus une petite charge pour les sujets à cause des diverses dépenses qu'il leur occasionnait, car partout on était tenu de recevoir le nouveau fonctionnaire en armes et de lui prêter ensuite le serment de fidélité. — Voir *LL.* — Pupikofer : *Gesch. der Stadt Frauenfeld* — Stauber : *Schloss Widen* [E. St. et Az.]

2. **Canton de Berne.** Les élections des baillis avaient lieu à la Saint-Jacques, c'est-à-dire dans les semaines autour du 25 juillet, jusqu'à ce que, le 28 mars 1690, le second jeudi de mai fût désigné à cet usage. L'Aufritt par contre n'avait lieu qu'en automne, le jour des saints Simon et Jude (28 octobre), et il fut déjà établi le 21 septembre 1512, que le magistrat entrant en fonctions devait être accompagné de deux conseillers aux frais du gouvernement, chargés de présider à la remise des affaires. Le nouveau titulaire avait le droit de prendre 2 à 4 hommes de ses amis avec lui, mais à ses propres frais. Les sujets étaient tenus de se présenter à l'Aufritt complètement armés et de prêter serment de fidélité. En 1561, la suite du nouveau bailli fut limitée à 16 personnes. En 1562, le trésorier allemand dut rembourser au bailli les frais du cortège, sur terre ou sur l'eau, d'après un tarif déterminé. La ville de Morat édicta en 1714 un règlement particulier, confirmé en 1735, pour la réception des baillis de Berne ou de Fribourg, d'après lequel un certain nombre de conseillers devaient chevaucher à sa rencontre, tandis que le reste de la bourgeoisie le recevrait en armes près des portes et que trois salves étaient tirées.

Une particularité bernoise est l'Aufritt de l'*Aeusserer Stand* (État extérieur) (voir cet article). Un cortège des *jungen Gesellen* est déjà mentionné le 15 avril 1551, le nom d'Aufritt de l'*Usseren Regiments*, le 11 juin 1569. C'était un cortège plus ou moins pompeux à travers la ville de Berne suivi d'un simulacre de combat sur le Kirchenfeld ou d'une cavalcade jusqu'à un village voisin. Jusqu'en 1626, il se célébrait tous les deux ans avec l'autorisation du gouvernement et une subvention du trésor de la ville ; à l'origine, le plus souvent un dimanche, dès 1579, un jour de la semaine. Le 10 avril 1626, le Conseil défendit l'Aufritt, mais autorisa le cortège de l'État extérieur le lundi de Pâques. Le Conseil fit le dernier pas le 10 avril 1673 en déclarant obligatoire le cortège de l'État extérieur pour tous les hommes d'armes, et en décidant qu'il aurait lieu chaque année. Il se faisait d'habitude un mercredi, dès 1716 un jeudi d'avril ou de mai, et devint peu à peu une véritable fête populaire à laquelle participaient jeunes et vieux. 80 Soleurois y furent invités en 1683 ; en 1690, l'envoyé anglais Philibert Herwart, qui donna en souvenir deux coupes d'argent sur l'ordre de son souverain ; en 1695, 1776 hommes de toutes armes et 18 canons y prirent part, en 1711, 2406 hommes. A partir de 1716 apparaît la dénomination de *Schützenmattumzug* et le magnifique Aufritt de 1758 fut appelé *Schüsselikrieg* par les contemporains. En 1782, les autorités cherchèrent à former un corps-franc de l'État extérieur afin de ranimer un peu le zèle pour l'Aufritt. Mais les temps étaient peu favorables et l'orage de 1798 emporta l'État extérieur et son Aufritt — Voir Haller et Müslin : *Chronik* (mns. à la bibliothèque de la ville de Berne) — Manuels du Conseil et registres de police aux archives d'Etat de Berne. — Archives des 13 abbayes. — K.-I. Durheim : *Beschreibung der Stadt Bern*, p. 104. — *BT* 1862, p. 40. — B.-E. v. Rodt : *Kriegswesen* III, 293 — J.-R. Gruner : *Deliciae*, p. 482. [Az.]

3. **Canton de Lucerne.** Dans ce canton, il n'y avait d'Aufritt que pour les baillis de Willisau, de Wykon et de Sempach, qui seuls habitaient dans leur district administratif, tandis que les autres habitaient à Lucerne et ne se rendaient dans leurs bailliages que tous les deux ans quand il leur convenait pour recevoir la prestation du serment (voir l'article SCHWÖRTAG.) Par contre, le prévôt de Beromunster, élu ou plutôt présenté

par le Conseil lucernois, faisait son entrée peu après son élection Accompagné d'une nombreuse cavalcade, il entrait dans le district de Saint-Michel où il était reçu par les hommes en armes. Le 6 novembre 1611, 127 cavaliers de la ville prirent part à l'entrée du prévôt Ludwig Bircher ; les frais se montèrent à plus de 1250 florins (environ 10 000 francs de monnaie actuelle), à la charge du prévôt. Le Conseil lucernois diminua en 1707 le nombre des participants de la ville de 150 à 60 cavaliers. — Voir *Vaterland* 1911, 294. — Actes concernant Beromunster aux Arch. d'État Lucerne. — *LL.* [J.Tr.]

4. **Canton de Glaris.** Il n'avait de baillis, en dehors des bailliages communs, qu'à Werdenberg, et avec Schwyz à Uznach et Gaster. Le premier avait son installation tous les trois ans peu après son élection par la landsgemeinde de mai, le second tous les deux ans à la Saint-Antoine (17 janvier), le troisième aussi tous les deux ans à la Sainte-Véronique (1er septembre). L'expression Aufritt n'était pas en usage pour les autres fonctionnaires. — *LL.* [A. Nz.]

5. **Canton de Zoug.** L'expression Aufritt n'était usitée que pour les bailliages communs. (Voir plus bas.)

6. **Canton de Fribourg.** L'Etat de Fribourg nommait ses baillis à la Saint-Jean (24 juin) et la cérémonie d'installation avait lieu à la Saint-Michel (le 29 septembre).

7. **Canton d'Appenzell.** Les deux landsgemeinde élisaient l'unique bailli du Rheintal tous les 16 ans pour deux années, en mai, il entrait en fonctions immédiatement après. [R.B.]

8. **Canton de Soleure.** Les baillis des sept bailliages extérieurs étaient nommés de coutume tous les six ans, le 26 juin, et l'entrée en fonctions avait lieu en décembre. — *LL.* [Az.]

9. **Bailliages communs.** Les 16 bailliages communs, qui changeaient de baillis tous les deux ans, souffraient beaucoup des cérémonies si fréquentes de l'Aufritt qui avaient généralement lieu en juin. Pour les bailliages de Baden, du Freiamt et la Thurgovie, la Diète recevait le serment du nouveau bailli, de sorte qu'une installation officielle n'eût pas été nécessaire ; à Sargans, elle avait lieu huit jours après l'ouverture de la Diète par des envoyés spéciaux. Le bailli entrant en charge à Frauenfeld reçut encore en 1698 et 1716 le droit de recevoir l'hospitalité pour lui, les conseillers de sa suite et 8 chevaux chez l'abbé de Wettingen. L'installation du bailli de Baden était une lourde charge pour les cantons aussi bien que pour leurs sujets et les baillis eux-mêmes, et provoquait de nombreuses plaintes. Aussi décida-t-on. en 1729, de le nommer pour sept ans au lieu de deux. Le 8 nov. 1479, un accord fut conclu entre les quatre cantons protecteurs Zurich, Lucerne, Schwyz et Glaris et le couvent de Saint-Gall, d'après lequel les premiers envoyaient tous les deux ans un landeshauptmann à Wil, pour les représenter auprès de l'abbé et aider ce dernier dans le gouvernement temporel de son pays. Ce fonctionnaire était installé en mai, et à cette occasion, l'abbé lui prêtait serment de combourgeoisie, puis les sujets de l'*alte Landschaft* le serment de fidélité. Cette cérémonie fut appelée plus tard la prestation du serment et avait lieu à Gossau aux frais de l'abbé.

Carton de vitrail de 1640 avec le bailli Vinzenz Wagner arrivant à cheval dans son bailliage de Moudon. (Collection Wyss au Musée historique de Berne.)

Le bailli du couvent d'Engelberg, nommé par les IV Waldstätten, protecteurs de ce dernier, eut son installation jusqu'à ce qu'en 1642 Schwyz et Unterwald proposassent de le supprimer L'abbaye fut vraisemblablement délivrée de cette obligation à partir de ce moment.— *LL.* — *Abschiede.* — P. Kasser : *Aarwangen.* — Tillier. — Actes dans les diverses archives cantonales. [Az.]

AUGE. Voir Au.

AUGSBOURG (CONFESSION, INTÉRIM et PAIX D'). Les dissensions provoquées dans l'empire par l'introduction de la Réforme ont donné naissance à trois actes importants, datés d'Augsbourg, qui inté-

ressent indirectement la Suisse. — I. CONFESSION D'AUGSBOURG. Rédigée par les théologiens luthériens Mélanchton, Agricola, Jonas et Spalatin, elle fut lue devant la Diète à Augsbourg le 25 juin 1530. La Confession d'Augsbourg n'a jamais été admise en Suisse ; Zwingli l'avait repoussée dans sa *Fidei ratio ad Carolum imperatorem*. — II. INTÉRIM D'AUGSBOURG. Il fut décrété à la Diète d'Augsbourg par l'empereur, en mai 1548, après la guerre de Smalkalde. Rédigé par les catholiques Pflug et Helding avec la collaboration du protestant Agricola, il représente la doctrine catholique sur la justification, l'église, les sacrements, la messe, le carême, les excommunications, et concède aux protestants l'usage de la coupe de communion et le mariage des pasteurs. Il fut vivement combattu par Bullinger et Calvin, mais, ayant été imposé aux villes de l'Allemagne du Sud, quantité d'ecclésiastiques et de laïques de ces régions se réfugièrent en Suisse. Dans le nombre nous trouvons Ambroise Blarer, Jakob Funkli, Wolfgang Musculus (Muslin), etc. — III. PAIX D'AUGSBOURG. La paix religieuse, conclue dans cette ville en septembre 1555 ne proclama pas la liberté religieuse moderne, mais donna aux souverains le droit d'embrasser l'une des deux confessions, et les populations devaient se conformer à la foi de leurs princes *(cujus regio ejus religio)*. Comme la paix d'Augsbourg ne comprenait pas les adhérents de *Zwingli*, elle contribua à relâcher les liens qui unissaient les églises protestantes de l'Allemagne aux églises réformées suisses. [E. B.]

AUGSBURGER. Famille patricienne de Berne. Voir OUGSPURGER.

AUGSBURGER, *Niklaus*, de Grosshöchstetten, devint président de sa commune pendant la Révolution française, dont il partageait les idées. Le 17 décembre 1797 il réunit une assemblée de commune dans le but de demander au gouvernement pourquoi il levait des troupes. Aucune décision ne fut prise, mais Augsburger et quelques autres furent arrêtés le 22 janvier 1798 et condamnés à six ans de réclusion. Cette condamnation en fit un martyr, et Mengaud exigea son élargissement avec menaces. Relâché le 4 mars, il devint huit jours après président de la municipalité provisoire de Grosshöchstetten et le 24, député au Grand Conseil helvétique. Il appartint à ce corps jusqu'au 7 août 1800 sans y jouer un rôle important. Augsburger termina sa carrière comme hôtelier de l'Ours à Konolfingen. — Voir H. Türler : *Beiträge zur Berner Revolutionsgeschichte* dans *Helvetia (Monatschrift der Studentenverbindung Helvetia)* 1894, 240. — F. Bühlmann : *Das Landgericht Konolfingen zur Zeit des Uebergangs und der helvet. Republik*, dans *AHVB* 1919 et *JA*. [H. T.]

AUGST. Voir AUGUSTA RAURICORUM, BASELAUGST et KAISERAUGST.

AUGSTGAU. La première mention concernant l'Augstgau date de 752. Il s'était formé autour de l'ancienne *Colonia Augusta Raurica* lorsque les Alémannes se furent définitivement établis vers 450 sur la rive gauche du Rhin après la ruine de l'empire romain. Nous ne possédons pas de témoignages contemporains de l'ancien Augstgau. A cause de l'importance que l'Aar eut de tout temps comme rivière frontière, entre autres entre la Rauracie et l'Helvétie, l'on peut être certain que l'Augstgau ne doit pas son existence à une séparation d'avec l'Aargau, comme on l'a cru, mais qu'il s'est formé d'une manière indépendante. Par contre, il s'est lui-même divisé avec le temps en *Gau* plus petits durant l'époque carolingienne. Les documents attestent en 835 l'existence du Sisgau, en 926 du Frickgau, en 1080 du Buchsgau. L'on a mis en doute que ce dernier ait fait partie de l'Augstgau ; à notre avis c'est à tort et cela en considération de sa dépendance du diocèse de Bâle et de l'habituelle coïncidence des frontières des diocèses avec celles des anciens *Gau*. L'étendue de l'Augstgau peut être déterminée grâce aux descriptions postérieures des *Gau* qui en résultèrent. Sa forme était celle d'un triangle limité à l'Ouest par la Birse, la Lucelle et la Siggern, au Sud-Est par l'Aar et au Nord par le Rhin. On ne peut admettre à notre avis que l'Augstgau se soit étendu à l'Ouest jusqu'au Birsig. Le document d'Henri II, de 1004, sur lequel repose cette hypothèse, concerne la Hardt d'Alsace *(in Alsatia saltus)*. Deux descriptions de la frontière, du XIV^e^ s., font passer celle-ci par la Birse aussi bien pour le Sisgau que pour le landgraviat de

L'Augstgau au VIII^e^ siècle et ses subdivisions : le Sisgau, le Frickgau et le Buchsgau depuis l'an 1000 environ. (D'après Merz : *Burgen des Sisgaus*).

Haute-Alsace. Quand les Francs eurent rejeté les Alémannes vers la fin du V^e^ s., ils introduisirent dans le pays conquis leur organisation en comtés, en plaçant à la tête de chaque *Gau* un comte, juge et administrateur royal, dont la charge devint avec le temps héréditaire. Il y a de fortes raisons de croire que les comtes de Homberg furent les successeurs des anciens comtes de l'Augstgau. La division de l'ancien *Gau* aurait eu pour conséquence celle de la première famille comtale en plusieurs branches. Celle qui avait son siège à Homberg aurait possédé le Sisgau et le Frickgau, celle de Froburg le Buchsgau. — Voir A. Heusler : *Verfassungsgeschichte der Stadt Basel im Mittelalter*. — A. Burckhardt-Finsler : *Die Gauverhältnisse im alten Bistum Basel* dans *BVG Bas.* XI. — Th. Burckhardt-Biedermann : *Die Kolonie Augusta Raurica*. — Le même : *Gaukarte* dans *QSG* III. — Merz : *Sisgau IV*. [Carl ROTH.]

AUGST-WYHLEN, usine électrique de 15 à 20000 HP construite de 1908 à 1912 par Bâle-ville sur la rive gauche du Rhin en aval de l'embouchure de l'Ergolz. Elle utilise la chute du fleuve entre Baselaugst et Rheinfelden, en commun avec l'usine de Wyhlen édifiée à la même époque par les usines de transmissions de Rheinfelden et fournit l'énergie électrique à Bâle-ville et à Bâle-campagne. [C. ROTH.]

AUGUSTA, de (D'AOSTA). Ces seigneurs étaient une branche des vicomtes d'Aoste (Italie) ; ils acquirent des biens importants notamment à Naters où ils sont mentionnés pour la première fois en 1249. Leur résidence était la tour près du cimetière actuel, et qui passa plus tard par héritage aux d'Ornavas. Entre 1249 et 1275, ils ont possédé le vidomnat de Naters. — 1. GUILLAUME chevalier, 1249-1256. — 2. NORMAND, fils du n° 1, paraît du 15 janvier au 6 mai 1285 comme chancelier et chantre du chapitre cathédral de Sion. — 3. PIERRE I^er^, fils du n° 1, 1249-1275 chevalier et vidomne de Naters. — 4. PIERRE II, fils du n° 3, vidomne de Naters. Pour raison d'inceste, puis de félonie envers son suzerain, l'évêque Boniface de Challant, il fut emprisonné et en 1312 privé de son fief. — Voir *BWG* II. — Imesch : *Gesch. von Naters*. [D. I.]

AUGUSTA RAURICORUM ou RAURICA (COLONIA). I. **Histoire.** En 43 avant notre ère, Munatius Plancus, nommé par César, quelque temps avant sa mort, au poste de gouverneur de la Gaule nouvellement conquise, fonda deux colonies : celle de *Lugdunum* (Lyon) et celle de *Raurica* (Baselaugst). Cette dernière s'élevait sur le territoire d'un petit peuple celtique de 23 000 âmes, les *Raurici* ou *Rauraci* établis entre le Rhin et le Jura. Quelques années plus tard, la nouvelle colonie reçut d'Auguste le nom d'*Augusta Rauricorum*,

lors d'une réorganisation entreprise par ordre de l'empereur.

Nous ignorons tout de l'histoire de cette colonie : les inscriptions, rares et fragmentaires, ne nous fournissent

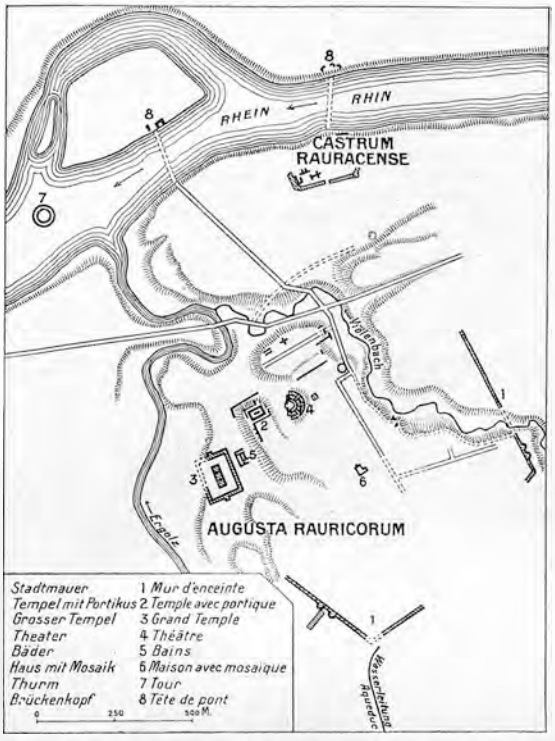

Plan de situation d'Augusta Rauricorum *(Baselaugst)* et de Castrum Rauracense *(Kaiseraugst)*.

que l'indication de quelques magistratures et fonctions religieuses. Il est probable que, comme ceux de *Lugdunum*, ses habitants jouirent du droit de cité romain; les nouveaux citoyens furent inscrits dans la tribu *Quirina*. Mais nous ne pouvons dire avec certitude si la colonie comprenait tout le territoire des Raurici, ou seulement celui de la ville. Cette dernière hypothèse est cependant la plus vraisemblable.

Nous ignorons aussi si des troupes y furent cantonnées, tout ce que nous savons, c'est que, vers la fin du I^er^ s.; sous Vespasien ou ses successeurs, quelques détachements des légions I *Adjutrix* et VII *Gemina Felix*, établies à Mayence, y séjournèrent, sans doute dans le but d'effectuer quelques grands travaux d'édilité.

Durant près de trois siècles, la ville se développa en paix. On admet qu'au temps de sa prospérité, elle devait compter 30 à 40 000 âmes: mais ce chiffre est des plus hypothétiques, basé seulement sur le nombre de places que devait contenir le théâtre.

Augusta fut détruite une première fois lors de la grande invasion germanique de 260 ; elle se releva cependant de ses ruines sans retrouver toutefois son ancienne prospérité.

Vers 300, Dioclétien, ayant fortifié la ligne du Rhin, éleva une forteresse sur le bord du fleuve, le *Castrum Rauracense* (Kaiseraugst), destiné à protéger les habitants contre les hordes d'outre-Rhin, et en 370 Valentinien compléta ce système de fortifications. Néanmoins au début du V^e^ s., les Romains furent contraints d'abandonner la région aux Alémannes. Une de leurs bandes s'établit dans les ruines de la colonie. Leur principal cimetière se trouvait sur un plateau à l'Est du castrum; il comptait plus de 1300 sépultures; la plupart sont construites avec des matériaux empruntés aux ruines de la ville voisine.

Très tôt déjà, les ruines d'Augusta attirèrent l'attention des savants, et en 1544, Sébastien Munster en donna la première description dans sa *Cosmographie*. Le chroniqueur et commerçant bâlois, Andreas Ryff, fit faire des fouilles au théâtre et au Castel de 1582 à 1586, et en 1590 Basilius Amerbach publia une dissertation illustrée sur Augst. Pour empêcher des fouilles clandestines, le gouvernement de Bâle interdit en 1700 de faire des recherches dans les ruines d'Augusta Raurica. Cet état de choses dura jusqu'à la reprise des travaux, en 1850. Depuis 1877 la Société des antiquaires de Bâle a entrepris de nouvelles fouilles, mais elle dispose de ressources insuffisantes pour les mener à chef.

Th. Burckhardt-Biedermann : *Die Kolonie Augusta Raurica, ihre Verfassung u. ihr Territorium*, Basel 1910.

II. **Topographie**. Nous n'avons que des renseignements assez sommaires sur la topographie de la ville. La ville paraît avoir été entourée d'un mur d'enceinte dont on ne connaît pas encore exactement tout le tracé et qui peut-être même ne fut jamais construit en entier. Le plateau sur lequel s'élevait la colonie se termine au Nord près du confluent de l'Ergolz et du Violenbach par un promontoire élevé qui porte le nom de Castelen. On a voulu y voir la *citadelle* de la colonie, car suivant d'anciens rapports, il aurait été séparé de la ville par un double fossé aujourd'hui comblé. Il est possible que ce point, d'où l'on domine toute la vallée, ait été fortifié à l'origine, mais il est certain que de bonne heure il perdit son caractère militaire et se couvrit d'habitations : on y a en effet trouvé les ruines de plusieurs demeures, entre autres d'une maison avec hypocaustes et planchers en mosaïques. En arrière du Castelen s'élevaient les deux plus importants monuments de la cité, ceux dont les ruines attirent plus spécialement l'attention des visiteurs.

Situé dans un pli de terrain, le *théâtre* étale la masse imposante de ses murailles sur un front de 162 m. et sur plus de 20 m. d'élévation. La partie réservée au public (la *cavea)*, formait un demi-cercle soutenu par de puissants massifs de maçonnerie sur lesquels s'étageaient les gradins couronnés par une galerie couverte. Des bâtiments de la scène, il ne reste que deux couloirs latéraux, limités par des murs de 3 m. d'épaisseur. Ce théâtre n'est pas le premier élevé en ce lieu : les fouilles ont mis à découvert les restes d'un théâtre plus ancien,

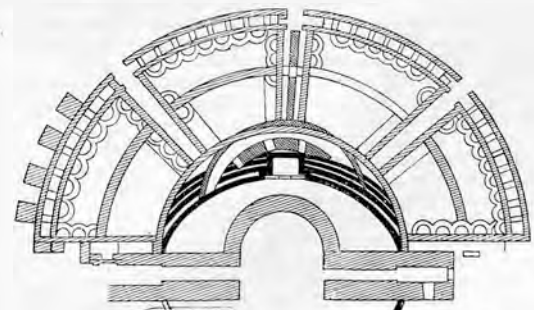

Plan du théâtre romain d'Augst. D'après le *DGS* I, 103.

et de dimensions moins imposantes, qui avait lui-même cédé la place à un amphithéâtre dont une partie des gradins a dû être de bois. Le plan de ces deux édifices est encore très nettement reconnaissable sur le sol.

En face du théâtre s'élevait un *temple* dont il ne reste que le soubassement recouvert de buissons. Des fouilles

partielles ont permis de se rendre compte des dispositions générales de cet édifice qui présentait 6 colonnes de face et 9 sur les côtés. Des fouilles récentes ont démontré que les ruines du Heidenloch sont celles d'un *temple* de mêmes dimensions que celui du Schönbühl, avec 6 colonnes de face.

Non loin de là, la muraille dominant le Violenbach est flanquée d'une grosse tour ronde à l'intérieur de laquelle on trouva, au niveau du sol de la ville, une construction dont l'usage est encore inexpliqué: le long des parois s'étagent en amphithéâtre quatre gradins revêtus de marbre blanc, en face desquels est placé un petit podium; c'était évidemment une *salle de réunion* pour un corps de 80 à 100 personnes.

Tout le plateau au Nord du théâtre, jusqu'au mur d'enceinte, est couvert de constructions privées, formant des îlots rectangulaires entre lesquels courent des rues; sous celles-ci sont établis des égouts fort soigneusement construits. Une maison située au bord du plateau, à côté de la tour ronde, communiquait avec la vallée par un escalier fort bien conservé, sur les parois faces par d'autres tours plus petites. La porte d'entrée de ce castrum se trouvait à l'endroit où, aujourd'hui, la rue du village franchit la muraille. — Voir : *Basler Zeitschrift*, II (1903), p. 81-105. — F. Frei : *Augusta Raurica*, Liestal 1907. — La bibliographie concernant Augst a été dressée par K. Stehlin, *Basler Zeitschrift*, X (1911), p. 38-179. Sur les dernières fouilles, on consultera les rapports de la Soc. suisse de préhistoire, I-XI (1908-1918). — Th. Burckhardt-Biedermann : *Die Kolonie Augusta Raurica*. [D. V.]

AUGUSTINI DE ANTON, Maria-Félix, * à Macugnana (Piémont) le 4 août 1742, fut naturalisé Valaisan dans sa jeunesse et prit du service au régiment de Courten en France, puis au régiment Ehrler, en Espagne, comme commandant de la légion «Schleswig-Holstein». Rentré au Valais, il devint notaire, avocat, puis mayor d'Ardon-Chamoson, et en 1786-1787 gouverneur de Monthey. Il brigua la charge de capitaine du dizain de Brigue, ce qui provoqua un véritable soulèvement à Naters à fin janvier 1793, et obligeà Augustini à se cacher dans la sacristie de Mörel. Pendant la période de

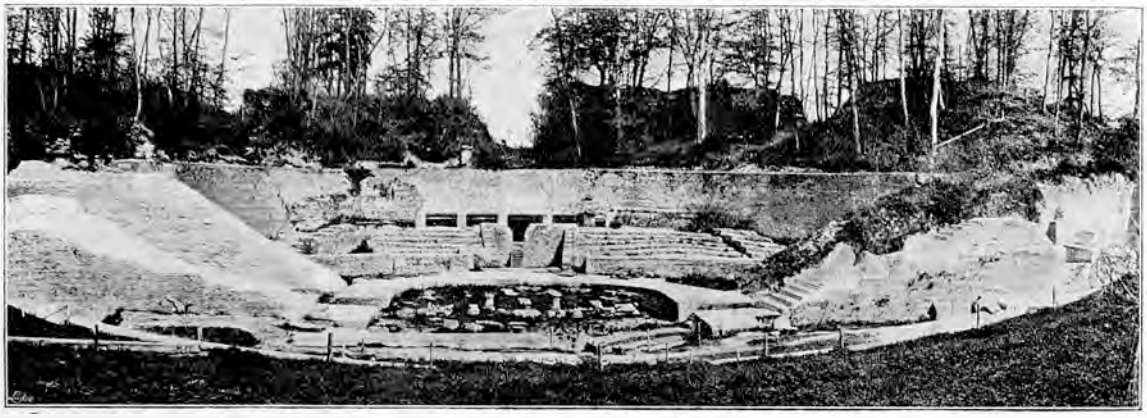

Théâtre romain d'Augst. D'après une photographie du *Guide* de F. Frey (1907).

duquel on a découvert une peinture murale représentant deux hommes portant, suspendue à une perche, une grande amphore ; cette peinture est aujourd'hui transportée au musée de Bâle.

Tous les grands édifices ne se trouvaient pas réunis sur le plateau. Au pied du temple, dans la plaine de l'Ergolz, les fouilles ont révélé de *grands thermes*. Cet imposant édifice comprend un vestibule, deux chambres de chauffe et cinq salles de bains, dont trois chauffables. Toutes ces pièces étaient recouvertes de voûtes faites de tubes de terre cuite emboités les uns dans les autres. Un système d'égouts fort bien compris servait à l'écoulement des eaux. A côté de ces thermes s'élève un édifice dont les ruines ont longtemps intrigué les archéologues. Des fouilles récentes ont démontré qu'il avait existé en cet endroit un *temple à trois cellae*, précédé d'une cour ornée de portiques, qui, sous les Flaviens, fut transformé en un château d'eau ou *nymphée*: au centre d'un bassin rectangulaire s'élevait une construction ornée de colonnes et de douze niches d'où jaillissaient des jets d'eau. Pour fournir de l'eau en abondance à une population nombreuse, les Romains avaient construit des aqueducs amenant de loin le précieux liquide. Un de ces aqueducs suivait la vallée de l'Ergolz sur plusieurs lieues jusqu'aux environs de Böckten.

La route venant du Hauenstein traversait la colonie et franchissait le Rhin sur un pont à l'île de Gewert, où l'on a découvert une tête de pont en maçonnerie.

Le *Castrum Rauracense*, dans les ruines duquel est blotti le village de Kaiser-Augst, s'élève au bord du Rhin. C'était un rectangle irrégulier de 234 m. sur 142 m. entouré de murs de 3 à 4 m. d'épaisseur, flanqué aux angles de grosses tours polygonales et défendu sur les

l'occupation française, il joua un rôle politique important. Au printemps 1798, il faisait partie de la députation chargée de négocier avec le résident français Mangourit et le général Brune l'admission du Valais dans la République helvétique. Il appartenait également au Directoire valaisan provisoire et entra le 14 mai dans le Sénat helvétique comme représentant de son canton. Comme secrétaire, puis président de cette autorité, il acquit une grande influence, et plus d'une fois son nom fut mis en avant pour le Directoire helvétique. Augustini prit aussi une grande part aux négociations qui aboutirent à la proclamation de la république du Valais, le 30 août 1802. Le 5 septembre, il devint grand-bailli et en 1803 fut placé à la tête du nouvel État en qualité de général, charge qu'il occupa jusqu'en 1807. Pendant l'incorporation du Valais à la France, 1810-1814, il fut juge à Sion et conseiller général du Département du Simplon. De 1817 à 1821, il fut premier représentant de son canton à la Diète, et travailla avec l'ancien grand bailli L. de Sepibus et A. de Courten à l'élaboration du code civil et du code pénal du Valais. Le 2 mai 1821, il fut élu de nouveau grand bailli pour deux ans, et mourut le 18 juin 1823 à Louèche. Son portrait est au Musée historique de Brigue. — Voir Kämpfen: *Freiheitskämpfe der Walliser*. — Grenat: *Hist. du Valais*. — de Rivaz *Mémoires historiques*. — *ASH*. [D. I.]

AUGUSTINS (AUX) (C. Fribourg, D. Glâne, Com. et paroisse Rue. V. *DGS*). Ce hameau doit son nom à l'acquisition qu'en avaient faite les Ermites de Saint-Augustin en 1585-1588. Cette propriété fut revendue par les religieux en 1629; elle passa en différentes mains et finalement fut acquise par la famille Maillardoz à qui elle appartient encore. Le château et la chapelle ont été construits par Jules de Maillardoz (1829-

1909) et sa femme. — Voir Arch. d'Etat Fribourg. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses* IX, 267. [RÆMY.]

AUGUSTINS. Ordre religieux des frères ermites de saint Augustin, un des quatre ordres mendiants.

La règle dite de saint Augustin, fut constamment employée au moyen âge par toutes sortes de groupements. C'est pourquoi il faut distinguer soigneusement cet ordre des *chanoines réguliers* de saint Augustin (v. au mot CHANOINE) et ne pas lui rattacher les nombreuses maisons d'*augustines* qui étaient soumises à l'évêque du diocèse dans lequel elles étaient situées. Les ermites de saint Augustin vécurent tout d'abord à l'état isolé, puis en groupements. Ils formèrent des congrégations érémitiques suivant, dans des couvents indépendants les uns des autres, la règle de saint Augustin. La diversité de leurs observances engendrait de la confusion. Pour y remédier, Alexandre IV, par bulle du 13 avril 1256, réunit définitivement la plupart de ces groupements en un seul ordre dépendant directement du Saint-Siège et ayant à sa tête un général nommé par le chapitre général, assisté de quatre définiteurs et des représentants des provinces. Chaque établissement était dirigé par un prieur. Les religieux portaient un habit noir avec une ceinture de cuir. La Suisse appartenait à la Province rhénane-souabe de l'ordre.

A *Fribourg*, des frères ermites de saint Augustin s'établirent un peu avant 1255 dans le quartier de l'Auge. En 1274, ils commencèrent à construire une nouvelle église, placée, comme la première, sous le vocable de Saint Maurice. Ils prirent une grande part à la vie urbaine. Parmi les religieux de cette maison, il faut mentionner le P. Conrad Tornare qui intervint dans la dispute de Berne (1528). Le couvent fut supprimé en 1848.

Les Augustins arrivèrent à *Zurich* vers 1270. Ils construisirent leur couvent de 1274 à 1284, dans la rue conduisant au *Kätzistörli*. Celui-ci fut supprimé lors de la Réformation.

A *Bâle*, les frères ermites s'établirent au centre de la ville, entre la cathédrale et l'église de saint Martin (1276). Leur couvent, agrandi au XIV^e^ s. avait un caractère plus ou moins officiel. Dans le réfectoire se tenaient des séances du Grand Conseil. Il fut également supprimé lors de l'introduction de la Réforme.

Vers le milieu du XV^e^ s., des Augustins furent appelés à *Bellinzone* et installés dans un hôpital dédié à saint Jean-Baptiste. Ce couvent fut supprimé en 1812.

Un couvent d'Augustins aurait également existé à *Berne*; on ne possède sur son compte que deux documents de 1287 (*FRB* III, 435 et 438).

Un couvent fut fondé près de Genève en 1480 sur l'emplacement d'un ermitage mentionné en 1461, à l'extrémité de l'ancien faubourg de Saint-Léger, tout près du pont de l'Arve. Il paraît avoir joui de la faveur des princes de Savoie ; les libéralités du bâtard René permirent aux religieux d'élever dès 1498 une chapelle neuve dans laquelle ils placèrent un tableau de la Vierge qui acquit une grande renommée. On lui attribuait des guérisons miraculeuses. La démolition générale des faubourgs de Genève, entreprise dès 1530, et bientôt après la Réformation, portèrent le coup de mort au dernier couvent fondé à Genève. Le 9 août 1535 une troupe de citoyens se rendit à l'église du couvent, Notre-Dame de grâce, pour achever la destruction des images. La peinture de la Vierge fut livrée aux flammes, trois ans plus tard, la grande cloche fondue et les objets d'orfèvrerie sacrée vendus pour subvenir aux nécessités de la ville. — Voir *FG* III, 79. — *AF* 1917, 23. — Dändliker : *Gesch. Zürich* 1. — Wackernagel : *Gesch. der Stadt Basel* I et II, 2. — Borrani : *Il Ticino sacro*, 320. — L. Blondel : *Les faubourgs de Genève au XV^e^ s.* — Höhn : *Chronologia provinciae Rheno-Suevicae ordinis FF. Eremitarum S. P. Augustini.* — Wetzer et Welte : *Kathol. Kirchenlexicon* I. — Buchberger : *Kirchl. Handlexikon* I, 409 — Mulinen : *Helvetia sacra* II. — Buchi : *Die kathol. Kirche in der Schweiz.* [L. K. et V. v. B.]

Ermite Augustin. Gravure sur bois de Jost Ammann en 1585 dans son *Recueil des c stumes d'ecclésiastiques catholiques.*

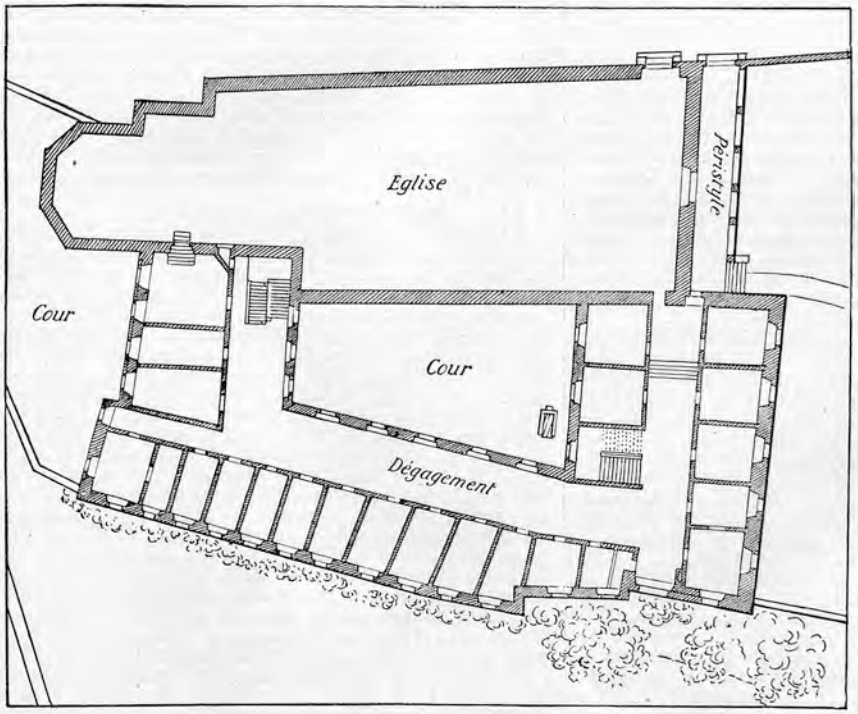

Plan du couvent des Augustins à Fribourg vers 1750.

AUGUSTINES. Religieuses suivant la règle de saint Augustin, vivant dans des couvents indépendants les

uns des autres et placées sous la juridiction de l'évêque du diocèse. Voir aux mots AARAU, FRAUENKAPPELEN, INTERLAKEN, LOCARNO, LUGANO, MONTE CARASSO, POSCHIAVO, SCHÆNNIS et FIESCH. [L. K.]

AUMONT (C. Fribourg, D. Broye. V. *DGS*). Primitivement, Aumont formait une seigneurie du ressort d'Estavayer ; en 1385 ses habitants durent participer aux frais occasionnés par l'entretien des fortifications de cette ville. Aumont appartenait aux sires d'Estavayer. En 1321, Conon d'Estavayer, coseigneur du dit lieu, vendit à l'église de Saint-Laurent d'Estavayer, pour le prix de 90 livres lausannoises, la moitié des terres d'Aumont et lieux circonvoisins. Dès la seconde moitié du XVII^e^ s., cette seigneurie passa, par héritages, en mains diverses. Rattaché anciennement à la paroisse de Cugy, le village d'Aumont en fut séparé en 1586 déjà, année où il fut lui-même érigé en paroisse. Registres paroissiaux depuis 1761. *Population:* 453 hab. en 1832; 496 en 1900; 462 en 1918. — Voir Dellion : *Dictionnaire des paroisses.* — Grangier : *Annales d'Estavayer.* [H. V.]

AURELIO. Voir ORELLI.

AURELIUS PROCULUS. Il ne nous est connu que par une inscription provenant de Vitodurum (Ober Winterthur), aujourd'hui à Constance, et disant que les Augustes Dioclétien et Maximien, ainsi que les Césars Constance (Chlore) et Galère, en l'an 294, ont fait construire, ou reconstruire, le mur de Vitodurum, sous la surveillance de Aurelius Proculus, lequel était alors *praeses* (gouverneur civil) de la province (probablement de Rhétie), avec le titre de *vir perfectissimus.* — Voir Mommsen : *Inscr. Helv.*, 239. [† William CART.]

AUREOLUS. Voir PARACELSUS.

AURESSIO (C. Tessin, D. Locarno. V. *DGS*). Com. et paroisse du décanat de l'Onsernone depuis le 25 juin 1803. Anciennes formes : *Auressium, Orès, Oresio, Oressio.* Auressio comprend aussi les deux hameaux de Giardino et de Baldogno. Dès le moyen âge, il formait avec Verscio, Cavigliano et jusqu'en 1464, avec Tegna, la commune de Pedemonte. Il avait cependant une certaine autonomie. Au XVIII^e^ s., Auressio envoyait tous les sept ans un représentant au Conseil de la *pieve* de Locarno. En septembre 1800, c'est d'Auressio que partit le signal du soulèvement de l'Onsernone contre le régime helvétique et contre les troupes françaises d'occupation au Tessin. Le préfet de Lugano, ordonna l'occupation militaire d'Auressio et la livraison de huit citoyens. Un détachement de 50 hommes, parti pour exécuter cet ordre, fut reçu par une pluie de grosses pierres que les villageois faisaient rouler de la montagne. Un deuxième échoua à cause des grandes pluies, et quand le premier occupa enfin le village, les auteurs de la révolte étaient en lieu sûr.

Auressio faisait partie de la paroisse de San Fedele de Pedemonte (Verscio), mais on ignore quand il en a été détaché. L'église paroissiale a été consacrée en 1526 ; elle fut restaurée, et peut-être agrandie, dans le XVIII^e^ s. *Population*: 1801, 272 hab.; 1900, 164; 1910, 139. — Voir *BStor.*, 1894, 1898, 1901, 1909, 1910, 1911. — Meyer: *Die Capitanei von Locarno.* — Weiss : *Die tessin. Landvogteien.* — Monti : *Atti...* — Franscini-Peri : *Storia della Svizzera Italiana.* — Baroffio : *Dell'invasione francese in Svizzera.* — Buetti : *Note storiche religiose.* [C. TREZZINI.]

AURIGENO (C. Tessin, D. Locarno. V. *DGS*). Com. du cercle de Maggia et paroisse du décanat de Valmaggia. Anciennes formes du nom : *Aurigenum, Urigeno, Oerigeno, Aurizzono, Aurigano, Aurigane.* Au moyen âge, Aurigeno faisait partie de la commune de Lodano-Moghegno. La *vicinanza* est connue depuis 1431 ; le 15 juin de cette année, elle envoyait un représentant au Conseil général de la vallée à Cevio. Au début du XV^e^ s., Aurigeno prit une part active aux luttes qui déchirèrent le Val Maggia vers cette époque. Un traité de paix fut signé le 20 novembre 1404 entre Aurigeno et les communes de la vallée, et Cevio et Bosco. Sous la domination suisse, Aurigeno désignait le chancelier du bailliage lorsque Unterwald nommait le bailli ; il envoyait trois députés au Conseil de la vallée inférieure, et nommait à tour de rôle un des sept juges, *conjudices*, élus par les communes et chargés d'assister le bailli dans l'administration de la justice criminelle. Les gens d'Aurigeno émigraient très volontiers à Rome, où ils fondèrent une confrérie le 1^er^ février 1695, à laquelle l'église paroissiale doit ses plus beaux ornements, la chapelle du Rosaire et le maître-autel. Aurigeno faisait primitivement partie de la paroisse de Locarno. On ne sait quand il en fut séparé pour constituer, avec Lodano et Moghegno, la paroisse de Saint-Barthélemy ; cette dernière existait en 1591. La tradition fait remonter la construction de l'église au XII^e^ s. Elle fut transformée et agrandie au XVII^e^ s., et Pancaldi-Mola, d'Ascona, y exécuta la fresque représentant la gloire de Saint-Barthélemy ; les autres peintures sont de Jean-Antoine Vanoni. Registres de paroisse depuis 1691. *Population*: 1591, environ 325 hab.; 1900, 219; 1910, 211. — Voir *BStor.* 1880 et 1911. — Monti : *Atti.* — Weiss: *Die tessin. Landvogteien.* — Buetti: *Note storiche religiose.* — Pometta: *Come il Ticino...* [C. TREZZINI.]

AURIOL, d'. Famille originaire du Languedoc établie à Genève (1738) en la personne de Jean-Louis. — PIERRE-ELIZÉE, écuyer, colonel au service de Sardaigne, bourgeois de Genève en 1770. Son fils, CHARLES-JOSEPH, 1778-1834, fut un peintre de talent. *Armoiries* : d'argent au figuier planté, de sinople, chargé en chef d'un loriot d'or, deux lacs d'or suspendus. — Voir Arch. d'Etat Genève. — *SKL.* — Galiffe : *Not. gen.*, t. IV, 2^e^ éd., p. 436-443. [H. d'A.]

AUSBUND. Recueil de chants des anabaptistes suisses, imprimé avant 1571 ; deuxième édition en 1583, d'autres suivirent. Certains chants sont d'origine suisse et spécialement zuricoise. — Voir R. Wolkan: *Die Lieder der Wiedertäufer* — *NZZ* 1911, n° 33. — C. Bergmann: *Die Täuferbewegung im Kt. Zürich bis 1660.* [F. H.]

AUSLIKON (C. Zurich, D. et Com. Pfäffikon. V. *DGS*). Vge, com. civile et scolaire. En 1310 : *Auslinkon.* L'abbaye de Saint-Gall y possédait des biens en 1392, Einsiedeln paraît aussi y avoir eu des serfs. Le bailliage appartenait aux seigneurs von Landenberg et fut vendu en 1369 aux comtes de Toggenbourg. Sous la domination de Zurich, Auslikon faisait partie de la seigneurie de Greifensee et sous la République Helvétique, du district de Fehraltorf. La maison d'école date de 1811. — Voir *UZ* VIII. — Hoppeler : *Zürcher Offnungen* II. — *Habsburger Urbar.* — *Memorabilia Tig.* I, III-IV. [F. H.]

AUSICENSIS PAGUS. Voir OGOZ.

AUSSAYS (C. Valais, D. Saint-Maurice. V. *DGS*). Vge principal de la com. et paroisse de Vérossaz, où le roi Sigismond de Bourgogne se serait retiré vers 523, fuyant les soldats vainqueurs du franc Clodomir. Aussays relevait sans doute primitivement de l'abbaye de Saint-Maurice, puis au XI^e^ s. des de Cor, possessionnés à la Tête du Lac. Pierre de Lutry, chanoine d'Agaune, racheta en 1295 de Rodolphe de Cor tous ses droits à Vérossaz, au Haut (Aussays) et au Plan, tant sur les hommes que sur les terres. Au XIV^e^ s., la Savoie éleva des prétentions sur Aussays, mais une sentence du juge du Chablais l'adjugea définitivement à l'abbaye, ainsi que Basseys et Miéville. Aussays resta dès lors à l'abbaye jusqu'en 1798. Pour administrer la justice sur le mont de Vérossaz, le prince-abbé nommait un châtelain amovible à volonté. Quand 1798 eut supprimé les titres et droits seigneuriaux, Aussays fit partie de Saint-Maurice jusqu'en 1822, où tout le mont s'en détacha pour former la commune de Vérossaz. Au spirituel, ce village releva d'abord de l'église de Saint-Maurice, et il n'y eut longtemps à Aussays que la chapelle de Saint-Sigismond, qui fut reconstruite en 1470 en l'honneur de saint Sigismond et de sainte Marguerite. Après 1840, Vérossaz fut érigé en paroisse, avec un chanoine de Saint-Maurice pour la desservir. — Voir de Rivaz : *Hist. du Valais.* — Grenat : *Hist. du Valais.* — Gremaud I. — Hoppeler. — Archives locales. [Ta.]

AUSSERAMT. Nom du district d'Andelfingen. Voir cet article.

AUSSERRHODEN. Voir APPENZELL.

AUSSERSIHL. Voir ZURICH.

AUSSET. Nom de plusieurs familles vaudoises, de

Vevey et d'Yverdon, mentionnées dès le XVIIIe s. — Voir Henrioud : *Livre d'Or.* [M. R.]

AUTAFOND (C. Fribourg, D. Sarine. V. *DGS*). En 1236 déjà, l'église de Lausanne possédait la dîme d'Autafond qui, plus tard, fut détenue par la Grande Confrérie de Fribourg ; cette dernière la vendit en 1678 à François Carrel contre un cens annuel. La juridiction d'Autafond fut donnée, le 24 septembre 1453, au couvent de Payerne qui la posséda jusqu'en 1538, année où elle fut définitivement adjugée à l'Etat de Fribourg. De tout temps Autafond fit partie de la paroisse catholique de Belfaux. *Population* : 1870, 98 hab. ; 1885, 92 ; 1900, 98 ; 1918, 112. — Voir Kuenlin : *Dictionnaire du C. de Fribourg.* [H. V.]

AUTAN (C. Valais, D. Martigny). Autan *(Octanis, Autanis)* situé au-dessous de Martigny, est mentionné pour la première fois en 515 dans la donation du roi Sigismond en faveur de l'abbaye de Saint-Maurice. Ce village servit dès le Xe s. de limite entre le comté du Valais, cédé à l'évêque de Sion par Rodolphe III en 999, et le comté du Vieux-Chablais, possédé d'abord par les princes-abbés de Saint-Maurice. C'était à la croix d'Autan que commençaient les droits régaliens de l'évêché sur la route d'Italie jusqu'au Simplon. Autan appartint primitivement à l'abbaye, puis, sous le régime savoyard, fit partie de la châtellenie de Saint-Maurice. Les d'Arbignon y avaient plusieurs fiefs que Henri et Pierre d'Arbignon cédèrent, en 1200, aux de Martigny pour 1050 sols. Au XVIe s., Autan fut détruit par une inondation. — Voir Gremaud I et V. — Rameau : *Le Vallais historique*, 20. — Hoppeler, 2, 43. — Grenat : *Hist. du Valais.* — Bonard, Cibrario et Promis : *Documenti*, 48. [Ta.]

AUTANELLE (PETIT AUTAN) (C. Valais, D. Martigny). Cette localité, qui était située à l'endroit où s'élèvent aujourd'hui Vernayaz et Miéville, est mentionnée en 515 dans la donation du roi Sigismond en faveur de l'abbaye de Saint-Maurice. L'abbaye semble en avoir conservé la possession jusqu'à ce que, dans le cours du XIIe s., les d'Allinges s'en emparèrent à la suite d'un démêlé. Il fallut l'arbitrage des évêques de Tarentaise, de Sion et d'Aoste, et toute l'autorité de la Savoie pour faire restituer cet ancien domaine à l'abbaye, 1138. — Voir Gremaud I et V. — Rameau : *Le Vallais historique*, 20. — Grenat : *Hist. du Valais.* [Ta.]

AUTAVAUX (C. Fribourg, D. Broye. V. *DGS*). Village cité pour la première fois en 1350 dans les franchises d'Estavayer, dont il dépendait. Au début du XVIe s., la dîme appartenait à la famille de Treytorrens, d'Estavayer. Le 3 mars 1505, François de Treytorrens la vendit au clergé d'Estavayer pour 473 fl. et un cens annuel, sous réserve du droit de rachat. Les deux tiers des communiers d'Autavaux relevaient de la paroisse d'Estavayer ; l'autre tiers de celle de Morens. En 1711, une supplique d'une partie des habitants d'Autavaux à l'évêque de Lausanne demandant de rattacher le village à la paroisse d'Estavayer échoua devant l'opposition des paroissiens de Morens. Une nouvelle supplique, en 1716, eut plus de succès. La séparation se fit le 7 septembre 1719 ; une indemnité de 80 écus fut versée à la paroisse de Morens par les paroissiens qu'on lui enlevait. En 1907, Autavaux fut rattaché à la paroisse de Montbrelloz. *Population* : 1711, 26 hab. ; 1832, 93 ; 1900, 167 ; 1918, 139. — Voir Grangier : *Annales d'Estavayer.* — Kuenlin : *Dictionnaire du C. de Fribourg.* — Dellion : *Dictionnaire des paroisses.* — *La Liberté*, numéros des 10 au 27 avril 1909. [H. V.]

AUTIER, HAUTIER, AUTHIER. Famille vaudoise originaire de l'Abbaye (Vallée de Joux) au XVIe s., dont un rameau se fixa à Saint-Livres au XVIIIe s. [M. R.]

AUTIER, JOSEPH. Pseudonyme de Louise Cornaz, femme de lettres. Voir cette famille.

AUTIGNY (C. Fribourg, D. Sarine. V. *DGS*). Ce nom dérive probablement d'un ancien *fundus Altiniacus* ; anciennes formes du nom : au XIIe s. : *Altiniei, Altinie, Altignei* ; du XIIIe au XVIIe s. : *Autignye, Autinie* ; formes allemandes : *Aultenachen, Ottonachen, Autenach* La contrée d'Autigny est très riche en ruines romaines, tumuli, etc., et certains lieux dits sont d'origine romaine : *Montjovin, Sumi*, etc. D'après les constitutions synodales de 1665, l'église aurait été bâtie ou consacrée déjà en 510, mais il n'existe aucune preuve authentique de ce fait. Par contre, la paroisse existait en 1228 et appartenait au décanat d'Ogo. En 1545, un incendie détruisit une partie du village ; l'église souffrit aussi probablement du désastre, car en 1555 on en construisit une nouvelle qui fut remplacée au XIXe s. par l'église actuelle, bâtie de 1816 à 1831. En 1437, le droit de collature fut revendiqué par le chevalier Guillaume d'Avenches et d'autres, mais dans la suite les droits de l'évêque ne furent plus contestés jusqu'en 1513, où la cure d'Autigny fut incorporée au Chapitre de Saint-Nicolas de Fribourg. Registres paroissiaux depuis 1659 — Voir Kuenlin : *Dictionnaire du canton de Fribourg.* — Dellion : *Dictionnaire des paroisses*, I. — Stadelmann : *Etude de toponymie romande.* — *ASHF* XII. [Aug. Sch.]

AUTIGNY. Famille des seigneurs du village de ce nom, connue en 1171 par Uldricus de Altinei. Elle était probablement une branche de la maison de Bennenwil. — Voir *Etrennes fribourgeoises*, 1806. — Dellion : *Dictionnaire des paroisses*, I. [Aug. Sch.]

AUTMARUS. Voir OTHMAR.

AUTOMOBILISME. Le moteur à benzine, inventé par Lenoir, de Paris, en 1863, trouva son application en Suisse quelques années plus tard. Deux jeunes mécaniciens de Genève, R. Thury et J. Nussberger, construisirent en 1878-1879 un tricycle à vapeur, qui circula pendant plusieurs années. Il a été exposé à Berne en 1914, puis déposé au musée de Genève. Lors de l'exposition de Genève, 1896, la Société Helvétia, de Genève, exposa trois voitures automobiles ; l'année suivante, la Société Martini présenta au public sa première voiture automobile. Puis les frères H. et A. Dufaux créent la bicyclette à moteur, dénommée par la suite motosacoche ; la fabrique Saurer, d'Arbon, se spécialise dans la construction des camions, suivie de près par la maison Orion, de Zurich, par Dufour et Tissot, à Nyon, et la maison Picker-Moccand, à Genève. Le premier « salon suisse de l'automobile » est ouvert à Genève en 1905 ; le deuxième a lieu aussi dans cette ville en 1906 et le troisième à Zurich. L'exposition nationale de Berne en 1914 accorda à l'industrie de l'automobile un bâtiment entier.

L'Automobile Club de Suisse, fondé en novembre 1898, compte en 1920 15 sections et 2350 membres. Son organe officiel est le *Journal ACS*. On lui doit la création en 1907 du Corps des automobilistes volontaires de l'armée, qui rendit de grands services pendant la période de mobilisation 1914-1918. Fin 1920 il circule en Suisse 9050 voitures, 3430 camions, et 8346 motos, soit un véhicule à moteur par 180 habitants. La Chambre syndicale suisse de l'automobile, du cycle, etc., a été fondée en 1904 à Genève. Elle groupe tous les fabricants d'automobiles, de motosacoches et de pièces détachées. [MAGEVET.]

AUTOUR ou **AUTORT,** ETIENNE, seigneur de Beauregard en Bourbonnais et natif de Saint-Fiault en la Haute-Marche (Saint-Fiel, Creuse), fut reçu habitant de Genève le 2 décembre 1550. En 1565, il fut chargé d'une mission par la Seigneurie de Genève auprès de l'amiral de Coligny. Il obtint de lui et de la reine de Navarre l'assurance de secours en argent pour la défense de la ville. Il apporta également une lettre de la reine à Théodore de Bèze remplie de plaintes contre Jacques Spifame. — Voir *France protestante*, 2e éd., t. I. — Gautier : *Hist. de Genève*, IV, p. 517-519, 550. [P.-E. M.]

AUTRAN. Nom de plusieurs familles du Dauphiné venues à Genève aux XVIIe et XVIIIe s.

Armoiries : écartelé, aux 1 et 4, d'argent au lion de gueules, aux 2 et 3, coupé d'azur et de gueules à l'arbre arraché d'argent, brochant. — A la plus ancienne se rattachent : AMI-JULES-GUILLAUME, soit WILLIAM-LOUIS, ingénieur et architecte, * le 23 janvier 1806 à Naples, † au Petit-Saconnex le 21 mars 1882. A Naples, il s'occupa de travaux industriels. Rentré à Genève, il se consacra à des œuvres de philan-

thropie et d'économie sociale, fut entre autres un des fondateurs de la Société coopérative suisse de consommation. Il appartint au Grand Conseil de 1854 à 1856. — GEORGES, son fils, * à Genève le 19 juin 1857, ingénieur. Sorti de l'Ecole polytechnique de Zurich en 1880, il se partagea entre les travaux géodésiques, la construction des ponts et celle des usines. Il est un des initiateurs du mouvement en faveur de la navigation fluviale en Suisse, et à ce titre, a été nommé en 1909 directeur du syndicat suisse pour l'étude de la voie navigable du Rhône au Rhin. Il fit partie du Grand Conseil de Genève de 1916 à 1919, et a siégé au Conseil municipal de cette ville de 1898 à 1902. — EUGÈNE-JOHN-HENRI-BENJAMIN, frère aîné du précédent, 1855-1912, s'est fait un nom comme botaniste. — Aux autres appartiennent : ABRAHAM, dit CAPABLE, horloger, * à Genève le 27 février 1763, † le 23 mars 1808. En 1793, il faisait partie du Club des Marseillais et fut mêlé à tous les troubles provoqués par cette association remuante. Pendant l'insurrection de 1794, il fut membre du premier tribunal revolutionnaire genevois. — DANIEL-EUGÈNE, * à Genève le 19 avril 1838, peintre sur émail, élève de Menn et de Glardon. Il a obtenu des récompenses à divers salons de Paris, aux expositions universelles de 1878, 1889 et 1900 et à l'Exposition nationale de Genève en 1896. Le Musée des Arts décoratifs de Genève possède quatre émaux de lui, entre autres un portrait de James Fazy. — Voir *JG* 23 mars 1882. — *Procès-verbaux de la Soc. des Arts*, 1882. — *SKL*. — J. Lupold : *Le problème de la navigation intérieure en Suisse*. — Rapports du Syndicat pour l'étude de la voie navigable du Rhône au Rhin, et du Comité franco-suisse du Haut-Rhône. [E.-L. BURNET.]

AUTRICHE. Seules les relations de la Suisse avec le duché, depuis 1804 empire d'Autriche, sont étudiées dans cet article ; celles avec la maison de Habsbourg et avec l'Empire se trouveront sous HABSBOURG et EMPIRE GERMANIQUE.

Relations politiques. Elles commencèrent en 1278 et 1282 lorsque le roi Rodolphe de Habsbourg eut donné en fief héréditaire à ses fils, Albert et Rodolphe, l'Autriche qu'il avait obtenue après la bataille du Marchfeld. Les tentatives incessantes des Habsbourg d'étendre leurs possessions dans l'Argovie et la Thurgovie d'alors devaient les mettre aux prises avec la confédération naissante dès qu'ils chercheraient à faire valoir leurs droits dans les trois cantons. La lutte commença en 1291, à la mort de Rodolphe ; elle eut son apogée à la bataille de Morgarten et pour conséquence l'entrée de Lucerne dans la Confédération en 1332. Cette première défaite de l'Autriche suscita de nouveaux combats lorsque la réunion de la puissance autrichienne en une seule main, en 1339, eut donné une nouvelle impulsion aux visées expansionnistes des Habsbourg. Un contrepoids à ces tentatives fut l'accession de Zurich, Glaris, Zoug et Berne, 1351-1353, dans la Confédération. Celle-ci fut reconnue, non par les paix de Brandenbourg 1352 ou de Regensbourg 1355, mais par celle de Torberg 1368. Le partage de l'Autriche de 1379 n'aurait pas intéressé les Confédérés, si précisément l'ambitieux duc Léopold III n'avait obtenu pour sa part le territoire de l'Autriche dans la Suisse actuelle. Il reprit immédiatement les anciens plans d'expansion territoriale. La décision intervint à Sempach 1386 et à Naefels 1388 ; ces batailles furent suivies d'un armistice maintes fois prolongé et l'existence des VIII cantons fut reconnue. Dès lors la situation des Confédérés changea complètement : ils devinrent agresseurs. En 1415, malgré l'armistice renouvelé en 1412, ils conquirent l'Argovie, et, en 1460, la Thurgovie, la ville de Rapperswil et le Rheintal. Entre temps, dans les journées de Saint-Jacques sur la Sihl et sur la Birse et de Ragaz, 1443-1444, ils avaient rompu l'alliance conclue en 1442 entre Zurich et l'Autriche et obligé le duc à une reconnaissance tacite de la situation. Les deux pays ne vivaient pas sur un pied de paix parfaite, mais continuèrent le régime des armistices temporaires ; encore en 1461, ils en renouvelèrent un dans lequel entrèrent non seulement les VIII cantons, mais aussi les alliés : Soleure, Schaffhouse, Saint-Gall, Fribourg et Appenzell. Mais sept ans plus tard déjà, les deux contractants se retrouvaient en présence dans la guerre de Waldshut. En 1474 seulement, la diplomatie française parvint, après de longues négociations, à faire aboutir entre l'Autriche et les Suisses la *Paix perpétuelle*, arrêtée le 30 mars à Constance et sanctionnée le 11 juin à Senlis par le roi de France Louis XI en sa qualité de médiateur. Cette première paix, dans le sens actuel du mot, apportait la reconnaissance réciproque et complète des territoires des deux parties contractantes ; le duc Sigismond renonçait pour lui et ses successeurs à reconquérir les territoires appartenant autrefois à *l'Autriche antérieure* situés au Sud du Rhin, et les Confédérés promettaient de ne pas conclure de nouvelles combourgeoisies avec des sujets autrichiens. Schaffhouse et Mulhouse conservaient leurs relations avec la Confédération ; en outre les sujets autrichiens de la Forêt-Noire devaient jurer le traité de paix, et les quatre villes de Waldshut, Laufenbourg, Säckingen et Rheinfelden rester en tout temps ouvertes aux Confédérés.

Un obstacle se dressait cependant entre les deux signataires de la paix perpétuelle : l'Empire germanique où la maison d'Autriche revêtit de nouveau en 1436 et en 1496 la dignité royale. Cette réunion de deux pouvoirs sur la même tête fut pour la Confédération le germe de nouveaux conflits tant que, contre son gré, elle fut considérée comme partie intégrante de l'Empire. La difficulté ne pouvait être tranchée que par l'épée, car les deux parties prétendaient avoir le droit et la force pour elles. La guerre de Souabe de 1499 fut la conséquence immédiate des efforts du roi Maximilien, de la maison d'Autriche, pour obliger les Suisses à lui obéir comme ressortissant à l'empire. Cette campagne apporta en même temps une décision au sujet des derniers territoires en contestation : la Ligue grise et celle de la Maison-Dieu dans les Grisons, alliées des confédérés depuis 1497 et 1498. La guerre éclata lorsque le gouvernement d'Innsbruck, en janvier 1499, eut fait occuper le couvent de Münster. Après les défaites de la Hard, de Schwaderloo, de Frastenz, de Calven et enfin de Dornach, Maximilien dut admettre tacitement, dans la paix de Bâle du 22 septembre 1499, la séparation de la Suisse d'avec l'Empire. Il dut également reconnaître l'alliance des Grisons avec les confédérés et se contenter de certains droits dans la Ligue des Dix-Juridictions. Deux ans plus tard, il ne put empêcher l'entrée de Bâle et de Schaffhouse dans la Confédération.

Le 7 février 1511 fut conclue l'*Alliance héréditaire*, qui stipulait la reconnaissance des territoires des parties contractantes et l'obligation pour elles de se porter secours réciproquement. Cette stipulation, étendue à la Bourgogne, fut importante par les droits qu'elle donnait aux Suisses sur cette région, et la possibilité qu'elle accordait à l'Autriche de pouvoir compter sur le secours des cantons pour défendre une contrée menacée par la France. Jusqu'en 1557, l'Alliance héréditaire fut confirmée quatre fois expressément par l'Autriche, puis elle passa à l'arrière-plan, remplacée par les alliances séparées des cantons catholiques, les *capitulations de Milan*. Après la Réformation, la Paix perpétuelle resta la seule alliance de l'Autriche avec tous les confédérés, et conserva son importance jusqu'en 1678, où la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV lui enleva toute valeur pratique.

A la Réformation, la maison d'Autriche devint la principale puissance catholique de l'Empire ; aussi les cantons catholiques cherchèrent-ils du secours auprès d'elle, quoique depuis 1499, la Suisse prétendît ne plus appartenir à l'Empire. Le 22 avril 1529, les V cantons conclurent avec Ferdinand d'Autriche, en opposition à la « Combourgeoisie chrétienne », l'« Alliance chrétienne » qui fut à la vérité déjà rompue par la *Paix nationale* du 26 juin suivant. Mais c'était néanmoins le début de relations étroites avec la maison de Habsbourg, d'un caractère purement confessionnel et politique, dans lesquelles l'Autriche traitait seulement avec les cantons catholiques favorables à l'Empire, soit les cinq cantons, l'abbé de Saint-Gall et un peu avec le Valais, cependant que l'Alliance héréditaire avec tous les cantons était encore offi-

ciellement en vigueur. Avec la crise religieuse, l'intérêt de l'Autriche et de l'Espagne fut de pousser de plus en plus à une rupture entre protestants et catholiques, tandis que celui de la France, à cause des besoins de son recrutement, demandait le maintien de la Confédération. La Suisse fut ainsi, pendant le XVI^me^ siècle, un théâtre des plus importants de la lutte diplomatique conduite par la France contre la puissance des Habsbourg, dans laquelle la première triompha par l'alliance de 1602.

La situation la plus critique était dans les Grisons, où, depuis 1499, l'Autriche avait gardé la suzeraineté dans les huit juridictions des vallées du Prätigau, de Davos, Alvaneu, Churwalden et Schanfigg, de la Ligue des Dix-Juridictions, et dans celles de la Basse-Engadine et de Münster, de la Ligue de la Maison-Dieu. Depuis que Milan avait passé à l'Espagne, en 1535, la Valteline grisonne formait le seul passage neutre entre les possessions espagnoles et autrichiennes. Au Sud, la *Terra ferma* de la République de Venise avec son territoire bergamasque formait un obstacle qu'il n'était pas facile d'écarter. Lorsque commença en 1618, en Allemagne, la lutte décisive sur la question religieuse, l'Autriche, d'accord avec l'Espagne, mit tout en œuvre pour s'emparer des passages grisons. Le massacre des protestants dans la Valteline en juillet 1620 en fut le premier acte, suivi des articles de Milan et du traité de Lindau en 1622. Le résultat fut la séparation des huit juridictions de Seewis, Schiers, Kastels, Klosters, Davos, Belfort, Churwalden et Schanfigg d'avec la Ligue des Dix-Juridictions, et de celles de la Basse-Engadine et de Münster d'avec la Ligue de la Maison-Dieu, et leur incorporation au Tyrol autrichien. Pendant les troubles des années 1622-1639, les Grisons appartinrent tantôt à l'Autriche et à l'Espagne, tantôt à la France, ou bien restèrent autonomes. En 1639 eut lieu l'accord avec l'Espagne, suivi de celui avec l'Autriche en 1649 et 1652. Ce dernier fut rendu possible par le besoin d'argent de la cour d'Innsbruck, qui préféra la vente de ses droits sur les Dix-Juridictions et la Maison-Dieu à une solution par les armes. Le 27 juin 1652, l'Autriche renonça pour 100 000 fl. à ses droits sur les Dix-Juridictions ; peu après, à ceux qu'elle avait sur la Basse-Engadine pour 26 000 fl. en faveur des juridictions intéressées ; pour la vallée de Münster, elle ne prétendit à aucune indemnité. De toutes les possessions de l'Autriche en 1499, seul Tarasp dans la Basse-Engadine et le Fricktal lui restèrent jusqu'à la paix de Lunéville du 9 février 1801, qui les donna à la France, puis à la République Helvétique. La seigneurie de Räzüns, désignée souvent comme autrichienne, appartenait de droit à la Ligue grise, mais fut jusqu'en 1815 propriété privée de la maison de Habsbourg.

D'une façon générale on peut dire que les relations des Confédérés avec l'Autriche ont été bonnes à partir de 1650. A la vérité, il y eut encore des frottements ; ainsi pendant les guerres contre Louis XIV à cause des troupes suisses au service de France. Les ministres et envoyés autrichiens firent à ce propos le reproche à la Diète d'avoir rompu les conditions de la capitulation. Mais ce reproche cessa, quand les XIII cantons et l'abbé de Saint-Gall accordèrent en 1691 à l'empereur, pour protéger ses pays de la Forêt-Noire, le régiment Burkli, qui resta à son service jusqu'en 1698. De 1702 à 1717 il y eut même deux régiments capitulés au service de l'Autriche : le régiment protestant d'Erlach, plus tard Tillier, et le régiment catholique Niederöst, plus tard de Diesbach. En outre, de nombreux Suisses des deux confessions prirent du service en Autriche à titre de capitaines libres ou occupèrent de hautes charges. On ne peut cependant pas ignorer que sous le comte von Trauttmannsdorff, envoyé autrichien de 1701 à 1715, les relations furent plusieurs fois tendues, parce que celui-ci poussait ses maîtres à élever toutes sortes de prétentions surannées. L'alliance néfaste avec l'abbé de Saint-Gall, du 28 juillet 1702, les prétentions des années 1702, sur Ramsen, et 1709, sur la Thurgovie, et en outre sa très imprudente intervention dans la deuxième guerre de Villmergen en faveur de l'abbé de Saint-Gall fugitif, furent autant de défaites diplomatiques pour l'Autriche. Les relations s'améliorèrent avec le rappel de Trauttmannsdorff et ne furent plus troublées jusqu'à la fin de l'ancienne Confédération. En 1802, la République Helvétique saisit avec plaisir l'occasion d'acquérir le Fricktal, et en 1815, la nouvelle Confédération celle d'incorporer la seigneurie de Räzüns. C'était une consolation de la perte de la Valteline, Bormio et Chiavenna, rattachés en 1797 à la République Lombarde, et dont l'Autriche s'empara en 1814.

La République Helvétique ayant violé sa neutralité par son alliance avec la France, la guerre fut portée en 1799 sur son territoire. La première bataille de Zurich, gagnée par l'archiduc Charles sur Masséna, détacha pour un moment la Suisse orientale de la République Helvétique. Mais la séparation fut courte, puisque, la même année, la seconde bataille de Zurich donnait la victoire à la France.

A la chute de Napoléon, et pendant toute la première moitié du XIX^e^ siècle, la Suisse aura à lutter contre la tutelle des puissances étrangères, de l'Autriche en particulier. Déjà sous la République Helvétique et pendant la période de médiation, l'Autriche soutint de sa diplomatie les partisans du retour à l'ancien régime. Vienne fut le séjour, en 1798 comme en 1848, de nombreux réactionnaires suisses. Après la bataille de Leipzig, 1813, la Suisse dut en bonne partie à Metternich de voir passer sur son territoire 130 000 Autrichiens. En 1815 encore, ayant adhéré au «système» des alliés, elle devra accéder à une demande de l'Autriche de laisser passer de nouvelles troupes. Le 18 juin 1815, 60 000 hommes pénétrèrent dans le Valais, et huit jours plus tard, 100 000 Autrichiens passaient par Rheinfelden et Bâle. Metternich travailla de tout son pouvoir à abolir l'Acte de médiation et à restaurer l'ancien régime. Pendant le Congrès de Vienne, 1815, la politique autrichienne réactionnaire ne fut pas modifiée. Le manque de cohésion entre les diverses députations, de la Diète et des cantons, obligea le Congrès à prononcer sur des questions territoriales L'Autriche en profita pour s'assurer de la Valteline, de Bormio et de Chiavenna. Au mois d'août 1815, les troupes suisses coopérèrent au siège et à la prise d'Huningue sous les ordres de l'archiduc Jean. Au mois d'octobre suivant, l'empereur François visita Bâle, la Habsbourg, Zurich et Saint-Gall. Pendant le long parlement de Zurich, 1815, le manque d'entente entre confédérés les fit tomber sous la tutelle des puissances. L'Autriche était représentée en Suisse par le baron de Schraut, mais toute la politique réactionnaire de l'Europe jusqu'en 1848 était inspirée par Metternich. Metternich, qui reprochait à la Suisse de protéger les éléments révolutionnaires auxquels elle donnait asile, chercha constamment, à l'aide de nombreux espions et agents provocateurs, à s'ingérer dans les affaires du pays ; entre autres lors des tentatives de revision du pacte fédéral et dans l'affaire des réfugiés politiques, allemands ou italiens, 1830-1831. Pendant le Sonderbund, l'Autriche favorisa les cantons catholiques, et leur promit même du secours armé. Cependant, la Suisse resta neutre dans la lutte du Piémont contre l'Autriche en 1848, malgré la demande du roi Charles-Albert de coopérer par l'envoi de 30 000 hommes à la libération de l'Italie. Les menées des réfugiés politiques faillirent amener une rupture en 1853 entre la Suisse et l'Autriche. Mazzini ayant cherché à provoquer, du Tessin, le soulèvement de la garnison de Milan, l'Autriche répliqua en expulsant 5000 Tessinois de la Lombardie. La situation fut un moment très tendue, puis en 1855, les Tessinois furent de nouveau autorisés à rentrer en Lombardie. En 1856, la position que prit l'Autriche dans le conflit avec la Prusse lui valut bien des sympathies en Suisse ; cependant, elle ne joua pas le rôle prépondérant qu'on lui a quelquefois attribué. En 1859, la délimitation de la frontière du Samnaun, vallée de Münster, put être menée à chef. Cette même année, le 10 novembre, la paix entre l'Autriche et la Sardaigne et la France était signée à Zurich. Pendant la guerre que terminait la paix de Zurich et pendant celle de 1866, la Suisse observa la plus stricte neutralité et fit border ses frontières. Cette attitude loyale ne fit que renforcer les dispositions amicales du gouvernement

de François-Joseph. Les bonnes relations des deux pays ne furent pas rompues par l'assassinat de l'impératrice Elisabeth, à Genève, le 10 septembre 1898. Le 31 août 1909, François-Joseph vint rendre visite au Conseil fédéral à Rorschach. Après la chute des Habsbourg, en novembre 1918, rien ne fut changé dans les relations avec les Etats de la couronne. La légation de Vienne, installée en 1802, continua à subsister sous la république de l'Autriche allemande. L'empereur Charles Ier vint chercher un asile en Suisse.

Empereurs d'Autriche : FRANÇOIS Ier, * 12 février 1768, † 2 mars 1835, empereur germanique 5 juillet 1792, empereur d'Autriche, 11 août 1804, renonce à l'Empire germanique, 6 août 1806. — FERDINAND, * 19 avril 1793, † 29 juin 1875 ; empereur 2 mars 1835-2 décembre 1848. — FRANÇOIS-JOSEPH Ier, * 18 août 1830, † 21 novembre 1916, empereur dès le 2 décembre 1848. — CHARLES Ier, * 17 août 1887, empereur 21 novembre 1916-20 novembre 1918 (Proclamation de la République).

Services autrichiens. Les premiers mercenaires au service des Habsbourg durent être ceux qu'enrôla l'empereur Maximilien pour les campagnes de Bourgogne, des Pays-Bas et d'Italie. En 1620 fut constitué un grand contingent suisse que les Suédois anéantirent en 1631. Pendant les années 1690-1750, les catholiques comme les protestants conclurent diverses capitulations pour la formation de huit régiments. En 1704 commença le recrutement de troupes grisonnes pour le service d'Autriche. Un bataillon de chasseurs volontaires était au XIXe s. le seul corps de troupes suisses au service de l'Autriche.

Relations commerciales. Les routes militaires et commerciales reliant la Suisse à l'Autriche étaient déjà fréquentées du temps des Romains. Au moyen âge on rencontre souvent des commerçants suisses dans l'Arlberg. En 1773, le gouvernement de Vienne s'occupait d'une grande route commerciale dans l'Engadine, pour le trafic direct avec la Lombardie. Le trafic de montagne comprenait surtout un commerce de frontière, tandis que le gros trafic passait par Lindau et Bregenz. A Lindau se trouvait aussi le dépôt des salines de Hall qui fournissaient la Suisse de sel depuis le moyen âge. Des mines du Tyrol la Suisse tirait le minerai, du Tyrol du Sud, la pierre. L'importation de cette dernière prit une certaine importance avec l'ouverture du chemin de fer de l'Arlberg. Au XVIIIe s., la Suisse exporta du vin par le Vorarlberg, et plus tard de la soie, de la toile et des montres. A cette époque, de nombreux Tyroliens étaient occupés dans l'industrie textile à Saint-Gall et à Glaris. Les prescriptions douanières ne furent pas rares. En 1561, 1587, 1654, la « paix perpétuelle » fut complétée par des dispositions concernant la douane. Au début du XIXe s., le trafic subit un arrêt, conséquence de la guerre, qui fit sentir ses effets pendant toute la première moitié du siècle. Le commerce suisse avec l'Autriche souffrit alors des nouvelles prohibitions du système douanier. Le premier traité de commerce avec l'Autriche fut conclu en 1868. D'autres suivirent en 1891 et 1906. Ces traités avaient un avantage restreint pour notre pays par suite des tendances protectionnistes du gouvernement de Vienne. Les relations commerciales entre les deux pays se développèrent beaucoup à la suite de l'Exposition de Vienne 1873, et de l'ouverture du chemin de fer de l'Arlberg 1884. Dans ces dernières années, la Suisse a engagé de gros capitaux en Autriche : banque, industrie du bois, chemins de fer.

Relations littéraires et artistiques. Les relations littéraires durent débuter avec la belle période du couvent de Saint-Gall. Plus tard on trouve des troubadours de même que des chroniqueurs suisses en relations avec l'Autriche: Albert de Bonstetten, l'auteur de l'*Historia domus Austriae*, et le chanoine zuricois Félix Hemmerli. Depuis un certain nombre d'années, il se fait un échange de professeurs entre les Universités autrichiennes et suisses, entre autres avec l'Ecole polytechnique de Zurich et l'Université de Fribourg.

Les relations artistiques remontent au XVIIIe s., au temps de l'épanouissement du style baroque. De nombreux artistes ont exercé leurs talents dans le pays voisin. C'est au Tessinois Gian-Baptista Ricca que les Autrichiens doivent le château de Schönbrunn ; par contre, maints Tyroliens et Vorarlbergeois, architectes ou stucateurs, ont construit ou orné chez nous des églises et des couvents : Saint-Gall, Einsiedeln, Pfäffers, etc.

Enfin, rappelons que le peintre Segantini, natif d'Arco en Tyrol, a trouvé dans les Grisons une seconde patrie. [A. ZESIGER.]

Relations diplomatiques. — A. *Envoyés et chargés d'affaires suisses à Vienne.* Dans les siècles passés, la Suisse envoyait à la cour de Vienne des agents particuliers. Les principaux sont: 1566, B. von Cham, bourgmestre, et Christoph Schorno, landammann; 1650, Johann-Rudolf Wettstein, bourgmestre, et Seb. Peregrin Zwyer von Evibach; 1700, Johann Ludwig-Werdmuller, et Johann Anton Puntiner ; 1712, Johann-Heinrich Hirzel, bourgmestre, et Christof von Steiger.

Une légation permanente fut installée en 1802 :

Bernhard G.-J. von Diesbach, ministre, 1802 dont les lettres de créance ne furent pas acceptées. — Ferd. von Muller-Muhlegg, chargé d'affaires, 1802-1824. — Johann-Heinrich von Geymuller, chargé d'affaires, 1824-1826. — Alb. von Effinger-Wildegg, chargé d'affaires, 1826-1848. — Johann-Konrad Kern, chargé d'affaires, 1848. — J.-Edouard Steiger, chargé d'affaires, 1848-1866. — Arnold-Otto Aepli, ministre plénipotentiaire, 1866 et 1883-1893. — Johann-Jakob von Tschudi, ministre plénipotentiaire, 1866-1883. — Alfred de Claparède, ministre plénipotentiaire, 1894-1904. — Ferdinand Du Marteray, ministre plénipotentiaire, 1904-1910. — Joseph Choffat, ministre plénipotentiaire, 1910-1915. — Charles-D. Bourcart, ministre depuis 1915.

B. *Envoyés, ministres plénipotentiaires et chargés d'affaires autrichiens.* L'Autriche a également envoyé autrefois des missions spéciales auprès de la Diète ou des cantons, tantôt en son nom propre, tantôt au nom de l'empire. (Voir aussi EMPIRE GERMANIQUE pour les envoyés qui ne se trouvent pas dans la liste ci-dessous). Une représentation permanente, qui résida d'abord à Baden, puis à Bâle et depuis 1848 à Berne, servait presque exclusivement les intérêts autrichiens. Outre ces missions auprès de la Diète ou des cantons, l'Autriche eut des envoyés spéciaux dans les Ligues Grises jusqu'à leur entrée dans la Confédération. La plupart d'entre eux appartenaient à la famille Salis.

Johann-Melchior Heggenzer, 1557-1584. — Gall Hager, janvier 1584. — Hans-Christoph Schnabel et Georg von Altmannshausen, 11 mars 1584. — Hans-Rudolf von Schönau, 1619. — Christian Schmidlin, 1619, 1620, 1623, 1624. — Johann-Christoph von Stadion, 1620. — Johann Reinhard von Schauenburg, 1620, 1621, 1622, 1627. — Johann Locher, 1624. — Isaak Volmar, 1630-1640. — Ulrich von Ramschwag, envoyé de l'archiduchesse Claudia aux Grisons, 30 mars 1641. — Leo-Marquard Schiller, plénipotentiaire 1642, envoyé 1643. — Humprecht von Wessenburg, accrédité 2 janvier 1653 et 1er septembre 1654. — J.-Theobald Zeller, 2 janvier 1653 et 1er septembre 1654. — Reinprecht Thurner, 2 janvier 1653. — Johann-Gaudenz von Rost, 18 juin 1658. — Georg-Wilhelm von Gollen, 1666. — Johann-Philipp Sommervogel, 1678, 1683. — Johann-Franz von Landsee, 1688-1691. — Franz-Josef Hermann, chargé d'affaires, 1716-1725. — Blasius Bender, abbé de Saint-Blaise, chargé d'affaires, 1725-1727. — Paul von Reichenstein, 1727-1732. — Jean-Antoine Turinetti, marquis de Prié, 1733-1746. — Karl von Marschall, ministre résident, 1746-1767. — Josef von Nagel, 1767-1783. — Emmanuel von Tassara, 1783-1791. — Karl von Buol-Schauenstein, 1792-1794. — Ignaz von Degelmann, 1794-1797 — Hermann von Greifenegg, chargé d'affaires, 1797-1798. — Innozenz von Steinherr, chargé d'affaires, 1798-1799 — Heinrich von Crumpipen, 1803-1806. — Franz Alban von Schraut, 1806-1825. — Franz Binder von Kriegelstein, 1826-1837. — Ludwig von Bombelles, 1837-1843. — Eug. von Philippsberg, chargé d'affaires, 1843-1846. — Max von Kaisersfeld, 1846-1849. — Ludwig R. von Thom, 1849-1852. — Ludwig Karniki, chargé d'affaires, 1852-1854. — Alois von Kubeck, 1854-1856. — Ferdinand von Mensshengen, 1856-1867. — Niklaus Zulauf

TRAITÉ DE PAIX PERPÉTUELLE AVEC L'AUTRICHE EN 1474

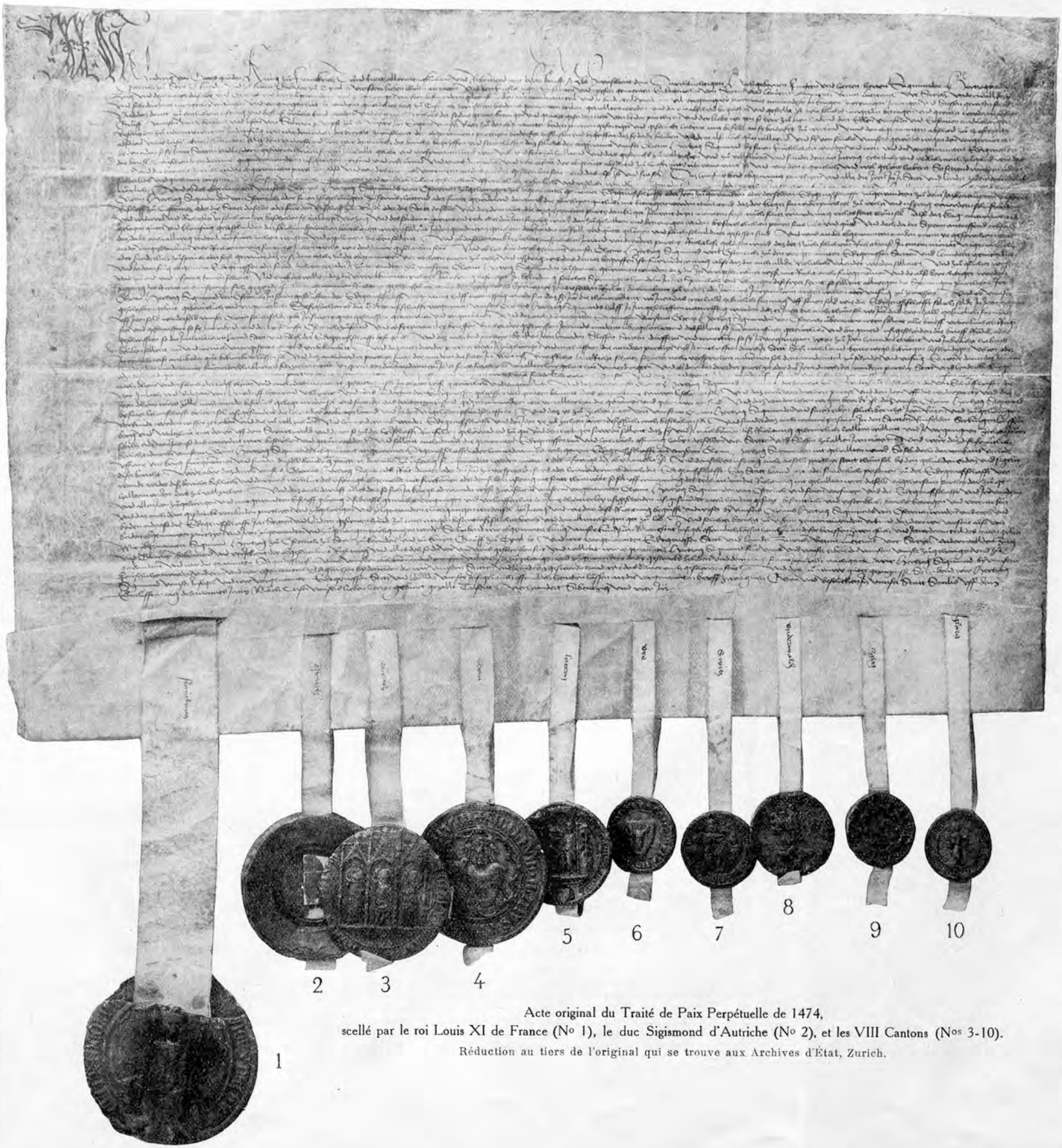

Acte original du Traité de Paix Perpétuelle de 1474,
scellé par le roi Louis XI de France (No 1), le duc Sigismond d'Autriche (No 2), et les VIII Cantons (Nos 3-10).
Réduction au tiers de l'original qui se trouve aux Archives d'État, Zurich.

von Pottenburg, chargé d'affaires, 1867-1868. — Moritz von Ottenfels, 1868-1887 — Konstantin von Trauttenberg, 1887-1888. — Alois von Seiller, 1888-1895. — Karl von Kuefstein, 1895-1903. — Karl von Heidler, 1903-1909. — Max von Gagern, 1909-1917. — Alex. Musulin von Gomirje, 1917-1918. — Stefan von Haupt Buchenrode, chargé d'affaires, 1918. — Léon de Vaux, chargé d'affaires, 1919. — République d'Autriche : Jean de Seidler, chargé d'affaires 1920. [BENZIGER.]

AUVERGNE. Famille originaire de Ravel (Drôme), devenue genevoise par Claude (1776-1852), le 25 avril 1823. — LINA, peintre sur émail, * à Genève le 29 novembre 1871. Elle a exposé et obtenu des récompenses au concours Galland en 1895 et 1896, aux expositions de Genève 1896, de Bruxelles 1898 (médaille d'or) et à celle de Paris (1900) où elle fut déléguée par l'Etat de Genève ; le compte-rendu de sa mission a été publié dans les *Rapports professionnels* sur la dite exposition. — Voir *SKL*. [R. B.]

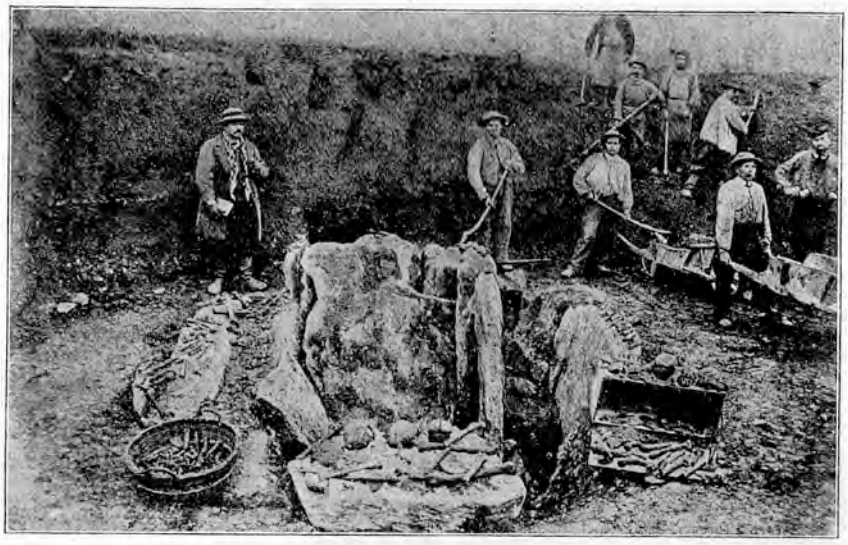

Sépultures préhistoriques découvertes à Auvernier, d'après une photographie faite au moment de l'exhumation, le 21 janvier 1876.

AUVERNIER (all. AVERNACH) (C. Neuchâtel, D. Boudry. V. *DGS*). *Armoiries* : d'azur à un poisson (perche) d'argent posé en fasce.

Préhistoire. La baie d'Auvernier, où abondent les stations lacustres, a été occupée dès le début de la période néolithique et jusqu'aux dernières phases de l'âge du bronze. Les fouilles, opérées dès 1860 d'abord par Edouard Desor puis par de nombreux particuliers, ont livré quantité d'objets que se disputent les musées de l'Europe. Exondée par les travaux de correction des eaux du Jura, la station d'Auvernier est en partie couverte par une ligne de tramway et des jardins. Depuis 1919, de nouvelles fouilles y ont été entreprises systématiquement par la Commission neuchâteloise d'archéologie. Elles ont permis de constater quatre occupations successives du même emplacement, caractérisées chacune par un mobilier typique qui permettra peut-être de distinguer quatre phases dans la civilisation lacustre néolithique. C'est immédiatement après la plus récente de ces phases que se place le fameux tombeau découvert le 21 janvier 1876 près des bains de Colombier. Ed. Desor avait signalé alors l'intérêt archéologique qu'il présentait au point de vue de la construction, des caractères anthropologiques des squelettes et du mobilier qu'il renfermait. C'est un coffre de pierre formé de dalles verticales recouvertes d'une grande pierre plate, à l'instar des dolmens de la Bretagne. Le mobilier funéraire est peu abondant mais significatif par le fait qu'il compte à la fois des objets de l'époque néolithique et de l'âge du bronze. Tandis qu'Edouard Desor voyait dans ce monument la sépulture des populations habitant sur les pilotis voisins, il semble plus juste d'y reconnaître un ossuaire où l'on déposait des os décharnés Ce tombeau a été reconstruit dans les jardins du Musée des Beaux-Arts à Neuchâtel. [P. V.]

Histoire. La première mention d'Auvernier date de 1011. Cette année-là, Rodolphe III, roi de Bourgogne, donne à sa fiancée Irmengarde Neuchâtel, *Averniacum* et d'autres localités. Peu après, entre 1039 et 1088, Auvernier est donné par l'évêque de Lausanne au chapitre de ce lieu. Avec les villages de Peseux, Corcelles et Cormondrèche, il forma jusqu'en 1848 la mairie de *la Côte*, compétente en matière civile tandis que les causes criminelles se jugeaient à Colombier.

La station lacustre d'Auvernier en 1875, d'après un dessin de Maurice Borel.

Au point de vue spirituel, Auvernier se rattachait à la paroisse de Colombier et cela jusqu'en 1878 ; il avait cependant une chapelle, érigée en 1477, et transformée

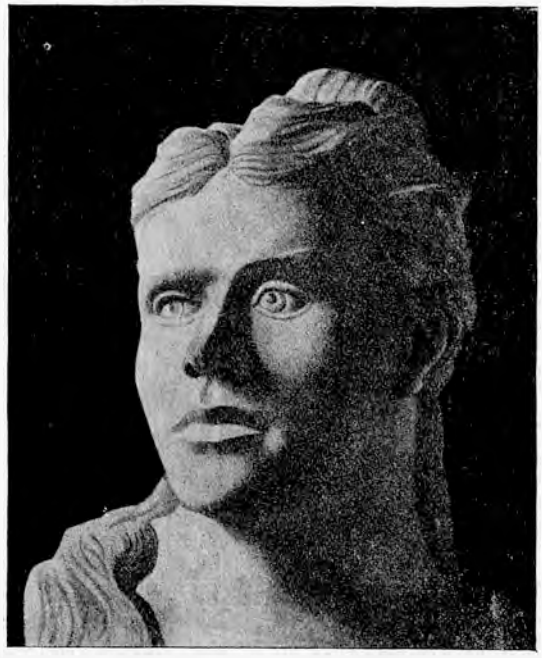

Reconstitution d'un buste de femme lacustre par le prof. Kollmann d'après le crâne d'Auvernier en 1898. L'original se trouve au Musée d'histoire naturelle de Berne, une copie au Musée historique de Neuchâtel.

en temple en 1709. Depuis la République, Auvernier formait une Justice de paix et un Collège électoral pour le Grand Conseil ; la première fut supprimée en 1910 et le second deux ans plus tard, fusionnés tous deux avec les autres Justices de paix et Collèges électoraux du district. Auvernier compte comme bâtiments intéressants: La maison de Soleure, appartenant autrefois à l'hôpital de cette ville, et le château, construit au XVI^e s. par Blaise Junod, commissaire de la seigneurie de Valangin. — Matile: *Monuments.* — *MHN* I, p.78. — Quartier-la-Tente: *Le Canton de Neuchâtel*, 2^e série. [L. M.]

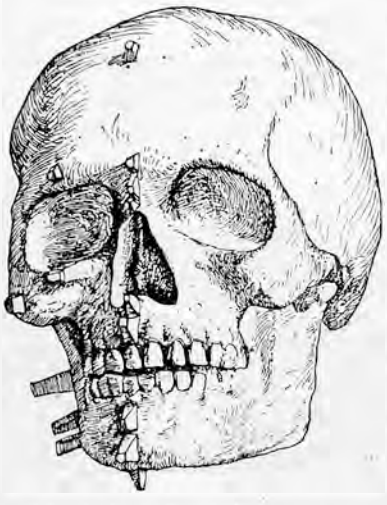

Crâne de femme lacustre d'Auvernier avec les repères établis par le prof. Kollmann indiquant l'épaisseur des parties molles.

AUW (C. Argovie, D. Muri. V. *DGS*). En 893 *Ouva*, *Houva*. En 1300, *Owe* appartenait au bailliage de Meienberg ; conquis par les Confédérés en 1415, il fut incorporé au Freiamt supérieur, bailliage de Meienberg, paroisse de Sins. Le couvent de Muri y possédait déjà des propriétés en 1064. La chapelle de Saint-Nicolas est mentionnée en 1331. En 1637, Auw, ainsi que Rüstenschwil se sépara de la paroisse de Sins, et, avec l'assentiment de l'abbé d'Engelberg, construisit son église qui fut remplacée en 1705 par une nouvelle construction. Pendant le combat de Sins, 20 juillet 1712, 800 Neuchâtelois bivouaquèrent à Auw sous les ordres du colonel Petitpierre et se retirèrent ensuite sur Wohlen. Le 24 juillet se réunit à Auw un conseil de guerre des catholiques qui décida d'attaquer les Bernois le 25. En 1715, un incendie détruisit 43 bâtiments. Auw forme une commune politique, et depuis 1908 une commune civile avec Rüstenschwil. La commune n'a pas d'armoiries. Les registres de paroisse datent de 1638. — Voir P.-M. Kiem: *Gesch. des Klosters Muri*, I, 28, 148. — *UZ* I, 71. — *Gfr.*, 26, 287. — A. Nüscheler: *Die Aarg. Gotteshäuser*, 13. — G. Wiederkehr : *Denkwürdigkeiten aus der Gesch. des Freiamtes*, 88, 91. — F. X. Bronner : *Der Kant. Aargau*, I, 234. [G. W.]

AUW, Johann-Konrad **von,** * 21 septembre 1796, † 12 janvier 1854, étudia à Lucerne, Landshut, Heidelberg et Coire. Chapelain à Birmensdorf et Sarmensdorf, puis en 1834 curé de Wohlenschwil ; inspecteur des écoles du district de Baden, membre du Conseil d'église catholique argovien. Son ouvrage principal est *Christliche Philosophie.* — Voir A. Keller: *Joh. Konr. von Auw.* [G. W.]

AUX, d'. Famille lausannoise. Voir Daux.

AUZIÈRE, *Georges,* d'une famille de Saint-Laurent en Languedoc, reçue habitante à Genève en 1697, * le 4 février 1735, † à une date et un lieu encore inconnus. Il joua un rôle très marqué dans la lutte des Natifs dont il fut un des principaux chefs. C'est lui qui rédigea la requête demandant l'entrée de son groupe dans le Conseil général. Il fut arrêté à cette occasion en avril 1766, puis de nouveau lors de la prise d'armes du 15 février 1770, et banni à perpétuité. Après l'édit de 1781, il revint à Genève et fut reçu bourgeois le 10 juin 1783, gratuitement. Membre dès 1790 du cercle du Tiers-Etat, cercle d'égaliseurs, il fut emprisonné le 4 avril 1791 sous l'accusation d'avoir excité à la révolte les habitants du mandement de Peney et condamné à la perte de la bourgeoisie et à un bannissement de vingt ans. Il était monteur de boîtes de son métier. Très actif, très intelligent, il fut en relation avec Voltaire et travailla avec Grenus qui, dans une brochure, a écrit son histoire. — Voir *Gfr.*, vol. 80, 82, 162. — Arch. d'Etat Genève, *R. C.*, *P. C.* — Sordet, mns. — Rivoire : *Bibliographie*, I, nos 1226, 1232, 2313, 3622 ; II, 3831, 4099, 4147, 4167. — *Mémoires d'Isaac Cornaud.* — Fazy : *Genève de 1788 à 1792.* [C. R.]

AVANZINI, de VANZINO, de AVANZINO, de AVANZINIS. Famille de Curio connue dès le XV^e s. Ses *armoiries* portent une trangle abaissée sous une croix pattée. Une famille du même nom est fixée à Meride depuis le XVIII^e s. — 1. Adam, de Lugano, maître-maçon à Milan de 1453 à 1480. — 2. Pietro, médecin. * à Curio le 25 juin 1807. † le 21 février 1891, étudia à Côme et à Pavie. Il fut député au Grand Conseil de 1839 à 1845, de 1860 à 1867 et de 1887 à 1891 ; lors des élections de 1859, il fut emprisonné par ses adversaires politiques. Catholique convaincu, il fut un des meilleurs soutiens du *Credente cattolico* et de la Société Pie X. Promoteur zélé de l'instruction publique, Avanzini fut un des fondateurs de la première école secondaire du Tessin, instituée à Curio en 1850 ; il contribua aussi à la fondation du

Pietro Avanzini, d'après une photographie.

collège Saint-Joseph à Locarno et aida beaucoup d'ecclésiastiques dans leurs études. — 3. ACHILLE, * à Bombinasco en 1843, † à Astano le 12 septembre 1890. Il fut élève de Don Bosco à Turin, de 1869 à 1877, directeur de l'école normale de Pollegio et de Locarno, puis professeur de belles-lettres italiennes et latines au lycée de Lugano jusqu'en 1889 Correspondant de revues italiennes, il publia entre autres *Francesco Soave e la sua scuola*, qui obtint en 1881 la médaille d'or de la Société pédagogique italienne. — 4. JOSEPH, fils du n° 2, * à Curio le 16 mars 1848, † le 15 mai 1896, avocat et notaire 1878, député au Grand Conseil 1891-1895, président de ce corps 1891, membre de la Constituante de 1894. — Voir *BStor.* 1889, 1890, 1891. — Maspoli : *La Pieve d'Agno.* — Galli-Tamburini : *Guida Malcantonese* — *Educatore* 1890. — Dotta : *I Tirinesi...* — Mondada : *Il Dre Pietro Avanzini di Curio.* — *Il Dovere*, 1898 n° 41. [C. TREZZINI.]

AVARAY, CLAUDE-THÉOPHILE DE BÉZIADE, marquis d'. Fut nommé en 1714 par Louis XIV comme ambassadeur et successeur de du Luc auprès des cantons suisses. La mort du roi, 1er septembre 1715, retarda son départ et après que le régent eut ratifié sa nomination, le nouvel ambassadeur arriva enfin à Soleure le 5 novembre 1716. Il y resta jusqu'au 30 octobre 1726 et fut remplacé en 1727 par le marquis de Bonnac. — Voir Saint-Simon : *Mém.* VII, chap. XVI, XI. chap. XXV, XIV, chap. II. — Dörfliger : *Franz. Politik in Solothurn zur Zeit des Schanzenbaues*, p. 311. [H. D.]

AVEGNO (C. Tessin, D. Valle Maggia. V. *DGS*). Vge et Com. Anciennes formes : *Avenium, Vegnio, Avigno valis Madie.* Au moyen âge les *capitanei*, ou nobles de Locarno, y jouissaient de droits féodaux, ainsi que l'évêque de Côme. Le 1er janvier 1284, Avegno et Tegna achetaient de la bourgeoisie de Locarno des terrains et des moulins dans le voisinage de Ponte Brolla. Au début du XVe s., le village devait une redevance annuelle au célèbre sanctuaire de la *Madonna del Monte*, au-dessus de Varese. En janvier 1412, Avegno fut une des communes qui prêtèrent serment de fidélité au capitaine savoyard Pierre de Chevron, après la descente des Suisses dans le val d'Ossola. En 1484, il envoya aussi des hommes à la défense des passages conduisant dans le val d'Ossola, contre une éventuelle incursion des gens de l'évêque de Sion descendus pour combattre les comtes d'Arona. Sous la domination suisse, Avegno nommait le chancelier du bailliage lorsque le bailli était désigné par Zoug ; il élisait à tour de rôle un des sept juges qui, dans le Val Maggia inférieur, devaient assister le bailli dans l'administration de la justice criminelle ; il envoyait aussi trois députés au Conseil général de la vallée inférieure. En 1747 le village fut presque entièrement enseveli et détruit par l'inondation de la Maggia. Au spirituel, Avegno dépendit primitivement de Locarno, mais il dut s'en détacher assez tôt pour former une paroisse avec Gordevio. Ces deux villages se séparèrent à leur tour, mais en conservant un même curé jusqu'au milieu du XVIIe s., à cause de leur pauvreté et du peu de distance des deux églises. En 1333, l'évêque Benedetto degli Asinari octroya à Avegno et Gordevio le droit d'élire leur recteur. L'église existait déjà au XIIe s. D'abord à une seule nef à plafond de bois, on lui ajouta deux nefs latérales voûtées en 1591, et en 1857, on rehaussa la nef centrale et remplaça le plafond par une voûte. L'ancien édifice fut consacré le 27 novembre 1516 sous le patronage de Sant'Abondio, auquel on ajouta peu après celui de Saint-Luc. L'église renferme une croix de procession du XVe s. et un tabernacle à face et bas-reliefs en pierre, qui peut remonter, suivant Buetti, à l'époque de la construction de l'église primitive. Le clocher est daté de 1527 et fut rehaussé en 1852. La paroisse a encore deux chapelles : celle de la Trinité, construite en 1727, et Notre-Dame du Rosaire, bâtie dans la seconde moitié du XVIIe s. *Population* : 1591, env. 400 hab. ; 1801, 400 ; 1900, 322 ; 1910, 253. — Voir *BStor.* 1880, 1885, 1886, 1911. — Monti : *Atti ..* — Buetti : *Note storiche religiose.* — Weiss : *Die tessin. Landvogteien.* — Meyer : *Die Capitanei von Locarno.* — Meyer, dans *Hist. militaire suisse* III. — Pometta : *Come il Ticino ...* [C. TREZZINI.]

AVENARIUS, RICHARD-HEINRICH-LUDWIG, allemand, * à Paris le 19 novembre 1843, † le 18 août 1896, professeur de philosophie inductive à l'Université de Zurich, de 1877 jusqu'à sa mort. — *ADB* XLVI. — *Avenarische Chronik*, édit. par Ludwig Avenarius 1912. [F. H.]

AVENCHES (all. WIFLISBURG) (C. Vaud, D. Avenches. V. *DGS*).

I. **Période helvète et romaine.** Le nom Aventicum est celtique, dérivé de celui d'*Aventia*, probablement déesse protectrice d'une source. Le premier historien qui mentionne Aventicum est Tacite, dans son récit des événements de l'an 69 ap. J.-C. Strabon, qui emprunte la plupart de ses récits à Posidonius († 51 av. J. C.) parle des Helvètes à plusieurs reprises, mais sans nommer leur chef-lieu. De même César. Comme Tacite qualifie Aventicum de *gentis caput* ou capitale de tribu, on peut être sûr qu'elle était du nombre des 18 villes que les Helvètes incendièrent lors de leur départ pour la Gaule et qu'ils furent obligés de reconstruire après leur retour. Nous savons en outre que Aventicum était la capitale des Tigorins, dont le *pagus* comprenait en tout cas les vallées de la Broye et de l'Aar moyen et Aventicum en était la ville principale. Mais de la cité gauloise d'Aventicum, rien ne subsiste ; on n'en connaît pas même la situation exacte. Le Musée d'Avenches possède en grande quantité des poteries de provenance locale aisément reconnaissables à leur couleur grisâtre ou noirâtre, dont quelques-unes remontent à l'époque de l'indépendance celtique. Le même Musée possède une pièce datant sans conteste de cette période et bien autrement rare ; c'est le fameux coin monétaire qui se compose d'un disque de fer dans lequel est incrustée une rondelle de bronze. A Avenches même, on n'a pas retrouvé de monnaies frappées sur ce coin, mais il en existe ailleurs notamment à Zurich. Le revers présente un char attelé de deux chevaux. Des premiers temps de l'Aventicum romain, il nous reste, outre de nombreuses monnaies, quelques inscriptions. La plus ancienne est certainement celle qui mentionne un esclave d'Auguste, collecteur des impôts. Avenches courut un grave danger au moment des troubles de l'an 69. Les Helvètes, ignorant la mort de Galba, lui restaient fidèles et refusaient de reconnaître Vitellius. Ils arrêterent des soldats qui portaient un message des légions de Germanie à celles de Pannonie ; Cecina, le principal lieutenant de Vitellius, se vengea en pillant la ville florissante de Baden et, secouru par les Rhétiens, battit complètement les Helvètes, dont des milliers furent égorgés ou vendus comme esclaves. Le vainqueur marcha droit sur Aventicum qui capitula pour éviter les horreurs d'un assaut. Cecina se contenta de faire mettre à mort Julius Alpinus comme principal auteur de la révolte et abandonna la cité à la merci de Vitellius. Celui-ci se laissa fléchir par l'éloquence de Claudius Cossus, l'un des délégués d'Aventicum, et accorda à ses prières « le salut et l'impunité de sa ville ». Avec l'avènement de T. Flavius Vespasianus, la situation d'Aventicum changera complètement : dorénavant elle ne sera plus une *civitas* pérégrine plus ou moins alliée ou sujette, elle deviendra une *colonie*. Le nouvel empereur avait de bonnes raisons pour porter un intérêt spécial à la cité des Helvètes ; son père y avait exercé la profession de banquier et y était mort ; lui-même doit y avoir passé une partie de son jeune âge ; il n'y est pas né, quand même on le répète souvent ; Suétone nous dit expressément que Vespasien naquit dans un petit bourg du pays Sabin et fut élevé chez son aïeule dans son domaine en Etrurie. Mais le futur souverain doit avoir vécu dans son enfance à Aventicum, car une modeste inscription trouvée dans les fouilles de l'association *Pro Aventico*, et qui ne peut se rapporter qu'à lui, mentionne les « éducatrices de notre Auguste ». En raison de ses souvenirs, et sans doute aussi pour dédommager les Helvètes des souffrances que leur avaient infligées les troupes de Cecina, Vespasien donna à la *civitas* des Helvètes le rang de colonie Elle eut donc son organisation autonome comme les municipes et les colonies sur toute l'étendue de l'empire.

INSTITUTIONS. L'autorité appartenait à l'*ordo decu-*

rionum, correspondant à peu près à ce que le Sénat était à Rome. A la tête de ce conseil fonctionnaient les *duumviri*, préposés à la direction de l'administration et spécialement à la justice. Comme les inscriptions nous font connaître des personnages *omnibus honoribus functi*, il est évident que d'autres magistratures devaient mener au grade suprême du duumvirat. Mais quelles étaient ces magistratures ? Contrairement à ce qui était l'habitude, Aventicum n'eut pas d'édiles. Leurs fonctions étaient remplies par le *præfectus operum publicorum* que mentionnent les inscriptions, lequel était inférieur en vêtus des plus hautes fonctions impériales, qui évidemment durent représenter les intérêts d'Aventicum auprès du souverain. Le premier de ces illustres *patrons* fut, comme de juste, le fondateur de la colonie : Vespasien. La longue nomenclature qui désigne la colonie est caractéristique ; elle s'appelle officiellement *Colonia pia Flavia constans emerita Helvetiorum fœderata ; Flavia* puisqu'elle doit son élévation à Flavius Vespasianus ; *pia constans* à cause de sa fidélité envers Galba ; *emerita* parce qu'elle reçut comme colons d'anciens soldats. Le dernier des noms, *fœderata*, est plus difficile à ex-

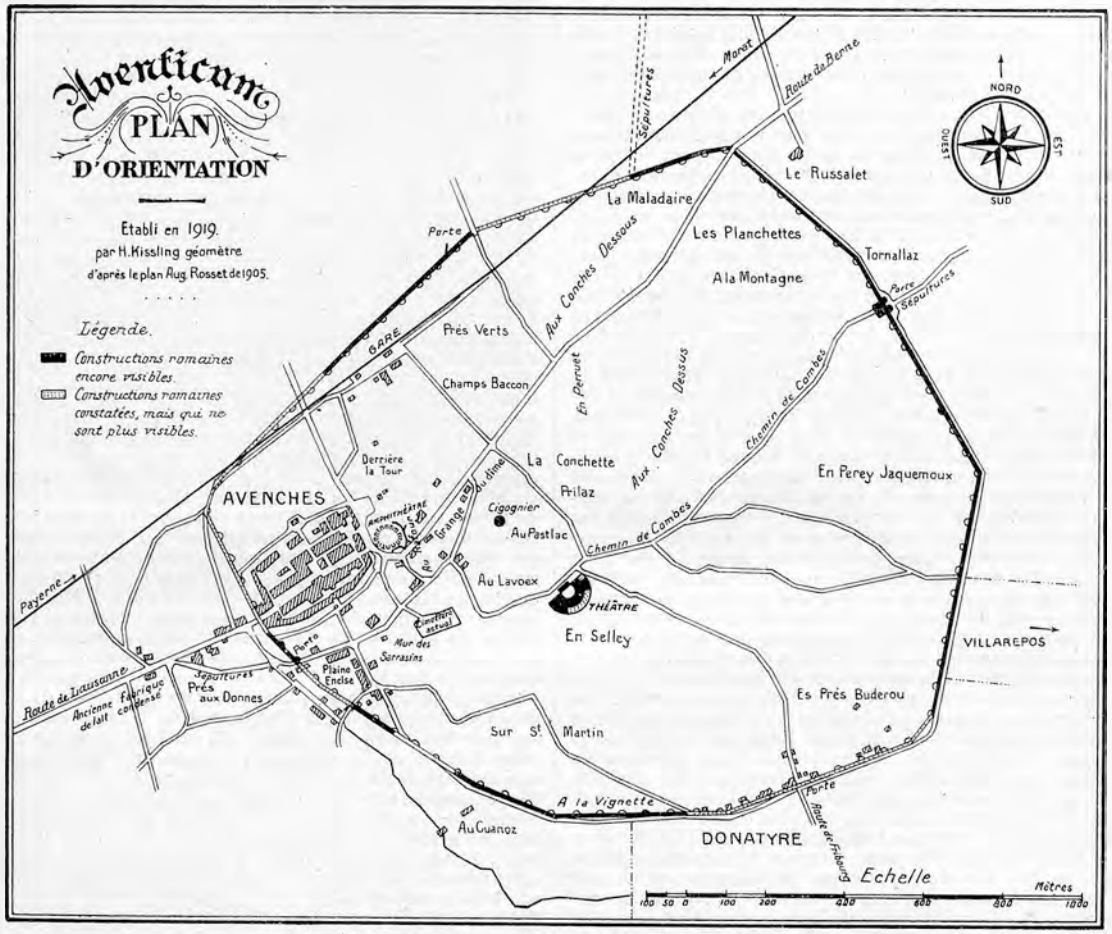

Plan d'Avenches d'après le Guide d'Eugène Secrétan (1919).

rang aux *duumviri (iuri dicundo)* et en revanche supérieur aux questeurs. Il est vrai qu'aucun document ne mentionne ces derniers ; mais il est plus que probable qu'ils n'ont pas fait défaut. Ces trois fonctions étaient donc les honneurs auxquels pouvaient aspirer ceux d'entre les décurions qui présidaient à l'administration de la colonie. Les décurions étaient une sorte d'aristocratie régionale héréditaire qui se recrutait parmi les grands propriétaires. Au-dessous de ces « riches » nous voyons, comme intermédiaire entre eux et les « petites gens », les *seviri Augustales*, voués spécialement au culte des empereurs et souvent d'origine libertine. Une fois devenu colonie, la ville eut son *flamen*, son prêtre local, assisté de sa *flaminica* ; auparavant, ce grand prêtre d'Auguste portait simplement le titre de *sacerdos*. Mais il se peut que ces deux désignations, de même que celle de *magister*, aient été employées indifféremment. En outre, la colonie a eu, mais non pas d'une manière constante, des *patrons*. Ce titre était en général porté par de hauts dignitaires, re-

pliquer ; on s'accorde à y voir un souvenir de l'ancienne alliance imposée aux Helvètes après la victoire par César. Depuis qu'Aventicum est devenu colonie, il n'est plus fait mention des *pagi*, on ne trouve plus que des *vici*. Les habitants s'appellent *Aventicenses* ou *Helvetii*. Ceux d'entre eux qui devinrent citoyens romains, après l'érection en colonie, furent inscrits dans la tribu Quirina qui était celle de Vespasien. C'est à son élévation au rang de colonie que la ville d'Aventicum dut d'avoir gardé son nom individuel au lieu de prendre celui du peuple dont elle était le chef-lieu. Si Aventicum n'était pas devenue colonie, elle aurait certainement pris le nom d'Helvètes ou d'*Helvèces*. Aventicum est-il devenu colonie romaine ou colonie latine ? Est-ce tout le territoire des Helvètes qui est devenu colonie ou seulement la ville d'Aventicum ? Ces deux problèmes sont connexes et ont été résolus de façon bien différentes si ce n'est contraires. Mommsen se prononce carrément pour la colonie latine comprenant tout le territoire des